15.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-119201541511222-185038638-13/fragment/page=0001

B.6. 77

Tronchet

Olent fils de Jean,
appertient ce liure,

Etienne Du Tronchet.

LETTRES MISSIVES ET FAMILIERES D'ESTIENNE DV TRONCHET, Secretaire de la Royne mere du Roy.

Auec le monologue de la prouidence diuine au peuple François.

Reueuës, corrigees & augmentees de plusieurs lettres amoureuses tirees tant de l'Italien du BEMBE, que de plusieurs autres Autheurs.



A PARIS,
Par Barthelemi le Franc.

M. D. XCVII.



Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-119201541511222-185038638-13/fragment/page=0006

ESTIENNE DV TRONchet, Au Lecteur de bonne volonté, sur la louange & recommandation de la lettre missiue. Sur la difference de la langue & de l'escripture sur la locupletation de la langue Françoise. Sur la tyrannie exercee en ce diuin tiltre de Secretaire, & sur l'option d'iceluy pour l'honneur & reputation que en depend. Et apres par similitude des eaux d'où doiuent deriuer les grandeurs & facultez des Seigneurs ou Magistrats. Et au surplus l'intention dudit du Tronchet en ce liure de Lettres missiues & familieres.

COnsiderant que durant les guerres, troubles & diuisiõs, ayãs (par le vouloir de Dieu & pour l'aduertissement de nos fautes) cours & passages en ce Royaume, plusieurs soubs aisle & faueur d'aucuns, qui du zele & intention que ie laisse agiter parmi la diuersité des opinions, s'estoyent concitez & esmeus, & soubs masque de religion, & de bonne volonté, s'appliquoyẽt à piller & desrobber, si deuotemẽt, que ce pillage d'vne

part & d'autré estoit exalté & celebré: &
Du pillage de Sylla. non moins qu'en la victoire de Sylla, le plus actif estimé braue & valeureux ainsi, Lecteur, ie ne me suis de tant oublié, de perdre vne si ouuerte occasion & facilité de temps à faire ma main: non de choses (comme plusieurs ont de leur grace fait) temporelles, corruptibles, & de peu d'honneur, & de duree, mais de ce qui m'a semblé d'honneste proye, indigne de reproche, & appartenir à la memoire de moy & des miens. Et outre cela, ainsi qu'vn feu prins sur l'autre, qui
Ennius. (suyuant l'ancien Poëte Ennius) ne laisse moindre sa proprietaire clarté, a plus de splendeur & de gloire, que ceux mesmes sur lesquels ie me seray preualu de ceste mienne vsurpation. Ie confesse donc (aussi n'est-il rien dit, qui ne ait esté dit
Terent. Nullum dictum quod non dictum prius. premier) que la pluspart de mes lettres familieres, sont dextrement deriuees autant de l'inuention d'autruy, que de mon peu d'entendement. Mais si le peché recognu merite moins rude penitence & qu'en ceste endroit i'entre en plus de modestie, que la pluspart des escriuains de nostre temps, qui (comme
Sub clypeo latitans fratris septemplice Teucer Teucer cachee soubs le bouclier de leurs freres, tirent leurs flesches contre les

Hecto-

Hectoriens: & font comme il eſt en adage, De cuir d'autruy large courroye. En cela, Lecteur, tu n'auras occaſion d'accuſer celuy qui s'excuſe ſoy meſme, moins de te plaindre de ce dont, peut eſtre, tu n'auras fait nulle perte, toutesfois, ſi tant eſtoit qu'en ces lettres ſe trouuaſt quelque choſe de tes appartenances: ceſte mienne libre confeſſion te deura en partie ſatisfaire & en partie la meſme ſatisfaction que ie te faits dés maintenant non ſeulement du tien, mais de tout le liure, lequel (en pavant l'Imprimeur & le Libraire) ie preſente à ton commandemẽt. Au demeurant, à propos de mes lettres s'il t'eſt iamais aduenu de faire cõparaiſon de langue, c'eſt à dire, de la viue voix & de l'eſcripture; ie te prie, Lecteur adiouſte à ce qu'il m'en ſemble. Ie conſidere, quant à cela, que l'eſtendue de la parole de quiconque ce ſoit ne ſçauroit approcher, ou paſſer les limites d'vne lieſſe, & ne ſert que pour commodité de choſes preſentes: & au contraire l'eſcripture non ſeulement s'eſtend en toutes les parties de la terre, mais encores peut eſtre, transferee & mandée aux ſiecles aduenir. Car dequoy nous ſeruiroit maintenant que Cato, Galba, Scipio, Craſſus,

Miſit in Hectoridas nõ ſua tela viros.

Difference de la voix & de l'eſcripture.

Anciens eloquens.

Crassus, & Cicero, auec tant d'autre eloquens, eussent en leur temps si diuinement harangué si la plume n'eust mandé leurs discours & leur bien parler au commum profit de la posterité? Certainement nous sommes grandement obligez à Dieu du moyen qu'il nous a donné de pousser & faire conceuoir si auant, & si long temps nos volontez, pour fournir la petite capacité & imperfection de l'organe. Et par consequence, Lecteur, il n'y a chose plus propre ni plus necessaire à toutes actions & practiques humaines que la faculté de l'escripture, parmi laquelle est tãt singuliere ceste lettre familiere, que nous appellons missiue: que ie m'esbahis, que nos predecesseurs n'en ont iusques ici fait plus d'estat, en lieu que les Grecs & les Latins anciẽs, & mesmemẽt les Italiens & tous autres curieux de bonnes choses, ont mis peine d'en faire recueils & thresors inestimables. Ce que ie ne puis receuoir de nous, que d'vne pure negligence, & d'vne diffidence que nous auons de nous mesmes, sinon qu'ils vouluſſent dire qu'il n'y a pas long temps que nostre langue Françoise cõmẽce de pulluler, & depuis qu'elle est entree, se congnoistre prenant quelque plus gracieux

Necessité de l'escriture.

La langue Françoise commence à mitiguer sõ ancienne durté.

gracieux air, mitiguer sa dureté ancienne, cõme si nous venons fueilleter les liures & expeditions de nos modernes predecesseurs, sans courir plus auãt, nous trouuerons qu'elle est de beaucoup augmentee, singulierement sur le butin qu'elle a fait au moyen de la curieuse & loüable conuersation de ses voisins, mesmement sur l'Italiene, q̃ sans nulle doute luy a fait heureuse part de son bien. Et encore que ie sçache q̃ ceste cõfession ne sera gueres aggreable à plusieurs, qui sont tourmentez de maintenir le contraire, par ie ne sçay quelle legere opinion: si m'en rapporte ie à toy, Lecteur, qui pourras de toymesme ruminer, que s'il est auiourd'huy en propos de discourir de la guerre, des factions, d'vne cauallerie, d'vne infanterie, d'vne escuyerie, des armes, voire de l'amour & generallement de toutes choses graues & ordinaires: les plus beaux traits des plus desertes langues qui se veulent faire ouyr sont en plus part espuisez dans les propres facultez de l'Italie. Et puis qu'il est questiõ en ces miẽnes lettres de pillage & d'vsurpatiõ: il ne m'a pleu de faire mõ butin en plus opulentes cassines. Or me sentãt forcé de conscience d'en faire plus ample satisfaction: i'ay

La langue Frãçoise obligee à l'Italiene.

penſé, Lecteur, que puiſque diuerſes perſonnes y peuuent auoir bonne part, & qu'il ſeroit malaiſé d'en faire reſtitutions particulieres: i'en vſeray à la mode de ces Milors ci adins, & bourgeois. Leſquels ayans cõſumé le meilleur de leurs ans à augmenter leurs maiſons par velocitez d'vſures au preiudice d'autruy, lors qu'ils viennent à ſe ſentir capulaires l'œil à demi clos, & le pied ſur la foſſe, ſur la preſſe, & ſyndereſe de leur conſcience, ne pouuans reſtituer par iculieremen ce qu'ils on ainſi vſurpé par le menu: ſe rengent à faire teſtamens renommez, fondent hoſpitalitez publiques, & font aumoſnes generales. A leur inſtant, Lecteur, i'ay eſté conſeillé de mettre mon pillage en lumiere & vtilité publique: non toutesfois pour ceux qui n'en ont point de beſoin, mais pour certaine ieuneſſe, qui en pourra tirer double profit, & peut eſtre pour beaucoup qui en auront plus d'aumoſne & de commodité que l'on ne cuide. Ie ne veux pas toutesfois faire croire d'y auoir ſi bien beſongné, que i'en vueille mandier aucune loüange: mais ie ne veux pas auſſi me faire ce tort d'en eſperer nul vitupere. Car au temps, au trauail, & à l'affection

Maniere de reſtitution obſeruee par les vſuriers.

fection, pour le moins apparient iugement de quelque peu de merite. Au demeuran, Lecteur, continuant le propos de la plume, & la lettre missiue, si peu de patience ie te pouuoit consentir. I'ay encores à te dire qu'il seroit bien necessaire de reformer l'abus que a iusques ici eu cours en ce Royaume de ce pauure tiltre de Secretaire, auilité, profané & degeneré de la diuinité de la plume. A quoy ie supplie treshumblement messieurs les Secretaires d'estat, qui anciennement estoient appellez Secretaires d'hõneur, & qui en ce temps sont en si grande reputation, qu'il leur plaise pour le benefice de la plume imposer royalle main à l'extinction de telles erreurs, & à leuer de tyrannie ce pauure tiltre de Secretaire. Ie trouue Lecteur, qu'apres mesdits Sieurs, il y en a de trois sortes en ce Royaume. Les premiers sont ceux là, qui sçauoyent escrimer quelque trait de la plume mal accompagné auec vn formulaire de quelques lettres de communes recommandations, & la dexterité d'vn pacquet bien trousé: ceux-là sont incontinent suffisans Secretaires de quelques Seigneurs, car il n'y a si petit gentil-homme qui ne traine plus de Se-

Secretaire d'estat.

Trois sortes de secretaires.

cretaires que de cuisiniers) & montent apres iusques aux Princes, & aux grands Seigneurs, receuans degré à autre des clercs de mesme capacité. Ces Secretaires là (me pardonnent les bons) ie les appellerois volontiers Secretaires bastards les ayant quelque paillarde plume engendrez par le maquerellage de l'ignorance. Les autres sont vne maniere de mouches pedentesques & gueppes importunes, qui masquez de quelques apparences chicaneuses, se pouſſent aux seruices des Seigneurs par explorations & aduertissemens de ruines & de confiscations. Et cuidans s'augmenter sur l'interest d'autruy, demolissent, corrompent & eclypsent les naturelles bontez, & bonnes mœurs, honneurs, vertus & reputations de leurs maistres. Ceux-là ne sçauroyent estre nommez que Secretaires barbares. Les anciens en toutes Monarchies & Republiques ont fait tousiours grand estat des bons & dignes Secretaires. En Perse tous gouuerneurs de pays, qu'on appelloit Satrapes, auoyét chacun vn Secretaire de leur Roy, à leur suite bien & honnorablement entretenus pour receuoir & tenir compte des lettres & mandemens, les induire & imprimer

Secretaires bastards.

Secretaires barbares.

imprimer au cœur des Satrapes, & faire les depeſches neceſſaires. Le bon Secretaire doit eſtre fondé de bonnes lettres, de beaucoup de ſageſſes, de beaucoup de diligence, de beaucoup d'experience, de bon ſens naturel, de peu de mouuemens, de peu de langage, de bon aduis & de bon exemple. Et celuy là ſe doit proprement appeller Secretaire legitime, qui pour en parler franchement n'appartient qu'aux Princes, à gens de conſeil priué, à gouuerneurs de Prouinces & à ceux qui ont qualité, eſtat, ou offices de grandeur, concernant adminiſtration & maniement de negoces publiques, la plume eſt legitime receueuſe du cœur duquel depend l'importance de l'honneur, & la vraye gloire, & le vray & legitime Secretaire bien composé en doit eſtre fidele & digne miniſtre & diſpenſateur. Au moyen dequoy, l'opinion en eſt merueilleuſement recommandable. Au ſurplus la grandeur d'vn Seigneur, ou d'vn Magiſtrat, ne doit point eſtre eſpuiſee au torrent des infelicitez populaires, mais fondee ſur toutes autres choſes conformes à l'honneur, à l'equité & au deuoir pour en faire edifice ſolide & perpetuel. Car facilement

Secretaires legitimes.

Saluſt. Imperium his rebus facilè retinetur quibus initio partum eſt.

facilement les Empires & les authoritez se conseruent ou se perdent par les moyens qu'ils se treuuent auoir esté conquestez. Et quant aux choses inferieures, qui consistent en estats, dignitez, offices, faueurs, & facultez temporelles & extinguibles: ce sont choses qui se doyuent attirer de la plenitude & profonde mer de ces excellences, alteſſes, maiestez, & beatitudes, auec telle superabondance, qu'apres le grand Seigneur en puisse par canaux & ruisseaux arrouser & abreuer l'herbe necessiteuse des inferieures: car les Empereurs, Roys, & Potentats, ont propre figure des mers de ce monde, esquelles continuellement affluent les substances des gros fleuues, & des grosses riuieres, qui s'emplissent des fontaines & ruisseaux. Ce sont les receptes generales & particulieres, lesquelles en fin entierement engouffree en ces souueraines mers, se pourroyent esgouter, si par reuolutions necessaires ces ruisseaux particuliers n'estoyent reffournis par la liberalité & influence des astres, qui sont entre les grands Seigneurs, & Magistrats proches & ministres des sacrees felicitez.

NICO-

NICOLAS VIGNER
Procureur Fiscal de l'vniuer-
sité de Paris.

ACROSTICHE.

E Stant Simonides de Hiero ce grand Roy
Sur l'essence diuine interrogué, demande
Trois delais. car semblant la question trop
grande,
Il sentoit de n'auoir d'en parler le dequoy.
En fin considerant si merueilleux outrage,
Ne pensoit (disoit il) rien si beau ni parfaict.
Ne rien qui surpassast celuy qui l'auoit faict,
Excedant le pouuoir de tout l'humain langage.
Du Tronchet en ceci de mesme se contemple,
Vn visage ie voy ouuert & gracieux,
Toute doute effaçant de cœur malicieux,
Rendant par son portraict de sa valeur exemple.
On peut bien alleguer qu'aux semblants euidents,
Ne fait trop seurement loger sa confiance,
C'est toutesfois ou plus ce sont par consequence,
Honnorer les vertus, qui se cachent dedans,
Et ainsi du Tronchet, que vertu ne desdit.
Tenant d'heur sa vertu, en heur content se dit.

LEDIT

CLAVDE DE MONGISON
PARISIEN, AV S. DVTRON-
chet son singulier ami,
Sonnet.

MOn Dieu, combien ie voy agrandir de petits,
Aux offices plus grands, qui sans attente commune,
De future grandeur, d'vne grandeur commune,
Eussent trop contenté leurs premiers appetits.
C'est pour autant qu'ils sont la plus part si actifs,
Qu'ils font perdre le sens à la mesme fortune
Ioint que la bonne Dame à ceux n'est opportune.
Qui sont par modestie à l'empoigner retifs:
Fortune par cela a mal fait son deuoir,
De ne t'auoir point faict des offices pourueoir,
Dont il faut qu'en mourant le gage se confonde,
Mais vertu a voulu mieux quelle te pourueoir,
T'yaant fait par office esgal à ton sçauoir,
Auec gage eternel, Secretaire du monde.

LEDIT

LEDIT DE MONGISON, au Lecteur, Sonnet.

D'Où vient cela (Lecteur) que le meilleur butin
D'une cour va plustoſt ſans opinion aucune,
Et ſans œil du merite à tel qui ſous la Lune,
Eſt comme vn champignon faict du ſoir au matin,
C'eſt pource que i'ay veu dans vn liure Latin,
Que la plus part des grands imitent la fortune,
Qui eſt aux ignorans plus ſouuent opportune
Qu'aux hommes de ſçauoir, Teſmoing Pierre Aretin.
C'eſt pourquoy du Tronchet, eſloigné d'auarice,
Ayant touſiours choiſi la vertu pour le vice,
A eu petite part du bien qui perira.
Mais mal-gré tous mal heurs, & du temps la malice,
La Minerue qu'il eut pour ſa mere nourrice,
Fera qu'apres ſa mort ſa plume florira.

Eſpoir.

TABLE DV LIVRE DES

Lettres Missiues d'Estienne du Tronchet selon l'ordre Alphabetique, des noms propres de ceux à qui elles sont addressees. Le premier nombre demonstre la lettre, & le second, le fueillet.

A

Albert de Condy, Côte de Rests, Cheualier de l'ordre, premier Gentilhomme de la châbre du Roy, & Capitaine de cinquante hommes d'armes. Lettre premiere & derniere. fueillet 1. & 376

Anthoine d'Apchon Abbé de Serizi. lettre 132. fueillet 221.

André de Iarrier Gentil-homme Bourbonnois Lettre 45. fueillet 63.

Anselme l'Anglois, viçaire de sainct Nicolas du Chardõneret à Paris. let. 97. fueillet 168.

Anthoyne Giraud Greffier criminel de la ville de Lyon. lettre 92. fueil. 158

Anthoyne Petit, dit le Picard, messager iuré de Forests, let. 87. fueillet. 158.

Archimbault des Gouttes Gentilhõme Bourbonnois, let. 157. fueil. 158.

Anthoyne Bonin, Seigneur de S. Germain, & de Ceruieres, Contrerolleur general

general des finances en la generalité de Lyon. let.83.fueil.287.

Aymé Lymosin Conseillier du Roy au siege Presidial de Lyon lettre 194. fueillet.

Amable d'Allemaigne receueur general d'Auuergne. let.198.fueil.309.

Antoine Barraillon Conseillier du Roy au siege presidial de Lyon. let.42. fueil.90.

Amable de Mallet, de Mõt-Ferrand, Secretaire du Roy. let. 208. fueil. 324.

Antoine d'Ogirolles, Seigneur de S. Polgue, gentil-homme de la maison du Roy. let.125.fueill.340.

B

Bernard de S. Forgeul, Cheualier de l'Ordre, let.126.fueill.280.

Benoist Buattier, grand vicaire de Lyon let.82.fueil.148.

Baptiste de la Veue, Aduocat en la Cour de parlement à Paris. let.41. fueil.89.

Charles 9. par la grace de Dieu Roy de France, let.22.fueil.55.

Catherine par la grace de Dieu Royne mere des Roys François. I I. & Charles IX. & Henry 3. let. 4. & 23. f. 9 & 58.

Chri-

Christofle de sainct Chaumond, premier Baron de Lyonnois, Cheualier de l'Ordre, & capitaine de cinquante hõmes d'armes, let.207. fueil.323.

Christofle Bocheal, Aduocat au bailliage de Forests. let.128. fueil.216.

Clement Pape 3. let.12. 28. 216. fueil. 33. 67. 202.

Claude de Leuis, Baron de Cousan, Cheualier de l'Ordre, & Capitaine de cinquante hommes d'armes, lettre 80. 185. fueil.147. 29.

Catherine Seguier, Damoiselle Parisienne, let.44. fueil.93.

Claude Durfé seigneur d'Antragues. Cheualier de l'Ordre. let.110. fueil. 92.

Charles d'Apchon, Seigneur de Chanareilles, let.77. fueil.143.

Claude Laurencin, Secretin de sainct Nizier de Lyon. let.104.173. fueil.184.276.

Claude Mondain, Aduocat en la Cour de Parlement à Paris. let.109. fueil.191.

Claude Trunel, bourgeois de Montbrison. let.134. fueil.222.

Claude de Thelis, let. 188. fueil. 293.

Claude Faure, dit porte. let.48.90.

Claude Papon Secretaire, de la chambre du conseil de Forests lett. 163. fueil. 265.

Claude Pinard Seigneur de Coublizy, Secretaire du Roy. lettre 196. fueillet 305.

Catherine de Rostrain damoiselle du Palais. lettre 216. fueil. 333.

Claude Guerrier, Seigneur de Combellande, Gentil-homme Lyonnois, & Capitaine de gens de pied à Lyon. lettre 226. fueil. 348.

D

DAuid Blandin Secretaire du Roy, 33. fueil. 22.

Diane de S. Gelais, lett. 135. fue. 223.

E

EStienne Papon Aduocat en la Cour de Parlement à Paris, lettre 108. fueillet 180.

Estienne Archimbaud du Berthaud, bourgeois de Mont-brison. lettre 172. fueil. 276

Estiẽne Pasquier Aduocat en la Cour du Parlement. let. 177. fueil. 281.

Estienne Baritel Poëte comique. let. 65. fueil. 124.

Estienne des Martineaux de Mont-Ferrand

Ferrand. let.210.fueillet 326.

F

FRançois I.par la grace de Dieu Roi de France. let.6.fueillet 15.

François d'Eſpaux,Seigneur de Vieil leuille, cheualier de l'ordre, & Mareſchal de France. lett. 3 fueil.7.

François de Lorraine Duc de Guiſe & Pair de France. let.40.fueil.88.

François de Rougier Seigneur de Malras, Baron de Ferrals, ſainct Benoiſt & Tournebois, cheualier de l'Ordre, & Ambaſſadeur en Flandres. lett.96. fueillet 165.

Florimon Robertet, Seigneur d'Alluye Secretaire d'eſtat,& des finances du Roy. lettre 206.fueil.121.

François Seigneur de Charmazel, Cheualier de l'Ordre, let.235.fueil 358.

François Secondat Aduocat de Thoulouſe, lett.237.fueil.364.

G

GVillaume de Gadagne Seigneur de Botheon Cheualier de l'Ordre, Seneſchal de Lyon, & capitaine de cinquante hommes d'armes. lettre 55. fueil.117.

Gabriel de Saconay,Procenteur de S. Iean de Lyon. let.197.fueil.307.

Gilbert d'Apchon, Seigneur de Mõtregnard, Cheualier de l'ordre, let. 54. fueil. 109. fueil. 25.

Gaſpard de Genetines, Chanoine de ſainct Iuſt de Lyon. let. 8. fueil. 25.

Gaſpard de Verney, Seigneur de la Carde. let. 58. fueil 116.

Guillaume Chaulce, Eſleu de Foreſt, let. 147. fueil. 241.

Guillaume du Val, ſeigneur de Valgrinenſe, & de Clerfontaine, general de Touraine, let. 88. fueil. 154.

Guillaume Bourdel, lieutenant du Preuoſt de Foreſts. let. 113. fueil. 319.

Guichard Cotton, Eſleu de Maſcon, & Secretaire de la Royne mere du Roy let. 117. fueil. 203.

Gaſpard de Cuſieu, Guidon de la cõpagnie de Monſieur de Botheon. let. 7. fueil. 154. 121.

Gregoire de Vauzelles de S. Germain Laual. let. 141. fueil. 233.

Gabriel de Tremeolles, ſeigneur du dit lieu, & de Merlieu, let. 267. f. 271.

Gabriel de Veny, Cheualier, Seigneur d'Arbouſe, maiſtre d'Hoſtel ordinaire de Monſeigeur le Duc d'Alençon, let. 187. fueil. 292.

Gabriel Berard Threſorier de l'artillerie

tillerie. let.202.fueil.314.

H

Hieroſme de Chaſtillon aduocat du Roy au ſiege Preſidial de Lyon, let.29.10.138.fueil.69.72.369.

Helye Boeſſot ſeigneur de Pont ſur Seine Secretaire de Monſeigneur le duc de Guyſe. let.195.fueil.304.

Hugues Carethon Threſorier des cent gentils hommes de la maiſon du Roy. let.224.fueil.245.

I

Iaques d'Albon Seigneur de S. André Comte de Valary, Marquis de Fronſac, Cheualier de l'ordre premier gentil-homme de la chambre du Roy, gouuerneur de Lyon, Lyonnois, Foreſts, Beauiollois, Auuergne, Bourbonnois, la marche, & du bailliage de S. Pierre le Mouſtier. let. 7.22.let. 30. fueil. 30. lett. 11.fueil.3.let.13.fueil. 35. let. 13. fueil. 17. let.20.fu.49.lett.31.fu.75.let.fu. 376.lett. 24.fueil.78.lett.38.fueil.13. lett. 51. fueil. 105.let.52.fueil.106.lett.113.fueil.195.let. fueil.23.let.146.fueil.240. let. 149. fueil. 244. lettr. 154. fueillet 235. lettre 190.

fueil..295. let. 190. fueil. 295. let. 199. fue. 309. let. 200. fueil. 312.

Iean d'Albon, Seigneur de sainct André Cheualier de l'ordre & gouuerneur des pays & prouinces susdites. l. 49. 145. fueil. 102 38.

Iean d'Apchõ Seigneur de MontRõd & de Roche taillee, Cheualier de l'ordre, & capitaine de cinquante hommes d'armes. let. 18. fueil. 44. let. 33. fueil. 107. let. 101. fueil. 177. let. 144. fueil 257. lett. 186, fueil. 190. let. 205. fueil. 317.

Iaques d'Apchon Seigneur de sainct Germain des Fossez en Bourbonnois, Cheualier de l'ordre. let. 2. fueil. 4. let 5. fueil. 11. let. 81 fueil. 147. lett. 111. fu. 193.

Iean de Peyrat gentil-homme Lyonnois lett. 21. fueil. 53.

Iean du Tournon sieur de Fogirolles let. 26. fueil. 62.

Iean Tignac Lieutenant general au gouuernement & seneschaussee de Lyon. let. 35. 121. 182. fueil. 80. 208. 286.

Iean Rosier Capitaine & Chastelain de Feurs. let. 43. fueil. 92.

Iacquette de Laurencin Damoiselle Lyonnoyse. lett. 124. fueil. 212.

Iacques de Chauuet Seigneur de la Bruyer

Bruyer & de la Faulsee.let. 174. 235.fue. 277.305.

Ieã du Puy seigneur de Periers, & de Vilerouy les Mont-brison.let.181. 285.

Iaqueline du Tronchet.let.69. f.228.

Iaqueline de Genetines.let. 7.75. 217. fueil.135.let.145.324.

Ieã Papõ seigneur de Goutelas & Marcoux, Lieutenant general au bailliage de Forests,let.76.106.148.f. 141.186.243.

Iean Cheroyer seigneur de Malestroit general de Bretaigne.let. 85.f.151.

Iacques du Puy, Capitaine & Chastelain de sainct Galmier en Forests le.98. fueil.169.

Iean Perrin seigneur de Cherué,l.148. 218.fueil.228.236.

Iean Cozon marchand de sainct Estienne de Furan. let.161.fueil.262.

Iean Perrin Chastelain de Mont-brison.let.103.fueil.183.

Iacques Durfé Cheualier de l'ordre, Bailly de Forests,let.115.137. 166. 205. fu 198.226.296.319.

Iean Menuldel seigneur de Bompré receueur de bourbonnois,let.120.fueil. 206

Iean Theuenon de Roanne,Varlet de chambre du Roy Henry.let.139.

fueil.

fueil.230.

Iean de Vassoiles au Seigneur Polerou. let.164.fueil.266.

Iaques du Croset lieutenant des eaux & Forests au pays de Forests. lett.171. fueillet 275.

Iean de Fossat Seigneur de la Chanal let.178.fueil.281.

Iean de Rousseaux Medecin ordinaire du Roy. let.192.fueil.299.

Iean Theuenon de Roanne seigneur de la Chapelle. let.193.fueil.381.

Iean de Quilly contrerolleur de l'artillerie. let.206.fueil.321.

Iean.Barrier aduocat au siege presidial d'Auuergne. let.112.f.193.

Iean D'Almes esleu de Forests, lettr. 215.fueil.312.

Iaques Paparin Seigneur de Chaumont lieutenant particulier de Forests. let.219 fueil.317.

Iacques de Rostaing Abbé de Peubrac, aumosnier de la Royne, mere du Roy. let.219.fueil.317.

Iean Bouchet dict Gondon marchand de sainct Bonnet le Chatel en Forests. let.225.fueil.347.

Iacques Maistre,Prieur des Carmes à Lyon. let.227.fueil.349.

Loys

L

Loys de Riuoyre seigneur & Prieur de sainct Romain & de la Platiere. let.67.fueil.126.

Loyse de la Roche, Dame religieuse de Bon lieu en Forests. let.71.fueil.33.

Loyse du Peloux, Dame portiere de saincte Claire de Mont-brison. lett. 86. fueil. 151.

Loys Papon, Prieur de Marcilly, & chanoine de Mont-brison. lett. 126.20. fueil.216.313.

Loys Clepier, Procureur du Roy au bailliage de Forests. let.61.fueil.128.

Leonard Regnard, commis aux greffes de Forests. let.7.fueil.23.

Loys du Buisson, Aduocat en la cour de Parlement. let.125.143.fueil.213.235.

Lucas Breyer Marchant Libraire demeurant au Palais à Paris.let.214.fu.330.

M

Maurice du Peyrat, Capitaine de Lyon. let.140.fueil.201.

Michel de Thelis, Procureur en la Cour de Parlement, lettr.142.165.fueil. 64.268.

Marguerite Perrin, femme de ce Secretaire.68.73.74. fueil.127.239.140.3.

Marie du Tronchet. let.70.fueil.131.

Mar

Marguerite d'Albon, dame d'Apchon, Marquise de Fronsſac, lettre 18. fueil. 204.

Marc de Thalaru, Comte de S. Iean de Lyon. let.136.fueil.226.

Martin le Roux, procureur du Roy au bailliage de Foreſts.let.168.fueil.272.

Michel Trunel, Seigneur du Poyet en Foreſts. let.169.fueil. 273.

Milan Gaze, receueur des tailles de Foreſts, let.184.fueil.288.

N

NOel de Chaſtillon, Seigneur du Soleillant, Gentil-homme Foraiſien,let. 158.fueil.259.

Nazare Vialette de Mont-ferrand en Auuergne, let.93. fueil.160.

Nicolas Vigner, Procureur fiſcal de l'vniuerſité de Paris, let.19.fueil.48.

Nicolas Giraud, Aduocat au ſiege Preſidial de Lyon, let.233.fueil.356

O

OLiuier le Febure,Seigneur de Ormeſſon, general de Champaigne let.89.fueil.155.

Oliuier de la Saulſaye,Maiſtre d'hoſtel ordinaire du Roy,let.66.fueil.126.

Philippes

P

PHilippes de Croy, Duc d'Ascot. let. 94. fueil. 162.

Pierre d'Arpinar, Cheualier de l'ordre, let. 38. fueil. 86.

Pierre du Verdier, gentil-homme Foresien, let. 79. fueil. 145.

Pierre de Tremeolles seigneur de Morenoux gentil-homme Foresien, let. 175. fueil. 268.

Pierre du Puy, Prieur d'Estiuallelles, let. 122. fueil. 208.

Pierre Fournier Eueſque de Perigueux, let. 130. fueil. 217.

Philippe Chresieu, Lieutenant au bailliage de Riuiere en Lyonnois, let. 179. fueil. 282.

Pierre Pommier, Sindic de Forests let. 230. fueil. 353.

Pierre Fauer-jon, Seigneur de la Chanal, examinateur & enquesteur de Forests, let. 231. fueil. 354.

Pierre du Tronchet, bourgeois & marchand de Lyon, let. 84. fueil. 150.

Pierre Regnaud Seigneur de S. Triuier, Gentil-homme Lyonnois, let. 95. fueil. 164.

Pierre Papatin, prieur de Sauigneu les Mont-

son. let.102.fueil.182.

Pierre Bellon, contreroleur de la Doanne de Lyon. let.105.fueil.185.

Pierre de Rostaing, seigneur de Veaucheté, Gentil-homme de la maison du Roy. let.133.f.222.

Philippe Ganieu, Seigneur de Foris. Aduocat du Roy au bailliage de Forests let.355.fueil.255.

Pierre Papatin, Aduocat au Bailliage de Forests. let.212.fueil.328.

R

Renee de Sauoye, dame Durfé. let.229.fueil.351.

Remond Cichot, seigneur de Beauregard, les Mont-brison.let.160.fu.261

S

Simon Chencuier, iuge ordinaire de sainct Marcellin, & procureur au Bailliage de Forests let.107.fueil.187.

Symphorian Buatier, Threforier de Lyon. let.162.fueil.263.

AVTRES

AVTRES LETTRES desquelles l'Autheur n'a eu souuenance des propres noms.

MOnsieur le Baron de Tremont. let.16.fueil.42.

Monsieur de la Roue, lett.fueil. 60.

Monsieur de la Chambre grand aumosnier de la Royne, mere du Roy. let. 46.fueil.97.

Monsieur de la Nyonnere, Secretaire du Roy. let.26.fueil.121.

Monsieur d'Autenay, Conseillier du Roy, & maistre des comptes. lett. 64. fueillet 123.

Monsieur Montpelier huyssier du priué conseil. let.91.fueil.157.

Monsieur de Mont-bardon, gouuerneur de la maison de Lorraine, let.123. fueillet.210.

Monsieur Fournier Mareschal des logis de Monsieur, fils & frere du Roy. let.151.fueillet 252.

Monsieur Laurencin Prieur de sainct Irigny à Lyon. let.59.203.

Monsieur de Fussimagne, Secretaire de Madame d'Apchon, Marquise de Fronsac. lett.180.fueil.284.

Monsieur de Lupé, Commandeur de S. Iean

Iean les Mont brison. lettre 228. fueillet 351.

Monsieur de la Pye, gentil-homme de Forests. let.232.fueil.355.

A Seigneurs & amis non nommez.

Lettres contenans diuerses matieres auec autres traduites. let. 9. fueil.27.let. 5.fueill. 38. lett. 24. fueill. 59. lett. 27. fueil.65.let.33.fueill. 77.let. 36. fueill. 81. let.39.fueil.87.let.47.fue.99.let. 50.fueil. 130.let.56.fueil. 112. lett. 57.fueil.115. let. 59. fueil.117.let. 60. fueil..118. let. 78.fu. 144. let.99. fueill. 170. lett. 100. fueill. 173.let. 114.fueil. 191. let. 119. fueil. 206. let. 150. fueil.245.let. 151.fueil.246. let. 152. fueil. 250.let. 170. fueil. 274.let.189. fueil. 294. lett.191. fueil. 297. lett. 222. fueil. 342. lett. 223.fueillet 344.

Lettres amoureuses.let.83.fueil. 148. let.226.fueill. 214. let. 131.fueill. 219.let. 209.fueill.325. lettre 211.fueil.lett.234. fueil.357.

Fin de la Table de ce present liure.

LET-

LETTRES MISSIVES ET FAMILIERES D'ESTIENNE du Tronchet, Secretaire de la Royne mere du Roy.

ARGVMENT.

Mon Seigneur le Comte de Rets est de longue conoissance, comme naturel patron, Mœcenat & possesseur du cœur & seruitude d'Estienne du Tronchet, Secretaire de la Royne. Au moyen dequoy, il intitule & apuye sous la grandeur & authorité d'iceluy, ce liure de lettres Missiues auec protestations sur la hardiesse qu'il a prise de ce faire: & sur l'ocasion d'y mettre la main, principalement pour ne transiger ceste vie inutilement. Suyuant la sentence de Saluste, en la conjuration de Catilina. A quoy volontiers (n'eust esté crainte de prolixité) il eust employé l'opinion de Scipion, que Cicero dit n'auoir iamais esté trouué moins otieux, que lors qu'il estoit desuelopé d'afaires, ni moins seul, qu'estant priué de compagnie,

I MOnseigneur, les ignares & indoctes statuaires, ausquels mãquent l'art & le iugement, lors que la moindre figure d'vn Apollo, ou d'vn Cupido leur tombe en main, ayans pour le moins en cela conoissance de l'imbecilité de leur œuure : trouuent moyen de l'eriger, & subtilement establir sur la cime & sommité de quelque haute colomne de marbre : afin que les fautes de leur artifice, qui peuuent estre grandes, ne puissent estre par le moyen de la distance veuës des spectateurs & facilement censurees. Comme aussi pour donner la perspectiue necessaire à la statue, qu'elle ne peut receuoir de soi-mesme, cela leur est plus propre que le propre artifice de la main. A leur imitation monseigneur, ne me conoissant moindre iuge en l'erreur & perplexité, tant de l'euersion, que de l'inuention de ces lettres : I'ay auisé de les apuyer, & eleuer sur la grandeur & auctorité de vostre Seigneurie, pour les auantager auec vos faueurs & merites, à ce degré d'estime & de reputation, que d'elles mesmes elles confesseront touſiours sans vostre vmbrage ne pouuoir meriter. Et pource que no-

toirement vous estes Seigneur de parfait iugement, il n'est besoin que ie les estime, ni que ie les blasme. Car la faute de l'vn & de l'autre se doiuent necessairement fuir : & vous de tant mieux que moi conoistrez si elles seront capables de louange, ou de mespris: quād moins vous y aurez d'afection, & plus d'intelligēce que ie n'ay. Pour ceste raison, monsieur, ie ne veux qu'il arriue en l'entendement de personne, qu'à la maniere d'vn afamé, à qui plus croist l'apetit, quād il void vn autre manger, esloigné de la gloire, que plusieurs rares & sauuages esprits se sont imposez, par vn māder leurs choses en lumiere ie me soye voulu à ces lettres employer. Car par ce moyen on me pourroit auec raison estimer estre ou du tout priué de sauoir, où trop friand de renommee. Et encores que ie confesse qu'en plusieurs choses i'ay assez esté coustumier de me trōper : si est-ce qu'en la conoissance de ma capacité, ni en la mesure de mō peu de merite, & de mes foibles vertus, ie ne me suis iamais de beaucoup mesconté. Estant tout asseuré que le seul sauoir à l'homme de ne gueres sauoir, vient de la modestie d'vne secre-

" te vertu. Mais pource que tous hommes
" qui s'eſtudient de deuancer & preua-
" loir tous autres animans, & doyuēt en-
" tendre à ne trāſiger leur vie par vne infe
" cte ſilēce & ocioſité orde, ainſi que font
" les beſtes brutes, que nature a faites
totalement inclinees à l'obeiſſance &
ſeruitude du vētre, ceſte ſinguliere rai-
ſon, & le ſien de perſuaſion de pluſieurs
amis, m'ont plus contraint que volon-
tairemēt induit à ce faire. Mōſeigneur,
ie doute qu'à celuy qui prendra deſir
de lire ces lettres, il lui auiendra comme
à ceux, qui voyans vn beau coloſſe de
drapeau collé & fabriqué pour la prō-
ptitude d'vn triomphe, de quelque bon
ne main, deceus en la ſuperficie de la
ſtatue, qui exterieurement ſe monſtroit
belle & delicate, & cuidans y trouuer
quelque interieure beauté, & curieux de
la voir de plus pres: la trouuent cōpo-
ſee de foin & de bouë, & s'en retournēt
trōpez de leur meſme moquerie. Ainſi
ſeroit le meilleur pour les ſcrutateurs
de ce liure, qu'ils demeuraſſent contens
& ſatisfaits du frōtiſpice de l'œuure, en-
richi de l'ōbre du nom de V.S. plus que
des couleurs de mō artifice ſans meſler
plus auant leur meſcōte auec ma honte.

Quoy

Quoy que ce soit, ie suplieray quicõque voudra passer outre, il luy plaise aueç les ardans yeux desquels vn amoureux sait caresser sa maistresse, cõsiderer ma peine, & ma bonne volonté, & auec mesme benignité & iugement gracieux, excuser & couurir les defectuositez qui s'y trouuerõt. Ce que ie m'asseure obtenir, de toute personne de patience & de bõne cõposition. Laquelle se disposera, s'il luy plaist de lire ces lettres, non auec le desir impetueux, que l'ignare populaire a par coustume d'acourir à quelque theatre public, pour seulement se delecter aux traicts facetieux des ioyeuses paroles, ni aussi pour tomber en l'erreur de ceux, qui seulement recerchent la simplicité de l'antique fable aux diuins dialogues d'vn Plato, ou aux merueilleuses oraisons d'vn Demosthenes, & qui à la mode des malades, se contentẽt de l'odeur de la medecine pour seul gouust, sãs auoir esgard à la vertu d'icelle pour en estre gueris. Car ie ne veux point estre si sot de cõfesser que ces lettres incultes & mal polies soyent du tout priuees de quelque lustre & saueur, ni qu'elles soyent entierement suiectes à mespris & contemnement. Ie ne

Plato.
Demosthenes.

veux pas aussi estre si estourdi de les vous presenter, pour fournies de tant de doctrines & de sentences, qu'elles en puissent trop de louange dignement meriter. Monseigneur, quoy que ce soit. V.S. sera contente, que sur le dos de son autorité elles puissent reposer. Car le poids ne sera si onereux, que la deuotion de mon cœur enuers vous ne soit encore plus grande auec l'afection qui m'a de tout nostre temps suyuie de vous respecter, honorer & faire treshumble & fidele seruice. Monseigneur, ie suplie le Createur de ioindre à vos vertus entiere felicité.

Vostre à tousiours treshumble, ancien, fidele seruiteur, Estienne du Tronchet.

Honneur t'y est decent.

ARGVMENT.

Le seigneur de S. Germain des Fossez M. Iaques d'Apchon, Cheualier de l'Ordre, prie ce Secretaire de mettre ses lettres en lumiere, auec beaux discours de l'exercice de la vertu, & de la science, & de la louable alliance des armes, & des lettres.

Monsieur

2 MOnsieur du Tronchet, si n'estoit que nous ne serions estimez moins fols & indiscrets, que furent anciennement les Psylles, qui prindrent les armes pour combatre le vent Austral, pource qu'il nuisoit à la culture de leur territoire: (Ainsi que ie le pense auoir leu en Herodote) ie serois quasi d'opinion de nous armer contre le malheur & fortunal du temps, qui regne à present, empeschant le labourage de la vertu, & si fort anichilant & defrichant le territoire de son pouuoir, que les esprits qui sont maintenant, subtils, ouuers, & plus faciles qu'ils n'ont esté en plusieurs des siecles passez, semblent parmi l'orage & aduersité de ce desolé Royaume, comme submergez, assoupis, ou paralitiques, sortis d'vn simulacre tenebreux obscurement confus, & confusement obscur, sans clarté ni lumiere quelconque. De là vient que s'il y en y a quelques vns parmi les autres, gaillards, ausquels la force de la valeur romp les chaines de la paresse, ne pouuans consentir la prison de inutilité: ceux là laissent desrober leurs propres vacations, par les mains de l'ambi-

Indiscretion des Psylles.

tion,& icelles trāſuertir en auſteritez de guerres,vindictes, barbares ruynes, deſolatiōs communes, & calamitez populaires: & en meſpris du bien,& contentement, que chacun deuſt procurer à ceux qui nous doyuent ſucceder,comme ce qui reſulteroit à la couronne de nous-meſmes. Et tellement ſont toutes vertus rebutees, que ſi beaucoup de perſonnes en ont quelques aparences figurees : il s'en trouue peu toutesfois qui en ſoyēt fideles miniſtres & diſpēſateurs. Car de parler ſouuent de la vertu, « auec vne facilité d'eloquence abuſiue: « c'eſt choſe cōmunement receuable,tou « tesfois moins en ce qu'il eſt permis au « tāt au vicieux qu'à l'hōme de bōne vo « lonté. Mais d'vſer de la vertu, & faire « l'ofice ordinaire qui luy apartient, Mātuā dit,que c'eſt l'ouurage d'vn Sanſon, & moy auec Virgile, *Hoc opus,hic labor eſt.* Ainſi eſt il de ceux à qui Dieu a dōné quelque ſauoir, leſquels par ie ne ſçay quelle ſuperſtition legere, ſont facilement pouſſez à parler des ſciences: mais d'autre coſté la pareſſe les a ſi lour demēt engourdis, que pluſtoſt que pouuoir tirer d'eux quelque œuure d'vtilité cōmune, vous arracheriez par force la maſſe

Mātuan. *Virgile.*

masse d'Hercules de la puissance de ses mains. Qui est trop obey à l'ingratitude, & faire tort nō seulemēt à soy, mais aussi à ceux ausquels nature nous a obligez plus qu'à nos propres afaires. Et suis d'auis, que celuy à qui Dieu a imparti quelque science genereuse, il la doit tenir en gābe, & en exercice continuel, pour le bien de la posterité: croyāt que qui la possede, & ne la perpetue, est semblable au docteur qui dort & ronfle, ce pendāt que ses compagnons sont en ofice de deuoir. Toutes ces choses considerees, du Tronchet mon ami, sachāt la nourriture que tu as receuë parmi les Rois, Princes & grands Seigneurs, & principalement sous feu Monsieur le Mareschal de S. André, ton bon maistre, (Seigneur de qui l'heureux esprit, sagesse, & valeureuse conduite, seroyent plus conuenables en la bouche d'vn estranger, que d'vn si prochain que ie luy suis) n'est point si fructueusement passee, que tu n'ayes plustost employé ta ieunesse à acquerir beaucoup plus de ces biens qui sont de la censiue de la vertu solides, & perpetuels, que de ceux là qui mouuans du terrier de fortune, sont caduques & legiers comme le

Oster la masse de Hercules par forme de preuerbe.

vent,& que cela t'a fait ioindre tant de bonnes parties, que par ſtimule de ta propre valeur,tu es maintenant deuançant,ſupeditant & creuant l'œil à la pareſſe,qui auiourd'huy triomphe de nullité. Dont auec les plumes empennees de la fertilité d'vn beau langage,de pluſieurs graues & ſerieuſes ſentences, exemples,figures,& autres ſingularitez de bien eſcrire,ie voi ta renõmee commencer à batre les aiſles, ſur le pinacle du haut temple de la memoire, quand ne ſeroit que par le moyẽ de quelques lettres famlieres, que lon ta veu mettre en ordre, & en bataille, ſous l'enſeigne d'vne louable & honeſte recordation & reſpect de pluſieurs de tes amis,pour aſſaillir & combatre les ſcadres de l'ignorance. I'ay à te faire entendre, que quant à moy, qui confeſſe ne tenir du ſauoir, que le ſeul deſir que i'en ay,(qui eſt l'image & propre figure du ſauoir) ſi eſt-ce que ie ſuis ſi parfaitement amoureux de ceux qui en font profeſſion de merite, que ie voudrois non ſeulement les imiter, mais les pouuoir entierement reſſembler. Car encores que ma vocation ſoit autre, faiſant par ta grace & veſtige des miens

L'image du ſauoir & le deſir de ſauoir.

miens estat naturel des armes: neantmoins i'estimeray touſiours que l'vn & l'autre peuuent heureuſement cõpatir, & loger enſemble. Et ne ſeray iamais de l'opiniõ de beaucoup de gẽtilshommes, qui s'eſtimeroyẽt moindres d'honneur, ſi la vertu de quelques bonnes lettres eſtoit compagne de la nobleſſe de leurs armes, ſuyuant en cela l'humeur d'vn Lucinius Empereur, qui ne ſauoit non ſeulement ſigner ſes Edicts, mais encores par le cõteil de ſon ignorance, tenoit les lettres pour vne peſte publique. Il me plaiſt mieux adherer à ceſte ancienne felicité Romaine, dont la pluſpart ont ſi glorieuſement ioint la vigueur des armes, auec la dignité des lettres: que l'vne ſe fortifiant par l'autre, ils ont parmi telle perfectiõ mis le ioug au col de la pluſpart du monde I'aime mieux complaire à ce bon Empereur Iuſtinian, qui dit ſi bien, que l'Imperiale Maieſté, & par conſequent la vraye nobleſſe doit eſtre non ſeulement honoree par les armes, mais auſſi armee de loix & de bonnes lettres, afin que l'vn & l'autre des temps & de paix, & de guerre, puiſſent eſtre par bõ chemin legitimement adminiſtrez. Or

Lucinius Empereur contempteur des lettres.

Iuſtinian Empereur amateur des lettres.

tout cela ioint à l'afection & amitié que ie te porte, me fait par tes louables desſeins chatouïller de quelque plaiſir particulier auec deux autres raiſons dont la moindre bien qu'elle ſoit grande, & la ſouuenance que i'ay veuë, que tu as empoignee en ces lettres, de l'hõneur, grandeur & reputation dudit feu ſieur Mareſchal, auquel apartenant ſi prochainement ie ne puis moins que de m'en reſſentir, & te faire ſucceder pour ma part (auec neuf freres que nous ſommes reſtez ſes neueux) ſelon noſtre pouuoir à ce que tu pouuois (ſi fortune n'en euſt ſi toſt priué le bien de ce Royaume) particulierement eſperer de ſa grandeur & benignité par le merite de tes ſeruices. Et l'autre eſt pour ſeule faueur publique, laquelle te prie & conſeille auecques moy de reconoiſtre, que puis que Dieu t'a mis le ſauoir en l'eſprit, l'eſprit à la main, & la main à la plume, il faut faire voler ceſte plume parmi l'air de la proſperité vniuerſelle. Dequoi ie te preſſerois d'auantage, n'eſtoit que ie ſcai que tu n'as beſoin d'eſperon, en ce que l'obligation que tu as à la vertu, la propre reputation de toi, & la ſatisfaction de

de beaucoup de gens de bien qui t'aiment te doyuent faire prendre carriere de louange perpetuelle. Et à Dieu *Monsieur du Tronchet.*

ARGVMENT.

Ce Secretaire discourt à Monseigneur le Mareschal de Vieille-ville, les enenemens de sa fortune, & le regret qu'il a de demeurer inutile, ayant pris nourriture en cour & aux afaires. Le suplie d'estre son intercesseur enuers la Royne, pour estre renoué en son estat, ou, quoy que ce soit employé à faire seruice, & l'en coniure de la part de feu Monseigneur le Mareschal de sainct André, son singulier amy, y employant vn peu de ses merites par figure & maniere de reticence, & auec protestation de ne vouloir toutesfois en cela imiter le gendarme glorieux de Terence. Outre cela il enuoye audit Sieur vn Placet pour presenter à sa maiesté.

3 MOnseigneur, i'aurois peur que vous fussiez pour me iuger de peu de prudẽce, si maintenãt que vous estes auec cõtinuelles fatigues de corps & ennuis d'esprit atentif, & ocupé pour le seruice de sa maiesté, aux remedes & extinctions de ces guerres ciuiles, & que vous auez besoin de repos, & de recreation, pour vous subleuer de tant de solicitudes: ie venois à vous donner nouuelle ocasion de molestie, si ce n'estoit, que ie vous conois noble, de si genereuse vertu, & de si bõ naturel: que vous receurez ce moyẽ de me pouuoir faire du bien, & de secourir ma bonne volõté, pour vne consolation de beaucoup de pensemens qui vous trauaillent. Monseigneur, ie desirois fort d'obtenir de la Royne la grace de r'entrer en l'estat de seruice de sa Maiesté, où de mõsieur: & de reprendre au poil la fortune que la malice du tẽps m'a si malheureusement rauie. Ou pour le moins d'estre selon mon petit de capacité, employé, de sorte que ie peusse sortir de ce bourbier de nullité: où maugré moy ie suis vilainemẽt engagé. Car estant ceste cour merenourrice de ma plume elle ne cessera de gemir & se plaindre iusques à

ce que par l'aide de mes bõs seigneurs & amis elle aura peu r'afraichir les leures de sa bonne volonté, aux mammelles de ses commandemens: & par ce moyen deliurer son bon cœur de la prison d'inutilité, où il est presentemẽt engoufré pour estre reuni à la franchise de ses anciennes seruitudes. Monseigneur, il me sembleroit faire tort à vous à qui ie suis de si lõg temps obligé & asserui, & qui en faueur & recordation d'vn si singulier ami feu Monseigneur le Mareschal de S. André, semble m'estre si heureusement acquis, de ne vous vouloir en ceste ocasion sur tous autres employer, estant ma priere de iustice, & la grace petite au prix de la grandeur de sa Maiesté & de vostre autorité. Et parlerois volontiers de mon merite si ie ne craignois que cuidant me preualoir de mes propres choses, ie fusse reputé par gens de bon iugement pour vn Thraso glorieux, ou pour vn franc Archer de Baignolet. Quoy que ce soit, ce bien me vaudroit beaucoup, & sans preiudice de personne, ameneroit grande commodité à plusieurs des miens. Qui me fait vous suplier treshumblement de ne me vouloir faire

errer en mon esperãce, ni en la seureté que ie tiens de vostre parfaite bonté. Et qu'il vous plaise non seulement impetrer ceste faueur de sa maiesté, mais l'execution d'icelle. Monseigneur, ie vous enuoye vne requeste, qu'il vous plaira auctoriser & presenter à sa maiesté: & derechef ie vous en suplie treshumblement, & si treseffectueusement qu'il m'est possible. Afin que conoissant encores quelques astres de ceste terre reluire pour moy, ie tiene pour moins douloureuses les pertes malheureuses que i'ay faites. Ne vous voulant promettre aucune chose pour reconoissance de ce grand bien. (Car la debilité de mes forces n'y pourroit satisfaire) Mais desirãt plustost vous demeurer perpetuel detteur & tresfidele seruiteur, qu'entreprendre auec petit payemẽt de fournir & aquerir si grãde obligation. Ie supplie le Createur vous donner. Monseigneur, tresheureuse & longue vie. *De Montbrison.*

ARGVMENT.

Placet à la Royne où du Tröchet son Secretaire ayant esté y a lõg temps retranché de son estat fait vne succinte mentiõ de ses auersitez.

Comme

Comme par le vouloir de Dieu la iournee de Dreux, en l'an mil cinq cens soixãte deux: luy a enseueli son maistre, auec ses plus fortes esperances. Le tẽps des troubles & diuisiõs en mesmes annees au massacre de Mont-brison (où il fut prisonnier) lui a rauí beaucoup de son peu de bien en grand danger de sa personne Et pour le rafraichir, l'edit du Roy luy a supprimé son ofice de treſorier des foreſts. Finablement fortune lui a volé vingt ans de seruice, & masqué la pluſpart de ses amis suyuant ses ordonnances.

REQVESTE A LA Royne.

MAdame, du Tronchet, qui iadis eut ce bien.
De vous faire seruice, il ne sait pas combien
Ou de mois, ou de iours en eſtat fauorable,
Eſtant sa plume lors quelque peu agreable
Et depuis tresbuché de ſi haute faueur,
Par vn vent fortunal de mauuaiſe faueur
Où par l'arreſt fatal de volonté plus haute,
A maintenant loiſir de iuger de ſa faute:
Et de conſiderer meurement qu'il conuient
Si bien careſſer l'heur à meſure qu'il vient:
Qu'on s'en puiſſe ſeruir en ſaiſon oportune
Contre le vent auſtral de muable fortune
Car de fortune vient tout le mal qui me preſſe.

Mais s'il peut derechef empoigner la deesse,
De plus l'abandonner il n'a intention
Qu'elle n'ait fait vn rire à sa deuotion,
Madame, Dieu, le temps, la fortune, l'Edict,
Ont mis en tel malheur du Tronchet dessusdit
Que pour mauuais destin vn moment l'a fait
estre
Fraudé de sõ espoir, de son bien, & son maistre,
Dieu (le premier de tous) son maistre lui osta,
Au combat pres de Dreux, qui assez lui couta
Puis l'execrable temps de la guerre inconue
A laissé sa maison de meubles toute nue.
Sa femme, ses enfans, heureusement bien nez,
Par si tristes malheurs tristement fortunez:
Leur bien fort embrouillé, leur substance rauie
Et lui reduit au point d'y confiner sa vie
Apres auoir esté prisonnier en l'assaut
Du pauure Mont-brison, pris à bondir ce saut
Duquel on parle tant, par guerre sanguinaire
Sans la faueur qu'il eut d'vn astre debonnaire.
Depuis l'edit du du Roy, pour l'acheuer de
peindre.
Lui merca sõ logis nõ pour se vouloir plaindre
Dans les supressions des pauures Financiers
Sonnant le tabourin à plusieurs creanciers
Qui d'obligez tranchans & cedules pointues
Se sont mis en campagne à brides abatues,
Sans treues, ni sans paix: & lors à l'impourueuë

*V*ne troupe d'amis de bon cœur despourueuë
*L*uy a tourné le dos en ce fascheux progrez,
*P*lus viste que *X*erxes en la guerre des Grecs,
*C*ar tous malheurs-humains sur nos testes coulees. "
*M*ettent le masque au front des amis simulez "
*E*t iamais il ne fut que quand l'heur se reuerse: "
*F*aueur ne s'esloignast de fortune diuerse, "
*E*t que l'ingratitude & l'infidelité, "
*N*e fussent propoſeurs de l'infidelité. "
*M*adame, du Tronchet, vous a ici ouuertes,
*S*es tribulations, & ſes peſantes pertes,
*S*omme toute ſon bien ſon maiſtre, ſes ofices,
*P*erdus & acouplez de vingt ans de ſeruices,
*I*tem ſa bouche à court, ſes ſupoſts, ſes amis,
*Q*ui plus accorts que luy à couuert ſe ſont mis
*E*t ont mieux à propos, non par plus de merite
*M*ais par plus de fortune eſchapé la ferite
*S*upliant humblement qu'à voſtre maieſté
*I*l plaiſe le remettre ainſi qu'il a eſté
*C*ouché dans voſtre eſtat, & aux gages remis
C'eſt tout vn de cõbien, pourueu qu'il y ſoit mis
*C*ar voſtre eſtat n'a point vn meſtier ſi petit,
*Q*u'il ne ſoit aſſez grand pour le ſien apetit:
*L*e faiſant ſommeiller, s'il n'eſt bon ſecretaire
*D*e ſes malheurs paſſez bien peu le fera taire.
*E*t pourueu qu'il ne ſoit threſorier ou laquais
*I*l penſera d'auoir recouuert grand acqueſt.
*M*ais Madame, s'il eſt de voſtre eſtat indigne

Au moins faites le mettre en quelque lieu
qu'il disne.
Où de faire seruice il fera tel deuoir,
Que sa fidelitè suplira le sauoir.
Car si vous l'oubliez, il est hors de son theme,
Et n'a autre recours qu'à se perdre soymesme.

En heur content se dit.

ARGVMENT.

Ici auec plusieurs raisons il monstre que plus contraint que volontaire, il fait voir ses lettres familieres, & plusieurs poincts, sur lesquels on ne les pourra calomnier, apartenant à toute personne bien auisee, d'auoir plus de respect à l'euenement des choses, qu'au commencement d'icelles. Neantmoins ayant pris opinion que nul ne peut estre entierement homme de bien, qui ne procure viure en la memoire des hommes, il se resout (sous la benignité de ceux qui les verront) de les mander à la lumiere. Et prie par ceste lettre, Messire Iacques d'Achon, Seigneur de S. Germain des fossez, Cheualier de l'ordre, de les cautionner, & de les vouloir presenter de sa part à Monsieur le Comte de Rets, sous l'autorité duquel elles sont intitulees.

MOnsieur il vous deuoit sufire d'auoir auec l'experience conu que le peril de la vie ni le trauail de l'esprit & du corps n'ont iamais peu flefchir le deuoir de ma seruitude, ni mon obeissance enuers toute personne de merite, comme vous estes, sans que maintenant vostre bonté se soit disposee à me commettre & imposer chose, qui à vous, qui me le commãdez ni à moy (si i'y obeis) ne pourra raporter que blasme & moquerie. Et tien pour certain que de tels cõmandemens i'auray plus de cause de me plaindre, que de matiere de vous estre redeuable. Estant certain que combien que suyuant vostre intention, qui est d'aider à chacun, & de m'honorer, comme l'vn de vos plus humbles & fideles seruiteurs, ie vous sois en cela asserui de beaucoup de deuoir, toutesfois ayant esgard au succes de la chose, autant me faudra consumer de temps à me douloir de vous, comme ces miennes lettres porteront entre les hommes sufisante verification de mon peu de sauoir. Et quant à moy, ie iuge estre office d'homme retenu & bien auisé d'a-

uoir plus de respect à l'euenement & à l'issue de toutes choses qu'à leur commencement. Neãtmoins puis que plusieurs raisons que ie vous ay alleguees sufisantes à leuer & reuoquer vostre opinion, n'y peuuent satisfaire, il ne conuient ni du deuoir de ma seruitude, ni à ma modestie, de plus reluctер n'y irriter en cest endroit vostre bonne volonté. Ie serai donc en cela aussi prompt à fournir vostre desir, comme à faire tort à mon propre iugement, afin, Monsieur, que chacun conoisse que la force de vos commandemens, victorieuse de ma deliberation m'a fait empoignier resolution de ce faire. Car ie ne voudrois qu'il peust capiter à l'opinion des hommes, que (suyuant le naturel du Chameau, qui de vent en lieu de viande se nourrit) plustost d'vne fausse & brieue gloire, que le vent „ de populaire conception a acoustumé „ de porter auec soi, que la solide & vraye „ reputation, qui deriue du parfait iu„ gement des rares esprits: ie ne vou„ lusse faire apast à la pensee d'autres pauures viandes, & fameliques, que non en celle ci. Et ne veux aucunement nier que ne sois desireux, & amateur

Le Chameau se nourrit naturellement du vent.

amateur de gloire honeſte, & encores plus que noſtre langue Françoiſe puiſſe viure en la bouche des mortels. Car nul ne peut eſtre du tout homme de bien, qui prouoqué du deſir de la gloire, & alumé de bonne affection ne procure de viure & reſider en la memoire de la poſterité: autant que ſi i'eſperois que ceſte editiõ ne me reüſcit, auec louange iointe à l'vtilité publique: encores ne me voudrois ie reſtreindre pour l'vn par faute de l'autre, pourueu qu'il y allaſt plus de la ſubuention du commun bien, que de l'amorſement de l'honneur particulier. Mais, Monſieur, en tout cela i'ai plus de beſoin des freins de voſtre prudence, que des eſperons de voſtre deſir. Parquoy, n'eſtant nulle ſi vraye gloire de vertu, que celle qui auec la doctrine, ou auec l'exemple des bonnes meurs, autant aux preſens, comme aux ſucceſſeurs peut aporter vtilité: conoiſſant que ces lettres n'y peuuent plaire n'y aider: ie crains fort que l'on pẽſe, qu'eſtant veincu & deceu de l'afection & du iugemẽt, i'aye voulu pouruoir pluſtoſt à la gloire priuee que au benefice commũ. Monſieur ie n'eſ-

De la vraye gloire de vertu

criuis iamais lettres en esperance qu'elles fussent tracassees en la main des hõmes, excepté de ceux ausquels, pour leur faire seruice, ou pour mon besoin, elles estoyent adressees: & si ie m'en estois reserué certaines copies, lesquelles pour les plus fascheuses parloyent touſiours de quelques negoces: ie prenois ceste peine, pour en tenir raison à mes amis, ou aux Seigneurs que ie seruois, pluſtoſt que d'en afecter aucune louange. Monsieur, ie ne veux sur ce oublier de ramenteuoir, & suplier voſtre facilité qu'elle ne monſtre au monde d'eſtre plus remplie d'afection, que de iugemẽt, lequel toutesfois i'ay touſiours conu en vous parfait & singulier. Et puis qu'il eſt queſtion que voſtre autorité, ait sur moy plus de pouuoir que de raiſon: ce sera à vous de me defendre & garantir. Mais de quelle trõpe pourrez vous recouurer vn bouclier à l'eſpreuue, ou de la calomnie, ou des armes de la verité, ou de la iuſte reprehenſion? & quelle reſponce ferez vous à ceux qui diront que pluſieurs de ces lettres ſont traduites, empruntees, & vſurpees? & qu'en celles de mon inuention ie n'ay ſceu os-

donner, ni bien disposer ce qui y appartient au parfait de l'artifice ? qui diront aussi que ie n'ai eu la grace de varier selon l'ocasion, de la matiere le stile, & iceluy auec membrures d'elocutions, figures & nombres & auec tous autres ornemens de bien dire, si bien reuestir, qu'elles ne semblassent quelque vieille reparee, enguerlandee, frisonnee, & atintee de toutes couleurs, somme quelque vieille mule à frains dorez? comme aussi me defendrez vous de quelques autres, qui diront que mes lettres n'ont point d'election, ni d'abondance de belles paroles? qu'elles n'ont point de grauité, de plaisir ni de subtilité ? Que souuent sans metaphores, sans similitudes, & sans comparaisons sans figures, & sentences, & sans diuersité d'autres moyens de bien dire, elles se monstrent comme vn pré chenu en prime vere, steriles & infertiles? Mais s'il vous auient de respondre, vous pourrez (s'il vous plaist) dire que à la similitude d'vne simple virginelle, qui desire auoir ses cheueux atournez d'vne belle couronne va plustost cueillant les plus specieuses fleurs, que les odoriferantes, il ne faut ainsi traites

Ici se peut choisir cõme on doit enrichir & figurer vne lettre

L'amer engendre le doux par la similitude des mouſches à miel.

Autre ſimilitude des chemins.

Plinius ſecundus.

Tot capita tot ſenſus

l'afection & les couleurs des fleurs des paroles, qui ne portent que plaiſir auriculaire, tant aux oraiſons qu'aux lettres: mais en cela pluſtoſt imiter les mouſches, qui ſe paiſſent des plus ameres fleurs, pour rendre leur miel plus doux, & plus incliner à l'vtilité des matieres & de la ſuſtance, qu'a l'elegãce du langage. On voit ſouuent au long des chemins dificiles & pierreux, pluſieurs beaux aubepins blancs, bleus, ou violets, & infinies autres fleurs delectables: auſſi, n'y a il lettre tant inculte, rude & mal polie, qu'il ne s'y puiſſe cueillir quelque particuliere ſatisfaction. Et pour ces raiſons ie m'aſſeure que toutes perſonnes de conſideratiom, & de iugement, conoiſſant aſſez ce qui en eſt, excuſeront pluſtoſt mon intention, qu'ils ne blaſmeront mon œuure. Et pour autant que l'art de bien eſcrire conſiſte en vne meſme choſe, & que neantmoins les opinions des hommes ſont fort diuerſes, & de meſme qu'en vn feſtin compoſé diuerſemẽt & luculentement de ſingulieres viandes, toutes ne plaiſent pas à toutes perſonnes, mais chacun s'y traite ſelon ſon gouſt particulier, pour cela le traitement du

banquet

banquet, ne doit estre blasmé. Ainsi Monsieur, i'espere qu'en l'endroit de tous esprits de bonne paste, il me doit auenir de mes lettres, lesquelles sans point de faute sont bien peu hardies & fort honteuses de cõparoistre, premierement que tant de diuins & merueilleux secretaires eussent exhibé les leurs, au parãgon desquelles comme peintes de charbon à la claire lumiere de tant de torches, à peine pourront estre veuës, & ceux là cõme estoilles d'eternité reluiront. Mais quoy que ce soit, estant cõdamné du respect que ie vous porte: ie me presente à vous obeïr, vous asseurant bien que de tout le blasme, ou de tout le prix que ces lettres me pourront aquerir, la plus grande partie vous sera reietee: Monsieur i'ay pensé les exposant à l'vniuerselle censure des lecteurs, de les mander sous la caution & sauuegarde de Monseigneur le Comte de Rects, preuoyant que si d'aucune estimation, ou d'aucun merite elles semblent estre dignes: ie ne les saurois voüer à Seigneur, à qui elles doiuent estre plus recommandees, ne à qui elles aferent mieux, qu'à sa Seigneurie. Et au contraire, si elles estoyent dignes de

quelque blasme ou correction : il n'y a personne qui me puisse mieux garantir que luy, des calomnies & impostures qui y escherront, auec sa faueur, grandeur & autorité, iointe à l'ancienne afection qu'il me porte. De maniere qu'en l'vn & en l'autre de tous ennemis, ie suis certain de les auoir bien coloquees. Ne reste qu'à les luy presenter de ma part, ce que ie vous suplie humblement vouloir faire, auec la fidelité & seruitude que ie luy dois. Me recommandant humblement & d'aussi bon cœur à vostre bonne grace, que ie prie Dieu vous donner, Monsieur, heureuse & longue vie.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Lettre traduite de diuin Pierre Aretin adressee par maniere de consolation au feu Roy François premier, estant prisonnier en Espagne, En laquelle auec fort beaux discours, il traite des illusions de la fortune, de l'incertitude d'vne victoire, & du triomphe de la patiẽce, concluant que toutes choses se doyuent meurement entreprendre, & viuement executer.

SIre, voyant que la perte que vous 6
auez faite, est vraye image, exemplaire, & obiect de la conqueste d'autruy: ie ne scay à qui plus en cela attribuer d'honneur, ou à celuy qui a esté veincu, ou à celuy qui a esté victorieux. Car d'vne part François en la deceuable rouë de fortune est sorti de toute opinion, où il auoit esté, qu'elle ne pouuoit constituer vn Roy prisonnier. Et au contraire, Cesar en ce qu'il en a obtenu, s'est donné à croire qu'il n'en pourroit moins arriuer à vn Empereur. Certainement, Sire, vous auez maintenant l'esprit satisfait & deliure. Car pour auoir fait preuue de combien est fragile, & muable la felicité de ce monde, vous en ferez d'oresenauant moins d'estat, en lieu qui a le siẽ asseruy

Fragilité des felicitez de ce monde.

voyant que telle reuolution l'a engagé en toute crainte & que ſa maieſté s'eſt veſtue de la ſolicitude de laquelle s'eſt deſpouïllee la voſtre. De maniere que vous n'auez (ce me ſẽble) à vous plaindre de fortune, laquelle eſtant au plus haut de ſon pouuoir n'a rien moins, de tout ce qui luy a eſté poſſible, executé en voſtre endroit, en vous reduiſant en l'eſtat en quoy vous eſtes. Dont eſt aduenu, que par ceſt exploit: les vertus qui vous acõpagnent ſont affranchies, & tellement libres, que maintenant vous reluiſez de la plus moderee temperance, & de la plus ferme conſtance qui ſe puiſſe deſirer. Et par le conſentir que telles vertus, & louables parties ſoyẽt miniſtres de voſtre cœur, & guides de voſtre entendement, vous rendrez ſeulement maiſtreſſe celle qui ſe reputoit Deeſſe, par les lamentations des hommes, Sire, i'ay opiniõ que l'occaſion qui ſe preſente & qui moyenne que les autres ſoufrent perte de leur gain, & que vous gagnez en perdant, rendra fortune honteuſe, d'auoir cuidé triompher de vous, puis que triomphez d'elle meſme, & puis que la neceſſité qui la conduit, vous cuydant cõ-

ſumer

sumer en l'abisme, vous a esleué iusques au ciel, ce qui se voit en la patience de laquelle vous la suportez. En quoy chacun se peut mirer, & aprendre à s'en garder & preseruer, & à iuger que ses contrarietez sont les propres lunettes de ceux qui ne se perdent en l'ignorance auec elle, Voila comment la victoire ne peut rendre Cesar si heureux, qu'il sembleroit, d'autant que l'apparente gloire estant suyuie d'vne fin incertaine, n'est que simple idee & image de prosperité: & non seulement elle, mais ne aussi la vertu des astres, dont ce bien luy est deriué, n'ont pouuoir de deuancer, ni de supediter la volonté, de Dieu. En quoy ie vous declaire & soustiens oculairement victorieux, puis qu'auecques la prudence vous auez surmonté celle, qui auec sa force exterieure vous auoit abatu. C'est grand cas, Sire qu'Auguste, qui vous a en sa puissance, ne peut auoir que vn moyen de se monstrer genereux, & vous en auez infinis de vous declarer tel, à l'encontre de luy, i'entens en benignité & en controuersie, lesquels ne vous estans manquees, vous le rendrez assuietti à vostre sauoir, reco-

Gain de perte

Plato.

noistre & endurer qu'il ne le peut rendre enuers vous gracieux. Vous pouuant par ce moyen preualoir, & glorifier de la patience, auec laquelle le plus victorieux se voit bien souuent surmonté, estant sans nulle doute entre toutes les autres vertus, la plus asseuree, & celle qui en ce monde doit plus conforter la dignité de l'homme, & de laquelle estant vn tel Roy que vous si heureusement apointé, se peut dire vn second Dieu puis qu'elle est procedee de l'inuention de sa maiesté diuine.

De la patience procedee de l'inuentiõ.

" Plus d'honneur meritent ceux qui sa-
" uent bien soufrir les aduersitez, que
" ceux qui se perdent en leur contente-
" ment. Apartenant entierement à vn
" bon & sincere cœur de tolerer la cala-
" mité, & ne la fuir aucunement. Car en la
" maison de patience est logee la grãdeur
" & la magnanimité de l'esprit, & en
" l'esloignement d'icelle se reduit toute
" la foiblesse & l'inferiorité du cœur.

Mais, Sire, où s'est iamais veu qu'vn si grand Roy en la prompte ocurrence de ceste iournee ait fait seul ce qui estoit apartenant, & dependant de l'office d'vn Cheualier, ou d'vn simple soldat. Vostre qualité fut lors par vostre repre-

propre mouuement soumise à l'enseigne & sous vestemens royaux, & là aparut vostre plus grande grandeur, quand l'espee au poin alumee de sang ennemi, vous fistes confesser à fortune la captiuité de celui qui combat hazardeusement, afermant que les choses humaines ne peuuent estre gouuernees outre raison. Mais le neud & iointure de l'ocasion qui nous est secrette sont les destinees qui deuancent l'accident par iugement immuable, combien que les victoires viennent souuent à la ruine de ceux qui les obtienent, & au salut & prosperité de ceux qui en soufrent la perte. Et de là arriue que les veinqueurs enflez en l'insolence & aueuglez du rate de la superbité, ne se promettans rien que d'eux mesmes, oubliēt la puissance de Dieu, & que les veincus aparentez de l'humilité, alliez de la patience, & confederez de la modestie, se deuestissent de leur outrecuidance, & se defient d'eux mesmes, pour ne conceuoir autre souuenance, ni esperer autre recours qu'à la iustice de sa diuinité: & ne se peut ignorer, que la fortune ne grate volontiers ceux qui s'endormēt en son giron, pour leur creuer le cœur.

Aristo. Vincere scis, Annibal, victoria uti nescis.

Les victoires sont estoires sous uent se ruinent de ceux qui les obtienent.

Xenoph. Trahison de fortune.

Or Sire, ne vous estonnez point du traict que vous en auez receu: car ainsi vous defiant de vostre bon-heur, vous vous rendriez du tout indigne de toute felicité. Recerchez & ruminez ce que vos Royales maiestez ont peu par imaginations discourir de vos reciproques molesties, en vous apuyant auec le douaire de l'esprit, que vous possedez à la colomne de ses forces, tenant touſiours ferme & gaillarde ceste viue volonté, qui brusle incessamment en vostre valeureuse couronne & autorité Royale, & de laquelle les souueraines excellẽces ne sont moins redoutables, estans prisonnieres, que si elles estoyẽt en entiere liberté. Et ne vous soit siniſtre de vous voir en vn frein, qui ne vo⁹ permet de courir iusques au pẽser de ne iamais que biẽ meuremẽt entamer les choses à entreprẽdre, & à meuremẽt les executer. Car viẽdra vn tẽps que vous vous baignerez à souhait en la memoire des choses passées. Et n'a pleu à Dieu pour autre raiſõ que vostre M. soit soubmise à l'arbitre de son aduersaire, que pour vous imprimer que vous estes hõme cõme lui meſme. Tellemẽt que ſi vous veniez maintenant à

Salust. Nãprius quam incipias consulto, & vbi consulueris mature facto opus est. Virgil. hæc olim meminisse iuuabit.

mesurer

mesurer vos personnes: vous ne les trouuerez ne plus ne moins qu'elles estoyẽt auant que l'vn fust veincu & l'autre victorieux.

De Romme au mois d'Auril 1524.

ARGVMENT.

Comme l'œconome laboureur doit aduiser à ne mander sa semence en terre sterile & ingrate, pour estre de meilleur raport à son mesnagement: ainsi le seruiteur doit aduertir à planter ses seruices en telles personnes, qu'ils ne lui puissent infructueusement reuscir Et pource que le territoire du cœur des seigneurs est quelquefois assez aride & areneux, il n'est que bon (esloignant toutesfois le vice de reproche, tant que faire se peut) qu'il soit lors que l'ocasion s'y presente, quelque peu engraissé du sien d'vne modeste cõmemoration de merites. Ainsi qu'en a vsé ce secretaire enuers Monseigneur le Mareschal de Saint André son maistre. Ayant entẽdu qu'en lieu de lui procurer quelque bien, Il lui vouloit retrãcher ce qu'il en tenoit de la faueur de Monsieur de S. André son pere. Donnant par mesme moyẽ assauoir en cõbien de manieres peut estre la liberalité exercee. Et que tous Receueurs de seruices & benefices sont par la loy de nature obligez au reciproque, que les Grecs apellent Antidotum. Etiam quæ Athenis erat pœna constituta in gratos & beut.

MOnseigneur, i'ay touſiours fuï toutes ocaſions de diſcourir, & d'eſcrire, qui me pourroyent neceſſiter, où contraindre de reprendre autrui, ou de me louër moimeſme: me ſemblant l'vn eſtre ofice de malice, & d'enuie, & l'autre de temerité, & de vaine gloire. Mais puiſque pour vous perſuader vn efet de liberalité & de grace, il eſt beſoin que ie meſle vn peu de mes merites, auec quelque peu de voſtre deuoir: ie prendray ceſte hardieſſe, non toutesfois ſans honte & vergõgne, mais auec le plus de modeſtie qu'il me ſera poſſible, afin que chacun conoiſſe que ie ſuis "venu à ceſte entreprinſe plus contraint "que volontaire. Monſeigneur enuers "toute perſonne de bon iugement, l'hõ"me peut acquerir nom de liberalité en "deux ſortes & manieres: l'vne en don"nant aide à l'autre, auec la parole l'efet, "& l'autorité: & l'autre en bien reconoiſ"ſant le benefice, ou le ſeruice receu. Et "à tous deux ſont naturellement obli"gez la nature, & la vertu: de maniere que la premiere peut bien eſtre ſans reprehenſion, mais l'autre, en façon que ce ſoit, ne peut eſchaper la reproche. Car nous ſommes tenus d'imiter les

Laus in ore proprio ſordeſcit

territoi-

territoires fertils & abondans, qui rendent beaucoup plus de fruit au mesnage qu'ils n'ont receu de semence. Ie cõfesse, Monseigneur, que la semence de mes seruices est bien petite au prix de mon desir qui est grand à l'esgard de vos merites qui sont infinis; mais considerant mes petites forces, ils ne sauroyent estre plus grãds, Car quelle plus chere, & plus precieuse chose vous eusse-ie peu donner, que la disposition de mon corps? Laquelle (comme vous sauez) ie cõmence de perdre, & le temps, auec vingt annees des plº belles & plus florissantes de mon aage, que i'ay desracinees de toutes autres naturelles inclinations pour les establir, & planter auec fatigues & trauaux de corps & d'esprit à vostre seruice. Et bien qu'il ait esté petit & de peu de consideration: si est-ce que la cõpagnie de vostre liberal & magnanime cœur est si fertile & abõdante que pour peu qu'on y disperse, il en peut recueillir & esperer. Si dõques, Monseigneur, cõme Seigneur liberal, visité & consommé à donner, & comme gracieux & acoustumé reconoissant & receueur de seruices, vous m'estes tenu: ie ne say pourquoy il vous plaist faire

ce tort à voſtre nom & honeur,& à mõ merite, & ceſte iniure à voſtre promeſſe,de vouloir faire reuoquer, & anuller, le don qu'il auoit pleu à feu Monſieur voſtre pere me procurer de ceſte ofice de grefe. Lequel depuis vous meſmes auez fait confirmer,auec ſi bonnes erres, & meſmement eſtant choſe qui ne peut porter blaſme au donateur, ni dõmage à celui qui le reçoit. Et ſi (peut eſtre) comme vn bon cõtable ayant calculé la recepte & la deſpence, il vous ſemble de m'auoir aſſez ſatisfait d'ailleurs,& que cela fuſt vray ſemblable: ſi eſtce qu'en telle choſe il faudroit auoir eſgard aux forces leſquelles ſont bien foibles en moy, & en voꝰ ineſtimables. Monſeigneur, ie vous ſuplie refaire voſtre conte, & y adiouſtez ceſte partie & vous trouuerez que ie vous ay ſerui cõme i'ay peu, & qu'il vous reſte encores à dõner beaucoup. De maniere que ſi ſur ce point vous faites arreſt de conte ma liberalité excede à la voſtre, de tãt que vous eſtes eſtimé des plus grãds Seigneurs de toute la Frãce,en pouuoir & en faculté de donner,& moy des plus petits ſeruiteurs d'icelle,& en beſoin de receuoir. Mes qualitez, meſmement

l'amour

l'amour, non cõme seruiteur, mais comme passionné amoureux, que ie vous ai tousiours portee & porterai: ma lõgue obeissance, & plusieurs bonnes choses que beaucoup de mes peines & fatigues ont procuré & solicité pour vous meritẽt plus de retribution, que tout ce que i'en ai peu acquerir, autãt ou plus d'ailleurs que de vous: & au reste ie ne cerche point de tarir la fontaine de vostre liberalité: car la grace que vous demande ne diminue rien de voz facultez, & neantmoins peut de peaucoup accroistre mon obligation. Mais ie vous aduise Monseigneur, que de tant de seruiteurs que vous auez augmentez & beneficiers (qui sont infinis) il n'y en a pas vn (s'il m'est permis de m'atribuer ceste loüange) de plus de merite, ni plus cõsiderable que moy. Et encores que i'ay opinion que ce que vous voulez maintenant corrompre sur moy, soit plus par l'instinct & mouuement de vostre liberal naturel, & bonne volonté enuers autruy: neantmoins vous n'auez iamais vsé de raison, ni de liberalité, qui vous resulte à plus d'honneur, que celle que vous deuez estendre en mon endroit. Car elle ne se pourroit clor-

re, ferme, ni terminer à l'accinct des limites du Royaume, mais se publiera & manifestera auec les æsles de la bonne renommee, par toutes les parties de la terre, où dest-ia vous estes tant honoré, non par mes propos, & escrits (qui est chose de peu d'autorité) mais par plusieurs de mes amis, & par beaucoup d'autres dignes d'honneur & de reputation, qui en ont faict & feront foy à la posterité. Par ainsi, mõseigneur ne vous ennuyez point de mon bien, ni de m'en procurer d'auantage, car ie ne me lasseray iamais de vous seruir & honorer, & vous me deuez auoir autant en recommendation, comme vous ai par bons & fideles seruices prouoqué à ce faire. Supliant le Createur vous donner, Monseigneur, rresheureuse & longue vie.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

L'homme de lettre, redimé de l'agitation actiue, & reduit à la trãquilité de l'esprit ne sauroit mesler en ses negoces particulieres vne plus louable delectation qu'en la lecture des bons

liures

liures, qui sont (comme dit Cicero) veri itineris comites. *En s'apliquant continuellement à l'exercice de quelque chose, qui serue pour le titre & memoire de sa reputatiõ, Comme s'est employé, au moins mal qu'il a peu, ce Secretaire en l'assemblee de ces lettres familieres. Declarant qu'en tel repos (que veritablement est la vie de ce monde) On doit entretenir (au defaut de la presence) les amis par leur escrire souuent: Estant la lettre missiue l'vn des plus propres instrumens, de la conuersation d'amitié. Ainsi qu'il delibere & promet d'en vser enuers Monsieur Gaspard de Genotines Chanoine de S. Iust de Lyon comme pour arre d'amour:* en signe de sage parent.

Anagra.

MOnsieur, si nostre amitié n'estoit fondee sur la dure & solide pietre de vertu, & auec la chaux & le sable de plusieurs gracieux ofices, vsez & exercez entre nous composee & cimentee: ie douterois que le vent impetueux d'vn si long eslongnement & d'vn si grand silence l'eust du tout ruinee. Mais ayant de si asseurez fondemens ie ne crains point que force de temps, ni de fortune, la puisse rompre ni demolir. Au moyen dequoy, sans

autrement m'excuſer, ni vous vouloir acuſer maintenãt que i'ay mes afaires en repos,& mes commoditez à propos: ie commenceray à vous aſſaillir par lettres. Leſquelles (eſtant auec la grace de Monſeigneur deſpouïllé de la moleſte ſolicitude, qui le plus ſouuent me pouſſoit hors le chemin de mon deſir) ie vous ferai tenir plus longues & plus ſouuent qu'il me ſera poſſible. Or monſeigneur, ſans vous faire plus grand exorde, ie vous di, que laiſſant ma longue & quaſi continuelle peregrination, laquelle, comme vn courrier ordinaire, tantoſt en vne partie du monde,& tantoſt en l'autre, me faiſoit promener: maintenant i'ay eſleu pour mon refuge & derniere habitatiõ ce lieu de S. George haute-ville, de ſituation & de toute autre qualité, qui peut rendre vn lieu plaiſant & delectable merueilleuſement doüé. Et pource que ie ſai ſingulierement que tous mes amis, deſquels vous eſtes l'vn des plus chers & plus deſirez, & l'vn des plus honorez de moy, vienent à s'y reſiouïr en ce loiſir, & admirer la douceur & beauté du lieu: ie ne le veux eſtimer cõme ie pourrois,& comme ſon excellence le merite. Et auquel tantoſt auec les

liures, souuent auec les muses, maintenant sur la fresche ur de ses monticules, & apres au murmure & plaisir des ruisseaux qui y distilent, à mon iugement des plus beaux que la liberalité de nature en ait produit, en me promenant & caressant mes libres pensees, ie vis d'vne vie si heureuse, qu'elle se pourroit souhaiter en la tempestueuse calamité de ce monde. Et n'estoit qu'vn continuel desir de vous voir, & mes autres bons amis troublent souuent la serenité de ma vie: ie n'y saurois desirer autre chose. Doncques, Monsieur, en ceste tranquilité de viure ie commence de payer vne partie de l'obligation que i'auois à plusieus Seigneurs & amis & à vous specialement. C'est de composer, & mettre en ordre quelques lettres missiues miennes, & d'en leuer quelques autres sur l'escriture d'autrui, au mieux, ou moins mal qu'il est possible. Desquelles sachant en quelle recommandation vous auez mon honeur, ie vous enuoye vn commencement, auec certains aduertissemens escrits en marge de ma main.

Non toutesfois pour vous dõner ocasiõ

d'y rien estimer : mais afin qu'auec l'integrité de vostre naturel, & nostre commune amitié, iointe à l'acuité des yeux de vostre iugement, ayant receu ce que moins beau & louable s'y trouuera, vous les vueillez limer & tellemẽt domter, qu'apres vous elles n'ayent point de vergongne de se laisser voir & manier. Et pour estre la matiere de ce premier trait aride & peut estre ennuyeuse: il est besoin de la secourir auec l'inuention, & auec les acoustremens de la phrase, & de l'elocution la rendre plaisante & gaillarde. I'ay en cela (peut estre) plus que de besoin adheré à mon esprit, mais s'il vous plaist, d'y chastier quelque luxure, ou aucunes ambitieuses couleurs: ie vous auray de tant plus d'obligation, que plus par vostre moyen la chose meritera de comparoistre. Ie mettray peine tant que ie pourray d'obeir à la sienne, mere & maistresse de parfaitement escrire, & cheminant vers la fin du dessein de mon voyage: ie seray tant succint, & si brief, que consentira le deuoir pourueu que ceste brieueté ne soit obscure & repriſe, mais agreable & prisee. Ceste depesche, s'il vous plaist, sera commune à Monsieur des

Gout-

Goutes, vostre compagnon, duquel la courtoisie & les ofices vsez enuers moy, me rendent perpetuel detteur, & ont prins possession de tout ce que ie suis. Et au surplus, Monsieur, ie suis asseuré que tous mes amis auront à grãd plaisir de sauoir que ie suis encores viuant, ie dis viuant, car tout ainsi que l'homme de tempestueuse mer agité & tãtost pousse en vn & autre climat sans trouuer port ni abord, ne peut certainement dire qu'il ait nauigé: Ainsi ayãt d'vne part & d'autre, par continuels seruices de seigneurs, tãtost sous l'vn, tantost sous l'autre ciel passé mes facheuses iournees: ie ne peux bonnement dire auoir vescu. Et sur ce ie suplie le Createur vous aimer tellement que la grandeur de telle amitié me rende heureux participe de la vostre bonne grace, à laquelle ie presente mes humbles recommandations. *Virgile.*

De saint George
haute-ville.

ARGVMENT.

Vn seruiteur de qualité arriuant au seruice d'vn Seigneur doit honestement protester de pouuoir parler à lui franchement en ce qui touche son seruice, ou qui concerne son honneur, & sa reputation. Et faut noter par ceste lettre traduite que les grandes & importantes charges doiuent estre imposees à personnes d'experience, pour estre à veuë d'œil plus dextrement manices & conduites (ainsi que les ocasions se meuuent sur le lieu de la negotiation) que par instructions certaines, qui se puissent en cela dresser, à cause de la mobilité des choses. Au surplus, que la facilité & credulité sont de tant plus excusables, que plus elles sont prochaines de l'ignorance, que de la malice.

MOnseigneur, il ne doit estre eschapé de la memoire de vostre Seigneurie, que lors que ie fu resolu de vous seruir, ie fis expresse condition de pouuoir en deux choses librem̄t parler auec vous. C'est en ce qui toucheroit vostre seruice, ou en ce qui cōcerneroit mon honeur. Quant au premier, i'ay eu beaucoup d'ocasion d'en parler & m'en suis acquité: mais quant au second, il ne s'en estoit presété nul moyē que maintenant

tenant que tant plus ie me plains de vous moins vous auez à vous en mescontenter. Et si ie pensois que vous eussiez en opiniõ de moy ce que vous m'ẽ escriuez : ie ne vous tiendrois plus en arrest de telle prudence, que tout le monde la vous attribue, mais ie croy que plustost vous l'auez fait pour faire preuue de ma diligence, que pour faire tort à ma fidelité: de laquelle ayant fait si bonnes verifications vous deussiez plustost auoir adheré à l'ancienne experiencẽ de mes actions, qu'à l'imprudẽce & nouuelle imposture de l'escriture d'autruy. Monseigneur, il est vrai que i'ay esté deux iours sans negotier auec le Seigneur que sauez, durant lesquels son excellence m'ayant fait cercher ne m'a peu retrouuer. Or entendez la raison, & apres iugez si ie merite d'estre plustost reprins qu'estimé. Il y eut auertissement du fils de l'Ambassadeur de Venise, que son illustrissime republique demandoit de vous conduire à sõ seruice, auec qualité de gouuerneur general, & qu'elle auoit depesché deux galiotes en ces marines de la Romanie, pour vous emmener à Venise.

Si cela eſt vray, vous le ſauez, & que l'auis en ſoit venu, le teſmoignage en eſt certain, qui vous en peut faire foy, & nõ ſeulement le Seigneur Ambaſſadeur, mais auſſi ſon fils. Or, monſeigneur, il faut voir ſi ceſt auis ne me deuoit non ſeulement reſtraindre de ma principale charge, mais auſſi de m'abſenter pour " quelque temps. Si les Seigneurs ſauoyẽt " tout ce que les ocurrences du tẽps peu- " uent aporter auec ſoy ils pourroyẽt fa- " cilement dõner à leurs agens, ſecretaires, ou negotiateurs, vne expreſſe & certaine ordõnance, les limites de laquelle il ne ſeroit licite de trepaſſer en maniere que ce fuſt. Mais ignorans de ce qui peut interuenir en ſẽblable negotiatiõ que celle ci : ils depeſchẽt perſonnages de ſageſſe aſſeuree, & de ferme fidelite à la prouiſion & iugement deſquels ils ſe raportent liberalement, pour les choſes qui peuuent caſuellement ſucceder, & preuenir leurs memoires & inſtructiõs. Autrement ils pourroyent ſucomber à forts grands & irreparables inconueniens, & s'il eſt ainſi Monſeigneur, & eſtant ceſt auertiſſement venu de perſonne de credit, & à l'autorité & prudence duquel ſe doit expoſer plus grande

Suyuant le vieux prouerbe latin, Mitte sapientem & nihil dicas.

grande chose n'ayant autre mãdement de vous sachant que vous estiez sans moyen & cõmodité de m'escrire, deuois ie faillir de suspendre ma poursuite, iusques à ce que ie peusse receuoir vostre commandemẽt? & vous obliger, d'accepter vne mediocre charge, pour en refuser vne superieure? Et si ie l'eusse fait, & que de vostre costé vous eussiez donné cõclusion à l'autre: ne m'eussiez vous censé & condamné pour homme de peu de conseil? Qui me dira que ie n'aye biẽ fait de m'estre absenté, sachãt mesmemẽt que ce propos estoit venu à la notice de son Exc. & qu'au moyen de cela il faisoit iouër ceste diligence pour me surprendre en resolutiõ du parti, & des conditions premieremẽt par moy proposees? conoissant que si ie les refusois, les ayant desia requises, seroit faire iniure à la grandeur du Roy, & à l'autorité du Seigneur, & aussi les accepter seroit porter dommage, & interest à la dignité de vostre Seigneurie? Et cependant requerir delay, iusqu'à ce que i'en saurois vostre intention, me sembloit du tout impossible, d'autãt que la crainte qu'ils auoyent de vous perdre, m'eust fait passer outre. Reste à me dire par

vous Monseigneur, que ie n'auois à croire si de leger, la credulité est plus prochaine de l'ignorance que de la malice : & ne se doit trouuer mauuaise quand la personne, à qui il est creu, est digne de creance, & la chose creuë possible & facile à succeder. Voila en somme l'ocasion qui m'a meu de m'absconser, & qui à mon auis deust mouuoir tout sage & consideré negociateur. Ie fermeray & arresteray ce parti, puis qu'il vous plaist ainsi, afin qu'ayez plus tost à vous plaindre de vostre volonté, qu'à condamner mon obeissance. Et ie suplie le Createur, Monseigneur, que vous ne puissiez à vostre desauantage louer mon conseil, ni taxer vostre resolution. De Paris.

ARGVMENT.

Quelquesfois le trop desirer la promptitude d'vne victoire efface la perpetuité d'vne gloire, & souuent pour ne sauoir conoistre la qualité & la situation d'vn pays, la malice de l'air, & les forces de l'ennemi auec beaucoup d'autres choses qui sont à considerer, à vn valeureux & prudent capitaine & chef de guerre, on se prend aux entreprises, auec grand

malheur

malheur & inconuenient. Ainſi que feu Monſieur le Mareſchal de Sainct André eſcriuit au feu Roy Henry, ſur quelques occaſions qui lors ſe preſentoyent. Et ce ſecretaire ſuyuant la proteſtation de la preſente lettre, & de l'opiniõ d'aucuns amis dudit Sieur Mareſchal, lui fait entendre le contentement que eut ſa Maieſté, d'vn ſi notable auertiſſement, & le moyen qu'il auroit à obſeruer en ceſt endroit.

MOnſeigneur, vos lettres pleines d'vne graue prudẽce & d'vn magnanime cœur ont eſté merueilleuſement agreables à ſa Maieſté, combien qu'elles lui ayent donné à connoiſtre que le ſuccez de l'entreprinſe, eſt pluſtoſt à craindre qu'à eſperer, & tout au rebours de ce que pluſieurs autres principaux du camp lui en ont eſcrit, leſquels pour ne conoiſtre la qualité & la ſituation du pays, la malice de l'air, les forces de l'ennemi, & autres choſes conſiderables du fait de la guerre, & pluſtoſt par auanture pour chatouiller l'intention du Roy, aſſentir & aduler la gloire de celui que ſauez, ſe ſont deſia gratifiez auecques lui, & ont demandé le triomphe de la victoire

10 *Conſiderations pour la guerre.*

Et ceste diuersité d'escrire enuers sa maiesté, qui est d'incomparable iugement vous a acreu vne grandissime reputation en son endroit. Et pense maintenant que l'esperance certaine de la facilité de ceste entreprise, que les autres lui depeignēt, leur procede du peu d'experience qu'ils ont des choses. Le conseil se conforme à la mesme opiniō de V.S. qu'il eust esté meilleur de compartir, & disperser l'armee, iugeant que tāt plus seroit lōgue l'entreprise, & plus elle seroit vtile & asseuree, & craint auec vous que le trop desirer, la prōptitude de la victoire n'efface la perpetuité de la gloire. Monsieur de Mont-rond, vostre neueu n'est point demeuré court en vostre iustification, de dire. A. S.M. que par tout où les choses ont esté par vostre conseil & autorité conduites: elles sont reüscies de sorte que vous auez merité d'en estre estimé de toute integrité de iugement, & que si maintenāt estant commandé par autrui vous commettiez chose indigne de vostre prudēce, vous en vseriez de mode, que lon conoistroit facilement que ce seroit contre vostre volonté. Or Mōseigneur, combien que le naturel de ce monsieur

Xenophō

soit

soit dificile & peu traitable (comme tel il est tenu en toute ceste cour) ne manquez pour cela auec vostre naturelle & acoustumee modestie, & agilité de vostre bon esprit, en deuançant touiours la dureté de sa condition, de lui ramenteuoir le benefice de l'entrepriſe, son honneur, & le seruice de sa Maiesté. Afin que si (que Dieu ne vueille) se perdoit ceste armee, vostre reputation par mesme moyen ne peut estre veincuë. Escriuez souuent à sa Maiesté, donnant de iour à autre auertissement de l'euenemẽt de l'entrepriſe, auec purgation de vostre innocence, par vn modeste reiet de la faute d'autrui. Car vos lettres seront pour vous raporter vn grandissime fruict. I'espere dans peu de iours toucher ce qui vous est deu de vostre pension, & le vous faire tenir par la voye qu'il vous a pleu me commander. Cependant Monseigneur, ie vous suplie ne vouloir moins auertir à la conseruation de vostre santé, qu'à la maintenuë de vostre honneur, ainsi que l'vn & l'autre se peuuent faire. Dequoy ie suplie le Createur.

ARGVMENT.

Nous errons si souuent en la conoissance des hommes par la seule astuce de la malice (laquelle pour tromper & deceuoir nos esprits se masque en tant de manieres la face qu'elle semble estre la mesme prudence encore qu'elles soyent diametralement oposees) qu'il n'y a peste si capitale en toutes choses, que de ceux là, qui lors qu'ils veulent mieux tromper, s'arment d'vne figure de gens de bien. Et à ce propos, voyant le secretaire ledit feu Sieur Mareschal de S. André, se laisser manier par vn personnage de telle farine, print la hardiesse de luy en escrire son auis. Nedum hominum humilium, sed etiam amplissimorum virorum consilia ex euentu, non ex voluntate probari solent.

MOnseigneur, si ie me trouue à ce coup vn peu plus hardi & libre que ie ne deusse, l'honneur, la seruitude & le respect que ie vous porte m'en donnent ocasion: & mesmes de me faire craindre chose que ie ne deusse aucunemẽt douter. Et l'vn prouenãt de ma propre vertu, & l'autre de la grande afectiõ que ie vous ay touſ-

ay tousiours portee, il me semble deuoir de tous les deux meriter quelque consideratiõ. Quoi que ce soit, tout ce que ie vous diray partira d'vn fort ardant desir de vos honeurs & felicitez. Or mon seigneur, encores que ie vous aye tousiours conu pour tresiudicieux & expert en la conoissance des hommes: neantmoins ie ne voudrois qu'vne fausse & exterieure aparence vous peust deceuoir: mais plustost que vous eussiez à fuir & haïr celui comme fin, malicieux, & caut, que vous aimez & estimez comme sage & bien auisé. Et afin que vous ne tombiez en cest erreur, ie vous en enuoye la prudẽce & la malice depeintes pres le naturel: non, de la main d'vn M. Lange, ou d'vn Titian: mais d'vn Cicero qui estoit sans mentir plus sage & meilleur maistre que ceux là. Et veux que vous sachez, Monseigneur, que la prudence est bien esloignee & diferẽte de la malice. Car l'vne auec l'integrité & iugement discerne le bien d'auec le mal, & diligemment enseigne ce qui se doit euiter, ou ce qui doit estre desiré: & l'autre cõme toutes choses brutes & deshonestes sont mauuaises, n'est que pour postposer le bien ou mal en

ordinaire appetit. Et auisez que ceste vicieuse malice, pour tromper & decepuoir nos esprits, se compose & masque en tant de manieres la face, & s'en acoustre si dextrement & en aparence & en parole s'estudie d'imiter si auant la ptudence: que sans y penser nous nous trouuons incontinent pris & trebuchez en ses rets. Obseruez donc ces traits, & presentez les continullement aux yeux de vostre entendement, afin que la malice des hõmes n'ait puissance de vous seduire. En quoi faisant Monseigneur, i'espere que le conseil que vous donnent ces gens de bien, & mesmement ce flateur, vous semblera estre plus sur son vtilité particuliere, que sur le desir de vostre honeur. Et d'vn tel fondemẽt vous deuez plustost esperer honte & vergongne, que reputation de dignité. Car quel conseil sage & prudẽt vous pourroit dõner celui qui a besoin du vostre? Celui qui separe l'honesteté d'auec le profit, & qui rend ces deux points ennemis & contraires, qui deussent cõme " les gemeaux celestes, estre naturelle- " ment conioints, d'amour & de volonté, " deust estre certainement banni de tout " acte de bon conseil & vraye deliberation.

De la deference de prudence & de malice. Mal ce pour iouër ses ieux se deguise souuent du masque de bonté & du voile de simplicité.

Mal conseillera autruy qui ne sait pouruoir à soymesme.

tion. Monſeigneur, ſouuenez vous que celui qui vous perſuade ce que i'ay entendu, ne peut eſtre faux Conſeiller & homme de bien tout enſemble, & que auec raiſon il ſera touſiours pluſtoſt eſtimé malicieux & fin, qu'homme retenu & bien auiſé. Et puis que d'vne ſi troublee & venimeuſe fontaine toutes tromperies & meſchancetez du monde deriuent. Pour l'honneur de Dieu, ne beuuez point de ceſt eau. Car d'autant qu'il ſemble que le ciel vous ait creé le benefice des hommes, & que voſtre vertu primitiue y ſoit naturellement inclinee: vous ne deuez conſentir que la malice d'autrui ait puiſſance de corrompre vos louables & genereuſes parties. Ce que ie vous ay franchement voulu dire, pour ſatisfaire à quelque chef des obligations que i'ay à vous, & comme celui qui vous ſera à iamais treſ-humble, & fidele ſeruiteur De Mõt-briſon. Monſeigneur, à propos de l'hõme duquel ie vous eſcris, il m'eſt apres la fin de ma lettre tombé vn papier en main, qu'il m'a ſemblé vous deuoir enuoyer, s'il vous plaiſt, l'ayant veu, vous en ferez vn ſacrifice à Vulcan.

ARGVMENT.

Le Prince, ou chef de guerre bien aduisé doit auertir l'ocieſité & ſur le butin de ces ſoldats, d'autant que l'vn les rend ſi efrenez qu'apres ils ne peuuent receuoir aucune regle: & l'autre les oblige à la crainte, ne penſans qu'à la retraite pour la conſeruation de leurs richeſſes. Et de là tant par les exemples anciens que modernes eſt auenue la ruine de pluſieurs armees. Ainſi qu'il eſt bien diſcouru ſagement auec autres beaucoup de traits de negociation en ceſte lettre d'Italien eſcrite au Pape Clement par vn agent deſpeſché à Sienne pour y pratiquer le Viceroy, au ſeruice de la ſaincteté, apres la mort de Monſeigneur le Duc de Bourbon.

12 TReſſainct Pere, voſtre ſainecteté pourra bien iuger Meſſer Bingnole plus ſage que moi: mais, non pour eſtre plus afectioné à ſon ſeruice. Puis que lui ayant receu commandement ſans voir face de peril, & ſeulement eſpouuanté de quelque rumeur, a renié, ce qu'auecques vn ſeul ſigne de voſtre beatitude i'ay executé de bon cœur, parmi tant d'hazards qui ſe preſen-

presentoyent. Ie ne veux point vous escrire la fatigue du corps, ni le danger de la vie que i'ay portez en ce chemin. Car ie say que le R. grand maistre de Rhodes aura entendu comme il m'a esté massacré vn seruiteur, le guide pris & moy par la viteſſe d'vn cheual, que m'auoit presté ſa S. eſchapé de la main des impitoyables vilains, qui de tous coſtez m'auoyent coupé le chemin. Et ſi ne veux donner opinion, n'y mettre en conte d'obligation la ſomme d'vn ſi petit ſeruice. Maintenant (graces à Dieu) apres beaucoup d'embarraſſemens & de trauerſes, qui m'ont eſté ofertes, ie ſuis arriué à Sienne depuis hier à trois heures du ſoir & ay trouué le Viceroy hors la ville en vn iardin, auec lequel i'ay parlé longuement. Les reſponſes qu'il me fit, furent toutes garnies d'amour, de charité, & de compaſſion de ſes diſgraces: & auec ofres non ſeulemẽt d'obſeruer tout ce qui a eſté capitulé entre eux: mais auſſi tout ce qui pourra reſulter de la commodité & benefice de V. B. Si le cœur & les efets ſe trouuent en cela conformes, apres tant de ſes mal-heurs, du ſiege apoſtolic, des ſeigneurs par-

ticuliers de ceſte cour, & de ceſte cité, ie voi encores les choſes en eſtat, ſi ce n'eſt de ſalut entier, pour le moins ce ſera de quelque bonne conualeſcẽce. Son Exc. vouloit prendre en pratique le negoce, & le traiter par interpoſites, mais moi qui conois que l'autorité & la preſence de la ſienne y eſt neceſſaire, auec laquelle vn exercite, encores qu'il fuſt victorieux, ſans capitaine, auec peu d'obeiſſance ainſi tiré legerement de Rome, ſeroit fort dificile : ie luy ay fait treſgrande inſtance de vouloir venir. Et pour preuenir ce qui m'euſt peu eſmouuoir par les obiections qu'il me faiſoit du peu de ſeureté qu'il auroit entre les noſtres : ie luy ai preſenté de lui faire, venir toutes les prouiſions qu'il me diroit luy eſtre neceſſaires, pour l'aſſeurãce de ſa perſonne. Il eſt demeuré ſur ce tout perplex & cela de premier front m'a fait pẽſer, qu'il auroit plus de crainte de tomber és mains impies des ſiens propres, & de l'enuie d'aucuns capitaines ceſarees, que des noſtres. Ce qui m'a pouſſé à lui remonſtrer, & repreſenter le peu de ſeruice que c'eſtoit faire à V. S. la ruine de Rome, & le grand malheur qu'elle receuroit là, plus longue-

ment

ment suplantee: mettant en consideration, comme par experience on a beaucoup de fois veu auenir, & qui se peut cueillir par le tesmoignage des anciennes & modernes histoires, Que le plaisir, & l'ociosité rend les hommes effrenez, & les richesses font que pour en iouïr, le soldat ne pense qu'à sa retraite, & pour ne les perdre, se rend foible, craintif & douteux de toute sorte de fortune. Tellement que ceste armee se pourroit resoudre d'vne telle façon, & s'auilliter & aneantir de telle autre, que de là arriuant quelque disgrace à vostre S. elle ne pourroit rebouter ni reieter ceste faute sur autre que sur son excellence. Car estant defailli le Duc de Bourbon: toute chose estoit restee sous son conseil & gouuernement. Ie n'ay aussi oublié de le piquer d'vn autre esperon, que i'ay pensé estre plus ardant, que tout autre moyen, qui peust auancer sa volonté. C'est que s'il vouloit conniuer & trop atendre à prendre ce gouuernement: quelque autre plus actif, s'en pourroit impatroniser, & lui couper chemin d'y iamais pouuoir paruenir. I'ay aiousté plusieurs autres persuasions, lesquelles encores que

Iosephus, Les hõmes se gastent & corrom pent, par le plaisir, ocioſité, & les richesſes ſes amolisſent le cœur du ſoldat.

V.B. m'ait imposé de lui rendre particulierement conte de toutes choses, pour non estre necessaires, ni importantes, demeureront au bout de la plume. Au surplus apres plusieurs repliques il se resout de vouloir vn sauf-conduit signé de la main du Duc, & que le Conte auec quatre cens cheuaux fust pour la garde de sa personne. I'ay incõtinent depesché en cest endroit, & suis certain que leur diligence ne manquera au besoin. Le peril de la vie, auquel ie suis tombé entre ceste populace, ayant esté reconu estre mandé de la part de V.S. pour ce qu'il a esté commun, ne sera pas sans beaucoup de tesmoins. I'ay grãde obligation à Marc Bridaire, qui auec peine & diligence interrompit ceste furie, & insolence populaire, asseurant bien V.B. qu'il n'y aura iamais peril tant grand soit-il, qu'il ne me semble bien petit: pourueu qu'y exposant ma propre vie, ie lui en puisse esperer l'vtilité, & la reputation que ie lui desire. Treschrestien Pere, i'atendray l'expedition de l'armee, & viendray auec son Exc. encores que ie doute par aucunes coniectures que les choses ne se conduisent auec vostre volonté, ni selon

vostre

voſtre iugement, & que plus de ſeruice ſera à voſtre S. l'homme deſpeſché à la cour que ie n'en auray fait en ceſte pratique. Mais ſi en ce cas pouuoyent la diligence la felicité, & affection: il n'y a pas vn des deleguez de V. S. qui peuſt mieux negocier que moy. Que s'il en y a de plus fortunez ou de plus ſages: il n'y en a point de plus de foy & d'integrité, & qui plus affectueuſement deſire ſa dignité & deliurance. Quoi que ce ſoit, i'auray cõduit à bon port ſon deſſein, duquel ſi elle ſe trouue deceuë: il n'y aura rien qui puiſſe eſtre inculpé à la prudẽce, ne deiecté ſur la faute de mon ſeruice, pour ne l'auoir voulu executer. Mais ce ſera ſur la fortune, ou ſur le peu d'autorité du perſonnage. Or pour ne faſcher V.S. de plus longue eſcriture, ie baiſe ſes treſſaincts pieds, auec la plus grande & plus humble reuerence que ie lui dois.

De Sienne.

La vertu ne consiste point tant en la felicité, comme elle fait en dificulté de toutes choses, de haute entreprise, ainsi que dit ce Poete, Dificile est, fateor, sed consistit in ardua virtus. *Et toutes choses rares & malaisees sont singulieres. Ce que fait valoir ce secretaire, pour exhorter feu Monseigneur le Mareschal de S. André de ne vouloir syncoper au besoin, la course de ses honneurs, mais pousser de plus fort la fortune de ses valeurs en certaines ocasions qui lors le requeroyent pour la conseruation de l'estat de ce Royaume, & seruice de sa Maiesté.*

MOnseigneur, maintenant que la celerité de vos vertus parmi tant de dificulté se peut vãter d'auoir garanti l'estat de ce Royaume auec la reputation Françoise: sa Maiesté commence auec raison de douter des choses d'Angleterre. Et voyãt que l'ennemi dresse son chemin vers vous, en vn mesme instant vous a escrit qu'aux choses de ceste guerre, vous ayez à vous conduire par l'ordonnance & volonté de vous mesmes: & m'a commandé de vous tenir aduerti de ce qui succedera, & de ce que vous aurez à faire auec vos forces. Tout maintenant

que

que ie suis arriué ici : i'ay trouué certaine nouuelle, que l'ennemi marche à la volte de Mets. Vous verrez ce que vous en dira ce porteur, & n'aurez pour ceſt heure autre choſe de moy, ſinon que tout l'eſpoir de la conualeſcence de ce Royaume eſt ataché en la vertu de Monſeigneur le Duc de Guyſe & en la voſtre. Parquoy, Mon ſeigneur, laiſſant toutes autres conſiderations iuſques en leur ſaiſon, il faut que pour encores, vous ſoyez vainqueur de vous. Et puis que iuſques à ceſt' heure vous auez tant auancé l'eſperance de ſa Maieſté & l'opinion de toute ceſte cour : ne vous arreſtez pas au milieu de la courſe de vos honneurs, conſiderez que ces villes ſont les contre-clefs de la France, & que ſi elles ſe perdoyẽt il faudroit plier les enſeignes. Aux plus grandes difficultez doit plus grande paroiſtre la vertu. Vne partie du ſalut de la France depend de la defence de voſtre ville. Ce qui ſe fera par voſtre valeur & par voſtre proüeſſe, & y faiſant ſeruice à ſa M. Vous vous continuerez en grandeur & en reputation qui vous feront reluire auec les viuans, & viure auec les ſucceſſeurs. I'eſcriray à V. S. de poinct à

autre afin que estant aduertie de toute chose particuliere, elle puisse mieux iuger comme elle aura à se conduire, & ferai en sorte que ma diligence respondra au besoin qui se presente, & satisferai à mõ deuoir & vostre desir. Monseigneur, ie suplie le Createur qu'il vous accroisse la gloire, puis que la vertu ne vous manque. De Chaalons en Champagne.

ARGVMENT.

Si vn capitaine acort & valeureux peut arriuer à ce poinct en l'opinion des hommes de ne pouuoir estre veincu, ni trompé en ses entrepriſes, il faut qu'il estime, que l'vn vient du vouloir de fortune, & l'autre du seul don de sa prudence, En quoy il doit plus auoir l'œil de ne s'abuser ni s'en mesconter nullement, pour ne perdre en vn moment la reputation qu'il peut auoir de longue main acquise. Ainsi qu'en ce peu de lettre il escrit à Monsieur le Mareschal de Saint André.

14 MOnseigneur, vos lettres autãt modestes cõme fournies de vostre gloire ont apporté extreme consolation en la pensee de sa Maiesté, & de ceux de toute ceste cõpagnie, & n'ont esté sans grãde exaltation d'ale-

d'alegresse, & de merueilles. Vous auez grande obligation à ces fleuues, puisque (quasi comme amoureux de vostre reputation & de vos dignitez) ils acquiescent à toutes vos volontez. Or Monseigneur, de ce que vous auez à faire, soit de pousser l'armee ou de la retroduire: sa Maiesté veut que vous vous conseillez par vous mesmes, afin de ne faire tort à l'opinion qu'elle a de vostre valeur qui est telle que vo⁹ ne pouuez estre veincu ni trompé. Et l'vn de ceux-là est de vous & de vostre fortune, & l'autre est du seul benefice de vostre prudence. Ie vous di ceci selon les discours qui se tracassent ici, afin que si tost la ville ne soit abandonnee, que l'ennemi retrouersant, ne vous puisse deuancer du chemin, & vous couper moyen de la defendre. Ie suplie V. S. faire chose digne de soi & de sa naturelle vertu. afin que vous estant afectionné & fidele seruiteur, si ie ne suis participe de gloire, au moins i'aye place au plaisir de vo⁹ voir glorieux Monseigneur ie suplie le Createur vous donner à faire chose qui soit ornement de vostre renommee, & vtilité de vostre entreprise. d'Amiens.

ARGVMENT.

L'exil est merueilleux & terrible à ceux là ausquels y a certain lieu de demeure prescrit & limité, mais non à ceux à qui tout le circuit & l'acceinct de terre ne semblent que vne seule cité. Et est celui le propre exil, ou il ne se trouue nulle place de vertu. Sur quoy par ceste lettre prinse sur l'Italien, l'ami est grandement consolé auec plusieurs autres traits sententieux. Ioinct que celui seul se peut estimer grand, qui n'a iamais fleschi ni incliné les espaules sous la charge de ses calamitez, & qui s'est tousiours monstré ferme & constant contre les feritez de fortune. Faut noter encores qu'anciennement y auoit deux sortes d'exils. Les vns estoyent releguez & les autres deportez, les releguez vsoyent & se seruoyent de leur propre bien, & les deportez en estoyent du tout spoliez.

15 MOnsieur mon cõpere, ie Vous puis asseurer, que si i'ay esté long à vous donner cõsolation par lettre, i'ay esté beaucoup plus prõpt à participer en moi & receuoir en mon esprit la plus part de vostre passion. Et si auec l'efect ie vous pouuois leuer de vos afaires, comme ie puis auec la plume prou-

me prouuer de vous pouuoir conſoler vous ſeriez facilement iouïſſant de vos deſirs, & moy maiſtre & poſſeſſeur de mõ plaiſir, & d'autãt qu'il ne m'eſt poſſible, pour le moins ie vous dõneray volontiers la medecine, que d'vn fidele cœur, pour la pẽſee d'vn ami infirme, le peut dignemẽt cõpoſer. Mais Monſieur mon compere, de quelque fontaine de philoſophie pourray-ie tirer argumens, ſentences, ou paroles, qui n'ayent eſté pieça auec la vaſe de voſtre bon entendement, ſi biẽ epuiſees & diſpenſees en faueur & benefice de vos amis? Que ſi par le moyen de mon couſin, ie n'euſſe entendu (à mon grand deſplaiſir) cõbiẽ ceſte ferité de fortune vous a aſpremẽt agité, & encores continuellement auec dur fleau perſecuté voſtre eſprit, à peine euſſe-ie creu que vous euſſiez eſté en beſoin de conſolation. Ie ne veux point nier, que ce ne ſoit choſe fort dure, d'eſtre eſloigné d'vne partie ſi honoree, & ſur toutes autres ſeulement de l'Italie, de l'Europe, mais de l'vniuers, receue en eſtimation, & reuerence: vous ayant auſſi eſté interdite l'adminiſtratiõ d'vne Rep. ſi ancienne, ſi prudente & ſi bien inſtituee, en laquelle comme hereditai-

re ſucceſſeur de la nobleſſe,& de la ron deur de vos anceſtres, marchant agrauez par tous les degrez d'hõneur, vous les auez deuancez auec plus large carriere, pour arriuer à ce premier degré où il faloit cheminer, auec tant de dignité & de reputation. D'auantage que la perte de l'vſu-fruit de tant d'amis, & de tant d'autres choſes agreables ne vous doyue ſans nulle faute, grandement eſmouuoir & deſplaire. Mais non que pour cela ie ne ſente la forterеſſe de voſtre bon auis pouuoir ſubiuger, & conueincre toutes telles inſultes de fortune. De laquelle nul ne peut ouurir les yeux en ceſte lumiere, qui en puiſſe eſtre aſſeuré. Peut eſtre que vous voudriez vous plaindre de ce qu'eſtant ſur le comble de voſtre felicité, & lors que moins vous craignez ſes eforts, elle vous eſt venue ineſperement aſſaillir. Certainement non a. Car tout ainſi que le bõ Nauarque fait de la tempeſte : ainſi du rocher de voſtre ſageſſe vous l'auiez de lõgue main preueuë. Et qui eſt celui en ce monde qui peut ignorer l'infirmité des mondains accidens ? & que apres le ſerain, la pluye, apres la tranquilité la tempeſte, a-

ſte, apres le rire, les pleurs ſuyuent ordinairement toute humaine cõdition? Si vous trouuez eſtrãge, que ſans ocaſion, ni faute par vous commiſe, vn ſi iuſte & ſi agreable Senat vous ait ainſi relegué: cela ſeroit indigne de voſtre prudence. Car vous n'auez à ceſte heure choſe de plus de plaiſir & de contentement & qui vous puiſſe plus conforter, que d'examiner les ſecrets & la conſcience de vos propres actions, & de voſtre volonté, & de vous y voir ſans faute & ſans coulpe, de laquelle il n'y a mal ni aduerſité plus grande. Vous n'eſtes pas celui ſeul citadin bien merité, qui de ſa patrie contre tout deuoir de l'hõneſteté a eſté condamné. Parquoy auec la cõpagnie & exemple de Cicero, de Camillus, de Themiſtocles, d'Ariſtides, & de tant d'autres fameux anciens de l'vne & de l'autre Rep. mitiguez la dureté de voſtre facherie, & receuez à grãd bien d'auoir eu moyen & cõmodité de mõſtrer la force de voſtre cœur. Celui ſeul ſe peut eſtimer grand, qui iamais ſous le faix de ſes diſgraces n'a incliné les eſpaules, qui iamais n'a blaſmé fortune, ni plaind de ſes feritez, & qui (cõme le Soleil) s'eſt touſiours mõſtré clair aux

tenebres de ses importunitez. Il n'y a mal qui puisse flechir vn cœur cõstant, il prend toutes turbatiõs pour galleries & pourmenoirs de ses vertus, lesquelles sans les repugnances de la molestie sou uent se periroyẽt en l'abisme du repos. Tant plus l'arc est par force vouté & courbé & plus droit & plus loin il tire sa sagette. Tant plus l'homme de bien est affligé, & agité par les forces de la fortune: & plus loin tire son honneur par sa constance bien empennee. Et dit Demetrius, qu'il ne conoissoit personne plus miserable, que celui à qui fortune n'auoit dõné à gouster de son venin, cõme si l'aduersité suyuoit la gloire, ainsi que fait l'ombre le Soleil. Mon cõpere, subiuguez donc auec vos forces ceste tristesse, & deprouuez auec les pieds de vostre experience. Il n'y a arbre asseuré, ni racine ferme, que celle qui a long temps cõbatu & resisté à l'impetuosité du vent. Le feu de vostre vertu longuement oprimé & couuert de telles contrarietez, lors que par la grace de l'excellent Senat le retour vous sera acordé (ce qui est esperé pour bien tost) monstrera ses flambes, plus clairement allumees: lors la patrie vous sera plus douce, les

Les fascheries font que l'homme ne se perd en l'abisme du repos.

Similitude de de l'arc vouté, & de l'homme de biẽ afligé par fortune.

Similitude de l'arbre agité des vents.

ce, les amis plus agreables, la recordation des miseres passees iointe à la presence du bien qui s'ofrira de nouueau, vous rendra grãd plaisir, & merueilleux contentement. Les iours vous sembleront plus clairs, & generalement tout ce que durant ces troubles vous aura aporté plus d'ennui & de mescontentemẽt, vous reuscira auec plus de ioye & de satisfaction. Et quand cela n'auiendroit (que Dieu ne permette) tous lieux vous serõt pour naturelle patrie. Et nõ autrement que la nef, laquelle encores ferme, peut surgir facilemẽt en quelque port que ce soit, aussi pourra vostre esprit cõduit par la raisõ & par sa propre vertu, vous faire viure plus agreablement en tous endroits de la terre. Consolez vous auec vostre innocence, laquelle comme la blanche colombe, bat les aisles sur le theatre de ce monde: ainsi ayant pour vostre noble Rep. autant par bon conseil, que par bõnes actions fait tout ce qui apartient à vn vertueux & sage citadin: si par auanture auient, qu'il ne vous y soit dignement respondu: suportez ce desastre auec vn front Scipion que, & Lælial, & auec la prudence & magnanimité, dont vous auez

seu en plus grands & plus importans afaires donner conseil & auis à autrui, & auec la vertu que vous auez intimee à chacun de soufrir, enseignez à vous mesmes de porter patiemment les insolences de fortune. Laquelle cõbien que contre sa coustume, se monstrast plus violente enuers vous, que contre tous autres, & encores qu'elle vous spoliast de tout bien de ce monde, pour le moins maugré elle ne vous abandonneront iamais la science, ni la conoissance de tant de bonnes lettres, moins la glorieuse memoire de vos louables actions, l'vne desquelles vous acompagnera iusques à la mort, & l'autre viura perpetuellement imprimee en la souuenance de vos successeurs. Il me semble monsieur mon cõpere, que vous ayant susisamment ramentu, ce que plusieurs fois de vous mesmes, pour consolation de vos amis. ie vous ay veu merueilleusement bien discourir, ne me reste qu'à desirer que ces propos facent telle operation en vostre entendement, si bien composé & fourni de raison, que fait la medecine apliquee à temps aux humeurs bien digerees par vn bon medecin à l'endroit

d'vn malade. Ce qu'aduenant de tant il me sera agreable sur tout, comme sur tous ie desire la tranquilité & repos de vostre esprit. Et le tout auec le bõ vouloir de Dieu, lequel ie suplie vous tenir en santé & en la iouïssance de vos propres vertus.

ARGVMENT.

La grandeur & l'augmentation d'vn personnage venant d'vne longue atention, & par promisses de ses illustres vertus, iointes à la vulgaire opinion & reputation des hommes engendre ie ne sai quelle mediocre ioye acompagnee de raison. Mais non si extreme qu'elle est quand il arriue à l'impourueu à quelque honneur ou dignité impremeditee. Ceste lettre adressee à Monsieur le Baron de Tremont Gentil-homme de Bourgongne, lors qu'entre plusieurs capitaines il fut esleu par le Roy Henry plus par longue experience de ses valeurs & qualitez, que par autres faueurs, pour le gouuernement de la ville de Verdun, au lieu de feu M. le Mareschal de S. André.

MOnsieur, il y a nombre infini, en ceste cõpagnie, qui se sont resiouïs de l'heureuse electiõ qu'il a pleu au Roy faire de vous en la charge de la ville où vous estes veritablement digne du bon & parfait iugement de sa Maiesté & du comble de vos merites. Car infinies sont vos valeurs, & sans nombre, le nõbre de ceux qui les ont admirees & qui en ont eu la conoissance. Et si ie pouuois auec la force de mes paroles, cõme ie fais auec la sonde de mon cœur, vous exprimer la ioye que i'en ay euë, ie pẽserois de me pouuoir aquiter d'vne bõne partie des obligations que ie me sens auoir à vous. Mais Monsieur, si faut-il croire que ce plaisir seroit beaucoup plus grand à tous, si inesperément vous eussiez esté apellé à ce gouuernement, & qu'il ne vous eust esté de lõg temps preuué & promis par vos rares & nobles qualitez, & premedité par le sufrage vniuersel de beaucoup de gentilshommes, informez de vostre dignité. Non comme pour derniere retribution de vos vertus: mais comme pour vn premier degré, par lequel on peut facilement scaler vne autre plus

tre plus grande grãdeur. Si l'obligation de mon acouſtumee ſeruitude ne m'eut empeſché de vous aller voir, me reſiouïr auec la langue, comme ie fais auec la plume, i'euſſe eſté auſſi toſt des premiers à y arriuer comme i'ay eſté des derniers à entẽdre voſtre felicité. Mais puis que les afaires ne le permettent, vous receurez, s'il vous plaiſt: ce qui ne ſe peut en lieu de ce que ie deuſſe, & ceſte lettre ſera pour teſmoignage de l'extreme plaiſir qui me chatouïlle le cœur, & pour vn ſigne expres du reſpect de l'honneur que ie vous porte: vous ſupliant humblement, Monſieur, de tenir pour certain, que ſi ie n'ay vertu qui me puiſſe rendre digne de voſtre amitié l'afection & l'obeiſſance que ie vous ay & le deſir en quoy ie ſuis touſiours, de vous ſeruir & honorer, me feront digne & capable de la continuation de voſtre bonne grace. A laquelle ie preſente mes humbles recommandations. Priant Dieu vous donner Monſieur, heureuſe & longue vie,

De Compienne

ARGVMENT.

Tant plus l'homme se tourmente d'insister & repugner les iniures populaires, qui se font contre l'ami: s'il est de soi vertueux lui cuidant faire plaisir, plus il lui fait de molestе. Car la vertu, qui se defend assez de soy mesme, ne veut autre caution que les armes de sa propre vigueur. A M. *Leonard Renard l'vn des greffiers de Forests.*

17 MOn Neueu, en prenãt la protection de moy, contre tant d'importuns qui prouerbiẽt mes afaires, vous cuidez me faire plaisir & vous me faites iniure. Car toute la mal-vueillance que me porte ceste tracasserie de gens, vient de ce que ie suis celui, qu'ils voudroyent pouuoir estre eux-mesmes. Parquoy de se formaliser, contre vne si forte rumeur, seroit proprement vouloir oster aux chiens leur aboy naturel. Qui me fait vous prier qu'il n'en soit plus parlé pour vostre regard. Vous auisant derechef que vos defences me feront tort, de tant que la plus grande gloire que ie conoisse, prouient des vertus que l'on enuie. Au surplus faisãt ces iours passez fort bon-

ne chere en voſtre maiſon pres de Surieu : i'ai tant conſideré les murs, les manieres & la tranquilité de ce bon vieillard, ſire Matthieu voſtre granger & la facilité de la vie qu'il a menée durant ſon temps, ſelon ſa petite qualité, que ie n'euſſe pas eu patience auec moi de paſſer plus outre, ſans en communiquer auec ma plume le diſcours que ie vous enuoye. Vous le preſenterez de ma part à Mõſieur de Mont-Rond, afin qu'interpoſant quelque heure de plaiſir aux fatigues de ceſte guerre : il meſle quelque ſouuenir de moy, parmi l'aſſeurance qu'il a de ma fidelité, ſeruitude & perpetuelle obeiſſance. Et nous venez voir ſouuent, à fin de m'aider à rompre l'audace des oyes ſauuages, & des lieures qui font ici conuenticules & aſſemblees illicites, pour nous faire la guerre. Et apres m'eſtre recommandé a voſtre bonne grace, & de ma Niece : ie prie Dieu vous donner la ſienne. Du Gaſillan

ARGVMENT.

Discours du contentement d'vn bon homme de village, qui ne s'est iamais gueres esloigné de la veuë de sa maison, au mespris de ceux des villes, auec la diference de l'vn & de l'autre. Sous le nom d'vn nommé Sire Mathieu Breon, aagé de cent ans, encores viuant à son aise. Le Lecteur ne se molestera, s'il lui plaist, de quelques termes & noms propres des lieux ou habitans, qui lui seront inconus. A Monsieur de Mont-Rond, Cheualier de l'Ordre.

18 *SIre Mathieu Breon a fait couler*
son aage
Au dedans & aupres de son propre heritage
Et n'ayant esloigné de veuë sa maison.
Non plus sur ses vieux ans qu'en sa verte
saison
Maintenant d'vn baston porté & secouru.
Il va parmi les prez, où ieune il a couru,
Les siecles preteris pas à pas racontant,
Du fertil territoire, ou il est habitant
Et la chere saison, quād il fit ſi grand chaut,
Ainsi que racontoit son grand pere Michaut.
Sire Mathieu nul mal d'inconstante fortune
N'a senti, ni le sort de fureur infortune.
Il n'a point par trauaux, par perils & dāgers
Esteint son apetit en païs estrangers,

Encor

Encores moins pati à la ſuite des armes
Sa trẽblante frayeur des aſſauts & alarmes.
Il n'a freté la mer ni experimenté
Le trident de Neptune, es ondes tourmenté,
Et des procez n'ouit onques la ſeule noiſe,
Qui fuſt pour empeſcher vn ſeul poinct de ſon aiſe.
Sire Mathieu agreſte, & peu exercité
A peine a voulu voir ſa prochaine cité.
Mais s'eſt contenté loin, & de mur & de tour
D'vne maiſon qui n'a que le ciel à l'entour.
Au ſurplus recitãt quelquesfois le bõ homme,
Ne ſe barbouille point des Senateurs de Rõme
Son Scipiõ Maieur, ſon Arthus de Bretagne
Sont quelques vieux Pitaux venus de la Montagne.
Pour reſider la plaine, ou q̃lque vieil ſeabreux
Qui premieremẽt a la maiſon des Ambrieux.
Et ſa Semiramis, Perrette ou Marion,
Que filla ſtre enrichit la maiſon de Ryon.
Sire Matthieu ne fait ſes cõbats que dãs terre
Par Pics, pales, hoyaux, ſes inſtrumẽs de guerre
Son armet, ſon plaſtron, ſes peſans corſelets,
Ses cuiſſots gorgerains, braſſards, & gantelets
Sec collets de buffin, ſes boucliers, & tollaches
Pendus au ratelier de l'eſtable des vaches:
Son ſagoy, ſon ſerueil, auecques ſon volan.
Et ſa faux, qu'il employe huict ou neuf fois en l'an.

Sa houlette, & sa lãce, & sõ coignet sa hache
Sõ rousßin d'Alemaigne, vne iument d'atache
Ou quelquesfois monté il cerche ses esbats
Au loin des bois taillis sur vn sac ou vn bas,
Quand on court la quintaine, il est comme notable
Vn an Cosse, vn an Roy & vn an Cõnestable
Et au braquemard nud vne põme coniointe,
On luy donne l'honneur de la premiere iointe,
Il a le premier branßle en la dãce & en sõme
S'il n'estoit point villain: il seroit Gentil-hõme
Car son pere mettant vn pourceau en l'estable
Contre son cul rompit sa lance redoutable.
Sire Matthieu tenant vne main sur sa fesse
Le dimanche au matin au sortir de la Messe
Baslant deux ou trois fois, & son curé autant
Parlent des huguenots, & des troubles d'ãtan
Et sous l'orme public, leur plus grande nouuelle
Est de leur vache blonde ou bien de la griuelle
Le curé plus sauant, plus se fonde en raison,
Discourt du Roy Frãçois, discourt de sa prison
Que Bourbon se sauuant passa par Lignibonne
Que depuis le pays n'a eu iustice bonne.
Qu'Alison & Margot font breuets pour la fieure
Leur propos se suyuant comme crotes de cheure
Et sur ce cabaret, ou le greffier les meine,
Ils boiuent tout ce iour pour toute la semaine,

Sire

Sire Matthieu ne sait que c'est de Pol artique
Ni de bize, de Nor, ni de Pol Antartique,
Encor que le midi droitement y reside.
Et de zone torride, où le soleil preside,
Il entend aussi peu que comes ou ether
Du monde propres noms qui le font despiter.
Il a les siens à part, & a bien autre afaire
Que se rompre la teste au centre d'vne sphere
Il a pour almanach, sans escrit ni peinture
Ce que de iour à autre il conoit par nature.
Assauoir, il conoit par les astres passez.
Ce qu'il a d'an en an de ses fruits amassez.
Quād il souffle ses doigts, la froideur le cōtraint
De croire que l'hiuer achemine son train:
Et quād son iardin clos verd & flori deuient,
C'est son signe certain que le printemps reuient
La goute qui suant arrouse son visage
De l'esté chaleureux lui donne le presage,
Son Autonne s'ensuit quand tout se fructifie
Et n'a sire Matthieu autre Philosophie.

Surieu est son Paris, & Feurs est son Milā
Encores n'y va-il que quatre fois en l'an.
Son Rouan est Randan, Manieu le Gabion
Son Thoulouse, est plancien sa ville de Lyon
Il tient pour son Palais, son Mardy, ou son
Louure
Sa maisō de Pisay qu'ūpeu de chaume couure
Iabolay est son Roy, & Renard est son sire,
Et sō vin de Bourgōgne est du plāt de S. Cire.

Noms pro pres du pays de si- re Mat- thieu.

Noms pro pres d'hō- mes dudit pays.

De son chenet il voit se leuer le soleil.
Il voit quãd il se couche à l'heure du sommeil
Et l'vnique pourpris de son rural seiour
Et son seul zodiaque & mesure de iour,
Sire Matthieu tel chesne a veu sous ses piedz herbe.
Que maintenant il voit leué haut & superbe
Et a veu des forests planter dru & menues,
Qui suyuant ses saisons sont vieilles deuenues
Il a veu d'arbres grans par peu de vent à bas
Et d'vn moins que de riens sortir de grands debats.
Il a veu qu'vn rubã eust peu gagner Perrete
Et vn petit caillou verser vne charrette.
Il a veu en son temps mainte methamorphose
Et que malheur est bon souuent à quelque chose.
Il aime autant les sains comme les morfondus
Et fait autant de cas des rais que des tondus.
N'ayant autre souci, sinon que ceste paix
Engendre par barat quelque mal plus espais.
Il ne parle que peu des choses de la court.
Si quelqu'vn s'en empesche il le coupe si court
Qu'on peut assez iuger à voir sa contenance
Combien lui est pesante vne sote arrogance.
On peut coniecturer à la mine qu'il tient,
Que discourir des grands, aux seuls grands apartient.
Et quand à disputer du point des Euangiles,

Ainsi

Ainſi qu'auiourdhuy ſont vn Gaultier, ou vn Gilles.

Vn tailleur, vne femme, ou vn tas de marchãs
Qui cinq piez de mouton pour quatre vont cerchans:

Instructions du ſire Matthieu

Sire Mathieu a biẽ ſes humeurs plus modeſtes
Que ne mõſtrent d'auoir tant de ſauãtes beſtes.
Les laboureurs (dit il) pour le labeur ſont nez.
Les hommes de ſauoir pour la loy ordonnez.
A ceux du bas eſtat ne faut autre ſcience.
Qu'examiner de pres ſouuent leur conſcience
Suyure de leurs ayeuls l'idiome ancien,
Ne deſirer d'autrui cela qui n'eſt pas ſien,
Fuir tant qu'il ſe peut, mauuaiſe compagnie,
Ne conſentir chez ſoy vice ni vilenie,
In primis venerare Deos.
Car comme le Soleil embellit les ſaiſons
Ainſi les bonnes meurs ſont luire les maiſons
Au ſurplus (& ſur tout) auoir touſiours ſon theme
D'aimer & craindre Dieu: & non moins que ſoy-meſme.

Reſpecter ſon prochain: eſcouter les ſauans
Euiter des flateurs, les propos decenans,
N'aller contre deuoir, n'eſſayer & ne tendre,
Au but de l'impoßible, encores moins entẽdre
Aux propos miellez d'vn fragile moqueur.
Et noter que la langue eſt enſeigne du cœur
Que (comme le bon or ſe preuue par la touche)

" L'homme tel quel il eſt, eſt conu par ſa bouche
" Que parler de l'orcille eſt vn diuin miſtere,
" Et langage fort beau la beauté de ſe taire.
" Pluſtoſt le vent du Nor de pleuuoir ceſſeroit
" Et le Roſne ſuperbe en contremont iroit,
" Ou d'vn Cinge le cul ſentiroit comme roſe,
" Que ce bon homme là vous aprint autre choſe.
" Il conoit auſsi peu la ville de Veronne,
Que Romme, que le Tybre heureuſement cou-
ronne.
Et ſi tant de Palais ne lui contentent l'œil
Tant de maiſons auſsi n'ofuſquent ſon ſoleil
Tant de retraits puans ne lui ſont halenez,
Ni tant de vents infets ne luy perſent le nez.
De tant de beaux diſcours il n'a ioye pareille:
Auſsi tãt de flateurs ne lui rompent l'oreille,
Il ne peut à pluſieurs monſtrer beneuolence
Auſsi de tant d'ingrats il ne ſent nulle ofenſe
Il ne voit tant de grans, ni tãt de bõnets rõds:
Auſsi eſt il plus loin de la main des larrons:
Et s'il ne voit chez lui tant de magnificences
Auſsi n'eſt il ſuiet à tant d'obeiſſances:
Il a plus agreable vn profond puis de garde
Qu'vne mer Occeane, ou n'aller il n'a garde
Mais quand il a aſſez ſon terroir frequenté
Et parmi les buiſſons quelque bon fruit enté
Sous l'ombre il entretint ſon beſtail, & ſa muſe
Se nourrit d'vn haut bois, ou d'vne cornemuſe
Ce pendant ni le temps ni ſes diuers eforts

N'ont

N'ont de tant afoibli ſes mẽbres ſains & forts
Qu'il ne voye des ſiens iuſques en l'aage tiers
Labourer ſous ſa main par bras fors & entiers.
Aille donc qui voudra les villes tracaſſer,
Et ſans penſer en Dieu tant de biens amaſſer
Car le Sire Mathieu, duquel t'ay dit la vie.
En heur content ſe dit, *eſloigné de l'enuie.*

ARGVMENT.

Louãge d'vne lettre biẽ faite à Monſieur Vigner, Procureur fiſcal de l'vniuerſité de Paris.

MOnſieur, en la reception de vos lettres, ie me ſuis amuſé à cõprendre, que ſi i'eſtois naturellement enuieux, ou que i'euſſe opinion d'enuier le ſauoir & l'entẽdement d'autrui: certainemẽt ce ſeroit au voſtre, où pluſtoſt ie planterois mon afection, principalemẽt pour la ſciẽce, familiarité & pureté que vous auez de bien eſcrire, vous aſſeurant que ie ne ſaurois dire d'auoir iamais veu lettres mieux fournies, ni plus parfaites. Parquoy ie laiſſe de vous y reſpondre par paroles afectees. Car n'en conoiſſant point ni de moi ni d'ailleurs qui ſoyent dignes de vous ſatisfaire: vous demeurerez ſans reſponſe

conuenable, si vous seul n'escriuez & faites response à vous mesmes. Sur ce ie presente mes humbles recommandations à vostre bonne grace.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Comme nous ne pouuons tous estre Scipions ou parfaits, Vn bon Seigneur ayant prins opinion, qu'vn sien fidelle seruiteur par certaine negligence ou autremẽt sera cheu en quelque necessité ou faute: il doit plustost le secourir du sien propre, & l'en releuer: pour par apres luy impartir le conseil & l'exhortation qu'il voit estre necessaire, imitant en cela la sage nourrice, qui voyant son enfant tombé, le releue premier que luy donner son petit chastiment. En cela prend son Theme ce secretaire. Et ayant entendu que M. le Mar. de S. André par l'impression de quelque homme malicieux, corrupteur de sa bonté naturelle, propose non seulement de ne luy faire du bien, mais de luy tollir ce qu'il a acquis d'ailleurs, par le merite de ses seruices, alleché du profit qui quelque fois a beaucoup de pouuoir en la pẽsee des grãs Seigneur luy fait ceste depesche fournie d'hõnestes remõstrances de seruiteur à maistre, & de sentẽtieuses prieres, de vouloir ioindre les anciennes faueurs de sa seruitude si estroitement auec

son

son equité naturelle que la sugestion & peruersité de son ennemi ne la puissent degenerer.

MOnseigneur, ie vous suplie tresbumblement de ne vous vouloir ennuyer de la longueur de ma lettre, & qu'il vous plaise otroyer à ma longue seruitude, qu'elle soit preferee à quelqu'vn de vos plaisirs particuliers. Pour vn si peu de temps que vous consumerez en la lisant: ie commencerai sans proëme d'excusations, & sans requeste de pardõs à discourir auec vous puis qu'il m'est permis par la benignité de vostre naturel, & par la generosité de vostre cœur. Que si la plume fait quelque faute en cest endroit, la sincerité de mon intention, & l'instinct de ma bõne volonté y supleront, s'il vous plaist. Monseigneur, il y a long temps que i'auois deliberé de faire cest ofre. Mais comme medecin subtil, qui premier fait digerer les humeurs, & apres donne la purgation: i'ay diferé iusques à ce que de vousmesmes & auec le tesmoignage de l'experience vous auriez conu les sagettes de mes ennemis rompues & desapointees contre l'escu de mon innocence: & que le Soleil de

la verité ait fõdu la neige des calõnies, & impoſtures, qui empeſchoyent, & occultoyent contre moi la clarté de voſtre noble iugemẽt. Monſeigneur il ne vous eſt point ſorti de la memoire, que n'agueres eſtãt en Picardie, ie vous mõſtrai vne lettre venue de Foreſts, en laquelle on m'eſcriuoit la grande & grieue maladie de ma femme, le mauuais traitement de ceux de ma famille, quelque perte de mes biens, auec deſordre de ma maiſon: ſur quoy ie vous fis requeſte qu'auec la prudence & la liberalité de laquelle vous auiez accouſtumé de donner aide & confort à vos ſeruiteurs: il vous pleuſt me conſeiller en ceſte afaire. Le conſeil que vous me donnaſtes fut fort ſage: mais le ſecours n'en fut gueres eſchaufé, & vous ſembla pour beaucoup de cõſideratiõs, que pour lors ie ne vinſſe point en Foreſts. Depuis eſtant en cour vous me permiſtes de faire ce voyage. Et y eſtant arriué, tant à cauſe des gaillardes deſpenſes que i'ay faites en voſtre ſeruice, que par ce qui auient communement à toutes perſonnes de bonne volonté: ie me trouuai endetté de beaucoup de deniers: vne partie de mõ bien par aucuns

cuns de mes familiers vsurpee. Et pour confort de tout cela, ma maison assez mal pourueuë des choses necessaires. Monseigneur, si depuis, pour acquiter ces dettes là, ie me suis preuallu des fruicts de mon ofice d'Esleu sans faire faute ni dommage à vous, ni incõmoder vos facultez, ni commettre chose indigne d'homme de bien: vous ne deuiez ainsi, ce me semble, auec telles armes de desdain, ferir le cœur de ma reputation, & de mon hõneur: que cõbien que fust vrai ce que vous auez connu au contraire: que vous sentant assez retenu en mon besoin, ie me fusse procuré ailleurs grace & faueur: ou pour vne ou pour autre faute pourchassé par ce moyen quelque refuge ou vtilité de autrui, encores cela ne seroit si mortel peché: qu'il ne me restast excuse que chastiment. Si toutesfois peché se peut dire d'vser de tout honeste remede, pour subuenir à vne extreme necessité: ofense seroit ce bien, & veritablement digne de peine si corrõpu d'auarice, ie eusse fait chose mal à propos à vostre seruice, & cõme plusieurs autres à l'eclipse de vostre grandeur & reputation: ce qui ne penetrera iamais la pureté de mon entendement, mais plustost faute

à moi-meſme, qu'au preiudice d'autrui. Or eſtant tombé, ſi ainſi eſt, il me ſemble, Monſeigneur, que la memoire & la recordation de mes longs, laborieux & ennuyeux ſeruices, vous deuſt inciter de faire cõme la nourrice, qui auãt toute choſe releue ſon petit enfãt ſi toſt qu'il eſt cheu, & apres le corrige: mais me voyant ſucombé & par terre: vous vo⁹ irritez, & me laiſſez là. Le muſicien qui voit ſes cordes diſcordees, ſe gardant bien de les rompre du tout, en eſtend tantoſt l'vne, & tantoſt adouciſſant l'autre, les remet en leur premiere armonie. Ainſi Mõſeigneur, auec vn amiable & preallable ſecours, ſuyui d'vne douce correctiõ, vous me deuiez exhorter, & eſſayer de me faire meilleur: & non ſi promptemẽt me priuer de voſtre bõné grace, & ainſi legeremẽt vous deſpouïller de la bõne opinion, que vo⁹ auiez de moy, & ainſi deuiez vous auec le voile de voſtre prudence couurir l'aparẽce de mõ indignité. Et ſi ce n'eſtoit pour mon reſpect: au moins le deuiez vo⁹ faire, pour voſtre hõneur: afin qu'il ne fuſt point dit, que vous ayez eſté Seigneur de ſi peu d'entendement, d'auoir impoſé vos afaires de grãdeur & d'importance

Similitude de la Nourrice.

Du Muſicien

portance si long temps és mains d'vn hõme de si peu de foy, & de valeur, & si longuemẽt demeuré à le conoistre, V.S. ne deuoit point ouurir l'oreille aux paroles des hõmes enuieux, malicieux, & ennemis de toutes bonnes choses. Car qui veut bien defendre vne cité de l'entree de l'ennemi, ne laisse vne seule porte ouuerte, par laquelle il puisse entrer sans quelque resistance. Et comme vne fonteine turbulante ne sauroit donner aucune eau claire, ainsi on ne sauroit tirer bon conseil d'vn homme malicieux, & plein de mauuaise volonté. Vous deuiez ouurir les oreilles de prudence, & oüir les paroles de la pure & simple verité. Laquelle, comme le rameau de la plume floriſſante tãt plus le poids de l'iniquité d'autrui l'agraue, pl⁹ elle se soustient & hautement s'esleue, c'estoit assez que tant de perfidie & de meschanceté des hommes eussent violé mõ integrité: si la verité ne l'eust cautionnee & auec la flãme des calomnies comme l'airain au feu, rẽdue beaucoup plus claire, & plus belle, Maintenant, Monseigneur, il m'arriue vn nouueau trouble d'esprit qui me tourmẽte. C'est que ie crains quelque ferité cachee

ne m'en ofēſe premier, que i'y puiſſe auertir pour m'en pouuoir defēdre. I'entens que l'vn de mes compagnōs ſe fait ouïr, que vous lui voulez transferer mon ofice du greffe de Breſſe, choſe de laquelle ſur toutes autres i'aurois plus d'ocaſion de me plaindre, pour autant que feu Monſieur voſtre pere m'ayant fait ce bien de le me faire donner, & apres vous meſmes le m'ayant fait confermer par le Roy, tant moyenant finãce qu'en faueur de ſeruices recommandables, & n'ayant en l'exercice d'icelui fait choſe digne de reproche ou de reprehenſiō: toute ceſte hōte auec la malheureuſe perte de mon biē me tomberoit ſur la teſte, & ſeroit expreſſément plāter en la fertile legereté du vulgaire vne mauuaiſe opinion, vne obſcurité de mon honneur, & vne pure priuation de voſtre bonne grace. D'auantage ſeroit faire par maniere de dire, plus de tort à vous, & à l'inſtigateur, qu'a moi-meſme. A vous, Mōſeigneur, de faire voir au monde vne legere reuocatiō de bōne volōté ſans autre ocaſion, que d'vne pure auarice, & iniuſtice indignes de la grandeur que vous poſſedez, eſtāt tout certain que le galand, qui vous induit

à vne

à vne telle iniquité, parfume plus sa poursuite de l'odeur de ses deniers, que de merite, ni de raison qu'il vous y puisse representer. Ce seroit aussi veritablement faire grande iniure à lui, de lui ouurir le passage de pouuoir augmenter son bien sur l'incommodité & ruyne d'autrui: & mesmemẽt sur la propre substance d'vn sien compagnon domestique. Qui est acte plus contre nature que la mort, que la pauureté, & generalement que tout ce qui pourroit arriuer aux corps, ou aux choses exterieures. Chacun doit garder ce qu'il tient. Car qui voudroit plus auant estendre ses fimbries, violeroit le droit de l'humaine societé. Au surplus, Monseigneur, si les deniers qui vous sont presentez, pour tirannizer le bien des vostres, sont allechez de la subuention & necessité de vos afaires, il ne peut en façon du mõde entrer dedans le cerueau, que vous ayez si basse intention. Car encores que vostre besoin fust reduit iusques à ce poinct, la sublimité de vostre cœur est bien d'autre importance, & sai, que pouuãt par autres plus louables moyẽs soulager tãt de particuliers plaisirs, qui vous viennent le long

de l'annee en despẽce, vous le ferez volontiers, puis qu'ainsi le merite ma seruitude & vostre magnanimité le requiert: & toutesfois cessant ceste cõsideration vous auez tant d'autorité & de puissance sur moy, & sur plus grãd que ie ne suis, que ie ne saurois resister à vos resoluës afections, ni m'en defẽdre, que par vne patience contrainte, esloignee de toute raisõ. que si mes labeurs n'ont esté conformes à vos apartenances, & me soit manquee la prudẽce ou le conseil en vos afaires: pour le moins ne m'est abandõnee la diligence ni la fidelité. Ceux là sont les parties de l'entendement, & ceux ci de la volonté: ceux là prouienent de la defectuosité de nature, & ceux ci de ma propre vertu. Et si maintenãt l'aage m'oste quelques forces de vous pouuoir faire seruice, il ne me saurroit oster le desir plus prompt, plus gaillard, & plus ieune que iamais à tout ce qui vous pourra raporter gloire, grandeur, & reputation. Ie vous supplie donc, Monseigneur, que si encores aucunes reliques de vostre ancienne faueur vous tiennent enuers moi: il vous plaise les ioindre si estroitement à la iustice, qui apartient à vostre grandeur

que

que l'auarice, ni la suggestion des hommes ambicieux ne la puissent degenerer ni veincre. Afin de donner à conoistre au peuple que le credit & l'autorité que i'ay aupres de vous, sont encores en telle estimation & valeur qu'ils meritent de l'estre. Pardonnez la longueur de l'escriture, qui m'a contraint: & ne me rendez, s'il vous plaist, du tout indigne de iustice, ni de vostre bonne grace: Ausquelles ie presente mes tres-humbles recommandations. Supliant le Createur vous dõner, Monseigneur, tres-heureuse & longue vie.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Temere affirmare de altero (*comme dit Cicero ad Brutum*) est periculosum, propter occultas hominũ volũtates, multiplicésque naturas. *Et encores* pro Marcello. In animis hominũ, multæ sunt latebræ & multi recessus. *Et sur ces sentẽces est cõmencee ceste lettre à Monsieur du Peirat l'aisné Gentil-homme Lyonois. Par laquelle apres il est dissuadé d'vne vindicte qu'il auoit en son cœur preste à executer cõtre vn sien ennemi: reduisant le tout à la patience & au temps vindicateur de toutes choses, auec ce que*

souuent l'iniure se transferoit à celuy qui l'infere (comme il est en Ouide.) Heu patior telis vulnera facta meis.

21 MOnsieur mon frere, le cœur des hõmes a tant de baricanes & de layettes pour y couurir le vouloir & intention, que mal-aisément on y peut aucune chose conoistre. Ie iuge & mesure celuy des autres par le mien, & ne veux doresnauãt si facilement croire à autrui, ce que ne puis prouuer en moy mesme: ie me trompe, il me plaist ainsi. I'ay vn cœur plein d'humanité & de ioye, & plus prompt à l'excuse qu'à la vindicte, dont ie pense plus meriter de louange que de reproche. Ie n'ay receu iniure, pour laquelle ma vertu, par malice & infidelité de mes aduersaires, ait peu abaisser ses aisles. Les flesches de leur iniquité tirees contre le dur rocher de mon innocẽce, sont retorquees & repercutees en leur poitrine: de maniere que pensans de m'auoir dõné vne grande ferite: ils se sont trouuez vulnerez de leurs propres sagettes.

Mõsieur mon frere, ie veux garder vos moyens, vos amis, & vostre personne. pour plus grãd besoin que cestui-cy. Et si vous m'aimez & desirez que ie vous aime

aime & reſpecte, comme i'ay touſiours fait : ie vous ſuplie, que ſi le bon ami, que ſauez, vient à Lyon, vous ne lui ferez nul deſplaiſir, ni pour voſtre conſideration, ni pour la mienne, & laiſſez le iouïr & en ſoi de ſes propres vertus, qui l'ont fait ſi ſingulier & ſi agreable entre les hommes, afin qu'auec le voile de ſon hipocriſie, il acheue de deceuoir le demeurant du monde, puis que deſia ils nous a trompez tous deux & beaucoup d'autres au preiudice de nos propres ſuſtances. Et ſoyons contens que nous en ayons eſté ſi auant pour noſtre rate. Dequoi la patience & le temps raporteront plus de vindicte & de raiſon, que tous les moyens que ie ſai que vous auez, encore qu'ils ſoyent treſgrands. Il veut eſtre eſtimé bon chreſtien, & ne conoit pas que nul ne le peut eſtre qui n'a la foy fondee en Charité & humilité: il faudroit de grandes lunettes, pour ſauoir lire ceſte vertu en lui, il ne fut iamais (de ſa grace) marqué de ce coin, comme les bons ofices qu'ils a exercez enuers nous, & les manieres qu'il tient à l'endroit de tous autres, en font fidelle teſmoignage. Mais pour ce que

Definition d'vn bon Chrestien

le parler plus longuement de lui, lui seroit nouuelle figure de quelque reputatiõ, ie vous prie laissons le pour tel qu'il est. Monseigneur m'a permis que ie me retire sur mes petites afaires, ie lui suis tenu & obligé de cela, pour me oster des fatigues que i'auois à son seruice, sans fruict ni recompense, & pour en rescinder du tout l'esperance, qui m'eust (peut estre) plus longuement amusé, & en fin i'en suis demeuré de l'office que sauez comme disent les clercs *vsque ad futuras nuptias*. Dieu soit loué du tout, ie me ioindray à Mont-brison comme lieu plus remot des tracas & de negoces & plus proche de la sãté de l'ame & du corps, & là ie vous souhaiterai souuent. Cependant Monsieur mon frere, ie vous prie de vous resiouïr auec moi, de ma petite & loüable retraite, ainsi que vous auez esté ennuyé de mes aduersitez ie me recommande humblement à vostre bõne grace, & prie Dieu vous donner la sienne, d'Orleans.

ARGVMENT.

Quand vn premier nai succede aux Royaumes pour estre chose coustumiere & ordinaire la loye n'en peut estre telle que elle se treuue lors qu'vn puisné.

puisné arriue en ceste dignité Royale. Comme estant le fleuron de la fleur liliale, au milieu touſiours tenu pour beatitude, quaſi par fatalité diuine, & par beauté prouidente procede d'vne ſeule diſpoſition, & volonté de Dieu, portant ſigne & preſage expres d'vne future & longue felicité de regne. Ainſi que l'on peut auiourdhuy eſperer & preſumer de noſtre Roy Charles neufieme, treſchreſtien, par meſme conſideration ſi ſingulierement obſeruee en l'auenement du feu Roy Henri ſecond, par le diuin Pierre Aretin.

SIre, eſtant la loi acouſtumee de nature, que les premiers nez ſuccedent aux royaumes: le peuple qui les reſpecte, ſi toſt qu'il eſt aduerti d'vn tel auenement, s'en reſiouit, & conſole d'vne ſimple ioye couſtumiere & ordinaire. Mais s'il auient que les puiſnez paruiennent à ceſte Royale couronne, comprenant en efect, que ceſte dignité procede d'vne haute grace, election, & ſeule diſpoſition de la volonté de Dieu, donnant vn chacun peuple en gloire & proye, d'vne ſi grande merueille: toute ferueur de cœur interieur s'en exulte & glorifie auec la meſme iubilation, & allegreſſe, de feli-

cité, que maintenãt tout le monde fait aparoiſtre en ceſte nouuelle conſtitution de voſtre puiſſance, au troſne perpetuel de la France doree. Pour autant, Sire, que la fatale M. de vous a eſté cueillie & leuee entre les deux fleurons des fraternelles extremitez de voſtre ſang royal, royallement legitimes, choſe de ſoy entierement entiere & parfaite non ſeulement pour regner heureuſement, mais pour monſtrer à tous ſiecles que tels euenemens ſont de vraye, & diuine predeſtination, & non point d'œuure de fortune. Laquelle, Sire, ne ayant iamais eu en intention, que d'eclipſer les grandeus & triomphes de vos magnanimes ayeuls & peres, ſera maintenant par la vertu de voſtre ſeul degré anichilee. Bien que la valeur des grans François & Henri, ne la ſupeditaſt, de tant qu'il ne reſtoit à leur arbitre, que d'oſter ou leuer les ſceptres & Empires. Certainement l'heureuſe memoire d'eux ayant non ſeulement auec la force des hommes contracté: mais auec l'inſolẽte enuie de l'ocaſion, de qui toutesfois l'implacable malice euſt eſté pour les ſeduire, & en fin renuerſer, ſi la prouidence de Dieu incomprehenſi-

ble

ble ne leur euſt cõſigné là haut au ciel, plus grãd empire, qu'il ne s'en pourroit conqueſter çà bas en toute la terre, deſtina toute leur largeſſe & faueur pour compagne & guide de voſtre prudence & eſperer integrité. La future vertu de laquelle maintenant la glorieuſe Gaule auec ſacroſainctes ceremonies, embellit, & enrichit d'vn Royal Diademe d'or, de perles & de toutes pierres precieuſes, & vous circuit & embraſſe le col des chainons du diamant, où eſt graué l'honneur de la perpetuelle memoire de vous. Dont, veritablemẽt, Sire, digne d'vn ſi haut ſiege, d'vn ſi ſuperbe nom, vous leuerez doreſenauant aux pacifiques la guerre, aux innocẽs l'iniure, aux errãs la malice, aux ſuperbes l'inſolence, & l'ingratitude aux bien meritez. Au moyen dequoi, le ſupreme facteur de toutes choſes veut que le diuin iour de voſtre couronnement ſoit en la Frãce acceleré à tous ſiecles ſolennel, à la renommee agreable, à l'honneur & à la louange celebre, & gracieux à la gloire. Et ce qui le rend plus doux & agreable à ſa diuine bonté, eſt pource qu'elle preuoit que vos manieres & premiers geſtes ne ſeront iamais

autres, que de vraye religion, d'actes & monumens de pieté, d'efets de bonne iuſtice, d'œuures d'equité, de deſir de concorde, & de plenitude de benefices. Sire, ie ſuplie le Createur qu'il ſoit ainſi auec toute beatitude de voſtre couronne.

ARGVMENT.

Comme Caſtor & Pollux, en ce ſigne de Gemini ſont ſi inſeparablement conioints, que la diuiſion par les Philoſophes, eſt merueilleuſement prodigieuſe: ainſi la moleſtie, la prudẽce, & l'autorité doyuent auoir telle connexité enſemble, dans la penſee de ceux qui ont l'adminiſtration des republiques, qu'elles ne peuuent faire partage, ſans l'extreme intereſt & preiudice du peuple. Et ainſi que Saturne plus en degrez, des planettes errantes eſleué, eſt le plus retenu en ſes mouuemens celeſtes: de meſmes tant eſt grande la ſublimité d'vne Maieſté: & moins elle doit eſtre actiue aux empires de la iuſtice. Car bien ſouuẽt le trop de ſeuerité d'vn iugement, rend plus mal edifié vn peuple qu'il ne lui donne de correction. Et y à par tout moyen. Ceſte lettre traduite autrefois a vne Roine de Polongne. Et ſe pourroit aucunement aproprier à la Roine mere du Roy, à qui eſcheut l'adminiſtratiõ d'vn Royaume ſi grand

par

par la minorité du Roy. Mais sa maiesté, qui au milieu de tant de fluctuantes agitations, troubles & diuisions a fait aparoir par les propres actes & expeditions de son incredible esprit que bien loin qu'elle ait besoin de telles lettres, quand mesmes toutes nations peuuent prendre lueur au miroir, & en l'abondante fontaine de ses singulieres & Royales vertus, espuiser toute fructifere exemple de prouidence & de bonnes mœurs.

MAdame, auec l'Vniuersité de tant d'hommes fideles suiets, & seruiteurs que vous auez, ie suis entré en double desplaisir de la nouuelle qui est arriuee du triste decez du feu Roy & du piteux estat de viduité auquel est V. M. à present reduite: pour la voir priuee d'vn si bon & si grand Roy, d'vn si amiable mari: & à elle à ceste heure eschoir par necessité l'administration d'vn Roy & d'vn si ample & flotissant Royaume. Madame, ie ne veux pas lourdement entreprendre ni estendre ma lettre à vous suplier de porter auec cœur Royal vne si griefue angoisse: estant trop asseuré de la prudẽce, de laquelle dés vostre ieunesse vous estes si Royalement armee: que

vous pouuez seule resister à telles, ou plus grandes insultes & opressions de fortune, & assez persuadee par les saintes doctrines, que la perte de ceste vie auec la grace du Seigneur, n'est qu'vn dormir gracieux iusques à ce que le son de la trompe angelique, nous viendra resurgir au grand rencontre de la diuine sentence. Ce pendant, Madame, ie prendray presumption, & hardiesse stimulee de l'afection, & reuerence que i'ay tousiours porté au bien & estat de ceste couronne, de vous rememorer le soin, & esgard qui vous solicite au fait de ce grand gouuernement, qui vous chargera (peut estre) plus que lõ ne faisoit au fort Atlas, le fardeau de la celeste machine. Doresnauant les Dames de vostre Royaume, & celles des estats circonuoisins, se mireront en la grandeur de V. M. & y prendront la norme, & l'exemple de cõduire legitimement leurs charges & iurisdictions. Il vous conuiendra dissimuler legerement, & conniuer à beaucoup de choses, qui ne doiuent estre ignorees, & ce à l'imitation du Seigneur qui voit tout, & n'est en aucune partie semblable à ceux qui ont sous lui quelque conoissance. N'espar-

Erasme.

Atlas.

spargnant à vos suiets ce que nature a logé heureusement en vostre M. de prudence, de conseil, & de bon iugement. Ainsi que vous voyez que la lune dispersse à l'vniuers autant de lumiere & de clarté que le soleil lui en communique. Madame, combien que Saturne soit entre les sept Planetes errantes en plus haut & plus eminent lieu constitué : neantmoins il est le plus tardif en ses celestes mouuemens : ainsi la grandeur d'vne M. ne doit estre trop actiue, ni trop ardante aux exploits & executions de la iustice. Souuent dit Mithridates, la trop grande acrité & violence de iustice, gaste plustost vne Rep. vn Royaume, vn estat, qu'il ne les corrige. La modestie, la prudence, & l'autorité doiuent estre tant inseparablement conionctes, (comme plusieurs anciens ont escrit de l'administration de Royaumes) qu'il soit aussi prodigieux de les voir distincts & separez, qu'il estoit de pernicieuse augure de voir les flammes de Castor & de Pollux opposites. Ce sera vn grand bien, Madame, que par expresse & singuliere recommandation vos pauures suiets ne soyent inquietez, ni tyrannisez par l'insolente au-

Similitude de la lune.

Similitude de Saturne.

Mithridates.

Cicero.

Castor, Pollux.

ctorité de leurs seigneurs & superieurs que la facilité de la ieunesse soit acheminee aux saincctes lettres, & aux bonnes mœurs: que lon viue en ce Royaume auec crainte de Dieu, & obseruatiõ, de toutes loix, & salutaires constitutions, gouuernãt au surplus les pauures subiets du Roy & de vous iusques à ce que Dieu luy aura donné aage, le sauoir & l'experience conforme à l'heureuse promesse que chacun se fait, de ses merueilleux principes auec telle amour & dilection que s'ils estoyent de vostre propre sang generez allaictant & nourrissant leurs ordinaires necessitez, de vos abondantes mammelles de prudence, de iustice, & de Royale consolation. Madame, ie suplie le Createur, donner à vostre Maiesté, felicité concurrente vos Royales & souueraines vertus.

ARGVMENT.

Vne dame merueilleusement assentie d'vn Roy auenãt grande mutatiõ par la separation de la mort peut bien dire. O fortune legere conbiẽ soudainemẽt pour ton pouuoir toutes choses ioyeuses & voluptueuses se conuertissent en pleurs & lamẽtatiõs O miserable raison de vie qui ne peux habiter en la maison de plaisir

que

que tant que la fortune y fait sa residence. Mais elle fut tellement conſolee par ceſte lettre d'vn ſien ſeruiteur, que par l'exemple de beaucoup des Seigneurs & des Dames du temps paſſé, auec quelque bon eſpoir, elle ſe reſolut prendre patience

4 MAdame, i'entẽs que par le treſpas du Roy treſchrestien, le mal heureux accidẽt de fortune vous a eſté fort eſtrãge & muable, que d'autãt que au parauãt elle vous auoit touſiours fait viſage fort ioyeux & agreable: maintenãt elle ſe mõſtre toute deſpite & furieuſe en voſtre endroit, vous ayant de ſi haut degré quaſi accablee au fons d'vn abyſme. Madame ie m'en faſche autant, comme peut, & doit faire vn fidele & afectionné ſeruiteur. Mais ie m'auiſe & vous conſeille auſſi de ſoufrir, comme il eſt neceſſaire, ce que le temps ameine par ſa naturelle & neceſſaire reſolution: & meſmement ce qui ſuccede par l'authorité & omnipotence de la fortune. Laquelle non ſans cauſe le Poëte tient pour Deeſſe puis qu'il dit nous te faiſons, Fortune Deeſſe: & te colloquons iuſques au Ciel. Denys le Tyran fut contraint d'abãdonner ſon Royaume, & enſeigner *Hor. Dionyſ.*

les enfans en la cité de Corinthe. Valerianus Empereur, & Pazaille Roy des Turcs, ont fait ofice de scabelles aux pieds de leurs ennemis, l'vn à Sapores Roy de Perse, & l'autre à Tamburlam. Snadopico Roy de la Morie & de Boëme transuesti & fugitif consoma son aage aux bois: & Legitimus fils de Perseus, Roy de Macedoine, fut contraint de gagner sa vie à ferrer les cheuaux. Madame, prenez ceux là par la main, & vous consolez auec eux. Esperez tousiours de renouer nouuelle fortune. Helene mere de Constantin deuenue pauure & necessiteuse, fut en fin dignement mariee à Constance Empereur. Rhodopé femme mal renommee, paruint au Royaume d'Egipte. Dequoy se doit dõc desesperer vne Dame d'honeur & de maison, composee de tant de vertus qui vous doiuent soulager? Or sus, Madame, prenez bon cœur, & couplez patience auec tant d'autres louables parties que vous iouyssez heureusement, & m'y laissant en vn petit coin part en vostre bonne grace, Ie supliray le Createur vser enuers vous de l'infini pouuoir qu'il a sur la mobilité de fortune.

Valeria. Pazail.

Sapores. Tamburlam. Snadopico.

ARGV-

ARGVMENT.

De tant plus est heureuse l'ame, qui fauorisee des vents de la vertu, peut promptement surgir contre les vents cõtraires des malheurs & calamitez de ceste miserable vie, au havre de son salut, que plus est le naugigateur, qui par seruice & prosperité du temps, est sans grand ennuy porté au port de son voyage, que celui qui long temps agité n'y peut que trop tart arriuer auec beaucoup d'infortune & de peruersitez. A monsieur de la Rouë. Sur la mort de son frere aisné qui fut blessé en l'assaut de Dinan, où il fit fort valeureusement, & mourut à Mesieres.

25 MOnsieur, ie crains qu'auecques ceste lettre ie sois contrainct de faire rendre contraires effects à mon desir, & en lieu de procurer de leuer les larmes de vos yeux: qu'il ne deriue de mon cœur abondant ruisseau de douloureuses pleurs, ayant à discourir auecques vous de l'immature, & certainement trop faschеuse mort de Monsieur de la Rouë vostre frere. Ayant demeuré iusques à ceste heure à faire ceſt ofice,

tant pour ce que l'acerbité de ma douleur trop grieue, & sur toute consideratiõ demesuree, ne me pouuoit permettre d'escrire, que pour arendre le tẽps que la dureté de la vostre fust si mitiguee qu'elle peust ouurir les portes de l'ame pour y receuoir & loger ce peu de consolatiõ que ie vous puis porter par mes paroles. Mais cõme pourrai-ie discourir auec vous, de choses de cõsolatiõ, que premieremẽt ie ne parle de douleur, & que ie ne me pleigne de l'extremité que tout homme se peut lamẽter? que ie ne regrete vne perte si grãde, & si desbordee, laquelle, si ie voulois mettre peine d'assimiler & cõparer, le cœur ne le pourroit soustenir, & deuanceroit de beaucoup toutes autres molestíes qui peuuent auoir esté imposees par la loy de nature. Et cõme dõc vous pourray-ie donner confort si i'en ay autant ou plus, de besoin que vous. Car s'il vous a esté frere, il m'a esté seigneur: s'il vous a esté amiable, il le m'a esté encores plus: il vous aimoit par le deuoir naturel du sang, & moy par electiõ de bonne volonté: il a vsé de tous ofices d'honnesteté & d'amour enuers vous, d'autant qu'il y estoit obligé: & pour moi il a

exercé

exercé tout ofice d'amour, de courtoisie, & de liberalité, que ie n'ay merité. Plorõs donc, Monsieur vnanimement ceste infinie perte, non seulement nostre, mais de toute nostre honorable patrie, de toute la France, & generalemẽt de tous esprits qui en vertus & honeurs se delectent. Ce pauure seigneur, qui lors que de toute vertueuse action, qui peut rendre en ce monde l'homme glorieux estoit en viue esperance, & se promettoit raport d'vn merueilleux fruict : à l'heure mesme cõme vne fresche rose au commẽcement de ses meilleurs ans, a esté par mort immature & glorieuse malheureusement saisi. Mais à propos d'esperance : Qui est la vertu de ce monde, dont son esprit ne fust accompagné? quelle est l'experience, qui volontairement ne lui ait tendu le giron de ses richesses? Or il est deslogé auec l'espoir qu'il auoit donné à ses amis de ses vertus, auec le fruict duquel il n'estoit detteur à ses parẽs, auec l'honeur qu'en atendoit la patrie, & l'vtilité qu'il auoit promise aux bons, & auec le fidele seruice qu'il deuoit à son Roy, & pourtant tout cela auec lui n'a laissé que les larmes, le regret & le de-

sir de plorer tousiours, & tousiours le desirer & souhaiter. Qui ne l'aime, ne l'a iamais coneu: qui l'a coneu: & ne le regrette, n'a cœur, sentiment, ni humanité. Mais, Monsieur, comment est-ce que dehors du chemin de mõ intention & de ma voye commencee, ie me suis laissé ainsi de douleur transporter? Desracinõs ces pleurs, & plustost envieux de sa felicité, que cõpassionnez de son dõmage: prenõs reiouïssance de son bien: il a payé le tribut, duquel il
" estoit obligé à nature. Et si ce a esté trop
" tost, tãt plus lui a esté de felicité. Cõme plus heureux est celui qui par vent impetueux & prospere est promptement porté au port desiré, que n'est celui qui arriue par vent tardif & ennuyeux, auec longue & faschevse tranquilité. Et lui qui conoissoit que ceste vie ne lui estoit que prestee de nature, a vescu auec telle modestie qu'il n'a eu regret de mourir. (Si mourir cela s'appelle) Il est parti des tenebres, pour entrer en la clarté, il a perdu les miseres, pour trouuer le plaisir, & ayãt quité la mortalité il s'est incontinent rendu immortel. Ne voyez vous pas que c'est vn grand benefice de Dieu de l'auoir diri-

Similitude sur la nauigatiõ.

mé

mé de ces troubles & calamitez, & de ces iniques conditions de vie, ainsi de bonne heure garanti? pour ne lui laisser atendre tãt de fascheries, que l'importune vieillesse aporte auec soy, tant de perils & d'intemperies du temps, & tãt de malheurs, desquels est circuite & accinte ceste miserable vie. Bien auoit preueu sa nature, que se sentant saoulee & engourgitee des faux plaisirs de ce monde, pour aller iouïr des eternels, asseurez & veritables du Ciel, l'a fait si à propos desloger d'auec nous, puis qu'é sa saison plus florie & plus verte, elle lui auoit donné tout cela d'honeur, que l'homme auec longues fatigues & long trauail d'esprit, tout le temps qu'il peut viure, se peut en ce monde acquerir.

Mais, Monsieur, pourquoy me tourmenté-ie si fort de vous trouuer nouueau lieu de consolation, ayant à conforter celui qui auec plus d'eloquence & de grãdeur d'entendement a moyen de me consoler moy-mesme? Et qui auec plus de force de cœur, & plus de constance sait mieux que moy resister à ceste ferité de fortune? Et lui ce pendant se resiouïssant de ses felicitez, comme il est deplaisant de nos tribula-

tions, est viuant au Ciel, auec memoire de ses loüables vertus & actions. Et cõme le Laurier tousiours verd, il viura eternellement en la parole des hommes. Ie suplie le Createur qu'il soit ainsi, & vous donner, Monsieur consolation prochaine de vos vertus. De Bullieu.

Similitude du laurier.

ARGVMENT.

Iean de Tournon S. de Fogirolles ayãt donné conseil à ce Secretaire son cousin, il lui fait responce sur vn bref discours de la fausseté & imposture des hommes, comme il s'y faut conduire auec patience, y adioustant sur le vice d'ingratitude, la belle similitude du mur & du lyerre. Item, comme il est bon de se contenir en modeste fortune, & mediocrité de biens. A quels plus singuliers biens nous deuons faire succeder nos enfans, & de laquelle simplicité doit estre le conseil de l'ami.

Anagrãme. Ia noté d'honneur. Aide ton honneur

26 MOnsieur mon cousin, celui qui est dominateur de soy mesme, est possesseur d'vn grãd Empire, & n'est « telle victoire au monde, que de veincre « ses propres apetits. La peruersité de « fortune, ni l'enuie & l'ambition des « hommes ne m'ont iamais tãt osté d'hõ-

neur

neur & de reputation, que ie m'en suis acquis par la vertu de ma patience. La verité a descouuert à Monseigneur le fait de mon innocence, la sincerité de ma foy, l'integrité de mon cœur, auec le malicieux dessein de mes calomniateurs. Et s'il ne se trouue le plus ingrat seigneur du monde: il recompensera l'iniure qu'il m'a faite, auec autant d'honeur & de reputation: & chanteray (comme disent les clercs) la Palinodie. Soyez certain que tout esprit libre de coulpe, comme i'ay touſiours procuré que le mien soit, ne craindra iamais accident de fortune, pour grand ni pour horrible qu'il soit. Et veux plustoſt, comme homme bien retenu, penser à ce que i'ay recouuert: que comme inconsideré, me souuenir de ce que i'auois perdu, & ne me veux point troubler aux iniures, qui m'ont esté improperees par autrui, puis qu'eux mesmes ne se sont peu preualoir de l'impoſture de mes fautes. Il n'est œuure plus propre à eſlargir les cõfins de la reputatiõ, que surmonter l'inimitié auec la douceur, & la malice auec la patience. La rouë subtiliſe le fer, & le rend propre à tailler la dureté de toutes choſes.

Chanter la Palinodie, est se desdire d'vne chose dite.

Ainſi les aduerſitez eguiſent les eſprits genereux, tellemẽt qu'ils ſe font bayez de la fortune. Et puis que Dieu, (que ie deſire eſtre touſiours principe & ſource de tout mon bien) a ſi bien auec l'eſcu de la verité, de la raiſon, & de mon innocence, rompu & repouſſé les armes de mes aduerſaires: ie veux doreſenauãt entendre au repos de mõ eſprit, & la ſanté de mon corps, & auec vn honeſte congé, acompagné de la bonne grace du Seigneur (cõme il vous ſemble bon) me deliurer deſormais de tant de fatigues de la perſonne, & de tant d'agitations de l'eſprit. Ce que (comme ie penſe) ne me ſera gueres dificile d'obtenir de lui, ayant promis en Flandres à aucuns Seigneurs de la cour: que ſi toſt que nous ſerions en France, il me donnera commodité d'entendre à mes afaires. Au demeurant, Monſieur mon couſin, ie ne puis en façon que ce ſoit, croire que ce Monſieur que vous ſauez, ſoit participe de la cõiuration qui vous auoit eſté faite contre moi. Car il me ſemble impoſſible, que celui à qui auec ſi grande diligence, & auec plus de foy que i'ay peu touſiours vſer des ofices d'amitié, que doit vn loyal & oficieux ami,

ami, encores qu'il fust le plus ingrat de la terre, peust auoir le cœur de commettre vne si grande indignité en mon endroit. Et si toutefois il l'a fait, ie ne lui desire autre penitence, ni de Dieu, ni de moi, que celle qu'il trouuera en sa propre syndereſe, & en la preſſe de sa conſcience, auec le iugement que pourra le Seigneur maintenant auoir de sa preud'hommie, estant le plus asseuré & plus certain teſmoin de l'amitié & des offices que i'ay exercez, pour lui procurer honneur, augmentation, & vtilité. Quoy que ce soit, il me plaist mieux de croire qu'il n'en est rien, qu'autrement. Mais quant à l'autre, ie confeſſe bien que comme le mur qui a ſubleué le lierre de la terre, & l'a ſouſtenu de ses espaules en est en fin ruiné: ainsi estans les choſes d'entre luy & moy, il ne s'est point feint de me vouloir deſtruire, & si ses forces euſſent peu estre contraires à sa mauuaiſe intention, encores que c'euſt esté à tort: sans nulle faute il l'euſt gaillardemẽt executé. La medio crité des biens qui ſont en moi de longue main accumulez, & les promptes & ſubites richeſſes qu'il a acquiſes, ſont grand indice, à moi de ma ver-

Similitude de du lierre & du mur pour l'ingratitude.

Sylla fut reproché d'eſtre trop toſt deuenu riche.

tu & à luy enseigne de ses meschancetez. Car quant à moi, ie ne me trouue autres facultez que celles que i'ay bien petitement assemblees, par vn bõ nombre de grands & honorables seruices, ioinct ce peu que ma femme y a aiousté de son douaire. Et cela embrassé de plusieurs dettes, que i'eusse peu aisément acquiter par la liberté de Monseigneur, & me remettre en facilité: si par l'iniquité de mõ ennemi elle n'eust esté ocupee. Mais ie me resiouïs auec modeste fortune, acõpagnee de quelque reputation. Esperant que ledit Seigneur, qui a beaucoup de iugement conoistra en brief l'humeur pecante & le merite des hommes: & verra que i'ay touſiours mieux aimé d'estre que de paroistre. Et quãt à entrer en nouuelle seruitude: ne le cõseillez point, mon cousin. Car ni la foy que i'ay promise à ce Seigneur, ni ma condition pour auoir femme & enfans, n'y pourroyent d'oresnauant cõsentir: & tant plus seroit le Seigneur grand, & plus me seroit graue le poids & le fardeau d'vne peine inconuë. I'ay ce me semble, honestement dequoy viure pour vn hõme de bien & de raison, le demeurant seroit plus superflu

perflu que neceſſaire. Et quãt à mes enfãs, ie leur laiſſeray l'heredité de ma bõne renommee. Laquelle, Dieu merci, ne ſera point ſi obſcure ne ſi debile qu'ils ne s'en puiſſẽt aucunemẽt reſſentir. Ie ſoliciterai auec la grace de Dieu de leur donner les richeſſes de l'ame, qui ne ſe peuuent perdre par les mobilitez de fortune. Et s'il reſte quelque peu de biẽ terreſtre de moy & de la mere, s'ils ont le cœur bien cõpoſé ils mettront peine de l'augmẽter. Voila tout ce que ie doute, que i'eſpere, & que ie diſpoſe de faire de ma vie. Parquoi ne me conſolez ni ne me reprenez plus: ie ne merite pas l'vn, & de l'autre ie n'ai point de beſoin. I'aurai touſiours voſtre conſeil agreable, quãd il ſera deſpouïllé de cholere, de trop d'afection, & fourni de plus lõgue cõſideration. Et quãt à tant d'autres cõſolateurs qui m'eſcriuent, ie ne daignerois leur faire reſpõſe, ie conois leur humeur, & croi que ſi leur conſeil eſtoit fourré de doubles ducats, ils m'en verroyent en accouſtrement d'Eſté. Ie me recõmande à vous à Madame ma couſine, & à noſtre petite Marguerite, de laquelle le nom tourné eſt *en toy vertu mon regard*. Ie prie Dieu

Quelle heredité

& meres

principalement

procures

à leurs enfans.

vous donner à tous ce que desirez. De Chastel Chambresis.

ARGVMENT.

Epigrame de Marguerite de Tournon

Autant aux choses aduersaires, comme aux prosperes, l'homme sans s'esmouuoir doit tousiours monstrer vn mesme front, mesme face & mesme contenance, ainsi que l'on peut lire d'vn Socrates, ou d'vn Lelius, comme ce Secretaire le fait entendre à vn sien ami, le consolant de quelques perturbatiõs & fascheries, & luy remonstrant qu'il n'est pas seul en cela, & qu'en la qualité de ce siecle, chacun se desplaist en son aage, & tient sa condition pour miserable.

27 MOnsieur, ie suis certain que de vouloir cõseiller vn homme sage & conseler vn homme constant (comme vous) ie serois reprins de grande temerié, & qui conoissez ce qui me meut à faire cest office: ce seroit de ceux qui sont informez de mon peu de prudence & ignares de l'afection que ie vous porte: mais ie veux estre plustost acusé de tous les autres de quelque peu de presomptiõ, que d'estre imprimé en vostre opinion de beaucoup

beaucoup d'ingratitude & de peu d'amitié, eſtant aſſeuré que ce que ie vous diray vous ſera agreable, & ſi ce n'eſt comme de ſage, ce ſera comme d'ami, d'amiable conſolation. Il ne faut point douter que grandes, & diuerſes ne ſoyent les aduerſitez qui affluent en ceſte miſerable vie: mais il eſt beſoin de les ſuporter de la maniere qui apartient à la dignité, & cõſtance de l'homme bien auiſé. Si vous auez perdu la cour, en laquelle vous auez eſté ſi longuement auec tant de gloire & de reputation, voulez vous pour cela vous ennuyer ſans meſure & ſans fin? ce ne ſeroit pas choſe digne, ni de voſtre prudence, ni de la grauité & alteſſe de voſtre cœur de ne ſauoir reſiſter auecques les fortes armes de la raiſon aux inſultes de fortune, car tout ainſi qu'auecques toute modeſtie vous vo⁹ eſtes conduit aux choſes proſperes: ainſi deuez vous auec patience ſuporter les ſiniſtres & triſtes euenemens du mõde. Croyez vous que ceux de vos amis qui viuent en cour, ſoyent contens que vous les ayez ſi ineſperément laiſſez. Si vous voyez leurs penſees en la profondeur de leur cœur, peut eſtre y trou-

Les aduerſitez de ce mõde ſont ſi diuerſes qu'il n'eſt nul qui n'en ſente quelque choſe

Hor. Segnius irritant animos demissa per aurẽ, quã quæ sunt oculis subiecta fidelibus.

ueriez vo⁹ plus de causes de son vouloir & timiditez que vo⁹ n'en auez, & diriez leurs peines plus grãdes que les vostres. Or de tant qu'il est plus aigre & dificile de voir que d'ouïr les choses qui perturbent l'esprit si quelque lieu que ce soit, pour miseres & calamitez de ce siecle, qui troublent les choses du monde, il vo⁹ semble estre grief & moleste d'habiter: plus dur vous sembleroit il encores ici. Car vo⁹ seriez beaucoup de fois (comme vn Gnato) contraint par necessité de louer ce qui est digne d'estre reprins : ou de faire chose digne de blasme, l'vn & l'autre sont bien estranges de l'integrité de vostre naturel. L'estat de ce temps est de qualité que chacun repute sa cõdition miserable. Si lõ vous a despouïllé de richesses, que fortune vous auoit donnees amples & magnifiques : on ne vous a pour cela osté les facultez de l'esprit, que vo⁹ tenez en emphiteose de la vertu : lesquelles sont beaucoup plus cheres & recommandables, & vous en estes si opulent, que il sufit à vn cœur conduit d'honneur, & disposé à la raison, pour bien & heureusement viure. Ie vous ay bien voulu escrire tout ceci, pour esprouuer

vostre

voſtre prudence, afin qu'elle ſe remette au frain de la raiſon, qui lui eſtoit eſchapé de la main, & hors du droit chemin, que vous auez ſi longuement mis peine de pourſuyure. Ie vous prie preſenter de ma part les deux paires de gands d'aucaigne, lauez que i'enuoye à ma commere. Et m'eſcriuez ſouuent, mais que ce ſoyent lettres plus gaillardes, que celles que vous m'auez ci deuant mandees. Afin que ie conoiſſe que mes paroles ont eu quelque force de vous reſiouïr. Supliant le Createur Monſeigneur, vous doner ce que deſirez, De Fontaine bleau.

ARGVMENT.

En ceſte miſſiue tiree de l'Italien, eſcrite du Pape Clement, ſe peut voir auec diuerſes opinions, la diſpute d'vne entrepriſe de guerre, & outre cela, que le vice de la plume ne doit eſtre imputé à la bonne volonté: & ſur ce l'vn ſouſtient que la victoire conſiſte preciſément en la diligẽce & l'autre ſe reſoult, que la reputation ne ſe conſerue point auec la precipitation & qu'auſſi elle ne ſe peut perdre auec leur retardement.

28 TReſſaint Pere, Encores que le reuerendiſſime Iean Donys, Ambaſſadeur de voſtre ſainteté, vous eſcriue amplement du ſucces de ceſte entreprinſe, neantmoins puis qu'il lui plaiſt, que ie face le ſemblable, i'en prendray la hardieſſe, & ſi ce n'eſt auec grace & grauité, ce ſera auec plus de foy & d'integrité, & auec proteſtation que le peché de la plume ne puiſſe eſtre imputé à la bonne volonté. Ie parlay auec le Duc en preſence du Nunce & du Prouiſeur de Veniſe, & lui mis en auant le paſſage de la riuiere, & l'vnion des forces, ſelon l'ordonnance & le conſeil du Comte Petre de Menary, & auec paroles, deſquelles i'aime mieux que les lettres du R. vous facent foy que les miennes propres ſi toſt. Treſſaint Pere, ſon exercice fit aſſembler les perſonnages de conſeil de la guerre, auſquels m'ayant derechef fait declarer ma propoſition, il commença (auec ſa naturelle faueur de bien dire) à diſputer de la choſe, & tant de dificultez, tant de formes de perils, & de timeurs, il fit venter au contraire: que tous les auis des aſſiſtans lui furent incontinent, & ſans contradi-

ction

ction acquis, & conformes à son opinion. Et fut conclu que l'assemblee ne se pouuoit faire en lieu qu'elle fust asseuree qu'à Cremone. Quãt à moy encores que l'autorité d'vn si grand Capitaine, & de tant d'autres hõmes de respect & de bon conseil & de lõgue experience, m'estõnast aucunemẽt ie ne laisai de repliquer, que faisant cela, ne seroit autre chose que puremẽt perdre la reputation, auilir nostre armee, & dõner hardiesse à l'ẽnemi. Et que son E. deust peser l'importãce de la reputatiõ, comme facile à perdre & malaisee à renouër, & que la victoire ainsi qu'il estoit manifesté par les pratiques anciennes, cõsistoit precisément en la diligẽce, laquelle en façon que ce fust ne se pouuoit executer allant ainsi loin se r'allier, mais seroit faire l'argue à l'ennemi de retirer ses forces dans les villes, leur mettre cœur & commodité de defense: & d'autre part ruiner les fondemens qu'ils auoyẽt en la cité, desquels ils se promettroyẽt facile, & asseuree victoire, & sans lesquels plusieurs dificultez & beaucoup d'inconueniens se verroyent aux rencontres de la iournee. Finablement, apres lui auoir ofert, que le

La reputation ne peut si promptement renouer, comme elle se desnoue

Comte lui ſeroit pont & defenſe, y adiouſtant, puis que la S. auec peu de gens, l'aſſeuroit de plus grand peril, que luy auec plus de forces n'auoit ocaſion de doute. Pour reſolution, mes paroles, comme de perſonne de peu d'experience, de moins d'autorité, de nul conſeil n'eurent force de demolir ſa premiere intention: Mais au contraire me fit reſponſe, que la reputation de la guerre ne ſe conſeruoit gueres auec la precipitation, & auſſi qu'elle ne ſe perdoit point auec le retardement, & que le Comte n'eſtoit encores aprins à perdre: & auec ceſte reſolution, & ainſi il ſortit du conſeil.

I'ay eſcrit le ſẽblable au Comte lequel a deſia conduit les ſoldats à Plaiſance & commence à dreſſer le pont Et ne me reſte autre choſe Treſ-ſainct pere Si n'eſt auec la plus grande humilité que ie vous dois baiſer les treſheureux pieds de voſtre beatitude. En la ſupliant qu'il lui plaiſe m'auoir en recõmandation.

ARGV-

ARGVMENT.

L'adulatiõ qui est la plus contagieuse peste qui soit, a mis depuis quelque temps si auant le pied en la douceur & simplicité de ce Royaume, que non seulement elle s'est rendue maistresse des langues, & actions personnels: Mais auss̃ elle s'est introniſee en l'excellence de l'escriture par le moyen de ces Altesses, excellẽces, gentillesses, seigneuries qui nous tiranniſent la plume, de mode qu'il semble A M. Maistre Hieroſme de Chastillon aduocat du Roy, à Lyon quelle en a perdu beaucoup de ſa ſincerité: & blaſme ce ſecretaire qui s'en aide quelquefois, l'exhortant d'y donner ordre, ne s'eſtonnant de la multiplicité de ceux qui en abuſent. D'autant que bien ſouuent, il s'eſt veu que la vertu de peu à ſubiugué la multiplicité de pluſieurs.

29 MOn couſin, vos lettres autant garnies de modeſtie, & de contentement (comme elles ſont de doctrine & de bon iugement) m'ont ſorti d'vn grand labyrinthe, & m'ont mis en occaſion de communiquer auecques vous plus amplement de ces *Seigneurs* dont le plus ſouuent vous y vſez. Il me deſplaiſt de vous voir de ſi peu de cœur, que vous n'ayez hardieſſe

d'entrer en lice, pour la tuitiõ & defense des raisons, de nostre langue, & que vous faites cest iniure au sauoir que vous en possedez, estant l'vn de ceux ausquels elle a constitué beaucoup de son esperance, Vous sauez biẽ que c'est ofice de pieté commandé de la loy de Dieu & de nature, & defendre les paures pupiles: & que nostre langue est pupile, & ayant besoin de vostre aide & encores que sur ce il ne vous ait esté expedié aucun instrument de tutelle: soyez pourtant asseuré, que tout ce que vous executerez pour sa decoration & pour son benefice, sera accepté d'elle & aprouué par plusieurs? Ne vous tourmentez point d'vn grand nombre d'auersaires, qui reluctent telle vniuerselle opinion. Et vous souuenez que bien souuent la vertu de peu à subiugué la confusion de plusieurs. Or pour respondre à la partie de vostre lettre, en laquelle vous m'escriuez, que les exemples d'vne langue ne seruent pas pour l'autre: pource que toute langue a ses propres moyens, & ses priuileges particuliers: ie vous diray que ie ne veux nier qu'il ne soit ainsi, & moins m'asseurer qu'il ne puisse estre autre-

Tesmoin Themistocles contre Xerxes en la guerre des Grecs.

autrement. Car estant nostre langue fille puisnee & heritiere (en partie) de la latine: il me semble bien qu'elle se deust pour sa legitime ressentir de la richesse & maternelle heredité. Et ne croi point qu'il y ait personne de parfait iugemẽt, qui puisse dire qu'vne fille procreée de vertueuse & sage mere, & pour telle en la commune opiniõ du monde tenue & reputee, ne doiue par l'exemple de ceste mere, & auec son imitation, conduire ordonner & disposer de sa vie. I'ay bien opinion qu'il soit bon d'vser des moyẽs & des priuileges de nostre langue aux choses qui luy raportent, ornement, reparation & dignité: mais non en cela (comme est ceci qui lui rend vtilité, obscurité, & ennui.) Les priuileges doiuent touſiours estre conuertis à l'honeur & au benefice des priuilegiez autremẽt ils ne doiuẽt estre tenus ni raisonnablemẽt receus pour priuileges. Et vous qui estes du nombre de ses tuteurs, obligé de lui procurer toute vtilité, si vous cõmettiez tel abus vous en demeureriez contable. Ne sauez vous: que toutes langues sont originalement pauures, & que comme les Empereurs, & les Rois, sont aux hom-

Exemples des Empereurs & des hõmes de sauoir pour l'augmentatiõ des lãgues

mes les donations & priuileges d'honneurs & d'estats, ainsi la liberalité des esprits de bon sauoir, & de iugement pu rifié, comme vous, font les dons & o troyent aux langues, & aux paroles les elocutions, les figures, & autres ornemens, & facultez : & apres auecques leur autorité sont receuës, & confirmees parmi le monde. Et puis qu'en ceſtui noſtre Idiome & maniere d'escrire ne se voyent lettres dignes d'imitatiõ, où se puisse dresser la droite voye, par laquelle il soit loisible de passer seurement: pourquoy ne deuons nous plus toſt ensuyure les Latins aprouuez de la commune opinion des grans hommes, que l'abus de noſtre temps, en ceſte partie de peu d'autorité, & de peu de iugement, & singulierement aux choſes que la raiſon se perſuade, & qui redondent à l'honeur & à l'excellence de la langue, & à la colteſſe, police, & luſtre de l'eſcriture ? Ie ſuis d'auis, que s'il ſe pouuoit recouurer des lettres de Petrarque, de Boccace, & de quelques autres diuins eſprits de ce temps là (qui n'eſtoyent point encores en l'vſage des vices, & des malices, qui ſe preſentent maintenant en noſtre) on ne trouue-

roit

roir rien en leurs discours de ces *seigneuries* & de ces *Excellences & Alteſſes*. Car ce peu que nous en voyõs, qui ſont ſans ſotiſes, pleines de pureté & de ſimplicité, nous en porte ſufiſãt teſmoignage. L'adulatiõ regne plus en ce tẽps que elle n'auoit iamais fait: & la malice des hommes a voulu eſpãcher ce venin aux eſcritures, pour non ſeulement nous en infecter: mais irreuocablemẽt ceux qui nous ſuccederont. O douceur Françoiſe, combien tu es merueilleuſe! Chacun cerche de te gouſter. Ne ſufiſoit-il pas que les Gots, Romains & Vendales, & tant d'autres eſtrangers & barbares euſſent taſché de t'ocuper, & que toutes les parts du monde les plus loins & remots te vinſſent habiter: ſans que ces *Seigneurs*, qui iamais n'auoyent eſté veus de toy, & moins conus, laiſſant leur naturel d'Italie ſoyent venus en ſi grand nombre planter leur cãp au milieu de ta terre? & ayant de telle ſorte empoigné la poſſeſſion de noſtre ambition & vanité, que maintenãt il nous ſoit impoſſible de la ſecoüer de l'eſpaule? Pourquoy ne pourſuyuons nous de les bannir, ainſi que font les Piedmontois l'armee des mouſches & des gril-

lets, quand ils sacagent leur campagne? Si ie pensois qu'en cela on se peust aider des excommunimens, dont les païsans Calabrois souloyēt vser contre tant de petis animaux, qui mangeoyent leur bled en herbe: ie dirois qu'on en deust obtenir vne des plus fulminantes qui se pourroit expedier. Or mō cousin, puis que vous conoissez que tout bon escriuain deust sequestrer & esloigner toutes ses lettres d'vn si grād vice, non moins que le sage Pilote fuit & eschape diligemment le choc d'vn rocher: pourquoi n'auez vous autāt de hardiesse que vous auez bon iugement? & pourquoi prenāt la protectiō de ceste pauure fille, ne procurez vous de la deliurer & redimer de captiuité de la tirānie de ces *Seigneuries & Excellēces*? Certes vous le deussiez entreprendre, puisque vostre sauoir & vostre iugement vous rendent digne de ce respect. Ne conoissez vous pas que ceste abus est fondé sur vne ignorance, seulement defendue, & soustenue des hommes vulgaires & populaires? Lesquels ne sauroyent en façon que ce soit resister à la machine des causes cōtraires, ne si bien le conserver que du premier choc il ne fust abatu iusques à son premier fonde-

ment. Quant à moy puis que vous eſtes couart : ie ne veux entrer le premier en ce bataillon, pouuant marier auec vn *vous* qui eſt vn beau ieune fils, ceſte *Seigneurie*, & faire en ſorte qu'ils s'aiment reciproquemẽt & qu'ils ne deſdaignent de loger en meſme maiſon, & dormir quelquesfois enſemble. Et de ce *tu, tien, ſien, & ſoy*, auec *vous & voſtre* comme mieux me ſemblera faire eſchange pacifique, i'atendray que Meſſieurs les Secretaires d'eſtat auec l'impetuoſité de leur fleuue Royal de richeſſes touſiours plein & clair, iettant l'eau de ceſt abus, en la profonde mer de leurs louanges. Car ie craindrois que meſlant les eſcumes de mon petit ruiſſeau, qui (comme torrent) court plein d'ordure. & d'obſcurité, ne fuſt pour troubler la pureté de leurs ondes. Ie voulois toucher des qualitez & intitulations des lettres qui ont beſoin de conſeil & de remede, & vous dire quarre mots de ces *Monſeigneur, ou Monſieur, Madame, ou Madamoiſelle*, mais la cholere & faſcherie que i'ay encores contre ces *Seigneuries*, me tranſporte ſi auant, que ce ſera pour autresfois, Ce pendant ie prie Dieu mon couſin, vous

donner ce que desirez.

De Lyon.

ARGVMENT.

L'abus de ces Seigneuries, Excellences, Alteſſes, &c. qui ſemblent eſtre les propres armes de l'adulation, eſtoit generé auant ce Secretaire, qui par ce moyen s'excuſe d'y pouuoir mordre, & s'en raporte aux plus grans à qui ceſt ofice deuſt apartenir, ne le trouuant toutesfois de ſa part ſi mauuais que l'vſant auec raiſon, il ne ſoit plus prochain de l'honneſteté que du vice. Mais il y a en toutes choſes moyen. Et pource qu'il n'eſt eau plus ſouueraine pour l'extinction des flammes d'vne guerre, que la contradiction de quelque mariage d'importance: il eſt d'auis que ioignant ces, S. Ex. Al. &c. auec vn vous *bien à propos, & auec obſeruation de modeſtie & de mediocrité, on ne ſauroit trouuer meilleur remede pour la compoſition d'vne telle controuerſie.*

30 MOnſieur, les choſes que vous me demandez, meritẽt beaucoup de cõſideration. Toutes fois en l'vne ie me ſuis arreſté, en l'autre ie me reſoudrois auec vous, ſi i'auois quelques vns de vos ſemblables, qui me fiſſent eſpaule. Car il faut bien autre choſe

chose que bayes à cõiurer les *Seigneuries*. Ie me suis resoult puis que ces *Seigneuries* sont introduites, qu'au moins, comme vous dites, entre elles puisse entrer vn *vous* quand son chemin s'y dressera, car ie ne l'estime point de moindre condition. Et combien que Messieurs les secretaires d'honneur, qui sont ordinaires es importãtes despesches, ne font gueres ces sotes mesleures & outre ce que la seule autorité de si grans personnages, puisse seruir d'vne loy inuiolable, & de l'oracle de la plume: me semble neantmoins qu'elles soyent acompagnees de quelque raison. *Car vostre Seigneurie, vostre gentillesse, vostre grandeur, vostre liberalité*, me fait, me dit, & cætera, me semble estre vne mesme façon de parler ou d'escrire. Et si dernier ceste *Gentillesse, peut suyure vn vous*: Pourquoy ne suyura-il pas bien vne *Seigneurie*? Quant à moy ie n'en doute nullement. Mais pource qu'il me semble que ce cãp se doit maintenir plus large que lon peut: ie me resoudray (quoy que ce soit) qu'à quelque grand Seigneur, qui se presente, luy baillant quelques fois au commencement de sa lettre, & aussi quelquesfois au milieu, le titre qui lui a-

partient: comme de dire *Sacree Maieſté, Reuerẽdiſſime Mõſieur, illuſtriſſime Seigneur,* & ſuyure doucement le ſurplus par vn vous: on ne lui ſauroit oſter vn ſeul poinct de l'honneur ou de la reuerence qui lui ſont deuës: pourueu que l'on viſt que chacun en vouluſt ainſi vſer & que vous en monſtriſſiez le chemin. En toutes choſes ſont certains moyẽs, & fins preciſes, qu'on ne peut exceder ni auant ni arriere ſans ofenſer le droict. Auſſi i'en ſuis ainſi logé en effect, & que nous ayons les exemples des anciens & des modernes des autres langues, à cela ie replique de rechef, que chacune langue a ſes propres facultez, & ſes priuileges, & que les exemples de l'vne ne font rien pour l'autre. Ie confeſſe bien qu'aux lettres qui s'enuoyent, on deuſt faire le ſemblable, & que tel abus comme vous dites, eſt pure ſuperſtition, adulation & confuſion des bons eſprits, diſgrace & vilité des eſcritures: mais ie ne delibere pas d'eſtre celui, qui entreprendra de reformer ceſt erreur, ni de me faire chef au conſeil contre vne ſi grande armee. I'vſeray du temps. Tout ce ſiecle veritablement eſt plein de flaterie. Chacun qui eſcrit

Hor. Moyen louable en toutes choſes.

ou

ou parle de ces *Seigneuries* en est logé là, chacun à qui il est dit ou escrit, le veut, ainsi, & non seulement les grans, & les moyens: mais il n'y a si petit au berceau, qui n'aspire à ces grandeurs, & qui ne se tiene pour afronté & iniurié: si on ne les lui aplique, estimant grande faute contre ceux qui s'oublient en ceste endroit: chacun est maistre comme rat en paille. Ce que (pour en parler franchement & ne desguiser plus la verité) ie trouue si estrange que rien plus, & que nous soyons contraints de parler à vn personnage, comme si c'estoit vn autre: auec telle proximité, que si c'estoit l'idee, & non la propre personne de celui à qui lon parle ou escrit. Mais Mõsieur, l'abus en est ia fait, & generé, & vous sauez que quand vn petit fleuue se rompt auec toute l'eau en vn lieu: il ne remplit pas pourtant toute la plaine: aussi est-il besoin de la puissance & force d'vne plus grosse riuiere pour le submerger & eximer. Et iusques à ce que les gros ruisseaux desborderont: il est besoin que ie me laisse rauir. Et quand ie verray que Messieurs les grans Secretaires y imposeront leur souueraine main, alors ie me declareray. Ils

ſont les grans fleuues, qui peuuent deſtourner le chemin des petits. Et s'il leur plaiſt d'entreprendre de diuertir le cours de ces torrens d'orgueil, & d'adulations & les rẽdre tels qu'ils ſe puiſſent gayer par toute maniere de gẽs: ils le feront facilement. I'atendray le prix du marché, & apres ie me reſoudray ſelon vous. Cependant, Monſieur, ce peu de hardieſſe que i'ay priſe de vous en deſcouurir mon intention, ne vous doit auancer ni plus ni moins reuoquer voſtre entrepriſe. Car ie la trouue à voſtre nom & à voſtre autorité diſpoſe & facile, pourueu que ce ne ſoit auec curioſité d'en acquerir honeur, d'autant que encores que vous n'y pẽſiez point, vous ne pouuez faillir d'en eſtre exalté d'eſprit & de ſauoir. Et quant à moy ie ne pourrois que d'en eſtre noté de legereté & de preſumption : pour auoir peu d'entendement d'eſſayer l'entrepriſe, & moins d'autorité de la ſouſtenir. Ie vous recommande ces *Meſſeigneurs*, *Meßieurs* tels *Meßieurs* abregez, *Meßieurs mes Dames*, *Mes Damoyſelles ſans* queuë, *Mes Dames*, *Oyſelles*. Et moy ſur tout à voſtre bõne grace. Priant Dieu vous donner, Monſieur, heureuſe vie.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

Ici tenoit conte à son Maistre de quelques afaires de sa charge, de la satisfaction, que le Roy auoit euë de lui. Comme le camp estoit conduit auec peu de licence, & qu'il vaut tousiours mieux qu'vne armee soit grande de vertu, que de nombre d'hommes, A. M. le Mareschal de S. André.

31 MOnseigneur, l'incommodité de camp me fera vser de brieueté, i'ay esté present à ce matin deuant la Messe, quand Monsieur de Monrond, vostre neueu a parlé au Roy, auec grande satisfaction de lui, & fort longue patience, & atention de sa Maiesté, qui remercie le Seigneur que sauez de l'auertissement & de l'obeissance (ainsi que vostre neueu m'a imposé vous escrire, n'ayant moyen pour ceste heure de ce faire) ayant opinion sadite M. que l'vn soit plein de prudence & de bon conseil: & l'autre de diligence & de fidelité: à l'vn elle pouruoyera promptement, & à l'autre elle satisfera dans peu de iours. Et est tombee en fort grand desir de l'auoir ici à son seruice, en si honorable & importante

ocaſion, pourueu que ce fuſt du vouloir du Roy ſon maiſtre: & vos amis & ſeruiteurs le deſireroyẽt fort, tãt pour ſon ſeruice, q̃ pour le reſpect de voſtre profit & honeur, que lui auriez heureuſement pratiqué, Mais voſtre Neueu lui a fait reſponſe, qu'il ſemble impoſſible que ſon Roy y vueille conſentir. Car lui eſtant gouuerneur de prouince, & faiſant quaſi eſtat de naturalité, il ne ſauroit donner en ce temps licence qui ne fuſt ſuſpecte, & qui ne portaſt maſque de malice & de partialité dont les voiſins auroyent pluſieurs aparentes cauſes de ſe mouuoir, & le Roy ſon maiſtre peu de raiſons de l'excuſer. Mõſieur voſtre grand ami a eſté de meſme auis ayant apres la Meſſe auec voſtre dit neueu encores longuement parlé à ſa M. & à moy cõmandé de m'en tenir pres, pour conceuoir & vous eſcrire au vray ce qui ſe traiteroit auec ſadite. M. Qui neantmoins enuoye ce gentil homme deuers vous pour ceſt effet, & encores que ie ſache que ſa peine & deſpenſe ne ſeruira de gueres: toutesfois ie ſuis bien aiſe de ceſte deſpeſche, non pour autre fin que pour ce que telle inſtance vous raportera grãdiſſime reputatiõ, & vous

fera

fera non pas plus grand que vous estes mais plus que vous n'estes agité en l'opinion de vos enuieux. Voila en somme, Monseigneur, la deliurance de ma charge. Ce Camp me semble de fort bõne cõduite, auec peu de licence, & plus grande vertu que de nombre: peu d'esperance toutesfois nous reste de conquerir la ville, maintenant que les ennemis s'aprochent pour la secourir.
De ce qui succedera de poinct à autre, ie vous tiendrai aduerti. Et ne sera ma diligence gueres moindre de vostre desir, & de mon deuoir. Cependant, ie suplie le Createur vous dõner Monsieur, tresheureuse vie.

De Compieigne.

ARGVMENT.

En tous les aduertissemens sont desirez & requis. Mais en ocasions de guerres, ils sont grãdemẽt necessaires, pource que les generaux, & les chefs en sont beaucoup plus soulagez, & mieux accõmodez aux expeditions & entreprinses, par consequent on ne sauroit trop estimer la dexterité de l'escriture. A.M. le Mareschal de sainct André.

32 MOnseigneur, la diligence que vous vsez aux aduertissemens que vous donnez au Roy, lui est singulieremẽt agreable, & accroist en sa Maiesté l'afectiõ & bõne volonté. Car encores qu'en tout temps les aduertissemens soyẽt necessaires & desirables: en l'ocasion qui se presente, ils sont treschers & recõmandables. La prinse de la ville a plus despleu aux pẽsees, qu'il n'a esté monstré en aparence, & mesmement à ceux là qui plus ont d'experience de la guerre & du pays. Somme toute, les actiõs du Prince sont plus dignes de merueilles que d'estimation: sa vigilance, sa celerité, sa prudence & sa valeur le font esgal aux anciẽs, & s'il m'est permis de dire ce mot, superieur à plusieurs capitaines de nostre tẽps. Ie crains que la fortune de ce Roy, ne le vueille deceuoir, & qu'elle luy ait laissé acquerir ceste reputation, pour lui inferer le blasme plus grand. Quãt à l'armee, elle me semble plus pleine d'insolence que de valeur, Ie ne say si la liberté de leur naturel en est cause: que le peu de iugement que i'ay des choses de la guerre m'en dõne l'opinion. Toutefois, Mõseigneur, pour la felicité que ie leur desire, ie vou-

ie voudrois en cela estre trompé, & ne me soucierois point d'estre tenu de peu de iugement, pourueu qu'ils fussent connus de beaucoup de vertu. Les ennemis s'aprochent, & en efet plus forts, qu'on ne fait courir le bruit, mais pour cela ie voy peu de mutation aux cœurs de ceux-ci, & ne say s'il leur procede ou de magnanimité & de constance, ou de leur trop grande impudence & temerité. Si est-ce que s'il y en auoit beaucoup en ce camp semblables au Roy, de force, & de valeur, i'aurois moins de doute pour eux, & beaucoup plus d'esperance. Dieu vueille que les choses succedent selon vostre desir, & selon qu'il leur est necessaire: afin qu'ils s'en puissent preualoir & loüer, & nous tirer plaisir de leur gloire & contentement. Le S. de Varpanges se recommande à vostre bonne grace: le semblable fait le poussif, & moy plus qu'eux, d'autant que plus i'ay de besoin d'estre recommandé. Priant Dieu vous donner Monseigneur, tres-heureuse vie Du cãp de Pauie.

ARGVMENT.

La plus grãde valeur d'vn graue capitaine ne consiste pas à brauer contre son ennemi, ni

à n'en faire point de conte. Mais, au contraire, il se doit donner garde de lui, & se disposer seulement aux choses necessaires, qu'il ne puisse entrer en quelque occasion de le craindre. Car sous le peu de doute qu'on fait d'vn aduersaire se couue & nourrit souuent honte, & vergongne : Et auec l'estime que lon en fait, si la fortune, dont beaucoup plus grand en succede l'honeur, & le triomphe d'vne victoire. Lettre traduite.

33 MOnseigneur, encores que l'auis de vostre S. vienne de personne de beaucoup d'autorité, & de singuliere foy : & que plusieurs indices que lon prēd sur l'estat des ennemis, le confirment : neantmoins sa Maiesté sacree, ne veut (en façon que ce soit) croire qu'ils vienent à ce poinct de combatre. Et crains fort, que ceste sienne opinion ait eu fondement de raison & que le trop de desir qu'elle a qu'il aduienne, ne lui persuade qu'il ne peut estre autrement, & qui pis est, ceste fantasie est encores cause, qu'elle n'vse du soin & de la diligence de se conseruer, que meritent le temps & l'ocasion qui se presente. Qui me fait plus douter qu'esperer, du succes de l'entreprinse. Et ce qui fait plus à

penser

penser, qui sont de plus importante cõsideration, & pense que son armee soit souuent sa Maiesté se trõpe aux choses, est de voir, qu'apartenant & plus grande de nõbre, & celle de l'ennemi moindre de ce qu'elle n'est à la verité. Et de tout ce qu'il a esté auerti, tant du S. Semenos, que du Bridaire, il ne le croit ou en fait peu de cas, ie voy ce camp, auec le peu d'ordre où il estoit quand l'ennemi en estoit loin, & ne puis donner autre nom à si peu de prouidẽce que d'imprudence & de temerité. Car encores que le braue & valeureux Capitaine ne doiue auoir crainte de son ennemi: toutesfois il s'en doit dõner garde, & faire les prouisiõs necessaires, pour n'encourir iuste ocasion de le craindre. Monseigneur, sa Maiesté desire qu'aux choses de carpe vous vsiez de la diligence, qui se peut, sans suspicion des Cesarees, auec satisfaction & contentement du Pape. Le cheual a esté fort agreable à sa Maiesté, & trouué fort beau de tous. Ie m'en voulois retourner, mais auec l'esperance de la resolution de Rome, sa Maiesté m'a fait pour encores demeurer. Le bruit est que l'ennemi change de logis, & s'aproche à l'endroit que

Saluste. Prouidence du bon capitaine contre son ennemi.

i'ay auiourd'hui, de voſtre part, fait entendre à ſadite Maieſté. Ie n'ay autre choſe digne de papier. Ie ſuplie le Createur Monſeigneur vous conſeruer en ſanté & dignité.

Du Camp de Pauie.

ARGVMENT.

On ne peut ſi facilement donner ordre aux choſes inconues, qu'à ce qui ſe voit, ni la medecine eſtre ſi certaine ſans auoir conoiſſance de l'humeur pecante Toutesfois la verité ne peut eſtre ſi cachee, que le temps ne la deſcouure, ni l'entrepriſe ſi couuerte que la diligence ne la puiſſe auerer. La face eſt la porte & l'image du cœur, qui n'a point tãt de mouuemens qu'elle ne les manifeſte. Et les yeux qui en ſont les iuges: nature les nous a dõnez, comme au Lyon la queuë & les oreilles pour demaſquer les actions, ou les paſſions de noſtre penſee A.M. le Mar. S. André

43 MOnſeigneur, ie doute fort que l'eſperance que vous auez coloquee en ceſt homme de bien, ne vous deçoiue, & que les efects ne ſe trouuẽt contraires à ſes paroles: ne laiſſant moins en ſon viſage beaucoup de ſignes de mauuaiſe ſatisfactiõ en voſtre endroit

endroit, & diferens du discours qu'il vous fait: que peut le medecin conoistre la disposition du malade, en la veuë de ses vrines? Car il est bien dificile que la face de l'homme ne descouure ses vices ou passions interieures. Et si i'auois telle vertu d'y remedier comme i'ay l'entendemẽt de le iuger: vous n'auriez nulle cause de crainte, ni moi regret d'auoir tiré ce chifre. Mais ie ne say de quelle medecine m'aider, quand ie n'ay point de science de la cause peccante. Quant à l'autre, quelque deuoir & dexterité que i'aye vsee de l'atirer à mes paroles, ie n'en ay peu auerer aucune chose. Le naturel du Seigneur est que plustost vous luy arracheriez vne dent, qu'vn seul secret de sa pensee. De mode que cõme dit l'Italien, *essendo albuio é di mesteri ch'io vada a tantone*, & en suis au bout de ma sciẽce. Mais croyez (Monseigneur) qu'il n'y aura ofice d'hõme de seruice & de diligẽce, que ie laisse en arriere, pour trouuer la racine de ce negoce: soyez de bõ cœur, & si la perfidie d'aucuns recerche d'amoindrir vostre dignité: la verité fera tousiours conoistre & distinguer vos merites d'auec leur malice, & où ils tascheroyẽt de

Horat.
Heu quæ difficile est crimen nõ prodere vultu

sufoquer & d'esteindre les flãmes de vo stre vertu par leur ambition: elles s'alumeroyent de plus par vostre constãce. I'ai discouru lõguement auec celui qui conduit la barque. Lequel se trouuãt si prõpt à obseruer, cõme il a esté dispos & facile à promettre: ce gentilhõme se trouuera par vos moyẽs & faueur subleué de beaucoup de fascheries. I'en espere ce qui se peut esperer de la foy d'vn Parasite. On entend beaucoup de tõnerres de la guerre: mais ie croy qu'ils se termineront en pluye, & pour ce que presentement est arriué vostre argẽtier Papon: i'espere par les mienes premieres pouuoir dõner quelque plus particulier aduis à V.S. Laquelle ie suplie le createur, continuer en tout honneur & felicité. Du Havre de grace.

La foy d'vn Parasite

ARGVMENT.

L'vn des meilleurs et plus considerables ofices de la vraye amitié, est de faire pour l'ami en son absence, & principalement en son honneur & reputation, ce qu'on voudroit estre fait en son propre negoce. Et auec diligence soustenir la cause de l'ami molestee ou calõniée par l'enuie & malice d'autruy: & en cela s'aider de la commodité du temps, et facilité des amis: & s'adopter à la complexion du

Seigneur

Seigneur, à qui on a afaire en ceſt endroit. Comme il fit enuers Monſieur le Mareſchal S. André, pour Monſieur le Lieutenant general de Lyon M. Iean Tignac.

35 MOnſieur ſi i'eſtois auſſi bon medecin, cõme ie me ſuis trouué bon deuinateur: ie ſerois auſſi propre à curer ceſte maladie, comme il me ſemble auoir eſté prõpt à la preuoir, & combien que ce fleuue couruſt calme, tranquille & trouble: ie l'ai ſi auant penetré auec les yeux, que i'en ay tiré tout le ſecret du negoce, L'ami que vous ſauez contre ſon deuoir & voſtre reputation: a eſcrit à Mõſeigneur choſe plus digne de ſon enuie, & de la maliguité qui le poſſede que de voſtre prudence & integrité. Ie ne ſay cõme Mõſeigneur (qui auec les yeux de bõ iugemẽt, trauerſe le cœur de nos volõtez) ne prẽd conoiſſance de ſa faute, & aduertiſſement de voſtre innocẽce. Ie m'employeray tãt que ie pourray, de ruiner les debiles fondemens d'vne ſi ſiniſtre information, & pluſtoſt ie l'euſſe fait: mais i'atendois le tẽps à propos & commode à ceſt afaire. Afin que pour n'en auoir ſeu choiſir la facilité, ie n'ẽ euſſe encouru autre iſſue que ie ne voudrois. I'ay deſia apreſté

tous les instrumens necessaires, & la premiere ocasion qui se presentera, ie l'empoigneray par le poil, pour n'ẽ courir apres les pieds nuds sur l'espine. I'ay discouru de tout auec le cousin du Val, & auec Monsieur de Malestroit, duquel maintenant la maladie ne vous porte moins d'interest, qu'elle fait à lui d'ennuy, & à moy desplaisir. Et ce pendant auec toute douceur, ie purge le cœur du fauori, qui est (à mon aduis) ami de vous & de la verité. Et me semble desia auoir tant profité en son opinion, qu'il ne sera pas beaucoup dificile de lui imprimer vostre simplicité. Il est d'auis que i'en dois communiquer auec Monseigneur feignant de sauoir l'acusation & non l'acusateur, & que ie lui en parle si franchement & sans dissimulation que voyant ceste cause auec si bon visage dependue, il puisse conoistre peu de vostre faute, & beaucoup d'infidelité d'autrui. Ce Monsieur que vous sauez, est de mesme propos: auec lequel toutesfois ie ne m'estens pas beaucoup en negociations, ne me pouuant oster quelque doute de sa rouxelque fidelité. Monsieur ie laisse tous mes autres afaires pour vous faire seruice, & vous pro-

promets en cela tout mon souci, & toute ma diligence, sans exception de peine, de temps, ni d'autre ocupation que ce soit. Et ne veux que vous ayez à douter, qu'en l'execution de vostre volonté, en la cõseruation de vostre dignité, ni en toutes ocurrences: ie ne soye tel en vostre endroit, que le doit estre vn tresoficieux ami & vn fidele seruiteur, afin que auec les efets vous conoissiez: que ie suis tousiours pour preferer l'afection que i'ay à vostre honneur, & à toutes mes autres considerations. Ie ne veux plus errer en la foy de mes compagnõs, puis que l'vn l'a si entierement obseruee, comme il l'auoit promptement donnee. Dequoy vostre frere ne doit sentir peu d'obligation à vous ayãt esté par vostre faueur & ma diligence pourueu de ceſt ofice: ni aussi vous, de penser estre de peu de pouuoir en l'endroit de plusieurs de par deça: puis que vous auez obtenu pour lui grace d'vne telle importance. Ie vous escriuis hier tout ce que i'auois peu aprendre de la venue de ces Ambassadeurs. Ie me recommande humblement à vostre bõne grace, & suplie le Createur Monsieur, de conduire vos desirs à heureuse fin.

ARGVMENT.

Le bon conseil d'vn capitaine en ses entreprises & deliberations, la diligence en ses expeditiõs, la fermeté & constance en ses choses prosperes ou aduerses, la sagesse aux retraites, la hardiesse aux fortunes, la prouision des perils & inconueniens, la gaillarde disposition des pratiques & aduertissemens, la douceur & bonne grace entre les hommes en temps de guerres, la modestie aux commandemens & exhortations, & la seureté & grauité aux corrections & exemples sont tous ses plus precieux ornemens de valeur.

36 MOnsieur, encore que le Reu. Cardinal vostre frere, & le capitaine Poullerou, ne trouuassent bõ que ie parlasse de ce congé à sa saincteté, voyant que le temps ne le pouuoit consentir, & que les ocasions, qui vous incitoyent de le demander, seroyẽt plustost reietees qu'obtenues de sa sainteté. Toutesfois m'ayant V. S. sur ce donné si resoluë & expresse charge, i'ay voulu estre plustost blasmé d'vn peu de consideratiõ, que de vous laisser mal edifié de trop de desobeissance. A ce matin en presence de tous & du comte Sainctiuoy

uoy i'ay parlé à ſa ſainɛteté. Et apres lui auoir declaré les grandes & iuſtes cauſes qui vous mouuoyent à cela: ie l'ai de voſtre part ſuplié treshumblement qu'elle reſtaſt contente que vous alliſſiez au ſeruice du Roy treſ-chreſtien, en lui remonſtrant que ſa S. & ſa M. concurrentes maintenant vne meſme fortune, voſtre ſeruice leur ſeroit commun & la deſpence particuliere à ſa M. & auec toutes autres raiſons que ceſte matiere pouuoit amener auec ſoy, dont la redite ſembleroit pluſtoſt ſuperfluë que neceſſaire. Sa S. m'eſcouta (à mon iugemẽt) auec plus de benignité d'aſpect, que de cœur, & puis d'vn ris en eſcharpe, comme de couſtume, me reſpondit, qu'elle ne ſe plaignoit moins de voſtre foy qu'elle s'eſmerueillo it de voſtre prudẽce, demandant cõgé à ceſte heure, que toute l'Italie eſtoit alumee de guerre, & que le ſiege apoſtoliq. ſe trouuoit afligé de tant de neceſſitez, & que vous cerchiez de partir de ſon ſeruice, lors qu'elle auoit plus de beſoin de ſeruiteur. Principalement que vous eſtant gouuerneur general de l'Egliſe, qui eſt degré digne de voſtre merite, de tãt plus vous eſtiez obligé de la ſer-

Le vis en eſcharpe.

uir, que sur vostre dos elle auoit assis tout le faix de la guerre, le souci de l'apostolique reputation, & toute l'esperance de la victoire. Et que V. S. estoit personne d'estre reclamee, & non reietee en quelque temps que ce fust. Mesmement qu'en ces troubles & miseres, elle ne sauroit où pouuoit rencõtrer capitaine de si bõ cõseil en deliberatiõs, de telle diligẽce en executiõs, ne qui aux choses prosperes auec modestie, ni aux aduerses auec plus d'integrité & de constance, se seust conduire & manier. Sage aux retraites, hardi à suyure la fortune, & à preuoir les perils quãd les accidẽs de la guerre le requierent, qu'elle ne conoissoit gentil-hõme de plus de foy, de plus d'autorité, de plus d'experience de guerre, plus aimé ni plus respecté des soldats, desployant sa S. en esprit, pour seruir aux vẽts, & à la mer de vos merites: & par long tẽps ruminant en soi & moi l'escoutant curieusemẽt, il a dit apres, qu'il auoit mãdé au S. Mieuon d'assister à vos entreprinses, d'obeir aux executions, & vous seruir aux prouisiõs de la guerre, & que si en cela il abusoit de son autorité: ce seroit plustost arrogance nee de sa

propre

propre ſuperbité, que dignité ni hardieſſe qu'il luy en euſt impartie. Outre cela qu'il s'esbaïſſoit de voſtre prudence faiſant iugement que vous eſtant ſi diſpos à negocier, ſi humain à cõuerſer, & tant modeſte à commander, vous ne pouuez ſans grande ocaſion venue de luy, eſtre arriué à ces termes, mais qu'il luy eſcriuoit de maniere qu'il conoiſtroit, que ce n'a pas eſté ſon intention, que vous l'ayez ni pour collegue, ni pour compagnon, ni pour autre que ſeruiteur. Et monſtrant de ſauoir que i'eſtois venu de France, ſa S.m'a demandé où i'auois laiſſé le Roy: Et ce que ſa M. auoit ſenti de la treue qu'il auoit faite auec les deputez de l'Empereur. Au reſte, Monſeigneur, i'auois bien touſiours propheti ſé, que ce congé ne me ſeroit iamais acordé, & l'euſſe eſtimé maladuiſé, s'il y euſt condeſcendu. Toutefois ie ne me repens point d'auoir fait ceſt ofice, comme font les autres, tãt pour auoir obeï à V. S. cõme pour auoir auerti ſa S. de la barbare & dificile nature de ce Monſieur, Lequel faiſant eſchaper la patience à vous, qui eſtes des plus retenus du monde: ie ne ſay qui pourra plus tranquilizer

auec luy, I'atens apres que vous aurez entendu le succes de ce negoce, la resolution de vostre volonté. Et cependant ie suplie le createur vous donner, Monseigneur, heureuse vie. De Rome.

ARGVMENT.

L'indiscretion d'vn Capitaine, ou d'vn seruiteur de qualité employé, consiste beaucoup en ne sauoir discerner & choisir le lieu & le temps propre à la pratique, & ne traiter & conduire les choses auec le secret & la dexterité qui y apartiennent. Car en afaires de grandeur & d'importance, faut vser d'vne prouidẽce, d'vn extreme secret, & d'vne merueilleuse patience, & considerer la qualité du fait qui se manie, le lieu, le temps, & l'humeur des personnes. A monsieur le Mareschal de S. André lettre secrete.

37 MOnseigneur, si les fatigues, ou vn peril de chemin pouuoyẽt aporter quelque vtilité à ceste entrepri se & seruice à sa M. & à vous quelque plaisir, encores qu'ils fussent plus grãds, ie me tiendrois trop content. Mais ie doute que ie me serai tourmenté les pieds, tracassé l'entendement & perdu mon huile & mon labeur, sans en raporter

Plaut. 13. Oleum & operam perdere.

porter autre chose que corruption de nostre esperance. I'entray là où vous sauez sur les cinq heures de la nuict, & comme vn aueugle, fus cõduit au chasteau par la main. Le negoce fut transferé à l'autre nuict, pource que l'heure estoit vn peu tarde, & moy trauaillé.

Sur les trois heures, dans la seconde nuict, ie fu mené secretement en la chãbre du Seigneur, où ie le trouuay auec sa femme. Ce que (à mon iugement) ie coneus assez alterer sa reputation: me semblant chose indigne de tel personnage, qu'vne pratique de si grand mouuement, & de telle importance, & dont dependoit la vie, la dignité, son estat, le salut de la patrie, des parens, & des amis, se negociast auec le conseil & tesmoignage d'vne femme, qui n'est pas d'icelles que nous voyõs de nostre tẽps plus aptes aux gouuernemens des empires, qu'au mesnagement des maisons. Quoy que ce soit, auec contrainte dissimulation i'entray au negoce. Et pource qu'il seroit long à dire, me disant ceci, & moy cela, bien loin de ma pẽsee, moy trauaillé du chemin, & ayant veillé à beaucoup de la nuict, ie me conformay pour ce coup à l'esperance qui m'auoit

acheminé à si long voyage, car les parties qu'il me proposoit, s'ils n'estoyent honnestes, pour le moins ils me sembloyent faciles. L'autre iournee auec vne excuse que l'ambassadeur l'auoit entretenu plusieurs heures de la nuict, il ne voulut venir en arraisonnement. Et durant trois iours me fit le semblable auec varieté d'excuses, choses de laquelle (encores que ie conusse assez quelle n'estoit faite sans artifice) pour n'en sauoir sonder la source, il m'estoit dificile d'en recueillir l'ocasiõ. Ie m'en aperceus (toutefois) par le moyen de ce qui en surgit. Et aussi pour auoir remarqué sur vn discours de mon hoste que les soldats qui estoyent prochains, auoyent donné deux alarmes à la ville, & que pour cela n'estoyent point rebutez, & m'auisay sur ce que les delais qu'il me faisoit, prouenoyent d'vne irresolution de son esprit, pendante aux oreilles de l'entrepriſe. De maniere que ie me doutai, que le peu de vertu de ces gens-là, ou le peu d'experience des Capitaines, qui estoyent à l'opugnation de la ville, non seulement leur feroit perdre ce dessein, mais toute l'esperance de l'autre. Monsieur, ie n'oubliay

rien

rien de ce qui apartient à l'importunité : mais en l'afaire que ie traite, au lieu où ie suis, & à la qualité du temps, est requise vne merueilleuse patience, auec extreme dexterité, & s'il est de besoin, i'espere plustost de continuer, que de rompre la pratique: car l'entretenant en foy & en amitié, & lui donnant espoir d'empoigner sa protectiõ: on s'en pourra (ou pour ceste fois ou pour quel que autre) facilement aider. I'atendrai la resolution, ayant opinion que ie sentiray plus asprement la fatigue du retour que de la venuë. Car lors ie marchois auec les pieds de l'esperance, & maintenant ie cheminеray auec ceux du trauail & de l'inutilité. Commãdez, Monseigneur, que le porteur de la presente soit bien payé: car veu le temps, il le merite & ie l'en ay asseuré. Supliant le Createur vous maintenir en santé.

ARGVMENT.

L'enuie a beaucoup de racines & est plus digne de respect que de crime, quand elle est dressee et bandee contre la vertu. Car en cela estãt comme sa cõpagne elle suit volõtiers les hõmes de bõ cœur. Et quãd elle est generee de bõne in

tention elle aproche plus de la gloire que du vice. Qui fait que beaucoup de choſes ſont tolerables entre amis, ſingulierement entre ceux qui ſont noüez d'vne ancienne amitié. N'eſtant rien plus indigne que la querelle qui ſe meut entre perſonnes qui long temps ont familierement veſcu enſemble. Comme eſcrit à feu Monſieur d'Arpmat M. le Mareſchal de S. André ſon couſin pour le conſeiller de quelque choſe qui ſe preſentoit.

38 MOnſieur mon couſin, pour ce qu'à ce matin du Tronchet mon ſecretaire vous a eſcrit, ce qu'en la preſence de beaucoup de Capitaines, & de Cheualiers, il a veu dire hautement & franchement à ſa Maieſté de pluſieurs de vos merites, auec fort grande louange de vos vertus & fidele teſmoignage de l'amitié que ie vous porte: ie ne vous en manderay autre choſe, ayant plus agreable qu'il vous ſoit certain par la nonciation d'autruy. Mais aſſeurez vous qu'il n'y a danger ni reſpect quel qu'il ſoit, qui me puiſſe faire taire, en tout ce qui apartiendra à la conſeruation de voſtre honeur & reputation, & ou ie conoiſtray de

pouuoir parler hors le blasme de la temerité. Or, Monsieur mon cousin apres que sa Maiesté auec le cõmun iugemẽt de ses Cheualiers a exactement examiné la qualité de vostre querelle, & l'incredibilité de vostre patience, tout a esté decidé en vostre faueur, & auez esté en cela reputé non moins valeureux que sage. Neantmoins sa Maiesté qui desire singulierement le repos de son armee, qui prouient principalement de l'vnion des Capitaines, & qui conoist combien d'interest a l'entreprinse, & de profit aux ennemis, aporteroit la fortune de vos altercations: ayant autant d'espoir à l'infinie patience, qui vous conduit, qu'elle a de doute de la turbulente nature de l'autre vous prie de vous vouloir gouuerner de sorte que vostre tollerance serue de frein à la cholere, & vostre sagesse d'esperon à l'emulation de vostre aduersaire, & de miroüer à tout le monde de vostre vertu. Vous auez seul & acompagné, fait tant de bonnes preuues en ce Royaume, de vostre valeur, que maintenant vous estes hors de tout scrupule de lascheté, encores que vous supportez quelque chose.

La meilleure force de la vraie qualité d'vne armee consistent principalement en l'vnion des Capitaines.

de la licencieuse condition de vostre ennemi. Mais plustost vous resultera à grãde vertu, par tous ceux qui ont louable conoissance de vous. Et d'autant mesmement que sa maiesté se donne à croire, que vostre aduersaire est picqué d'vne telle insolence, plustost par souci de gloire, que par malice de nature. Et toute enuie de vertu est plus digne de louange que de reprehension. Et ne doit si bien il vous à prouoqué aux armes, auoir puissance de vous prouoquer à l'inimitié. Car il n'est rien plus mal conuenable, que les armes entre ceux qui ont long temps amiablement & familierement vescu. C'est ce que sa Maiesté m'a commandé vous escrire. Ce que i'ay fait tãt pour ne faillir de lui obeir, que pour ofice de parent & d'ami. Du surplus ie me remets à la depeschẽ du Tronchet, qui vous est bon interposite & fidele seruiteur. Vous priant de conoistre ma bonne afection, comme ie conois vos vertus. Me recommandant, Monsieur mon cousin, à vostre bonne grace, d'aussi bon cœur, que ie prie Dieu vous donner la sienne.

De Fontaine-bleau

ARGV-

ARGVMENT.

Continuation des traicts & des plus dignes parties d'vn vertueux & prudent Capitaine, dependantes du bon conseil, diligence dexterité & maturité: & y est cõsiderable, que l'escriture n'y est pas du tout impertinente, ce qu'auiourd'hui (de malheur) est peu recõmandé entre les François.

39 MOnseigneur, l'elegance & la gravité de vostre lettre presentee & leuë par sa Sainteté, en presẽce de plusieurs Reuerendissimes Cardinaux, auec beaucoup de vostre louange, & de leur grandissime plaisir: a dõné matiere au Reuerendissime Harenta, de se pouuoir spacier en la cãpagne de vos merites, & là se pourmenant vne grãde carriere de chemin: d'entre toutes vos autres honorables parties, il a desployé la merueilleuse dexterité, & la gravité de vos escritures, la prudẽce & le bon conseil de vos deliberations, & la diligence, hardiesse, & maturité de vos exploits & executions. Toutes choses de tant plus dignes d'vn bon capitaine, comme tant plus rarement elles sont possedees par ceux de nostre siecle. La fortification de Plaisance & la prinse de la caualleríe des ennemis, encores qu'elles n'ayẽt

rien augmenté l'opinion : ni auancé l'eſperance que ſa Beatitude tenoit de voſtre valeur : a toutesfois acreu en elle l'obligation, & en vous le merite. Lequel doit eſtre tant grand, quand moindre eſtoit l'eſpoir de la pouuoir defendre ioint à la crainte de l'auoir perdue. Voſtre diligence a facilité vne choſe impoſſible, & eſt paſſee par deſſus la creance des hommes. Ne peut ſa Maieſté ſuporter auec patience, que voſtre deſſein n'ait eſté mandé à exploit, d'eſſayer d'endommager la troupe des Allemans, puis que pour la raiſon que vous lui fiſtes ſauoir, l'entrepriſe eſtoit auſſi facile qu'aſſeuree. Louant fort voſtre deliberation de ramener toutes les barques, pour conduire les forces auec plus de commodité. Et pour ce m'a commandé vous eſcrire que vos autres actions vous ont touſiours eſté ornement de reputation: mais que celle ci ſera la couronne de voſtre gloire, Le courrier, qui eſt preſentement preſt à partir pour France, m'empeſcha de vous faire plus longue lettre V. S. face en ſorte que les ennemis conoiſſent qu'il ne manque rien de bon conſeil à ſa S. aux choſes aferantes

rantes à la guerre, moins de pouuoir & de vertu à son armee, & encores moins de bons & graues Capitaines en sa saincte Egliſe, tant que Dieu lui preſtera voſtre vie. Lequel ie ſuplie vouloir guider toutes vos operations à heureuſe fin.

De Rome

ARGVMENT.

Il n'eſt choſe ſi ardue, ni tant dificile qu'elle ne puiſſe eſtre expediee par la force de la vertu, & de la diligence, comme eſcriuit M. le Mareſchal de S. André à Monſeigneur le Duc de Guiſe ſur ce propos. Labor improbus omnia vincit, & duris vrgens in rebus egeſtas.

40 MOnſieur, plus grande a eſté la merueille qu'a euë ſa Maieſté de la viteſſe & diligence que vous auez vſee à conduire la troupe, que n'a eſté le plaiſir qu'elle a ſenti de voſtre aprochement alors meſmes que l'auant-garde de l'ennemi en ocupoit le paſſage, encores qu'il ait eſté plus grand que ie ne ſaurois dire. Beaucoup de la crainte & du peril qui ſe preſentoyent à ſes yeux ſont incon-

tinent esuanouïs : & n'y a chose tant dificile & hazardeuse, dont il n'espere issue par la force de vostre vertu. Et me semble, Monsieur, que sans encourir blasme d'ingratitude vous ne pourriez vous excuser d'eriger vn temple à l'honneur de l'empereur des fleuues, puis qu'il a si fort secondé & fauorisé vostre dessein, & mesmes vostre reputation: & si bien pourueu au besoin de ceste guerre, qu'à dire vray (comme il m'a esté escrit) que ce fleuue estant si rapide & impetueux, il se peut dire qu'il a esté ministre de vostre gloire. Monseigneur, vous auez desia proieté les fondemens de la victoire, & l'estat du Royaume, quasi languissant & abatu, auec les forces de l'esprit, & de vostre bon entendement a esté restitué en son salut & grandeur acoustumee. Suyuez donc ceste œuure, & en iubilation de vostre temple d'honeur, soyez victorieux de vous mesmes, ce qui est necessaire. Car vos actions sont conformes à l'esperance qu'en a conceuë sa M. & à l'vniuerselle opinion de toute la France. Vous escrirez (s'il vous plaist) non seulement souuent, mais continuellement pource que combien que vos lettres

soyent

soyent en tout temps tres-requises & agreables: elles sont en ce temps plus desirees & receuables. Et escriuez amplement. Car sa M. qui aime breueté en toutes choses, voudroit toutesfois, en ceci receuoir des histoires en lieu de succinctes lettres. Escriuez donc, Monseigneur, autãt sur les euenemens prosperes comme sur les oposites & contraires, qui peuuent (que Dieu ne vueille) quelquefois succeder, & de plus que vous pourrez de vostre main. Car vos lettres auec la douceur du langage & la grauité des sentences, ne donnent gueres moins de contentement, que les propres efets de vos heureuses entreprises. Monseigneur, Dieu vueille conseruer vostre santé en compagnie de la gloire. De Paris.

ARGVMENT.

L'amitié cõceuë par quelques premiers traits d'officieuses honestetez a ie ne sai quoi plus solide & durable, que celle qui vient de nulle operation fondee. Et les remercimens ne sont qu'vn idee ou prosopopeie de l'actiue reconoissance du benefice receu. Comme se peut voir en ceste lettre escrite, A Mõseigneur M. Bapiste la Veue Aduocat en la Cour de Parlement,

41 MOnsieur, si l'amitié qui nous est commune eust esté generee par quelques premiers points d'oficieu se hõnesteté, que i'eusse exercee en vostre endroit: ie ne la tiendrois pas si solide, ne si ferme que ie fais, pour reconoistre que vous en auez esté le Createur, & que sans vous en auoir donné nulle ocasion, de vostre doux naturel, vous m'auez logé au nombre de plusieurs personnes, qui ont obligation à vostre courtoisie. Ce qui me fait de tant plus estre asseuré de vous: que moins vous pourriez vous promettre de moi pour le peu d'experience que vous en auez, si la vulgaire opinion de mon bon cœur n'auançoit en cela beaucoup de vostre esperance. Ie ne veux pas ici entrer sur vn seul remerciement des plaisirs qu'il vous a pleu me faire estant pres de vous à la poursuite des afaires. Car puis que ce n'est qu'vn commencement duquel doiuent deriuer infinis & reciproques ofices: il me semble que ce seroit arriuer à trop soudaine conclusion de chose qui doit estre de plus longue determination. Et aussi que remercier l'ami par artificieuses paroles, n'est qu'vn idee de satisfaction, Ie dirai donc seulement

ment en passant que vous auez vsé en mon endroit des singulieres marques d'amitié, qui la peuuent rendre certaine & indubitable. Car non seulement vous ne vous estes cõtenté d'employer vostre propre bien: mais aussi à tout propos auec la clef de vostre liberalité, vous m'auez fait ouuerture du bon conseil, conduite, & auis, & de tout ce qui se peut espuiser de sauoir des loix, & de l'experience qu'il a pleu à Dieu colloquer diuinement en vous. Dont ie me suis si bien trouué que i'en espere bonne issue. Ce pendant, Mon-sieur, Pource que la vraye amitié a ie ne sai quoi de si grande suite que les plaisirs & les ofices en prouienent, comme d'vn cheual Troyen, ou d'vn Hydra, par chef & multiplicitez, & que la courtoisie, comme le feu, plus s'augmente quand plus elle est diuersement impartie, ne vous ennuyez point d'vne recharge de prieres que ie vous faits, d'auoir l'œil en mon afaire, comme vous sauez que l'importance le requiert, auec la malicieuse anfraction de ma partie, qui me trame toutes toilles d'iniquité, pour infirmer la iustice de mon bon droit. Et auiserez

De la vraye amitié sortent ofices par multiplicitez.

au surplus, à quoy ie vous seray bon par deçà pour n'y espargner chose qui soit en mon pouuoir, qui est entierement vostre & ma personne, rien plus qu'vn autre vous mesmes. Me recommandant humblement à vostre bonne grace & de si bon cœur que ie prie Dieu, Monsieur, vous donner ce que desirez.

ARGVMENT.

Par ceste lettre escrite à Monsieur Braillon conseiller du Roy à Lyon, se troune comme l'iniure est vne matiere pure, & propre instrument pour rompre & dissoudre toute humaine societé. Et apres tombant sur les nouuelles & aduertissement que l'œil de la raison ne sauroit certainement iuger les choses qui peuuẽt succeder, bien qu'il puisse aucunement discourir de celles qui doiuent auenir.

42 MOnsieur vostre negligence merite d'estre plustost reprochee que d'estre excusee en mon endroit, & suis biẽ aise que vous soyez tõbé en l'erreur duquel vous m'auez souuent accusé. Voz lettres sont en tout temps tresagreables, mais maintenant elles le me seroyent

seroyent encores plus desirant de sauoir ce qui sera succedé de l'afaire qui se pratique pour l'acord & reparation de mõ cousin, pour lequel ie vous auois si singulierement prié. M'asseurant que vous ne l'auriez oublié, cõme interessé qu'il est, & homme indigne & mal propre à soufrir telles supercheries, me souuenãt vous auoir ouï dire (apres plusieurs grãds personnages anciens) que l'iniure inferee est vne pure matiere & certain instrument, propre à rõpre & dissoudre toute humaine societé. Mais, Monsieur pour reuenir à ma premiere querelle, ie say que si vous estiez apellé à raison deuant le Dieu de respect, encores que vous soyez eloquẽtissime orateur: pour cela vous ne sauriez si bien defendre vostre cause, que vous ne fussiez condamné ou pour negligent, ou pour peu considerable ami. Toutesfois estant ainsi que vous n'ayez eu commodité de m'escrire: ie pardonne ce silence, & comme celui qui vous aime vniquement, ie me contente de vostre loisir, & de vostre commodité. Et quant à moy ie ne vous saurois auoir escrit chose d'importance, que de la petite cholere qu'a euë Mõseigneur cõtre moy, qui est nõ seu-

lement mitiguee, mais du tout sufoquee, ayant conuerti la peine, & le chastiment dont il me menassoit, en beaucoup de faueurs & infinité de graces. Et encores que ie sache que vous & autres par de là plāteriez volontiers l'œil en choses plus importantes, ie n'y puis pour ceste fois satisfaire. Car les afaires du Roy demeurent si ocultes au sepulchre de son conseil, qu'il ne s'y peut rien voir qu'auec l'œil de la raison, qui iuge assez de ce qu'il doit auenir, mais non de ce qui auiendra. Contentez vous de cela iusques à ce que le surplus sera en euidence. Et me continuez vostre bonne grace A laquelle ie presente mes humbles recommandations. Priant Dieu vous donner, monsieur, ce que desirez. De Rouen.

ARGVMENT.

Comme iamais il n'y eut lumiere sans vmbre, ainsi se faut asseurer, que la vertu ne fut iamais sans suite d'enuie. Qui est bien souuent ocasion de receuoir zizanie entre les amis, & d'en desnoüer & interrompre l'amitié Mais pour obuier à cela, l'ami prudent ne doit tant faciliter son oreille qu'il tombe en cest inconuenient. Ainsi que ce secretaire en peu de let-

de lettre escrit a Monsieur Rosier Chastelain de Feurs.

MOnsieur & frere, ici voudrois auoir le cœur si Diaphane, & si clairement aparent que comme la veuë de la Rose entre en vn cristal, ainsi nos pensemens peussent exterieurement estre veus: ou que vos yeux eussent la vertu de penetrer le cẽtre de mon cœur. Certainement ie croy, qu'y voyant la pure pẽsee de vous aimer, de vo⁹ honorer & respecter, desirer vostre profit, honeur & dignité, vous rendroit honteux d'estre tombé en la moindre suspicion, & doute de mon amitié. Et si vous auiez mesuré vostre cœur auec le mien, vous auriez veu que ie vous aime, puis que vous m'aimez: & que ie vous respecte puis que tant ie suis detteur de vostre vertu. Ie ne puis faire que ie ne plaigne, & que ie ne trouue estrãge de voir vn homme de si bon sauoir, de beaucoup de prudence, & d'vne si bonne experience en toutes choses, estre si facilemẽt tombé en cest erreur. Vous deuiez plustost croire à tant de preuues que vous auez faites de mon amitié, de ma fidelité. & de

ma bonne volonté, que vous auez non seulement conuë mais fort estimee, qu'à l'enuie & à la meschanceté des hommes. Et pour vous en parler frãchement, si vous pẽsez ce que vous me mãdez, auoir ouï dire à autruy: vous vous mescontez d'autant, car par ce moyen vous l'auez entẽdu: la seule faute vous apartient d'y auoir presté l'oreille. Estimant aussi vicieux de croire à tout, cõme de ne prester foy à nulle chose, car le croire & estre sourd, sont cousins en vice par secrete Philosophie. Or ie vo⁹ aimerai quoi que ce soit tousiours autant cõme ie conoistrai qu'il vous sera agreable d'estre aimé de moy: & tant que vos vertus viuront sur lesquelles i'ay fondé l'edifice de l'afection que ie vous porte: ne vous pouuant dõner tesmoignage plus aprouué, qu'il soit ainsi que ie le vous declaire auec mes escrits pleins d'vn fort grãd desir de vostre reputation: sans dissimulatiõ, & sans masque de malice ioinct à la cõfession libre que ie fais de beaucoup d'obligations que ie vous ay. Monsieur & frere, il n'y eut iamais hapechat sãs chat pris, ni vmbre sans lumiere, ni vertu sans enuie. Or ie vous prie, que vous me vueil-

Intelligẽce familiere d'entre ce Secretaire & son ami.

lez

lez estimer, non seulement pour ami, mais pour tressingulier ami. Et croyez que mõ amitié (comme rocher asseuré) resistera tousiours à l'impetuosité des vents de l'iniquité des hommes. Ie me recommande à vos bonnes graces, & vous prie derechef, de voir vos pensemens, dans le miroir des miens.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

A Madamoyselle de la Verriere, Catherine Seguier, du contentement que reçoit le bon esprit, de l'odeur qui lui vient des louanges de quelque bonne part, comme de la bouche d'vne telle Damoyselle, qui est acompagnee de tant de louables & vertueuses parties, qu'on n'y sauroit autre chose desirer.

44 MAdamoyselle, i'allois gagner les Pardons du Iubilé, sur ce que i'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire. Et si tost ma deuotion s'est transportee en vn extreme contentement de les lire & y voyãt & sentant l'odeur que fait donner l'esprit à la louange: le mien est deuenu

comme ialoux de soy mesme, pour le louable discours, duquel il vous a pleu m'honorer, & non sans grande raison, se voyant exalté d'vne Damoyselle, qui est la propre gloire des Damoyselles, Et ne se faut esbahir s'il s'en tient pour glorieux: puisque mesmement, le bois qui n'a nul sentimẽt de soy, se resiouït, & se fait ouïr en la ioye qu'il a par le benefice de la douceur, & de l'honeur qu'il reçoit de la benignité de vostre voix, cõme i'ay veu en ce luth que vous tenez quelquefois si heureusement embrassé, qui semble estre le seul secretaire de vos singulieres pensees. Or Madamoyselle pour reuenir aux lettres, quand i'ai ce bien de receuoir quelquefois des vostres, ie les garde comme font les espousees leurs plus precieux ioyaux & quand ie me veux mirer aux hommes, dans le mirouer d'vne rare vertu: ie les lis vne fois ou deux, & puis ie les replie, & les mets curieusement au cofre de mes meilleures choses. Ie ne say quel plaisir ont les auares de leur thresor, quand ils content leurs escus, l'vn apres l'autre (cela ne fut iamais de mon mestier, mais bien souuẽt de mon besoin) toutesfois ie say bien que les

oreilles

oreilles des bons esprits, ne conçoiuent musique plus agreable que l'armonie qui sort d'vne bonne louange, de laquelle ils se prisoyent en ce mõde comme (Dieu aidant) nous ferons en l'autre du conspect de la grace de sa Maiesté. L'homme sort de terre toutes les fois qu'il sent son nom glorifié: & de la mortalité quand il se voit honoré parmi l'agitation des vertueuses langues. Au moyen dequoy, Madamoyselle la mention qu'il vous plaist faire de moy, m'est vne scalade propre à monter au ciel, faite de bois de vostre propre diuinité. Dequoy ie vous remercie treshumblement, confessant le trop d'obligation que mõ peu de merite tient de la grandeur de vostre courtoisie. Et peut estre qu'vn iour ie m'en pourray acquiter en quelque partie. Ie vous enuoye ce pendant deux sonnets, desquels ie vous croy aussi digne, comme ie me tiens incapable des propos hõnestes qu'il vous plaist tenir de moy. Me recommandant humblement à vostre bonne grace.

De Paris.

A Madamoyselle de la Verriere, Catherine Seguier E.D.T.

Sonnet.

PLusieurs filles ont grace, auec peu de beauté.
Plusieurs ont bon esprit, qui ont sotte presence
Plusieurs de sotte humeur monstrent belle aparence:
Et plusieurs par douceur, masquent la cruauté
Ainsi souuent est froid le milieu d'vn esté.
Et chaud vn cœur d'hyuer, car la diuine essence
Ne veut soufrir ça bas, ce printemps d'excellence,
Qu'elle a son siege haut aux heureux apresté
Mais quelque astre larron t'a ioinct en euidence.
(Catherine Seguier) par secrette influence,
Tant de perfections en celeste grandeur.
Que puis que du Ciel vient toute ta bien seance,
Au ciel ma plume ira lui cercher alliance:
Ne lui voyant en terre vn digne seruiteur.

Heur, grace, ie tiens.

Autre

Autre Sonnet prins sur vn epigramme Latin.

LE dernier d'vn bien las dessus l'herbe nouuelle.
Le chant d'vn Rossignol dessous l'vmbre amoureux,
Le vent benin qui souffle en l'esté chaleureux
Le bruit d'vn eau qui flote en la roche rebelle,
La rose teinte au sang cytheree vermeille,
Et la fons qui distile en l'argentin gourgout
Arrosant fil à fil d'vn alteré le goust
Donnent contentement de douceur nõpareille
Mais ce lut acollé par tes bras bien souuent,
(Catherine Seguier) & ta voix le suyuant
Me semblent vn plaisir, plus grand que toute chose
Car mesme ta beauté tout bõ cœur estenant
Parmi l'air de tels yeux: passe ce chant ce vent,
Ce dormir, ceste fons, ce bruit & ceste rose.

Charité en vierges.

ARGVMENT.

Remercieмēt à noble André de Iariel gentil hõme Bourbonnois, qui a introduit ce secretaire en conoissance de la maison honorable d'vne Damoiselle de Paris, merueilleusement vertueuse, & d'vne loüable reputation.

45 MOnsieur de Iarriel, encores que iusques à present i'aye eu reputation d'estre assez modeste, & quelque peu acort, ie dis modeste pour n'estre iamais trebuſché dãs les miseres de l'ambition, & acort, pour m'estre touſiours defendu des insolences de la vaine gloire. Toutefois ie me suis tellement alteré au raport qui m'a esté fait de quelle volonté, & auecques combien de mon honeur, vous vous estes employé à me faire conoistre, en la noblesse & honorable maison de ma
„ damoiselle de la Verriere: qu'estant sur
„ le point de vous en remercier, ie suis de
„ meuré semblable à celui qui monte sur
„ le sõmet de quelque haute qualité qui
„ luy est impertinente, se perd tellement parmi le labirinthe de sa nouuelle felicité que non seulement il en esgare la conoissance, qu'il en doit à l'ocasion de son auancement, mais d'auantage il en deuient oublieux de soymesme.

Aussi

Aussi de se sentir receu sans merite, ou la bande de tant d'honnestetez, de graces & de vertu, il n'est si bon cœur qui ne se fouruoyast, & qui ne se perdist parmi les heureuses rapines d'vne si douce frequentation. Certainement monsieur de Iarriel. Ie confesse que ce bien m'est aduenu pource que vous estes honneste, & courtois, & non pour me sauoir vertueux digne de cela. Que pleust à Dieu (s'il vous semble autrement) que mes œuures fussent conformes, à vostre opinion. Quoi que ce soit, ie me plais dans le iugement qu'il vous plaist d'en faire, & auec ce plaisir ie laisse la benignité qui vous a poussé à ne desdaigner que ie vous soye compagnõ, seruiteur & ami, pour louer la bonté qui m'a fait accepter en si genereuse & vertueuse compagnie: en laquelle ie reluiray comme vne petite lampe penduë au costé de plusieurs grãs flãbeaux allumez. Mais aussi cõme les vieux chãdeliers vsez. & de peu de valeur, deuiennent prisez quand ils sont apropriez sur les grans autels, i'espere que ma nullité y prẽdra l'estre de quelque chose & que cest estre de quelque chose de moi reluira parmi la clarté, de tant de bõnes

graces. Et quant à la memoire que vous dites auoir de l'amitié, & de beaucoup d'ofices que iay exercez en voſtre endroit ie ſuis fort content du premier point, & vous prie le continuer. Car ie vous aime, ce qui ſe doit & ce qui ſe peut. Mais quant à l'autre ie ne vous ay donné vne ſeule ocaſion d'en faire eſtat : & ſi ie me ſuis mis en quelque efort de ce faire: ie vous prie l'eſtimer ſeulement (par la faute de mes moyens) comme vmbre de mon deuoir, & de receuoir comme image de mon deſir. Me recommandant humblement, & de bon cœur à voſtre bonne grace.

De Paris.

ARGVMENT.

Le premier vin qui vient du grain du raiſin pur & entier eſt (ſans nulle doute) plus doux & delicieux, que celui qui ſe tire apres par la preſſe & contrainte de l'artifice, lequel tient plus de la dureté, & de l'aigreur à cauſe de la grape. Tellement que les clercs diſent que Nihil inuita Minerua. *Se trouue ceſte ſimilitude propre à parler de la volonté de l'homme, en ce qui touche la courtoiſie de ſon ſimple mouuement, & de ſa franche delsiberation qui eſt beaucoup plus eſtimable, & fort diferente à*

te à ma feinte liberalité preſſee par prieres, requeſte, & importunitez: car il faut noter, que l'vne d'autant qu'elle procede d'vn bon cœur ne peut eſtre ſi peu qu'elle ne ſoit beaucoup: & l'autre venant de mauuaiſe volonté ne peut eſtre qu'elle ne ſoit eſtimee ſi peu que de rien. A Mõſieur de la chambre grand Aumoſnier de la Roine mere du Roy.

46 MOnſieur, ie croy qu'il vous ſouuiendra, (pour le moins ie ne le dois oublier) qu'au mois de Septembre dernier venant en ceſte ville, vous me viſtes aupres d'Eſtampes en aſſez mauuais equipage pour auoir eſté pris & deſtrouſſé à Sanxerre, par les voleurs qui ſe diſoyent de la religion, Monſieur Tollet Gẽtil-hõme Lyonnois qui eſtoit en voſtre compagnie, m'ayant reconu vous dit (de ſa grace) qu'il m'auoit veu Secretaire de feu Monſieur le Mareſchal de S. André, & que lors i'auois reputation de l'vne des meilleures plumes de la cour: mais que maintenant ie ne l'auois pas ſi bonne. Sur cela, Monſieur, ſans nulle autre cõnoiſſance de moi, vous me fiſtes beaucoup d'honeſtes preſentations iuſques à m'ouurir la

bourse, si i'eusses eu afaire d'argent: & finalement que ie ne fisse faute de venir à vostre logis à Paris, où vous me verriez de bon cœur : ce que ie promis de faire. Mais comme vn mal ne vient iamais seul si toſt que ie suis arriué, fortune ennemie & aduerse de ma felicité, m'enuoya vne fievre, qui m'a depuis caressé d'eux ou trois mois, & m'a rauy le fruit d'vne heureuse rencontre. Mais maintenãt monseigneur, que Dieu merci ie suis en meilleure & plus gaillarde dispositiõ de corps, & d'esprit que ie ne pouuois estre durant telles aduersitez: il m'a semblé ne deuoir faillir de me representer à vous en image de lettre, & en tesmoignage de l'obligatiõ que i'ay à vos nobles & genereuses courtoisies. Et combiẽ que ie m'en suis encore peu ressenti, que par la seule volonté: suffit qu'ayant veu qu'vn si grand, & si digne personnage se soit voulu faire conoistre à vn pauure vertueux, premier par la liberalité d'vne sorte, que ie m'en suis du tout esmerueillé, que ce pendant que cela m'a ioint indubitable foy auecques vostre douceur naturelle: il me semble (atendu la misere du tẽps qui court) que ce soit l'vne de ses bayes

& il-

& illusions qui s'engendrent de songe en songe. Mais puis, asseuré & reconnoissant que c'est chose vraye, ie despite quelquefois la pluspart de vos semblables en grandeurs & dignitez, qui ne sauent non seulement manier & exercer la liberalité: mais aussi ne peuuent obseruer les promesses qu'ils font, lesquelles leur vienent plustost pour chatouïller l'ambition, qui les vitupere auecques ses deceuables beautez: que pour complaire à la vertu, qui les honoreroit de ses propres magnificences. Mais pour reuenir à la grandeur de vostre cœur, ie delibere, Monsieur, de ne vous estre moins detteur de la faueur & de la gracieuseté qui ne sont venues en effect que si elles estoyent succedees comme i'ay veu qu'il vous plaisoit, Car telle est la force & la valeur de la courtoisie, qu'elle excute ce qu'elle ne peut executer, & donne ce qu'elle ne peut donner: quand elle desire de faire ce qu'on ne fait. Et au contraire, ce n'est rien faire ni donner, ce qui se fait ou se donne de mauuaise volonté. De sorte que plus est louable & recommãdable la figure & la memoire du seul signe de vostre bonne intẽtion

Mimus. Ommem perdet gratiam qui dat inuitus.

que l'efect d'vne mauuaise disposition, de laquelle auiourd'huy infinis Seigneurs deguisent le visage de leur auarice, auec le masque de la liberalité. Au surplus, Monsieur, quant à ce que vous dit lors Monsieur Tollet, de ma plume, sans point de faute ie confesse qu'elle perdit beaucoup de son agilité en la iournee de Dreux, parmi l'incõuenient de la mort de feu Mõsieur le Mareschal de S. André son Mœcenas, mais si Dieu lui faisoit la grace qu'elle fust recompẽsee de quelque autre aisle fauorable, ie suis certain qu'elle ne vola iamais si haut qu'elle feroit maintenãt. Car lors qu'elle estoit en la reputation que dit Monsieur Tollet, elle voloit auec les aisles de la seule peinture, & à ceste heure elle voleroit auec les aisles de l'experience & de la raison. Quoy que ce soit, Mõsieur, elle est vostre s'il vous plaist vous la taillerez à vostre mode, & en escrirez à vostre plaisir. Supliant le Createur, vous donner tres-heureuse vie. De Paris, ce quinzieme iour de Feurier, mil cinq cens soixante neuf. Vostre treshumble & bien afectionné seruiteur.

Du Tronchet

ARGVMENT.

Il y a des personnes si dificiles à entretenir d'amitié, que lors que lon cuide en prẽdre quelque contentement : il s'y trouue tousiours (comme vn luth mal monté) quelque corde rompue qui fait que la peine en efface le plaisir enuers ceux là, ne se faut afectionner que bien sobrement, car si moindre en est la ioye, moindre aussi en est l'ennuy, qui bien souuent prouient de telles legeretez. Et quelquefois le bon vouloir & l'amitié des Seigneurs se perdent enuers leurs seruiteurs & amis par la trop grande facilité de croire aux paroles d'autruy. Par mesme moyen se perdent aussi beaucoup de plaisirs, de services, & d'obeissance enuers eux. Tout cela aux vns & aux autres, est perte sur perte, qui engẽdre par le maquerelage d'vne courte & fantastique impression, la fascherie d'vn bien long repentir. A tous ceux qui ces presentes verront.

47 MOnsieur, ie cuidois auoir ce bien & ceſt heur de vous voir paſſant par ceſte ville pour aller au cãp: mais d'autant que ie m'eſtois long tẽps auparauant apreſté ce contentement, maintenãt (comme de courte ioye) i'ay beau loiſir de me faſcher de ce qu'il m'a eſté mal-heureuſement empeſché.

Ie fu en voſtre logis, ſi toſt que i'en fu aduerti & ſeus à mon retour (ne vous y ayant trouué) que i'euſſe receu mauuais viſage, ce que ie me ſouuins auoir deſia preſagé, & leu aſſez facilement en la face d'autruy. Et cela m'a retenu & occupé mon deuoir, auec le naturel que i'ay de ne ſauoir importuner, ni me plaire en lieu où ie ſens n'eſtre ſi bien venu, que ie le deſire. I'ay demeuré quelque temps à en ſauoir au vray l'occaſion, depuis l'ayant à peu pres deſcouuerte, ie m'en ſuis reſiouy & faſché tout enſemble. Monſieur, ie m'en ſuis faſché beaucoup, & plus que d'afaire qui me ait encores moleſté, pour me voir eſloigné ſans raiſon de la grace & benignité de l'vn des Seigneurs de ce monde, que i'honore auec plus de foy, de reſpect de dilection, & de ſeruitude, & m'en ſuis reſiouï, pour l'eſpoir que i'ay, que ſi la verité n'eſt entierement enſeuelie au cimetiere des ſonges: elle empoignera la protection de ma cauſe, ſi bien qu'auec le temps ie pourray eſtre mieux renommé en voſtre bon vouloir que ie n'ay encores eſté. I'en l'aiſſeray faire à ſon autorité, ne voyant pour ceſte heure autre remede pour efacer tel-

le impression que l'on a mise en vostre pensee, considerant la part d'où ie me doute que m'est venu ceste orage. Ie voy bien Monsieur, qu'il y a des personnages desquels l'amitié ressemble en froidure, & en matiere, l'edifice du plastre ou il y a tousiours quelque chose à rapetasser, & me faict souuenir d'vn Luth si mal monté, que lors qu'on y cuide iouïer quelque chose de douceur, il y a tousiours quelque corde qui se rompt qui fait que la peine passe le plaisir. Ce que ie dis à propos de ceux qui m'ont presté ceste charité en vostre endroit: lesquels toutesfois ie tiens en telle garde, que ie serois quasi contraint de confesser tout ce que vous m'en pourriez dire, ou d'auantage, & nõ pour autre raison quelle qu'elle soit, que pour la seule crainte, qui me couperoit la hardiesse de dire le contraire. Car tout ce que disent les grãs est vray, sans estre veritable, & leurs songes sont croyables à cause de l'obeissance qui leur est deuë. Mais quoy que ce soit, ie vous suplieray, Monsieur, de croire que ie ne fu, & ne seray iamais ingrat, ni meschant, qui est chose si cõtraire à ce qu'on vous peut auoir suggeré de moy,

que le feu & l'eau ne sont point plus incompatibles. Ie remercie fortune, qui recompense ma bonne volonté, pour me priuer de l'amitié du Seigneur que i'estimois sur tous autres, que ie ne recourerai pas quād ie voudrai: & à lui vn seruiteur, qu'il aura, neātmoins à commandement toutes les fois, que bon lui semblera, pour le moins ce sera quand la verité y aura employé son pouuoir. Monsieur, en atendant sa resurrection. Ie suplieray le Createur continuer vostre prosperité.

De Paris.

ARGVMENT.

A Monsieur Faure dit Porte, Regent au college de la Marche. Discours, d'vne parfaite amitié qui ne peut estre diuisee en particularitez & comme l'homme accort se doit conduire, pour ne craindre en ce monde les incertitudes de la mort, ni les accidens de fortune, & apres surgir au port de l'heureuse fin.

48 MOnsieur, estāt sur ce matin encores en mon lit aucunement indisposé, i'ay receu vostre lettre, qui m'a fait mentiō, nō seulemēt de nostre anciene amitié, mais iencores de plusieurs

sieurs ofices de vous, & de ce qui est de vostre puissance. Dequoy ie vous remercieray bien maigrement, ne voyãt rien plus superflu que de renouueller la force des anciennes seurtez, par conte des nouuelles incertitudes, ioint que la parfaite amitié (qui reduit toutes les particularitez en vn point) pour ne pouuoir soufrir en soy nulle diuision, ne sauroit mettre vne partie de sa charité en œuure, sans la licence des autres, autrement ce seroit comme contracter obligation à soy mesme. Au reste, quant à la condition du temps duquel vous m'escriuez, qui en ce siecle s'enfle les iouës des aduersitez populaires: ie vous diray. Monsieur que ie me venge de son insolence non seulement auec la prosperité de ma naturelle patience: mais auec ie ne say quelle humeur de ne me gueres soucier des diuersitez mõdaines. Et par ce moyẽ tenant touſiours ma volõté viue & gaillarde, i'espere ne pouuoir iamais sentir la vieillesse de la chair, qui est vne recet te, laquelle outre qu'elle est propre à tromper la subtilité des annees: est aussi fort bonne cõtre l'effroyable aprehension de la mort, & cõtre l'espouuãtal de sa fortune, encores que les maladies de

Resette pour tromper la subtilité des annees, & aprehension de la mort.

& espouuental contentemẽt.

l'vne, & les iniquitez de l'autre, ayẽt incertaines raisons enuers ceux qui ne peuuẽt à leur insulte, & à leurs accidens consentir. Et voila la maniere du plus long viure ou du plus court espace qui se trouue: bien qu'il n'y ait longueur, où il y a fins prescrites & termes assignez.

Felicité du contentement.

De sorte, Monsieur, que celui est quasi exempt de la mort, qui obeissant au vouloir d'icelle, desloge de ce monde fourni du pensemẽt qui doit deriuer de l'autre, & celui qui ne se perd aux vanitez de fortune, se peut apeler heureusemẽt fortuné, en ce que le seul esprit, qui se contente de son estat, est seul participe de la felicité. Et quant au plus, ou au moins: ils importent aussi peu que la diference d'vne liberalité, qui se fait de main droite, ou main gauche. Car le simple homme, soit qu'il dorme ou qu'il veille, est auec contentement plus

Par ce moyen au pays des Panigons, tous sont Empereurs.

Empereur, qu'vn Empereur quand il dort. Et pource que nous dormons tous diferẽment presque la moitié de nostre aage: ie pense aussi que nous sommes Empereurs en ce mõde, quasi la moitié de nostre temps. Le surplus, qui est peu de chemin, se doit couler auec patiẽce, cõsiderant mesmement que le grãd sur le point

le point de sa felicité, deuient quelquefois miserable & le pauure au bout de ses calamitez, rencontre souuent quelque inesperee prosperité. Somme qu'en telles humaines fluctuations, l'homme bien auisé doit dormir contre les chatouïllemens des vices, & veiller à ne faire chose indigne de sa qualité. Sur tout craindre & aimer Dieu, & son prochain comme soy mesme, n'essayer & n'entreprendre en ce qui ëst contre raison, & ne bãder ses desirs contre le but de l'impossibilité. Et apres cela, *Mors & que & fortuna valete.* Me recommandant humblement à vostre bonne grace. De Paris

Conseil catholique chrestien.

ARGVMENT.

Il ne suffit à l'homme d'auoir l'esprit gaillard, & l'entendement dispos, s'il n'est aussi accompaigné de certaine temperature, qui ne se peut posseder, sans auoir en soy vn horloge de bonne volõté. Sur quoy se peut voir ici l'impatiẽce d'vn Seigneur, qui (comme sont plusieurs) auec telle intemperature & mobilité de cerueau, n'auoit l'atention, ni la patience de s'acommoder aux negoces ni aux negotiateurs. Qui est vice fort indigne d'vn superintendant, gouuerneur ou ayãt charge d'afaires. A Monsieur de S. An-

dré Cheualier de l'ordre & gouuerneur de Lyon, premier maistre de ce Secretaire.

49 MOnsieur, s'il estoit vn peu de la fidelité qui deust estre biẽ grande entre les hommes V. S. seroit iointe au point de ses desirs, & à moi la fin, de mes peines. Mais auiourd'hui tout esprit est si rempli de Sicophanties, & de tromperies, qu'il ne se peut adiouster foy à parole, ni à promesse d'aucun. De maniere, qu'estans ruinez les fondemẽs sur lesquels nous auions fabriqué nostre dessein: il a esté necessaire d'en faire de nouueaux, qui sont à mon iugement plus asseurez. Le parti que propose le Seigneur que sauez, ne m'est du tout agreable, il ne m'est aussi du tout recusable. Ie conduis ce negoce auec tãt de modestie, que si nous arriuions à nostre intentiõ il se tourneroit à fort grande louange. Et si au contraire, il sembleroit que nous nous sommes pluſtoſt reuoquez de nostre volõté, que expulsez du iugemẽt d'autrui. De façon que vo⁹ estimerez qu'il ne se pouuoit traiter, si n'est auec plus de prudence, au moins auec plus de dexterité & de diligence. Monseigneur luy ayant donné le Roy le fait de l'entrepriſe: il luy a par mesme moyen.

Seneca. De la temperature que doit auoir l'hõme en ses actions.

moyen imposé tout ce qui apartient au fait de la guerre. Et auec lui, pour son re cours naturel, il est fort dificile de negocier. Il ne sufit à l'hõme d'auoir l'entendemẽt dispos, & l'esprit gaillard, s'il n'a vne certaine temperance, qui ne se peut posseder, sans auoir auec soy vne horloge de bonne volonté. Si ie le solicite, il m'apelle importun: & si i'ay patience, ie luy suis negligẽt: de mode que moy qui suis assez patient, ie perds auec lui toute patience. Et n'estoit qu'auec les fascheries d'autrui ie cõfere les miennes (pource que la consolation des fatiguez, est de voir leurs sẽblables) ie serois à demi desesperé. I'en verrai bien tost la fin. Le trop d'enuie, & le peu de vertu qu'aucuns portẽt à la vostre vous fõt quelque peu de nuisance. Mais quãt à moi, en tout ce qu'à l'augmentation de vostre degré, reputation, & dignité (qui de soy sont assez grands) se recerchera, ie m'y employerai de pieds & de mains. Estant asseuré commettre vne grande faute, si ie faisois autrement. Monseigneur, Dieu vous maintiene en santé. Croyãt que plus vous vaudra vostre propre valeur, que ne vous sauroit nuire la malice d'autruy. De Dijon.

Consolatio miserorum est habere pares.

ARGVMENT.

L'homme consideratif a de se conduire si modestement enuers son ami, qu'il ne viene à l'importuner de chose qui soit hors le limite de raiõ. Car la loy de la vraye amitié defend de requerir chose indeuë, & de l'acorder à celui qui la demãde. A vn sien ami auquel il persuade aussi de suyure la vraye gloire, luy faisãt entẽdre en quoy elle consiste, & comme facilement on se perd en l'autre, qui n'y voit de bien pres, apartenant à l'homme de bien, pluſtoſt l'eſtre que le paroiſtre selon l'opinion des Philoſophes.

SOIE veux que tout le monde entende que ie vous ſuis ami, & que les bons conoiſſent, que ie ne vous ay iamais prié de choſe, qui n'ait eſté iuſte & honeſte: ayant aſſez imprimé en mon eſprit, que la loy en vraye amitié doit eſtre obſeruee auec reſpect de ne requerir choſe indeuë, ni de l'executer ſi elle eſt requiſe. Moins ie pẽſe vous auoir donné conſeil qui ne ſoit iugé prudent & amiable. Et me pardonnez, ſi contre mon naturel ie m'aplique ceſte louange: puis que le papier ne rougit iamais, & que la plume a priuilege de ce faire. Ie vous fis ces iours paſſez requeſte de vouloir prendre la protectiõ d'vn mien parent, pour me ſembler, que luy donnant faueur

Cice. off. Ea lex in amicitia ſanciatur neque res turpes roganti ſe indeuë, ni de l'executer ſi elle eſt requiſe. Moins ie pẽſe vous auoir donné conſeil qui ne ſoit iugé prudent & amiable. Et me pardonnez, ſi contre mon naturel ie m'aplique ceſte louange: puis que le papier ne rougit iamais, & que la plume a priuilege de ce faire. Ie vous fis ces iours paſſez requeſte de vouloir prendre la protectiõ d'vn mien parent, pour me ſembler, que luy donnant gemus neque rogati faciamus.

faueur cõtre ſa partie, eſtoit par meſme moyen fauoriſer la vertu contre le vice, & porter la iuſtice cõtre la violẽce l'entens que vous vo⁹ eſtes employé au cõtraire, qui m'a donné à conceuoir vn fort grãd eſbahiſſement auec regret ineſtimable Ceux là ſont eſtimez forts & magnanimes nõ qui font l'iniure, mais qui garantiſſent les hõmes de l'iniure. S'il vous a ſemblé d'aquerir plus de gloire d'en vſer cõme vous auez fait: vous vous oubliez grãdement: & quiconque vous a ſuggeré ce conſeil, a eſté plus malicieux que bien auiſé. Il vous deuoit » ſouuenir, que ie vous ay eſcrit, que l'hõ- » me accort & de bon cœur, doit tenir » continuellemẽt la lumiere de iugement » afichee aux choſes de l'honneur & de la » raiſon. Si vous euſſiez ainſi fait vous ne » vous fuſſiez point trompé, & ie n'au- » rois ocaſion de me douloir. La vraye ma » gnanimité qui aime plus l'eſtre que le » paroiſtre, conſiſte en l'operation, & non » en la brauerie. Et comme tiennent les Stoïciens) la forteresſe du cœur eſt la propre vertu, qui pour la raiſon & pour l'equité cõbat continuellemẽt. Vous ne ſauriez eſperer grãde louange de choſe qui merite pluſtoſt blaſme & reproche,

Protinus Latro.

"que tiltre de dignité. Le iugemẽt de l'i-
"gnare populaire n'a puissance de vous
"glorifier, ni de vous colloquer au nõbre
des valeureux & magnifiques. A la seu-
Louable opinion des Stoïciens. le vertu apartient ceste preeminence.
Ne vous laissez donc, par telles manie-
res d'honneur, duquel toutefois vostre
esprit est rempli, manier ni contraindre
à faire chose qui ne soit iuste & honne-
ste. Ne vo⁹ laissez si tost veincre par l'a-
ueuglé apetit d'vne fausse gloire, que
par le raisonnable desir de la vraye. Car
c'est celle, qui auec ses solides & fermes
racines, cõtre tous vens d'enuie, de ma-
Simi du Laurier. lice, de fortune, de mort, & du rẽps, resi-
ste hardiment & touſiours, cõme le lau-
"rier, se cõserue en sa verdeur, l'autre cõ-
"me vne tendre fleur, deuient seiche, lã-
"guissante, & perd sa fueille & sa beauté
"par le moindre souffle de vẽt qui lui sur-
"uient. Outre que ce n'est pas acte d'vn
"fort & heroïque cœur tel que le vostre
"d'entrer au pareil, plustost allesché de
vaine reputation, que desireux de la cõ-
mune felicité. Car c'est chose qui doit
plustost auoir nõ d'audace & de temeri-
té, que tiltre de valeur, Retirez ceste en-
treprinse, & par autres endroits & mo-
yens que ceux ci, conquestez, trophees
& hon-

& honneurs. Telle maniere de gloire n'eſt pas ceſte belle pucelle, de laquelle vous deuez eſtre parfaitemẽt amoureux elle eſt indigne de voſtre amour, voyez la bien, & la cõſiderez à bon eſcient, & vo⁹ aurez hõte d'auoir logé voſtre prouesse en ſi inutile partie. Faites que la pure verité leue le maſque qui fait reſſembler à la vraye, & lors vo⁹ ſerez pl⁹ preſt à la quiter qu'à la ſuyure. Dieu vo⁹ vueil le continuer en ſanté, & vous ouurir ſi clairement l'œil de la verité, qu'aucune malice d'autrui ne vous puiſſe impieter.

De S. George Haute-Ville.

ARGVMENT.

Il y a ſi grãde corruption entre beaucoup des religieux & profeſſeurs de l'art militaire que la pluſpart qui ſont volontiers les nouiſſes ſont plus prõpts à brauer, & à ſe glorifier qu'à combatre, & faire leur deuoir, lors que l'occaſion s'y preſente. A M. le Mareſchal S. André.

MOnſieur, ſi voſtre iugemẽt euſt eſté temeraire, & vraye l'opinion de ceux qui l'auoyent tenu pour tel, moins de ſeruice en ſeroit ſa M. moins de benefice la France. & moins de peril ceſte pauure armee pour le peu de conduite en la guerre des hõmes, & ſi mauuais traitement qu'on y fait à Dieu. Ie 51

me pleindrois en cela volõtiers (me pardonne la verité) de voſtre louange. Et quãt à ce que la diligence que i'ay vſee à voſtre ſeruice (qui ne ſauroit eſtre plus grande) vous à eſté (comme ie deſirois) agreable: ie m'en reſiouïs beaucoup, & la vous ofrirois plus grande ſi faire ſe pouuoit. Mõſeigneur, i'ay bien fait entendre, qu'encores que pluſieurs ſoyent plus prompts à ſe glorifier qu'à combatre l'ennemi, quand l'ocaſion ſe preſente, il ne ſe trouueroit pas vn plus diſpos & apareillé que vous, pour defendre l'armee ſi la neceſſité vous y apelle: & pour mourir pour le ſeruice de ſa M. ſi la fortune le commande. Et que vous n'aurez iamais à deſdain de vous expoſer à l'importunité de quelque fortune que ce ſoit, pour le ſalut de l'eſtat de ce Royaume: pourueu que les choſes ſuccedantes hors le deſir & l'eſperance de ſa Maieſté, vous ne puiſſiez encourir reproche de temerité. Maintenant Monſeigneur, que ce Monſieur eſt malade, & qu'il porte la peine de ſon obſtination (qui eſt vice plus à fuir par vn grand Seigneur, que par nul autre) toute eſperãce de ſa Maieſté repoſe en la valeur de V. S. Ie vous ſuplie donc

de gou-

de gouuerner ce pauure reliquaire d'armee, si bien qu'il semble qu'auec peu de force, ne vous manquent conseil, cœur ni bonne volonté. Monseigneur, Dieu vueille qu'en l'asseurance de vostre dignité, & reputation, loge santé auec toute felicité. De Paris.

ARGVMENT.

La grandeur, vertu & magnanimité d'vne personne de qualité, le font butte à toutes sagettes de l'enuie. Mais la verité auec le pauois de l'innocence, cautionne & garantit les siens de toute humaine iniquité. A Monseigneur le M.S. André.

52 MOnseigneur, si auec prudence vous n'eussiez preueuë ceste ruine, de viue voix predicte, & par plusieurs lettres protestee à sa Maiesté, ie douterois, qu'ayant receu ceste entrepriſe si malheureuse fin, vous ne fussiez maintenant repris de peu de fidelité, de peu de cœur, ou de nullité de conseil. Mais ayant vsé de tous ces ofices notoires, comme vn theatre du monde à toute sorte de gens: vous pouuez estre asseuré d'estre absous & libre, non seulement de faute, mais de toute suspition. Et entre tant de regrets de la per-

Par quels poincts le Capitaine aueugle

Ne conſiderer les fins & euenemens des entrepriſes de la guerre.

te de ceſte armee, de l'intereſt du Roy, de la priſõ & infirmité de V. S. ceci ſeul me rend aucune conſolation, quand les autres aueuglez du deſir de la victoire, des fauſſes promeſſes de la fortune : de l'ambitiõ, de la gloire, & de leur delibe-ration & combatus de la furie de la tẽpeſte, n'ont peu iuger l'indiſpoſition de la fortune. Et vous au milieu de la tranquilité, comme vn ſage marinier, auec les yeux de la raiſon, l'auez de ſi longue main cõceuë. Et me plaiſt (ſi plaiſir peut eſtre ce qui deſplait) que ceux qui n'ont voulu ſuyure voſtre cõſeil, ſe ſoyent perdus & abuſez, en lieu qu'auec prudence ils pouuoyent eſtre conſeruez, Monſeigneur, prenez conſolation auec voſtre vertu, auec la conſciẽce & ioyeuſe memoire de vos preterites actiõs : & auec le teſmoignage de l'opiniõ vniuerſelle, qui vous celebre pour gentilhõme, rõd ſage, entier, & valeureux, Quant aux autres, les vns ont perdu la vie, les autres ont eſgaré l'honeur, & les aucũs ont en couru to⁹ les deux. Et vous eſtes l'vn de ceux auquel l'vn & l'autre ont eſté heureuſemẽt conſeruez. Et comme vne eſtincelle alume l'autre, ainſi auec voſtre nom reluit la courõne de voſtre vertu.

On n'a

On n'a pas failli de mordre sur la capitulation que vous auez cõmencee auec les deputez : mais c'est pource que vostre grãdeur fut faite bute à toutes les sagettes de l'enuie, & la malice des hõmes est cause que vos operatiõs sont auec siniſtre opiniõ censurees legeremẽt. Mais, Monseigneur, la verité auec le pauois de vostre innocence, vous a cautionné & defendu: de sorte que le Roy, & ceux de son cõseil, qui sont sages, & qui ont experience des choses de la guerre non seulement ne vous reprenẽt de ceste action: mais vous en dõnent extreme louãge. Monseigneur, encore qu'entre tant de troubles & diuisiõs, il se trouue dificile d'assaillir les finãces, ie soliciterai le recouurement de la pẽsion qui vous est encourue, pour la vous enuoyer au pluſtoſt qu'il me sera possible. Et cepẽdant ie vous suplierai que tout ainsi que vous auez conserué la reputation vous vueillez reclamer la santé. Afin qu'auec elle ne se perdiſt du tout l'esperance de recouurer ce qui a esté miserablement perdu. Ie ne veux auec plus longues lestres, consoler vostre S. pour ne faire tort à la force de son cœur plus propre à suporter, & la douleur de l'es-

prit,& celle du corps, que nul autre que ie conoisse. Monseigneur, Dieu vueille ioindre santé à l'honneur qu'il vous a laissé. De Paris.

ARGVMENT.

La malice des hommes mesdisans, se peut plustost veincre auec patience, qu'auec contestation. Estant ce vice si capital ennemi de la vertu, que nous deuons plus souuent iouer de l'aureille que de la langue A. M. de Mont-Rond, Cheualier de l'ordre du Roy.

MOnsieur, si la malice des hommes ne se pouuoit plustost veincre auec silence, qu'auec reluctation, ie me trouuerois aussi prompt à parler comme ie veux estre diligẽt à me taire. Mais pource que ie say que ce seroit donner moyen d'autorité & de reputation à leur langage, & que ie monstrerois de douter du iugement & de la prudence d'vn si bon Seigneur & ami que vous, me resentãt de chose ordinaire & naturelle aux personnes de peu de vertu: ie tiendrai la bouche close, & sonnerai retraite à la plume, estimant d'estre par ce moyẽ reputé graue & prudẽt, & eux legers, vagues & incõsiderez. Ie veux plustost

pluſtoſt ſcruter ma conſcience, que la langue de tels hommes que ceux-ci, qui n'ont pouuoir, ni auec louange d'acroiſtre gloire, ni auec meſpris d'augmenter vitupere. Ie n'ay iamais douté qu'ils ne deuſſent mal dire, eſtant le vice de ſa nature ennemi capital de la vertu. Leur ofice eſt de meſdire, le mien eſt de bien faire: Chacun de nous exerçons nos ofices. Ie ſuis content qu'auec infamie, ils s'aquitent du leur, & que ie les ſupedite du mien, auec mon honneur. Il me ſufit qu'ils entendent que ie ne me tais point pour crainte d'eux: & que s'ils ont la langue prompte quand la malice les prouoquera, i'ay la langue & la plume preſtes, quand la raiſon le commandera. La parolle eſt l'image de l'eſprit, & plus ſouuent nous deuons iouer de l'aureille que de la langue. Par les paroles de mes ennemis, ſe peut facilement iuger quel eſt leur entendement, & meſmes par vn tel iuge que vous qui de haine, d'amour, d'vtilité ni de dommage, ne s'eſt iamais laiſſé circonuenir. Et ne veux point pour moy de plus aprouué teſmoignage que le voſtre, qui auez fait beaucoup de preuues de ma ſincerité & de ma fidelité.

I'ay esté fort contant que vous m'ayez fait ce bien de charger sur leur enuie & sur leur temerité. Sachant que les propos d'vn si cheualeureux seigneur m'auront laissé plus de reputation, qu'il ne m'en aura esté dirimé par l'imposture des meschans. Et quant à celui qui au marge d'vn liure des Commentaires de monsieur Papon, sur ce que i'y estois intitulé Grefier de Bresse, à mis (*Quod fuit non est*) il ne m'a fait en cela tant d'iniure qu'a lui mesme, & en recompense, en ce que ie trouueray iamais escrit de lui (s'il se trouue digne de quelque commemoration (ie mettray sans penser luy faire tort) *Quod fuit est & erit*) Car ie l'ay touſiours conu mesdisant & sot, il l'est encores, & n'y a plus d'esperance qu'il s'en vueille desfaire. Monsieur, Dieu vous doint santé & prosperité, & le plus que vous pourrez auec l'escu de vostre faueur, defendez moy des armes de ces enuieux.

De Poissy.

ARGV.

ARGVMENT.

Le gentil homme arriué à quelque degré & honneur de fortune, s'y doit si curieusement conseruer, & mettre peine, qu'ayant esté dés son ieune aage poursuyuãt & seruiteur de la vraye gloire, il s'en rende pour le reste de sa vie maistre & paisible possesseur A M. de Montregard, Cheualier de l'Ordre.

54 MOnsieur, s'il m'a esté agreable que le Roy vous a apellé à son ordre de fraternité par merite de grande consideration, & auec si louable reputation de vous, mon cœur le sait mieux que par le tesmoignage que les escritures peuuent faire, ces lettres qui satisferont. Ie me resiouïs auec vous, de ce que sur le point de vostre ieunesse, auecques l'escorse de la vertu, & la compagnie de la fortune, vous auez couru & ateint les qualitez que plusieurs d'entier aage par long trauail ont en vain cerché de conquerir. Et ne doute point que les efects de vos actiõs futures ne correspondẽt aux passees, & aux esperances qu'ils se promettent de vostre valeur. Et ay opinion que bien tost nous entendrons encores quelque fait notable de vostre noble cœur

inuincible, & que voſtre louãge (cõme de quelque grand & ſupreme lieu (par la bouche, & par les lettres des hommes d'honeur & de reuerẽce, vous faſentir en toutes les parties du mõde. Quãt à la bonne volonté, dont vous m'eſcriuez que vous a declaré en mon endroit. Monſeigneur le Cõte de Rets ie m'en reſiouïs pour ma felicité, autant comme ie m'en eſbahis, pour mon indignité. Le ſemblable m'a eſté eſcrit de beaucoup de mes amis, qui me fait eſperer que ceſte amour aura à croiſtre auec le temps par mes fideles ſeruices. Cependant, Monſieur, s'augmenteront mes merites auec l'obligatiõ. Vne choſe me reſte à vous ramenteuoir pour voſtre regard: & comme prouoqué du reſpect que ie vous porte: C'eſt que de ceſte gloire de beauté de laquelle dés voſtre ieuneſſe vous auez eſté ſi afectionné ſeruiteur, vous procurez auec toute peine & valeur d'en eſtre cõtinuel maiſtre & poſſeſſeur. Afin qu'encores auec vos autres ſeruiteurs, qui ſont infinis comme participe de voſtre honeur ie puiſſe iouïr par eſprit d'vne ſi grande proſperité qui vous eſt preparee. Vous aſſeurant, que de tãt que vous auez, qui

deſirent

desirent vostre grandeur, il n'en est vn seul qui me sceust deuancer en la solicitation, ni au desir de vostre hõneur: & bien peu qui m'en puissent aprocher. Monsieur, ie vous presente mon seruice, & mes humbles recommandations à vos bonnes graces, & suplie le Createur vous donner les sienes. De Paris.

ARGVMENT.

L'ofice d'vn bon & amiable seruiteur, est de noüer par tous honestes discours, & gracieuses inuentions, l'amitié entre les grands Seigneurs: au contraire des meschans, qui cerchent tous moyens d'y semer zizanie & discorde. A Monsieur de Botheon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, Sen. de Lyon & cheualier de l'ordre.

MOnsieur, ie rẽds infinies graces à la fortune, de m'auoir donné commodité de payer en vn temps à Monsieur de Mõt-rond vostre frere d'alliance, aucunesfois obligations, desquelles ie confesse luy estre de longue main detteur. E à vous de vous pouuoir faire seruice non indigne de quelque consideration, en procurant par quelque moyen de cõtinuer l'amitié d'entre vous deux, sẽblables de

gracieux naturel, conformes de bonté d'esprit, & si consors en toutes actions dignes de vos infaillibles courtoisies: que qui pourroit mirer la face de vos cœurs, à peine pourroit il discerner l'vn d'auec l'autre. Il est amplement par experiences, par mes paroles, & par la cõmune opinion de tout le monde, imbu de vos vertus. Et vous, si vous n'auez du tout entendu la publique voix de la renommee, qui va vniuersellement annonçant ses valeurs: vous croyez (s'il vous plaist) à ma plume que plus valeureux, plus honneste, plus sage, ni plus magnanime Seigneur, ne se pourroit choisir en ce monde. Empoignez vous donc à ma requeste, & auec si estroites chaines d'ofices & courtoisies, liez ensemble vos volontez, que comme le neud Gordiẽ ne se puisse presenter nul mõdain accident, qui ait pouuoir de les desnouër ou resoudre. Ie say que vous le ferez auec merueilleuse satisfaction de l'vn & de l'autre. Mais monsieur, ne vous embrassez pas si estroitement, que comme humble & fidele seruiteur que ie suis de tous deux, ie ne puisse auoir quelque place au milieu de vos vertueuses amitiez. De Mont-brison.

Le neud Gardien.

Vn gen-

ARGVMENT.

Vn gentil-homme arriuant à la fortune d'estre employé au seruice d'vn Roy ou d'vn prince doit aduiser de ioindre à son seruice honneur qui le puisse perpetuer. Et apres pour le regard du bien temporel y faire auec raison son profit, si à propos, que perdant son Seigneur, il ne se trouue auoir perdu de sa seruitude. Car les Rois, les Princes & les Seigneurs sont hommes mortels. Et combien que leurs enfans succedent à leurs estats, & heredite paternelles pour cela bien souuent ils ne se rendent heritiers de leurs obligations, affections, ou volontez.

56 VOus auez fait tort à l'amitié, que depuis mes ieunes annees ie vous ay portee, & mesmement au seruice & aux œuures, que l'aage en a fait ensuyure confirmees par vostre iugemẽt de m'auoir prié de ce que librement vous me pouuiez commander, principalemẽt de ce à quoy sans atendre nuls commandemens sachant vous estre d'importance, ie deuois de moy-mesme satisfaire. Or ie le feray auec la plus grãde diligence qu'il me sera possible. Quant à la foy que vous declarez

auoir en moy, ie vous en remercie. Vous asseurãt qu'en quelque temps ni par quelque fortune que ce soit, vous ne vous en trouuerez trompé, le cõseil que vous me demãdez, que vous pouuiez biẽ auoir de plus sage, mais non de plus fidele seruiteur que ie le vous suis: ie le vous donnerai de bon cœur, & tel puis qu'il vous plaist, que merite l'amour que ie vous porte, & la foy que vous auez en moi. Et si en cela ie fais vsure des limites de la modestie: il en faudra acuser vostre genereux naturel & le mien trop libre, qui me contraignent de ce faire. Ie ne sceus iamais, & ne veux rien dissimuler ni commencer en ceci, qui vous importe, de tant que ce seroit figure de raison, de vous desguiser ce que i'en sens. La volonté que vous auez maintenant auecques peu d'ocasion de quiter le setuice de ceste republique, laquelle auecques tant de vostre honneur & de satisfaction d'elle, vous auez seruie iusques icy, & la frustrer de l'esperãce qu'elle auoit assignee en vostre vertu: & vous de perdre celle que son accoustumee reconoissance vous promet, me semble plustost digne de reprehension que d'aucune louange.

Et crains

Et crains fort qu'ayant esté arriué ceſt impetueux deſir par l'impreſſion d'vne vaine gloire: vous ne laiſſiez la farine pour le ſon. Ce qu'encores prouenant de cœur valeureux, ne ſauroit proceder d'hõme biẽ auiſé. Et ſi vous croyez le contraire: ie n'en accuſe moins voſtre iugement, que celui que i'ay fait en cela de vous. Ie ne veux que plus d'eſpoir de recõpenſe, ni de reputatiõ, vous induiſe à ce que ie di, que l'exemple de voſtre pere: qui par charité & amour de vous, le vous fait clairement entendre. La gloire duquel bien que marchant à grans pas vous pourſuyuez, non de deuãcer, mais d'aprocher vous precedera long tẽps. Vous pẽſez, peut eſtre, que ſeruir à vn Empereur, ſoit meilleur qu'à vne rep. ſingulieremẽt à celui ci, ſi liberal, ſi magnanime, & ſi amoureux de la vertu. Certes il ſeroit biẽ meilleur, ſi l'eſtat des choſes du monde y conſentoit. Car qui doute que d'vn ſeul ne puiſſe mieux eſperer que de pluſieurs? pouuãt ce ſeul là vous faire le bien & donner la reputation, que pourroyẽt pluſieurs enſemble? Mais nous ne ſommes pas tous grãs, ne Scipiõs. Il eſt impoſſible que pluſieurs puiſſẽt eſtre to⁹ vertueux & ſages,

Prouerb.

Omnis ingrata cõmunitas Saluſt.

& bien conoiſſans. Le vicieux eſt ennemi de la vertu, & n'en a nulle conoiſſance, ni du merite du vertueux, & ne l'aimant & conoiſſant, malaiſément il pourra entrer en deſir conforme des autres, en aucune remuneration de merite. Ie pourrois vous amener infinies autres raiſons en faueur de ceſte opiniõ, plus ſuperflues que neceſſaires: mais ie vous diray ſeulement qu'au contraire, me ſont concurrentes pluſieurs cauſes, pluſtoſt nees des accidens du monde & de la cõdition du temps, que de la qualité de la choſe. Et faut que ie vous face entendre, pourquoy il vous eſt plus de commodité, de profit, & de grãdeur, ce ſeruice de Senat. Vous deuez auoir conu par experience, que le ſeruice des Seigneurs Italiens eſt peu agreable, ie ne dis pas à Charles, mais à tous les miniſtres qui ont l'intendẽce & maniemens des afaires de ſa Maieſté: & qu'ils s'en ſeruent le plus ſouuent, plus pour le beſoin, que pour l'amitié: & pl⁹ pour en fruſtrer la cõmodité d'autruy, que pour ſe preualoir de leur valeur: & l'ocaſion de cela eſt, ou le peu de foy, ou le peu de merite, ou le mauuais conſeil de nos predeceſſeurs, ou vrayement l'enuie, l'am-

l'ambition, & les desseins de ceux qui commandent. Il ne m'apartient point d'en faire iugement, & d'autãt mesmement que le grand maistre me semble estre Seigneur de fort grand entendement, de beaucoup de prudence, & infinie vertu & estimatiõ. L'efect s'en voit & les ocasions en sont couuertes. Que pourriez vous dõc vous promettre d'vn Prince qui se seruira de vous, plus par necessité que par bonne volonté? tant plus grand sera vostre merite, plus acroistra l'ẽuie des gouuerneurs: auec laquelle ils cercheront de suplanter, & suprimer, & abaisser les degrez de vostre dignité. Dont vos esperãces sur l'entree de la gloire, se trouueront interessees. Quelle fin pourrez vous donc proposer à vos intentions, qui soit digne de vous, & de vos vertus? Pouuez vous esperer plus haut degré que celuy qu'a ateint vostre pere? Il n'y a gentil homme Italien, qui l'ait peu obtenir plus grand. Et voici le principal poinct où doit vostre valeur prendre resolution, Vous possedez de ceste supreme dominatiõ, le mesme degré que vous sauriez impetrer de Cesar: & si les pensions de luy sont plus grandes, plus excessiues, aussi seront les

despenses qu'il vous y conuiẽdra faire. Mesmement que vous despendrez plus en vne seule fois de plusieurs, qu'il sera besoin de venir en ceste cour, que vous ne feriez en plusieurs, qu'il vous faudra aller à ceste republique. A laquelle (aux iugemens bons) tout Prince Seigneur Italien deust incliner à faire seruice. Car elle est l'ornemẽt & la splẽdeur de toute la dignité Italienne: & represente vne vraye image de la grandeur & anciene autorité Romaine, n'estant demeuré en ce trouble & tẽpestueux siecle autre lumiere, ni splendeur en toute la miserable Italie. Nous sommes tous serfs & tributaires: ie ne dis pas des Barbares, mais de toutes estranges nations. Ceste-ci seule a conserué sa naturelle liberté. Seule (hors mis à Dieu & à ses propres loix) ne rend obeissance. Conseruons donc ses precieuses reliques, & ses marques exemplaires de l'antique vertu. Vous estes Italien, & auecques elle sous mesmes siecle heureusement generé: elle est vostre sœur, & seruez, en la seruant, à vous-mesme, à vostre liberté, à vostre salut, à vostre reputation à vos enfans. & à vos successeurs, à l'eternité de vostre nom. Voudriez-vous entre-

Considerations du naturel & de la patrie.

entreprendre d'aller porter les armes qui pourroyent espãcher le sang de vos freres, de vos amis, & de vos parens? & allumer le feu qui pourroit brusler la patrie, la maison, & vostre propre substance? Combien de Seigneurs Italiens auez-vous veu apellez par Sac. Ma. aux plus hautes dignitez de la guerre? & combien leur voyez vous donner de richesses & d'estats, qui ne soyent beaucoup moindres que ceux qu'ils laissent pour son seruice? combien auez vous deuant les yeux d'exemples de ses gratifications? En lieu que ceste merueilleuse cité, est remplie de la memoire de ses capitaines bien meritez: qui viuent & viuront auecques tesmoignage de leur vertu perpetuellemẽt: vous voyez tant de cases beneficiales: & tant opulentes de la remuneration faite à ses seruiteurs par ceste republique. Les Empereurs & les Rois sont mortels, & combien que leurs enfans succedent à leurs estats & aux paternelles hereditez, toutesfois ils ne les rẽdẽt pour cela heritiers de leurs amitiez, afections ou obligations. La Republique est tousiours viuante, en recordation des benefices qu'elle reçoit & reconoit sur les fils, sur les ne-

Auis pour ne perdre l'ocasion au temps.

ueux, en l'autre posterité, les seruices des antecesseurs. Mais ie me donne en vain trop de peine à vous monstrer ce qu'au miroir de vostre prudence vous pouuez mieux voir que moy. Ie vous suplie que les desseins de l'autruy ne vous facent destourner ni esgarer du deuoir & du chemin de la raison: gouuernez voz afaires vous mesme, auec le gaillard entendement que vous possedez. Car vous ne sauriez auoir autre cõseil de plus sage que de vous Et mesmes considerez l'estat: & la qualité du temps, la diuersité des choses, & l'inconstance des humaines consideratiõs. Croyant sur tout, que ce que ie vous ay dit, vient du respect que ie vous ay, du grand desir de vostre honneur, & de l'obeïssance que ie suis tenu de vous porter. Vous tiendrez, s'il vous plaist, mon seruice au degré de vostre gloire. Laquelle ie suplie le Createur acompagner de toute felicité.

ARGVMENT.

Les hommes renommez, ne sont d'estime s'ils s'endurcissent en vne continuelle opinion. Le nauarque se conduit selon la volonté de la tempeste

tempeſte, & luy obeït iuſques à ce que le vent pacifique vienne à luy faire ſeruice, ainſi vn deſſein commencé, où l'on voit quelque peril ſe doit facilement laiſſer pour ioindre à l'autre, ſelon la tranquilité du deſir. A vn ſien Seigneur & amy.

AVec beaucoup de deſplaiſir i'ay entendu l'ocaſion qui vous meut d'entreprendre l'eſlongnement de la cour. La cauſe en eſt aſſez legere, & la deliberation bien peu prudente. Et ſi (pour vous en parler rondement) elle n'eſt plus grande en voſtre eſprit: vous ſerez tenu en eſtime de beaucoup de legereté pour les ambitieuſes & vaines eſperances, leſquelles le plus ſouuent ont acouſtumé de deceuoir nos entendemens. Ie me plain extrémement que mes lettres ayent ſi peu obtenu d'autorité enuers vous qu'elles n'ayent ſçeu deſtourner ceſte opinion, ce qui ſe deuoit bien faire: & ſi ce n'eſtoit pour le poids de mes raiſons, pour le moins ce deuoit eſtre pour la ſincerité de ma foy Mais, ie me conforte en ce que mon conſeil en a eſté plus forcé, que volontaire: autrement en lieu de fidelité & d'amour, i'euſſe peu eſtre condamné d'arrogance, & de temerité. Et afin

Les ambitions & vaines eſperances trompent l'entendement de l'homme.

57

que vous conoissiez que ie suis plus prompt à vous seruir, que ie n'ay esté bon à vous conseiller, ie vous auertis, que i'ay attaqué ceste pratique auec le plus de vostre dignité,& de vostre reputation qu'il m'a esté possible. I'aymerois bien mieux que la necessité les incitast de vous prier, que la volonté vostre de les requerir. Et pource que ie conois la qualité du negoce, & considere la maniere des hommes à qui nous auons a faire craignant que vos desirs ne ressortissẽt la fin que vo⁹ voudriez: vous en inculperiez plustost ma faute & negligence, que leur iugemẽt, & peu de besoin pour vous leuer en cela toute la suspition qui vous pourroit estre demeuree de moy, d'auoir cerché de vous retirer de ceste fantasie: ie vous prie tant affectueusement que ie puis de vouloir depescher quelqu'vn des vostres par deça, pour le fait de ce negoce, & auquel toute l'aide, conseil, & faueur que lui pourra donner ce peu de moyens, que i'ay, ne lui sera moins espargné, que ie voudrois (pour mon peu de pouuoir) que vous ne m'en eussiez point donné d'ocasion. Ie vous suplie faites-le: & ainsi Dieu vous vueille

piquer

picquer le cœur de ce qui vous est plus vtile & honorable. Mais puisque desia i'ay trespassé les limites de la vergõgne: ie ne me soucie plus que vous me teniez pour presomptueux, si de nouueau & contre vostre volonté, ie represente ce que dit Cicero à Lentulus: esperant que l'autorité, de la probité, & le conseil d'vn si grand & merueilleux homme en tout temps, vous pourra diuertir de vostre propos plus facilement. Les hommes renommez, dit-il, au gouuernement d'vne republique ne sont dignes de louanges, qui comme obstinez s'endurcissent en leur continuelle opinion. Mais tout ainsi qu'il est propre au pilote, d'obeir à la volonté de la tempeste, encores qu'elle lui defende de prendre port, iusques à ce que le vent pacifique, & la mer tranquile, auecques la disposition de sa voile lui facilitent sa conduite: ainsi est il chose indigne d'homme sage, de plustost suyure auecques peril vn chemin commencé, que par vn autre se ioindre à la tranquilité de son desir. Considerez cela, auec iugement de raison. Faites de vous vn pilote de vostre volonté, vne nef de la cour vne mer: & de la fortune,

l'impetuosité des vens: & peut estre que vous en raporterez quelque bon fruit. Ce qu'auenant, ie seray cõtent que vous en ayez à Cicero l'obligation, que vous n'auez voulu auoir à moimesme. Ie vous suplie pardonner à mon liberal naturel. De Fontaine-bleau.

ARGVMENT.

Celui qui se sent tenu à quelqu'vn pour plusieurs bienfaits, ne pouuant acquiter entierement ses obligations par foiblesse de sa fortune, ou autrement: moins ne peut qu'auec honneste remerciement, l'entretenir en contentement: & s'il peut lui faire quelque present facile. Car encores qu'il soit de peu de valeur, toutesfois ce sont erres & marques de bonne volonté. A Monsieur de la garde & de sainct Rigaud.

58 MOnsieur, Dieuvueille que vous puissiez autãt vous loüer de ma diligence, & de mõ opiniõ, cõme ie me glorifie de vostre courtoisie, & de vostre liberalité: afin que ne me sentãt aussi capable de satisfaire à nulle partie de tãt de biẽs, desquels ie me trouue reliquateur enuers vo⁹: au moins par ce moyẽ i'eusse pour ouuert tesmoignage de mon

mon cœur, à vous faire preuue de la reconoissance que i'en ay, sachant bien que de ma foy, & de mon obeissance vous aurez tousiours contentement. Ie vous enuoye deux levriers, s'ils se trouuent si bons comme ils me semblent beaux, i'auray aproché vostre desir, & satisfait à mon deuoir. Et à peine puis-ie croire qu'ils ne soyent parfaitement bons: puis qu'vn seigneur de si bon iugement en toutes choses, comme est Monsieur de Chiury, les m'a donnez, comme pour present indigne de moy, mais digne de sa liberalité. Il vous plaira les accepter auec la largesse & la grace de cœur, que vous auez acoustumé de donner choses plus grandes & plus precieuses, & vaille l'autorité de ce Gentil-homme, dont ils departent à les vous faire sembler meilleurs, & de plus d'estime. Ie serai bien aise Monsieur, qu'il vous plaise m'auertir de la bonté que vous y trouuerez. Afin qu'estans tels que i'espere, & que ie desire qu'ils soyent trouuez: ie me puisse resiouïr auecques vous de vostre plaisir & le remercier d'vn si honeste present. Ie vous enuoyerois les rimes que vous me demandez si instamment: mais

le n'y ai pas encores donné les reuestissemens que ie veux: & pour les faire tenir promptement, ie ne voudrois point qu'vn si soudain enuoy peust ofenser vostre iugement, ni diminuer l'opinion que vous auez de moy qui excede beaucoup le peu de mon merite: mais non l'afection que ie vous porte, ni le desir que i'ay de vous faire seruice duquel ie ne seray iamais deuancé par seruiteur que vous ayez. Monsieur, ie suplie le Createur vous maintenir en saté.

De Mont brison.

ARGVMENT.

L'ami de bon vouloir, qui doit plustost desirer d'estre ennemi descouuert: qu'ami sophistiqué, & quiter l'aimer, que masquer la verité: ne doit point feindre de dire priuément à son ami, ce qu'il conoist ne luy deuoir estre dissimulé: moins craindre de l'ofenser auec la pure verité, que la luy desguiser, & le tromper auec vne decenable mensonge, A vn sien ami.

59 PAr la lettre que ie vous escriuis n'agueres, que vous auez, comme ie suis auerti, receuë à mauuaise part, ie vins plustost atiré du desir de vostre

voſtre honeur,& de l'amitié que ie vous porte,que perſuadé de ma volonté, à vſer d'ofice de reprehenſion en voſtre endroit:comme le medecin fidele, non pour ofenſer le malade, mais pour le guerir, vient contre ſon cœur aux remedes, ou du feu ou du fer violents: ie voulu vſer de ceſte façon enuers vous. Que ſi ma correction vous pouuoit eſtre agreable, & profitable: i'aurois merueilleux plaiſir de vous auoir par mon trauail moyenné le recouurement de voſtre ſanté. Ce que ne pouuant executer: i'auray pour le moins ſatisfait à ma conſcience,& au deuoir de noſtre amitié Receuez doncques comme d'ami de bon vouloir, & nõ comme d'ennemi importun & malicieux, l'exhortation que ie vous fais. Car ſi autrement vous le faites vous donnerez à entẽdre, que le flateur vous eſt plus agreable que l'ami. Et moy qui ſur toute choſe ay en horreur ceſte qualité,& qui aimerois mieux eſtre ennemi deſcouuert, qu'ami ſophiſtiqué: ie quitterois pluſtoſt de vous aimer, que de vous maſquer la verité, & aime mieux auec vne ſeule verité vous ofenſer, qu'auec vne deceuable menſonge vous cõplaire. Or

me pardonnez si i'ay parlé ainsi librement: & considerez que vostre maladie auoit besoin de seuere medecin, & de forte purgation: Ie prie Dieu qu'il vous maintienne ioyeusement, auec memoire de moi. Du Gasillan.

ARGVMENT.

La douceur & pieté doiuent estre touſiours plus priſees, que la rigueur de punition & de iuſtice. Comme il eſcrit à vn ſien ami, pour le deſtourner de quelque impitoyable ofice, qu'il exerce ſous allechement du lucre. N'eſtant honeur ſi petit, qu'il ne doiue eſtre preferé à tout le humaine vtilité & plus dificile à conſeruer que facile à acquerir.

L'Amitié que ie vous porte, eſt ſeule ocaſion de me rendre ſingulierement deſireux de voſtre bien. L'honeur (comme il me ſemble) eſt l'vn des principaux & plus grans biens que nous ayons en ce monde: & autant facile à acquerir, comme dificile à conſeruer. Ie veux doncques auec ce peu de lettre, faire pluſtoſt ofice d'ami que d'adulateur, & ne vous deſguiſer la verité: vous priant que cõme de bon ami,

vous

vous vueillez accepter ceſt aduertiſſemẽt, lequel ſi moins d'vtilité, au moins plus d'honeur & de reputation vous raportera. Ne doutant point que s'il vous reſte encores le iugement, que ie me ſuis promis de voſtre valeur, & de voſtre eſprit, vous deuez conoiſtre, que tout petit honeur doit touſiours eſtre preferé à toute grande vtilité. Il appartient à l'ofice non d'vn homme humain, mais d'homme inexorable & cruel, de faire la profeſſion que vous faites: en procurant de faire mourir & tourmenter les hommes, & de conuertir en leur ruine & perdition l'eloquence que nature en faueur du bien vniuerſel, & du ſalut des viuans, vo⁹ a otroyee. Ce qui ne peut eſtre ſouuent ſans grande ofenſe de Dieu. Lequel encores que il ſoit ſouueraine iuſtice: toutesfois cõme ſinguliere & extreme clemence, ſe perſuade pluſtoſt pardon que chaſtiement: & incline plus à la douceur, & à la miſericorde, qu'à la peine & au ſuplice. Et comme pouuez vous ſans ofence de ſa D. M. faire ſi ſouuent apeller à iugement la teſte (peut eſtre) de l'innocent? Retirez vous de telle entrepriſe, & auecques voſtre entendement

(don de la liberalité de Dieu & de nature) apliquez-vous à meilleur vsage que celui là, & faites plus d'estat de la conseruation de l'honeur, que de l'aquisition de beaucoup de biens, qui vous induit à ce faire. Car si vous voulez, plusieurs autres bons moyens ne vous peuuent manquer pour l'vn & pour l'autre. Ie suis contraint de vous escrire ceci, pour l'amitié que ie vous ay protestee, voyant l'obscure & mauuaise estime qui se vague de vo⁹ en plusieurs endroits: & le peril de vostre vie qui en resulte. Ie seray fort aise que ma lettre vous ait peu reuoquer d'vne detestable pratique: en vous reuestissant vostre acoustumee reputation & dignité naturelle. Autrement ie vous denõceray indigne de nostre amitié: & desireray que le mõde conoisse, que ie ne vous aime: que tant que vous auray veu en ofice de vertueux. Du Gasillan.

ARGVMENT.

L'amitié doit estre plustost fondee sur la consideration du merite, que sur l'esperance du profit particulier. Car defaillant le moyen & le pouuoir de l'ami, l'amour eschaperoit: & le merite est inseparable de la perpetuité.

A Mon-

A Monsieur le Glepier procureur du Roy au bailliage de Forests.

61 MOnsieur mon compere, ie vous escriui hier de la deliberation que i'ay prinse de quiter le seruice de monsieur le Maresi & beaucoup de raisons qui me prouoquoyent à ce faire, fondees sur le deuoir & sur mon vtilité. Ce qu'encores que pour quelque interest particulier vous peut ennuyer & desplaire: au moins il vous deuſt estre agreable, pour mon singulier bien. Autrement ie iugerois que l'amitié que vous me portez, seroit pluſtoſt pour voſtre conmodité que pour consideration de mon merite. Et ainsi estant, quand le moyen failliroit l'amitié eschaperoit. Ce que ie ne saurois legerement croire d'vne gẽtille nature cõme la voſtre: & me feriez beaucoup de biens s'il vous restoit encores quelque opinion contraire, de la me vouloir faire entendre, ne sachant perſonne qui ait pouuoir de diuertir ma reſolution que vous. Bien vous supliray-ie Monsieur mon compere, que toutes les cauſes qui vous apellẽt à l'opoſite, me soyent particulierement declarees. Car encores que ie doiue touſiours acquieſ-

cer à l'autorité de vos paroles : si pense-ie estre chose plus digne de moy, en ce qui m'est de telle importance d'estre plustost veincu de la raison, que du respect, & de l'obeissance : vous pouuant bien asseurer, qu'en quelque endroit que fortune me puisse agiter, ie vous seray tousiours si affectionné ami, que ie le suis. Et me defaillant la commodité de vous faire seruice, ne me manquera iamais le desir & l'affection de ce faire. De maniere que si ma fortune vous desplaist : pour le moins de mon cœur vous n'aurez iamais occasion de vous complaindre. Lequel auec immuable qualité vous aimera tousiours, & à iamais desirera de vous honorer.

Monsieur mon compere, i'ay receu le liure qu'il vous a pleu m'enuoyer, qui apartient à vn don de vostre liberalité, & au merite du Seigneur à qui i'ay deliberé de le sacrifier. Ie feray ce qu'il vous plaist me commander de vostre afaire. Et si c'est auec peu de prudence, ce sera auec beaucoup de fidelité. Ie suplie le Createur vous tenir en ioye & en souuenance de moy.

De Paris.

ARGV-

ARGVMENT.

Recommandation pour vn gẽtil-homme duquel les vertus sont si singalieres, & de soy si recommandables: qu'elles n'ont gueres besoin d'artificieuse lettre: & mesmes qu'il suffit de dire qu'il est ami quand il est adressé à vn autre de bon vouloir. Comme à Monsieur de la Nyonnere secretaire du Roy.

62 MOnsieur, ie ne veux par longue ni par artificieuse lettre violer la loy de nostre ancienne & parfaite amitié ni faire tort à vostre courtoisie, & singulier iugement, en recommandation d'vn ami qui est Monsieur du Pincy, lequel d'autant qu'il est Gentil-homme de qualité, forçant vn chacun auec ses rares cõditions, non seulement de l'aimer, mais de l'honorer: me suffit que ie vous die qu'il est mõ ami & digne d'estre ie vostre. Quant au reste vous le iugerez de vous mesme: m'asseurant que l'ayant conu, vous aurez fort agreable d'estre aimé de luy. Il va en cour pour aucune de ses afaires pour l'expedition desquelles il aura besoin de vostre aide, conseil & faueur. Ie say qu'en cela vous ne voudriez en

rien errer en voſtre oficieux naturel ni en ſon merite. Non pource que ie vous en prie: mais pource que voſtre vertu le vous perſuade, & la ſienne le requiert. Ie receuray grand plaiſir, qu'il vous conoiſſe pour large & liberal diſpenſateur de ces ofices, & vous luy, pour courtois gratieux & digne de receueur d'iceux. Et ſuis d'auis que vous m'aurez pour autant d'obligation de vous auoir donné à conoiſtre vn tel gentilhomme auec ocaſion de luy pouuoir faire plaiſir: cõme lui d'auoir entree en la poſſeſſion de voſtre amitié, & receu ce bien par mon moyen. Aimez vous donc enſemblement (comme ie ſai qũe vous ferez) & me tenez en la barque de voſtre amour, autant que ie penſe le meriter, & que ie le deſire. Priant Dieu vous donner, Monſieur, ce que deſirez.

De Moulins.

ARGVMENT.

En recommandation d'vn ami, quand la cauſe pour laquelle il eſt recommandé, eſt honeſte, & equitable: elle ſe trouue auoir beaucoup plus de vertu & de force enuers l'ami oficieux, A Monſieur Blandin, ſecretaire du Roy.

Monſieur

63 MOnsieur, le porteur de ceste lettre sera Monsieur le Chanoine Geoffroy. Lequel ie vous recommanderois volontiers: si les vertus n'estoyent de soy assez recommandables, & si vostre courtoisie n'estoit telle, qu'elle ne sauroit consentir à recommandation de personnage de tant de merite. Ioinct qu'il me sembleroit vous faire tort, de vouloir tirer de vous par artifice de prieres, ce que vous auez accoustume de faire par liberalité de nature. C'est donc assez pour faire qu'il soit recommandé de le vous presenter pour vn homme de bonnes meurs, de lettres illustres, & de nature noble, & gẽtille. Et estant mõ allié & mon ami, faites conte qu'il soit le vostre puisque ie suis vostre entierement. Il pourra estre, que pour aucuns de ses afaires particulieres, il se voudra aider de vostre conseil, & de vostre faueur. Ie suis certain que de l'vn & de l'autre vous luy serez liberal, plus pour ne vouloir ofenser vostre courtoisie, que pour complaire à moy, ou luy impartir vostre benefice, Monsieur, la chose qu'il poursuit est honeste, le gentil-homme à qui il la demande est (à mon aduis) de beaucoup de valeur

& lui est personne qui merite d'estre assentie. De maniere qu'vsant en son endroit d'ofice de bonté & de douceur: auec peu de peine, vous donnerez commodité à ce gentil homme de vous obliger vne bien grande & noble famille. A lui, de conoistre l'infinité de vostre courtoisie, & la noblesse de l'esprit de ce gentil-homme. Et à moi, comme ministre de trois vertueuses operatiõs, ferez vn singulier plaisir. Resteroit à vous parler de l'obligation que i'en auray. Mais rien moins, ie me garderay bien que ce langage ne fera tort à vos honestetez. Monsieur, Dieu vous doint heureuse vie.

De Roanne.

ARGVMENT.

Qui se mesle d'interceder pour quelqu'vn, doit considerer que si celui à qui il escrit est ennemi de superfluité & de ceremonies: il lui doit vser de moins de superfluité & d'artifice de lettres, & en cela, tant pour recommandation que pour autre ocasion s'acommoder à l'humeur de celui à qui il a afaire. A Monsieur Dautenay Conseiller & maistre des Contes du Roy à Paris.

64. MOnsieur, pource que ie say que vous estes ennemi de ceremonies : ie vous escrirai le plus sobrement qu'il me sera possible afin qu'en la simplicité de mes propos, ma volonté vous soit manifeste, que peut estre qu'estant couuerte du voile de l'artifice, elle ne vous seroit pas si facile à conceuoir. Monsieur de Griualet de Valence porteur de ceste lettre est de mes amis, & veut estre de vos seruiteurs, m'ayant prié de faire foy de son desir. Au moyen dequoy parangonnant ses merites auecques vostre iugement, & prenant opinion de pouuoir auec vn seul ofice satisfaire à deux dettes : l'vne à l'obligation que ie tiens à vous, & l'autre à l'afection que ie luy porte : ie suis content de le faire de bon cœur. Mais Monsieur, pour ce que ie say qu'en l'election des amis, vous & moy sommes quasi de mesme goust : ie suis asseuré que vous le iugerez capable de vostre amitié, & digne de ma recommandation, Ie ne vous diray rien de ce que vous aurez à faire pour luy : car vous ne l'aurez iamais si tost conu, qu'il ne vous semble de deuoir faire plus que il ne requerra & tant que vous puissiez

ioindre ſes merites à mon deſir, & iuſques à ce qu'il aura obtenu, ce qu'il deſire, ie vo⁹ en prieray tãt de fois, que par multiplicité de prieres ſe conceura importunité, qui engendrera l'acompliſſement de ſon intention: eſtant ſi aſſeuré de voſtre bon cœur, que vous le prendrez & receurez en bonne part d'autant que vous ſauez, que l'hõme en ſes afaires doit prier tant ſeulement: mais pour ſon ami il doit prier & importuner tout enſemble. Mais quand pour mon particulier i'auray beſoin de la faueur qui m'a ci deuant obligé à vous en tant de ſortes: ce ſera lors que i'vſeray de la modeſtie, que la perfection d'amitié pour vn mien ami parfait, me fait oublier en ceſt endroit. Ie prie Dieu, Monſieur, vous donner ce que deſirez.

De Mont briſon.

ARGVMENT.

Ceſte lettre plus fabuleuſe, & Poëtique que familiere, adreſſee à Baritel Poëte comique contient quelques excuſes d'vn ſonnet mal interpreté, auec priere qu'il lui fait de vouloir ſouſtenir ſa cauſe contre ceux qui s'en ſont irritez. Et s'y peut iuger certain meſcontentement de ce Secretaire, contre quelque meſdiſant qui par impoſtures (eſtant hors de meil-

leurs

leurs propos) a mis peine de le priuer de la faueur, & bonne grace de ses amis.

65 BAritel, vous voyez en quel orage de penſemens m'a ſurpris le vent de l'enuie & la malice des hommes. Le ſonnet de la dedication de mimianda, que i'ay fait à Pan, non ſeulement a mis la rumeur à toute ceſte ville: mais encores à toute la prouince. Car les vns le veulent interpreter, non ſelon mon intention & ſincerité: mais ſelõ le vice de leur volõté. On dit que ſous le nom de Siſannez, i'ay voulu entendre du Fontberlãt. Choſe que ſi ſeulemẽt i'euſſe penſé de pẽſer: Il m'en euſt deu auec raiſon grand blaſme apartenir. I'ay touſiours penſé de l'honorer, & de conoiſtre qu'il ſe deuſt rendre digne d'eſtre quelque peu honoré par vertus, comme il le merite par ſon ſauoir. Et encores que la ſimplicité de ma conſcience eface vne grande partie de mon ennui, toutesfois il m'en reſte encores tant, que ie ne puis raſſener l'obſcurité de mon eſprit: d'autant meſmement que ſon omnipotente magnificence s'eſt laiſſee couler en meſme opinion: quoy que ie l'aye fait pluſtoſt forcé par Frontai-

re, que stimulé de mon seul iugement: I'en suis marri, non tant pource qu'il lui plaist de croire d'estre ofensé de moi: comme pource que le mõde m'estimera pour persõne de peu de capacité, ou de mauuaise volõté. Et qui pis est, Frontaire estant en cholere, & alteré du sonnet de Peleus: qui a esté publié contre luy: voudroit bien que ma douce & delicate muse, acoustumee d'estre maintenant auec moy au long des sources du beau cabalin, & tantost sous les fresches vmbres de Parnase, songeãt les beautez de ma maistresse, se voltast en ceste dure campagne de bataille: mais à Dieu ne plaise, que ie picque bouche en personne de tant de respect. Ie feray en sorte qu'elle ioindra son mesconte, auec ma simplicité & que chacun entendra que combien qu'en plusieurs autres choses i'ay esté assez dispos à m'esgarer, toutefois en la conoissance de ses valeurs, ie ne me suis iamais gueres perdu. Ayez moy, & de vostre autorité confondez ceste neige, qui ocupe la pensee du Frontaire, autrement ie doute qu'il ne face chose indigne de luy. Resiouïssez vous, & multipliez mon innocence. Car vous estant voisin & ami vous estes

tenu

tenu de ce faire, & moy de prier Dieu (comme ie fais) de vous donner ce que desirez. de Grandien.

ARGVMENT.

La liberalité ne doit estre plus auant estendue que les forces le peuuent suporter & faut donner de sorte qu'on ait tousiours dequoy donner: auec plusieurs autres traits de liberalité bien exercee. A Monsieur de la Saussaye M. d'Hostel ordinaire du Roy

66 MOnsieur, i'ay receu vos lettres autant fournies de bon auis & de bon cõseil, cõme d'amour & de bõne foy, & suis bien aise que vous & moy soyõs cõformes d'opinion: & que vous ayez iugé, que ce qui vous est à vtilité & seruice, me reuient à cõmodité & à benefice. Si ie n'auoye conu par autres manieres l'amitié que vous me portez: ceci me seruiroit d'vn signe tres-asseuré & infaillible. Or maintenant ie partiray de meilleur cœur, ayant opinion que ie ne saurois faillir auec vostre conseil, ie vous remercie du gracieux present qu'il vous a pleu me faire, digne de vostre grandeur, mais trop loin de ma capacité, Et ne veux point que nul profit particulier me face dissimuler. Ce que ie suis obligé de vous dire, c'est

que vous ayez doresnauāt ſouci de n'eſtendre voſtre liberalité plus auant que
Cicero. du chemin de vos forces. Et qu'en lieu que continuellement vous procurez de ſubuenir à vos amis, vous ne faites tort à vous meſmes. Meſurez vos fortunes auec mon merite, & vous conoiſtrez qu'vn ſi grād preſent n'apartiēt à voſtre faculté ni à nulle de mes conditions, Ie
Cicero. Modeſtie en liberalité ne veux pas que par trop grande courtoiſie que vous vſez enuers moy, il vous māque la commodité d'eſtre benin enuers autres de plus grande vertu, & de plus de dignité que ie ne ſuis: car ie me mōſtrerois plus ami de mō profit, que de ma reputation. Et ie ne ſai que vous » pourriez dōner à l'vn des plus ſinguliers » de ce ſiecle: puiſque ceci vous ſemble pe » tit preſent à moy, qui ſuis de ſi peu de » valeur, Il faut donner, de façon qu'on » ait touſiours dequoy donner, & manier » les portes de la liberalité, ſi bien qu'elles ne ſoyent ouuertes ni fermees à tous: afin que le chef de la bonté ne ſe puiſſe tourner à tous vens. I'accepte la haquenee qui me ſera fort bonne au grand chemin que i'ay à faire: quāt aux deniers, ie veux qu'ils demeurent en la fontaine de voſtre benignité, afin qu'il n'y man-

n'y manque eau pour ceux qui mieux que moi le meriterõt, & qui (peut estre) en auront plus de soif. I'ay desia auec grande dificulté obtenu mon congé, & ma recompẽse. Monseigneur, non selon ce qui appartient à son cœur magnifique ni à mon fidele seruice: mais selon qu'a peu soufrir sa presente commodité, & mon prochain besoin. Si vous ne venez par deça premier que ie parte: ie viendray le plustost que ie pourray à m'acquiter de ce que ie vous suis tenu & obligé. Cependãt ie prie Dieu, Monseigneur, de vous tenir content en toutes sortes.

De Fontaine-bleau.

ARGVMENT.

En lettres de recommandations, qui sont les plus communes, ou autres familieres, il est necessaire de changer tousiours l'art: & le stile pour ne les rendre comme formulaires. A quoy sert le plus l'esprit de l'inuention, & selon la qualité de la chose disposer le commencement de quelques nouuelles protestations contre le vice d'importunité. A Monsieur de Riuoire R.S. & Prieur de S. Romain, & de la Platiere, Comte de S. Iean de Lyon.

MOnsieur, il y a vne maxime être les voisins q̃ mes prieres ont bien, du 67

pouuoir en voſtre endroit: & croi que le fons d'vne telle impreſſiõ, eſt pluſtoſt ſur mon afection & ſur voſtre bõne grace, que ſur le peu de mon merite, & ſur le moins de voſtre deuoir. Quoi que ce ſoit ie ſuis certain que le reſpect que ie vous porte, & la ſincerité de mõ cœur, ſans autres plus honorees qualitez, peuuent aſſez valoir enuers vous. Et veux que cela baſte à le me faire ainſi croire, ſachant que de courtoiſie & d'amour, vous ne vous eſtes iamais reculé pour perſonne que ce ſoit. Au moyen dequoi, s'il auient que bien ſouuent ie vous importune (ce que ie ne voudrois) ce ſera pour ne pouuoir m'excuſer de m'employer pour ceux deſquels en honneſtes ocaſions ie ſeray pourſuiui, choſe recommandable & digne de tout homme de bien. Monſieur, ie vous ay fait ce petit preambule, pour donner plus de force aux recommandations, que i'ay maintenant à vous faire, qu'elles n'auroyent, ſi ie les faiſois par lettres cõmunes. Et veux que vous conoiſſiez, que l'amitié que ie porte à Monſieur le Lieutenãt du Croſſet mon couſin, me contraint d'vſer d'vn nouueau ſtile de recommandations. Car

à peine

à peine pourrois-ie satisfaire à mon desir, & à son besoin : s'y i'vsois de propos ordinaires, pour obtenir chose longuement desiree. Il merite beaucoup, mais encores plus a-il de confiance en ma faueur. Et i'ay enuie que le pouuoir que n'aura peu le peu d'artifice de ma parole, à exprimer mon desir, & à mouuoir la gentillesse de vostre cœur, se puisse fournir par vostre benignité : & iugement, & par la vertu de ce bon homme, lequel ie m'asseure vous tiendrez digne de grace & de suport. Monsieur vous entendrez son afaire, & s'il vous plaist vous ferez de sorte, qu'il ne se trouera trompé de l'esperance qu'il a logee en moi, ni moi de celle que ie me suis promise de vostre bonté, & que lui vous en aura perpetuelle obligation & moy ensemble tenu de vous en remercier infiniment, & de vous continuer à iamais amour, fidelité & obeissance.

De sainct Germain la-Val.

ARGVMENT.

Marguerite Perrin, fême du secretaire lui fait plusieurs exhortations, de for-vsçir les vices qui le possedent, il se cuide excuser sur vn trait de l'Euãgile S. Mathieu toutefois il se resout d'auertir à son deuoir. Et sur ce implore la

grace de Dieu, auec plusieurs deuotes & considerables exhortations. Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma.

76 LA lettre que vous m'auez escrite, pleine d'amour & d'honnestes exhortations a distilé en mon cœur si agreables vents de vertu & de religion, q̃ si la chair se fust trouuee aussi prõpte cõme l'esprit, certes ie serois aussi prest d'adherer à vos saintes persuasions cõme vous estes douce & amiable à m'y admonester. Mais l'esprit agraué de la terre qui le circonde, ne peut sans l'aide de son Redempteur, estre subleué des calamitez de ceste vie, ni des faussaires plaisirs de ce monde. M'amie ie cerche tant que ie puis, de me deuestir de ces mondains apetis, d'occir & meurtrir ces vaines esperances, lesquelles (comme le Crocodil, & la Sirene, auec leurs douces voix & amiables chansons) par fausses promesses nous atirent aux liens de leurs volontez. Mais ie n'y puis par mes forces satisfaire. Et est de besoin que celui qui de son tresprecieux sang a laué & purifié nos fautes, qui nous a redimez de la seruitude du peché, & releué de la sentence de mort perpetuelle,

Les vices comme la voix du Crocodil & des Sirenes nous atirẽt par douces fausetez, au lien de leurs volontez.

petuelle, me donne encores la main de sa faueur, & grace misericordieuse, & m'oste de la bouë, & du bourbier de l'humaine misere. Et que (comme pour sa creature, qui croit parfaitemẽt, & espere sans doute en son infinie clemẽce & bõté) il rõpe dilacere, & resolue les lacs que la chair tend à toute heure contre l'esprit: & qu'auec la lumiere de sa grace il confonde toutes les neiges du peché, qui ofusquent, obtenebrẽt & occupẽt la serenité de ceste pauure ame: qui d'heure à autre demenant les aisles, cerche à sortir de ceste malheurté, & d'adresser ses pensemẽs & ses volontez au souuerain Seigneur qui l'a creée. Et vo⁹ m'amie, qui pouuez estre ouye en vos assiduelles demonstratiõs de deuotion, soyez moy aussi liberale pour le presẽt, & pour l'auenir, du benefice de vos oraisons, & de vostre faueur comme vous estes, & auez tousiours esté à l'exorcisme de mes fautes, & à l'exhortation de mõ salut, & continuãt ceste ofice, monstrez moy ce chemin, par leql vo⁹ marchez seuremẽt vers l'eternelle retribution & priez cõtinuellemẽt celui q vo⁹ y conduit, qu'il lui plaise auec la viue voix de sa charité, & pitié, m'y apeller

& ne soyez point marrie, si sous l'ombre de vostre vertu, vous suyuant pas à pas, ie vous aproche en ce que ie pourray. PAR VN RIRE MERITE. Priant Dieu m'amie vous continuer en vos honnestes desirs. De Paris.

Anagramme de Marguerite Perrin.

ARGVMENT.

Plusieurs traits sententieux des Philosophes & Orateurs singulierement de Cicero, sur la consideration & qualité des mariages auec vne douce expression de l'amitié du pere enuers sa fille, la diference des beautez de l'ame & du corps. Et sur le tout, plusieurs louables exhortations, sont impliquez en ceste lettre, adressee à Iaqueline du Tronchet, fille aisnee de ce Secretaire.

89 SI l'homme pouuoit aussi facilemẽt mettre à execution les choses comme il les peut bien deliberer: certes l'esperance de mon retour ne te fust point ainsi tombee des mains, mais se fust conduite à la fin que ie promis à ton desir. La deliberation est au pouuoir des hommes & l'execution est en la main de Dieu, qui conduit toutes nos operations. L'homme seroit trop heu-

reux

reux, qui pourroit fournir ses entrepri- *L'homme*
ses, selon l'adresse de ses volontez Sois *propose,*
asseuree (Ma fille) que tout ainsi que *& Dieu*
le penser de te reuoir bien tost, me *dispose.*
donnoit consolation: les empeschemens qui m'en ont frustré me donnent maintenant ennui & fascherie. Et que de tant que ta veuë, tes paroles, & les petits entretenemens que tu donnois à ton pere, le resiouïssent, de tant aussi lui est ton esloignement importun. Que s'il pouuoit auec les pieds du desir, aussi bien marcher, ou voller auec les aisles de l'afection, tu peux croire qu'encores que ces lettres fussent portees en diligence, elles seroyent asseurees de te voir plus tard que lui. Mais puis qu'il faut que ie marche auec les pieds de la raison, qui sont graues & tardifs: si ie n'arriue si tost, ie prendray la patience qui apartient à ton cœur gouuerné plus de prudence, & de consideration, que du sentiment de l'apetit: & partiray si tost que les afaires qui me tiennent & le respect de mon honneur le consentiront. Et prenant le cas que ma venue en tout temps te viene à plaisir: le long desir, comme il est de toutes choses desirees, t'aportera

plus de cõtentement. Ie ne veux point te mander quand ce sera: afin que de nouueau mes promesses ne t'abusent, & puis que l'acquit de ce que ie te promettois, est pendant de la volonté d'autrui. I'ay esté bien aise d'entendre ton vouloir enuers le mari que aucuns de nos parens te veulent pratiquer, & l'ay de tant plus eu agreable: que plus il est conforme à mon vouloir. Ma fille ayes bon cœur, & ne te soucie, que quand le temps arriuera ie te pourchasseray mari, qui te semblera digne de toy & de ta compagnie. Et s'il n'est abondant en biens de fortune (comme celui qui est en propos) pour le moins il sera plus riche des biens de l'esprit. Il faut plustost cercher l'homme qui ait besoin de richesses, que richesses qui soyent en necessité d'homme. Car à cœur vertueux & noble, ne manquent iamais les biens de la fortune: & à celui qui est riche de soy, souuent manquent la prudence & la conduite d'où deriue la fin, & la perte des richesses humaines: & le bon gouuernement qui prouient de ce cœur, les fait conseruer, acroistre & employer ainsi, où quand, & à qui il apartient. Sur tout ne prens pas en opinion, que ie te

Cic. Malo virum qui pecunia quam pecuniam quæ viro indigeat.

ie te donne à personne qui soit loin de moi. Car ie serois biẽ malheureux voulant viure continuellement auec enuie de vouloir la chose que i'ayme le plus en ce mõde. Quicõque te sera maty, sera besoin qu'il me soit fils, & que non seulemẽt sous mesme couuerture nous soyons logez pour ensemble y viure auec plus de douceur & de tranquilité qui se pourra penser en ce monde. Ce me sera grande & agreable repos en ma vieillesse, de voir, comme i'espere que Dieu le permettra, mon eternité en l'image de tes enfans, & mon efigie peinte en leurs visages & moins grieue me semblera la mort, lors que te voyant en estat d'honeur & de repos, auec l'amour de ton espoux auec le contentemẽt de tes enfans & auec toute autre *qualité ceincte d'honeur*, (cõme porte l'enuers de ton nõ) tu saisiras mes passes mains, pour en faire la closture de mes yeux. Apres auoir receu les derniers baisers, les derniers souspirs & tous autres piteux, & gracieux ofices, qui à douce, humble & amiable fille enuers le pere & la mere, doyuent apartenir. I'escriray à M. de Cherué ton oncle, de tout ce qu'il

Epigramme de Iacques du Tronchet.

faut pour tō entretenemēt. Et quāt aux autres choſes que tu me demandes, i'y ſatisferay ſi toſt que i'auray ce plaiſir de te reuoir, meſmes en ce que tu requiers de mon conſeil. Te ſufira, quant à vn poinct d'eſtre née de pere & de mere, deſquels tu ne dois auoir honte d'eſtre fille, Et quant à l'autre, que l'amour que ie te porte, ne ſauroit ſuporter que ie demeure longuement ſans te voir. Ie ne ſaurois auoir plus de plaiſir, que d'auoir entendu de madame de la Mothe, que tu cōſumes la pluſpart du iour en la lecture des bonnes lettres, & ſur les liures que ie t'ay laiſſez, aſſeure toy qu'ils t'ouuriront les yeux de l'enteudement, de ſorte que, tu y verras l'infinie beauté de toutes vertus, & en ſeras ſi amoureuſe, que tu mettras peine de les poſſeder. Et elles te voyans veſtue d'vn ornemēt vertueux, & auec ceſte *qualité ceinčte d'honeur*, eſtant de leur nature nobles & gracieuſes aurōt plaiſir de t'acoler, & ne t'abandōneront iamais, D'vne ſi gentille compagnie non ſeulemēt abordent vrais contentemens, qui ſe peuuent deſirer en ceſte mortelle vie, mais auſſi en depēd l'eternité de la memoire, laquelle apres la grace de Dieu ſe doit

se doit sur toute autre chose desirer. La beauté de l'ame est de tant plus excellente que celle du corps: quand plus elle participe de la diuinité reluisante, eternelle, & incorruptible que l'autre qui est obscure, terrestre, & pleine de fragilité. Et par ainsi mets peine de n'estre point vn vase doré, rempli de terre, de toutes choses sordides: mais des perles de la vertu, & des precieux ioyaux de l'honesteté. Ma bonne fille: ie prie Dieu te tenir en santé, & te rendre telle, que tes doux commencemens le me font heureusement esperer. Fais mes afectueuses recommandations, à mes dames de Bonlieu, de la Mothe, & de Consenay, & à toutes les autres honorables dames de la compagnie, lesquelles i'aimeray touiours auec l'obeissance & le respect que ie suis obligé, & selon le merite qui est en elles.

ARGVMENT.

Ici le Secretaire du Tronchet à Marie du Tronchet sa seconde fille, fait vn petit discours sur les superstitions & abus des religions timitees, contre l'ancienne inuëtion, afin de lui donner à penser sur l'opinion qu'elle a prise d'y en-

trer, & sur ce l'exhorte d'en recourir au conseil de Dieu. Apres lui declarer qu'elle deura estre sa conduite en telle profession, si sa resolution est d'y arriuer. Et au surplus exprime quelle doit estre la vraye & vniuerselle Religion des Chrestiens.

70 AYant entendu que tu es arriuee en deuotion de te rendre religieuse: i'ay esté fort empesché de receuoir ou d'irriter ta deliberation. Car y reluctant, & que par moy ce dessein de pensee vinst estre diuerti: i'aurois crainte que par quelque nouueau canon ie fusse cõtraint de me rendre moyne pour toy, & l'ayant agreable: il ne me peust entrer en l'opinion, voyãt le peu de profit que maintenant y resulte des choses spirituelles Certes i'ẽ conois peu qui soyẽt auiourd'huy, suyuãt l'ancienne constitutiõ, diuinement mortifiees, & qui auec les yeux tournez à la mõdanité, ne sentẽt les sensualitez terrestres. Il ne se voit gueres religiõ, ou les paroles ne soyent pleines de propos, ou de babil, cõme en place publique. Qui veut sauoir des nouuelles du monde: il se faut adresser là: On y saura si les Venitiens armeront l'annee prochaine,

prochaine, si le pape fera beaucoup de Cardinaux, si les Suisses feront diette, & si les protestans assisteront au concile. Et là mesme frere Iean Regnard qui n'en bouge gueres, vous saura dire combien de temps Petregian Roy de l'Indie a demeuré de coucher auec sa femme, & vous y traitera les mariages des femmes maladuisees, & le diuorce des maris impetueux. Or si tu veux entrer en l'ordre des minorettes : il te sera mal aisé de soufrir vne si rigoureuse mendicité, qui ne se peut reparer sans grandes hipocrisies. Entrant es autres ordres : ie crains tant les superstitions, & les autres oculaires accidens, que ie ne sai qu'en dire. Si n'est te recommander à Dieu, à qui tu en deuras recourir pour conseil & lui requerir aide. Car il est rempli d'eternelle sapience, & sa vraye dilection enuers nous, est infaillible & superabondante. Et t'auenant resolution de te faire nonnain, dispose toy entierement de mourir au monde, de massacrer la concupiscence, de crucifier la chair, & de submettre ton vouloir à l'ordonnance d'autrui, de composer tes appetits auec raison, de receuoir Dieu au cœur pour ton vnique & le-

Qualité de vraye religieuse.

gitime espoux, & de ne lui iamais manquer ni de foy, ni d'amour, imprimant afectueusement en tes pensemens ses diuins commandemens, & marquant auec le creon de patience ton heureux logis en la perpetuelle felicité, auec memoire de l'Oracle que ce saint Esprit donna à l'ame fidelle. Escoute fille & voi; incline ton oreille & oublie ton peuple, & la maison de ton pere. Et au surplus M'amie, ayant en l'enuers de tõ nõ. (*D'honeur m'y tracte*) fais en sorte que l'efet y soit conforme: & quelque chemin que tu suyues: que plus grand plaisir & plus singulier traitement, consiste en l'honeur qui n'est iamais seul, ni sans compagnie de toutes autres vertus quelque voye que nous suyuions: la vraye religion se conduit suyuant la parolle de Dieu & par le mesme esprit depend de sa volonté, & en la conoissance de la verité, par l'abstinence & abomination des vices: mourir auec Dieu & auec lui par viue foy ressuscite. Supliant sa diuine bonté, nous illuminer & inspirer à faire chose qui lui soit touſiours agreable, inclinee à son honeur, & propre à nostre salut. Voila ma fille le conseil, l'auis, & l'ordonnance

Anagramme de Marie du Tronchet.

que

que tu auras pour ceſt' heure de ton pere Qui ſe recommande. De Paris.

ARGVMENT.

Ainſi que choſes opreſſees prochainement, donnent l'vne à l'autre plus de couleur: ainſi le vice donne merueilleux luſtre à la vertu, laquelle perdroit beaucoup de ſa clarté ſi tous eſtoyent indiferemment vertueux, A Madame de la Mothe Morgon, Religieuſe en l'Abaye de Bon-lieu en Foreſt.

71 MAdame, ayant entẽdu par ma filleule Madame la Chaſtellaine de Marcilly, que la lettre que i'ay faite à ma ſeconde fille, par laquelle i'ay quelque peu desbandé ma plume ſur l'humeur de la pluſpart des religiõs de maintenãt, vous a eſté odieuſe, & que les dames de voſtre cõpagnie l'ont euë à mauuaiſe partie: ne me donnera pas grand peine de m'en excuſer, me ſemblant, que ce ſeroit faire tort à ce bon & ſingulier eſprit que vous auez. Qui ayant paſſé ceſte petite fumee de cholere, ofuſquant la conoiſſance de mon intention, pourra apres iuger, que

ma lettre, qui n'eſt difinitiue ni generale (d'autant que choſes contraires, prochainement opoſees donnent l'vne à l'autre plus de couleur) fait plus pour les dames de vertu, qu'elle ne porte d'ofenſe à leur integrité: & pourrez conſiderer, Madame, que ſi toutes religions eſtoyent communément vertueuſes: la voſtre ni beaucoup d'autres, qui doiuent eſtre exceptees de mõ opinion, ne ſeroyent honorees d'vne ſi grande clarté & reputatton qu'elles ſont. Et quand bien vous & voſtre compagnie ſeriez ſi oublieuſes de vous ſentir du rãg de celles que i'ay touchees en ma lettre: deſia l'honeſte renommée, qui ſi longuement a batu les aiſles ſur l'opinion vniuerſelle de la grandeur de vos merites, & bonnes meurs vous deſmentiroit, & n'y pourroit nullement conſentir. D'auantage, Madame, m'ayant noſtre Seigneur fauoriſé en ce monde de quelque peu d'experience, & de iugemẽt ie vous laiſſe penſer, ſi l'eſtimant autrement, i'euſſe eſté ſi mal aduerti, & oublieux de la choſe de ce mõde, que i'aime le plus, d'y proſtituer ma fille, qui comme vne table raſe & polie, receura facilement, & ſe perpetuera en ce que bon ou mauuais

uais se grauera en sa petite, & tendre, & subtile capacité. Et ie prie Dieu, Madame, qu'il lui plaise la rendre si heureuse qu'elle puisse non seulement raporter quelque fruit (ce qui ne se peut faire autrement) de vos singularitez & vertus: mais aussi d'encourir autres dignitez, que celles que i'ay conues, à Madame vostre tante, à vous, & à toute ceste honoree compagnie. A laquelle ie seray toute ma vie consacré, & voüé à tres-humble & fidele seruice, suyuant les obligations que i'y ay. Vous supliãt quoi que ce soit, d'auoir ceste petite mienne ame pour recommandee, afin que les vertus & les bõnes mœurs, qu'elle vous desrobera, ne laissant moindre le thresor que vous en auez, face vn iour plus amplement conceuoir au monde la pure intention de ma lettre. Supliant le Createur, Madame, vous donner sa grace & ne permettre que ie soye esloigné de la vostre: à laquelle & à tout ce college de vertus, ie presente mes humbles recommandations.

De Mont-brison.

ACROSTICHIS, ET ANAgramme sur le nom de Madame Loyse de la Roche.

SONNET.

LE ciel ayant vos yeux en lieux assis,
Où leur grandeur font la terre celeste,
Y fait couler de maniere modeste,
Sous grauité mille traits bien rassis:
Et puis l'air doux d'vne face agreable,
(Douceur d'vn corps en ce bon lieu posé)
Et l'habit blanc chastement espousé,
Lustrent le tout d'vne grace admirable:
Ainsi vos yeux, vos gestes vostre bouche,
Riens, moins ne font que vertus assembler.
Ou tout bon cœur est contraint de trembler:
Chacun aussi par amoureuse touche,
Honneur y voit qui vous fait ressembler:
Estre diuine, ou de Royale souche.

ARGV-

ARGVMENT.

Madamoyſelle de Cheruë, belle ſœur de ce Secretaire, Damoyſelle de ſinguliere vertu, & de bonne part, & non moins belle d'eſprit & de bonnes meurs, qu'elle eſt entre toutes autres des plus ſpecieuſes de corps & de face, eſcrit à ſa couſine nouuellement mariée, des moyens & honeſtetez qu'elle aura à obſeruer enuers ſon mari, & en la conduite de ſon meſnage, auec beaucoup de ſentences, figures & ſimilitudes.
En ligne de ſaine equité.

Anagrãme de Iaqueline de Genetines

COuſine, ſi iamais mon cœur a eſté nourri de choſe agreable: ç'a eſté maintenant d'auoir entendu que par le mariage tant deſiré n'eſtant au rang des femmes de bien. L'aiſe que i'en ay receuë, m'a penetré les propres os iuſques au cẽtre du plaiſir, ce que ie ne puis moins que le vous faire ſentir par lettre, puis que par l'abſence de Monſieur de Cheruë ie ſeray pour ceſte fois vefue de ceſte bonne chere: & d'vne ſi douce compagnie. Et en recompenſe du deſir que vous auiez de m'y voir, d'autant que ie ſuis plus experimentee que vous

en matiere de mesnage : i'ay aduisé de vous en faire quelque petit aduertissement, digne de l'heureuse maison où vous entrez Vous le prendrez à la part qu'il vous plaira: mais vous croirez que cela me vient du soin & de l'afection que i'ay en la reputation de vos afaires, vous voyant mesmement encores bien ieunement mariée, & (comme le vase neuf recentement imbu, retient longuement l'odeur qu'on y met) ayant besoin pour vostre nouuelle famille, d'estre secourue de moyens & d'auis, ioincts à vostre naturelle sagesse, qui vous profiteront long temps, & vous seront perpetuellement agreables. Car vous aurez sur ce commẽcement, d'autant que vous serez seule maistresse de maison, à reuestir vostre ieune saison d'vn sens meur & asseuré pour voir que toute la charge vous tombera sur les bras. Si ce n'est que (ainsi qu'il aduient bien souuent) l'abus des richesses eust tant de pouuoir sur le peu de consideration, que de vous faire aueugler, & constituer en proye vulgaire le bien de l'honeur & de la reputatiõ. Or ma cousine m'amie, le plus beau cõmencement que ie vous puisse dõner en cela. (Apres celui

Horat. Quo semel est imbuta recens seruabit odorem testa diu.

celui qui est du seruice de Dieu auquel il faut entendre, & sur toutes les choses le reuerer, honorer & reclamer.) Sur toutes autres aussi il vous faut aimer & respecter vostre mari de cœur entier, & parfait, & sans contrainɛte, figure, ni dissimulation : ne l'ayant en moindre reuerence que l'on void la fleur de la soucie, la soucie enuers le Soleil, ouurant ses fleurons à la part qu'il reluit, & les fermant à la perte de sa presence. Et ainsi luy estant agreable, conforme & adherante à toute chose honeste, tousiours gaillarde & ioyeuse à son aspect, voltant & girouettant tout vostre cœur & toutes vos pensées, à la part où plus il inclinera : & vous souuenant de ce que disoit n'agueres le predicateur, que Sarra n'apella iamais son mari Abraham que son Seigneur & maistre. Que s'il aduient apres (comme souuent) qu'il falle admoneſter ou reprendre aucuns de vostre famille : faites que vos commandemens, ni vos corrections ne soyent point criards ni petulants, & les disposez de si douce maniere : que qui aura obey, ou s'est amendé d'vne faute, les puisse facilement & agreablement soufrir & receuoir, ne vous amusant

S. de la pour le respect du mari.

Humilité de Sarra enuers Abraham.

point tant au propre vice, qu'aux remedes d'en preuenir l'ocasion,& l'humeur de la matiere pecante. Car comme i'ay ouï dire à mon frere de Genetines, les instructions & admonestemẽs doyuent estre semblables à l'ellebore, qui combien qu'il soit naturellement de singuliere eficace: les medecins toutesfois defendẽt qu'il ne soit vsé par les vieux, ni par les enfãs, ni aussi par trop debiles malades, mais par ceux qui le peuuent validement soufrir. Ainsi on doit composer auec telle mediocrité la reprehension des fautes: qu'elle ne passe le moyẽ, qu'elle soit sans violences, seulement sufisant pour le remede & pour la gueriſon qui y est necessaire. Gardez vous biẽ que discorde, ne zizanie se puissent heberger chez vous, pour y planter ces pestiferees & contagieuses racines, qui mal-aisément se peuuent arracher, si elles y sont vne fois enracinees. Et à cela vous obuierez aisément, mettant peine de semer la paix entre les vostres & de vous empescher doucement, à esteindre leurs petites contentions allumees, ne me plaisant pas beaucoup le conseil de Cato, de nourrir noise en la famille, afin qu'il ne s'y puisse cõspirer ni coniurer

S. de l'vsa ge de l'ele bore & des corrections

iuier interest au maistre. Mais aussi de trop endurer la familiarité entre les seruiteurs, & les seruantes. Ie say bien ce que i'en pense. On dit, que trop grande familiarité engendre contemnement & mespris, elle engendre aussi bien souuent d'autres choses qui sont peu bonnes, & qui ne reuienent gueres à l'honeur de nous autres, qui les endurons: il y a moyen & remede à tout. Et quant aux filles & seruantes, qui auiourd'huy consument tout le temps à faire du raiseul, des rheticeles, fillets, points abbanez points de Hongrie, points croisez, & autres ouurages: certes ma cousine cela n'est pas trop mauuais pour quelques heures bien choisies & acommodees: mais ie voudrois premierement, que mes cofres fussent pleins de quantité de beau linge, de linceux, de tornelicts, de force belles napes, de seruietes, de couurechefs, d'vn bon nombre de chemises de mouchoirs, & de coifes tant pour le maistre & pour moy, que pour en secourir au besoin tout le reste de la maison. Et ayant cela bien aconché, apellez moi apres tant grossiere que vous voudrez. Car encores que

Du traite ment des seruiteurs.

Cato vendoit ses esclaues qui ne pouuoyēt plus seruir comme les malades font les meschans cheuaux.

Iules Cesar interrogué par Manilius des choses qu'il auoit faites qui lui don-

toutes les deux soyent bonnes : si est-ce que i'estimeray tousiours ce qui apartient au profit & à la necessité : plus que ce qui ne peut de gueres plus toucher, que de la volupté & du plaisir : & à tout on se peut assez acommoder, mesłant le temps auec la raison. Ce qui sert aussi pour le trauail & le labeur de la famille, pour lequel il ne faut si exactement & si continuellement tourmenter les pauures seruiteurs, qu'ayant esgard que ils sont creez comme nous : le reposa- uecques honestes recreations n'y soit interposé: autrement nous serions comme beaucoup de nos voisines, qui sont si piquées d'auarice qu'elles veulent que sans intermission leurs seruiteurs trauaillent, iour & nuict, & gagnent leur salaire iusques à l'extreme sueur : il me semble que telle ardeur & impetuosité, soit plustost œuure & ofice d'vne ingorde & chagrine harpie, que d'vne damoyselle de bonne part. Il ne faut oublier de soliciter vostre mari de bien payer leurs gages, & si bien recompēser leurs seruices, que vous soyez tousiours sans regret & gaillardemēt seruis, & sur toute autre raison vos consciences acquitées. Au surplus ma cousine m'amie,

laissant

laissant toutes ces petites considerables fantaisies, i'ay à vous auertir & conseiller d'honorer chacun, & specialement ceux-là, qui auec beaucoup de souci & de vigilãce, ont acquis bruit & vertueuse renommée Sur tout euitez l'humeur & la sotise d'vne damoiselle que nous conoissons tous, laquelle ayant des estrangers amis de son mari en sa maison, nauoit nulle grace ni respect de les caresser & entretenir ioyeusemẽt, & ne se soucioit que de ces bagues & beatilles, n'importunant son mari d'autre maintiẽ, que d'en auoir à l'œuil de ses voisines, sans mesure de ses facultez, ayant peu de honte de voir la table mal coëffee, ni sa maison bien paree, qui estoit bien esloigner le vray point de l'honnesteté & de la nullité. Ma cousine, il n'est pas mal aisé, d'introduire vn estrãger en sa maison: mais de l'entretenir auec quelque douce façon, & le traiter honorablement: c'est l'vn des principaux articles qui soit d'vne femme vertueuse: & vne secrette philosophie entre les Dames, pour atirer la faueur, le bon vouloir, & le contentement du mari, auec la satisfaction du caressé, qui ne se voyant receu, ne bien veu que d'vn co-

noyẽt plus de contentement, dit que c'estoit d'auoir pardonné beaucoup de fautes par douceur, & bien recõpensé ses seruiteurs.

D'honorer les vertueux, de receuoir de bon vi sage l'estrãger en sa maison.

ſté: ne s'en peut preualoir que d'vne bor gne honeſteté, & d'vne boiteuſe courtoiſie. On doit auſſi taſcher d'honorer les vertueux autant ou plus que les riches, & les obſeruer auec iugement & perſeuerance, ſans faire aparoir nul refroignement ou reproche, ni vſer de careſſe forcee, contrainte, & figuree. Car de l'enclume du reproche, eſt bien ſouuent forgé le vice d'ingratitude & auſſi pour ne ſauoir diſpoſer de la beneficence, comme il lui apartient. Vſez donc ma couſine, de la ciuilité entiere, ſans feinte ni retention: & il vous en reſultera toute heureuſe cõſolation. Ie vous recommãderois volontiers la conuerſation de vos ſemblables, la douceur, la benignité, & l'humilité, pour eſtre entre tous autres, les plus ſolides fondemens de la vertu: & vous dirois que de donner lieu à l'ambition, & quiter la place & l'entree à celles qui par force veulent ocuper les premieres parties des titres mondains, & marcher en premier degré d'honeur remporel & corruptible en Egliſes, proceſſions, en noces, en commerages, & en feſtins: eſt vn proprement conoiſtre qu'elles ne pouuans ſe preualoir des ornemens ſpirituels,

La conuerſation de ſes ſemblables.

ſpirituels,& perpetuels de la vertu,elles ne peuuent moins que de mandier leur reputation par quelques figures & mouuemens extraordinaires. Mais c'eſt choſe que nous pourrons diſcourir à loiſir, & d'autres du ſecret des femmes que le papier ne doit conſentir. Cependant ie vous recommande pour concluſion le ſeruice de Dieu,le reſpect & l'obeiſſance de voſtre mari,& la frequãtation des bonnes compagnies. Car pour ce que toute choſe naturelle deſire fort ſon ſemblable,vous ſerez facilement tenue pour telle que ſera la compagnie que vous vſerez,ayant ſouuẽt ouï dire à feu Monſieur de Genetines ces quatre vers.

Quand quelque femme eſt de meſtier,
Et l'autre ſouuent l'acompagne:
Elle a ſa part au benoiſtier,
Par la couſtume de Champagne.

Ie prie Dieu ma couſine, vous donner bien-heureuſe vie.

ARGVMENT.

Marguerite Perrin eſcrit ce peu de lettre à vne mal mariee,& à la ſimilitude du Croco-

dile, lui mande comme elle aura à se conduire enuers ce fascheux mary, puis qu'il n'y a autre expedient: toutesfois auec continuation de vertu & autorité moderee.

73 AYant entendu le mauuais traitement que vous fait vostre mari, ce m'a esté fort ennuy, & par mesme moyen merueilleux plaisir de sauoir qu'estant si imbue maintenãt de ses façons de faire, & de vous mesmes estes reduite d'en faire peu de conte, & de donner place à ses naturelles humeurs coleriques, qui le tienent en continuelle passiõ, & faisant l'estime qu'il faut faire auec raison de ceux à qui Dieu nous a cõmandé le ioug & l'obeissance. Il me semble que vous ne le sauriez mieux prendre. Car il y a beaucoup de maris qui ressemblẽt au Crocodil, qui de son naturel fuit qui le poursuit, & s'enfle contre qui le craint & redoute. Ainsi il se treuue que plusieurs se rebellẽt & insuperbissent sur l'opinion qu'ils ont d'estre redoutez, & n'est rien si doux ne si mitigué, quand ils se voyent humblement repoussez. Continuez vos coups de modestie & de patience, & ne vous fascheż

faschez nullement en perseuerãt en vos loüables vertus : auec autorité composée, dont vous tirerez plus de profit, & de contentement, que de desplaisir. Me recommandant de bon cœur à vostre bonne grace. Et priant Dieu vous donner ce qũe desirez.

De Sainct George sur Gasillan.

ARGVMENT.

Le territoire de Narnes (dont Cicero s'est souuẽt ioüé par figure) se fait aride par la pluye, & humide par le beau temps. A quoy semblent beaucoup de personnes, qui plus sont exhortez, & plus s'endurcissent en leur opiniastreté. Comme escrit la tresoriere du Tronchet à vne sienne niece, lui mandant aussi que la Vertu est assez riche de soy, & n'a besoin de mandier le salaire d'autruy.

BEaucoup de personnes font grand cas de vostre bõté: mais la pluspart vous blasmẽt de la façon, & d'vn certain artifice que vous vsez pour vous faire aparoistre bonne & vertueuse. Quant à moi ie ne le puis trouuer bon : car la vertu se contente de soy-mesme, sans

S. de la terre.

mandier salaire ni recompẽse d'autruy, lui suffit sa seule operatiõ sans faueur ni tesmoignage emprunté. Et cõme la terre où se couuẽt quelques veines d'eaux naturellement mande les exalations en forme nebuleuse, auant l'aparition du soleil: ainsi ceux qui sont naturellemẽt & parfaitement bons, ne peuuent faillir que leur valeur & leur bonté ne paroissent d'elles mesmes auec gloire & reputation. Ce que ie pẽse vous auoir beaucoup de fois dit, & ay perdu le tẽps, d'autant que vous ressemblez ce territoire de Narnes, qui se fait aride par la pluye, & se rend humide par le beau temps. Vous en ferez comme il vous plaira, & vous verrez ce qui en prouiẽdra. Priant Dieu (ma niece) vous donner ce que desirez. De Cherué.

ARGVMENT.

Madamoyselle de Cherué, escrit à son frere le Cheualier de Malte, sur la nouuelle arriuee d'aucuns pauures Cheualiers prisonniers du Turc, qui par crainte se sont laissez tomber en la renegation de leur Dieu, & les excuse le mieux qu'elle peut, sous la misericorde de sa bonté diuine, à l'exemple de plusieurs.

Mon

Mon frere, i'ay veu ce qui vous a eſté eſcrit de quelques Cheualiers Maltois, qui eſtãs captifs à la main des infideles, ſe ſont pour la crainte du ſuplice horrible & cruel qui leur eſtoit apreſté, les vns cachez aux cauernes, & les autres laiſſez couler en la renegation de noſtre Seigneur, & que lors qu'il eſtoit plus de beſoin de magnifier la fermeté & la conſtance de leur cœur, ils ſont encourus en infirmité vituperable. Vrayemẽt ceſte nouuelle doit deſplaire pour la gloire de Dieu à beaucoup de perſonnes: mais auſſi y a-il lieu de compaſſion ſur la grandeur & enormité du cas, & ſur l'exemple de pluſieurs anciẽs, qui tenans place & colomne de noſtre foy, ſont par telles timiditez & aprehenſions tombez en ſemblables imbecillitez. Sainct Pierre l'Apoſtre iura que iamais il n'abandonneroit ſon maiſtre, encores qu'il ſe trouuaſt delaiſſé de tous les autres Apoſtres: & toutesfois venẽt à ce poinct, non ſeulement il fuit le peril de l'impieté des Iuifs: mais il le renonça trois fois, auant que le Coq chantaſt. Athanaſe Eueſque d'Alexandrie, ne pouuant euiter la concitation de haine qu'il ſe voyoit des Arriens, demeura par

crainte de mort sept ans en vne cisterne. Marcellin Pape, craignant la furie de Domicien, sacrifia aux Idoles. Et tãt d'autres choses passees en la misericorde de Dieu, nous dõne à penser qu'il ne se faut point esbahir de ces pauures Gentils hõmes, mais auoir pitié & compassion de la fragilité d'autrui, afin qu'il plaise à sa diuine Maiesté, nous retribuer le semblable. Ie la suplie nous vouloir donner à tous force, constance contre la violence des ennemis de sa foy.

De Cherué.

ARGVMENT.

L'amitié n'est autre, qu'vn naturel & ferme consentement entre les hõmes, de toutes choses tant diuines qu'humaines, auec charité & bonne volonté. Ainsi que l'escriuit ce Secretaire à Mosieur Popõ Seigneur de Cotelus, Lieutenant general au Bailliage de Forests.

76 MOnsieur le grãd biẽ que vous, par les fons de vostre bonté me desirez, est ocasion, que l'extreme amour q̃ie vous porte, se promet glorieusement, tãt de la vostre: que ceste seule asseurãce me fait deuenir paresseux,

resseux, en lieu que ie deusse mettre peine de vous visiter, & soliciter par lettres vne fois le mois à tout le moins. Dauãtage, l'opinion que i'ay de si long temps, de pouuoir disposer de ce que vous pouuez : me fait croire que sans misteres de lettres, ie ne suis logé en moindre part de vostre cœur, que si par cõtinuation d'escriture, i'y voulois marquer mon habitation. Et vous iure par la dilection que ie porte à vous, & à deux filles que Dieu m'a données pour piliers & potences de ma pesante vieillesse, que la où ie conoistrois l'importance de vostre interest, ie n'y voudrois faire estancher la pure perte de mon sang. Vous tenant en toute mon intention, auec mesme prerogatiue, qu'elle me pourroit estre de mon Prince souuerain. Car i'ay en recommandation de garder mes bons amis, comme les auares leurs thresors & leurs richesses : puisqu'entre toutes choses qui ont esté données de la sapience diuine, il n'en est point de plus grande, ni de plus singuliere, que la parfaite amitié : qui est des choses tant diuines qu'humaines, vn mutuel consentement par

vnique & reciproque volonté : & ne
sauroit prendre fin entre les iustes &
vertueuses personnes. Au moyẽ dequoy
Monsieur & moy sommes amis d'ami-
tié indissoluble, que nous tiendrons
tousiours fertile & abondante en ses
fruits. Et au surplus comme ie com-
mençois en moymesme à prouerbier
ceste negligẽce d'escrire : que i'ay receu
le beau & honeste present qu'il vous a
pleu m'adresser, comme enseigne de la
grandeur de vostre liberalité, mais i'ay
bien conu que l'accepter seroit don-
ner lieu à trop d'audace & de temerité
sur moy. Qui fait que ie vous suplirois
volontiers (si ie ne craignois de me des-
plaire, & à vous) qu'il vous pleust le vol-
ter à autre, qui en sembleroit plus digne
& plus propre à la reconoissance qui y
eschet. Et me sufiroit la conoissance
que i'ay de vostre bon vouloir : qui par
benignité de iugement me repute di-
gne d'vne si fertile vertu. Que si ma plu
me estoit propre à penetrer la memoire
des successeurs, la grace de ses escritures
seroit aussi prompte au respect de vo-
stre reputation, comme vous estes dili-
gent aux commoditez de mon besoin:
mais me manquant ceste faculté : ie di-
ray à

ray à tout le moins, que ie vous suis tenu: & encores que la somme d'vne telle parole, ne sauroit canceller la partie de l'obligation, toutefois vostre generosité y entrera pour moy en asseurance de soymesme. Faisant conte que vostre bonté satisface seule à vous seul, de ce que ie lui dois: autrement ie ne sortiray iamais d'vn deuoir, & vous ne vous augmenterez gueres d'vne telle dette. Or Monsieur estant maintenant ce present (tout estranger qu'il me sembloit) si fort apriuoisé auec moy, que nostre departement ne se pourroit passer sans regret, ie le garderay & l'aimeray puis qu'il vous plaist ainsi. Et vous diray en recõpense, que si vous auez à employer chose qui soit en ma petite puissance, me voila en vostre mesme personne, qui vous aimeray, respecteray & seruiray tant que ie me pourray aimer moymesme. Me recommandant humblement à vostre bonne grace. Et priant Dieu vous donner, Monsieur, tresheureuse & longue vie.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

A Monsieur le Cheualier d'Apçon, Seigneur de Carnareilles, pour lui ramenteuoir aucunes pomesses, auec quelques parties de ses louanges.

77 MOnsieur, Si vn si bon Seigneur & si vaillant Capitaine que vous estes, estoit vn iuge de proces de ceux que ie conois, en lieu qu'il est soldat: ie me resoudrois de paistre de vent comme le chameau, les esperances que vous m'auez donnee. Mais pource que vous n'estes moins obseruateur de vos promesses, que braue executeur des factiõs martiales, qui vous sont imposées: & que vous sauez assez, que les promesses longues, ont figure de cruauté, comme la paresse de la courtoisie est vn membre d'auarice, qui rauit & sacage la simplicité de l'espoir: i'en demeure du tout asseuré, en y atendant quelque nouuelle resiouïssance, & desia i'en ay conu beaucoup de signes, encores Monsieur, que sans mistere d'autre office, ie sois desia assez dedié à vous faire seruice: contemplant en vous ceste semblance Romaine, qui me fait ressentir la generosité du sang & heroï-

que

que pouuoir de l'ancienne vertu, sur vn front asseuré, donnant aparẽce d'vn legitime fils de la guerre, & d'vn vray suiet de la noblesse des armes. Par ainsi Monsieur, auec raison ie vous honore, & repute, & quãd il ne me reusciroit autre chose de ma spectatiue: encores serois-ie trop satisfait, de la seureté que i'atens de l'amour qu'il vous plaist me porter, & de l'ombre de vostre bonne grace. A laquelle ie presente mes humbles recommandations. Priãt Dieu vous donner, Monsieur felicité compaigne de vos vertueuses actions.

De Paris.

ARGVMENT.

Celui à qui fortune donne du pied gauche, & qui par la mobilité d'elle, se trouue en decadence des choses de ce monde: se doit grandement conseler sur la iouyssance de ses propres vertus: Sur lesquelles elle n'a nulle auctorité ni pouuoir, & doit viure content de ce que la reuolution du temps lui aporte. A vn sien ami.

78. BIen se peut voir maintenant que le voile de nostre pauure fortune, n'a force ni moyen d'ocuper & cacher la richesse de vostre esprit, lequel d'heure à autre comme le Soleil penetre les neiges, passe les caligines de vostre necessité. Et est force que sans auoir esgard à vos foibles facultez, il corresponde à l'antiquité & generosité de vostre famille. Ie louë fort vostre deliberation, & si mes moyẽs le pouuoyẽt suporter : vous me trouueriez aussi prompt à le secourir, comme à l'estimer. Or ie l'estime principalement en ce que n'ayant, par la decadence de vos parens, ou par faute de biens, ou par l'infelicité de ce siecle, peu efectuer les choses qui eterniſſent l'homme en ce monde: vous auez choisi autre chemin de vous rendre immortel. Suyuez dõc ceste entreprinse, & puis que nature liberale a de soy produit ce lieu, si riche de telles beautez qu'elle peut conferer, & qu'elle le rend digne receueur de toute la finãce, qui se peut tirer de la science: & que les anciẽs de l'heureux siecle qui auoyẽt deuancé tous les autres d'esprit & de iugement, l'ayant trouué si beau, commẽcerent

cerent auec mon artificielle de le rendre en perfection, suyuez ce iudicieux dessein, & rendez le tel, que les Sirenes (comme elles faisoyent durant la felicité de ce temps là) y reuiennent prendre auec vous leur hospitalité heureuse. Faites en sorte qu'à tout le moins la posterité conoisse, que si le pouuoir vous est manqué: l'esprit & le iugement ne vous ont point abandonné, vous asseurãt que ceste ville n'aura point de meilleur ornement, ni chose plus belle, que la plenitude de vostre esprit, qui l'embellira: & lequel ne pouuãt par foiblesse des forces estre cõduit au poinct que vous voudriez, & que vous auiez desiré, on conoistra au moins les ailes de vostre cœur, surmontant d'autant vos moyens que vous surpassez tous autres à essayer tout ce qui peut rendre l'homme valeureux. Car quoi que ce soit, tout homme qui n'a aux biens & aux choses tẽporelles ce qu'il souloit auoir, il faut qu'il viue contẽt de tout ce que la vicissitude du temps lui aporte. Ie me recommãde à vostre bonne grace, & prie Dieu vous donner touſiours la siene.

De S. George Haute-ville.

Cato. Rebus & in censu, si non est quod fuit ante: Faciat conuentus eo quod tempora prebent.

ARGVMENT.

A Monsieur du Verdier homme d'armes de la compagnie de Mosieur le Seneschal de Lyõ. Sur ce Misopoleme qu'il a n'agueres mis en lumiere : duquel il lui a pleu faire part à ce Secretaire.

MOnsieur du Verdier, i'ay receu ce Misopoleme que vous auez mis en lumiere, & ne pouuant assez estimer vne si valeureuse composition: maintenant ie demeure court, & cõme muet, quand ie voy que desia les gaillards esprits de ces vers estonnent si brauement l'horreur & furie d'vne guerre auec la douceur & tranquillité d'vne paix. Certainement vostre stile, qui est vn nouueau instrument de science, propte à creuer l'œil de l'ignorance, fait sentir au monde la benignité & l'odeur d'vne merueilleuse harmonie. Dont i'espere que les fleurs de vostre printẽps meuriront en leur Automne les plus amiables fruicts des greffes Paladins du verger de Parnasse. Qui feront celebrer nostre Mont-brison, comme vn petit Caucasse bastard, & vostre Bidoire cõme vn font cabalin vrinal des neuf sœurs. Tellement que vous aurez beau

vous

vous resiouïr & continuer aux louables ocupations de vostre estude: puis que la nature consent que le sauoir & l'entendement qu'elle vous a donné, face si tost vne glorieuse promesse de vos futures valeurs, par la presente valeur d'vne future gloire. Me recommandant infiniment à vostre bonne grace.

Du Gazillan.

E. D. T. aux Muses. SONNET.

MVses, puis qu'il vous plaist chacune nous auoir
Euterpe, Turpsicore, Erato, Vranie,
Caliope, Clio, Thalie, Polymnie.
Et vous Melpomené Deesse du sauoir,
Par ce Sonnet ici ie vous fais assauoir.
Que Pierre du Verdier lequel (de vostre grace)
Vous auez fait mourir des doux fruits de Parnasse,
Vous fait par ses escrits grands honeurs receuoir
Muses d'vn Saint Bonnet, *s'est fait vn mont nouueau,*
Vn Parnasse second, à peu pres aussi beau.
Ou vostre bonne mere a basti la memoire.
Apollo vostre aisné y a fait marier

Auec le dieu sauuage, vn verdoyant Laurier:
Et Pegasse du pied a creué la Bidoire.

ARGVMENT.

Quelquefois vne nouuelle liberalité des Seigneurs, sert de reprocher aux hommes la vilenie, & l'ingratitude qui peut estre en eux de non auoir reconu par seruices ce qui apartenoit aux courtoisies precedentes. A Monsieur le Baron de Boyant, Cheualier de l'Ordre.

80 MOnsieur, on m'a deliuré la haquenee qu'il vous a pleu me donner, qui m'a esté vn don autãt agreable, comme il est gracieusemẽt deriué, bien que le receuant i'aye eu quelque peu de honte, ayant opinion que ceste nouuelle courtoisie me reprochoit la vilenie de ne vous auoir iamais encores fait conoistre auec l'efet, de quelle sorte ie vous suis seruiteur auec la volonté. Mais pour reuenir au don, ie vous en remercie autãt, & de telle afection, qu'entre tous ceux qui vous apartienent, ie desire vous faire seruice, & en louë autant vostre liberalité, cõme toutes vos autres vertus sont sur tous vos sembla-

Secret d'vne nouuelle courtoisie.

bles

bles, vniuerſellement recommandables Et ſuplie le Createur vous donner Mõſieur treſheureuſe vie.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

Quand les courtoiſies d'vn Seigneur ſont ſi grãdes, que celui à qui il les adreſſe ne les peut ſouſtenir qu'à genouïl, à la mode du Chameau & ſans ſentir moyen de ſe pouuoir aquiter, lors ce Seigneur ſe doit fournir lui meſme par l'aſſeurance d'vne bonne volonté A Monſieur de S. Germain des Foſſez Cheualier de l'Ordre.

MOnſieur, alors que ie penſe que voſtre benignité me deura de gra 81
ce quiter la grande charge du deuoir que ie lui ay, il m'arriue touſiours de voſtre part certaines nouuelletez de courtoiſies, qui augmentent le faix de mes obligations. Et me ſentant fort debile à les ſouſtenir, ie ſuis contraint de les ſuporter à genouïl, ſelon la nature du Chameau, ne voyãt en moy nul moyen de m'en ſubleuer, s'il ne vous plaiſt preſter la main de voſtre contentement, à celle de ma bonne volonté. Monſieur, il ſe trouue en l'Anagramme & tranſpoſition des lettres de voſtre nom. *Iam a*

quite dignes armes: & en celui de Madame voſtre maiſtreſſe. *D'vn Alac Fidele*, ſur lequel il vous plaira receuoir, le ſõnet, que vous en auez fait, acompagné de la lettre que ie vous eſcrits, par laquelle ie preſente mes treſhumbles recommandations à voſtre bonne grace. Priant Dieu, Monſieur, vous donner treſheureuſe vie.

De Paris.

POVR EXEMPLE DE Chaſteté.

SONNET.

LE lac eſt bien contraire au fleuue impeteueux,
Qui ſe va eſpanchant par vne inconſtance orde:
Le lac plus retenu iamais ne ſe deſborde.
Et dõne bon exemple à l'homme vertueux.
Celui qui eſt heureux & qui ne ſe contient,
Et la Dame d'honeur, qui d'vn a lac fidelle.
Si fermeté n'y eſt, ſi de lui & ſi d'elle:
S'il leur en meſ-auient, cela leur apartient.

Quant

Quant à moy ie ſuis lac de ſi ferme conſtance:
Que Dieu veut eſtre vnis, d'vne meſme aſ-
ſeurance.
Moi auec ma maiſtreſſe, en meſme cœur, afin,
Que puis que ſa vertu ſa valeur & ſcience,
M'ont fait ſi tresheureux par ſa douce al-
liance.
Ce bon commencement ſoit erres de la fin.

ARGVMENT.

Honeſte & ſubtil moyen de remercier vn bien faict ſur ce que ſouuent celui qui donne à fin de pouuoir faire monſtre de ſa liberalité, ſe trouue lui meſme obligé à celui qui reçoit pour lui eſtre moyen de l'exercice de ſa vertu. A Monſieur Buatier, grand Vicaire de Lyon.

82 MOnſieur eſtant (ce me ſemble) plus grande la felicité de dõner, que celle de receuoir: ie ſuis merueilleuſement aiſe, que par le moyen du don qu'il vous a pleu me faire, ſe ſoit engendré en vous vn ſingulier argument de conſolation. Ce vous eſt vne grãde fortune que la vertu de courtoiſie ait gagné tant de pouuoir

en vostre endroit, qu'elle n'a peu obtenir en beaucoup de vos semblables, puis que vous l'exercez si gaillardemẽt qu'il semble que vous receuez, ce qu'il vous plaist de donner. Parquoy, Monsieur, continuãt ceſt ofice auec tãt d'honestetez vous-vous pouuez estimer si me reu eilleusement heureux: que ie penserois vous faire tort de vous remercier, de ce don pour l'auoir accepté reuenant à vostre propre gloire, ie cuide meriter d'estre remercié moimesme Et sur ce ie prie Dieu, Monsieur, vous donner sa grace. De Lyon.

ARGVMENT.

Ce secretaire a esté quelquefois amoureux, & non gueres aimé: toutefois il feint ceſte lettre luy auoir esté enuoyee durant ſes aduerſitez, pour le conſoler. Et peut en cela conoiſtre vn pauure ſeruiteur amoureux, la bonté, la benignité & conſtance d'vne fidelle maiſtreſſe.

83 LE coin de l'afection, qui imprime en mõ cœur le nom & la memoire de mes choſes plus recommandee est si fort & puiſſant, que nõ pas seulement la faute ou delay de se ramenteuoir, mais n'aussi la mort à peine auroit

auroit auctorité de faire que ie n'aye continuelle souuenance. Et tellement que ne m'estant encores (en façon que ce soit) eschapee de la pensee l'impressiõ de la vostre: vous en pouuez demeurer autant asseuré, comme vous voulez que ie soye, & comme ie veux estre, du bõ vouloir que vous me portez. Et me plaist que vous entendez (& nul autre) que conoissant la raison si corrompue, par la maiesté de la loy des hommes, & par les diuersitez de nature, i'aime mieux vn seruiteur (si seruiteur se doit apeller celui qui a pouuoir de commander) composé de bõnes mœurs, de bonnes parties, sans estre grand Seigneur, pourueu qu'il viue auec loüables qualitez: que ie ne fais vn grand Seigneur viuant sans bõnes mœurs, qui a besoin de qualitez loüables. Et cela baste, à vous faire entendre que le pardon que vous me demandez, de ne m'auoir souuent escrit, est comme chose superflue: car où il n'y a nulle faute, il n'y eschet nulle indulgence. Et pleust à Dieu q̃ les choses qui vous molestẽt, fussent d'aussi legere consideration: tãt pour vostre contentement, que pour le propre plaisir de moy: qui m'en fasche dãs le cœur

Amitié iointe auec raison.

plus que ie ne vous puis escrire, & que ma face n'ose tesmoigner. Et me desplairoit beaucoup plus si ie ne vous conoissois si sage mespriseur des feritez de fortune, que vous faites, par vostre asseuree contenãce, assez conoistre, que ces impetuositez ne sauroyent de tant deuancer les dignitez de la raison, que elle ne soit auec le temps tousiours plus grand' Dame, qu'elle ne sauroit estre. Auisez donc en atendant qu'elle vous restitue en ce qui vous apartient (qui sera bien tost auec l'aide de Dieu) de vous confirmer en tranquilité d'esprit auec recordation de vostre integrité, & de l'amour infaillible que ie vous porte, si c'est chose qui le puisse meriter. Et cependant disposez moy, en tout ce que ie pourray vous secourir, seruir, & complaire: car ie ne sai chose en ce mõde, qui me soit plus agreable. L'arriuee d'vne fascheuse cõpagnie ne permet que ie vous face plus longue lettre: aussi bien ce que ie suis contrainte de faire, vaut mieux, que ce que le papier n'oseroit consentir. Vous conoistrez par mon escriture que ie suis, & par experience quelle ie seray tousiours en vostre endroict.

Diference de raison & de fortune.

Autre

ARGVMENT.

Autre lettre contre celui qui lui procura enuers feu Monsieur le Mareschal de S. André la perte d'vn ofice qu'il auoit aquis par lõgue seruitude. Et en quoy il depeint apres le naturel, l'humeur de l'auare, & la richesse du contentement, & y employe encores ce beau trait de Terence, que qui ne peut auoir ce qu'il veut, il doit seulement vouloir ce qu'il peut, & encores y met quelque chose des promesses non obseruees, A son cousin Pierre du Tronchet, marchant & bourgeois de Lyon.

84 COusin, & meilleur ami, deux choses me vienent fort mal à propos, en l'afaire que i'ay auec le Seigneur que vous sauez. C'est assauoir son auarice, & ma necessité. Encores que ie ne porte nulle enuie à ses grandeurs & commoditez, estans telles qu'elles sont: mais pluſtoſt grande pieté, & commiseration de la pauureté de ses richesses: d'autant que le pauure n'a faute que de quelques choses, & l'auare est tousiours en necessité de tout. Toutesfois puis que la felicité tient son origine de la verité, pour ne me sentir du tout malheureux ie puis encores esperer de me resiouïr. Car

quād bien ie ne serois iamais autre que liberal, il me semble que ie serai tousiours assez. Il a fait par ses subtilitez im primer au maistre, que ie promettois beaucoup, mais que mes promesses se cōuertissoyent en mensonge, il n'en sauroit parler qu'auec sa honte, ayant empesché les exploits de mes honestes desirs. Et au surplus la mensonge qui prouient d'vne necessité contrainte, est vne simple verité, vefue de l'efect qui tousiours se peut remarier auec l'honeur. Or maintenāt mon cousin, pource que la plus grāde malediction qui se puisse mander aux professeurs de ceste miserable auarice, est de leur souhaiter longue vie, afin que plus lōg temps ce Mō sieur soit esclaue de soi-mesme, & que plus continuellement il soit lāguissant sous vn vice si mal-heureux, qui fait par le defaut de nature, que plus lui māque ce qu'il possede, que ce qu'il ne peut auoir: ie prie Dieu qu'il viue l'aage de Nestor. Ce pendant quant à moy, i'ay ce que ie veux, veux, pour ce que ie sai vouloir seulement ce qui m'est de besoin. Car qui ne peut auoir ce qu'il voudroit, il se doit cōtenter de vouloir ce qu'il peut. Et pēsant que toute chose qui

se qui passe l'vsage, est superflue, ie ne me soucie d'assembler que toutes œuures de bonne reputation, me plaignãt toutefois que cela ne ce peut bõnemẽt faire, sans quelques sustances necessaires. Au reste pource que la tolerance des fautes de l'ami, redonde au propre vitupere de l'autre, ie vous prie blasmez ce Monsieur tant que vous pourrez, & me continuez vostre bõne grace. A laquelle me recommande. De Montbrison.

ARGVMENT.

Honeste & gaillarde recõmandation pour vn ami & pour soimesme. A Monsieur de Maleſtroit, Conseiller du Roy, & General de ses finances en Bretagne.

85 MOnsieur, ie meriterois plustost reproche que reputatiõ, de vo⁹ recommander les afaires de Monsieur Ganieu present porteur. Car il sait assez que vostre bonté est telle, qu'elle s'estẽd iusques enuers ceux là que vous ne vistes, & qui ne vous virent iamais. Ie laisse donc à penser quelle asseurance en doit prendre celui que vous conoissez de si longue main, & qui par ses vertus se recommande assez de soimesme, & qui vous est recommandé de la part

de l'vn de vos plus recommandables amis. Au surplus, Monsieur, quant à la priere qu'il vous fera de ma part pour mon propre fait, ie ne vous en ferai pas grande instance: estant tresasseuré que vous ne voudriez vous faire ceste vergongne, que de contredire à ma requeste, pource que sentant par nostre ancienne amitié estre vne mesme chose de nous deux: le refus que vous me feriez de ce que ie vous demande, seroit vne demonstration du peu de pouuoir que vous auriez en l'endroit de vostre propre personne. Me recommandant humblement à vostre bonne grace.

De Mont brison.

ARGVMENT.

Gracieux & honeste remerciement, à Madame Loyse du Peloux, Mere portiere de la sainte & celebre religion de S. Clere de Mõtbrison: de l'amour charitable ioincte à l'honeur qu'elle porte à ce Secretaire, auec la difference des choses mõdaines, & de celles qui sõt vouees pour la grandeur des graces celestes.

86 MAdame ma bonne sœur, ie ne sai auec queles parolles (sans toucher à l'efect qui seroit impossible) ie pourray iamais cancelle ce deuoir que ie tiẽs auec ceste flãme de Charité.

Laquel-

Laquelle selon la demonstration de vos lettres & prieres, vous bruſle inceſſamment l'eſprit, par la grace du bon vouloir qu'il vous plaiſt me porter: qui ſuis tant moins de ce que vous m'eſtimez eſtre, que la preſence propre exime beaucoup de la fauſſe reputatiõ q̃ en court. Parquoy quãd voſtre naifue bõté vous incitera de parler, ou d'eſcrire en ma faueur: imaginez moy ſeulement pour vn ſeul homme, comme vn autre: & s'il vous plaiſt de me loüer plus outre, ce ſera aſſez de dire que ie ſuis bon compagnon. Car ma liberalité a fait aſſez conoiſtre que ie ſuis. Si à cela toutesfois, Madame, vous ſembloit de m'aiouſter le titre de verité, & de fidelité, vous le pourriez ſeuremẽt faire: d'autãt que cõme rare entre pluſieurs courtiſans ſuiets à l'adulation, ie l'ai ainſi fait receuoir aux aureilles de chacun. Mais pour venir à vous, ie dis que le meſpris que vous faites du monde, & le peu de conte que vous tenez de ſon eſtre temporel, eſt ſainct & louable. D'autant que noſtre pauure ame a plus de beſoin de Dieu, que des hommes ne meritant la terre, dequoi ils ſont compoſez, nulle extraordinaire affection:

outre que les heures de leur respit sont si breues, que lors nous venons a mourir, quand plus long temps nous esperons de viure. Et comme les vers de la sepulture ne font nulle diference d'entre la cendre des Rois, & celle des païsans: ainsi la iustice de Dieu ne respecte point plus vn Cesar, vn Crassus, ou vn Lucullus, qu'vn Amyclas, ou vn Irus. Tellement, Madame ma sœur, que vous auez à vous resiouïr de vostre loüable election, en vie deuote & solitaire. Pource que ie trouue plus glorieux cest habit de mendicité religieuse, que le splendide habit de l'acoustrement de lasciueté. Et bien heureux ceux là, qui auec bonne intention, & sans desguisement, descouurent leur chair de la pompe mondaine pour couurir leur esprit du manteau de graces celestes. Lesquelles ie prie Dieu vous vouloir consigner.

Du Gasillan.

ARGVMENT.

Antoine Petit, dit le Picard Messager iuré de Foresis, a esté seruiteur de ce Secretaire à la suite de la Cour, où il a retenu beaucoup de termes & de traits, pour escrire ou parler proprement, & les sait de mesme employer, comme plusieurs

plusieurs qui cuident estre fort eloquens, pour vser de termes non vulgaires qu'il escrit à son compagnon. On pourra iuger par là, que nul ne se doit auancer outre les limites de sa capacité.

87 IAnot mon bon ami, pource que Monsieur nostre maistre mande ce porteur à Paris, ie n'ai voulu faillir de vous faire sauoir de mes nouuelles. C'est que graces à Dieu, ie me porte fort bien Dieu merci, hors mis l'humilité que i'ai encores d'vne grand hypocrisie qui m'a scandalizé vne fieure quarte, depuis le iour que les Huguenots ont sacrifié vostre ville de Mont brison, & ne sai si ie la prins par erubescence de peur: mais il m'a fallu philosopher du sang, & non sans cause: car ie vous asseure que c'estoit vne chose si detestable & si ville à voir, qu'il n'y auoit si bon cœur qui n'en print mal d'allegresse. Les pauures stratagemes que ils ont ruinez aux Eglises, & les pauures prestres à qui ils n'ont pas laissé vne pauure panurie, en sauroyent bien que dire: & vous asseure qu'ils vsoyent d'vne merueilleuse indulgence à tuer les Catholiques, & en ont bien fait mourir huit cens soixante, outre

ceux-là qui ont sauté du dongeon. A les voir ils auoyẽt si bonne philosophie au visage, qu'on n'eust iamais pẽsé qu'ils eussent voulu faire tant d'impetrations, ni tant de pilleries: mais à la fin on a bien conu leur fausseté, car ils se fourroyent dans les maisons à troupes comme le Phenix. Nostre maistre y a beaucoup perdu, mais Dieu merci il a aneãti la vie de ses aduersaires. Et encores q̃ depuis il a eu beaucoup d'imbecilitez: toutesfois à ceste heure il est en fort bõ desastre de sa personne, & commence à sortir de toutes ses vniuersitez. Qui sera la fin. Sinon que le Poussif, la Fargelle, & moy nous recõmãdons biẽ à vous, & ne passe vne seule heure du iour, que nous ne beuuions à vostre bonne grace. Priant Dieu qu'ainsi soit de vous.

De Mont brison.

ARGVMENT.

Sous le nom de Philippes Angron Poicteuin, est icy figuré vn ieune homme de bonne part, desirant paruenir à quelque poinct d'honneur, auec les parties d'vn seruiteur de qualité certainement vraye & aferente audit Phi-

dit Philippes Angron. A Monsieur de Claire-fontaine, Maistre Guillaume du Val Conseiller du Roy, & General de Touraine.

MOnsieur, tant que ce bon desir vous acompagnera, auec si gracieux ofices de me pouuoir obliger à vous: l'audace ne me manquera iamais de vous en donner les ocasions: ne conoissant personne à qui plus ie vueille demeurer perpetuellement debiteur, à ceste heure mesmement que vous auez vn pré, par lequel vos incroyables bontez, faueur, grace, & mille autres efects de liberalité se peuuent gaillardemẽt pourmener, sans toucher à la campagne de vos sustances. Philipes Angron est porteur de la presente: qui par ses honestes qualitez sans autres recommandations, estans conues de vous, vous seroit non seulement recommandé, mais fort agreable. Il desire de vous seruir: & sachant l'amour & le respect que ie vous porte, a prins opinion que mes prieres auront quelque autorité en ceste endroit: m'ayant prié singulierement que ie vueille auec les clefs de ma faueur lui ouurir les portes de vostre seruice

Ce que i'ay voulu faire de bon cœur, conoiſſant le bien que ce lui ſera, & la commodité que vous en receurez. Il eſt jeune homme, de bonne maiſon, acort, & ſage, de beaucoup de fidelité, hardi de cœur, & vaillant de corps & d'eſprit, naturellement bien cõpoſé, propre aux afaires, aux peines, aux fatigues, & à ſuporter la poudre & le Soleil: & ſur tout le plus amateur de l'honeur, que du profit. Ie ſerois plus long à le vous nommer, car plus amples ſont ſes parties: mais i'en veux laiſſer beaucoup à voſtre iugement, afin que tãt plus vous l'aimiez, que plus vous lui conoiſtrez de merites: eſtant aſſeuré qu'il ſurmontera l'eſperance que ie vous aurai donnée de ſes vertus: & vous la promeſſe que ie lui ai fait de voſtre grace & liberalité. Si donc, Monſieur, i'ay autant de pouuoir enuers vous, que le monde m'en dõne, & qu'il en eſt deu au reſpect que ie vous porte: vous ferez de ſorte que i'entendrai bien toſt l'arriueé de ceſte recommãdation au port de ſa valeur. Et vous ſerois plus longue priere, ſi ie ne craignois que vous ne voulez eſtre gueres preſſé en ces ofices: & que ce porteur de ſoi ſe fait deſirer & aimer

Qualitez d'vn bon eſprit.

mer. Ie suplie le Createur vous donner, Monsieur, continuation d'honeur & de gloire. De Mont-brison.

ARGVMENT.

La trop grãde demonstration d'amitié connue de plusieurs, est vne vraye mesche pour allumer ceux qui en sont aduertis aux importunitez qui s'ensuyuent. Ce qui doit seruir d'excuse pour vn ami, qui est souuent contraint de prier & s'employer pour autrui, & doit estre receu à bonne part sur pareille protestation qui en est ici faite. A Monsieur le Febure, Seigneur de Hormesson. Conseiller du Roy, & General de Champagne.

MOnsieur, si vous voulez que ie vous soye moins pesant & importun: faites conte de m'estre moins courtois & liberal. Car de vostre grace & de vostre liberalité m'abordent infinies ocasions de vous donner l'ennui, que ie ne puis obuier à mes amis, sans estre declaré de peu de chose en leur endroit, qui seroit auiller mon naturel de beaucoup. Le seigneur de saint Priuas, par ses honorables conditions, capable de vostre amitié, va à la Cour, pour aucuns afaires: en

l'expedition desquels il aura besoin de conseil, & de faueur. Et pource que de ces deux choses il n'en sait point de plus riche, ni de plus gaillard que vous: il m'a prié bien fort estroitement de vous mander en sa recommandation lettres non vulgaires ni formulaires. Et moy qui naturellement suis lié à secourir & faire plaisir à chacun: & notamment à ceux ausquels nul benefice ne doit estre espargné: i'ay bien voulu faire cest acte tant pour le gratifier, comme pour vous faire seruice. En vous donnãt commodité d'aquerir l'amour, & le cœur d'vn gentilhomme, de la valeur qu'il est. Ie ne sai, Monsieur, qui de vous deux m'aura plus d'obligation: ou lui d'auoir par mon moyen gagné la grace d'vn tel seigneur que vous: ou vous d'auoir fait plaisir à personne de si grand merite. Ie m'asseure qu'auec lui vous ferez exercice de vostre acoustumee & oficieuse douceur, soit pour assentir à mes prieres, ou pour complaire à sa vertu: qui est telle que si tost que vous l'aurez conue, il ne sera plus nouuelles de mes lettres. Et apres s'il est question de l'aimer, ou de le recommãder à autrui, vous ne voudrez estre pro-

precedé de personne. Aussi ne veux-ie auec nouueau artifice de recõmandatiõ faire tort à vostre iugement, ni à ce que vous deuez à ma seruitude. Estãt asseuré que voº conoistrez, que vostre credit sera fort bien logé, & mes prieres receuës pour personne vertueuse. Supliant le Createur vous donner, Monsieur, longue, & heureuse vie.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Ceste lettre de Monsieur Porte, Regẽt à vn sien ami, auec vne gentile comparaison du plaisir du laboureur en la cueillette de sa semence, & du pasteur, au contentement du fruict de sa pecorelle: contient vne modeste excuse d'vn maistre chargé (comme d'ami) d'vn ieune hõme pesant, inhabile de ciuilité. Et cõclud qu'en cela la faute vient plustost de la matiere, que de l'artifice.

90 MOnsieur & frere, l'afection que ie vous porte prouenãt de vostre merite, & de mon obligation, vous deust asseurer, que tout ce que ie pourrai faire en recommandation de vostre fils, ie m'en aquiterai comme te-

nu, afectionné, & volontaire. Car la force de vos prieres ne me sauroit faire courir plus legerement à l'ofice, que font les esperons de mon desir, & l'esguillon de mon deuoir. Ie me plains que l'aride campaigne de son entendement ne soit aussi propre à receuoir, & me ie suis prompt à y disperser la semence de mon peu d'experience, afin qu'auec son profit, & mon plaisir, vous peussiez voir le fruit de mon labourage. Il me semble Monsieur & frere qu'il soit né plus apte à tout autre exercice, qu'à celui de la ciuilité, neantmoins pour satisfaire plus à vostre fantaisie qu'à mon iugement, ie le tiendrai pres de moy: & croyez que si le trauail & la diligence d'vn bon agricole peuuent fœconder, & bonifier vne terre sterile, ie n'y manqueray ni des pieds, ni des mains. Et veux que vous entendiez que de mes peines & fatigues, ie n'ay nul fruit plus cher, ni plus agreable, que celui qui procede du grain que i'ai semé. Le plaisir que sent le laboureur, lors que de ses propres mains il cueille le fruit pendant de l'arbre qu'il a planté, est fort grand. Bien aussi est delectable celui du pasteur, quand il raporte

S. du laboureur & du pasteur.

entre

entre ſes bras le fruit de ſa pecorelle. De combien donc doit eſtre grand le contentement de l'homme, ayant rempli & enté de bonnes mœurs en vne ieuneſſe imbecile, recueillant le fruit de la vertu qui en prouient? De ma part ie feray tout ce qui ſera poſsible, & neceſſaire, afin que ne ſuccedant voſtre deſir ſelon le mien: vous conoiſſiez que la faute vient pluſtoſt de la matiere, que de l'artifice. Ie me recommande hummment à voſtre bonne grace, & de monſieur le Chanoine voſtre frere: enſemble de tous nos autres amis. Priãt Dieu, Monſieur & frere, vous donner ce que deſirez.

De Fontaine-bleau.

ARGVMENT.

L'homme aſſeuré & naturellement biẽ fondé, ne doit pour eclipſe de Fortune, que la reuolution peut amener à ſon ami, refrener la courſe de ſes ofices, ni traueſtir ſes liberalitez & courtoiſies acouſtumees. Mais doit participer aux obligations naturelles, auſquelles il eſt conſtitué, & aux ſatisfactions d'honeſteté qui en dependẽt, cõme à choſes inſeparablement cõmunes. A Mõſieur Montpellier, Huiſsier du cõſeil priué.

91 MOnsieur & frere l'obligation que i'ay à Monsieur le Secretaire Guichard, est telle que ie n'ay puissãce ni moyẽ de l'aquiter: si vous cõme riche & liberal de toutes choses, ne me secourez de vostre faueur: laquelle (s'il vous plaist) vous estendrez pour l'amour de moy: & me deliurant de ceste dette, vous lui ferez honeur, & plaisir. Il va en Cour, auec esperance que mes recommandations peuuent beaucoup enuers vous & vostre autorité en l'endroit de Messieurs. Ie ne voudrois point qu'il fust trompé en la foy de mes prieres: puis que l'asseurance de vostre credit ne le peut deceuoir: afin qu'il n'eust à se moquer de mon peu de merite, ou de vostre peu de courtoisie, auec son dommage, de vostre reputation, & ma honte. Au fort, Mõsieur & frere, si ie puis, ce que ie pense pouuoir enuers vous: vous luy monstrerez par effects, que l'esperance que ie lui en ay donnee n'est point inutile, ni deceuable: & que vostre autorité enuers les Seigneurs n'est point moindre de ce qu'il pensoit. Et par ainsi estãt payé par vostre moyen de ceste obligation que i'auois à lui: ie vous en demeureray crediteur: & le mettant

tant aux liures de la memoire, ie penseray comme bon debiteur de vous en satisfaire le principal & l'interest. Et tout cela Monsieur, & frere, ira en conte de la subtilité de vos courtoisies, qui font qu'encores que i'aye fait veu de ne gueres importuner par interceſſions, i'aime mieux en les rompant estre estimé temeraire auec vostre benignité: que l'obseruant demeurer ingrat enuers tant de personnes, qui me possedēt par obligations. Ne regrettez donc point de me faire ce plaisir, & à lui ce bien, si vous ne voulez que ie croye, que par l'eclipse de mes fortunes au dommage de ceſt ami, vous ayez trauesti vostre gentil naturel, confirmé par tant d'ofices de liberalité, & d'honesteté gaillarde. Me recommandant à vos bonnes graces. De Mont brison.

ARGVMENT.

Ici est discouru succintement de la diference d'entre vn homme viuant auec liberté en sa maison, & vn seruiteur suyuant la Cour. A quoi toutesfois ne se faut tant arrester, ni poltroniser: qu'on ne croye qu'il ne viēt nul bien sans peine: & que des fatigues qu'on a en vne Cour,

deriuent beaucoup de moyens, pour la tranquilité du reſte de la vie: quand ne ſeroit ce qu'on y aprend de biẽ, pour le ſauoir imiter: & de mal, pour le ſauoir fuir & euiter. A Monſieur Girault, greffier criminel de Lyon.

92 MOnſieur mon couſin, voſtre cõmis paſſant par ceſte ville me demanda comme ie me portois, & que c'eſt que ie faiſois, pour vous en pouuoir dire nouuelles: d'autant que pour l'amitié que vous me portez, il penſe que ſon retour vous en ſera plus agreable. Ie vous auiſe que ie me porte fort bien (Dieu merci) & que ie fais encores mieux, & non ſeulement moy, qui ſuis naturel à me trouuer bien en tous lieux: & à faire tout ce qui ne ſe fait: mais auſſi tout poltron ſeroit comme demi Empereur viuant en ceſte ville en repos, eſloigné de la ſeruitude où i'ay eſté. Ie ne fu iamais (que ie ſache) en paradis, parquoy ie ne puis dire comme ſont faites les beatitudes. Mais ie ſai bien, que mourir ici de faim eſt vn bon traitement des ſeruiteurs d'vne court: & m'y ſemble plus heureux vn payſan, qu'vn grand Seigneur de pardelà. Et à Dieu faueurs deça, eſperances delà. & grand eſſe de tous coſtez. Ie baiſe les-

se les fesses de vostre vanité. Ie considere de mon lict vn pauure seruiteur martirisé du froid, ou deuoré de la chaleur, & voi du bois verd pour le chauffer, & du vin chaud pour le rafraichir, & s'il deuient malade peu de cõmodité pour son repos: ie voi la pluye, ie voi la neige & les bouës qui l'assassinent, & peu de moyens pour l'acommoder.

Parquoi ne se sauroit priser le merite du plaisir, que prens auec vne noix ou vne chastaigne deuant ou apres le repas, ainsi qu'il me plaist les fauoriser. Et comme il n'y a passion qui puisse aprocher celle du pauure courtisã seruiteur, qui est las, & ne se peut assoir: qui a faim & ne peut mãger: qui a soif, & ne trouue à boire: & qui a enuie de dormir, & faut qu'il veille: ainsi ie ne sai consolation qui arriue à la miene, qui mange, quand i'ay apetit: qui me repose, quãd ie suis las: & qui dors, quand i'en ai enuie. Et ainsi les heures que ie conte de l'orologe, sont toutes heures de ma volonté. Ne vous enquerez donc plus comme ie me porte, ni que ie fais: mais croyez que tout mon plaisir croistroit beaucoup si nous estions souuẽt ensemble: Car ie ne trouue pra-

Il ne se faut donc esbahir si l'auteur est gras.

tique qui plus me contente que quand Mõsieur Tribillet, vous & moy, faisons quelque bon conte, le pot sur la table le iambon desmãtelé, & le ventre plein, sans fascher, ni mesdire de personne: & sans nous empescher des afaires d'autruy. Me recommãde. De Mont-brison.

A MONSIEVR TRIBILLET, Procureur en la cour presidiale de Lyon.

Celui qui vous a dit qu'en rimes ie vous paye,
Parle mieux qu'il ne pense & veux bien que l'on voye,
Que tel à mal parler par enuie s'essaye,
Qui ne sauroit payer d'vne telle monnoye:
Mais i'estime si peu ces causeurs esuentez,
Qu'vn ciron au genouil, si vous vous cõtentez.

ARGVMENT.

Comme toutes choses ont leur saison, ainsi est plus excusable la fable de l'amour qui se exerce par vne ieune personne, que par vn vieillard à qui est plus propre le baiser de la bouteille, que d'vne belle Damoiselle, toutes fois aux vns & aux autres, ce petit traistre archer, n'est moins preiudiciable que dangereux, faisant que ceux qu'il rend en son obeissance, oublient leurs meilleures afaires pour faire sauts & gambades: ainsi que les asnes

qui

qui ont la mouſche ſous la queuë, laiſſans tomber leur charge à force de ruades. Et s'adreſſant volontiers à gens pareſſeux, n'ayant ſur les autres que bien peu de pouuoir. A Monſieur Nazar Vialete, de Mont-ferrant, ami de ce ſecretaire.

MOnſieur Vialete, fuir le vice, & s'abſtenir de la folie, ce ſont les propres definitions de la vertu, & de la ſageſſe de l'homme. Craindre Dieu, aimer ſon voiſin, ſuyure bonne compagnie, faire plaiſir à chacun, ne deſplaire à perſonne, n'eſtre point meſdiſant, moqueur, menteur, flateur, negligent, arrogant, ni ingrat: mais gracieux, & honeſte, veritable, humble, rond, diligent, & liberal: ce ſont les principaux ofices & exercices de la vertu. Et ayant conu que tout cela eſt logé en voſtre deſſein, ie n'ay point failli de vous donner la qualité de vertueux, par la lettre que ie vous ai eſcrite, & n'auez ocaſion de vous en plaindre, ſinon entant que vous penſiez que ie vous deuſſe apeller vertueux & ſage: ce que i'euſſe fait volontiers, ſi les gaillardiſes de la ieuneſſe, en quoi vous eſtes encores, qui vous font eſclaues de l'amour, le pou- 93

Virtus eſt vitium fugere, & ſapientia prima ſtultitia caruiſſe

uoyent consentir, mais au lieu de sage, ie vous bailleray titre de vertueux, & de pauure amoureux: & ioindray l'amitié que ie vous porte & l'obligatiõ que ie vous ai, à la pitié que i'ai de vous, en vous voyant l'esprit si tormenté: que ie n'y voi nul remede que par le moyen du temps pere de l'experience des choses. Croyez que i'ai plus de commisération d'vn amoureux compassionné, que d'vn pauure diable qui meurt de faim, ou que l'on mande à tort au suplice de la iustice. Car le mourir de faim procede de la contrainte necessité, & le condamné à mort du malheur de la fortune: mais la tyrannie qui tombe sur vn pauure amoureux est vn assassinement & vn brigandage, que l'homme se fait à soi-mesme, par la foi, solicitation, & seruitude de sa propre bonté. Ie me suis veu, ie me voi, & me verrai souuent par la grace de Dieu & de moi, sans argent, sans suport, sans amis, & auec peu de parans de bonne volonté, sur le poinct du peril d'vne mort, sur la captiuité de ma personne, auec beaucoup d'inimitiez, & d'ennuis portees sur la conduite de mon petit contentement, auec beaucoup de dettes sur mes espau-

Ouid. Amor non est medicabilis herbis.

espaules, & auec infinies autres ruines aduersitez & desolations: mais tout cela ne m'a esté que sucre à comparaison des mortels, des ialousies, des bayes, trõperies, vaines atentes, supercheries, legeretez & faussés esperances, desquelles i'ay esté crucifié du temps que, comme vous, ie pratiquois en l'iniustice de l'amoureuse folie. Monsieur & frere, soyez asseuré que ce petit fils de putain, est vne fort mauuaise beste, & quicõque lui preste l'estomac pour faire bute à ses flesches empoisonnees, pour bien dire, me recommande. Et pour vous dire proprement que c'est amour: ie trouue que c'est vn desir sempiternellissime, vn negoce & empeschement des gens oisifs, nourri de la beauté du penser: lequel cependant que la main de la propre volupté lui presse le cœur: l'ame, les esprits, & les sens, se conuertissent en afection, qui consume le corps des pauures langoureux. Au moyen de quoi ceux qui aiment, semblent ces toreaux furieux esguillonnez: ou bien ces asnes, à qui on met des mousches guespes sous la queuë, qui laissans le boire & le manger, font tomber leur charge par multiplicité de pets & de

suades. Toutesfois vous estes encores de l'aage auquel toutes choses de ieunesse ne sont point incõparables. Mais moy qui suis tantost aussi vieil que le peché originel: il est temps que ie me retire, & que ie quite ce petit traité, *Omnia vincit*, me contentant doresnauant de faire la court à ces Damoiselles de Beaune, de Languedoc, ou de Roannaisons, qui ont la vertugale de paille, la ceincture de corde, le cul gros & la teste petite, coifee d'estoupes, & qui font souuent plorer de ioye leurs plus afectionnez seruiteurs. Me recommande *autre N'aizelle.*

Anagrame de Nazare Violete.

ARGVMENT.

Par ceste lettre se peut profiter, par quelles parties & qualitez vn grand Seigneur doit aquerir honeur & reputation vniuerselle, amour, seruitude & obeissance des siẽs & louãge de tous: en maniant les charges & gouuernemens, & les faueurs superieures, & auec modestie: & les reuerences & honeurs qu'ils recoyuẽt, auec douceur, & humilité. Ensemble les moyens de s'acommoder selon l'humeur des hõmes & la nature des choses, qui sont instrumẽs secrets & infaillibles, pour aquerir le cœur & l'afection de chacun. A Monsieur le Duc d'Ascot.

94 MOnseigneur, la genereuse bõté, la gaillarde disposition, ferme constance, discretiõ, & sage cõseil, dont vous vsez, & auez tousiours vsé parmi les agitations, troubles, & diuisions qui nous sont generees du ciel per l'exhalation des vapeurs de nos pechez, & par la malice & impetuosité du temps, non seulemẽt du present, mais aussi du passé: ausquelles vous auez tousiours resisté sans vaciler, comme à tous orages vn rocher d'inuiolable foi: ne sont moins connuës en ce Royaume, qu'elles sont reuerees en vos terres, ni plus estimees & prisees, qu'elles sont celebrees par tout le mõde, entre toutes personnes qui ont la vertu pour recõmandee. Qui est cause, que tout ainsi que Dieu ne laisse d'estre adoré & prié en ce monde, encores qu'il ne soit conu de nous en sa grandeur & diuinité, que par obligation de nostre foi: ainsi Monsieur, encores que ie n'aye nulle conoissance de v. excel. que par les aisles que ie voi voler par la reputation de vos grandes & louables qualitez: ie ne laisserai de vous loüer en ce païs par mes escritures, comme ie ferois de vo⁹ suplier & requerir, si l'ocasiõ s'y presentoit: tenãt vostre courtoisie si

magnifique, que non seulemẽt elle fait son operation enuers ceux qu'elle conoit: mais bien souuent preuiẽt les demandes de ceux dont elle a peu de conoissance (qui comme moy) n'ont autre moyẽ de lui faire seruice que la seule bõne volõte. Toutesfois ces choses, Mõseigneur, ont suscité en moy ces estranges pẽsemẽs, qui me poussent à la resolutiõ de croire qu'on ne parle devous si loin, ni en si bonne part, des choses qui ne se peuuẽt dõner ni oster, que ce ne soit vn douaire celeste, qui vous fait paroistre grãd sans orgueil, & glorieux sãs enuie. Et cela se cõfirme par la modestie que vous vsez, aux faueurs de la Catolique Maiesté, & par l'humilité auec laquelle vous acceptez l'honeur qui vous est fait par les hommes: & singulieremẽt en la conduite & administration des afaires du bas païs. Parquoi vostre nõ est beau, pour estre estimé: & tresbeau, pour ce qu'il est digne de l'estre, d'estre receu de tous ceux qui sauẽt, q̃ seulemẽt ceux là sont veritablemẽt louables qui desirent la louãge par la voye, par laquelle vous la poursuyuez, qui m'a imprimee l'opinion que vous estes l'vn de ceux là de la Chrestienté, qui par equité & iustice clari-

clarifient les tenebres des calamitez pre
sentes. Certainement, Monseigneur, le
zele de l'amour que porte mon ame à
ceste digne commemoration de vous,
se pert en soymesme, en fournissant mõ
oreille, de quelle maniere les actions
magnanimes, sont les propres voluptez
de vostre generosité, n'estant aucune-
ment suiet à l'ambition, l'intention qui
vous commande, le stimule de vos pro
pres merites ne se paissant de nulle ia-
ctance, ne se trouuant chose au monde
qui vous puisse destourner d'vne royal-
le volonté, & n'ayant la noblesse de
vos splendeurs, nul esgard aux brut-
es inuasions du profit particulier. Som
me, il se dit ici, que qui veut comprend-
re la qualité de la prudence des an-
ciens: il faut qu'il plante son imagina-
tion en vostre pensee, qui auec l'œil, la
langue & l'oreille, fait resmoignage
des actions & faciendes Romaines, de
ceux qui ne voyent, ne parlent, n'enten-
dent plus. Bien que tout cela procede
des seules vertus, qui vous font escor-
te, auec si bel ordre, qu'il semble qu'el-
les soyent deputees en lieu de deuoir,
pour exercer les ofices qui apartie-
nent à l'acroissement des degrez de vo-

ſtre gloire. Monſeigneur il ſe dit d'auan
tage, que vos valeurs ne ſont iamais e-
fectuees qu'auec la raiſon: & reſſemblẽt
les arbres qui ne portent fruits que ſe-
lon leurs ſaiſons: ainſi vos exploits ſe
font ſelon que les matieres s'y ofrent &
que les ocurrences le requierent, tenant
touſiours la doctrine inferieure de l'ex-
perience, & l'experience maiſtreſſe de
toutes choſes. Et pource que vous eſtes
ſain de l'eſprit, memoire & entende-
ment: vous aimez toutes les bõnes ſciẽ-
ces, & vertus des hommes, & les hom-
mes de ſauoir & de vertueuſe qualité.
Qui fait, Monſeigneur, que comme ſu-
iet & ſeruiteur de la vertu, i'ai prins
hardieſſe d'honorer la voſtre, de ce pre-
mier liure de mes lettres, en la compa-
gnie du nom de pluſieurs grans & ver-
tueux, qui le feront plus eſtimer, que le
merite de la choſe. Toutesfois qui vou-
dra à l'exẽple de vous deux y profiter,
les parties & ſingularitez de l'honeur
& de la grandeur, il y aprendra ce que
le grand Seigneur doit auoir en recom-
mandation pour eſtre honoré, ſerui,
obei, & reſpecté: aſſauoir d'eſtre, com-
me vous eſtes, ioyeux, auec les allegres:
graue, aueç les ſeueres: diſcret, auec les
ſages:

sages: gracieux, auec les honestes: courtois, auec les benins: valeureux, auec les guerriers, & doux, auec les pacifiques. Car, Monsieur, ce sont les principales plumes des aisles de la reputation qui se rendent bute & obiect des sagettes de l'afection de chacun, si bien que vostre nom en prend la carriere de souuenance perpetuelle. Dont le cõtentemẽt qu'en reçoiuẽt vos seruiteurs que vous conoissez, & infinis autres, qui n'ont bien de vostre conoissance, se peut voir facilement par le mesme contẽtement de Monsieur. Que non, vostre agent par deçà. Ie prie Dieu, Mon seigneur, vouloir auec toute felicité prolonger vostre aage pour vn siecle auenir. Car le moins seroit faute à beaucoup de gẽs de bien. De Paris.

Par vostre tres-humble seruiteur,
Estienne du Tronchet.

ARGVMENT.

Le bruit commun est vne lettre ouuerte où chacun lit ce qui lui est agreable, & peut suplear au defaut de l'escriture priuee, C'est à Monsieur Regnaud, Seigneur de S. Triuier, Gentil homme Lyonnois. Auec plusieurs offres d'amitié: que ce secretaire proteste ne vouloir tenir lieu de satisfactiõ, si les efects ne s'en ensuyuent.

95 MOnsieur mon frere, il n'importe (tãt que l'on dit) que les amis qui continuellmẽt ont bonne ofice d'amitié, soyent obligez aux lettres missiues. Car la renommee qui tient conte de toutes choses, fait assez courir à l'vn & à l'autre, nouuelles de tous les deux. Et qu'il ne soit vray: i'ay opinion que vous ne demeurez gueres d'entendre par sa langue tout ce que ie fais, comme aussi ie sai souuent par sa voix en quelle disposition vous estes. Et par ainsi ce nous est vn escrire sans lettre, ne prenant moins de consolation en cela qu'en ce que l'œil peut tirer de la peinture du papier: d'autant que le commun bruit n'est autre chose qu'vne lettre ouuerte, ou chacun peut lire ce qui lui est plus agreable. Parquoi ne vous donnez peine de vous excuser enuers moy de ce dõt de ma part ie neveux faire nulle excuse enuers vous: mais faites que ie n'eschape de vostre memoire auec tel estat de moy, & de tout ce que ie puis, comme de vos propres choses: sans que ie vous vueille contenter des ofres, ni des communs sacrifices d'vne bonne volonté, car ie suis de la religion qui fait nulliré

Paul. Fides sine operibus,

nullité de foy sans effect, & parle auec l'ami d'vne sincere amitié, demasquee & de l'adulation courtisanne qui enrichit plusieurs hommes par sa lubricité, & m'a laissé pauure par sa virginité. Me recommandant à vostre bonne grace. *Nulla est.*

Du Gasillan. *Anagramme de Pierre Regnaud & de Marie Clauel.*

IENDVRE PAR GRE LE
Ciel m'aura.

A M. DE MALRAS, FERrals, Sainct Benoist, & Tournebois, Conseiller du Roy en son priué Conseil & Ambassadeur de sa Maiesté en Flandres.

ARGVMENT.

Contenant vne partie de la naturelle opinion, & humeurs de ce Secretaire, auec honeste supplication à Dieu, pour la conoissance de la pure verité sans piquer bouche trop auant en ses diuins secrets. Et apres de la diference des biens corruptibles, & temporels & des biens solides & perpetuels.

ELEGIE.

Monsieur, ie n'ay eu iamais en fantasie.
De circuir la Grece, & passer en Asie.
Et retourner apres (comme assez d'autres font)
Pour esteindre ma soif au nil large & profond,
Et me mettre aux hazards de la mer & de l'onde,
Pour m'esgarer, ou perdre en quelque nouueau monde.
I'ay mieux aimé, au clos d'vne bonne maison
Vsant de mon ofice, aprendre la raison.
Et sans guere entreprendre à vn bas vol soumis
Acquerir quelque honneur, & gaigner des amis.
Et faisant à plusieurs de ma plume seruice,
Cueillir la modestie entre vertu & vice.
Que tournoyant la terre & la mer pas à pas,
Arpenter tout vn monde & ne l'entendre pas:
Ayant plus estimé sans bouger de nos ports,
D'ouïr des valeureux les valeureux raports.
Qui ont par leur valeur leur guerres soustenues
Les lettres, & les loix à poinct entretenues:
Qu'espreuuãt, les trauaux, les perils & dãgers,
M'aller enseuelir en thresors estrangers.
I'ay eu durant mon temps mon esprit agité.

Si peu

Si peu d'ambition & curiosité,
Qu'on ne m'a iamais veu en guerre tracasser
Ne gueres m'apliquer, n'a rentes amasser.
Et quand bien i'eusse prins autre inclination,
Assez mon heur auoit en sa possession,
Sans me plus agiter d'vn à autre hemisphere
Pour pouuoir à mes vœus dignemẽt satisfaire.
Chacun conoist assez de ceux là la puissance,
Où ie fu colloqué d'anciene conoissance.
Apres eux à la Royne, qui m'estoit trop d'honneur,
Si trop de vent leger n'eust deuancé mon heur.
Ie ne pouuois alors à degrez aspirer,
Que de ses hautains lieux on ne puisse esperer.
Mesmement atendu que de leurs bontez grandes,
Ils ont assez souuent preuenu mes demandes:
Mais ioint à la raison, ie me suis contenté
D'vn chemin plain & bas, & bien peu frequenté
Laissant mõter plusieurs qui par soif importune
Aussi bas que i'estois, couroyent mesme fortune:
Et lesquels par le sort de la Cour & du temps,
A plus de bien mondains se treuuent moins contents.
Car que nous seruiroit d'auoir apris aux liures:
Si nos esprits n'estoyent ni vuides, ni deliures.

De telles paßions, ni non plus retirez,
Que l'imbecile gent d'hommes illiterez?
Auß i si par vn maistre à bien faire incité
Nous ne pouuons tirer quelque commodité
Des biens, qu'il faut auoir pour passer ceste vie:
Et toutesfois touſiours en auoir plus d'enuie.
Cerchant de plus en plus nouueau tiltre d'honeur:
C'eſt noſtre pure faute, & non point du donneur,
Qui peut guarir ceux-là qui lui ont fait ſeruice
De quelque pauureté, & non point d'auarice.
Plus celui on eſtime auec raiſon valoir.
Que l'on voit eſleué ſans gueres s'en chaloir,
Qu'vn plus actif, qu'on void ſans rene & bride aucune.
Courir à toute force, ainſi qu'vn cerf, fortune,
Ces biens là, Monſeigneur, où tous ſont ſi taſchans,
Vn fol en peut auoir, vn ſage s'en pourueoir,
Vn ignorant auſſi, & vn de bon ſauoir,
C'eſt tout ainſi qu'il plaiſt au ſort y conſentir.
Mais Monſieur, ie voudrois pour heureux me ſentir,

Suplier

Suplier noſtre Dieu, d'où le vray bien procede,
Qu'il lui pleuſt m'otroyer du bien que ne poſſede
Nul homme vicieux, & qui n'eſt diſpenſé
A cœur malicieux, & cerueau incenſé:
Duquel le moins heureux a que Dieu n'en deſdit,
Selon mon anagramme, En heur content se dit.
L'autre bien de ça bas n'eſt rien plus que de l'vmbre
Et certes de là vient que lon void ſi grand nombre
De forts hommes & ſains de grãd & en bonpoint,
Et de bien auiſez on n'en void quaſi point
Ne qui ſoyent entendus en venant comparoiſtre,
Pour le vray & le faux diſcerner & conoiſtre,
O treshaute bonté n'euſt il pas mieux valu,
Si ta diuinité en ce point l'euſt voulu,
Que tes ſeruans mondains, de ta propre main faits,
Euſſent eſté creez tous ſages & parfaits?
T'a-il ſemblé, Seigneur, que ce fuſt plus à toy,

Et à ta dignité, d'estre Monarque & Roy
D'infinité de fols & d'vn peuple ignorant.
Que d'vn peuple qui fust ta grandeur honorant?
Tant plus vn Prince est grand, & d'honeur & de pris:
Tant plus d'hommes il a nobles & bien apris,
Et plus cher a de voir fortifier ses villes
De gens de bien, d'honeur, que de gens inutiles
Vn chef d'armee a bien plus d'aise & de plaisir
De voir son camp fourni (s'il a loy de choisir)
D'hommes & de soldats leur deuoir bien faisans,
Qu'il n'auroit pas d'y voir troupe de paysans.
Et toy, Seigneur, sur tous grand Dieu des exercites,
Tu te sers ici bas de bandes desconfites,
Sans reigle ni compas & qui te font la guerre,
Ocupãs la campagne au milieu de la terre,
Mais, ô moy insensé, & du tout indiscret.
Qui mets ma vaine bouche en ton diuin secret,
Et cerche de vuider en vaisseau corruptible

Trop

Trop profonde raison & incomprehensible.
Assez me soit, Seigneur, de te faire priere,
Esprit issu sans fin d'vne essence premiere,
Et seul distributeur de la felicité.
Que si il te desplaist de nostre infirmité,
Te plaise en ce propos par ta grace aspirer,
Et mon esprit humain y daignant inspirer,
Vn peu du tien diuin: afin qu'à veuë ouuerte
Ie puisse vn peu mieux voir verité descouuerte,
Afin de faire entendre, à tout le moins aux miens.
Quelle est la diference & des maux & des biens.
Et vous, mon cher Seigneur, qui tant de biens tenez,
Par ce discours petit sachez & retenez,
Que le singulier bien qui plus en vous abonde,
Procede du haut ciel, & l'autre de ce monde,
Qui peut d'auecques vous perir à tout propos,
Et l'autre vous conduire à l'eternel repos.
Et se conoistre seul sans autre art ni estude,
Estendra plus auant vostre beatitude.

En heur content se dit.

ARGVMENT.

Excuse de ce Secretaire de quelque retardemẽt d'escrire, sur afaires qui l'en ont diuerti, auec protestation de n'entrer plus en faute, lui permettant le loisir & la commodité, A Monsieur Anselme l'Anglois, Vicaire, de sainct Nicolas du Chardonneret à Paris.

97 MOnsieur, encores que continuelles ocupations, afaires & aduersitez que i'ay euës me ayent osté la commodité de vous escrire: elles ne m'ont toutefois riẽ fait perdre de conoistre que i'en estois detteur, ni du desir que i'auois d'y satisfaire, & espere que vous qui sauez mieux que moi rẽdre raison de toutes choses, trouuerez plus facilement quelque cause qui m'en puisse excuser, si i'en suis digne. Ce pendant ie vous diray, que non tant les honestetez, gratieux traitemens, & oficieuses courtoisies, que ie cõfesse auoir receus en vostre maison, celles que i'espere encores y auoir de vostre bonté: que vos valeurs d'esprit, ferme amitié honestetez & autres infinis merites, m'ont autrefois poussé à vous aimer & respecter. Et durera l'amour & le respect que ie vous porte tãt

que

que vous serez vertueux, & que vos vertus me serõt agreables, q̃ sera à iamais. Et d'auãtage, Monsieur, estãt vostre valeur acreüe de iour à autre, comme matiere propre à nourrir & acroistre le feu de mon afection: aussi elle m'a augmenté le deuoir de vous priser & honorer. Or maintenãt qu'auec la grace de Dieu ie suis sorti de la main des Iuifs, & que ie commence vn peu de succer les mammelles de la liberté afin que vo⁹ ne me teniez pour mauuais payeur, ie m'aquiterai de mes dettes passees, & des presentes, & commenceray par ceste ci par laquelle ie vous suplie, qu'ayãt la passion que ie vous ay donee sur ma seruitude amiable, vous me vueillez touſiours tenir pour vostre, & vo⁹ preualoir de mes petits moyens par tout où vous conoistrez que ie vous pourray faire plaisir & seruice. Ie serai vn peu bref pour ce cõmencement, tant pour estre asseuré que vos affaires vous apellent à plus importante chose: que pour ne vous estre si ennuyeux & importun, que ie ne vous ay esté paresseur. Ie prie Dieu, Mõsieur, vous donner sa grace, & me recommande humblement à la vostre.

De Mont-brison.

Anagramme d'Anselme Anglois. LE MALSIGNE N'A LOS.

ARGVMENT.

A Monsieur du Puy Chastelain de sainct Galmier en Forests. A qui ce Secretaire adresse vne autre lettre, & le prie continuer ofice d'ami en vn afaire, auquel il a quelque moyen d'interceder.

68 MOnsieur & frere, i'ay esté de mõ naturel touſiours tendant à faire ſeruice, aide & plaiſir à chacũ de ceux auſquels ie ſentois l'obligation, pour quelques particulieres vertus, ou par amité, ou par quelque afinité coniointe: & tels que vos douces perſuaſions (encores qu'elles ayent beaucoup de valeur en mon endroit) ne me ſauroyent ſtimuler de plus à ces ofices d'amitié & de courtoiſie, que i'en ſuis deſia piqué, par l'humeur de ma propre bonté. Ie m'eſbahis que le Seigneur que ſauez, ayãt veu tãt d'efets de mon bõ vouloir, auec beaucoup de mõ intereſt, en vueille faire plus d'experience que ne peuuẽt porter les forces de ma mediocre fortune. Ie remercie Dieu pourtãt que par ſi hõme de biẽ que vous eſtes, il auoit teſmoignage

moignage de mon intention, ainsi que si tant estoit qu'il ne se vouluſt cõtenter du point d'honesteté, vous puissiez faire foy, que ie n'ay manqué enuers lui de toute chose possible. Et par ce moyen, Monsieur & frere, ie satisferay à moy-mesme & au monde, & principalement à Dieu, auquel seul nous sommes contables de toutes actions. Mais quant à vous en remercier, voyant que deux amis par inclination sont deux personnes en vn estre, il me sembleroit plus hors de propos d'vser de respects l'vn à l'autre, que si les mesmes mains, quand elles se lauẽt ensemble, vouloyent pour se faire nettes, se monstrer figure d'obligation. Baste que ie suis forcé de vous aimer & honorer, auec vn certain moyen d'afection & de deuoir, qui ne se peut esprouuer, sinon par croire que ce soit vne sentẽce fatale. Faisant donc responce à ce que vous m'auez fait entendre, sa partie la vous enuoye ioincte à ce mot de lettre, par lequel ie vous prie me tenir tel pour vostre, que ie le suis: d'aussi bon cœur que ie me recõmande à vostre bõne grace. Priant Dieu, Monsieur, & frere, vous donner ce que desirez. De Mont-brison.

ARGVMENT.

Il faut obuier aux principes de toutes mauuaises choses, afin que la medecine n'y arriue trop tard, & qu'on ne puisse dire comme ceux de Carthage. Sero sapiunt Phryges. *Icise traite de la façon & maniere de purger vn pays des seditieux & rebelles, & le moyen qu'obseruoit en cela la Republique Romaine. A vn Gouuerneur de Prouince.*

MOnseigneur, à ce matin no⁹ auõs eu auis comme les bannis d'Espagne & de Gascongne, auec vn conducteur & chef de leur entreprinse, se sont ioints ensemble, & presentement sont aux limites de ce païs, d'Auuergne: ayans opinion qu'ils ne sauroyent estre en lieu plus asseuré, y faisans infinis dõmages, & de grãde importance. Et se tiẽt pour certain, qu'il y a quelque autre bande en certains lieux voisins, pour guetter le temps qui leur sera propre (s'il vient à point) de faire quelque trait digne de leur vertu. Toute petite flãme qui n'a faute de matiere, pour estre soustenuë, & pour nourrir son feu, facilement en peu de tẽps s'augmente si fort, que la où au cõmencemẽt vn peu d'eau l'eust esteinte: bien peu apres vn fleuue à peine

Peu de flamme fait grand feu.

Principiis obstarsero medicina paratur

à peine y pourroit satisfaire. Ie doute qu'il n'auienne ainsi de ceſt afaire: & qui y euſt promptement pourueu, auec peu de defenſe, & peu de forces, on y euſt donné quelque remede. Maintenãt beaucoup de forces y ſont neceſſaires, qui ne ſe peuuent dreſſer ſans grandiſſimes frais. Neantmoins puis que les choſes ſont en ces termes, & qu'elles ont beſoin de prouiſion: afin que ce qui eſtoit au cõmencemẽt vn petit ruiſſeau, & maintenant vn fleuue, ne deuienne vne mer ſpacieuſe: il eſt beaucoup meilleur en cela de ne faire aucun apareil, que de le faire ſi debile, qu'il ne ſoit baſtãt à oprimer l'impetuoſité & inſolẽce de ces beliſtres. Car des forces grandes, deriue la crainte, laquelle leur oſte, ſi ce n'eſt la volonté, pour le moins le pouuoir de l'efectuer. Et des petites procede la temerité, de laquelle acroiſt le deſir de faire entreprinſe, & la hardieſſe & facilité de la mander à execution. Ie ne vo⁹ eſcris point, Monſieur, l'ordre qui ſe doit ſur ce donner, pour deux raiſons. L'vne pource que n'ayãt conoiſſance du païs, ni des hommes, & moins de la qualité de l'humeur pecãte: il me ſeroit malaiſé de dõner ſage cõſeil, ni ſalubre

medecine. L'autre, pource que vous estes trop sage & bien auisé, & auez les Seigneurs Petredemenati & Vulpia, lesquels pour s'estre autrefois trouuez en pareilles choses, vous en pourrõt donner meilleur cõseil que moy. Ie vous diray seulemẽt que ce tumulte insidieux, nous portera grand interest, & est pour le vous donner plus grand à l'auenir. Car si les choses võt plus auãt, & que la cour soit contrainte de vous y tenir la main, vous n'en pouuez esperer que hõte & dõmage. Et ne veux oublier vo⁹ dire, Mõseigneur, qu'en tous les endroits de ce monde, ces malheureuses gens ne sauroyent garãtir par les campagnes, & par les bois à si bonnes erres, s'ils n'estoyent fauorisez d'aucuns de ceux des villes: mais auec le bras & les mains de quelques mauuais citadins, & auec les explorateurs & continuels auis des espies qu'ils en ont: ils se maintienent ainsi longuement en seureté. Et n'y a meilleur remede à tailler & brusler ceste embuscade de meschans, que de tronquer ou resequer, premieremẽt la racine qui la soustient. Et pource que ie say que la R. Romaine à esté en grande estime & reputation vniuerselle. Afin que par

leur

leur exemple vous entendiez comme vous aurez à vous y conduire, ie vous diray ce que i'ay leu, qu'ils obseruoyent en choses de telle consequence, & ce qu'ils en ont autrefois fait, estant leur estat plein & fait vn bois de telle vermine. Ils firent crier & publier sous grandes peines qu'il n'y eust personne si hardie de les receuoir, ni loger, sans y excepter respect de pere, mere, frere, femme, ni sœur. Et que chacun à la notice duquel il viẽdroit aucun d'eux d'estre en pays, le vint promptement annoncer au Senat. Ils proposerent grand tribut à quiconque les pourroit rendre vifs és mains de la iustice: & quelque peu moins à qui les presenteroit morts. Et pource qu'il n'y auoit meilleur expedient pour dissoudre & rompre ceste vnion, que de semer entr'eux crainte & suspicion reciproques, de sorte que l'vn doutast de la fidelité de l'autre: ils promirent de faire grace à qui que ce fust d'eux, & pour quelque crime qu'il eust commis, qui pourroit assassiner & massacrer son compagnon: pourueu qu'il en fist deüement aparoir. Et encores ne leur semblant ceci assez sufisant, considerans que les choses de l'v-

tilité ou dõmage, meuuẽt plus que toutes autres ocasions, donerent ordre que toute ville, chasteau, & bourgade, au territoire desquels pratiquoyent les seditieux, tinssent pour la garde du pays, tãt de gẽs de guerre à leurs despẽs, cõme il en estoit necessaire, pour tenir en crainte, & pouuoir supediter ceste formiliere d'iniquité. Et afin que la facilité & legereté des gens estrãgers, quelquefois par crainte ou pour desir de proye & de butin (estans tresgrieues les morsures d'vne pauureté & necessité irritee) ne vinssent à faire dommage plus grãd que les rebelles, voulurent & ordonnerent, que les personnes fussent du pays, ausquels ils donnoyent non vn, mais plusieurs chefs de la cité, chasteau, ou bourgade, hõme de prouuée fidelité: & autant des particuliers commis des Capitaines, se faisoyent donner seureté & caution cõuenable, de proceder fidelement en faueur de la iustice, à la ruine des pendars. De maniere, qu'estans cõtrains les peres, les enfans, les freres, & les parens delinquãs de faire ceste ofice auec telles despẽses, se resolurent, pour n'estre plus lõguemẽt en ces peines, fatigues & subsides, non seulemẽt de les priuer de leur aide,

aide, mais d'y donner tel ordre, que si toſt prins, si toſt és mains de la iuſtice, ou bien loin du païs eſuanouïs. Auec tel vẽt, ceſte R. prudẽte eſcouloit & fondoit de ſon eſtat vne ſi groſſe neige des meſchãs, qui la tenoit ocupee. Vous me dites q̃ les Romains ne reconoiſſoyent nuls ſuperieurs, & que vous ne pouuez ce qu'ils pouuoyẽt faire. En ce cas ie ne ſay que vous dire, ſi n'eſt que vous le pouuez comme gouuerneur du païs, & le deuez comme ſeruiteur de Dieu, & du Roy. Toutefois ie me remets du tout à voſtre ſage iugement. Eſtant aſſeuré que vous ferez en ſorte, que vous ne ſerez reprins de Dieu, ni blaſmé du monde. Car la maiorité & principauté q̃ les Seigneurs tienẽt ſur les hommes, ne leur eſt donnee que pour la conduite, tuition, & gouuernemẽt des hõmes, qui leur ſont obligez à l'obeiſſance, & au reſpect: & eux crediteurs & detteurs de la iuſtice. Vous ayant biẽ voulu faire ſauoir ceci, pour ſatisfaire à ma conſcience, & au deuoir de mon ofice. Eſtant aſſeuré que vous le receurez à bõne part, & comme d'vn voſtre treſafectionné ſeruiteur, qui en ceſt endroit, Suplie le Createur vous donner, Monſeigneur,

mes-heureuse vie. De Cromerieu.

ARGVMENT.

En ces deus mots, vti foro, Cicero fait entẽdre, qu'il faut que tout hõme d'afaire & de raison se sache acõmoder au lieu, au tẽps, aux choses, & aux personnes. Et encores que par ie ne say quelle douceur le climat naturel nous attire si fort à l'amour du païs, que nous nous en rendõs oublieux de nous meſmes: si est ce que l'absenter quelquefois en est necessaire: & que s'il aduient que ce soit par contrainte, il se faut consoler auec esperance, raison & patience.

60 QVant à ce qu'il vous a pleu m'escrire de vostre amitié en mõ endroit, & de la foy que vous auez en moy, certainement il m'a esté fort agreable: & soyez asseuré que iamais personne ne me surmontera de vous aimer, & que vous ne vous trouuerez trompé en ma fidelité. Mais quant au iugement que vous m'atribuez, ie voudrois, qu'il fust tel que vous le croyez, & qu'il voudroit estre pour vous en pouuoir seruir, tant aux choses prosperes, qu'aux aduerses. Quoi que ce soit, s'il n'est sage: pour le moins il sera touſiours à vostre commandement. Mais cõme pourray-ie cõseiller vn homme rompu aux afaires, auec beaucoup de prudence, & d'experience?

rience ? Et principalement en matiere d'où depẽd l'eſtat de la fortune, le cours de l'honeur, & le peril de la vie ? Toutefois puis qu'il vous plaiſt de me le cõmander: i'en diray mon aduis, plus pour vous obeïr, que pour vous donner cõſeil. Car vous n'auez point de beſoin de conſeil, ni moy moyen de le vous dõner, comme la choſe le requiert. I'ay touſiours ouy dire, que le plus grãd office de l'hõme ſage, eſt de donner lieu au temps, & obeïr à la neceſſité: ou comme ſuccinctemẽt dit l'orateur Romain, vſer de marché, c'eſt s'acommoder au lieu, au temps, aux choſes, & aux perſonnes. Si donc vous eſtes reuoqué de l'exil & reintegré en vos biens, pourquoy voulez vous, ayant tant de fois eſſayé la fortune, donner du poing contre le ciel? Conſiderez que ſi alors fut acte de cõſtance & de magnanimité de cœur, de ne ſe ſuſtituer à la ſeuerité de iuſtice. Ce ſeroit maintenant exercice de ſuperbité & d'orgueil de meſpriſer la liberté, ne doutant nullement qu'à vn homme nai libre, & de noble cœur, & ayant ſi long temps franchement veſcu, le lien de ſeruitude ne ſoit treſdur, & miſerable. Mais auſſi rien ne peut eſtre

Cicero. Office d'hõme bien amiſé.

plus malheureux, que viure hors sa patrie, spolié de son biẽ, loin de ses parens & amis, & de toutes autres choses recõmandables. Mesurez dõc auec la iustice du cõpas ces deux especes de calamitez, & vous trouuerez beaucoup meilleur de viure au païs, qui vous a generé entre vostre sang, & vos amis: que ainsi en exil languir, & extrauaguer parmi le mõde. Car, par ie ne say quelle douceur nostre ciel naturel nous atire, & ne nous peut soufrir la memoire de nous mesmes, & ainsi il n'y a lieu, plus doux ni gracieux que nostre propre patrie, laquelle bien qu'elle ait perdu de sõ originelle beauté, & ornemẽt acoustumé: vous ne la deuez moins aimer, mais plustost par pitié l'auoir en naturelle recommãdatiõ. Il ne viẽdroit gueres à propos, que fortune l'ayant priuee de si beaux & honorables enfans, vint encores à perdre la presence de vous. L'absenter quelquesfois sa patrie pour ne s'y poltroniser, ne peut proceder que de bonne cõsideration: mais ne la desirer point, & la mespriser du tout, apartiẽt à ofice de cruauté & d'hostilité: Ie vo⁹ prie dõc ne vous tourmenter, pour la crainte de ne venir libre, ni le doute de la mort ne vous mette

Hora. De la douceur de la patrie. Nescio qua natale solum dulcedine cunctos, attrahit & memores non sinit esse sui.

mettre aucune imagination. Car vous auez eu tant d'experiences de ces choſes que vous en deuez leuer toute difficulté, Ioinct que ſi le Seigneur euſt deliberé de vous oſter la vie: il ne lui euſt eſté moins aiſé au lieu où vous eſtes, que au lieu où il vous apelle. Les bras & les mains des Rois & des Seigneurs, ſont de longue eſtendue. Vous n'auez ci deuant eſté aſſeuré de nulle fortereſſe, & n'auez eu nulle compagnie de genſdarmes, qui vous euſt peu garantir de ſes entrepriſes. Ils ne lui ſont auſſi māquez perſonnes, à qui il euſt peu dōner cœur d'executer plus grādes choſes, ſoit par ſtimule de deniers, ou par eſpoir de recompenſe. Fruſtrez de ceſte legere opinion voſtre fantaſie, plus aparente que vraye. Et ſi vous n'auez moins à craindre en exil qu'en la propre patrie: il faut croire que voſtre crainte ordinaire n'a fondement que de vous meſmes. Et ſi ainſi eſt vous faites tort à voſtre ſageſſe, à voſtre conſtance, & à la dexterité de voſtre entendement. Qui ſait mieux reglervoſtre eſprit que vous? Nature conſiſte en l'apetit, qui comme vn cheual aueugle ſans bride, nous conduit à ſa volonté. Nature conſiſte auſſi

Quis nescit longas regibus esse manus?

En quoi consiſte Nature. Plat.

en raison, laquelle comme maistresse nous pique & esperonne à ce que nous deuons faire, & apres auec ses frains nous retire de ce que nous deuons euiter. Mitigãt donques vos conceptions, ne reste ni en vous, ni en lui nulle opinion de crainte. Ie say biẽ que vous me direz que la raison aura beaucoup de peine de vous defendre de la suspition du Seigneur, de la haine de vos ennemis, & des personnes de peu de vertu. Mais vostre prudẽce pourra fournir tout cela & leuera les suspicions, suplantera la haine & chassera l'enuie. Et en cela vous serez assisté de la verité de vostre innocence, & sur tout de Dieu qui voit à clair iusques au centre de nos cõsciences: vous cõfesserez que vous estes plus obligé à la patrie, qu'à la dignité, à la reputation ni à vostre propre vie. Et si ie conoissois que vostre exil fust propre à lui recouurer son anciene liberté, peut estre que mon conseil le trouueroit autre: mais ie voy l'estat des choses de ce monde reduit à tels termes, que chacun a de peu esperer, & de craindre beaucoup. Et en cela la passion ni la haine ne me trompẽt. Encores moins me contraint la peine de le sentir: mais la raison le me

le me persuade, & l'experience le monstre. Attẽdez que le vẽt de prospere fortune spire aux voiles de vostre desir, & peut estre que lors vous pourrez mieux dãs les murs que dehors, prester l'espaule à la patrie, & au recouurement de ses pertes. Mais au reste, i'ai opinion que vous trouuerez le Seigneur de si benigne, & de si douce nature: qu'en lieu de tiran, que vous le nommez, vous aurez plaisir de l'estimer naturel & legitime Seigneur, comme ie le tiens. Et ne pensez point que l'amour & seruitude que i'ay lõg tẽps portee à sa race, me pousse à ce langage. Car il n'y a chose que ie ne defere à l'amitié que ie vous ai, & à la foy q̃ vous m'atribuez. Ie vous pourrois alleguer plusieurs autres causes pour la ratificatiõ de mõ opiniõ, & vo⁹ à moy beaucoup d'autres pour la caution de la vostre, ayãt l'vne & l'autre spacieuse cãpagne de discours: mais ie ne veux estre plus lõg. Et si mõ conseil n'est sufisant, accusez en mon peu de sauoir, & non ma fidelité. Et faites ce que vostre esprit plus acort & experimenté que le mien, vous ordõnera. Quoi que ce soit, d'autãt que ie ne suis de ces amis, qui ne sõt seulemẽt amis, qu'autãt que la fortu-

ne est prospere: & puis auenant quelque aduersité à leurs amis, il n'est plus de nouuelles de les reconoistre, qui est vice d'ingratitude plus indigne entre les hommes que tous autres vices assemblez: ie vous prie ne vous vouloir feindre d'employer tout mõ petit pouuoir à vostre commodité. Car vous me trouuerez tousiours plus prompt à vous faire seruice, que digne de vous donner conseil. Ie suplie le Createur, Monsieur, vous conseruer en santé.

De Naples.

ARGVMENT.

Mõsieur le Mareschal de sainct André fut tué en l'ã mil cinq cẽs soixãte deux, en la tournee de Dreux. Ce qu'ayant entendu son secretaire, lors estant au camp de Monseigneur le duc de Nemours deuant Lyon enuoye à Monsieur de mont-Rond ceste lettre de consolation, cõtenant auec les louãges de l'oncle, laperte encourue au neueu, au seruiteur & au public aussi vn discours du chemin de plainte & de cõsolatiõ, la diference de la vie passagere (sous le nom qu'elle s'est faussement impose) & de l'eternelle. Dequoy doit proceder la vraye gloire, la ioyeuse recordation de la vie transigee: la si-

miltude

militude de la vertu & du safran & l'opinion d'Ennius sur l'issue de la vie humaine.

101 MOnsieur, ie ne say si ie dois plaindre auec vo⁹ la perte & le dommage, sans mesure & sãs fin, griefs & inestimables, qui sont aduenus, non seulement à vous qui estes neueu, mais à tous les bons & vertueux de la France, par la mort de Monseigneur le Mareschal vostre oncle, mon Seigneur & maistre: ou si ie doy entreprendre vous en donner quelque consolation. La raison me commande bien cela, auec le deuoir de ma seruitude, & l'amour que ie vous porte: & au reste, i'en suis prouoqué par mes larmes, & par la peine en quoy i'en suis logé sous vne douleur vniuerselle. L'vn me semble plus facile, auec l'aide du sentiment, qui m'a presté infinis pleurs, infinis souspirs, & infinies causes de complainte: & l'autre plus mal-aisé, pour me voir priué du sauoir & de la grace de bien dire, qui sont les deux choses plus desirees à fournir cest ofice. Et masseure (Monsieur) qu'en l'vsage de ceste pieté, ie seray tenu, pour presumptueux dans le iugement des hommes. Mais

quoy que ce soit, ie delibere de faire l'vn & de n'estayer l'autre, le plus qu'il me sera possible: & auec la louange que i'espere de raporter de l'vn, l'erreur de l'autre se pourra sauuer. Monsieur ie me plains donc auec vous, pour toute vostre noble maison: pour le Royaume, & pour moy. Pour vous, qui auez perdu nõ seulemẽt vn oncle, mais vn pere si valeureux & tant estimé, que vous aimiez & respectiez tant, & de qui aussi vous estiez si fort aimé & recommandé, de qui vous n'auiez encores eu gueres de bien faicts, mais sur ce commencement, de sauourer & gouster vos valeurs & merites en fort grande asseurãce d'en receuoir beaucoup. I'y ay regret pour sa famille voyant que soit ruinee & brisee la plus solide coulonne, & l'vn des plus fermes fondemens de la grandeur & reputation d'icelle. Pour la France, qui a perdu l'vn des plus sages patrons de sa nasselle, en ce tẽps pleine de tempeste & de tourmente & en clair & manifeste danger de naufrage & de submersion, si Dieu n'y met la main. Et pour moy: qui (estant trauestie l'opinion & cõception des techines, & tromperies de mes enuieux ennemis, en ressentiment

sentiment de mes longs, laborieux & fidelles seruices) voy auecques sa mort, mourir les fruits de toute ma ieunesse, interceptes toutes mes esperances, auec la commodité de leur seruir, ensemble l'honeur que i'auois de receuoir ses commandemens. Mais, Monsieur, si ie voulois ramener d'vne à autre, les infinies ocasions que nous auons de nous complaindre: ie craindrois que l'esprit ne fist fausseté aux parolles, & que le temps ne manquast à la consolation. Il vaut donc mieux que ie face comme le bon Chirurgien, & qu'ayant auec le feu accreu & acerbi la douleur de vostre playe, ie vous donne quelque guarison. ou que pour le moins ie le face moindre. Les passages & les chemins qui no' conduisent à complaintes, sont longs: mais encores plus ceux qui nous peuuent mener à consolation. Ceux là sont estroits, contraints, & dificiles: & ceux ci plains, spacieux, & bien aisez. A ceux-là se guide la fragilité de la chair: & à ceux ci l'ofice de la prudence. Voulez vous donques, Monsieur, que les illusions de l'indocte sentiment, & ses debiles raisons, ayent plus de force en vous. que la doctrine de Plato, l'eloquence de

Cicero, & de tant merueilleux Philoſophes & orateurs, qui auec leurs raiſons s'apreſtent à vous conſoler? Si le gain qu'a fait l'heureuſe ame de voſtre honoré oncle, eſt plus grand que voſtre perte: pourquoi ne vous en reſiouïſſez vous pluſtoſt que vous douloir? Vous le deuez faire ſi vous ne voulez vſer plus d'acte de fillaſtre & d'enuieux que d'ami & de bon neueu. Lælius dit qu'il n'a iamais eu beſoin de medecine en la mort de ſon grand ami Scipion, qu'il s'eſt touſiours conſolé de lui meſme: principalemẽt du ſoulas de ſe voir priué de la commune & quaſi generale erreur des hõmes: qui ſe tourmẽtent en la mort de leurs amis. Ie ne pẽſe (dit-il) nul mal auenu à Scipio: ſi mal y a, à lui ſeul il apartient. Car le lamẽter, & plaindre ſes commoditez, ne ſeroit point ſigne de l'aimer, mais ſeroit pluſtoſt d'aimer ſoi-meſme. Voſtre perte eſt de choſe terreſtre, fragile, & caduque: & ſon bien conſiſte en gain celeſte, infaillible, & eternel. Voſtre perte eſt terminee: & ſon profit eſt ſans nombre, ſans meſure, & ſans fin monſieur, voſtre oncle laiſſant ceſte mort (qui ſous fauſſe impoſition de nom, ſe fait apeller vie: & qui

Lælius. Scipio.

& qui entre tant de miseres & d'innumerables calamitez nous fait mourir ordinairemẽt) est sorti de l'estroit & vil albergement, & logis, que nature lui auoit par peu de temps prestẽ: & est allé viure au palais, noble, ample, & large, que lui ont preparé au ciel, la clarté, la courtoisie, la liberalité, l'honesteté, & tant d'autres legitimes operations de sa vie. Vous vous plaindrez (peut estre, & auec quelque raison) qu'il est parti lors que la fortune, ses merites & l'opinion des hommes lui promettoyẽt (selõ lui) quasi le supreme degré de l'humaine grandeur. Ne le faites pas: car ce seroit promptemẽt cõtracter auec Dieu, & selon l'humeur des Geans) vouloir entreprendre de combatre le ciel. Si celui qui par incomprehensible prouidence gouuerne, dispose, & ordõne de toutes choses, l'eust esleu à ce degré, il eust biẽ eu le pouuoir de lui preseruer & faire filer sa vie iusques à ce poinct. Le profit, l'auancement, & l'augmẽtation que vous pouuiez esperer si la fortune l'eust plus hautement receu, se termineront & conuertiront (par l'infinie liberalité du Seigneur) en plus propres & conuenables moyens de nostre salut. Cha-

Repugnare naturæ est more gigantum deos debellare.

cun sait, Monsieur, que iusques ici il a mené si vertueuse, & si valeureuse vie, qu'il meritoit d'estre erigé en la sublimité du lieu que vous lui desirez: & que l'vniuerselle intention du monde luy auoit attribué, par ambition de la gloire & afection de perpetuer au Royaume sa posterité. Mais aussi (cõme le serpent entre subtilement au cœur des hõmes) & le sort enuieux, lui pouuoit tramer moyen de le desuier du chemin, qu'il auoit si long temps poursuyui: & par sa fragilité cõmune, eust peu perdre le sentir, qui le menoit au ciel: & par mespris de fortune, ou (pour mieux dire) en disgrace du Seigneur, eust perdu (comme ont fait plusieurs tant du temps present que du passé) la dignité, la reputatiõ, les biẽs & les estats qu'il auoit legitimemẽt possedez: & finalement oculairemẽt veu la ruine de son excellente famille. Vostre esperance estoit bonne, mais son asseurance est meilleure: la vostre estoit faite de voirre, & vous est tombee de la main, puis qu'elle n'estoit pas de la volonté de Dieu: & la sienne (cõme diamãt en main ferme) lui est demeuree certaine & d'infaillible possession. De maniere que vous n'auez pas grande ocasion

sion de regretter l'esloignement de ce que vous n'auiez pas acquis, encores moins de croire, qu'vne plus grande dignité l'eust peu faire mourir pl⁹ glorieu semẽt. La gloire ne procede pas de la dignité, ni des honeurs mõdains, & biens de la fortune: mais de la pure valeur, & de la richesse du cœur. Et Monsieur le Mareschal au besoin a desployé le sien pour la querelle, & le seruice de Dieu, de son Roy, & de la chose publicque & sa pensee pleine de vertu, portoit ordinairement auec soy sa propre gloire laquelle comme vne claire & inextinguible flamme, en quelque part qu'il allast, reluisoit en ses honorables mains. Car pour estre Roy ou Empereur du monde, elle n'eust seu (selon la condition) estre plus grande qu'elle pourra s'il n'est son capital ennemi, plaindre non seulement sa mort, mais lui desirer la vie. Or cõme le cheual fort & dispos, qui desia aagé, a plusieurs fois veincu en toutes lices les autres & de dexterité & de force. A ce bon Capitaine, desia en desir de repos ioinct à nombre de saisons, le viure eust d'oresnauant commẽcé d'estre plus ennuyeux qu'agreable: & dauantage, l'ennuy & le tourment de ceste ma-

ladie que vous sauez, le pressoit si souuent, que plusieurs fois on euſt exercé ofice de pieté, de luy leuer la vie, si Dieu l'euſt permis. Mais la ſincerité de ſa conſcience, la memoire de ſes valeureuſes actiõs, la conſtance, & la force de ſon cœur & l'eſperance de l'honneur eternel, lui faiſoyent auec toute patience porter les impatiences de ſon mal. Eſtãt la conſcience d'vne vie honorablement exercee, & de beaucoup de bien faits, & de braues operatiõs la ſouuenance merueilleuſement agreable. Et peut eſtre que s'il euſt veſcu, outre les ennuys de la vieilleſſe, qui ſont infinis, & les douleurs & augmentatiõ de la maladie, qui eſtoit incurable, il euſt veu des choſes qui lui euſſent eſté odieuſes: & euſt eu matiere de plaindre & ſouſpirer les malheurs d'autrui, en lieu que maintenãt il ſe reſiouït de ſa felicité, & que par vne fin ſi heureuſe & conſiderable, il a (par le moyen de ſes ennemis, & par le propre inſtrument d'vn ſien ſeruiteur) receu plus de bien qu'ils ne lui en penſoyẽt faire. Et baſte, Monſeigneur, qu'il a veſcu tant qu'il a pleu à Dieu, & comme bon & fidelle ſeruiteur du feu Roy Henry ſon bon & fauorable Prince, l'a ſuyui

Cic. Bene actæ vitæ recordatio iucundiſſima eſt

suyui de pres, ne pouuāt son cœur tranquiliser apres lui : & auec le saufconduit de la gloire, il a penetré & passé à trauers les troubles & calamitez de ce temps, & donné des espaules contre les mondaines iniquitez, & presentes aduersitez. Et tout ainsi qu'il a esté aimé & honoré en ce bas territoire : il est maintenant regretté & desiré de tous ceux qui estoyēt informez de ses apartenances vertueuses. Vous deussiez pleurer, si auec lui eussent esté massacrez, son honeur, sa gloire, & sa reputation : qui ne peuuent estre suiettes au fer, à la violence de la poudre, à la force du plomb, ni à l'artifice du feu, & tout cela lui est viuant, & non seulement voile par deuant nos yeux, mais, glorieusement bat les aisles en l'air, pour vne heureuse memoire de lui à sa posterité. Viue donc auec vous sa vertu, que vous auez sur toutes autres choses aimee: annexez là au sein de vos pensees, & auec recordation & imitation de lui, paissez & nourrissez le desir qui vous reste de le voir. Le vieux Poëte Ennius ne voulut iamais que personne pleuraſt la mort, & auoit opiniō qu'elle portoit auec soy plus de matiere de ioye,

L'honeur & la gloire ne craignēt nulle violence.

que de triſteſſe. Monſieur vſez de la prudence qui a eſté generee & iointe à voſtre tendre ieuneſſe, & que maintenant i'admire en l'aage que vous tenez ie di de celle que l'experience ne vous a encores du tout eſtablie, pour la mediocrité de vos faiſons, mais que la raiſon naturelle vous conſtitue, auec l'exemple des hommes Romains conſtãs & renommez, que la nobleſſe & les eſtats de feu Monſieur de S. André voſtre honoré ayeul, & mon bon maiſtre, & d'autres vos treſ vertueux & magnanimes predeceſſeurs vous ont heureuſement hereditee. Laiſſez la medecine du temps aux hommes populaires & moyens. Et comme le ſafran, tant plus le pied mobile de fortune conculquera & foulera, & plus eſleuez & redreſſez les fueilles de voſtre vertu. Il me ſemble Monſieur, que ces raiſons doiuent aucunemẽt vous ſuſire pour quelque cõſolation. Elles vous pourroyent eſtre preſentees par plus docte perſonne: mais non par cœur plus deuot, ni plus deſireux de voſtre honeur que le mien: qui vous porte teſmoignage de ma dilection & perpetuelle ſeruitude, & de la ſeruiable afection que ie portois

tois à ceste heureuse ame. Me recommandant tr es-humblement à vostre bonne grace. Et supliant le Createur vous donner Monsieur, tresiongue vie. De Viene. Au camp de Monsieur de Nemours.

ARGVMENT.

Les dõs de fortune & ceux de l'esprit sõt en beaucoup de diferentes raisons alleguez à propos de remerciemens, & ofres de continuation d'amitié en ceste lettre. A Monsieur Paparin Doyen de nostre Dame de Mont-brison & Prieur de Sauignieu.

102 MOnsieur mon compere, si vous pensiez me veincre d'honesteté, comme vous auez fait de liberalité, vous vous tromperiez: car l'vn seroit faute de fortune, & l'autre de bon vouloir, auquel si les forces pouuoyent fournir: ie serois plus prompt à bien faire, qu'à le receuoir. Ie vous ay dedié quelques lettres non(cõme autre) pour vous obliger à faire quelque chose pour moi: mais comme consciẽtieux pour payer l'obligation que ie vous auois. Or si vous vouliez acumuler dette sur dette, & du tout me leuer l'esperance de vous pouuoir satisfaire: ce seroit vne superflue liberalité,

qui auroit toute figure de tirannie, voulant estre maistre de mon cœur plus par hipotheque, que par bonne volonté: & en lieu que telle abondance me donneroit ocasion de faire ofice d'homme de bon cœur: ie serois contraint par impossibilité de faire ofice de beste. Mais ie vous en garderay bien: car autant que vous m'eslargirez vostre courtoisie, autant i'estendray ma reconoissance. Et sera plus grande la retribution: » que vos efects, de tant que ce que vous » me donnez est des biens de fortune, qui » ne sont point nostres, & ce que ie vous » restitue vient des biens de l'esprit, qui sont de vos propres facultez, qui est payement d'vne eternelle monnoye. Par ainsi ie vous suplie, Monsieur mon compere, que vous soyez aussi modeste à donner, comme vous estes en toutes vos autres operations. Car si vous vouliez parangonner vostre liberalité à ma reconoissance, vos forces (qui sont grandes) n'y pourroyent satisfaire: ayant vn cœur si eslongné de l'ingratitude, que ce que ie ne puis payer à bon escient, ie mets peine de le payer auec tout bon desir, & vous, vn esprit si entier que conoissez que le defaut du pou-

pouuoir, ne se peut mieux supleer qu'auec bonne afection. De laquelle ie vo⁹ presente mes humbles recommandations. Priant Dieu vous donner, Monsieur mon compere, heureuse & longue vie. Du Gazillan.

ARGVMENT.

Pource que la corruption du temps a donné tel saufconduit à l'adulation, qu'on ne voit auiourd'hui gueres lettres missiues, qui ne portent exces de tant de louanges, qu'elles auoisinent fort la flaterie, & plus que la raison. Ce Secretaire en y a mis ici certaines, auec modestes & sententieux reiets de telles choses: qu'on ne doit toutesfois (puis que le temps y est disposé) de tant reieter, qu'on s'en rende du tout anichilé: mais plustost auec modestie vser (quasi) comme faisoit de sa pomme la Galatee de Virgile. Ceste lettre adressee à Monsieur Perrin, Chastelain de la Ville de Mont-brison.

MOnsieur, ie ne veux point nier que l'harmonie de mes propres louanges, faite d'vn Musicien si excellent, & si artificiel que vous, ne rempliſſe grandement les oreilles de mon ambition. Car le desir de la gloire (encores qu'il soit commun à tous) si est-il me gene-

Le desir de la gloire est pre à l'hõ-

reux, &c. plus propre à ceux qui sont de cœur
in Lælio, plus genereux. Mais le moyen que vous
Nulla in auez obſerué à me louer, me ſemble
amicitiis (pardonnez moi) tenir ie ne ſai quoi
pestis est plus de l'adulateur, que de l'ami. La-
maior, dulation eſt propre venin de l'amitié, &
quàm af- tout ainſi que le plus propre de l'am
fentatio eſt pluſtoſt d'aider, que de complaire,
blanditia ainſi apartient au flateur le contraire
adulatio. Parquoy Monſieur, ſi vous voulez que
Similitu- ie croye que vous m'eſtes, ami louez
de du miel moy plus modeſtement: car le champ
de mon eſprit ne ſe ſauroit rendre plus
gras par exceſſiue eſtimation: mais il
eſt beſoin de le labourer, & auec fu-
mier de bons auertiſſemens l'engreſſer
& rendre fertile, & le miel impliqué à
la playe, encores qu'il ſoit bruſlāt, neāt-
mois il eſt purificatif, doux & profita-
ble. Et pour cela ie vous ay enuoyé mō
liure pluſtoſt pour le purger & corri-
ger, que pour le magnifier. Ma couſtu-
Apelles. me eſt d'imiter le bon peintre, qui veut
que ſon œuure ſoit iugee & conſideree
du peuple: afin que les erreurs reco-
nues de pluſieurs, ſe puiſſent mieux
reparer. Pour l'honeur de Dieu. Mon-
ſieur ſoyez plus retenu à m'eſtimer, au-
trement vous pourriez auec grand
danger

danger estre tenu pour personne de peu de iugement, ou de grande malice. Et si i'ay quelque sentiment, en conoissant que mes lettres sont indignes de la grandeur qu'il vous plaist leur donner. Ie seray contraint de vous tenir pour assentateur, outre la verité & la contraire opinion que i'en ay. Et pource que volontiers l'homme se donne à croire ce qu'il desire, vous me feriez bien tost conceuoir que ie suis celui, que vos lettres me declarent. Et en deuiendrois si superbe que ie meriterois d'estre encores plus repris qu'estimé. Si vous m'aimez, vsez pluſtost enuers moy d'ofice d'ami, tel que vous estes, que d'vn Gnato, que vous ne sauriez estre. Car ie raporteray plus de profit de vos corrections, que ie ne ferois de vos louanges. Monsieur apres mes humbles recommãdations, ie prie Dieu vous donner à iouïr de vos amours, auec toute felicité.

L'homme se persuade facilement ce qu'il desire.

Du Gazillan.

ARGVMENT.

Celui à qui Dieu donne faueur & grace de pouuoir mettre la main à la plume, & cœur de se proſtituer au iugement des hommes, ne se doit

point si efrenémẽt perdre en son opinion singuliere, qu'il n'y reçoyue le conseil & censure de ses amis. A Monsieur Laurencin Secretain de S. Nisier de Lyon, son (comme frere) parfait ami.

104 MOnsieur mon frere, ie conois bien que mes lettres ont obtenu enuers vostre bon cœur la force que merite l'afection que ie vous porte. Puis qu'il vous plaist me faire gouster le fruit de vostre amitié, i'ay considéré les auertissemẽs que vous m'auez enuoyez sur icelles: qui sont subtils & prudens, & certainement dignes de vostre singulier entendement & de nostre ancienne dilection. Et afin que vous voyez que ie les estime tels, pour ioindre les paroles à l'efet: ie trasseray tous ces lieux, & auec la lime de vostre auis, ie tascheray de leuer tout ce qui y pourroit troubler l'air, la grace, & la dignité. Vous asseurant que i'ay eu plus de plaisir en vos censures, qu'aux louanges que i'auois receuës d'ailleurs, ni mesmes en celles qu'il vous a pleu m'en adresser. Car cela se trouuant vray comme vous voulez que ie le croye, ces lettres ne seroyent proprement mienes: d'autant que n'ayant peu co-

noistre

noistre leur beauté, ce auroit esté plustoſt coup d'auanture, que de iugement. Et par ce moyen ie les estime plus voſtres. Car l'homme qui celebre ce qui est bien en l'autrui, il fait foy de la conoissance qu'il a de soy-meſme. Quoy que ce soit, i'ay le tout plus agreable venant de vous: & vous remercie de le m'auoir ainsi fait conoistre. Supliant le Createur, Monsieur mon frere, vous donner sa grace & à moy continuation de la voſtre.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Il est mal aisé que l'ami puisse faire ofence à l'autre, si ce n'est par meſconte, ou par quelque faute de contrainte neceſsité excusable. Au moyen dequoy celui qui pretend auoir esté ofencé, ne doit si-fort adherer à l'impreſsion d'autrui: que toutes ces choſes ne soyent premier diſcutees en sa penſee. Car estant toute humaine action ou volontaire, ou neceſsaire, il n'est pas vray ami, qui de ſon propre mouuement contrenient & enfraint les loix de l'amitié. A Monsieur Bellon contrerolleur de la Doanne à Lyon.

105 MOnsieur, vostre sagesse conue de tous, & aprouuee de plusieurs & l'experience que i'en ay, ne m'eussent iamais permis de croire, ce que premier i'ay veu, non sans grand regret, par lettres d'aucuns de mes plus grands amis si mesme ie ne l'eusse veu par les vostres plus pleines de cholere, que de raison. Ie ne puis penser comme vous (homme de si bon sauoir & de meilleur iugement nourri en Court, & employé aux afaires) vous soyez laissé persuader de moy chose si esloignee de verité, & si alteree de mon naturel m'estant ci deuant auec tant de gracieuses demonstrations forcé de faire que le monde conust, en quelle estime ie tenois vostre amitié & de quelle sorte ie m'en glorifiois. Monsieur ie n'ay fait chose en vostre endroit, qui soit pour ofenser la reputation d'vn homme de bien & de vertu: & n'en veux autre tesmoignage que ma pure conscience: laquelle non seulement de mes operations, mais aussi de mes desirs, & de mes pensees, pourra tousiours faire foy. Et en ceci ie n'ay iamais eu que souci & desir amiable, pendant à tout ce que

vous

vous pourroit inferer honeur & dignité: & seroit mal-aisé que mes œuures fussent contraires à ma volonté. Monsieur, de toutes actions les vnes sont volontaires, & les autres necessaires. Si donc la volonté ne m'a meu à vous offenser, ni la necessité, pour grande qu'elle fust, ne m'a permis de pouuoir faire iniure à nostre amitiié ancienne: voulez vous que ie croye plustost à la perfide, & malicieuse impression des hommes ou (sauf vostre grace) à quelque legere & inconsideree suspicion qui vous a surprins, qu'à ma propre conscience? Contentez vous que ie vous suis ami & merite que vous le me soyez encores plus: vous priant ne vouloir en cest endroit faire tort à l'integrité de mon naturel, ni à vostre prudence: Excepté que (ennuyé de moy, & vous pesant trop mes disgraces & inutilitez) vous ayez voulu gaillardement prendre ceste ocasion de vous licentier de nostre amitié chose qui seroit indigne de vostre conseil, & de mon merite. Ie prie Dieu Monsieur, vous donner ce que desirez.

De Mont-brison

ARGVMENT.

Toutes choſes nouuelles, ſont naturellement plus precieuſes: & de là vient que l'ardeur d'vn bon & parfait ami esblouït quelque fois l'œil du iugement, en ce qui lui eſt preſenté de la part de l'aymé: que de prime abordee y prenãt ne ſay quel plaiſir immoderé: n'y peut aſſoir certaine opinion, & le fait desbander en plus de louange que de raiſon. A. M. Papon, Seigneur de Gotelas, Lieutenant general pour le Roy, au bailliage de Foreſts.

106 MOnſieur, ſi ie ne tenois de lõgue experience la grãdeur de voſtre eſprit, pour pure & nette & ſans macule d'adulation: les grandes louanges qu'il vous plaiſt impartir à mon liure de lettres miſſiues, me feroyẽt beaucoup douter. Mais conoiſſant combiẽ vous eſtes amateur de la verité, & deſireux de mon honeur: ie me ſuis donné à croire, que l'afection qui vous picque de moy, vous aura peu deceuoir, & trãſporter iuſques à vous faire ſembler l'enfant beau en faueur de voſtre ſeruiteur ſon pere. Gardez le encores deuers vous, que peut eſtre, qu'eſtant eſteinte ceſte ardeur, qui de premiere abordee rend toutes choſes nouuelles plus precieuſes: vous vous trouuerez trompé d'vn

pé d'vn si soudain iugement, & vous en ressortira quelque vergongne. Lors Monsieur, ie n'auray moins de contentement qu'il vous plaise le corriger & amander, que i'ay eu de plaisir en l'estimation que vous en auez faite. Il est à vous, puis que ie suis entierement vostre. Et d'autant que si fort (comme vous dites) vous touchez mon honeur ou ma dereputation: il vous plaira me procurer par vostre lime, qu'il se monstre tel que vous n'ayez honte, qu'il soit declaré estre parti de l'vn de vos plus afectionnez comperes & seruiteurs. Ie ferois le semblable du beau & profitable liure des trois notaires, que vous m'auez enuoyé, s'il en auoit le besoin, qu'en a le mien. Ou pour mieux dire, si Dieu m'auoit donné sauoir & iugement pour lui pouuoir ioindre lumiere & ornement. Ce qui est impossible à tous, que tout ce que i'y puis, est de manifester & intimer auec l'vniuersité des hommes, la gloire qui lui apartient: suyuant vn sonet mal fait que ie vous enuoye. En cest endroit ie me pourray vanter, sans honte, d'auoir eu quelque bon iugement. Non toutesfois, grace, faueur, & eloquence de l'e-

ſtimer concurrent ſon merite, mon deuoir ni ma bonne volonté. De laquelle ie vous preſente mes humbles recommandations, & à toute voſtre genereuſe famille. Que ie prie Dieu maintenir heureuſement.

Du Gaſillan

ARGVMENT.

Facilement ceux-là, qui ſont en bonne proſperité dõnent bon conſeil à ceux qui ſont preſſez d'auerſitez. Mais celuy qui ſeul a ſentiment de ſa propre douleur, ne peut prendre aiſément ces belles exhortations, en payement & remede de ſon mal, la maladie inueteree le preſſant quelquefois ſi fort que comme deſeſperé il aime ſon malheur, & ſe plaiſt en ſa calamité. A Monſieur le Procureur maiſtre Symon Chenuetier ſon compere.

167 *Terent. Facile omnes quum valemus, recta conſilia ægro-*

COmpere Gauot, il n'eſt pas malaiſé à ceux qui ſe portent bien, de donner force, conſeil, & beaucoup de receptes à ceux qui ſont malades. Si ma diſpoſition eut peu receuoir conſolation dans ſages & honeſtes lettres d'amitié, ie l'aurois trouuee dãs les voſtres, fournies de toute bonne grace & d'entiere

tiere courtoisie. Mais comme à celui qui cuide auoir monté sur le cheual Seian, mon obstiné desespoir tient si estroitement closes les portes de mon cœur : qu'il ne peut entrer que tristesse, mal-heur & misere, qui soit pour me donner plaisir. I'ay regret que vostre medecine n'ait peu operer en moy, ce que merite vostre vertu, capable de subleuer tout autre du goufre de calamité : ie vous suplie me laisser en cest estat. Car il n'y a chose qui me puisse satisfaire, que la conoissance de ma propre felicité : & que la seuerité de l'ami dissimulé ait violé toutes les limites prescrites à la raison, & à l'honesteté, auec certaine preterition du respect que ie lui ai porté toute ma vie: Il me desplaist grandement que mon cœur n'est aussi propre à resister à toutes insultes de mal-heur, comme le sien à executer en moy toute sorte d'ingratitude. Afin que ie puisse en cest affaire si biẽ suplier à la rigueur qu'il me tient : comme ie suis autresfois fidelement aquité de tant de commandemens & de prieres que i'ay receuës de lui. Monsieur mon compere, si vous m'aimez de la maniere que vous vous

tis damus. Quus Se iamus.

empeschez de m'aider & de me cõforter: prenez peine de me laisser pour mal heureux, puis que vous sauez faire toutes choses de bon cœur. Quant à la priere que vous me faites, de paracheuer mon liure de lettres missiues, ie le feray lors qu'il plaira, à l'aduersité me restituer la memoire & l'entẽdement qu'elle me detiẽt. Et si c'est tost ou tard, le tout sera reieté plustost sur l'inhumanité d'autruy que sur ma bonne volonté. Cependant resiouïssez vous de vostre repos, & auec vne si bonne & si belle partie que vous auez, nagez heureusement en la tranquile mer de vos douceurs, qui sont sans riue & sans fond. Ie prie Dieu, mõ compere, vous y vouloir sans vent contraire longuement conseruer. Me recõmandant hũblement aux bonnes graces de tous deux.

De Paris.

ARGVMENT.

Lettre à Monsieur l'Auocat maistre Estienne Papon par laquelle il lui enuoye vne elegie, pour sa maistresse. Et laquelle par vne douce maniere de reconoissance il expose à son meilleur iugement, le priant de la limer & corriger selon les meilleures facultez de son esprit.

Monsieur

198 MOnsieur, ie vous enuoye l'elegie pour la damoiselle que sauez, telle que ie l'ay peu recouurer de ceste alienation de mon esprit hors de soy à contẽpler la merueilleuse vertu de ma maistresse, autãt cruelle cõme belle. Si ie ne vous ay satisfait (cõme ie m'asseure que non) inculpez en l'ocasion, & non l'entendement. Car s'il fust libre, il eust tout son peu de sauoir forcé à faire toute chose digne de la gentilesse du subiet & de l'integrité de vostre amour. La composition est meslee de quelque peu de fleurs de poëtie, si elles sont seiches ou languissantes, vous les arrouserez, s'il vous plaist, auec la viue humeur de vostre capacité, & leur donnerez vie & esprit. Et comme singulier artifice de telles choses, auec la lime de vostre sauoir, vous leuerez dextrement tout ce que moins atouché pourroit ofenser l'œil indicieux de la Damoiselle. Et de ce grãd benefice ma ryme aura obligations à vous & à moy bien diferentes: car ie luy auray donné le seul estre, & elle receura de vous le bien estre entierement. Ie fais toute diligẽce de vous recouurer vn bõ l'heur, si ie le pouuois rencontrer tel que ie le

desire: vous auriez ocasion de vous contenter. Dieu vueille que i'aye meilleure fortune à choisir, que ie n'ay en la façon de ceste elegie. Afin que comme vous auez raison de vous plaindre de mon peu de iugement, vous n'y puissiez aiouster mauuaise edification de mon peu de deuoir. Mais quoy que ce soit vous ne vous greuerez iamais, sans faillir, de mon amitié. Car au contraire ie veux que vous croyez parfaitement, qu'il n'est personne qui vous aime, ne qui vous respecte plus que ie fay, & desire que non seulement vous l'entendiez, mais que ce soit vn, sauoir faisons. A tous ceux qui ces presentes lettres verront.

De Lyon.

ELEGIE.

Bien fut le Ciel au monde fauorable
En y mettant premier, & sans exemple
Naifue beauté à lui seul comparable.
Il auoit pris en son tour large & ample
Mirouer pour voir par belle figure
A son semblant, ce qu'en lui se contemple
Dont l'ayant faite au tour de sa nature

N'y tient

N'y tient riens moins qu'vne place asseuree,
Ou vn beau siege en sa region pure,
Ce ciel destors l'euſt quasi retiree
Aupres de soy: ſi par ſa conoiſſance
L'heur de ça bas ne l'euſt point atiree,
Eximer donc, qui ne veut l'ignorance
Du plus grand bien qui vous puiſſe aparoiſtre
Entendre au bien de ſon obeiſſance.
Tenant ſes yeux rauis à ſe repaiſtre
Inceſſamment à l'œil que de ce monde
Rend pleine nuict au ſoleil comparoiſtre.
En elle on voit ſous cheueleure blonde,
Vne chenue & prudente penſee,
Guidant l'eſpoir, où maint laurier ſe fonde,
Rare blancheur, de nul trouble ofenſee,
A front celeſte, auquel au vif eſt peinte
Meſme vertu aux autres deuancee
Tous ces rayons par flame non eſteinte
En ferme Amour ſe voit ioincte & enclose
Honneſteté ſans cholere ou contrainte:
Comme en iardin à vn viſage où repoſe
Naifueté, & gracieuſe audace,
Où Marguerite à l'odeur de la roſe.
Reſte on y lit en bien patite eſpace,
Tous les aports d'vne mer d'eloquence,
Vn ſort bon ſens, & toute bonne grace.
Dont la trouuant en repos ou ſilence
Elle a touſiours maieſté deſirable.

N'aura tout cœur par douce violence,
Elle maintient façon tant agreable,
Iusques à rendre vn cœur dur, doux & tendre,
Tant elle est mesme aux graces admirable,
Si donc heureux vn chacun se peut rendre
En la voyant sans faueur plus expresse,
Qui sauroit l'heur mesurer & comprendre
Du seruiteur, qui l'a pour sa maistresse?

Qui de son cœur n'est interdit,
Celui en heur content se dit.

ARGVMENT.

Recommandation singuliere pour vn pauure homme pressé d'afaires, duquel on ne peut atendre recompense qu'auec Dieu, conformee à ce passage de la saincte Escriture en saincte Luc (Mutuum date nihil inde sperantes & erit merces vestra multa, & eritis filij altissimi) *Adressee & bien conuenable à Monsieur Mondain, Auocat en la Cour de Parlement, qui de sa naturelle bonté hors le vice du lucre, est indifferemmẽt liberal de son pouuoir au secours de toute personne, qui est vne viande rare pour le temps qui court.*

109 MOnsieur, ie say que ie ne vous puis faire plus grand plaisir, que de vous donner commodité de pouuoir dispenser les grands biens de vostre courtois & liberal cœur, en quelque personne que ce soit, qui de vostre faueur, aide, & conseil se treuue necessiteux. Chose certainement qui est sur toutes autres honneste, misericordieuse & agreable à Dieu. Et moy qui de ceste afection ai conu en autrui toutes bonnes experiences, & qui souuent en ai fait preuue pour mon cas particulier: vous estant si fidele seruiteur & si parfait ami que ie suis, ie mets toute peine de vous y complaire. Non sans esperance de pouuoir par ce moyẽ (puis que tous autres me sont interdits) payer quelque partie des obligations que ie vous ai. Le porteur de la presente est le pauure Barnigo, qui va à Paris pour aucuns afaires, desquels vous serez par lui amplement aduerti: il aura besoin de vostre autorité, & de vostre faueur. Ie vous suplie, Monsieur, d'exercer en lui vos bons & gracieux ofices, desquels vous estes si copieux & si riche, que vous n'en sauriez tant despartir, qu'il ne vo⁹ en reste encores beaucoup.

Et pour le regard du merite: esperez en de tant plus en l'endroit de ce bõ homme, que de tout autre, que vous ayez secouru: quand moins pour sa pauureté & basse fortune vous auez à atendre recompense de lui. Gratez en cela vostre noble & gaillard naturel: & resiouïssez vous en vous mesmes, auec la noblesse du sauoir qui vous a esté ioint, de n'auoir pair, compaignon, ni superieur en courtoisie, A laquelle ie me descharge des recommandations de Monsieur de Chetué mon frere, & les acompaigne de l'humilité des mienes. Priant Dieu vous donner, monsieur, heureuse & longue vie.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Monsieur d'Antragues & de Suguy en Foreſt, Cheualier de l'Ordre, par maniere de raillerie, ou autrement dit que ce Secretaire eſtoit vn ſecond du Thier, qui a eſté l'vn des plus pertinents, & dignes ſecretaires de noſtre temps. A quoy il fait reſponce par vn modeſte reiect, ſe ſentant indigne d'vne telle ſimilitude, qu'il la reçoit à plus d'iniure & de mocquerie, que d'aparence de raiſon.

MOnsieur, ie doute fort que l'vsance vous aura transporté iusques au dire de moy, ce qu'auec verité & raison on a dit de ce feu digne Secretaire Monsieur du Thier, Monsieur, resueillez vous, vous souuenant de vostre songe, & vous trouuerez qu'il s'en faut plus du tiers que ces lettres soyent des depesches de Monsieur du Thier. Elles sont de du Tronchet, qui (hors mis pour le merite de vous seruir & honorer: & de sauoir que vous estes digne d'estre aimé & respecté de tout le monde) ne meritera iamais ce qui du Tronchet de telle louange. Et si vous preniez vostre ocasion en cela, faites conte que les louanges qu'il vous plaist me donner seroyent bien foibles au parangon de l'afection que i'ay de vous faire tres-humble seruice. Puis qu'ainsi est, louez moy tant que vous pourrez, car ie vous honore tant qu'il m'est possible. Mais, Monsieur, si i'ay eu peu de iugement en ceste composition, i'en veux auoir plus en ne croire qu'il y ait riens de l'honeur qu'il vous a pleu m'atribuer. Et vous veux donner sur cela vn conseil, si vous ne voulez que le moude pense que vostre a-

fection excede la raiſon de la conoiſſance d'vne lettre bien faite. Monſieur prenez la mienne pour vne nouuelle eſpouſe, & premier que la preſenter au tẽple de l'oculaire iugemẽt des hommes comme mere tendre & deſireuſe que la fille paroiſſe belle aux regardans: ablondiſſez, veſtiſſez, & la decorez des precieux ornemẽs que vous heritez par grace, grandeur, & nobleſſe de nature. Par ce moyen, Mõſieur, vous me ferez faueur, & point d'iniure à voſtre iugemẽt, en quoy ie vous auray perpetuelle obligation: autrement ie proteſterois cõtre vous du blaſme que i'en pourrois encourir. Et ne veux pas (comme ſeruiteur, detteur que ie vous ſuis) plus aſpirer à ma fauſſe reputation, qu'à la verité de voſtre gloire. Ie me recommãde treshumblement à voſtre bonne grace. Et prie Dieu, Monſieur, vous donner la ſienne. De Paris.

ARGVMENT.

Autre reiect de louanges que le Secretaire ne peut biẽ digerer, & y implique par antitheſe la diferẽce de Nathã et de Mithridates, ſur l'importunité de la vieille qui demãdoit l'aumoſne à Mithridates A Mõſieur d'Apchõ Seigneur

de S. Germain des Fossez Cheualier de l'Ordre.

MOnsieur, i'ay entendu par vos lettres le plaisir que vous auez receu, que ma lettre vous ait semblé plus belle à son retour, qu'elle n'estoit à son aduenement. Et ne m'esbahis si vous comme artifice excellent, vous resiouyssez en perfection de vostre œuure : laquelle meritant quelque louange enuers les hommes, vous sera totalement atribuee. Et me sufira auoir partie du plaisir & de l'honeur, qui me touche en ce que ie vous suis proche seruiteur, & ami de vostre reputatiõ : hors mis que si à guise de riche & liberal, à qui regurgitent toutes opulences, vous ne voulez ni en vos amis, ni en moy, qui suis de ceux qui plus en ont de besoin, & qui plus vous obserue & respecte, transferer vne partie de vos louanges. Quoy que ce soit, Monsieur, elles seront touiours vostres, & comme des vostres i'en vseray afin que chacun conoisse, que ie suis aussi gracieux receueur, comme vous estes courtois impartiteur de vos richesses. Et puis que i'en fais si bien mon profit, comme pauure necessiteux, &

desireux de bien : à vous, comme large & liberal, i'enuoyerai toutes mes choses ainsi nuës & incultes, comme elles naissent de la disette de mõ esprit : esperant que vous les deuriez inuestir, & leur dõner l'ornemẽt, que vous auez commencé à ma lettre : iusques à ce qu'ennuyé de mes presses vous me dites, comme dit autresfois Mitridates à la vieille importune, en lui demandant l'aumosne. Encores que ie soye tout asseuré, qu'en cela vous voudriez plustost imiter Nathan que Mithridates, Monsieur, soyez content que ie viue en vostre gloire. Et ie suplieray le Createur vous participer la sienne.

De Mont-Rond.

ARGVMENT.

Continuation de reiet de louãges procedees par plus d'amitié que de raison. A Monsieur Barrier Aduocat au siege Presidial, & Seneschal d'Auuergne à Riom.

NE Monsieur, pleust à Dieu que mes lettres fussẽt dignes de la louãge qu'il plaist à plusieurs leur dõner i'ẽ serois heureux & glorieux : mais c'est vn don

vn dõ pluſtoſt de l'amitié qu'ils me portent, que merite du peu de valeur. Quoy que ce ſoit, ie ne ſaurois diſſimuler que ie n'en reçoiue grande conſolation, & ſerois plus content de boire ceſte fauſſe gloire, ſi vn tel ſommelier que vous, & de ſi grande louange & reputation, la me donnoit à gouſter. Qui eſt cauſe, auec l'ancien reſpect que ie vous porte, que ie vous enuoye vne copie: laquelle ie vous ſuplie acouſtrer en ſorte, que ie vous en aye telle obligation, que pour peine que ie puiſſe mettte d'y ſatisfaire, il me ſoit du tout impoſſible d'ẽ ſortir. I'eſpere que ſi elles ſont trouuees agreables à vous, qui eſtes comme iugement general generaliſſime, & en toutes matieres tres-iudicieux: elles deuront par raiſon complaire à tous autres iuges d'equité. Aidez y, Monſieur, afin que ce qu'elles ne pourront de leur propre luſtre: au moins que par voſtre opinion cõuenable à donner lumiere à toutes tenebres d'ignorance, elles puiſſent encourir vne bõne fortune. Au reſte ie deſire fort de vous voir & en meſme deſir eſt mõſeigneur le Chaſtelain Perrin. Faites part de voſtre preſẽce à tãt de perſõnes qui l'atẽdẽt auec

grand plaisir de vous voir, auec vtilité de vous ouïr, & auec honeur de vous conseruer. Et ne soyez moins large de semer les richesses de vostre esprit au territoire de vos amis, que le ciel a esté liberal de les impartir & assembler au grenier de vos capacitez. Permettez que Ryom souspire, pour quelques iours vostre absence pourueu que Mont-brison se resiouïsse d'autant par vostre heureuse venue. Et s'il vous plaist vous me aimerez, & m'aurez pour recommandé, auec autant de souuenance de moy, comme sur tous autres ie suis vostre.

ARGVMENT.

Cõme le petit enfãt qui cõmẽce de parler caresse sa nourrice, & ses entreteneurs de promesses friuoles: aussi vn ieune seigneur au chemĩ des honeurs qui lui sont preparez tire souuent toute la ieunesse de pauures hommes qui aupres de lui viuẽt en seruitude (leur promettãt rien moins que les montagnes d'or) sous esperance de sa future grandeur. Mais arriuez qu'ils sont au point de la fortune & prosperité, lõguement attẽdue, il se voit communement, qu'ils font vne si terrible Methamorphose de leurs mœurs cõplexiõs & desseins, que toutes nouuelletez leur sont plus agreables. Reçoyuent nouuelles humeurs

nouueaux

nouueaux amis, nouueaux amis, & nouueaux seruiteurs qui (comme la fueille du chesne verte) expulsent les premiers & en peu de peine & de temps se rendent iouïssans du fruict & des labeurs de ces pauures anciens. A Monsieur le Mareschal de S. André.

MOnsieur, il ne me pouuoit arriuer chose plus agreable, que d'auoir entendu que (comme Antigonus) vous auez censuré ceste miene retraite. Car par là ie demeure resolu de la doute que i'auois, non tant d'estre oublié de vous, que d'éstre du tout reietté de mes anciens, labourieux, & fideles seruices. Il auient communément, que ceux qui ont esté acommodez aux mœurs, sont reiettez & du pouuoir: & en l'euenement de la prosperité des choses, les ancienes amitiez mesprisees par la nouuelleté des autres: & comme la fueille du chesne, les anciennes humeurs repoussees, par la legereté des nouuelles. Outre cela, Monseigneur (& qui m'ennuyoit le plus) i'ay conu plusieurs signes de ne me sentir gueres bien veu, soit par ceux-là, qui outrecuidez se sont plus

Cicero. Veteres amicitias pro consequentium nouitate. non fastidias.

pouſſez à viciſſitude des choſes, & à la reuolution du temps, ou par moy meſme, iuge certain de mon propre malheur, ou bien pour auoir conu les autres diſpos à la metamorphoſe de vos louables conditions: qui (comme fait naturellemẽt la cõformité des mœurs) ſe ſont trouuez mieux aſſentis, & plus recommandez, & moy entierement deuariſé: ce que le temps certainement porte touſiours auec ſoy. Or n'y a-il celui, Mõſeigneur, qui ne ſe repute heureux d'obtenir ce bien d'entrer en voſtre ſeruice, quelque longue pourſuite qu'il y fallut conſommer & à l'oppoſite qui ne ſeroit des infortunez, qui y eſtant paruenu de long temps, ſeroit contraint s'en departir par quelque accident inconu. Mais quoi que ce ſoit, ie ne changeray oncques de volonté, ores que ie me ſentiſſe encores plus deſtitué de la faueur que ie penſe auoir meritee, & ne fleſchira iamais mon opinion, par quelque ſiniſtre ocaſion qui ſe preſente: bien que ſans aucune vertueuſe promotion, ie fuſſe du tout abandonné: qui me ſeroit regret ineſtimable. Mais m'acommodant au temps, en lieu d'en acuſer mon ſort: ie me bande-

banderai auec fortune, en la compaignie de Seneque, prenãt frugalité pour abondance: faisant de pauureté, richesse, & de necessité vertu. Et au surplus, puis que vostre memoire tient encores quelques reliquaires de moy, qui ne me sauroit toutesfois reuoquer ceste mienne retraite: ie vous supliray trouuer & persuader, que ie face entendre, que ie suis arriué à port, auec vn bel à Dieu à l'espérance & à fortune: qui n'est pas seulement aueugle, mais elle rend aueuglez tous ceux qu'elle accole. Au moyen dequoi les grands personnages de toutes les republiques ont prins ce chemin, apres la longue experience des choses. Et à cela, Monseigneur, vous mesmes pourrez arriuer: si ce n'est que par quelque ferité de grandeur, les tenebres & les nuës de l'autorité où vous estes maintenãt constitué, ne vinssent à vous troubler la clarté des autres, & diuines intentions: vous interrompant de sorte, qu'ayant par son operation atteint (selon vostre condition) le chef des plus hautes dignitez des Royaumes, quasi prest (à la mode des Geants à combatre les Dieux) vous ne veniez en vn instant à tresbucher & succom-

Cic. Cæca est fortuna eamque efficit cæcos, quos complexa est.

ber. Et comme ayant esté reputé & estimé de tout le monde : vous plonger & perdre (hors tout remede) en l'abysme de mesconoissance. Le tout pour n'auoir voulu cercher ce bien de vous reconoistre vous mesmes. Monseigneur, ie suplie le Createur, que cela n'auienne : mais qu'il luy plaise vous donner grace, gloire, & felicitez cõformes aux merites de vos anciennes mœurs.

De Montbrison.

ARGVMENT.

Le Secretaire fait son profit de quatres sentences de Cicero: c'est que Multos modios salis simul edendos, vt munus amicitiæ sit expletũ: *que*, Maxima vis amicitiæ est vetustatis & consuetudinis: *que*, Digni sunt amicitia, quibus in ipsis ineſt causa cur diligantur: *& que*, Firmamentum amicitiæ est idem velle, & idem nolle. *Et les aplique dextrement en vne lettre qu'il escrit à son faux compagnõ: duquel le nõ tourné porté.* Enuie l'aide blesse. *Qui à ce propos sous bõ semblãt luy a beaucoup de fois declaré estre tãt son ami, qu'il aimoit plus son biẽ que luy mesme. Il a en fin leué le masque de l'aphis bologie, & mõstré par effect la conformité de sõ nõ, & de son vouloir. Car il a abandõné l'ami*

& par

& par techines & menees s'eſt rendu poſſeſſeur, protecteur & conſeruateur du bien de l'ami, qu'il auoit plus afecté & deſiré que luimeſme.

114 NE peut eſtre le don d'amitié parfaitement acompli, que par beaucoup de muids de ſel enſemblément conſommez: car la force de la vetuſté, & longue frequentation, eſt fort grande. Au moyen de quoy par ce coſté l'amour qui ſe traite entre nous deux, ne peut faillir d'vn ferme & ſolide fondement. Et ſi ceux-là ſont dignes d'eſtre aimez, auſquels il y a qualité ſointe, qui les en puiſſe rendre dignes: n'ayant veu en vous que beaucoup d'apparence, & de demonſtration de bonne volõté, puis qu'il n'eſt permis à l'homme de pouuoir plus auant penetrer la conoiſſance des intentions, que par la foy des exploits & operations, Ie ne puis auoir en façon que ce ſoit ocaſion de croire de vous, que tout bon vouloir en mon endroit: & ce que le confirme & ratifie plus fort: eſt que l'action & l'efet m'en a dõné entier & infaillible iugement. Car de ne vouloir ou de vouloir vne meſme choſe, dequoy ie ſui ma-

ment de la vraye amitié. Voyez donc Monſieur mon frere, ſi ie n'ay pas matiere de me vanter d'auoir rẽcontré en vous le plus grand & le plus certain ami que i'euſſe peu choiſir en ce monde: puis que de meſme gouſt, & par meſme apetit nous nous ſommes trouuez tous deux deſirans vne meſme choſe: & m'ayãt declaré ſouuent, & par lettres & de viue voix que vo⁹ aimiez & deſiriez plus mon bien que moi-meſmes: vous m'auez en cela de tant deuancé, auec la diligence requiſe en l'amitié que vous m'auez monſtree par paroles cõformes à voſtre cœur, & l'extreme afection que vous auez touſiours portee à mon propre biẽ. Monſieur mõ frere, le diſcourir » de la vertu eſt peu de choſe: mais l'vſa- » ge & l'exercice d'icelle, eſt ouurage » d'vn Sanſon. Auſſi ce n'eſt rien de dire (cõme l'aſſentation des hõmes a aporté, qu'on ne voit gueres langage, ni lettres qui ne ſoyent remplies de ces amiables declarations) ie vous aime & deſire voſtre bien, autãt ou plus que vo⁹ meſmes (mais c'eſt de galant hõme & acte digne de vous, de l'executer & le monſtrer par efect: ainſi que de voſtre grace il vous a pleu faire en mon endroit non

seulement par l'artifice de la lãgue & de la lettre: mais par la realle euidence, qui s'en est ensuyuie, & pour vous estre mõstré par efet, non seulement afectateur & desireux de mon bien: mais d'icelui protecteur & defenseur si singulier, que vous n'oubliez rien du vostre propre pour le conseruer & garantir. En quoi, Monsieur, vous m'auez presté vne charité, que i'ay au plus interieur de mõ cœur, si auant imprimee: que si i'ay iamais pouuoir de m'en ressẽtir, ie ne m'y espargnerai en façon que ce soit, & le plus loin de l'ingratitude qu'il me sera possible. Remettãt le surplus à l'equité de Dieu: Cependant Monsieur mon frere, comme auteur, amateur, protecteur, conseruateur, & maistre de mon propre bien, ie le vous recommande, & moi à vostre bonne grace Priant Dieu vous dõner santé & iouïssance de vos desirs, selon la longueur de vostre conscience, & la largeur de vos merites.

De Vaten.

ARGVMENT.

A Monsieur Durfé Chenalier de l'Ordre, & Bailly de Forest, sur le trespas de feu Monsieur Durfé, aussi Chenalier de l'Ordre, gouuerneur & superintendant des person-

nes eſtats, & maiſons des Rois François Dauphin, & enfans de France: & au parauant Ambaſſadeur de ſa Maieſté vers noſtre S. Pere, & Lieutenant d'icelle aux Conciles de Trente & Coulongne.

115 MOnſieur, ie ne ſay s'il me ſera moins de mal, de me taire auec l'impieté & l'ingratitude, ou de parler auecques la temerité & la preſomption. Ie voudrois euiter tous les deux, ſi faire ſe pouuoit: mais ie voy le chemin de tous coſtez preciſément clos au paſſage de mon deſir. Car le deuoir de ma ſeruitude, & l'obligation que ie vo⁹ aime, perſuadent d'vne part auec beaucoup de raiſons de vous dõner quelque conſolation: & la grandeur de voſtre eſprit conu de moy & de chacun m'en diuertit de l'autre coſté. Mais eſtãt l'vn de ces blaſmes plus à craindre que l'autre, pour eſtre l'vn digne de chaſtiment & de reprehenſion, & l'autre de la ſimple correction: ie vous conſoleray, & auec ceſt ofice, en ce que ie monſtreray moins de ſageſſe, ie feray plus cõparoiſtre de bonne volonté: ne me ſouciant d'eſtre quelque peu eſtimé impudent & temeraire, pourueu que i'aquiere reputation de bonté, de courtoiſie, & de re-

co-

conoissance. Monsieur, ie ne suis point si priué d'humanité, que ie n'aye souspiré & regretté la mort de Mõsieur Durfé vostre pere & mõ bõ Seigneur, auec les sousпirs de l'afection, & les larmes de la douleur : ni de si peu de iugement, que ie ne conoisse qu'il doit estre de tout hõme de bien desiré & ploré. Et quand l'acerbité d'vne telle perte ne m'eust peu mouuoir : vostre seule douloureuse contenance m'eust inuité à ce faire. Et me seroit malaisé de vous voir, auec les yeux secs, en vostre triste passion, vous estant si afectioné seruiteur, que ie suis m'ouurir chemin à plus de dueil par la cõmemoration de ses merites: d'autant que l'anciẽ respect que i'ay à vostre mai son, & singulierement à vous, me rend assez diligent inquisiteur des vertus qui y sont logees, & cõtinuel Ambassadeur de la gloire qui y apartient. Et sait assez comme durant ses meilleures saisons il s'est tousiours employé pour la conseruation de la chose publique, comme valeureux Capitaine & sage cheualier: & combien, tant pour le conseil, que pour l'execution, il a expedié des choses heroïques propres à la gloire de ses magnanimes predecesseurs. Ie say

qu'il a touſiours preferé l'vtilité publique, & la Maieſté treſ-chreſtiene à ſes propres afaires: s'expoſant à toutes peines pour la cõmune tranquilité. Ie ne ſuis point ignorant qu'il n'ait touſiours eu ſes intentions pẽdãtes à la gloire de la vertu pour conoiſtre que ce corps fragile & mortel & la dignité de l'ame, qui auec ſacroſaintes operations, comme le Soleil entre les tenebres de ceſte vie, auec mil rayons d'honeur ſe monſtre claire & eternelle: pluſtoſt qu'à l'ocioſité, ſõmeil, & fauſſetez des ſoudains & inutiles plaiſirs de ce monde. Et ne m'eſt point tõbé de la memoire, que la valeur & excellẽce de ſon eſprit, l'auoit fait apeller à la haute dignité d'Ambaſſadeur: pres la beatitude du grand Pontife, & Lieutenant general de Dieu en terre en quoi auec louable & catoliques actions, il s'eſt ſi merueilleuſement acquité qu'il luy en eſt ſuccedé le gouuernemẽt des perſõnes & royalles maiſon d'vn Roy Dauphin, & des fleurons courõnez de la France. Et ſi le reſſentiment de tout cela, vous eſt la pure ſource de douleur: à moy s'y repreſente la cauſe de plaiſir, & la matiere de la cõſolation: car la memoire & ſouuenãce

des

des choſes merueilleuſes a acouſtumé de porter auec ſoy, ie ne ſai quoy d'extreme contentement. La mort de ceux là ſe deuſt plaindre, qui perdent le nom auec la vie: & deſquels l'ame en eternel le douleur viuãte auec miſere, eſt eſteinte & morte pour les biens & plaiſirs de l'heureuſe felicité. Or, Monſieur, puis que voſtre grieue infirmité merite graues aparats: il eſt temps que ie cõmence à vous guerir par le remede du feu, ou du fer violent. Il n'eſt pas bien ſeãt à vn cœur imbu d'experiẽce, & à vne penſee bien informee, de ſe tourmenter outre le deuoir, de choſe que ce ſoit. Nature vous auoit donné ce pere en cõtract & condition de le reprendre, quand bon lui ſembleroit. Et qu'eſt-ce autre choſe de combatre les Dieux à la mode des Geants que repugner à nature: qui a ſes loix faites auec les hommes ſi fortes qu'il eſt du tout impoſſible de les reſcinder? & ſi vous recerchez bien la memoire des fins du biẽ & du mal, vo⁹ verrez que toutes choſes de ce monde ſont mortelles & caduques, que ceſte mort eſt commencement d'vne autre vie de tant deſirable & delectable: & que toutes choſes eternelles ſont à preferer aux *Naſcentes mori-*

mur finis-que ab ori-gine pen-det.

terreſtres. Et ſi, cõme il eſt requis à voſtre prudence, vous auiez vn peu imaginé voſtre mortalité, & des perſonnes qui ſont les plus recõmandez, maintenant voſtre regret en ſeroit de tant ſoulagé, que vous verriez qu'en ceſte fluctuãte mer de noſtre vie, expoſee à tous naufrages & tẽpeſtes de l'humaine peruerſité: nous n'auions à ſurgir à plus aſſeuré port, qu'au haut de la mort, & ne ſeriez plus reſiouï que melancholique. Quel mal a raporté le treſpas de monſieur voſtre pere qui ſoit digne de ces pleurs? Peut eſtre que vous eſtes marri qu'il ſoit ſorti de la caligine de ces obſcures tenebres, auſquelles il eſtoit enſeuelipour reuſcir en la claire lumiere du ciel. Mais Dieu ne vueille que ſi lourde opinion puiſſe penetrer voſtre entendement, s'il ne vous plaiſt d'adherer pluſtoſt aux honeurs & dignitez momentanees qu'à l'eternité des autres. Et quant à cela, il n'y a degré de reputation ou de grandeur permis à gentil-homme deſqualité de deſirer, qu'il n'ait heureuſemẽt acquis. Apres leſquels cõme le feu allumé, ſans cõtrainte ſe conſume: ainſi d'auec nous il s'eſt naturellemẽt deſlogé, & voyant auoir gaigné le pris de ſes

vertus

vertus, cõme ioyeux & absouls des vincules du corps : s'en est allé reposer au giron de son createur, auec vne legere course de ses honeurs meritez : fuyant la main des terrestres perturbations, des ennuis de la malice des hommes, & de l'imbecilité & incõmodité, que la capulaire & trẽblante vieillesse traine auec soy, lesquelles desia auec insuportable trauail commẽçoyent à affliger sa chair debilitee. Si de ces choses vous vous attristez, ie vous recommande à C. Lęlius, qui vous dira que vo⁹ les faites plustost par enuie, que par afection que vous lui ayez iamais portee. Et quant à moy, Monsieur, ie vous suplie de vouloir plustost imiter la vie de Mõsieur vostre pere, que de vous torměter de sa mort. Car de l'vn vous resultera louange & reputation : & de l'autre, ne peut succeder que blasme & moquerie. Laissez cest ofice aux hõmes populaires & efeminez, & vous defendez vertueusemẽt des percosses & feritez de l'humaine auenture, auec l'escu de vostre integrité. Et cõme les Alpes horribles & fermes, resistent cõstamment & immobilemẽt aux rages & impetuositez d'Austre & d'Aquilo: mõstrez vous robuste & gail-

S. des Alpes.

lard, à la fiere & superbe lute que vous auez auec fortune. Tenant touſiours le chemin que vous auez deſia auec les pieds de voſtre valeur par tant d'honneſte dignité pourſuyui: & certainemẽt il vous conduira (commẽ vn Hercules en la lettre Pithagorique) au degré de vos merites, & qui vous eſt marqué en la fantaſie de tous ceux qui vous conoiſſent. Au ſurplus, Monſieur ie confeſſe auoir fait tort à voſtre meilleure conſideration, mais l'afection que ie vous porte m'a fait errer aux limites de l'ordinaire reſpect. Si en cela i'ay ofenſé, voſtre capacité me pardonne le deſir de fournir ma bonne volonté. De laquelle ie preſente mes treſhumbles recommandations à voſtre bonne grace. Et ſuplie le Createur, Monſieur, vous donner treſheureuſe vie.

Exemple de la lettre Pithagorique contenant le chois & diference de la vertu & du vice.

De Mont-rond.

ARGVMENT.

Au Pape Clement, lettre par laquelle vn ſien fidele ſeruiteur, ſuplie ſa Sainteté de lui vouloir donner vn benefice, qu'il dit lui eſtre fort commode, & ne tient point à faute de bonnes perſuaſions, qu'il ne ſe puiſſe obtenir, le ſurplus giſt au vouloir de ſa beatitude.

Treſſaint



Treſſaint Pere, i'entreprendrois de vous faire vne requeſte auec plus de doute, & moins d'hardieſſe, pour importante qu'elle fuſt: ſi de ſoi ma ſeruitude ne vous aportoit quelque recommandation. Et ſuis en ſuſpens que vous ne vous donniez à croire que ie vueille pluſtoſt retirer recompenſe de mes labeurs que bien fait de voſtre Saincteté, Toutesfois puiſque ne me manque le cœur de vous ſeruir ie ne veux auſſi que la hardieſſe de vous ſuplier me defaille. Eſperant, que V. B. aura eſgard à mes ſeruices precedens, & à l'eſpoir qu'elle ſe peut promettre ſur mon deſir de ceux qui ſont à aduenir. Et fera en ſorte que le monde admirera ſa bonne volonté & moi ſa liberalité: & qu'elle ſera contente de m'auoir perpetuellemẽt obligé à ſon ſeruice. Et c'eſt Treſſainct pere qu'il vous plaiſe me donner la cure de Bobiat, laquelle eſtant au milieu des deux lieux que ie tien, me viendra à grande commodité, & à l'vtilité de l'Egliſe. A cauſe des grandes inimitiez, qui ordinairement mettent les mains aux armes en ce païs là, qui eſt

Le ſeruiteur qui eſt en bonne volonté de ſeruir ne doit manquer la hardieſſe de bien demander

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-119201541511222-185038638-13/fragment/page=0431

vn feu que mettrai peine non seulement de couurir, mais de l'esteindre & sufoquer entieremẽt: & de faire en sorte que les autres terres, circonuoisines & dependantes du saint college s'en ressentiront. Et mesmes V. S. qui en est patrone en receura plaisir & seruice. Et ce qu'elle doit facilemẽt acorder, pour en auoir si peu de profit, qu'à peine le reuenu peut satisfaire aux gages des oficiers. Ie la suplie donques si treshumblement, & de si bonne afection qu'il m'est possible. Que tout ainsi que ne me manque la diligence de lui faire seruice pour quelque commandement que ie reçoyue d'elle: aussi ne lui manque la volonté de me faire du bien quand l'ocasion s'y presente: encores que ie fusse pour le meriter. Le surplus, Tressaint Pere, sera declaré à V. S. par ce porteur, auquel lui plaira, tant en cela, comme en autres choses de ma part adiouster la foy qu'elle feroit à moy-mesmes. Et pour ne vous ennuyer de longue escriture, auec mes plus humbles recommãdations. Ie baise les tresheureux & tressaints pieds de vostre S.

De la Valsiuiere.

ARGV.

ARGVMENT.

Encores que la continuation d'escrire entre amis, ne soit article expres comprins en la foy de parfaitte amitié: si est ce qu'elle n'est point si inutile, qu'elle n'y engendre beaucoup de contentement: mesmement quand l'ami est remot & esloigné des euenemens de ce monde, qui se peuuent facilement mander, estant chacun de sa nature assez curieux de nouuelleté. A Mõsieur l'Escu Cotion, Secretaire de la Royne.

MOnsieur mon fils, vous ne me sauriez faire croire qu'vn trop long 117
repos de la plume entre bons & vrais amis, n'aproche plus la faute que la loüange. Et encores que ce soit article non comprins en la loy de l'amitié, que lon traite pour auiourd'hui: si croy-ie que ce soit vne figure de peu de bonne volonté.. Car il n'est rien plus certain que la presence de l'ami est le vray miroir de l'amour: mais les lettres qui se mandent de l'vn à l'autre, font entre ceux qui s'aiment vn miroir diuin & vn commerce inuincible. Au moyen dequoy pour me reuoquer de bonne heure de telle erreur: & afin que vous

entendiez que ie suis celui que iay touſiours esté en voſtre endroit. Ie commence à vous eſcrire, & ſi vous voulez que i'aye meſme opiniõ de vous: ie vous prie me faire le ſemblable, & plus ſouuẽt s'il vous eſt poſſible, de tant que vous aurez plus de matiere & de cõmodité pour ce faire, à la ſuite d'vne Cour, ou il y a cornucopie de nouuelletez & moyens de poſtes: & ceſte pauure ville de Mont-briſon eſt ſi manque de tout cela, qu'hier encores ſeulement y arriua la nouuelle de la deſtruction de Carthage, & Dimanche dernier le rauiſſement d'Helene. Ie vous auertis au ſurplus, que ie ſuis encor viuant, auec le meſme deſir de vous aimer, & de vous complaire, que celui qui me tira par la cape, & m'empoigna l'opinion en la premiere conoiſſance que i'eu de vous. Ie ſuis ſain & diſpos de corps & de cœur quãd ne ſeroit que de me voir eſloigné de la malice, & de l'enuie de la Cour. Ou (comme pere que vous honorez de ce titre) ie vous conſeille d'eſtudier les remedes de ſincerité & de vertueuſe conſideration parmi ceux qui en font heureuſement l'exercice, pour ne ſucõber en la cogitation de la maudite ambition

bition qui posſede toute perſonne priuée de iugement, & de iuſtice. Au reſte ie prens grand plaiſir de diſpenſer vne partie du tẽps à ſentir en quelque liure de bõne compagnie, les anciens dignes d'honeur & de reſpect, qui eſcriuent & ſe tourmentent des ſciences, & quelquefois ie mets la plume en main, pour auec ſon bec creuer les yeux à la mortalité de ma reputation, & ainſi eſlargiſſant les eſtroites voyes & limitations de noſtre aage: ie ſolicite l'heureuſe vie de l'eternité. Le demeurant des plaiſirs temporels, ie l'employe auec ma bonne partie, & la veüe de voſtre petite ſœur Iaqueline, que i'aime plus que le pere, l'ame m'ayant Dieu donnee pour conſolation de vieilleſſe, qui deſia auec le creõ blanc par le fourrier des ſaiſons, commence de marquer ſon logis en l'enſeigne de ma tauerne. C'eſt tout ce que i'ay à vous dire pour ceſte heure: vous me ferez plaiſir de faire tenir à Monſieur de la Niõnere. Contrerolleur en la maiſon de Monſeigneur le Chancelier, vn paquet que le Preuoſt Sadurel lui enuoye. Et pource qu'il m'a expreſſemẽt recõmãdé, ie ſerois biẽ marri qu'il fuſt fureté, & s'il vous plaiſt mander

La barbe de l'hõme eſt l'enſeigne de ſon logis.

de vos nouuelles à Madame l'Eſlue, quelque fois d'entre vn million qu'elle en deſire: elles ne ſauroyent plus certainement ſurgir qu'au port de ma fidelité. Me recommandant afectueuſement à voſtre bonne grace. Et priant Dieu vous donner, Monſieur mon fils, ce que deſirez.

Du Gazillan.

ARGVMENT.

C'eſt fortune à vn ſeruiteur de qualité & de bonne volonté quand il a moyen de ſe preſenter & s'employer pour perſonnes de grandeur & d'autorité, meſmement enuers ceux à qui de ſoy ils ſont aſſez recommandez. Car encores que la peine en ſoit moindre, neantmoins l'heur, l'honeur, & la bonne volonté n'en ſont moins conſiderables. A Madame d'Apchon, Marquiſe de Fronſac, & l'vne des Dames de la Royne mere du Roy.

118 MAdame, ie voudrois que les efets vous fiſſent teſmoignage du deſir que i'ay de vous faire ſeruice pluſtoſt que la courtoiſie de Monſieur de Chaualard: Car par ce moyen ie vous pourrois ſeruir & ſatisfaire à mõ afection: & par l'autre vous ne ſentez ni cõmodité

ni plaisir. Mais ce bon Gentil-homme, qui auec bon œil a veu le secret de mon cœur, vous a fait foy du desir plustost que de mes œuures. Madame vous ne m'auez obligation nulle d'auoir solicité monsieur le garde des seaux, ni d'auoir ramenteu à Monsieur le Mar. vos afaires. Car enuers l'vn vous n'auiez point besoin de recommandation: & enuers l'autre nulle necessité de solicitation: l'vn selon la naturelle inclination vous respecte, & desire plus vostre honeur, & vtilité que ses particuliers plaisirs & commoditez: & l'autre, tant pour gratifier mondit S. que pour beaucoup de vosmerites, ne desire rien mieux que de vous faire plaisir. Madame i'aurois grande obligation à vous, s'il vous plaisoit me recommander quelque chose dificile, où mon petit & fidelle seruice vous peust contenter. Mais voyant que c'est figure de beatitude d'auoir ocasion d'estre employé pour vous: vous ne m'auez point voulu rendre digne d'vn si grand bien. Ie ferai en l'absence de Monsieur de la Reuerie enuers ses messieurs ce qu'il m'a laissé par memoire. Non pour ce qu'il soit necessaire, pour ordre oca-

sion de parler de vous & de lui à qui ie desire de si bon cœur estre recommandé. Pleust à Dieu que mes prieres vous peussent tant impetrer des biens de la fortune, que meritent vos vertus. Car vous seriez la Roine du mõde. Au surplus Madame, en acheuant ceste lettre, il m'est tombé en main vn papier que ie vous enuoye, m'asseurant que vous aurez plaisir de le voir. Toutesfois apres l'auoir leu, ie vous prieray pour quelque raison, que le feu en soit le plus fidele secretaire. Me recommandant bien humblement à vostre bonne grace, supliant le Createur vous donner, Madame, tres-heureuse vie.

De Fontaine-bleau.

ARGVMENT.

Quand l'amour a vsé de son pouuoir entre quelque Seigneur & quelque dame signalez, il est facile à vn seruiteur internunce de iouer son personnage. & entretenant l'vn & l'autre par honestes impressions, le gré en est commun, & l'obligation immortelle. Pourueu que la partie naturellement plus legere & inconstante tiene coup, & que l'omnipotente fragilité du sexe n'y interpose son decret, A vne dame de Frãce

Puis

PVis que les lettres de Monseigneur m'ont donné grand plaisir: il ne faut point douter que les vostres ne m'ayent esté merueilleusement douces. Pleust à Dieu Madame, que i'eusse autant de credit & d'auctorité enuers lui, que vous le croyez: pour vous monstrer si ie desire de vous faire seruice, & non seulement en ceci, qui ne peut moins tourner à son profit, honeur, & commodité, qu'à vostre souhait & contentement: mais en quelque autre chose qui me fust de pl⁹ de peine, & de moindre facilité. Vous supliant, de ne vous vouloir donner à croire qu'aux choses qui vous touchent, i'aye besoin d'esperon. Car assez me picque la memoire de vos vertus, & de conoistre combien d'honeur & de profit pourroit resulter à M. heureux acomplissement de ce negoce, duquel il ne sera point besoin de le prier, ni persuader: ni le soliciter d'entendre à la chose de ce monde qu'il desire le plus. Neantmoins ie ne puis faillir de moyenner ce qu'il vous plaist me commander, & ce que ie suis tenu de faire, & pour l'vn & pour l'autre. Mais si ie puis (comme i'espere) arriuer à ce poinct, me restera

vne peine de sauoir qui m'en deura le plus gratifier de vous deux. Quoi que ce soit, ie mettrai aux Ephemerides les fortunes que Dieu m'a donnees en ce monde, d'auoir eu par si gentille occasion, moyẽ de faire seruice à tous deux. Vous supliant aussi de m'enroller entre ceux qui desirent vos bonnes graces, ausquelles ie presente mes humbles recommandations. Priant Dieu vous donner tresheureuse vie.

ARGVMENT.

Les cõtentement, plaisir & felicitez, que lon reçoit par la presence & frequentatiõ des amis, & au contraire le desir & le regret qui en accompaignent l'absence. A Monsieur Menude Seigneur de Bompré, Receueur de Bourbonnois, ancien & parfaict ami de ce Secretaire.

120 MOnsieur mõ tuteur, l'vne des plus grãdes incõmoditez & regrets que i'ai eu en ce lac de seruitude, est de ne pouuoir estre souuent auec vous, & autres mes bons amis, desquels vn extreme & ardent desir ne me peut laisser ni le souci de me voir priué du fruict que la vraye amitié a acoustumé

acoustumé de rendre si cher & si desirable. Et ne peut tant le respect que ie porte à Monseigneur le Mareschal, sa grandeur ni l'obligation que i'ay à ses bienfaicts, ni mesmes la demonstration qu'il lui plaist me faire de ses faueurs: qu'à toute heure ie me souhaite pres de vous, que souuent le cœur & tous mes pensemens ne prenent chemin de vostre part. Que bien heureux serois-ie, si les afaires pouuoyẽt tenir continuellement la presence de ce Seigneur en ces gouuernemens, ou qu'auec vostre gré & satisfaction, la fortune eust logé vne partie de vos afaires à la suite de ceste Court. Ce me seroit vn merueilleux soulagement d'esprit, d'auoir qui peust amoindrir mes aduersitez par sa presence, qui par ses honestes propos me consolast, & donnast aduis par sa prudence: qui auec moy fist plainte de mes mal-heurs, & ioye de mes prosperitez, qui rendist mes desirs siens: qui s'appropriast mes plaisirs, & qu'il fust auſsi prompt à me procurer la ioye, comme à me leuer l'ennui. Mais Monsieur mon meilleur ami, puis que la fortune tourne le dos à telle sympathie: au moins faites de moy viue memoire en

voſtre penſee ainſi que la merueille de voſtre bonté eſt viuant en la miene: auec ſingulier deſir de voſtre honeur & augmentation. Ie vous eſcriray plus amplement lors que ie ſeray deliuré des afaires, que la guerre nous donne: & vous m'eſcrirez quand il vous plaira: eſtant aſſeuré que vos lettres me ſeront touſiours d'heureuſe ſaiſon, y voyant la figure de voſtre ſi bon & ſi amiable cœur enuers moy, que Fortune me ruant ou en haut ou en bas: ie me ſentiray touſiours indigne de reſpondre à vos merites, & inſufiſant d'acquiter les obligations que vous m'auez conſtituee. Ie vous preſente mes humbles recommãdations, & à M. de Lambres. Supliant le Createur, vous donner M. mon tuteur, ce que deſirez.

D'Amiens.

ARGVMENT.

Les ſuccez des humaines, actions ſont ſouuent eſloignez de l'intention, & de l'eſperance des hommes, A Monſieur Tignac, Lieutenant general de Lyon.

121 MOnſieur, ie ſuis certain que les lettres que ie vous enuoye, auec l'expedition de l'ofice du Iuge de Carcaſſonne, vous euſſent eſté plus à gré, ſi ſelon

lon mon deuoir elles vous fussent plus toſt arriuees: mais la cõpagnie de monſieur du Peyrat, qui pourroit faire atendre les Anges de retourner en Paradis en a fait retarder de huict iours le partemẽt: & ie penſois que la grace du porteur les vous rendroit, auec plus de contentement. Mais ie voy bien que le ſucces des humaines actions eſt ſouuent eſloigné de l'intention & de l'eſperance des hommes. Or ſi i'ay eſté en cela defaillant, vous en pardonnerez la faute dudit Seigneur du Peyrat: ou (pour mieux dire) pluſieurs afaires, qui outre ſon gré l'ont detenu en ceſte Court. Et quant à moy mõſieur, i'eſpere que voſtre bonté me pardonnera le peché que ie n'ay pas commis. Car vous pourroit il tõber de l'entendemẽt que ie ne ſoye touſiours ce du Tronchet, qui ci deuant a eſté ſi curieux de vous honorer, & ſi afectionné à vous faire ſeruice? & ſur ce vſant de l'ofice de courtoiſie, & de toute obſeruation que ie ſuis tenu en voſtre endroit. Apres mes humbles recommandations à voſtre bonne grace: ie ſupplie le Createur, Monſieur, vous donner ce que deſirez.

ARGVMENT.

La curioſité & recerche des medailles anciennes, & ſingulieres antiquitez eſt fort louable & de grand contentement d'eſprit : mais pource qu'elles n'apartienent qu'à perſonnes de ſauoir, de pouuoir, & de moyens, comme à Mõſieur le prieur Deſtiuallelhs M. Pierre du Puy, ce ſecretaire s'en excuſe enuers lui, & lui declare celles qui lui ſemblent eſtre bien antiques, & de grande recommandation.

122 MOnſieur mon couſin, i'ay ſi peu de bon iugement en la conoiſſance de ces medailles, ni en toutes autres choſes vertueuſes, que malaiſémẽt ie pourrai en cela complaire à voſtre deſir, & ſatisfaire à mon deuoir. Toutesfois ie vous en enuoye ſix par le Comp. du Puy, auſquels ie ne treuue pas grande excellence : ſi ce n'eſt quelque peu en celle de la loyauté des maris, que nous auons trouuee fort antique : & en vn autre de la bonté des femmes, qui me ſembleroit encores plus antique & rare. Quant aut Satyres vous verrez que les traits en ſont hardis, & la pourtraiture belle : au moins il le me

ſemble

ſemble ainſi : ſauf voſtre meilleure conoiſſance de leur valeur. Car comme i'ay eſté peu curieux de vous guerir de ceſte maladie, auſſi i'ay mis peu de peine d'y entendre quelque choſe, vous y voyant ſi afectionné, que vous en eſtes tout mal à voſtre aiſe. Et ſi ie ne craignois d'eſtre empoigné d'vne maladie ſi contagieuſe, i'vſerois de ſouci & de diligence d'y aprendre. Mais pource qu'il y va de la finance, ſans gueres plus d'vtilité, que d'vne ſatisfaction oculaire, ie laiſſe ce mal à vous qui auez moyen de vous en guerir : d'autant que ſi i'y entrois, ie craindrois que pour m'eſteindre de ceſte nouuelle ydropiſie, il faluſt conuertir ma pauureté en mendicité. Ie m'eſſayeray, ſi ie puis, de vous imiter en beaucoup d'autres choſes qui vous ſont ſingulieres : & leſquelles raportans moins de plaiſir, donneront plus de profit, & de reputation. I'ay encores deux medailles figurees de l'equité de laiuſtice, & de la fidelité des amis. Elles ſont merueilleuſement antiques : mais ſi efacées & rouillées, que le capitaine ne s'en eſt voulu empeſcher : & m'a dit qu'il ſeroit bon de

les enuoyer au Bailli Clou, pource qu'il n'y a perſonne en ce païs qui y conoiſſe rien. Si la fortune en peut faire tomber d'autres en mes mains, pour donner ſecours à vos petits contentemens: ie ne faudray de les vous enuoyer en cõfuſion, & vous en laiſſeray l'election. Le Procureur Baudin mon couſin en auoit vne fort antique: mais il l'a remiſe en terre, pour en faire merueilles aux ſiecles auenir. Par tout ailleurs où i'auray moyen, ie vous donneray ocaſion d'eſtre mal edifié de mon iugement, plus que de ma diligence, & du deſir que i'ay de vous faire ſeruice. Et c'eſt d'auſſi bon cœur que ie me recommande humblement à voſtre bonne grace. Priant Dieu vous donner, Monſieur mon couſin heureuſe vie.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

A Monſieur de Mont-bardon gouuerneur des afaires & eſtat de l'Alteſſe de Madame la Ducheſſe de Lorraine & de Monſeigneur le Duc, Lettre de remerciment de ce Secretaire ſon treshumble & obligé ſeruiteur, & faut noter que ce remerciment eſt de choſe faite: pleuſt à Dieu que pluſieurs autres fuſſent de meſmes.

Monſieur

MOnseigneur, ie ne doutois point 123
que vostre courtoisie ne fust de beaucoup plus grande que mes merites. Car elle est telle, & ils sont si petits, qu'il seroit bien de peu d'entendement qui n'y conoistroit vne merueilleuse diference. Toutesfois ie ne l'eusse iamais creu si grande qu'elle fust pour faire tort à vostre noble iugement: qui sait que vous ne deuiez pas si largement estendre la mesure de ma capacité: mais i'ay opinion que vous vous soyez en cela mesconté, & prins vne mesure pour autre, comme ayant plus auant compassé la magnanimité de vostre cœur, que l'humilité de ma condition. Ou bien, Monseigneur, vous l'auez fait pour faire sentir au monde que les dons qui sortent de mains larges, nobles & liberales, engrossissent les esprits des hommes: si bien qu'il s'en engendre afection de fidelité. Et sont cõme la pluye que nous distribue le Ciel qui donne vie à la terre, & aide à toutes choses. Estant la vertu de vostre noblesse si grande, que non seulement elle est large par volonté, & par nature: mais encore auec les mains de la volonté, & de la nature, semble qu'elle

Operation de liberalité.

vueille composer vne nouuelle liberalité. Quoi que ce soit, Monseigneur, ce mesconte ne me vient gueres mal à propos, & ne me desplaist, sinon en ce que ie ne voy gueres les Seigneurs de ce monde si mal-auisez que cela. Ie ne say en quoi ie vous auray plus d'obligation, ou de la chesne d'or & des coupes d'argent, qu'il vous a pleu me donner, ou de la lettre qu'il vous a pleu m'escrire. Car l'vn est pour supleer au besoin & defaut de mes facultez : & l'autre pour honorer perpetuellement mon nom. Et quant à la chesne, ie la porteray souuẽt au col pour monstrer comme ie suis fait prisonnier de vostre liberale courtoisie. Ie vous remercie tresshumblement de l'vn & de l'autre. Non pas pour acquiter à si bon conte vne si grande obligation : mais pour monstrer auec la parolle, le desir que i'ay que l'efet en face la satisfaction. Et sur cela ie penseray d'oresnauant en moymesmes, comme ie pourray sortir d'vne si grand dette. Ce que me semble fort dificile, si n'est que l'aage qui me pousse en auant, me peust quelque peu reuoquer en arriere : si feray-ie de sorte que mon cœur aura quelque contentement

ment de l'auoir desiré, & de s'estre mis en poinct de l'executer, par tous les agreables seruices que ie pourray penser: auec le suport & l'aide de la plume, qui me forgera pour ce payement quelque sorte de monnoye, qui ne s'efacera iamais. Et afin, Monseigneur, que la force de ma volonté puisse courir plus spacieuse carriere de reconoissance: il vous plaira instruire Monsieur vostre fils, & l'acheminer à l'esperance de ma seruitude: & faire qu'il ne succede moins au pouuoir & à l'autorité que vous auez sur moy, qu'à la grandeur des biens que vous lui preparez: ainsi que ie me tiendray touſiours atendant l'honeur de ses commandemens. Au surplus, Monseigneur suyuant les lettres que ie vous presentai en Anuers de la part du Roy & de Monseigneur le Mareschal vostre cousin, sa Maiesté a fait auiourd'hui partir le bufet qu'elle vous a donné, en commemoration des grans & considerables seruices que vous auez faicts, sous l'auctorité de l'alteſſe de Madame de Lorraine, à Dieu, au Roy Catholique, à sadicte maiesté, & au bien public: en la pratique des mariages & de la paix, qui est si

heureusement reuscie. Et a commandé à Monseigneur le Chancelier de vous faire paisiblement iouïr du benefice d'icelle, aux choses qu'il vous a pleu me recommander. Monseigneur, ie me recommande tres-humblemẽt à vostre bonne grace. Et suplie le Createur vous donner tres-heureuse vie.

De Paris.

ARGVMENT.

Reiect de quelques louãges donnees de ce Secretaire par Damoiselle Iaquette Laurencin, Damoiselle Lyonnoise de haute vertu, & de singulier esprit: auec vraye & pure confession, qu'elle est en plus grande partie cause qu'il s'est employé en la façõ de ses lettres familieres, Dõt s'il lui resulte quelque peu d'honeur, il le tiẽdra du tout en emphyteose & reconoissance d'elle: & le contraire sera imputé à la seule faute & capacité de lui mesmes.

124 MAdame ma sœur, si les obligations doiuẽt estre egalees aux honestetez & courtoisies qui se reçoiuẽt & les satisfactions conformes aux deuoirs: me voyant manqué de toutes bonnes choses, si ie n'ay autre moyen, que de vous demeurer perpetuel det-

teur,

teur, ie vous aiourne ici à me voir faire banqueroute, pour vostre regard. Car veritablement vous vsez d'vne nouuelle fortune de liberalité, & mesmement des choses, que chacun deuſt pluſtoſt retenir auarement, que les proſtituer à la liberté. Pluſieurs dames se ſont trouuees en ce temps, & aux ſiecles paſſez, qui ont ioüé liberalement des deniers, des richeſſes, & des autres biens de fortune. Mais quant à l'honeur i'en conois (peu apres vous) qui diſpenſant ſur mes lettres (que ie tiens en plus grãde partie de vous) vos propres louanges : procurez de me faire paroiſtre pour homme de quelque choſe, dans le miroir de voſtre propre gloire. La beauté, la diuerſité, l'air & la grauité que vous inthimez par tout de mes eſcritures, ce ſont les fruits du propre labourage de vos merites, diſperſez en la garenne de mon aride entendement : & ne ſeront iamais tels qu'ils puiſſent payer la valeur de la ſemence. Ie ne ſay Madame ma ſœur, quelle ocaſion vous meut, de deſpouiller vos ſinguliers honeurs, pour en inueſtir mes pauures lettres : leſquelles ſans le manteau du bruit qu'il vous plaiſt leur don-

ner, ne sauroyẽt estre dignes de la veuë, ni de la lecture d'autrui que pour preuenir chacun de largesse d'honeur (cõme vous deuancez toutes personnes de vertu & de iugement) vous auez pour vn singulier moyẽ empoigné nouuelle inuẽtion de ciuilité. Ie confesse d'auoir peu de iugement en toutes choses: mais pour le moins ie reconois en cest endroit que vos louanges prouienent de vostre seule honesteté, & rien moins que de mes merites. Et pour recompense, ie me garderai bien que ma plume ne fera naufrager en la mer, & plenitude de vos bonnes graces, ni de vos appartenãces diuines. Car l'excellence des conditiõs qui vous embellissent l'esprit sont si hautes & si admirables, qu'elles sufiroyent à faire croire que la femme a son premier origine du ciel. Parquoi qui va parlant de vous ne va mendiant la louange: pource que vous abõdez de tant de vertus & de si louables mœurs, que vous pourriez enrichir auec leur superfluité les esprits de l'aage de maintenant, & les pensees d'vn siecle futur. En tesmoin de ce, ie vous presente mes infinies recommandations, & à nostre chere & bien aimee Bõne. Sans oublier

nostre

noſtre bon frere Monſieur le Secretain, voſtre ennemi mortel. Priant Dieu, Madame, ma ſœur vous donner heureux ſuccez de vos bons & louables deſirs.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

Celui qui reçoit les louanges qu'il conoiſt aſſez ne pouuoir meriter, doit (comme fait ce Secretaire en pluſieurs endroits de ces lettres) pour le moins faire que cela lui ſerue d'eſperon de bõne volonté, pour tãſcher de s'en rendre digne de quelque choſe & d'aprocher en quelque ſorte le iugement qui ſe fait de lui. A Monſieur Buiſſon Aduocat en la Cour de Parlement.

MOnſieur, ſi le plan de mes vertus eſtoit tel qu'auec les pinceaux de voſtre grace vous le figurez entre vos amis, ie quiterois pour vous Titien & Michel l'Ange pour le rendre immortel. Vous m'auez declaré tel que ie deuſſe eſtre, pour auoir la perfection que ie n'ay pas. Et m'aſſeure que cela ſera touſiours tenu pour vne belle image : mais non qu'elle me puiſſe repreſenter. De maniere que toute ceſte

louange resulteta non pas à la chose depeinte: mais à la grandeur & à l'excellence du maistre. Quoi que ce soit, Monsieur, ie remercie la benignité de fortune, qu'elle m'ait otroyé, que de si bon lieu comme de vostre voix, mes louanges soyent inthimees. Ce que, pour ne falsifier du tout, vostre iugement me fera d'oresnauant taschera estre homme de quelque chose: mais ne pensez point que ie vo⁹ en puisse payer tant d'obligations, sinon auecques vn cœur & desir de vous pouuoir faire seruice. Car mes forces ne sauroyent arriuer au merite de tant d'honeur & de reputation que vous m'atribuez. Ie ne vous enuoye point mes lettres, pource qu'elles sont sans ornement, comme vous les vistes à Mont-brison, & ont honte estant ainsi prisees de vous, & de vous estre encores presentees: craignãt que si vous reconoissez vostre erreur en lieu que vous les estimastes grandement, vous vinssiez à ceste heure à les blasmer beaucoup. Mais ie mettray peine de les rendre telles, qu'elles aprochent & soyent dignes du prix que vous leur donnez, & moy de vostre bõne grace. A laquelle ie presente mes hum-

humbles recommandations. Priant Dieu, Monsieur, vous continuer la sienne.

De Lyon.

ARGVMENT.

Reconoissance enuers vne Dame, de qui ce Secretaire a receu quelque bien & faueur, auec honeste declaration du desir de la voir, & de lui faire tres-humble seruice & quelque excuse d'escrire.

126. SI les lettres auoyent des pieds, (ainsi que les hommes) & comme à la verité elles en deussent auoir de nature, puis que l'artifice de parler leur a esté dõné: ou qu'elles eussent des aisles comme les pensees, ce qu'aussi elles deussent auoir, puis qu'elles sont si loin mandees: vous en auriez desia tant receu des mienes qu'elles me feroyent plustost acuser d'importunité, que de negligence. Mais puis qu'il faut que par l'aide d'autrui elles soyent conduites, & que les pieds de mõ desir, ne sont sufisans à les porter: & aussi que ie ne trouue personne qui volle deuers vous, sinon que les aisles de mon afection: ie vous suplie que vous en excu-

fiez le vice naturel de leur paralisie, & croyez que neantmoins ie vous tiens continuellement au plus interieur de mes humbles penſemens. Et ſi iamais vous reuenez par deça (comme on vous y atend.) Les chemins & les lettres vo⁹ teſmoigneront combien de fois ie ſuis allé voir, quand ce contentemẽt pourroit arriuer non ſeulement à moy, mais à infinité de perſonnes qui vous y deſirent. Or ceſte ci ſera la troiſieme, par laquelle ie vous fais la reuerence. Deſirant d'auoir la reſponce de la ſeconde, pour ſauoir voſtre volonté ſur l'afaire que ſauez. Car ſans cela ie me trouuerois logé en la fable d'Oreſtes: n'ayant autre choſe à vous eſcrire, qu'vne continuelle preſentation de mes ſeruices, que ie vous ſuplie vouloir accepter, puiſ-que vos vertus & les biens & faueurs que i'ay receu de vous me ſacrifient, pour voſtre eternel debteur. Me recommandant treſhumblement à vos bonnes graces. Et priant Dieu vous donner treſheureuſe & longue vie.

Lettres paralitiques ſont celles qui ne peuuẽt marcher à faute de Meſſager

ARGV.

ARGVMENT.

A Monsieur de Cusieu, Guidon de la compagnie de Botheca. A qui il enuoye vn Sonnet de louanges de sa maistresse.

127 MOnsieur, Si la douceur de vostre naturel & l'amitié que vous me portez, n'empeschoyent la clarté de vostre esprit: vous conoistriez assez que mes poëſies ne sont de la perfection que vo⁹ leur assignez. Mais quoy que ce soit elles seront tousiours employees à vous honorer, selon la recommandation de vos vertus. Ie vous enuoye l'elegie en forme de Sonnet, que vous auez tant desiree: & asseurez vous d'y auoir beaucoup deuãcé de sa beauté, qui me fait craindre qu'elle sera tant moins estimee, que plus demandee. Elle va toutesfois gaillardement à vous comme à iuge benin & à mains pitoyables. Si autre chose ie puis faire pour vous seruir & complaire: ce me sera faueur que vous n'espargnez ma bonne volonté. De laquelle ie presente mes humbles recommandations à vostre bonne grace. Priant Dieu vous donner Monsieur, heureuse vie.

De Mont-brison.

SONET SVR LES LOVANges de sa maistresse.

Pour plus mouuoir mon cœur à seruir ma maistresse,
Les dieux lui firent don de merueilleux thresors,
Iupiter requerant mieux : vous eussiez veu lors
Chacũ à qui mieux mieux, vser de sa largesse.
Minerue la premiere y manda la sagesse:
Le beau maintien Dodone, & la beauté du corps:
Phœbus ses rais luisans, & ses diuins acords:
Pithon, l'air & la voix: l'Aube ses doigts & tresse:
Minerue l'eloquence: & Venus ses doux ris:
Cleon l'honeur & gloire: & ses beaux pieds Thetis:
Son cœur Diane: Amour son arc & sa sagette.
Le pere lui laissa les biens qui estoyent siens:
La mere les vertus prinses des anciens:
Et moy ma volonté à la seruir suiette.

En heur content se dit.

ARGVMENT.

Ceux qui mettent cure sur les louanges qu'ils reçoiuent d'autrui, & qui se mescontent de tant que de s'en esleuer & preualoir outre raison, sont comme la corneille d'Horace, laquelle ayant rendu toutes les plumes qu'elle auoit empruntees pour en estre plus belle, se trouua toute nue & moquee. A Monsieur Bochetal Aduocat au balliage de Forests.

MOnsieur, ce m'est grande 128
fortune que vous oubliez le compas de vostre sauoir, en la mesure de mes valeurs, comme vous le tenez iuste en toutes autres choses qui vous sont presentees. Autrement ie serois court, & logé en peu de consideration, & me viendroit fort à propos, que vous demeurissiez en cest erreur continuellement. Car par mesme moyen ie viurois en la reputation que vous me donnez, & me contenterois que ceste seule partie peust interrompre vostre iugement. Mais ie crains que si vous estes vn coup desenyuré du vouloir que vous me portez, & que vo⁹ veniez à vous r'auoir, pour sortir de mescompte: vous despouillerez vo-

stre pensee de ces opinions, & tous les autres à l'exemple de vous, reprendrõt les Plumes de l'honeur qui m'auoit esté atribué, & i'en demeureray comme la corneille d'Horace. Mais quoy qu'il auienne, ie vous suplie ne desdaigner point que (comme en assez mauuais logis) ie face viure en mon cœur la memoire de vos vertus, me faisant part continuelle, s'il vous plaist, en quelque petit endroit, de l'edifice de vos bonnes graces. Ausquelles ie presente mes plus afectionnees recommandations, & à toute l'honeste compagnie de nos amis. Priant Dieu vous donner felicité humaine, digne de vos heureuses qualitez.

Horat. Monit cornicula risum furtiuis nudata coloribus.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

A Monsieur le Chanoine Papon, prieur de Marcilly, sur la comedie de la resurrection du bon temps.

129 MOnsieur, desirant que quelque lumiere de vostre vertu flamboyast en ces quartiers, i'ay communiqué à beaucoup de gens de sauoir, vostre comedie de la resurrection du bon temps:

temps: laquelle a esté trouuee telle, que celui qui l'estimeroit mediocrement, seroit reputé enuieux, plustost qu'adulateur, celui qui la loüeroit trop singulierement: bien que reluisant de sa propre beauté, elle n'ait besoin de la recommandation d'autrui, ni de moy qui ay si peu de pouuoir d'aiouster aucun poinct à sa gloire, que les ondes de vostre Lignon à la mer Oceane. Car infinis ruisseaux & riuieres de tous costez entrent dedans son sein, auec leurs viues & courantes eaux. Monsieur, vous pouuez penser, si i'en ay receu grande consolation: estant de vostre grace l'vn de ceux qui sont comprins en son braue discours, sous la grauité de Rolandon, en la iournee de Germanien. Et voyant outre cela en beaucoup de lieux infinies fleurs apliquees en la louange de nos ennemis, ie ne craindray plus doresnauant que la mort, le temps ni les ruines me puissent efacer. Par ce que ne pourront impetrer les forces debiles de mes escritures, sera supleé par l'excellence & gaillardise des vostres.

Et soyez contant. Monsieur que ceste fausse heredité de gloire (en vous laissant parfaite iouïssance de la vostre

vraye) aporte à mõ eſprit extreme contentement. Ie vous ſuplie me tenir promeſſe du tableau que vous ſauez, que i'ay de ſi long temps fort deſiré, comme tout ce qui depend de vous le merite. Et au ſurplus me tenir vif en voſtre memoire, & en vos bõnes graces, auſquelles ie preſente mes humbles recommandations. Priant Dieu vous dõner monſieur, toute proſperité.

De Paris.

ARGVMENT.

A Monſieur l'Eueſque de Perigueux, lettres de refreſchiſſement d'vne ancienne amitié & priere de depoſer de quelque fait, auec certaines louanges de la verité.

130 MOnſieur, cuidant dernieremẽt prendre mõ chemin à la cour, & ayant eſté adreſſé ſur vn trauers de voſtre paſſage, ainſi qu'il m'auoit eſté aſſigné: ie commençois deſia le ſentir d'vne extreme ioye, d'auoir ce bien viſiter en voſtre epiſcopale dignité: & par meſme moyen refraichir & reprendre les briſees de noſtre anciene amitié, en renouuellant le reſpect & l'affection que i'ay touſiours eu de vo⁹ faire ſeruice, ſans pẽſer toutesfois de m'al-

[ler per-

ler perdre au discours des obligations, que ie vous ay pour me conoistre pour ceste heure trop foible, & malaisé à y satisfaire. Si ce n'estoit par suplier ma bonne & franche volonté, qui n'a peu estre ruinee, ni efacee par accidens de guerre ni de nulle fortune, moins par aucune malice du temps qui m'a agité en plusieurs sortes, depuis que ie n'ay eu ce bien de vous voir. Mõsieur, ie receus sur le chemin vne lettre de la poste, venant de la part de Monsieur de Thelis, mon procureur & compere, par laquelle il me mandoit, que si ie n'estois dans huit iours en ceste ville, ie me pouuois asseurer d'vne forclusion au proces de ce pauure ofice que vous m'auez autrefois veu à vostre grand regret si longuement combatre. Ce que i'ay trouué estre vray, estant la rigueur de ceste iustice telle, qu'vne petite formalité a puissance de demolir vn bon droit: & outre ce, ma partie y va de tel aguet, que si ie n'y auois l'œil, ie me trouuerois en perte plus importante que la premiere. A quoy ie puis obuier rendãt mes preuues quelque peu plus gaillardes. Et pource, monsieur, que fueilletãt mes papiers, & ruminãt les obligations

que i'ay à vous de m'y auoir eſté autrefois propiciateur & defenſeur: i'ay trouué qu'il n'y a perſonne, qui en puiſſe plus certainement parler, i'enuoye aux oficiers de Perigueux, cõmiſſion pour vous en faire ouïr, auec proteſtation de ne vous vouloir deſplaire: mais vous ſuplier d'auoir à gré la hardieſſe que ie prẽs de ce faire, pour eſtre fondee ſur l'equité, ſur la conſcience, & ſur la raiſon que vous auez en paiſible poſſeſſiõ. Et quant à la recordation des particularitez de la choſe, encores que i'aye opinion qu'il ne ſe puiſſe rien adiouſter à la felicité de voſtre memoire: neantmoins pour la releuer aucunemẽt, d'autant que ces ſtiles de plaideries, ſont longs & confus: i'ay auiſé de vous en faire vn petit auertiſſement à part, marque de l'ãcre de la pure verité. Laquelle. il ne faut point vous recommãder, puis que ie vous ay ſouuent ouï dire, qu'elle eſtoit fille de Dieu, couſine de conſcience, & mere de iuſtice: ayant touſiours telle puiſſance, que par nulle machine, par art, ni par l'induſtrie des hommes, elle ne peut eſtre ſubuertie, & ſe defend d'elle meſme, quand elle n'a point de tuteur. I'y adiouſterois volontiers qu'elle

Terent. Veritas odium parit.

qu'elle adultere, quand elle engendre haine, parente de la mauuaise volonté de ma partie. Au surplus, Monsieur, ce porteur que vous conoissez, vous dira de mes nouuelles. Et si quelque vieux esperon de nostre anciene amitié vous picque encores l'afection d'en sauoir: la susisance vous sera plus agreable, que le sot discours de mon escriture. Ie vo⁹ diray seulemẽt, que ie vis (Dieu merci) sans ambition, auec contentement de mediocrité, & auec liberté principalement en l'obeissance & respect que me porte vne femme que Dieu m'a donnee bien nee & vertueuse. Car celui n'est point libre, auquel la femme commande, auquel elle impose, lui commande & defend ce que lui semble: qui est contraint de donner quand elle demande, de venir quand elle appelle, de sortir quand elle le chasse, & de craindre quãd elle menace. Tout cela n'est point logé au petit mesnagement de vostre compere. Qui suplie le Createur vous donner tresheureuse & longue vie.

De Paris.

Cic. Parad. Ille non videtur liber, cui mulier imperat, cui lex imposuit, præcipit, iubet, vetat quid videtur. Si possit dandum est: si vocat, veniendum: si eiicit, abeundum: si minatur, exotimescendum.

ARGVMENT.

Cupido ce petit diable aueugle, auec ses fleches empoisonnees, penetre si auant la ceruelle de ses tributaires: que parlans ou escriuans de leurs maistresses (comme par ceste lettre le Secretaire fait semblant d'en auoir vne) le ciel, le soleil, ni les estoilles, ne sont rien au prix de leurs beautez & singularitez. Et faut entretenir les Nymphes, par ces grandes grandeurs, diuinitez, & sublimitez, pour temporiser en leurs bonnes graces: encores on y est si fouuent trompé, qu'à perte de veuë, la memoire s'en euanouït, & les derniers venus sont les premiers receus. Bref (comme disoit Martin-ville) ce sont mauuaises becasses.

131 LA grandeur de vostre courtoisie, entre toutes autres louables parties ne me fut iamais en doute. Et n'estoit ia besoin que par vne visitation qui m'a esté faite de vostre part, vous en fissiez sortir tesmoignage nouueau: car encores que ceste faueur m'ait esté outre mesure agreable, pour auoir conu la memoire qu'il vous plaist tenir de vos choses, que ie puis dire vostres, d'autant que vous ne pouuiez moins disposer de moy, & de ma propre vie, que vous faites de ces beaux ioyaux & ornemens, dont vous vous sauez si specieu-

ſpecieuſement atincter : toutefois il m'a eſté fort honteux & ennuyeux de voir, que voſtre bonté, & voſtre amitié, ayent precedé & deuancé mon deuoir en ceſt endroit. Ce qui ne prouient de la faute de ma bonne intention : mais du ſeul empeſchement, qui ne peut permettre de faire nulle pourmenade parmi la carriere de mes deſirs. Et n'eſtoit que ie me conſole, ie ſerois ſouuẽt pour me perdre en l'abiſme d'impatiẽce, me ſentant à ceſte heure eſlongné de la ioyeuſe aſſemblee, & de la douce compagnie, qui en ce carneual fera ſplendir mon Soleil entre les rayons de tant de belles eſtoilles : mais pour cela ie ne laiſſeray d'eſtre en ma penſee cõtinuellement auec vous. Car il ſeroit impoſſible ſur toute impoſſibilité, que mon cœur peuſt ſoufrir autre contentemẽt, que d'eſtre ordinairemẽt viuant entre tãt de vertus, qui ſur toutes autres, font ſi merueilleuſemẽt reluire voſtre beauté. Ne pouuãt auſſi tõber de mõ opiniõ, que lors que vous eſtes allegee de plus nobles ſolicitudes, & que vous vous trouuez quelquefois libre de vos plus amoureuſes volontez, vous ne ſentez troter parmi voſtre eſtomach mes ardantes afections, qui au circuit de la

ſerenité de voſtre face, demeinent les aiſles,& (comme le nautõnier à la Traſmontane) tienent ferme & conſtãt leur lumiere en la clarté de vos yeux, & que lors les gracieux zephires de mes ſouſpirs, qui ſont d'heure à autre, par les ſouflets de mon ame amoureuſe, mandez & expediez:me confondent la neige de voſtre rigueur, auec le feu de ma dilection, pour eſchaufer les glaçons de voſtre penſee. La promptitude,& la deuotion de mon cœur ſupleeront à ce que les afaires ne peuuent conſentir, qu'auec les efects,mes deſirs vous puiſſent eſtre plus manifeſtes. Ce pendant ſoyez aſſeuree qu'à vous aimer & ſeruir, & à vous deſirer cõtinuation d'honneur & de reputation,cõme auſſi à vous procurer toute choſe digne de la grandeur de vos merites, ie ne voudrois point ceder à vous meſmes. Le negoce que vous ſauez, me fait ici conſumer le temps que ie deuſſe pour mon paradis terreſtre, & pour mon plus grand plaiſir, employer au ſeruice qui vous apartient. Mais i'eſpere que ie me deſchargeray bien toſt de ce fardeau,& apres ie ſourniray mes apetits, & efaceray mes peines & aduerſitez, par la preſence de

ma

ma maistresse, auec la multitude de ses bonne graces. Ausquelles ie presente mes treshumbles recommandations, la supliant de me tenir comme si i'estois digne d'elle, & de son amour: & se contenter de la seureté, humilité, foy, & obeissance perpetuelle, de son treshumble & infaillible seruiteur.

ARGVMENT.

Presentation de service par ce peu de lettre, A Monsieur de Cerisy.

132 MOnsieur, par pl^s de faueurs & par personnes de plus d'autorité vous eussiez fait presenter vos lettres à Mõseigneur le Mareschal: mais non, qui auec plus d'amour, d'afection, & de seruitude eust peu faire cest ofice, ni auec plus d'aise. Et non tant pour vous complaire (ce que toutesfois i'ay touiours eu en grãde recõmandatiõ) que pour vn contentement de moymesme: receuant à honeur qu'vn Seigneur si prisé & si respecté que vous estes, ait fait election de moy pour la presentation d'vne si bonne chose. Ie remercie tant qu'il me est possible, Monsieur de Conforgien, qui vous a donné memoire de me recõ-

mander, & à moy moyen de vous seruir: si ceci s'apelle seruice, qui me resulte à honeur. Monseigneur sera de retour Ieudi prochain de son voyage de Picardie, & lors auec loisir & toute commodité, ie feray ce que ie doy, & ce qu'il vous plaist me commander: & du tout vous auertiray. En toutes autres ocasions de vous pouuoir faire seruice: ie vous suplie treshumblemẽt ne me vouloir espargner: afin que par les chefs de vos commandemens, les portes me soyent ouuertes, pour sortir des obligations que i'ay à vous, tant d'ailleurs que de l'honeur que vous m'auez presentemẽt fait. Priant Dieu, Monsieur, vous donner treshеureuse & longue vie.

De Reims.

ARGVMENT.

Modeste reiect de quelque bonne opinion qu'on auoit des faueurs & moyens de ce Secretaire sur ceste sentence, que la louange de soy se pourrit en la lãgue de celui qui la s'attribue luimesmes. A Monsieur de Rostaing, Seigneur de Rouchete. Gentil homme de la maison du Roy, & Enseigne de la compagnie de Monsieur de Rostaing.

113 Mon-

213 MOnsieur, vous me faites trop de faueur, d'vser de priere en mon endroit, en lieu que (sans cas ne si) vous auez entier pouuoir de me commander: mais ie voy bien que tout ce qui vous fait vser de ces façons, vient de la gentillesse de vostre naturel, & non de vertu, dont ie me puisse preualoir: aussi ie ne m'en glorifie que bien à poinct: & neantmoins il m'acroist de tant plus l'obligation, quand moins i'y rencontre de mon merite. Ie me plains que ie ne puisse tant en ceste Cour comme vous en auez l'opinion, & comme il me plairoit aussi: tant pour moy (puis que la charité bien ordonnee doit commencer à soy-mesme) que pour paruenir à la fin de vostre desir: & si vous errez en m'estimant plus que ie ne suis: vous vous trompez aussi de penser que i'aye plus de moyẽs ici que ie n'ay. Car (encores q̃ la louãge de soy-mesme se pourrisse en la bouche propre de celui qui la se donne) si ne laisseroy-ie pour cela à le vous declarer priuément. Neantmoins, Monsieur, i'y estendray toutes mes forces: & à ce à quoy la valeur de mes prieres manquera, s'acomplira par l'autorité de

vostre nom. Vous merciant que par ma niere de commandemẽt, vous ayez entamé la possession de mon cœur, qui a esté long temps en desir de vous complaire, de vous faire seruice, & de loger en vostre bonne grace. A laquelle ie presente mes humbles recommandations. Priant Dieu vous donner, Monseigneur, ce que plus desirez.

De Fontaine-bleau.

Difinition de l'amour suyuant la lettre nonantetroisieme precedente. Et comme ce petit Boute-feu, est tel que chacun l'imprime en sa fantaisie, & se fait plus facilement sentir que declarer. A Monsieur Trumel de Mont brison, l'vn des meilleurs amis de ce Secretaire.

ARGVMENT.

134 MOnsieur Trumel, chacun escrit, ou par peu, ou assez de ce que plus ou moins il a en afection. Sans point de faute, lors que l'aage (comme à vous) m'estoit dispos à receuoir le feu de ceste amoureuse flamme, i'en eusses mieux discouru, que ie ne saurois maintenant. Parquoy vous ne deuez trouuer estrãge, si en la lettre que i'ay escrite à Monsieur Vialete, ie me soye

me soye voulu mesler definir l'amour & de m'en estre acquité assez maigrement. L'amitié que ie lui porte m'auoit fait entrer en ce ieu, & le peu de sentiment que i'ay à ceste heure de ce petit Boute-feu, m'en a fait parler sobremẽt Toutesfois puis qu'il semble qu'il vous sera agreable d'en sauoir quelque peu d'auantage: d'autant que ce galand n'est pas seulement aueugle, mais souuent fait aueugles ceux qu'il a en possession: ie vous diray en peu de mots, pour vous complaire en cela, comme ie desire en toutes choses, ce que la memoire des peines & trauerses, que i'y ay euës, me fait encores ressentir. C'est que i'ay trouué, qu'amour qu'on fait estre Dieu, est vn portier qui reçoit en sa maison ses ennemis, & souuent ferme la porte à ceux qu'il aime, vn pouuoir qui par secrette conduite se ioint au cœur de l'homme, & s'en fait Seigneur & maistre auant qu'il soit conu: c'est vn vouloir sans consentement, & vne asseurance en refus, vn trauail d'imagination, tenãt tousiours l'amoureux en crainte & en esperãce, & qui rend paresseuse toute ocupation: vn plaisir qui meurt à sa naissance: vne peur qui asseu-

re, vne audace qui humilie: vn iusner qui rassasie, vn deuorer qui afame, vn pouuoir foible, vne debilité forte, vn suiet qui commande à chacun: vn maistre qui obeït à tous, vn riche qui mandie, & vn beliſtre à qui chacun demande. Et soit qu'õ le figure enfãt ou vieux aueugle, vestu ou nud, il me semble qu'il se fait encores mieux sentir, qu'il ne se peut declarer. Me recommandant à voſtre bonne grace. De Paris.

ARGVMENT.

Louange à vne Damoiselle de qualité, parmi laquelle ce Secretaire monſtre d'où peut venir que la hardieſse de parler ou d'eſcrire se perd ſouuent entre la memoire, la lãgue ou la main. Ce qui auient principalement en parler, ou en lettres amoureuſes, quand l'ardeur & l'afection tranſportent l'eſprit de l'homme iuſques en ceſte confuſion. Et toutesfois il reſout qu'il vaut mieux quelquefois ſe monſtrer ſans eſprit, que d'entrer en opinion d'ingratitude. A Madamoiſelle de Roſtaing, Dianne de S. Gelais.

MAdamoiſelle, tant plus ſouuent ie reçoi les lettres qu'il vous plaiſt me mãder, & moins ie me trouue diſpoſé d'eſprit, à vous en pouuoir faire reſponſe

ponse conuenable. Et cela viēt de la secrette vertu que l'homme doit auoir de conoistre soimesme, pour fuir le vice de naturelle presomption. Parquoi ne me sentant capable de trouuer paroles conformes à la grandeur de celles que vous continuez à m'escrire: cela monstre tellement la hardiesse, que voulant essayer de les former, ie les sens perir entre la memoire qui les conçoit, & la langue qui desire de les exprimer. De sorte, Madamoiselle, que vous & moy demeurons par vn mesme moyen mal satisfaits, vous du merite vostre, & moy de mon deuoir. Mais pour ce qu'il est meilleur de se mõstrer sãs esprit, que d'entrer en voye d'ingratitude: la crainte qui met peine de me faire taire, cedera en cest endroit au bon desir qui me prouoque de vous dire qu'il ne m'appartient que mõ nom soit proferé de vous, qui estes Maiesté, & grace de toute seiẽce feminine. Dont chacũ vous celebre, chacũ vous amire, & chacun vous honore, en louant la visible diuinité de ce siecle, qui quasi en vous seule est diuinement aparente. Et dõc Madamoiselle, si la modestie qui me fait rougir quãd il vous plaist honorer l'indignité de mes

qualitez, se pouuoit conuertir en presumption, ie me tiẽdrois pour heureux. Car le changement de la vergongne en temerité, formeroit l'inaduertance de ma nullité: tellement que ie m'en glorifierois comme de chose qui me deust apartenir. Bien que tel que ie suis, ie le tiens d'estre conu de vous pour vne solennelle & singuliere auanture: d'autant que l'excellence de l'esprit, & la valeur de l'entendement: qui sont ramener auec la nature la perfection d'vne femme, sont si acomplis en vous, qu'il n'est merueilles, si auec le iugemẽt & auec l'œuure, vous comprenez & penetrez en tant de sortes, iusques en l'ame de la vertu. Ne faisant chose qui ne monstre partie de la superhumaine condition que vous possedez. A tant que qui vous contemple en discours, il reçoit en la serenité d'vn si graue, si doux & si gracieux langage l'image d'vn Empire d'honesteté: duquel vous estes tresdigne. Ma damoiselle. Ie prie Dieu me continuer en vostre bonne grace.

De Mont brison.

ARGV.

ARGVMENT.

Ceste lettre monstre que la vraye amitié prouient naturellement de la conformité des mœurs auec louanges de plusieurs perfectiõs de son ami. A. M. le Comte Marc, Comte de Lyon, Seigneur de Rond-tallon.

136 MOnsieur, depuis que les afaires publiques, & les negoces priuez, sont cause que la frequentation des amis est deuenuë farouche, ie veux que doresnauant les lettres facẽt l'ofice de nous deux par figure de paroles viues: afin qu'estãt loin de presence, nous soyõs souuent ensemble: & que sans iouyssance, nous iouyssions l'vn de l'autre. Mais estant à moy de commencer à vous en adresser, ie me resouls de faire leur titre au nõ de tous deux, ne me semblãt point licite de separer auec le chemin du papier, ce qui est, si heureusement conioint par le moyen des volontez, faisant paroistre deux ce que l'amitié & la beneuolence ne veulent estre qu'vne mesme chose: estans par la grace de la similitude

de nos complexions & de mœurs si conformes de desir, qu'il semble que nos esprits soyent gemeaux: horsmis, monsieur, en ce que vous me deuancez par les benefices de la vertu. Car pour ce qu'Amour est parole chere & precieuse, & amitié douce & venerable: vous ne formez iamais parole qui ne soit tẽdrement amoureuse, & fermement amiable. Outre cela, suyuant Dieu auec les pieds de la pensee, vous vous monstrez enuers les hommes d'entendement subtil, de iugement graue, de memoire heureuse, de doctrine supreme, de bonté vraye, de prestance singuliere, & de foy inuiolable. Et d'autant qu'apres ce que nous deuons à nostre Createur, le surplus doit estre dirigé au bien de la patrie, & en louange de soymesme: vous ne manquez nullement à apliquer la pensee à l'exaltation de l'vne & en l'honneur de l'autre. D'auantage, estans beaucoup de choses de dire & non de faire, & plusieurs autres de faire, & non de dire, & certaines ni bonnes à dire, ni louables à faire: vous ne passez en cela vn seul point de la vraye noblesse: laissant ce qui ne se doit tenir & tenant viuement ce qui se doit obseruer. Par

uer. Par ce moyen, Monsieur, la concorde, auec laquelle Dieu vous administre l'ame est vn exemple de celle amitié parfaite inuentee par la nature, pour le refraichissement de ses humanitez.

ARGVMENT.

La vertu iusques à present a esté si estroitement reconnuë en ce Royaume, que encores que touſiours elle ait esté de meſme grandeur, toutefois eſtant preoccupee de l'ingratitude, elle ne pouuoit eſtendre ſes triomphes que ſur peu de perſonnes. Cela faiſoit qu'vn vieil Froiſſard portoit ſur ſon dos tout ce qu'il vſurpoit le plus ſouuent de la valeur d'autrui, plus que de ſon propre merite, qui eſtoit cauſe que la France eſtoit pauure d'hommes ſignalez, qui maintenant ſont ſereins tant pource que l'afluence des ocaſions a fait ouurir à la vertu les portes de la raiſon, que pource que la reconnoiſſance & liberalité du Prince, eſt manier auec plus de iuſte conſideration. A Monſieur Durſé Cheualier de l'Ordre.

137 MOnſieur, la ioye que i'ay receuë ayant entendu auec quelle abondance de raiſon, & largeſſe de grace le roy a voulu honorer en vo⁹ de ſes honneurs Royaux ce q eſtoit aſſez honoré

de ſes propres vertus, par l'enuoy que ſa maieſté vous a fait de l'Ordre fraternel, des biens meritez de ſon ſeruice, m'a fait prendre part au plaiſir qui en a eſté receu par tous ceux qui ſans autre degré ſe pourroyent honorer de voſtre conoiſſance. Monſieur le nombre de ceux qui contre l'ancienne conſtitution, ont ces iours paſſez pour la perpetuité de leur nom, le col enuironné de ceſte Royalle retribution, fait de tant plus, & ainſi aparoiſtre l'aparence du merite des hommes: que l'œil en vn grand & ample territoire de iardin, fait diſtinguer les plus gaillardes fleurs parmi la mediocrité des autres, qui leur ſeruent de luſtre, de nombre, & de compagnie: ainſi qu'il plaiſt à nature leur impartir ſes benefices. Eſtant ſa diuerſité ſi grande: que tout ce qui ſemble eſtre pareil ne peut eſtre ſemblable: & pluſieurs choſes oppoſees diuerſement s'entre-donnent plus de lumiere. Et cõbien que de l'or, matiere de commerce public, ſe forgent pluſieurs eſpeces de monnoye, ſi eſt-ce que la valeur & le poids de l'vne, ſe fait receuoir ſur la debilité de l'autre. Ainſi monſieur, la vertu qui eſt la matiere de la valeur des hommes,

La vertu eſt matiere de la valeur des hommes.

hommes, fait esleuer plusieurs en mesme honeur par multiplicité de merites : & neantmoins estant la marque de l'honeur semblable à la vertu qui ne peut mentir monstre assez la diference des valeurs. Mais (pour reuenir à ce nõbre de Cheualiers) il me semble que l'ignorance populaire fait iniuste diminution d'honeur en ce qui deust estre augmentation de gloire des François prouenue de la pure vertu. Laquelle ayant des le premier edifice de ceste machine ronde toute sa grandeur en essence parfaite ; il faut presumer, que puis que sa couronne estoit iadis en ce Royaume apliquee au triomphe de peu de personnes, ou le merite des hommes estoit alors de peu d'estendue, sur le besoin des afaires publics, ou les afaires estoyent de peu de mouuement, sur la necessité de l'honeur, ou bien que l'ingratitude des Rois anciens ne pouuoit cõsentir la clarté du merite de plusieurs. Tellement que les grans Seigneurs de ce temps là, portoyent la pluspart en leurs manches, la recompense d'honeur du seruice d'autruy. Ce que le temps & les ocasions ont descouuert, donnant maintenant à la vertu ses coudees fran-

Les afaires publics ouurent la porte des merites.

ches, en satisfaction & lumiere de la dignité & qualité des siens. Et baste, monsieur, que ce commẽcement soit l'ordre exterieur nouuellement arriué à l'œil du corps populaire, mandé par la grace d'vn Roy mortel, pour faire cõpagnie à l'ordre interieur & spirituel, qui a esté promis par vn Roy eternel à la pluralité de vos bonnes meurs. Et que ce vous soit vn scandale glorieux pour monter vos honeurs, auec l'enseigne de la raison, iusques sur le mur de vos hardiesses, sur le milieu de vos modesties, & sur le milieu de vos heureuses actions. Et de tout cela est cause le succes qui vous est promis par la primogeniture de vos vertus. Au moyen dequoy les hommes de guerre qui vous suyuront auec louable fidelité & auec esperance gaillarde, sans recercher l'exemple des histoires Grecques, ni le miroir de l'antiquité Romaine, pourront acroistre en espoir & en valeur, sur la valeur, & sur l'esperance de vous-mesmes, qui non seulement estes capable des circonstances d'vne conduite de guerre, ou de prouince: mais ceux qui vous seront imitateurs prendront (comme fait le fer au feu sa lumiere) capacité

cité, en la capacité, & abondance en la fertilité de vos qualitez Heroïques, allaitant continuellement voſtre cœur genereux de la mamelle de vos genereuſes volontez. Leſquelles mettent la raiſon à l'eſprit, l'eſprit au cœur, le cœur à la main, la main aux armes, pour le ſeruice de noſtre Roy, conqueſteront immortalité de vous, & arrouſeront l'eternité de vos valeureux & magnifiques predeceſſeurs. Monſieur ie ſuplie le Createur vous donner treſheureuſe vie.

De Lyon.

ARGVMENT.

Souuent l'auarice & le deſir de pecune ſubuertiſſent la foy & la prudence. Et l'apetit d'accroiſtre les facultez mondaines abuſe beaucoup de grans ſeigneurs. Et facilement toutes choſes ſe reduiſent à leur premier eſtre. A Monſieur de Cheruë.

138 MOnſieur mõ frere, la peine q̃ ie voy que vous prenez en mõ afaire, eſt digne de l'amour que ie ſai que vous me portez: mais nõ pas de la ſageſſe & du bon auis que i'ay touſiours connu en vous. Car les ambitiõs de l'enuie des hommes de peu de vertu, & de peu de fidelité, vous donnent crainte pour-

moy: l'experience que vous auez euë de mes humeurs, & l'integrité que vous me sentez, vous deussent leuer toute difficulté. Or quant à la demonstratiõ que vous faites en cela de vostre amitié, ie vous en remercie. Mais ie m'esbahis du surplus, & m'en fasche, iusques à vous en blasmer, si honestement faire se pouuoit, & si blasmer se doit apeller, ce que ie dois prendre en obligation. Vous auisant biẽ que si en ce cas i'eusse eu besoin de faueur, de conseil, & d'aide, conoissant que vous n'estes moins ioint de bonne volonté que d'alliance: ie n'en eusses prins autre recours qu'à vous. Mais il est besoin que mon innocence me fauorise, me conseille, & me secoure: & que la verité me defende, & l'vne & l'autre sont si biẽ armees en ma faueur: que ie n'ay crainte de chose du monde. Sans nulle faute, mon frere, les calomnies de mon aduersaire sont telles, qu'elles vous ont esté mandees: mais c'est plustost pour atenter à mon bien que pour le profit particulier de Monseigneur. Et i'ay auec la grace de Dieu, atteinct l'aage, qui me fait virilement porter, toutes feritez & inuasions d'aduersitez, qui ne prouie-

nent

nent point par ma faute. Et quand bien ce Monsieur paruiendroit à son intention, me frustrant des biens de la fortune: pour cela il ne me leueroit ceux, qui auec le temps & les ocasions lui pourront à sa honte & confusion faire regurgiter son entreprise. S'il n'est gueres sage, pour le moins il s'est trouué en cest endroit malicieux & fin. Souuent l'auarice & le desir de pecune subuertissent & violent la foy, la probité, l'amitié & toutes autres bonnes choses, & l'ambition & souci de l'acroisse-ment des mondaines facultez (qui est chose fort odieuse) fuit & chatouïlle de si pres l'apetit de la pluspart des grands Seigneurs: qu'il n'a pas failli de maſquer le peu de fondement de sa raison par l'aparence du profit. Et prenant à propos ceste cholere de Monseigneur, l'a fait si dextrement deriuer par les canaux de ses inductions, sur mon innocence: qu'il en a preocupé trois poincts l'vn que nostre peu de seiour se consumera à commencer de conoistre de mon equité, & n'aura loisir de iuger de la malice du poursuyuant. L'autre qu'il deuance & precourt la foy de mes parolles, de maniere que tout ce que ie

Cic.
Nullũ est oficiũ tam sanctum atque solẽne, quod non auaritia conmouere, atque violare possit.
Idem.
Nullũ est vicium tetrius, quã auaritia præsertim in principibus, & in rempub. gubernandis.

pourrois maintenant alleguer contre luy, auroit pluſtoſt pour le preſent face de vindicte que de verité. Et le troiſieme eſt qu'il s'eſt ſi fort, tant par technes inuentions ſimulees, que par autres ie ne ſay quels moyens annexez à ma plume (& pour cauſe) muni & inueſti de la grace du maiſtre: que ſes faueurs aueuglent toutes choſes qui lui pourroyent eſtre contraires. Il ne faut point douter (comme vous dites) que le ſeruice auec la fidelité qui a eſté touſiours prouuee en moy, ne me retireroyent point vn ſi impetueux mouuement: mais pour l'amour que ie porte à Monſeigneur il n'y a nulle iniure qui me ſeuſt deſmordre de l'obeiſſance. Et pource que toutes choſes facilement auec le temps ſe reduiſent en leur premier eſtat i'eſpere que ceſte comedie auec patience, fera ſucceder le negoce auec autant de ioyeuſe fin, que m'en aura eſté faſcheux le commencement. Et n'y a remede que de s'acommoder & de tranquiliſer. Car Dieu permettra que celui qui a ouuert les oreilles de la cholere à la voix de la malice, ouurira celles de la vertu aux forces de la verité. Vn peu de fieure que i'ai, ne cõſent que ie vous eſcriue

criue plus amplemẽt, & me semble que ie vous suis assez recommandé.

De Lyon.

ARGVMENT.

Les iniures d'vn seigneur enuers ses seruiteurs, de quelque qualité qu'ils soyent, ne doiuẽt auoir telle consideration qu'en autres personnes: Car la force de l'obligation de seruitude, efface & couure tout ce qui pourroit estre imputé à deshonneur de les soufrir. Et pour le regard des calomniateurs, qui en sont quelque fois les ministres, d'autant que de nulles choses, nulles sont les qualitez, aussi il ne peut sortir d'vn meschant homme que la pure meschancté, qui est en son cœur. A Monsieur l'Escuyer Teuenon, à Roanne.

1397 MOnsieur mon oncle, la furie de vostre cholere a fait vne si estrange & si terrible metamorphose de vostre bon entendement: que vous ayãt si longuement frequenté, ie commence à vous m'esconoistre. Et di en moy-mesme, est-ce la mesme prudence de ce bon parent & amy, qui maintenant me conseille de quiter le seruice de monseigneur le Mar. que ie perde le fruit de mes longues fatigues, & l'amitié d'vn

S. que i'ay touſiours ſur toute autre choſe deſiré? Et ſi ſur cela ie ne conoiſſois voſtre main, ie ne penſerois point que vous euſſiez fait ces lettres: & voudrois que vous euſſiez vn peu moins de cholere en ceſt endroit & plus de conſeil. Car l'vn me deplaiſt & l'autre me ſeruiroit beaucoup. Les iniures d'vn Seigneur inferees à vn ſeruiteur ne doiuent marcher d'vn meſme pas qu'elles feroyent entre perſonnes pareilles: ou ſinõ pareilles, en lieu où il y va de l'obligation de ſeruitude, qui a tãt de force, qu'elle permet à tout homme auec ſon honeur de ſuporter ce qui lui reſulteroit à honte de toute autre perſonne. Ie vous confeſſe que le Seigneur m'a fait tort, & que ie ſuis plus obligé à mon honeur qu'à mon ſeruice. Mais quant au premier ie l'excuſe, & veux que la dilection que ie lui porte, ait plus de pouuoir, que l'outrage qu'il m'a fait. Et quant à l'autre, ie vous auertis que la qualité de l'iniure n'eſt pas telle que ne laiſſant point ſon ſeruice, i'en demeure vituperé. Il eſt bien vray qu'il deuoit pluſtoſt adherer à l'experience que de ſi long temps il auoit de ma fidelité, qu'aux ſimples paroles de mon enne-

Des iniures au ſeruiteur du maiſtre tolerables ſans conſequence d'honeur.

ennemi. Toutesfois il lui auoit ſuggeré & ſophiſtiqué mes fautes par tant de figures, que le trompant de la fauſſe aparence de ſes afections, pleine de malice, ſous le voile d'amour, & de bonté, il l'a ſi bien mené à ſés liens qu'il lui a fait paſſer les limites de ſa modeſtie. Et le pis eſt, que ce bon & conſcientieux ami a obtenu, qu'il eſt ſur le poinct de me priuer de mon ofice, & fait courir bruit de quelque plus grand malheur. C'eſt pour s'aquiter enuers moy des plaiſirs qu'il en a receus, dont ie ne me plains, ni m'en eſbahis. Car d'autant Arist.
que de nulles choſes, il n'y a nulles « qualitez: quelle vertu ou quelle equi- « té pourroit ſortir de ſon corps, s'il n'en « eſt du tout deſtitué? Que s'il s'atend d'a- « uoir mon ofice: il fait tort à ſon peu de merite, & à l'honeur & dignité de Mon ſeigneur, comme le temps & la patiẽce en aporteront le teſmoignage. Le ſurplus ne me doit eſchaper de la plume pour ceſte fois. Et tranquiliſez ſur cela voſtre eſprit, que ſi celui qui me deuoit aider a entrepris de me nuire & ruiner la verité qui a plus de force que ſa malice, eſtant à preſent couuee ſus les cendres de ſon iniquité flamboyera vn

iour, pour la iuſtice de ma cauſe. Et cependant ie me conduiray de ſorte, que ie ne gaſteray rien de ce que ie puis eſperer, & de ce qui eſt preſentement ie me garderay de meſprendre. Si la maladie que i'ay le conſentoit, ie vous entretiendrois plus amplement. Mais ie ne veux point tant trauailler pour garantir ma reputation, que i'en intereſſe ma ſanté, puis qu'à tous deux ie puis ſatisfaire Monſieur mon oncle, ie me recommande humblement à voſtre bonne grace. Et prie Dieu vous maintenir en la ſiene. De Lyon.

ARGVMENT.

La vraye amitié a ſes racines ſi auant anerees aux antrailles du cœur, qu'il n'eſt eſloignemẽt ni choſe d'accidẽt, qui la puiſſe esbranler. A monſieur du Peyrat Seigneur du Plat, Capitaine de Lyon, Cheualier de l'ordre du Roy.

140 MOnſieur, ſi i'euſſe penſé, que pour la conſeruation de noſtre anciene amitié, l'vſage & l'actiõ des cõtinuelles lettres eut eſté ne ceſſaire: encores q̃ ce ſeruice où ie ſuis, m'ait fait cõme volontiers pelerin, cerchãt les plus lointaines & diuerſes parties du

ties du monde, consumer en continuel labeur la plus belle partie de mon aage: neantmoins en desrobant quelques petites heures à mes empeschemens, ie n'eusse failli de vous escrire. Mais le vray amour a ses racines si fermes, & si auant ancrees aux entrailles du cœur: que nulle des forces de l'esloignement, ni la negligence, ne le sauroit esbranler. Et ne sentant en quoy par mes lettres ie fusse bon à vous complaire, ni contenter: i'ai serui au temps, & aux ocupations qui ainsi le me commandoyent. D'auantage, Monsieur, la vraye amitié incarnee auec ses passions dans nos cueurs iusques à la pureté, ne comporteroit iamais que le cœur ne supleast au defaut de la main. Et pour ce que la volonté & l'esprit sont de plus d'importance que l'image de l'escriture, vous ne pourrez dire, que si ie ne vous ay escrit auec la plume, ie ne vous aye souuent escrit auec l'intention. Mais quoy que ce soit, maintenant qu'apres fascheuse & laborieuse vie, ie me suis reduit au repos, ie delibere que tout le temps que ie iouïray de ceste lumiere, ie viuray pour moy, & pour mes seigneurs

& amis, au nombre desquels ie vous ay touſiours tenu des plus honorez par contract d'obligation. Voila donc Mõſieur, comme ne pouuant complaire à mon deſir: qui auec chaudes larmes me pourſuit de vous aller voir enſemble Monſieur l'Aduocat du Roy & autres amis, & meſmes noſtre heureuſe ville: ie vous enuoye ces lettres en mon lieu, qui vous ferõt fidele teſmoignage, que mon amitié, mon reſpect, & mon obeïſſance enuers vo⁹, n'ont fait en quelque part que ce ſoit, nulle alteration. Elles vous prieront auſſi que ſi la pauure France deſia par tant de temps allumée de l'ardãtiſſime feu de guerre ciuile, & ſans Loy, & ſans raiſon expoſee aux inſidiations & rapines des mains impitoyabes, ſe treuue par la benignité du Ciel quelquesfois leuee de tant de calamitez: au moins entre tãt de maux, vn de vos libres iours reſpire à venir pour obſeruer la promeſſe. Et vous trouuerez que le Baron des Adrets auec ſa troupe, n'a eu pouuoir d'emporter la douceur, ni le benefice du clinat, ni la bonté des habitans. Et me laiſſant iouïr de quelque fruit de voſtre amitié, vous donnerez quelque peu de paſture

ſture à mes afamez ſentimens, que ſi long temps vous ont deſiré. Quant à ma vie, & ma vocation: i'en eſcris amplement à Monſieur le Secretain Laurencin, qui vous fera participe de mon petit eſtat. Me recommandant à voſtre bonne grace humblement, & de ſi bon cœur. Monſieur, que ie prie Dieu vous donner heureuſe vie.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

Similitude de la tendre pucelle contre ceux qui par inconſtance & legereté adherent aux nouuelles amitiez, & delaiſſent les anciennes, encores qu'elles ſoyent comme les vins vieux, plus ſaines & certaines. A Monſieur Vauzelles, de S. Germain Laual en Forest.

141 MOnſieur ie ne veux, à la ſimilitude de la ſimple virginelle: qui faiſant & tiſſant vne gracieuſe couronne en quelque ſpacieuſe cāpagne de belles fleurs, cueillir vne, pluſtoſt que l'autre, de celles qui l'abuſent de la couleur, ou de la nouuelleté, pour lui faire laiſſer la bonté & la vertu des plus ſingulieres, ainſi (comme il ſe fait communément) laiſſer mes amis anciens &

asseurez, pour en acquerir de nouueaux. Ie vous di ceci, pour ce que ie ne voudrois qu'il entrast en vostre entendement, que l'absence, ni le temps ni la faute de la plume, me peussent iamais faire mentir au merite de vos vertus, ni aux obligations de vos honnestetez & courtoisies: desquelles comme d'vne source de fontaine est generee l'afection que ie vous porte. Et s'il y a long temps que preuenu d'afaires, ie ne vous ai escrit: ie n'ay pas pensé que il fust necessaire pour la conseruatiõ de l'amitié, comme si estant fondee par les actions, & non point par le cœur, il fallust vser de ces façõs de faire. Or maintenant que, Dieu merci, ie puis viure à part moy, de vie tranquile & reposee, ie me ferois tort en ce loisir de ne vous visiter souuent par lettres. Car encores que vous me veincrez souuent au cours du tablier: si est-ce qu'à aimer parfaitement, comme ie fais vous, & vos semblables en vertu: ie vous donneray touſiours six & cinq, & le dé. Mais puis que pour ceste heure ie suis priué de la presence: pour le moins ie mettray peine auec les escritures, de recueillir quelque fruict de nostre ancienne

clene dilection, & de me resiouïr & plaindre auec vous, tantost d'vne façon & tantost d'autre, comme les ocasions s'y presenteront. I'ay choisi ce lieu pour ma retraite, tant plaisant & delicieux, qu'il me semble estre l'ebergement des Syreines Ceste allegorie, sans autre mistere le vous fera conoistre, non pas de ces plaisirs qui ont accoustumé d'allaiter les esprits aux vices: mais de ceux qui sont au corps & à l'esprit conuenables: & où la pensee comme l'oiseau de fueille en fueille ainsi de negoce à autre se vagaillardement pourmenant. Ie me suis tellement apliqué à l'estude, que bien tost vous en verrez quelque fumee qui par auenture ofusquera le miroir de vostre iugement, & s'en rendra plus claire & amiable: & vous suplierai lors m'en mander vostre opinion. Me tenant, s'il vous plaist, ce pendant en toutes les parts de vostre bonne grace. Où ie presente mes recommandations, & à mon ancien gouuerneur maistre Anthoine Raias, Priant Dieu vous donner, Monsieur, heureuse vie.

De sainct George au Gazillan

ARGVMENT.

Certes la commodité d'vn ami ne doit estre moins chere & recommandable à l'autre, que son propre contentement. A Monsieur de Thelis, Procureur en la Cour de Parlement.

143 MOnsieur mon compere maintenant que i'ay empoigné le repos & le loisir, par moy tant plus desiré, que moins il estoit esperé: ie veux exercer ces ofices, desquels i'estois si long temps detteur à nostre anciene amitié: & ne m'estant peu aquiter iusques ici par la diuersité du temps & des afaires, i'en veux à ceste heure acumulément faire mon deuoir. Et en lieu que bien souuent vous m'auez acusé de negligẽce, faire qu'à l'auenir mon importunité vous poise si c'est importuner de complaire par l'ami & seruiteur tel que ie le vous suis) Ie vous escrirai donc tant que i'en auray la commodité, ie vous prie aussi m'escrire tant que vous en aurez la volõté, non, que vos lettres me soyẽt singulierement agreables & que ie ne les desire extremement: mais pource que vostre commodité m'est plus recõmandable, que mon propre contentement

ment encores que ie soye tresasseuré, que la solicitude des grans afaires, que vous auez en maniement, ne vous sauroit alterer la promptitude de la memoire. Et au reste, Monsieur mon compere, croyez qu'en ceste tranquilité de vie, il n'y a chose qui me delecte plus que l'audience des glorieuses antiquitez, la communication des bonnes lettres, & le discourir auec les amis par la plume: ce qui ne se peut faire auec la parole. Ce que, si tant il plaist à vous, & à autres messieurs & amis (en ces troubles & diuisions) i'en viuray beaucoup plus ioyeusement: & encores plus heureusement si i'auois ce bien de vous tenir pardeça, pour nous chatouïller de la beauté, & de la bonasse de ce lieu. Au moins ce pendant, que vous m'en prolongez l'vn, acordez moy l'autre: afin qu'il ne reste pas du tout par vous (puis que le pouuez faire) que ie ne soye aucunement satisfait. Me recommandant à vostre bonne grace, d'aussi bon cœur, monsieur mon compere, que ie prie Dieu vous donner ce que desirez.

De S. George au Gazillan.

ARGVMENT.

La vertu a telle force, que celui qui la posſede ſe peut rendre de ſoy ſans autre moyen ni operation actuelle, deſirable & amiable de chacun. Car (comme l'Europe fait du Soleil) elle atire le cœur & volonté de toutes perſonnes. A M. Buiſſon Advocat en la Cour de Parlement à Paris.

143 MOnſieur, la force de la vertu eſt ſi grande que les hommes qui comme vous la iouïſſent) en ſont priſez & eſtimez, d'vne certaine maniere d'honeur, qui ne ſe peut facilement exprimer. De là auient que du premier iour que i'eu ce bien de vous voir, ie me trouuay incontinent ſaiſi de la dilection, & du reſpect que depuis ie vous ay continué: & me promis tout d'vn inſtant par imagination, que i'eſtois aucunement aimé de vous, Mais depuis mon partement, le long eſloignement qui l'a ſuyui, tant de mouuemens de mes afaires, & de ma vie n'ont peu conſentir à la conionction de nos bonnes volontez; & ont donné plus de moyen à mon deuoir & à mon deſir, de vous importuner pour mes petits afaires,

affaires, que de vous pouuoir faire quelque seruice, ou auec la presence de mes yeux attentifs, attirer (comme l'Europe fait du Soleil) le fruit de vos honestes actions, auec la consolation & les reciproques plaisirs, qui apartiennent à vostre vertu, & à nostre commune amitié. Mais pour cela, Monsieur, la grandeur de vos valeurs (comme miroir de clair cristal) n'a iamais esté ofusquee en l'œil de ma memoire, m'y representant tousiours figure d'honeur, digne de l'admiration qui peut rendre l'homme, sur tous autres recommandable: laquelle comme exemplaire de bonne & de parfaite intention ie prise sur toutes les choses de la terre. Le cœur qui iuge qu'il n'est rien d'vtile en ce monde, que ce qui est de l'equité ioinct à l'honesteté, & qu'il suffit de bien sentir, agir encores mieux, & heureusemẽt bien viure: de vray est naturellement bien informé. Et vous estant logé en tous ces endroits là, qui doutera que vous ne soyez parfaitement heureux? & heureux celui qui peut auoir l'heur & la beatitude de vostre dilection. Mais si lors que quasi du premier Auril de vostre aage, les fleurs de sagesse,

de ſcience, & de bonté qui bourgeonnoyent en vos geſtes & louables façons eſtoyent deſia merueilleuſes : quels maintenant en peuuent eſtre les fruits ſauoureux & delicieux ? ſe deſcouurans les clairs rayons de voſtre ſplendeur & de vos dignitez tellement en toutes parts : que ie tiens pour certain auec tous les bons & vertueux qui vous conoiſſent, que toute eſpece de gloire & de reputation, tant grande qu'elle ſoit: laquelle de diuine couſtume la propre vertu dõne à ſes fideles ſeruiteurs, vous ſera eternellement impartie. Mais pour ce que la premiere intention de ma lettre n'eſtoit point d'entrer en la carriere de vos louanges, où la ſubtilité de vos merites l'ont pouſſee & ſeulemẽt pour vous faire part de mes nouuelles: & me ramenteuoir en vos bonnes graces : i'y preſente mes plus affectionnees recommandations. Et prie Dieu, Monſieur vous continuer les ſienes.

ARGVMENT.

Monſieur le Mareſchal de S. André en la iournee de Saint Laurens, apres auoir valeureuſement combatu fut priſonnier du Duc Heric de

tic de Brunſ-vuic Allemand long temps par lui detenu eſtroitement. En recommandation de ſes vertus, depuis racheté par le Roy Catholique, auec ſi heureuſe priſon, qu'en partie en deriua la felicité de l'alliance de ce Roy, & d'Elizabet fille aiſnee de noſtre treſchreſtien Henry deuxieſme: enſemble le benefice vniuerſel de la paix. Auec telle ſatisfaction des deux: que meſme le Roy Catholique gratifia le dit Seigneur Mareſchal de ſa rançon, qui fut de cinquante mil eſcus: entre autres incroyables honeurs qu'il receut és pays de Flandres ſur ces diſcours, aucuns Secretaires ſacrifierent des Odes à leurs maiſtres, autheurs de telles beatitudes: & le preſent Secretaire à vn ſon ſeigneur, par ſa deuiſe priſe ſur Philippus Macedonius. Apres ceſte lettre adreſſee à Monſieur de Mont-Rond Cheualier de l'Ordre.

MOnſieur, ie voudrois puis que i'ay propoſé deux choſes principales, aſſauoir de ne deſplaire à Dieu, & de vous aimer & ſeruir perpetuellement que ie peuſſe comme le cheual d'Eſpaigne, auecques les eſperons & les frains, picquer la tardité de mon eſprit, & conduire la promptitude de mon plaiſir. Car picquant à

bride abatue, ie ferois si bonne diligence, que i'arriuerois bien tost à la fin de ce discours des guerres, & de l'heureux euenement de la paix, que vous desirez si afectueusement de voir. Et si c'estoit chose si bien dependante de la faculté du corps, qui obeit à la volonté: vous ne demeureriez pas long temps à estre satisfait. Mais ceci estant œuure d'esprit, sur lequel i'ay bien peu de commandement: il est besoin que ie le prie de se laisser manier selon son apetit. Parainsi, Monsieur, ie ne suis plus long, que ie voudrois, ceste raison (s'il vous plaist) me seruira d'excuse. I'ay Dieu merci engendré les premiers traits de la maniere que l'Ourse en vne seule masse de chair fait ses petis, sans forme de membres. Maintenant me reste de les alecher peu à peu auec la langue de l'art & du iugement, & lui donner la figure qu'il me semble lui estre necessaire: pour apres tracasser seurement par la main des hommes, & esperer quelque vie. Cependant, Monsieur, pour ce qu'il n'est riẽ plus certain, qu'entre tous autres interpositres Seigneurs. Monseigneur vostre oncle a emporté vne plus grande part de l'honeur de ceste diui-

Simil. de l'Ourse.

ne pra-

ne practique : & que tous ces Secretaires se sont apliquez descrire des Odes a la louange de chacun des bien meritez du benefice de Paix, & d'heureuse alliance de Maiestez ie vous enuoye celui que i'ay fait pour mondit Seigneur impliqué en sa deuise. Et atendant le surplus ie presente mes tresbumbles recommandations à vostre bonne grace. Priant Dieu vous donner tresheureuse vie.

De Bruxelles.

A MONSEIGNEVR LE Mareschal de sainct André, sur sa deuise.

Nodos virtute resoluo

VN discord fut, noüé d'vn tel lien,
Entre deux Rois, des plus grands de la terre:
Que tout l'efort d'vne mortelle guerre,
De le desfaire, oncques n'eut le moyen.
Ce neud serré plus que le Gordien

Iacques d'Albon par sa vertu diſſerre,
Dont il doit plus de louanges acquerre
Que le couteau du Macedonien,
Meſmes ayant de celle meſme corde,
Qu'auoit ainſi eſtreinte le diſcord,
Par ces douceurs fait vn lacs amoureux
Duquel il a, l'Eſpaignole alliance,
Heureuſement coniointe auec la France,
Anagram Renouant l'or du premier ſiecle heureux.
me de Iacques d'Albon.

L'acquis abonde.

ARGVMENT.

Remerciemẽt, à feu Monſeigneur de S. André, Cheualier de l'Ordre, gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy à Lyon, & ayant auparauant eſté gouuerneur des perſonnes, eſtats, & maiſons des Rois Henry d'Auphin, & enfans de France, qui fit donner à ce Secretaire vn ofice en Breſſe, en recompenſe de ſes ſeruices. Auec certaines louanges de la liberalité.

145 MOnſeigneur, i'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'eſcrire conforme à la bonne eſperance que i'auois en vous, & digne de mon ſeruice & de voſtre volonté: laquelle ſi elle pouuoit

pouuoit accroistre mon afection, & le desir que ie tiens de vous seruir & honorer, comme elle augmente les obligatiõs que ie vous ay: sans point de faute il y auroit lieu d'vne grande amplification. Mais puis que l'vn & l'autre ne la peuuent receuoir, vous serez content (s'il vous plaist) que ie vous serue, respecte, & obeisse autant que faire se pourra, & baste que vostre vouloir ait son contentement. Monseigneur i'ay receu les lettres de l'ofice du greffe de Bresse, duquel il a pleu au Roy me pourueoir en vostre faueur, & pour reconoissance des seruices que i'ay faits à sa Maiesté, sous vostre autorité, auant son auenement à la couronne. Ie vous en remercie treshumblement & par ce moyen le monde conoistra vostre cœur estre tel en mon endroit: comme il se peut iuger par vostre lettre m'ayant fait cest honeur de m'escrire de vostre main, qui m'est vn honeur plus digne de vostre genereuse nature, que mon peu de merite, Monseigneur ie me sens bien le cœur capable de toutes liberalitez, & les espaules gaillardes, & disposees à porter beaucoup de charges d'obligations, mais pour estre les

voſtres infinies, ſi ie ne puis auecques les efets m'en acquiter: pour le moins ie demeureray en continuel apetit de ce faire. Au ſurplus Monſeigneur, ie vous ſuplie que la liberalité de qui vous eſtes ſuiect meſmement à l'endroit de vos pauures ſeruiteurs, acroiſſe touſiours le prix de voſtre eſtat. Car vo⁹ pouuez croire que ſa dextre eſt plus puiſſante que la main de la guerre. La guerre diſperſe toutes ſortes de vices. La liberalité releue toute maniere de vertus. La guerre ſurmõte ſeulemẽt les corps, & la liberalité ſubiugue les eſprits & les corps: d'autant qu'vn bien fait, bien employé peut mouuoir reconoiſſance entre le fer & le feu. Au moyen de quoy perſeuerez, Monſeigneur, en ce glorieux deſſein, ſi vous voulez marcher parmi le ciel, comme vous cheminez parmi la terre. Vous remerciant derechef treſhumblement: non tant du bien que i'ay receu, que de la promptitude d'icelui qui redouble le pris de mon obligation, d'autant qu'vn eſperer en vain eſt vn deſeſpoir en fieure continue. Ie vous promets que ceſte grace prompte fera ſemblables tous les ſeruices qu'il vous plaira

plaira m'imposer, pourueu que ie les puisse faire. Et ce pendant ie suplie le Createur vous donner Monsieur, tres-heureuse & longue vie.

De Mont-brison.

Monseigneur, ie trouue par l'enuers de mon nom, que nature me donnoit esperance de quelque bien fait de ce bon Roy Henry.

Tu es d'Henry contenté.

Anagramme d'Estienne du Tronchet

ARGVMENT.

Du regne du feu grãd Roy François, pource que Monsieur le Mareschal de S. André, estoit sur tous autres merueilleusement fauorisé du feu Roy Henry, lors encores Daulphin son bon maistre, se susciterent tant d'enuies contre sa fortune, que le Roy fut gaigné à luy defendre la cour: qui fut vn ieu de boute hors, qui s'y ioue assez souuent, par l'infidelité & dissimulation de l'amitié. Au moyen dequoy passa ledit Sieur Mareschal quelques ocasions, durant lesquelles à son grand regret, il estoit contraint de reposer ses valeurs. Mais comme la vertu ne laissa long temps les siens en tenebres, & comme les choses d'vne Cour, ont diligente & breue reuolution: bien tost apres le Roy le reuoqua à soy, auec plus d'honeur

& de faueur que iamais, & l'enuoya en Piedmont, pour se trouuer en la bataille de Serizolles, En laquelle il reprint les premieres plumes des ailes de sa reputatation.

146 MOnseigneur, ayant entendu auecques combien d'honeur & de vostre reputation, vostre retour à la cour a esté recommandé & fauorisé du Roy, mon affection qui semblоit estre endormie sous le repos de vostre grande valeur, s'est maintenant esueillee de sorte que ie suis contraint de la vous faire entendre. Et qui a iamais veu rentrer en vn propos cõmencé vne personne abatue du somme par l'agitation de la langue populaire, me peut voir tel en cest afaire, qui prestant mes oracles à la voix de la renommee qui vous celebre, ie rentre en la matiere de vos honeurs, auec pareille vehemence, que celle qui maintenant vous peut mouuoir à vous venger des outrances de l'insolente ocasion, qui vous auoit quelque temps supedité: afin que l'ofice des vertus, qui vous illustrent, n'ayent à interrompre les preeminences, lesquelles (cependant que elles sont empeschees) fortune semble auoir

auoir donnees pour l'indignité de ceux qui en ſont exaltez auecques ſon meſcontentement. Maintenant Monſeigneur, auec la honte du ſort, & auec la gloire de la felicité Frãçoiſe, le monde s'eſt remis au mõde, à croire ce que deſia l'excellence de vos hautes cõditions lui auoit fait eſperer: ce qui vous met la pẽſee en l'acte que font les hommes quand ils admirent celui qui tire à ſoi la ſomme de toute leur aſſeurance. Tellemẽt que les auerſitez qui vous ſont arriuees par la perfidie de la fortune vous croiſſent plus de credit, que l'antiquité du temps aux ſtatues qu'elles ofuſque, ne leur aporte d'eſtimation. Car tout ainſi que la verte rouïllure qui s'aſſemble ſur la ſepulture ou graueure des medalles, leur redouble le pris: ainſi la multiplicité des outrages, auecques leſquels les hommes & les deſtins interrompent aux hommes les expeditions de la vertu, leur reſultent à plus de dignité & de gloire. Par ainſi Monſeigneur, reprenez vos armes acouſtumees: leſquelles la malice du fatum, l'iniquité du temps, ni l'enuie de vos compagnons, n'ont peu leuer le dos de voſtre genereuſe & noble volõté. Car ou-

tre ce que le ciel, estant en ses bonnes, & en ses iours de liberalité, vous a donné tout cela de sagesse & de vaillance, que vostre aage peut receuoir: vous heritez des qualitez & de vos ayeulx decedez, & d'vn vieux pere viuant. La magnanimité desquels ne sortit iamais des honeurs, & trophees de la guerre. Mais combatant pour leur Dieu, pour leur Roy, & pour le bien commun, ont employé la despense de leurs meilleures annees, pour faire viure leur mortalité sans fin. Monseigneur, ie suplie le Createur, vous donner tresheureuse vie.

De Lyon.

ARGVMENT.

Excuse d'escrire par faute de moyens & de commodité. A Monsieur Chaulce, valet de chambre de Monsieur & Esleu de Forests.

146 MOnsieur l'Esleu, ie say bien que receuant la presente vous n'enserez moins esbahi, qu'vn crediteur honeste se trouue estonné quand lors que moins il y pẽsoit, il se trouue payé, de ce qui lui estoit deu par vn mauuais detteur. Et si vous n'estiez vn gallant homme: ie mettrois peine de m'excuser en-

ter enuers vous, du larcin que ma plume a fait sur mon desir de vous escrire: mais ie ne veux en cela faire tort à vostre esprit, ni à mon peu de iugement Et principalement pource que ie say, que vous aurez entendu par Monsieur le Receueur Papon, qui me donna en chemin vos lettres que ie ne me suis point trouué aupres de nostre maistre, quand il fut expedié, ni en lieu où ie vous peusse donner auis des particularitez de ceste guerre, ni des conditions de la paix. I'estois assez empesché ailleurs, & en grãd peril de ma personne, pour le seruice de sa Maiesté. Maintenant la responsе que ie ferois à vostre lettre, seroit hors de sa saison: d'autant qu'elle n'estoit que pleine de toute courtoisie & d'affection amiable: & n'y auoit point qui eust besoin d'office present. Quant à ce qui se peut sauoir des minutes de ceste paix: vous n'estes pas à l'entendre. Le surplus est au sepulchre du conseil de sa Maiesté. La deliberation de laquelle tant au circuit de ces mariages, que sur l'assemblee des estats, s'interpretera & fera foy de sa volonté. Dieu vueille que elle soit telle, que la pauure Fran-

ce sous le fardeau de tant d'afaires, puis se d'oresnauant quelque peu respirer. Ie ne vous mande rien des festins & allegresses de cest embuschement, sachant bien que vous estes en aussi peu de souci de les entendre, que moy en apetit de les voir. Et s'il ne me manquoit plus de matiere que de vouloir de vous escrire ie serois plus long: mais ie n'ay dequoi, que de vaines paroles, dont la legereté auec le vent de la lettre, auant qu'elle vinst en vos mains en pourroit faire sacrifice au ciel, & ie desire qu'elle vous arrive seurement, & face foy de mon cœur prompt à toute chose, qui vous resultera à honeur & plaisir. Me recommandant affectueusement à vostre bonne grace.

De Castel Cambresis.

ARGVMENT.

Autre excuse de escrire, & plainte reciproque de retardemẽt: à la similitude du contable, auec quelque discours d'office d'amitié & de la superfluité des titres & qualitez d'vne lettre. A. M Papon seigneur de Gotelas, Lieutenant au Bailliage de Forests.

48 MOnsieur, ie ne sai quelle de nos negligences ie dois plus acuser, pour me semblet qu'elles sont quasi en mesme predicament. Car si à la maniere de bõs cõptables nous faisons arrest de recette & de despense: vous trouuerez que vous me deurez la respõse de trois lettres, l'vne que ie vous enuoyé à vostre retour d'Alemagne, & l'autre à nostre arriuee à Compiegne, & pour la troisieme ie puis biẽ mettre celle-ci en cõte, preuoyant que vous m'en serez longuement detteur. Il y a long temps que ie ne vous ai escrit, pour les empeschemens que i'ai eus pour le seruice du Roy, sous l'autorité de Monseigneur le Mareschal, duquel les afaires sont en l'estat que vous aurez entendu par mes precedentes, lui faisant ordinairement sa maiesté, mil faueurs & deux mil graces, & ne m'estant resté autre chose digne de vostre œil: mal aisément ie m'amuse à escrire lettres maigres & ocieuses. Et par ainsi Monsieur, n'atendez pas de participer par moy de l'ordre ni des pompes de ce rencontre. Car c'est plustost matiere pour le loisir de quelques Gentils hommes de suite, qui sont bien aises de trõper le temps à

en faire part à leurs amis : & moy de ne leur espargner encre ni papier. Et pour vous en dire vray : ie ne voy pas qu'il y ait suiet digne de vos oreilles, ni du cõtentement de ma plume. Des particularitez de la paix ie n'en saurois dire plus que ce qui en est publié vniuersellemẽt, le principal du negoce depend de la declaration que fera sa M. aux estats, & du progrez des mariages qui se pratiquẽt. Mõseigneur m'a depuis quelques iours longuement discouru de vos merites: & sur ce de propos à autres nous sommes entrez en vostre liure, sur les coustumes de Bourbonnois, dont il m'a dit auoir veu le commencement en vostre maison de Croset. Et sur le sommaire de toutes vos singularitez, ie suis demeuré infiniment satisfait, de ce que toutes vos actions non seulement auancent l'esperance, qu'il a en vous: mais aussi enflent merueilleusement l'opinion des hommes, dequoi toutesfois ie n'auois fait nulle doute. Car vostre sauoir & integrité ont touſiours fait promesse de cela, & de beaucoup plus grandes parties. Ie m'en resiouis comme ie puis, & comme ie doy, tant pour le seruice de mon maistre, qui me vient

de do-

de deuoir, que pour vostre reputation qui me procede d'amitié. Esperant qu'auec le temps vous demeurerez reciproquement satisfaits: lui, de vos vertus: & vous des efets de sa bonne volonté. Et moy comme seruiteur de l'vn, & ami de l'autre, participe de vos honeurs & vtilitez. Monsieur de Beau-regard mon cousin m'a auerti que (peut estre) ie m'oublie de ne donner en mes lettres d'vn Monsou vous d'vn Monsieur de robbe longue. Ie serois bien marri Monsr. que cela vinst de vostre mouuement, pour m'estimer de si peu de iugemẽt que ie ne conoisse que vous meritez ces titres assez plus que beaucoup d'autres, mais aussi pource que ie say que c'est vn pur abus de ce siecle, & vne. coustume corrompue digne d'estre plustost exilee qu'imitee: ie ne m'en veux nullemẽt excuser, à vous qui sauez que ces manieres d'escrire deussent estre de tant plus reiettees: qu'elles font sentir ie ne say quoi de sote adulation, ou bien de grande superstition malicieuse. Contentez vous que la vanité, & la legereté d'vne parole, ne vous feront honorer, aimer ni seruir de moy, ni de autre de meilleur cœur par vn Mõseig-

ou Monsieur à simple queüe, que par la simplicité, douceur, & privauté d'vn Monsieur mon compere: & ne vous rendra iamais plus digne d'honeur & de grandeur, que le propre merite de vos vertueuses operations. Donc Monsieur mon bon compere, ie me recommande humblement à vostre bonne grace. Et prie Dieu vous donner ce que desirez.

De Paris.

ARGVMENT.

Le seruiteur de qualité bien aduisé doit tenir telle modestie, qu'il subiugue tous ses appetis particuliers à la commodité & vtilité des afaires de son maistre. A Monsieur le Mareschal de S. André.

149 MOnseigneur, i'ay bien conu tant par la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, que par celle que vous m'auez enuoyee, pour faire tenir à Lyon, l'opinion que vous auez changee de mon voyage de Flãdres. Et encores que le sens me donne d'en estre marri: la raison me persuade d'en estre content: m'asseurant que ceste reuocation ne viẽt que de quelque bonne deliberation. Et ie veux plustost en cela refrener mon desir, que simuler vo-

quedesir-

stre,

ſtre volonté: afin, monſeigneur, de vous faire touſiours conoiſtre que ie tiens plus de modeſtie & de raiſon en voſtre ſeruice, que ie ne fais d'apetit & temerité, & que tous mes plaiſirs ne me ſont rien au reſpect de voſtre grandeur & vtilité. Or ſi toſt que i'ay receu voſtre depeſche, i'ay mis l'autre negoce en pratique & demain ie vous eſcriray ce que i'en auray fait. Ce pendant ie ſuplieray le Createur vous donner Monſeigneur tresheureuſe & longue vie.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

Diſcours de la bataille de Serizoles, & victoire obtenue par mõſieur le Duc d'Anguien, Prince de grãd valeur, à la deſcharge du marquis del Goaſt. En laquelle ſe peut icy cueillir beaucoup de l'honeur des François, & pluſieurs traicts des bonnes parties aferantes à vn chef d'armee, & vaillant Capitaine, par exemples, ſentences, & inſtructions. Lettre traduite.

MOnſieur, ie ſuis aſſeuré que l'accidẽt de ceſte iournee enflera les cœurs *Mars* diennemis & enuieux de monſeigneur le *bius*, *nec.* Marquis, auec ocaſion iointe au vice *certa Ve* de la langue, de le calomnier & repren- *nus.*

victique resurgūt.

dre, outre la verité & la raiſon. Le ſuccés de la guerre, & celuy de l'Amour, ont eſté de tout temps ſi incertains, que celuy de ceux là qu'ō euſt pēſé le moins eſtre veincu, on eſt tout eſbahi que l'on le voit ſuccomber. Et ne fut iamais vn ſi prudent, ne ſi valeureux capitaine, qui ſe peuſt promettre d'vne bataille certaine victoire. Car ſouuent aux actes de la guerre, fortune a meilleure part que la vertu. Au moyen dequoy à mon iugement, on ne ſauroit taxer le capitaine, qui ſe voyāt en neceſſité de cōbatre, ordonne bien ſon armee, diſpoſe ſagement ſes ſoldats, prend bonne ocaſion de la bataille, gagne l'auantage du lieu & ſur la vacilation de la victoire, expoſe ſa propre perſonne au peril: afin que ſa hardieſſe excite le cœur des ſiens à faire le ſemblable. Tout cela & toutes autres choſes dignes d'vn ſage capitaine, ont eſté ſans meſcōte executees par monſeigneur le Marquis: & me ſemble qu'il ne ſauroit eſtre obligé à plus ſi ce n'eſtoit qu'on luy vouluſt impliquer la faute d'autrui. Et tiens pour certain, que tout ainſi qu'il a bien ſçeu ordonner & diſpoſer ſes ſoldats: s'il leur euſt peu inſtiller au cœur la valeur & la

Quoſque minus credas ſuccubuiſſe, cadunt.

Oficé d'vn bon & ſage capitaine.

proueſſe

profeſſe, il n'euſt failli de ce faire. Mais ſi la Fortune, à qui Dieu en donne le maniement, ne leur a voulu otroyer, que peut-il autre choſe que s'en douloir? Et ſi aucuns venoyent à repliquer qu'il apartient à vn Capitaine acort, & bien auiſé de conoiſtre & ſonder, ſi ſes ſoldats craignent la bataille, s'ils la deſirent, ou (comme il ſe dit) voir s'ils ſaignent du nez, & ſelon leur humeur la reſoudre & pourſuyure, ou la diſſimuler, ainſi que la choſe oculaire le requiert: à ceux-là ie reſpondray qu'on n'a iamais veu armee ſi volontaire de combatre, que celle-là. Car qui euſt péſé que ſes gens qui auoyent autrefois ſi vaillamment combatu, & qui auoyent obtenu tant de victoires, ſans aucune face de danger, euſſent en ceci ſi legerement tourné le dos? Vous ſauez bien que ie n'ay pas tant d'obligation au Marquis, que ie me deuſſe tourmenter à le defendre ſi oficieuſement. Mais encores qu'il me fuſt ami parfait, ou ennemi capital: on ne doit iamais faillir de ſeruir à la pure Vertu. & me contenterois fort bien ſi la fortune, ou la vertu m'impoſoyent telles charges, & qu'il m'en reüſcit quel-

Autre office de bon Capitaine.

Amicus Plato, amicus Socrates, ſed magis amica veritas.

qu'vne siniſtrement, qu'à tout le moins ma perte ſe trouuaſt ſi heureuſe. Toute l'armee a veu, & a peu diſtinguer ſes merites d'auec la faute d'autrui : parquoy ie me reduiray ſeulemẽt aux particularitez de la choſe: de laquelle ie me aſſeure que pluſieurs ſeront precourus par diuers auis : mais auec telle confuſion, qu'ils n'en auront rendu nulle certitude. Ie vous ay deſia eſcrit par autre depeſche, comme ſon excellence contrainte de la neceſſité de deniers (qui ſont les propres nerfs de la guerre) pour payer plus long temps la ſoulde de ſon exercite, s'eſtoit reſoluë de ſe courir Carignan. Et ne pouuant autremẽt ſe deſengager de la bataille (car auec vn bon ordre & bõne ocaſion, il eſt moins mal de perdre en eſperance de gaigner, que de perdre auec trop d'aſſeurance, ſans faire preuue de victoire) eſtant parti d'Aſt, & nous de Montechiaro, vint à la montade à ſix mil de l'ennemi : où eſtãs empeſchez du temps le plus impetueux que lon ait iamais veu, & quaſi comme preſage de noſtre deſaſtre, nous auons fait alte iuſques à Paſques. Et lui, ayant ce iour là, deſſeigné de faire vn logis à Somme-riue du bois, fit marcher

Les deniers ſont les nerfs & forces principales de la guerre.

cher le camp : mais pour la dificulté du chemin, & pour euiter les incõueniens qui peuuent arriuer sur la retraite de la nuit, fut contraint s'arrester à Serizoles : & dés ce soir se fit vne braue escarmouche. Le lendemain au matin, conoissant le Marquis, que Monseigneur le Duc d'Anguien General de l'armee Françoise, s'apresteit aux mains : il dispoſa son armee, & diuisa la fanterie en trois bataillons. En l'vn il ordonna les Espaignols, qui estoyent de xv. cens, ou de deux mil, auec mil Alemans du Colõnel Baron. En l'autre les six mil Alemans du Seigneur Albirando. En l'autre les Italiens qui estoyent de quelque peu moins de quatre mil. Quant à la caualerie, qui estoit de huit cens, ou mil cheuaux, il fit semblable departement en trois parties, & en mit l'vne à chacune de la fanterie pour leur faire espaule. Sur le midi se cõmença vne grosse escarmouche, qui dura iusqu'à quatre heures d'apres. Et ayãs desia les Frãçois gagné aucunes loges qui estoyent sous les colines, où parauenture ils proposoyent de loger leur artillerie, pour donner à nostre armee: le Marquis depescha d'vne part Gottieres, Chesa-

da, & Don Giouan de Cheouarra, auec quatre cens Eſpagnols harquebuſiers à cheual. Et d'autre coſté le Seigneur Antoine Marie Sanſeuerin, auec quelques autres Capitaines Italiens pour le leuer de ce fort: & leſquels à coups d'arquebuſades firent ſi bien qu'il fut abãdonné, & gaignerent la montagne: & quelque peine qu'ils miſſent apres de la regaigner, il ne fut en leur pouuoir de ce faire. Or apres vne ſi chaude & ſi eſtroite eſcarmouche, que c'eſtoit horreur de la voir. De toutes les deux bandes ſe repreſenta le combat. Alors la bataille des Eſpagnols auec les Alemans rompt les Italiens, & vne partie des Suiſſes: & entre ſi auant, que non ſeulement euſt prins l'artillerie, mais encores euſt gaigné Carmagnoles, ſi par laſcheté des noſtres ils ne l'euſſent recourüe. Sur ce poinct la victoire (qui iuſques alors auoit batu les aiſles ſur nos enſeignes) ſe repentant de la grandeur du Seigneur Marquis, ſe volta à la part des ſcadrons de l'ennemi: auec ce que le bataillon des Alemans, qui eſtoyent la plus grande part de noſtre eſperance, au rencontre des Gaſcons, qui eſtoyent en nombre de quatre mil, au premier branſle des piques baiſſees:

non seulemẽt se retirerent, mais se mirent en fuite. La caualerie (encores que le Prince de Salmonne, le Seigneur Rudolphe Baglioni, le Silua, & le seigneur Charles de Gonzaga en combatant valeureusemẽt mettoyent toute peine de leur faire remuer la main) non seulement ne voulut faire front, mais cõtrefaisant l'Agnus Dei leur fuite fut en partie ocasion de la ruine de nos bataillons. Quant aux Italiens, encores que le Marquis en euſt demãdé la plus grande part, pource qu'ils estoiẽt arquebusiers, & que le soustenemẽt de l'escarmouche leur touchoit, qui dura si longuement: toutesfois ce petit corps qui estoit demeuré, qui n'estoit de gueres plus que de huict cens hommes se defendit fort brauement de la furie de la caualerie Françoise, qui vint à l'inuestir: & fit si bien qu'elle n'eut pouuoir de le mouuoir de son ordre, sans aucune forme de crainte, ni d'vtilité, demeura tousiours ferme & prest au combat par le premier commandement qu'il en receuroit. Et là le Seigneur Cesar de Naples desploya vne partie des efects de sa valeur. Mais voyant Monſ. le Marquis, que la fortune de l'ennemi comba-

toit auec sa vertu, & auec lascheté de nostre caualerie,& des Alemãs: & apres que bien souuent & en vain il leur eut persuadé, & par exemple de sa propre personne inuité au deuoir & à tourner [illegible]ge, ayãt esté frapé d'vne masse en la main gauche, & eut vne arquebusade sur le genouïl droit, non toutesfois de trop d'importance: pour ne perdre toutes choses, se retira en Ast. Et tiens pour certain, que s'il n'eust esté secouru des siens il seroit maintenãt ou prisonnier ou mort. Car s'estant mis au commencemẽt de la iournee entre les deux bataillons des Espagnols, & des Alemans, se voyant arracher de la main vne si aparente victoire, & la face de la bataille changee par la poltronerie de ceux, ausquels il auoit plus de fiance: quasi desirãt d'acompagner ceste perte de sa propre vie, deux ou trois fois penetra auec si bõ cœur les forces de l'ennemi, qu'il y eut beaucoup de peine de l'en retirer. Et mon prince, qui desia comme premier cõbatant & feriteur de ceste iournee, & ayãt ioué du ferrement auec mõsieur de Termes general de la Caualerie legere du Roy, voyant que le corps des Italiẽs n'estoit bastãt pour

secou-

secourir, ni pour soustenir vn si grand faix: iugeant aussi qu'il seroit plus de seruice à la Maiesté Imperiale de sauuers ces pauures soldats par vne honeste retraite. Ayant recueilli l'arquebuserie, qui tout le long du iour auoit esté exploitee en escarmouches, se mit sur l'arriere-garde de nostre camp fugitif, & combatant tantost les soldats, tantost les vilains qui le poursuyuoyent le long des chemins: long temps apres le Seigneur Marquis, estant desia passee grande partie de la nuit, arriua en Ast auec ses pauures reliques de l'armee. Monsieur, il me semble en cela que fortune ait enuié la vertu de son excellence: mais quoy que ce soit, il ne se pourra inserer qu'il ait iamais manqué en sagesse, ni valeur: ne qu'il se soit oublié d'vn seul acte digne d'vn prudēt & bien auisé capitaine. Le general de la Caualerie Françoise, lors qu'il estoit aux mains auec mon Prince, fut mis par terre d'vne rencontre, & prins par aucuns soldats Italiens, & presentement nous l'auons prisonnier. Ie prie Dieu, Monsieur, nous conseruer à meilleur fortune, & vous donner ce que desirez.

D'Ast

ARGVMENT.

Procedant l'heur & felicité d'vne victoire touſiours de la volōté de Dieu, & ſouuent de la faculté de fortune : la ioye & demonſtration en doit eſtre mediocre & temperee, de façon qu'en vſerēt les François apres le triōphe de Serizoles cōme leurs ennemis meſmes le confeſſent par ceſte lettre traduitte.

151 MOnſieur, ie vous fis hier ample diſcours du progres de la batail le de Serizoles : depuis (comme toutes choſes de ſi graue mouuement ne peuuent faillir de loger tumultuairement en l'organe de pluſieurs & diuerſes opinions) ayant ce porteur à propos, il m'a ſemblé d'aiouſter à ma depeſche ce peu de lettre, qui ſera ſeulement pour reſpondre à l'obiect que i'ay veu quaſi naiſtre parmi la plus-part de ceux qui n'ont encores bien plongé l'entendement aux ſecrets de la guerre : ayant ie ne ſay quelle fantaſie, que le Marquis ne deuoit errer ceſte iournee a ſi bon conte, pour l'aſſeurance qu'il pouuoit auoir de perdre beaucoup, ſi » elle luy eſtoit improſpere : & d'en peu » profiter, ſi elle luy eſtoit victorieuſe. » Et à ceux là ie diray qu'elle a eſté plus forcee

forcee, que volontaire : d'autant que quelque instance qu'il eust faite à sa Maiesté, il n'auoit encores peu obtenir assignation de deniers, pour l'entretenement de son armee. Et conoissant que s'il ne le hazadoit, il estoit asseuré de perdre : & que l'auanturant, il estoit en fortune de gaigner : il empoigna la partie la plus iudicieuse, & celle que le plus valeureux Capitaine de la terre eust peu choisir en cest endroit. Au surplus (laissant à part nos choses particulieres) il faut que ie vous die d'auantage. Que la victoire le plus souuẽt engendre l'insolence des hommes, & à ceux mesmes qui y perdent la modestie & la prudences. Mais il me semble que celle-ci fait operer efects contraires à ces François. Lesquels (comme nous auons seu) apres le triomphe ont fait paroistre vn sage entre eux, de ie ne sai quoy, plus de crainte de gloire : qui est vne merueilleuse marque de la grandeur & prudẽce de leur chef & de la vertu qui les acompagne. Car conoissant tel heur depender plus de la sentence de fortune obtenue de Dieu, que de la force de l'homme ; & que c'est vn foible fondemẽt de

Autre. considera-tion pour la guerre.

Iosephus.

Contenãce & modestie des François louable.

apres vne victoire

s'apuyer sur l'aile de l'ocasion : pour ne perdre par la faute, ce qu'ils ont cõquis
» par la vilité d'autrui, ils mettẽt peine de
» se contenir le plus modestement qu'ils
» peuuent : & comme dissimulans vne
» perte de leur gain, & vne defaueur de leur prosperité : ils ne peuuent faillir qu'vne si grande temperature ne soit pour leur faire scalade a plus haute fortune. Surquoy nous deuõs de tant plus estendre nostre iugement, comme plus il nous est enioint par la vertueuse & exemplaire contenance de l'ennemi victorieux. Et sur ce par multiplicité de recommandations, ie feray fin de lettre. D'Ast.

ARGVMENT.

Autre lettre traduite adressee au Marquis de Goast, contenant plusieurs raisons à persuader de tenir main à l'obseruation d'vne promesse faite à vn Secretaire par l'vn des chefs & principaux de son armee.

152 MOnsieur, si vostre excellence prenoit pied d'obligation sur le desir que i'ay touſiours eu de la seruir, ce que ie lui demande seroit peu de chose, au prix de ce qu'elle me deuroit. Car

Car estant ma volonté infinie, infinie aussi seroit l'obligation. Mais pource que vous ne deuez rien, qu'à quelque manieres de seruices que vous auez receus de moy, & qu'ils sont si nuds, qu'ils n'oseroyent comparoistre la faueur & la grace que ie vous requiers, pour petite qu'elle soit, auancera le merite de ma seruitude, & m'obligera de plus desirer (si faire se pouuoit) de vous faire toute ma vie, treshumble seruice. Monseigneur, m'ayant mon Prince donné la part de la rançon qui lui est escheüe du prisonnier qu'il tient, par la composition que lui & le prince de Salmonne firent auant l'heure de la bataille: il vous plaira ordonner qu'elle me soit deliuree, comme mondit Prince n'est failli de faire en son endroit de tout ce qu'il eust peu conquerir. Et pource que ledit Seigneur de Salmonne cerche de se retracter de la conuention auec trois moyens le premier, pour dire qu'il croit que mon Prince se iouë auec lui, & que ce n'estoit que par maniere de propos: l'autre, que le prisonnier n'est pas à lui, & qu'il apartient à vn sien seruiteur: & l'autre, que si mon Prince lui tient conte de la partie du Duc de Somme,

il sera content de faire le semblable de celle-ci. A tout cela, Monseigneur, ie respondray outre ce qu'il vous plaira repliquer en ma faueur, que mon Prince n'y alloit qu'à la pure verité, & auec intention, que s'il eust profité de cent mil escus : il lui en eust fait part de la moitié. Et de ce ne faut autre tesmoignage que sa propre parole, pour la premiere raison qui est si legere & friuole, qu'elle ne merite autre response. Le second, qu'il est certain que le Comte se rendit à vn sien page, comme sous l'aisle de sa Seigneurie, & non à vn soldat, & qu'en ce cas il vueille bien examiner le secret de sa conscience, & voir en efects s'il ne tire profit de ceste rançon. Car ie say que comme Cheuallier d'honeur qu'il est, il ne me voudra pas frustrer de ceste liberalité, ni faire tort à son cœur, & à ma necessité. Quant au troisieme, ie di que le Duc n'auoit nul titre de general en l'armee. Et que par ainsi encores qu'vn soldat de la charge de mon Prince l'ait fait prisonnier, par la loy de la guerre, sans lui faire tort expres, on ne lui sauroit leuer sa rançon. Ie say Monseigneur, que vous pourrez beaucoup

d'autres

d'autres poincts & raisons, pour la tuition de mon droit, lesquelles pour le peu d'experience que i'ay de telles choses, ie ne saurois alleguer, & seront de plus de mouuement, & de plus d'autorité que les miennes. Et croy par mesme moyen, que l'afection que vous auez touſiours conue en moy, pour le bien de vostre seruice, & respect de vostre courtoisie, vous inciterõt assez sans nulle autre ocasion, à faire cest ofice pour moy, & pour me subleuer de quelque peu de mon besoin. Et afin que vous puissiez terminer toute cauilation qui pourroit sortir de ceste matiere: ie me contente qu'elle soit entieremẽt remise à l'arbitre de vostre excellence & de me payer de ce qui prouiẽdra de son iugement & de sa bonne volonté. A laquelle & à sa bonne grace, ie presente mes tres-humbles recommandations. Supliant le Createur vous donner, Monseigneur, tres-heureuse & longue vie.

De Mont-Ferrat.

ARGVMENT.

Lettre de remerciement de courtoisie & d'honesteté receuë. A monsieur Fournier, Mareschal des logis de monsieur.

153 MOnsieur le Mareschal, i'ay entendu par la lettre de Monsieur l'Esleu Gottõ, le bon ofice que vous auez fait pour moy, enuers Mõseigneur le Cõte de Rects, & que ce petit present que pour ceste heure ie luy ay peu faire luy a esté agreable, ce que ie n'ay trouué estrange ni de luy, ni de vous. Car comme bon marchant, pour conseruer vostre credit, vous auez voulu payer ce petit de dette que vous sentiez de nostre ancienne amitié, & de l'afection que ie vous ay touſiours portee, & en cela exercer les honestetez, & courtoisies que l'experience de beaucoup de bonnes lettres, & de toutes autres choses singulieres a ioint à vostre gentil & vertueux naturel: & pour le regard de Monsieur le Comte, ie suis certain qu'il aura plus de respect à la pureté & sincerité de mon cœur, qui est grand, qu'à vn don si petit, & indigne de sa presence, & que la gaillardise de sa bonté l'aura plustost meu de louer ceste façõ de lettre, que chose qui y puisse apartenir. Ce qui acroistra mon obligation, de tant que plus en cela, ie me rendray bon iuge de mon propre faict, & arbi-

& arbitre de ſa courtoiſie. Et puis qu'auec les clefs de voſtre faueur, vous m'auez fait ouuerture des portes de ſon ſeruice: ie vous ſuplie de vouloir continuer, & en me confirmant ſon amour & ſa bonne grace, veincre la vacilation de mon eſperance. Ie ſerois parti pour aller ſatisfaire à mon deſir, & à mon vouloir: mais l'embraſſement de ce coquin procez, qui me tient ici, me retarde l'execution de toutes bonnes entreprinſes. Si toſt que i'en ſeray deſnoué ie ne reſteray gueres à monſtrer combien toute autre ocupation m'eſt plus agreable. Cependant ie ne vous feray gueres de mention de mon afaire. Car ie ſay que voſtre volonté impliquee à la conoiſſance de la miene, me picque d'heure à autre au cœur de voſtre heureuſe memoire, & me marque mon logis au meilleur & plus fauorable quartier de voſtre bonne grace. A laquelle ie preſente mes humbles recommandations. Priant Dieu, Monſieur le Marquis, vous donner ce que deſirez.

De Paris.

ARGVMENT.

Ce Secretaire tiēt conte à Monſieur le Mareſchal de S. André, d'vne charge qu'il lui auoit impoſee pour le ſeruice du Roy en lieux aſſez hazardeux. Neantmoins pource que toute impoſſibilité eſt infinie, il promet & aſſeure d'y vſer d'ofice de fidelité & de deuoir.

154 MOnſeigneur, ſi pour les afaires qui ſe preſentent, ie ne preferois ce qui depend de voſtre honeur à ma propre vie, ie me tiendrois pour ſeruiteur treſingrat, & manquerois à l'integrité de mon naturel, & à l'infinie afection qu'outre toutes obligations ie vous porte naturellement. Mais ie n'ay pas opinion que ie vous puiſſe eſcrire ſelon voſtre deſir, & comme mon deuoir le requiert, pour beaucoup de raiſons, que la plume doit transferer à la langue, pour la premiere fois que i'auray ce bien de vous voir. Specialement pour ce qu'il ne me ſemble pouuoir faire grand fondement ſur les auis qui ſe font a celui à qui vous m'auez adreſſé. Vous verrez Monſeigneur, ce qu'il a eu de Valenciennes, parce qu'il m'eſcrit,

crit, où il ne dit rien de la descouuerte, qui a esté faite de l'entrepriſe, dõt vous eſtiez desia informé. Ce qui eſt tout au rebours de ce qu'il me dit à l'arriuee, & qu'il m'a encores à ce matin confirmé. Et pource qu'en telles actions marche beaucoup de voſtre reputation, & qu'il y va du ſeruice de ſa Maieſté, encores que ie n'aye pas grande conoiſſance en ce pays: toutesfois ie mettray peine de pratiquer des perſonnes, deſquels ſi les autres ſe fuſſent dextrement ſeruis: leurs auertiſſemens vous ſeroyent plus aſſeurez. Et les deſpeſcheray és lieux où il ne ſe pourra faire amas de gens, ni nulle autre prouiſiõ extraordinaire que elle ne paſſe par nos aureilles. Et bien qu'eſtant de tous coſtez grand bruit de l'acheminement de l'ennemi, il ne faille douter qu'il ne puiſſe paſſer du coſté que vous ſauez, cõme ie le ſens & le trouue ici: toutefois, Monſeigneur, pource que toute impoſſibilité eſt infinie, ie mettray l'œil & le nez ſi auant aux choſes, que ie ſeray de bonne heure eſclarci du tout. Et feray au plus pres de mon deſir tout ce que peut vn eſtranger ſans priuauté ni pratique de gens & de pays [illegible] incertaine adreſſe.

Et si i'auois le moyen de l'auorité que d'autres y ont: mais baſte, le cœur & l'aſſeurance de pouuoir eſtre particulierement auerti, non ſeulement des aſſemblees, qui ne ſe peuuent trop ſecretement dreſſer, mais leurs propres deſſeins & pures intentions ne me ſeroyent point ocultes. Ie veincray auec toute diligence telles dificultez, au moins tant qu'il me ſera poſſible. Ce pendant ie ſuplieray le Createur, Monſeigneur, que mon ſeruice vous ſoit en cela agreable. Et vous donner treſ-heureuſe & longue vie.

De Cambray

ARGVMENT.

Pluſieurs Philoſophes anciens ont fort reſué ſur ce nombre de ſept, ayant opinion que la revolution en eſtoit fatale, & tenoyent de ſept en ſept annees (qu'ils appellent Chlimaſteriques) ie ne ſay quoy de mutation aux choſes. Ce Secretaire eſcrit ce qu'il en a veu & leu. A Monſieur Ganieu, Seigneur de Foris, Aduocat du Roy en Foreſt, ſon bon compere & ami.

155 MOnsieur mon compere, le plaisir que i'ay eu d'entendre nouuelles de nostre petit mesnage, m'a esté double en ce qu'a esté par vostre moyẽ, n'en pouuant receuoir de plus agreable part, pour l'amitié & afinité qui nous commande l'vsage de ces honestes offices, & aussi que de plus en mieux i'ay conu en cela l'afection, & la bõne volonté qu'il vous plaist me porter. A laquelle ie respondray toute ma vie, par la conformité & vnion qui y apartiennent. Ie louë Dieu (toutesfois non sans quelque ennui naturel) de ce que vous me mandez de vostre petit filleul, qui n'a quasi fait qu'entree & issue de ce monde. Ie croy mon compere, que c'estoit vne petite ame passagere mandee pour sentir quelque peu des miseres & calamitez de ce siecle & apres à bride abatue s'en est allee aux prieres & suffrages qui nous sont necessaires. Quant à ce que vous me mãdez de ce nombre de sept, que plusieurs ont opinion de porter auec soy ie ne say quoy de fatal, & que non sans cause l'ancië prouerbe des vieilles de nostre païs, ne dit qu'au bout de sept ans eschet mal an encores que ie ne vueille tenir, que ce qui apartient au

bon & fidelle Chreſtien: ſi ſembleroit il qu'il y a aparence de quelque ſecrette philoſophie. Et pour vous en dire vn peu de mon auis, ie commenceray par la plus digne & precieuſe cõſideration, qui eſt du repos du Createur au ſeptieſme iour d'apres qu'il euſt creé le ciel & la terre. Au moyen dequoy ce iour nous a eſté benit & ſanctifié auecques ceſſation d'œuure manuelle. Les Pythagoriens & pluſieurs autres tienent ce nõbre pour parfait. Et ſur icelui Macrobius a recueilli beaucoup de ſingularitez comme la conception de l'homme conſiſter en ſept heures, la formatiõ en ſept iours, & l'enfantement naturel en ſept mois. Plato y aiouſte que l'ame mondaine eſt compoſee de ſept limites du nombre des ſept planettes, la lune diſtinguee du cours de quatre fois ſept iours, l'Ocean de deux fois ſept mouuemens: & que ce nombre de ſept a eſté conſacré à Minerue pour auoir eſté engendree du ſeul cerueau de Iupiter ſans copulation, de deux ſemblables autres choſes ſont recitees par Cenſorinus du iour de la natiuité, & tient pour certain qu'apres ce iour, la vie reçoit de ſept en ſept ans, ie ne ſay quoy de mutation & de reuo-

de reuolution. Et se nommoit par les anciens philosophes, ceste septieme annee climacterique. De maniere qu'il faut presupposer que par tels exemplaires & inductions Macrobius s'estoit laissé couler à certaine chose de diuinité sur ce nombre, combien qu'il en ait allegué beaucoup de douteuses & mal assignees, comme de dire que l'enfant parle apres trois fois sept mois, qu'il marche sur ses pieds apres quatre fois sept, & qu'apres cinq fois sept il abhorre le laict, encore que toutes ces choses auiennent souuent plustost ou plus tard. Qui fait penser vne grande superstition en la raison de ce nombre. Ioint la consideration des sept organes de la teste, auecques la memoire d'infinis autres septenaires, comme des sept monts de Rome, des sept portes du Nil, des sept pechez mortels, des sept sages de Grece: & des sept Dormans, qui sont en France: & aussi la protestation de Iuno, quand elle dit qu'elle auoit deux fois sept belles & excellentes Nymphes. Mais que peut pour cela inferer vn bon Chrestien? Quant à moy ie croy qu'en toute saison toutes bonnes choses sont bonnes, & les sinistres ne peuuent estre

autres, encores qu'il y euſt quelque ſymbole ou ſecret de iuſtice occulte, qui ſeroit pluſtoſt Pytagorique que Philoſophique. D'autant que les Pythagoriens ne rendoyent iamais cauſe de leur ſeruice, & il n'eſt rien ſi mal propre que de diſcourir & philoſopher ſans raiſon. I'oubliois à vous toucher ſur ce propos du grand Scipio, au ſonge de Cicero, qui reſerua la grandeur de ſon neueu l'Africain ſur l'anfraction & deſtour du ſoleil en huit fois ſept de ſon aage: & par fortune auint que ſur ſa cinquante-ſixieme annee qui eſtoit ſon temps aſſigné, on le trouua mort en ſon lict; & ſe trouue que ſelon le bruit commun ce fut par la conſpiration de Sempronia ſa femme qui par l'impreſſion & induction de Cornelia ſa mere, & mere des Gracques lui donna la poiſon: au moyen de ce qu'il inſiſtoit, contre ſes freres, à la promulgation & publi-
» cation de la Loy Agraria. Mais mon-
» ſieur mon compere, toutes ces choſes
» ſont ſous la main, volonté & grace de
» Dieu, à quoy la deſtination, ni la for-
» tune n'ont nulle part, dependant en par-
» tie de la bonne & ſage conduicte des
» hommes. Car il eſt bien malaiſé de bien

Les Pythagoriens ne rendoyent iamais cauſe de leur ſcience, vice indigne de la philoſophie. Cic.

viur e

viure, & de mourir malheureusement. Ie suplie le Createur vous conseruer en sa grace, me recommandant humblement à la vostre.

De S. George Haute-ville.

ARGVMENT.

Vne dame irritee cõtre quelques Secretaires par le moyen de ses filles damoiselles, qui ne luy escriuoyent si souuent qu'elle vouloit. Ce Secretaire luy fait excuse, tant pour luy que pour ses compagnons assez empeschez en autres afaires.

156 MAdame, Si mes continuels empeschemens, pour le seruice de mon seigneur, qui sont quasi plus grãds que mes forces ne peuuent suporter, & si aparens pour le lieu & afaires, où nous sommes, qu'il ne faut point d'autre tesmoignage: ie vous en ferois foy par personne à qui ie say que vous auez beaucoup de creance. Mais chacun le voit, & ie suis seul qui en ay le sentiment, & bien souuent plus que ie ne voudrois Et si vos filles auoyent vn peu tasté de ces fatigues, comme elles ont de plaisirs continuels en leur delicate seruitude, chacune auecques vn

miroir pendant, & vn raſeul en main, auecques vn ou deux Gentils-hommes par terre, aſſentiſſeurs & receueurs de leurs mignonnes péſées, comme en recompenſe outre les afaires du Roy, nous auons ici des mouſches gueſpes, explorateurs de ruines, & confiſcations qui nous font ſortir des doigts, heure ſur autre comme d'vn Hydra, ou d'vn cheual Troyen vn deluge de depeſches: ie m'aſſeure, Madame, qu'elles penſeroyent plus loin à nous preſter ceſte charité enuers voſtre douceur naturelle, pour nous irrirer voſtre bonne grace: Et ne ſeroyent pas ſi legeres à vous dire (Madame, ces Secretaires ne vous eſcriuent gueres ſouuent, ils ne tienent pas grand conte de vous) & ainſi doucement nous, deſbandent de voſtre bonne volonté. Nous les ſuplions de nous laiſſer en patience, & de permettre que nous viuions comme elles en voſtre bonté, qui eſt ſi grande qu'il y en aura aſſez pour le peu de merite qui eſt en elles & en nous. Car ſi tant eſt, que celles qui nous en ont careſſé de ce beau traict, ſont fournies de quelque mauuaiſe grace: elles ont aſſez de moyé de l'exercer ailleurs, qu'en la defaueur

de ceux

de ceux qui ne leur ont iamais porté qu'honeste volonté. Et là ou elles voudroyent perseuerer: elles se peuuét asseurer que ie leur diray chose qui iamais ne fut, & iamais ne sera. C'est qu'elles sont bonnes & belles. Mes compagnons n'ont iamais osé mettre la main à la plume pour se ressentir de ceste iniure: mais ils ont bien mis la main à la langue pour en dire à bon escient leur opinion, qui touche bien de plus pres que mõ escriture. Or madame, si de ma part ie n'vse quelquefois du deuoir & de la diligence qui vous apartiennent, & selon mon bon vouloir, acusez en cela la seule ocasion. Car si la commodité auec le loisir manquent de vous escrire, le desir me superabonde. Et par ceste depesche vous vous trouuerez satisfaite de ce qu'il vous a pleu me commander. Supliant le Createur, madame, vous donner tres-heureuse & longue vie.

De Verdun

ARGVMENT.

Recommandation d'vn ieune homme de bonne volonté, desirant s'acheminer à quelque chose de bon suyuant la voye d'Hercules en la lettre de Pytagoras A Monsieur des Goutes, Gentilhomme Bourbonnois.

157 MOnsieur, ce porteur, qui est l'vn des hommes de la terre de Mõsieur vostre pere, s'en va par delà & comme refuge de ses calamitez au chemin des vertus & de la gloire que vous poursuyuez, desirãt seruir quelque bon Seigneur, & aprendre de luy vostre miroir, si faire se pouuoit, à se rẽdre quelque chose entre les hommes. Il est vaillant, & sur tout desireux de la conoissance des armes. Et comme vous sauez mieux que moy, il est peu d'Hercules voulans marcher de ce pas, ne qui auecques bonne & fidele escorte ne se laissans conduire le droit sentier de la terre Pytagorique, puissent facilement arriuer au point de bonne & vertueuse entreprinse. Mõsieur, s'il a besoin de vostre aide, ie vous prie faire pour luy ce que vous n'espargnez à perſonne

sonne. En quoy vous satisferez à la courtoisie de vostre naturel, au merite de luy, & à l'amitié qu'il vous plaist me porter. Mais pource que vostre noblesse de cœur n'a point besoin, d'esperon, ni de plus artificieuse lettre: ie me recommanderay en cest endroit afectueusement à vostre bonne grace, Priant Dieu vous donner, Monsieur, heureuse & longue vie.

De Moulins

Dot'a tissu humble grace.

Anagramme d'Archimbault des Gouttes

ARGVMENT.

Autre pareille recommandation pour vn ieune homme, à Monsieur de Chastillon, Seigneur du Soleillant à Mont-brison pour estre son mediateur enuers Monsieur l'Aduocat du Roy à Lyon, son frere.

MOnsieur, ie say que de vous (qui conoissez la force de la vertu) ne sera trouué nouueau ni estrange, que ce ieune homme porteur de la presente, amoureux des choses de M. l'Aduocat du Roy à Lyon vostre frere: desi-

rant auec seruice, & auec son aide à son imitation de faire quelque chose de bõ, ainsi qu'il peut iuger par l'image de son cœur: ayant abandonné tout autre souci que la pensée mondaine aporte auec soy, est venu de bien loin pour le recercher. Ce qu'estant vray, comme vous pourrez entendre de luy: ie voudrois bien qu'vne si longue fatigue ne luy fust infructueuse. Il est de bonne vie, de bon cœur & de meilleure esperance: & croi que vostre frere le recueillera: autrement il seroit le plus ingrat du monde des biens qu'il tient de noblesse & de vertu. Et en cas qu'il fust ainsi (ce que ie n'espere) qu'il ne le meritast: au moins faites valoir mes prieres & vostre bon vouloir en sa faueur & recommandation: & trouuez y quelques bons moyens. Car de tant que ie promets par ses bonnes mœurs, & par information de plusieurs qui le conoissent mieux: ie suis certain que vous y aurez honeur, le maistre pourueu d'vn diligent & fidele seruiteur: & luy se sentant beneficié de vous & de moy pensera (si mieux il ne peut) auec la deuotion de son cœur, l'obligation qu'il en ressentira. Et quand ainsi ne seroit, vous

aurez

aurez satisfait à mes prieres, dont ie vous demeureray comme de mon propre fait, perpetuellement debteur, Me recommandant à vostre bonne grace d'aussi bõ cœur, que ie prie Dieu, Monsieur, vous donner ce que desirez.

De Sainct George Haute-ville.

ARGVMENT.

Ce que de plaisir ne peut receuoir vn amy par faute de la presence, se doit supleer par le moyen des lettres missiues, qui donnent grand contentement à chacun des amis. A Monsieur Laurencin Prieur de Sainct Hyrence à Lyon.

MOnsieur, si vous auez receu quelque plaisir en mes lettres: les vostres m'ont esté beaucoup plus agreables: qui m'ont asseuré que vous estes, cõme ie desire, en mesme santé d'esprit & de corps que ie me treuue, Dieu merci: car ie ne veux, que si ie ne vous puis aprocher de merites, que vous me puissiez preceder d'amitié. Ie suis tousiours cerchãt de discourir auec vous par escritures: puis que par viue voix ie ne puis venir à ce poinct, ayant opinion que ie 159

ne saurois employer le temps plus heureusement. Ie vous laisse penser, quel me seroit le plaisir, s'il m'estoit personnellement permis, & que par heureux abouchement ie peusse souuent ouïr vostre parole pleine de sauoir, d'amour, & de prudence: & de laquelle cõme semence respandue au labourage de mon entendement, & comme le gras territoire rempli de racine fœconde eschaufé de la premiere vere, ie me peusse augmenter de toutes choses singulieres & belles. Ie ne vous nieray point, Monsieur, qu'en ceſt endroit tropiqué du plaisir & vtilité que ie sens en vos lettres, si auant que ie le prefere à vostre commodité, ie n'auray point honte de dire que ie voudrois que vous prinssiez plustost peine & ennui de m'escrire, que de contentement de vous en reposer. Et pardonnez à vous mesmes ceste faute. Car si ie n'auois quelque peu de iugement, & vous beaucoup de vertu, ie n'entrerois pas si legerement en ceſt apetit: & vos lettres me passent auecques leur afection aux esprits de la vie: de maniere que les pluyes temperees auec leur humeur, dans les entrailles de la terre alteree: & ainsi que le

pululler

pulluler des herbes vertes demonſtre le bien que font les eaux nebuleuſes au territoire fertil : ainſi en liſant vos lettres, la ioye qui m'aportoit au front, fait ſigne du plaiſir & du contentemẽt que l'eſprit en reçoit. Monſieur eſcriuez donc, car vous eſtes obligé à ce faire: & ſi ce n'eſt à mõ merite, au moins c'eſt à mon afection qui eſt infinie: autrement ie vous feray aiourner en terme d'honeſteté, & vous feray action de beaucoup d'arrerages : puis que vous eſtes riche & opulent de telle denree, & que vous m'en eſtes detteur, ne vous laiſſez point executer. Mais faites que cela deriue de voſtre bonne grace: à laquelle ie preſente mes humbles recommandations. Priant Dieu, Monſieur, vous donner heureuſe vie.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

Les detteurs ſont quelques fois comme les cheuaux mal dreſſez, qui ne veullent aller ſans eſperon, A Monſieur Remont Chicot Seigneur de Beauregard, lez Mont-briſon lettre de negoce.

160 MOnsieur mon cousin, ie say que ie fais tort à l'amitié que vous me portez, & à l'obligation, qui est interposée à l'afinité de nous deux de vous recommander mes afaires Mais la necessité qui ne peut porter dilation, me mande de les vous depeindre pres le naturel: esperãt, que si comme maintenãt vous marchez le pas pour me faire plaisir, les ayant bien entendus: vous prendrez le galop pour me secourir au besoin. Ie suis sans argent, il m'est deu beaucoup & ma saison est manquee de beaucoup de choses. Or voyez comme i'en suis, & si i'ay raison de vouloir que vous le sachez, pardonnez à mon importunité. Ces messieurs qui me doiuẽt, & principalement ce bon ami que vous sauez, sont comme les cheuaux mal dressez, qui ne veulent aller sans esperõ. Parquoy puis que le besoin me suit de si pres, & qu'il apartient ainsi à la lentitude de leur nature, ie vous prie mon cousin, les picquer: & si l'esperon ne suffit, prenez la baguette, & le baston, & souuenez vous qu'à la fin de ce mois sera le terme & l'issue de vostre pouuoir, & de mes commoditez: & que ce que vous n'aurez peu faire auec l'amour que

vous

vous me portez, auec les moyens que vous tenez, & auec la diligẽce que vous sauez vser: ne le feront autres qui s'en voudront empescher à qui manqueroyent le pouuoir & la volonté. Faites leur bien entendre, que qui se despouille pour payer son deuoir, & conseruer la couronne d'amitié, se trouue reuestu de la courtoisie d'vne richesse inconuë. Ie n'ay point veu encores celui duquel vous me faites mention, & ay opinion que sa veuë m'aporteroit aussi peu de commodité, que de plaisir, puis qu'il est tel qu'il promet beaucoup plus qu'il ne tient: & ne say plus que faire en son endroit, puis qu'auec tant de promesses, si longues à ioindre l'efect, il m'a fait entrer en espoir de n'y auoir plus nulle esperance. Sur toutes choses ie vous recommande l'afaire de mon voisin: afin que tout ainsi que ie me plains de sa bonne langue, il ne se resiouïsse de mon dommage. Faites souuenir mon compere Cheneuier de mes proces, pour ne me rendre sa promesse de moindre autorité que ses paroles. Me recommandant à vostre bonne grace.

De Cherué.

ARGVMENT.

Lettre au Seigneur Iean Cozon, marchand de Sainct Estienne de Furan en Foreſt, L'vn des plus grands amis de ce Secretaire, & par experience aſſeuré.

161 DIeu vous gard de mal mon grand ami. Voſtre partement de Mont-briſon, hors mon eſperance & voſtre deliberation, ne m'a point tant deſpleu pour les choſes que ſauez, comme pour auoir paſſé ſi pres de moy, ſans prendre poſſeſſion d'vne maiſon, & de ce qui en depend qui eſt autãt à voſtre commandement, que les propres penſées qui vienent de voſtre cœur, & pour voir la douceur de ce pays, la bonté & benignité de ce climat, & la tranquillité de ceſt air, pour gouſter la perfection & delicateſſe des vins & des fruits, la bonté & le plaiſir du gibier: & ſur tout pour reconoiſtre mõ cœur ſi fourni de bonne memoire & reconoiſſance des plaiſirs que i'ay receus de vous, & ſi deſireux de m'en acquiter, comme vous auez eſté prompt à m'y obliger: & d'vne ſi bonne ſorte (ainſi que voſtre honeſteté

nesteté se fait aimer de chacun) que si l'vmbre de vostre courtoisie, pour n'estre que simple marchand, pouuoit estre aucun de ceux qui sont grands Seigneurs en Cour: ie tiens pour certain que le plomb de ce siecle se conuertiroit en or. Or mon meilleur, ami, Dieu vous vueille pardonner ceste faute, & de ce que vous m'auez osté la commodité de vous en faire la demonstration, & à vous le plaisir de l'experience. Et puis qu'il vous a pleu d'en vser ainsi: au moins ces lettres vous seront pour fidelle tesmoignage de ma bonne volonté, plus prompte à tout ce qui vous concernera d'honeur, de biẽ, & profit: qu'à vous escrire. Au surplus ie croy que vous aurez de ceſt heure eu response de mon homme, & que pour ignorer que ie suis en peine de beaucoup, il vous aura pleu vser de si bon ofice d'ami, que de me faire recouurer ce qu'il me doit, si cela est à faire: ie vous prie lui dire qu'il ne vueille pour ceſt amertume, aigrir la douceur naturelle de sa bonté, ni me donner ocasion, qu'en lieu que ie parle à lui en secret, ie vienne à m'en plaindre publiquement. Car il n'est raison que ie soufre domma-

ge pour l'ingratitude d'autruy, puis que ie ne m'en ſuis de rien preualu. Ie vous enuoye la lettre que ie lui ay eſcrite, afin que vous la puiſſiez lire, & apres la refermer: eſperant toutesfois que vous ferez de ſorte qu'il ne ſera point de beſoin qu'il la voye. La ſomme eſt petite, & ma neceſſité grande: il eſt riche & vertueux, & ie ſuis pauure & hõme d'ami. Si vous conoiſſez que ie vous puiſſe faire plaiſir & ſeruice, ie ſeray plus prompt à vous obeir (comme tenu) que vous à me commander. Me recommandant à voſtre bonne grace. Et priant Dieu mon bon ami vous donner ce que deſirez.

De S. George ſur Gazillan.

ARGVMENT.

Il n'eſt ſi grand plaiſir qui ne ſe puiſſe bien payer par trop grande ſuplication: au moyen dequoy la ſuperfluité de propos en lettres de prieres ſe doit euiter & ſuplieer, par l'equité & merite de la choſe. A Monſieur Buatier Seigneur de Mont-ioly, Threſorier de Lyon.

Monſieur,

MOnsieur, i'ay à me vanter d'auoir vn cœur plus prõpt à dõner, que liberal à demander: mais Dieu merci & ma fortune, i'ay souuẽt besoin de requerir & bien tard pouuoir de faire plaisir, & me trouue par ce moyẽ plusieurs fois demandeur cõme beaucoup de defendeurs, en desir toutesfois de faire plaisir à chacũ. Et plus ie me resiouïs, quãd i'ay plus de moyẽ de gratifier mes amis, que ie ne m'ennuye quand il les faut importuner. Vous pensez, Monsieur, que ceci est vn preambule de necessité, que ie passe outre, i'en suis content, pour ne vous ennuyer de langage. Celui qui a la charge de mon ofice depuis l'Edict du Roy, encores que le payement de mes gages soit passé d'vn mois & demi, dit qu'il ne me peut payer sans expresse ordonnance de sa Maiesté, & qu'il n'a point d'argent. Et quant à moy, qui ay plus d'afaires sur mon dos que ie n'ay d'escus en la caisse, n'ayant chose plus claire pour temporiser auec ma famille, que ce pauure reuenu: ie suis apellant d'vne telle excuse, & vous estes iuge de mon apellation. Vous priant & cõiurãt pour la bonté que ie vous ay tousiours conuë, de ne permettre que ceste de- 162

ciſion ait lieu en mon endroit, & qu'à tout le moins pour ceſte annee cela ſoit vn don particulier arriué par voſtre ſeul moyen au port de mon beſoin, me tenant pour le preſent aucunement en deſordre, pour beaucoup de deſpenſes que i'ai ci deuant faites, & pour l'aduenir i'aduiſeray auecques le benefice de mes amis, de compoſer mes afaires, & de faciliter mon reuenu. Monſieur, il n'y a plaiſir qui ne ſe puiſſe bien payer par trop grandes ſuplications: auſſi ie ne veux promptement ſortir de ceſte obligation, pour vous en demeurer perpetuellement detteur. Pouruoyez donc (comme vous pouuez) à voſtre honneſteté & à mon beſoin: & faites ſur tout que le commis ne die plus qu'il n'a point d'argent: car cela ſeroit vne fieure pour luy, & vne peſte pour moy. Me recommandant humblement à voſtre bonne grace.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

Si pour ſubſtanter l'amitié, il eſtoit preciſément neceſſaire d'vſer de ces petites formalitez

tez d'escrire, le fondement n'en seroit gueres ferme, ni l'edifice de beaucoup de duree. A Monsieur Papon greffier & Secretaire de la chambre du Conseil à Mont brison, & receueur de la soulde au pays de Forests,

163 MOnsieur & cousin, ie pourrois trouuer quelque couleur d'excuse, de ce lõg interualle d'escrire, sur les afaires que i'ay: mais elle ne seroit pas digne de recette, ni de ma bonne volonté. Car il n'y a empeschement de corps ni d'esprit, qui peust interrompre aucun des offices apartenans à vostre plaisir, & à la satifaction de mon deuoir. Parquoy laissant ceste excuse, qui seroit plᵘ honeste que vraye, ie m'en veux sauuer auec la pure & simple verité, & vous dis franchement que ie ne vous ai escrit, pource qu'il ne m'est venu à point: & que i'ai veu que mes lettres, n'estoyent point necessaires, ni pour mon besoin, ni pour nulle chose de vostre contentement. Et si ie voyois que pour substanter nostre ancienne amitié: il fust necessaire d'vser de ces petites formalitez: ie penserois qu'elle fust posee sur plus foibles & moins fermes fondemens qu'elle n'est. Quoy

que ce soit, puis que confesser l'erreur, & se resiouïr de sa reprehension, est de la nature des bons: moy qui abhorre la coustume des meschãs non seulemẽt ie ne nie la faute que i'ay faite de ne vous visiter souuent par mes lettres: mais encores i'ay plaisir qu'on me face tant de reproches d'vne telle ingratitude, que i'en puisse deuenir prodigue. Mon cousin, dés nostre ieune conoissance, ie vis en vous vn vertueux naturel, fi ami de toute chose iuste & honeste: que comme d'vne forte corde de raison mon cœur en fut viuement atiré, attaché, & si estroitement lié auecques le vostre: que ie ne pense point qu'il y ait force d'ẽnemi, ni d'enuie, tromperie, ni autre mondain accidẽt qui en peust faire separation. Par ainsi ie ferois tort à vostre iugemẽt de croire que ceste vulgaire opinion fust assise en vostre pensée, que les lettres souuẽt escrites fussent préciſemẽt requises pour la fortificatiõ d'vne amitié. Ie n'ay point opinion que vous soyez tombé en ceste heresie, ni que vous aimiez plus que les aparentes ceremonies (qui sont de peu de mouuement) que le secret des cœurs & des actions qui peuuent auoir plus d'autorité

rité en ceſt endroit. Quant à moy, i'ay touſiours eſté plus ami des efets, que des paroles: qui le plus ſouuent auec peu de profit ne portent que plaiſir, & les efets engendrent tous les deux. I'ay touſiours ce cœur que i'auois enuers vous, & deſire qu'il me ſoit ainſi du voſtre: & ie recompenſeray ceſte pareſſe d'eſcrire auec diligẽce de vous faire plaiſir & ſeruice par tout où mon petit pouuoir ſe pourra eſtendre. Et pource que ie ne doute point que vous n'en ſoyez aſſeuré, d'autant que ie n'en penſe pas moins de vous: ie feray fin à la preſente par mes humbles recommandations.

De Paris.

ARGVMENT.

Vous verrez, ceſte lettre par honeſte diſcours & modeſte reiect, comme la charité bien ordonnee, doit commencer par ſoy-meſme, & en ce qui eſt plus prochain de ſoy.. Iean de Vaſſoilles au Seigneur Pollerou.

POllerou, ſi ie penſois que vous euſ- 164
ſiez veu la lettre que la couſine Fra-

gelle a escrite au poussif,& que vous ne l'en eussiez reprinse : ie croirois qu'il y iroit de manquement de prudence, ou de faute d'amour. De l'vn m'est certain le contraire : & de l'autre ie serois bien marri qu'il aduint, ne vous en excuserois si facilement comme ie lui pardonne sa faute. Car vostre sagesse en defaut, ne meriteroit nulle excuse. Et la simplicité virginelle est digne de toute faueur. Mais ie suis content, que vous ne l'ayez point veüe, (encores qu'il soit autrement) & me deceuant en cela moi-meſme, conceuoir, comme ie m'en suis tousiours asseuré q̃ vous m'aimez beaucoup. Car ceste opinion soulage grandement l'amitié que ie vous porte, tant pour les vertueuses qualitez de vostre cœur, que pour l'afinité de nous deux. Et si vous auiez fantasie, qu'autre que ce fust, aimast plus la fille (apres le pere & la mere) que ie fais, vous feriez tort à ma fidelité. Ie suis de mon naturel fort amiable. Et si i'aime generalement vn chacun, tant par mon inclination, que par la loy de nature, qui le me commande : pourquoy ne voulez vous que i'aime singulierement ceux que non seulement m'y oblige la loy, mais l'afinité,

Ouid. Fallere credentem non est opera posæ puellam. Gloria simplicitas digna fauore fuit.

l'afinité, la vertu, & l'honesteté ? Certainement si vous ne croyez, vous ne me portez nulle amitié, & mesurant vostre cœur auec le mien, vous viuiez en vne bien simple opinion. Car quand il n'y auroit vne seule de ces raisons qui me meust de l'aimer: le profit encores m'y prouoqueroit. Vous voyez que ie suis estranger en ceste ville, en laquelle auec la grace de Dieu i'ay à viure & mourir, & que i'ay besoin de parens & d'amis, pour les diuers accidens que l'ocasion du temps a acoustumé de porter auec soy, & qu'entre tous les autres vous estes seul celui en qui i'ay colloqué toutes mes esperances, auec lequel i'ay comparti mes vœus, mes desings & mes desirs, & tout le fondement de mõ honeur & de ma vie. Et comme seroit-il possible d'auoir tout cela en moy: si ie ne vous aimois vniquemẽt, & vous aimant : comme voudriez vous que ie n'aimasse vostre facture, vostre sang, vostre ame, & vostre petite vous mesmes. Doncques si par nature i'y suis incliné, par loy obligé, par consanguinité contraint, & forcé par vostre vertu, & aussi que mon profit m'en solicite : ostez de vostre cœur toutes susp-

tions & dificultez contraires, afin que l'amour que vous me deuez, ne sorte par la porte de difidence. Or i'vse de beaucoup de paroles, là où ne seroyent que necessaires les efects. Toutesfois, i'ay tousiours taſché de les rendre conformes, de sorte que tous les ofices que ma peine a peu & deu enuers vous, ne sont point demeurez en reste, & s'il y a eu manquemẽt en quelque peu de chose, ç'a esté plus par la faute de la fille, que par l'afection que ie lui porte. Ie supplie le Createur, qu'il donne longue vie au pere, & à la fille & à moy ocasion auec vostre vouloir, reputation, & dignité de pouuoir parangonner le respect que ie vous ay, auec l'excusation, si bien que ie mets peine de le vous faire sentir auec la plume. Me recommandant humblement à vostre bonne grace.

De Paris.

ARGVMENT.

Reconoissance d'ofice & de plaisir, receus d'vn ami: auec priere pour quelque afaire. A Monsieur de Thelis, Procurem en la Cour de Parlement.

165 MOnsieur mõ compere, ie ne vous eseris gueres souuẽt, pource que les con-

les continuels empeschemens de mes affaires ne m'en donnent ocasion ni cõmodité. Toutesfois ie ne faudray de vous escrire quãd i'auray besoin de vostre aide, ou quand vous aurez affaire de chose qui soit en ma puissance. Car ie vous aime d'autant que le cõmandemẽt de la contractiõ & vnion de vostre volonte, vostre vertu, & le deuoir que ie sens à tant d'agreables ofices, que vous auez ci deuant exercez en mon endroit. Mais c'est d'amitié logée au cẽtre du cœur, & non à la façade des paroles, dõt vous vous deuez (ce me semble) contenter. La legereté des paroles s'en va souuent auec le vent, & si le cœur s'y trouuoit, il seroit en danger de mesme vollee: laissez le donc en ceste partie plus digne & plus asseuree. Car encores qu'elle soit secrette & cachée, elle se fera tousiours assez aparoistre, quand pour vostre profit, ou pour vostre honeur, l'ocasion s'y presentera. Les vendanges s'aprochent, faites en sorte auec vos confederez & amis, que i'aye licence d'enuoyer des vins à Paris sans impositiõn, & croyez que ie vous en enuoyeray des meilleurs de Roaunoisons. Ce pẽdãt vous me ferez plaisir

de me mander la qualité de ceux qui vous plaisent le mieux, afin que i'en trouue à vostre gouſt. Ie voudrois bien qu'il pleuſt à ſa Maieſté me faire grace d'en pouuoir tirer durant ma vie, deux cents botes de ce Royaume. I'eſpere que Monſieur Pinart, me donnera en cela toute aide & faueur, & m'en aſſeure: non par mes merites qui ſont petits, mais par ſa bõté qui eſt grande. Et pour ce que i'aurois beſoin de perſonne diligente, pour lui ramenteuoir ceſt affaire auec modeſtie, & auec dexterité ſoliciter l'expedition, ſi elle eſt acordee: ie vous prie que voſtre faueur veille à me faire ſeruir en cela de perſonne en quoy auez beaucoup d'eſperance & de foy & vous meſmes m'y aiderez, s'il vous plaiſt, puis que vous eſtes aſſeuré, que ſi i'obtiens vous ſentirez vne partie de la commodité. Et d'autant que vous autres Meſſieurs de la iuſtice: eſtes quelque peu ſuiets à profit particulier, n'y eſpargnez point voſtre peine. Si toſt que i'auray reſponſe de ceci, ie vous enuoyeray les memoires. Et ſi vous pouuez en quelque autre endroit, vous ſeruir de moy: vſez-en à voſtre plaiſir. Car eſtans, comme nous

ſommes

sommes cõioints, & comperes: il nous faut aussi conioindre auec tant de gracieux ofices que nous pourrons. Ie me recõmande humblement à vostre bonne grace, & prie Dieu, vous dõner Monsieur mon compere, ce que desirez.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Il suplie auec plusieurs autres persuasions & remonstrances, Monsieur Dursé, Gentilhomme ordinaire de la chãbre, qu'il luy plaise ioindre & employer pour luy sõ pouuoir auec sa naturelle & oficieuse bonté, en vn afaire qui luy est de quelque importance.

166 MOnsieur, ie commenceray de vous discourir auec la voix de Plato & de Marc Cicero, afin que l'autorité de si grans personnages, & l'efficace de leurs paroles ayent plus que les mienes de force & de pouuoir en vostre endroict. Bien que de vous pousser à ofice de courtoisie, duquel vous estes naturellement imbu, & par la vertu de vostre cœur assez esguillonné: ie ne croy point qu'il y fust besoin que d'vne pure & ouuerte priere portee au signe de la simple verité. Mais en ceci ie me aideray de l'esperon qui sert au prompt & leger cheual, non pour le faire meil-

Cicero. leur, mais pour pluſtoſt ioindre la pointe de ſa carriere. Monſieur, l'hõme n'eſt
» pas pour luy ſeul, ſeulement nai: mais
» pour la patrie, pour les parens, pour les
» amis, & pour to⁹ autres hõmes. Et pour
» ce que tout ainſi q̃ nature, mere vniuer-

De la courtoiſie & liberalité qui doit eſtre entre les hommes par exemple de nature.

ſelle de toutes choſes creées, nõ pour el le ſeule ne produit tant de diuerſité d'animaux, d'herbes, d'arbres, de fruits, de metaux, de pierreries & de tant d'autres eſpeces, mais large & liberale nous fait part de toutes ſes richeſſes: & meſmement encores de celles qu'elle tient au pl⁹ profõd lict de la mer, & aux plus obſcures entrailles de la terre cachees: & enſeuelies: ainſi no⁹, qui deuõs eſtre ſe-
» ctateurs & imitateurs de ſa liberalité, ne
» deuõs eſpargner les faueurs & les biens
» que la fortune ou la propre vertu nous
» ont acquis, pour le bien & ſecours de l'humaine ſocieté. Cela eſtãt, Monſieur & puis que voſtre vertu, vo⁹ fait tel que cõme fleuue Royal, & fourni de tant de bõnes choſes, vous pouuez au canal, & ruiſſeaux de pluſieurs diſperſer l'eau de voſtre faueur, ſans diminutiõ de la mere riuiere: ie m'aſſeure que vous vo⁹ en monſtrerez courtois de quelque petite goute, que ie vous en requiers pour ma neceſ-

neceſſité: & ſi la qualité de mes merites, la vertu de mon cœur, le reſpect de mes ſeruices, ni autres parties apartenantes au iugement de la liberalité, ne vous peuuent faire entrer en la fantaſie de deuoir faire quelque choſe pour moy: pour le moins l'amour, l'obſeruation, & obeiſſance que ie vous ay touſiours portee, & aux voſtres, & le deſir que i'ay eu & auray de vous ſeruir & honorer, pourront (s'il vous plaiſt) en cela ſupleer toutes autres defectuoſitez, car en ce monde plein d'imperfections ceux-la ne ſont pas à eſtre du tout meſpriſez, qui ont quelque vmbre, ou quelque deſir de vertu, encores qu'ils ne ſoyent de la meſme vertu acomplis. Mais Monſieur, afin que toute ma lettre ne s'eſtende en exorde, & que ie ne vous ennuye de longue narration de choſe par vous deſia aſſez entendue: ie me contenteray d'impoſer & remettre le ſurplus à la ſufiſance de Monſieur l'Eſlu Cotton. Car puis que vous ſauez mon beſoin, il me ſufira qu'il vous plaiſe me faire ce bien d'y pouruoir, comme par beaucoup de facilitez, & de moyens il vous eſt poſſible auec aſſeurance de n'en auoir autre re-

Cicero.
A qui manque la vertu & qui en a quelque deſir, n'eſt entierement deuable.

conoissance, que celle que vous retribuera vostre propre conscience, ioinct à la souuenance d'auoir en cest endroit fait acte honeste & vertueux. Et pource qu'obtenant ceste grace si l'expedition n'en est faite par mesme moyen, seroit autant que temps perdu : il vous plaira que ne vous estant ennuyeux de faire l'vn, l'autre vous soit agreable, me procurant telle liberté enuers ce Seigneur. Que si pour les vulgaires conditions de ma personne, ie lui suis (comme de vray) homme de peu de chose: aumoins que par la grauité de vos prieres, & autorité de vos moyens, ie soye en cest afaire de ses recommandez. Ce bien me sera tel, que vous pouuez estre asseuré, Monsieur, que ie vous en seray perpetuellement detteur, quelque satisfaction mondaine que i'en puisse faire. Monsieur de Cotelas, en l'exercice de ceste gracieuseté, comme en toutes autres genereuses actions, ne vous esloignera de guere : puis qu'à tous deux ie desire faire seruice, à vous singulierement, auec tout honeur & reuerence, d'aussi bon cœur, que ie suplie le Createur, Monsieur, vous donner tresheureuse vie, De Mont brison.

ARGV-

ARGVMENT.

Il n'y a chose en ce monde plus desirable que la courtoisie, ne rien qui doiue preceder l'honesteté. A Monsieur de Tremeolles & de Merlieu, Gentil-homme de la maison de la Royne de Nauarre.

MOnsieur mon compere, ie ne say si ie deuray excuser le propos de ma plume, ou acuser vostre negligence. Car pour mon regard les fascheuses ocupations de ce seruice, & les cõtinuelles courses & voyages, notoires à vous & à chacun me peuuent exempter de ceste faute, & le loisir & l'ordinaire commodité d'escrire ne vous sauroyent sauuer de reproches. Toutesfois pour ne despendre nostre bien en proces, que vous sauez estre immortels, hazardeux & suiets à la mobilité, perplexité, ambition, & meschãceté des iuges de la pluspart de ceux de maintenant: ie suis content de m'en resoudre à l'arrest de vostre propre conscience, & de faire, si vous voulez, comme bons marchans ayant calculé la recette & la despence, vne quitance reciproque. Afin que l'vn ne demeure nullement detteur de l'autre. Et si vous voulez vous opiniastrer à entendre la iustice: i'en suis content. 167

Car ayant la raiſon pour procureur, & la verité pour aduocat de ma cauſe: ſi à force de preſens vous ne corrompez les iuges aſſez deſia couſtumierement corrompus, ie ne doute point que ie n'obtiene ſentence à ma faueur. Or ie laiſſe en voſtre opinion des deux cõſeils le meilleur. Vous aſſeurant, Monſieur mõ cõpere, que ſi vous m'auez veincu d'offices de courtoiſie pour en auoir plus de commodité, & moy plus de beſoin, vous ne m'auez point deuãcé d'amour, ni de iugemẽt, de conoiſtre que ie dois plus à voſtre bon vouloir, que mes forces ne me peuuent permettre. Mais ſi à vous payer tant d'obligations le ſeul cœur pouuoit abonder: ſoyez aſſeuré que ie pourrois à plus grãds dettes que ceux-là aiſémenr ſatisfaire. Sur quoy i'inuoque l'a grace du temps, qui m'aportera ocaſion, par laquelle auec le peu d'experience, vous pourrez prouuer le pur & fin or de mon amitié. Et s'il n'eſt choſe plus honeſte ni plus recommandable que la courtoiſie, ni rien qui puiſſe preceder l'honeſteté: il me ſeroit impoſſible de ne vous aimer de tout mon cœur, ayant tãt receu de plaiſirs de vous, & eſperance de beaucoup en re-

De la courtoiſie & honeſteté

en receuoir. Tenez asseuré mõ opinion, qu'encores que ie perdisse la vie pour l'amour de vous, il ne me sembleroit point pouuoir fournir à mon deuoir. Donnez moy donc ocasion de vous faire quelque seruice. Car ie ne saurois receuoir commandement d'vn plus singulier ami, à qui ie presente mes humbles recommandations, auec souhait de felicité commune à tous deux.

De Paris.

ARGVMENT.

L'amitié doit estre preferee à toutes choses, comme celle des vertus qui est la plus prochaine & acommodee à nostre naturel: & se doit exercer par liberalité & vsage de beaucoup d'ofices communs & reciproques de benignité & de courtoisie: & se conferrer par longue coustume & experience de bonne volonté. A Mõsieur le Roux, Procureur du Roy, au bailliage de Forests.

168 MOnsieur mon cousin sachant assez les ocupatiõs que peut aporter vne seruitude personnelle, il ne sera point de besoin q̃ i'vse enuers, vous

d'aucune excuſe, d'auoir tant demeuré à vous eſcrire, car pour cela vous ne croirez point que ie ne vous aime auec tout le reſpect & l'obeiſſance d'vn bon & humble couſin. Et quand i'euſſe penſé que l'vſage des lettres euſt eſté neceſſaire pour vous conſeruer en bonne opinion de moy, il n'y a ſi grãde ſubiection que ie n'euſſe laſchee pour l'amitié & ſeruice que ie vous dois. Car l'amitié doit eſtre preferee à toutes choſes, comme celle qui eſt ſur autres plus accommodee à noſtre naturel, & plus propre & plus conuenable aux accidens proſperes, ou contraires que la turbulence du temps nous aporte, auquel il n'y a rien plus de conſolatif que ce qui prouient de la charité & de l'amour. Ie me ſouuiens fort bien que vos honeſtetez n'ont iamais eſté moindres de mon beſoin. Et pource que ie ſuis aſſeuré que vous m'aimez comme ie vous reſpecte: auſſi vous pouuez certainement croire, que tant que ie viuray, ie vous reſpecteray comme vous m'aimez. C'eſt donc vne amitié qui n'a point faute de ſes petites formalitez de lettres, autrement ce ſeroit vouloir, rechercher quelque tribut d'affection,

choſes

choſes indignes de liberalité & de grãdeur de vertu, qui doit croiſtre auec l'vſage de beaucoup d'ofices, de benignité & de courtoiſie, & ſe confirmer par longue couſtume & exercice de bonne volonté. Ce que vous auez peu conoiſtre en moy, & que ie continueray, tant qu'il me ſera poſſible, non ſelon voſtre merite ni ſelon mon apetit: mais ſelon mon pouuoir. Me recommandant humblement à voſtre bonne grace, & de madamoiſelle, ma couſine. Priant Dieu vous donner, Monſieur heureuſe & longue vie.

De Paris,

ARGVMENT.

L'honeſteté qui n'eſt pas beaucoup en vſage eſt neantmoins de ſa nature ſi fort recommandable, ſi belle & de ſi grande valeur, que ſi les yeux la pouuoyent voir & penetrer iuſques au cœur des hommes qui la iouyſſent, elle nous prouoqueroit & inciteroit tous à vne merueilleuſe amour & dilection. A monſieur Trunel Seigneur de Poyet en Foreſts.

169 MOnſieur mõ bon ami encores que l'honeſteté ſoit vilipẽdee & meſpriſee de pluſieurs: ſi eſt elle de

Plato. sa nature fort recommandable. Car sa
De l'honesteté. beauté est si grande & si merueilleuse, que si elle estoit veuë de nos cœurs l'amour de la science auec la secrette vertu l'enflamberoit, & atireroit de sorte que iamais il n'y auroit separation. Mais pource que nous auons vn voile deuant les yeux, qui ne se peut par art ni par sauoir mondain rompre, qu'auec la conoissance de la verité: & qu'il y en y a peu sous ce siecle imparfait, & corrompu, qui sachent discerner le bien d'auec le mal: de la vient qu'il y en y a peu qui puissent voir la face de l'honesteté: dõt deriuent tant de mal-heurs & d'inconueniens, qui cõme vens cõtraires à nostre tranquilité, troublent & agitent la mer de ce monde. Mais si la main de la verité pouuoit ôster ce voile de nos yeux, si bien qu'il n'y eust riẽ qui semblast vtile, qui ne fust ioint auec l'honeur, ces deux freres gemeaux, issus en mesme momẽt des entrailles de la propre vertu, demeureroyẽt fermes, & ne me pourroyent faire partage, ni viure l'vn sans l'autre, non plus que ce signe de Gemini dans le poinct du Zodiaque. Et certes, Mõsieur, par ce moyẽ ceste pauure France ne seroit si remplie de guerre

De l'vtilité iointe à l'honeur.

de guerre, de sang, & de feu, comme elle a esté, & verroit-on maintenãt la mer Mediterranee sans pleurs, sans desolation, calme, & vuide des enseignes de la Lune superbe de Sultan soliman: qui auec tant de vaisseaux ennemis de nostre foy, & de nostre seigneur Iesus Christ, formidables, espouuantables & odieux, escument de rage hors les limites de leur vsurpee domination. Or Mõsieur mon bon ami, ceci est continuation des propos que nous auõs eus ensemble, dont ie vous ai bien voulu faire ce mot de lettre, pour vous inciter à me faire le semblable: afin que par honorables discours nostre anciene amitié demeure tousiours verte, & gaillarde, & abondante de ses plus precieux fruits, comme ie la desire de ma part, auec vostre bonne grace. A laquelle ie presente mes humbles recommandations. Priant Dieu mon bon ami vous donner heureuse vie.

De S. George sur Gazillan.

ARGVMENT.

Vne dame importune qui ne se veut acommoder en nulle cõsideration, est ici renuoyee pour son payemẽt à raison, plus grãde dame qu'elle.

170 MAdame, ie suis marri du tort que vous faites à vous mesmes, & à vostre reputation, de vous plaindre de moy sans cause, Ie pensois que vous vinssiez par deça, & me desplaist que vous n'y soyez peu venir, tant pour auoir perdu l'ocasion de vous faire bonne chere en ma maison comme pour vous remettre en bon train, & vous leuer de la pensee de ceste passion de profit, qui vous empesche de conoistre la verité. Mais puis que ie ne le puis faire auec viue voix: ie vous di auec la plume, que ie n'exerce plus l'office, sur lequel vous estes assignee de vostre pension, & en ay quité la charge à vn ieune homme qui a moyen de fournir vostre intention en toutes sortes. Et par ainsi vous n'aurez moyẽ de me plaiger, comme vous dites: puis qu'il ne se trouuera que i'aye failli à chose que ie doiue. Encores que ie croye, que sur toutes mes excuses, qui sont fondees sur l'honesteté, ie n'auray aucune bonne responce de vous, neantmoins si vous auez quelque chose à repliquer, ie seray dans huit iours à Mont-brison, où nous aurons commodité de nous voir, & d'en discourir plus au long. Ce

pendant

pendant payez vous de la raison, qui est aussi grand dame que vous. Me recommandant à vostre bonne grace: Et priãt Dieu, Madame, vous donner ce que desirez.

De Lyon.

ARGVMENT.

Encores que les vents de la parole soyent de legere satisfaction, si est ce que quelques honestes recordations, en atendant l'actuelle reconoissance, pour diuertir le chemin que l'ingratitude pourroit prendre dans le cœur des hommes, ne sont point reiettables. A Monsieur du Croset Lieutenant des eaux & forests au pays de Forests.

171 MOnsieur mon cousin, la grande obligation que ie vo⁹ sens de la memoire qu'il vous plaist tenir de moy ne se pouuant aquiter par quelque bon efect, & ne desirant point d'en-estre depesché par le vent de la parole, pour estre trop foible payement: ie vo⁹ prieray en atendant meilleure ocasion de vous contenter d'vne infinité de graces & de remerciemens que ie vous en fais. Ie me plains fort que ma

fortune est plus pauure que mediocre: pour plusieurs raisons: entre lesquelles il me sera force de ne pouuoir auec prouision respondre au merite de ce ieune homme que vous me recommandez: ie ne sai ce qui auoit de salaire ailleurs. Toutesfois s'il est tel que vous m'escriuez: ie m'eforceray en retranchant quelque autre moins considerable despense de lui donner ce que vous me mandez. Mais premier que de s'en asseurer, ie voudrois bien qu'il m'enuoyast vn essay de sa lettre: afin que lui estant asseuré de ses gages, & moy de la qualité de son seruice, nous demeurissions tous deux satisfaits. Car pour le surplus, ie me raporte à vostre iugement. Me recommandant à vostre bonne grace, d'aussi bon cœur, Monsieur mon cousin, que ie prie Dieu vous donner ce que desirez.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

En toutes choses les gracieuses paroles sur obligations de beaucoup, peuuent mitiguer le mescontentement d'vn creancier, quand la verité est interposee. A Monsieur Estienne Archimbaud de Mont-brison.

Monsieur

172. MOnsieur mon voisin, vous pouuez bien auec plusieurs sortes de courtoisie acroistre mõ obligatiõ, mais vous ne sauriez toucher à l'amitié q̃ ie vous porte, ni au desir q̃ i'ay de vous cõplaire & honorer, car l'vn ne l'autre ne sauroyẽt estre plus grans. Et voudrois que le tẽps me peust aussi bien aporter moyen de payer ces dettes là, comme il vous donne commodité de les acumuler. Ie vous suis detteur de beaucoup, & mõ pouuoir est bien petit: & sera meilleur, puis q̃ vous estes opulent & liberal, que comme de foible crediteur, vo⁹ receuiez en payement de vos courtoisies la monnoye de mes gracieuses paroles, & l'or de la promptitude & afection de mon cœur: autrement il vous faudroit contenter sur les cartes. I'ay receu les lettres de Mõsieur de S. Romain que vous m'auez enuoyees: il vous plaira luy faire tenir la responsse, & par ce moyen d'vn seul efect vous aurez gratifié deux amis. Si vous m'eussiez enuoyé vn seruiteur, ie vous eusse mandé vne vingtaine de lettres des miennes: lesquelles par plus de volonté d'autruy que de moy, ie suis pressẽ de faire voir. Ie me recomman-

de humblement à vostre bonne grace Et prie Dieu, monsieur mon compere, vous donner la sienne.

De sainct George.

ARGVMENT.

Pource que l'homme bien nay ne sauroit demeurer en ce monde sans auoir (entre autres) quelques amis plus fideles & familiers, ayant ce Secretaire perdu le feu Capitaine du Perat qui mourut deuant Beaurepaire au seruice du Roy, il choisit pour l'vn de ses plus precieux amis Monsieur Laurencin, secretaire de Sainct Nizier de Lyõ, et depuis a trouué que ceste election luy a este merueilleusement heureuse.

173 MOnsieur mon frere, vous aurez conu par les precedentes, que si ie vous suis detteur de beaucoup de lettres, ie ne vous doy rien de bonne volonté, & que tant plus ie suis paresseux à cela, & plus ie suis afectionné à mieux. Faites en sorte auec monsieur de l'Hospital vostre oncle, & mon bon Seigneur & ami, que i'aye bien tost l'expedition, de laquelle, ie luy ay escrit, qui est à luy facile

facile,& à moy sans moyen impossible d'obtenir, & de ce qui en auiendra, ie vous acommoderay de sorte,que vous conoistrez, que i'ay aussi bon iugement à dispersser vn bien-fait comme à le receuoir. La mort de Mõsieur du Perat vostre cousin,m'auoit de la premiere aprehension rauy l'ame: mais ie considere qu'auec honeur, gloire, & reputation,il a satisfait à Dieu,à son Prince, & à la dette de nature, que nous-mesmes(comme mauuais detteurs) esloignons de payer de iour à autre. Et croy, Monsieur mon frere, que maintenant il se resiouit en la paix & tranquilité du ciel, en lieu que parmi les vapeurs & corruptions de la terre, nous nous tourmentons & attristons des troubles, guerres,& tribulations de ce miserable monde. Et puis que le vouloir de Dieu m'a osté vn si bon, & si fidele ami, ie vous suplie auoir agreable l'election que ie fais de vous en son lieu, auec tel cœur & desir de vous aimer obeir & complaire, que ie l'ay touiours eu enuers ceste heureuse ame: & s'il vous plaist vous me receurez en ce degré. Car si mes qualitez ne meritent cela, pour le moins il apartient à vostre na-

turelle courtoisie. Ie suis certain qu'il vous aura pleu donner fidelle adresse aux lettres que i'auois iointes auec les vostres, & qu'il vous plaira (si ces Gentils-hommes sont encores par delà) en retirer la response. Ie vous suplie de m'aimer, & de m'escrire souuent afin que le gain que ie fais de vous, me face sentir moindres les pertes que i'ay faites d'vn si bon ami, & plus grand le desir qu'il m'a laissé de ses vertus. Me recommandant humblement à vostre bonne grace. Et priant Dieu, Monsieur, vous donner ce que desirez.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Il est bien dificile de viure d'homme de bien, & de mal mourir. A Monsieur de Chauuet, Seigneur de Bruyere en Foreſt.

174 MOnsieur mon compere, le regret & la peine de la mort de mon cousin, me sont si durs, molestes, & demesurez que ie ne say si le confort que i'ay seu autrefois donner à autrui par lettres, me pourroit maintenant seruir par la raison qui me persuade & pousse à la cõsolation, & le sens me prouoque aux larmes. Ma vertu est

petite, la fragilité de la chair grande, ie desire d'obeir à l'vn, à l'autre ie ne puis resister: tellement qu'en la sedition de tant de contrarietez, ie n'entens, & ne voi chose qui me puisse estre agreable. Pour son regard ie n'ay nulle cause de plainte: car il a esté viuant, comme bon, & est mort comme bien heureux. Et comme dit l'Orateur Romain. Il est *Cicero.* mal-aisé de bien viure, & de mal mourir. Il est de ceste perilleuse nauigation, & de l'impetuosité de la vie humaine, surgi au tranquille & asseuré port du diuin salut. Mais quãt à moy, mon compere, i'ay autant d'ocasion de me plaindre cõme ses vertus estoyẽt sans nõbre & sans fin. Si ie veux donc me douloir pour ma seule cause, en lieu que pour la siene ie me doi singulieremẽt resiouïr: ie seray plustost estimé cupide & enuieux de son bien, qu'ami de son repos. Ie ne sai quel conseil prendre sur cela, si n'est celui qui me sera mandé par la souueraine bonté de Dieu. Ie m'asseure aussi que vous n'auez pas grand plaisir à la mort d'vn si courtois, & valeureux Gentil-homme, ni à la perte que vous auez faite d'vn qui pour vos bonnes parties, & pour l'amour de moy, vo⁹

aimoit comme parent, & reſpectoit cõme vertueux. Mais pour n'acroiſtre la playe de ma triſteſſe, ie ne vous en diray autre choſe. Me recommandant affectueuſement à voſtre bonne grace. Et priant Dieu vous dõner ce que deſirez.

De S. George.

ARGVMENT.

A celui ſeul qui eſt receueur de bien fait en doit apartenir la ſouuenance eſtant le reproche frere baſtard de la ſatisfaction. A Monſieur de Tremeoles l'aiſné, compere, & l'vn des plus certains amis de ce Secretaire.

375 MOnſieur mon compere, vos lettres pleines d'afection & de bon vouloir, m'ont fait conoiſtre que vous auez la meſme opinion de l'amitié que ie vous porte, que i'ay touſiours deſiree & requiſe: & ſuis bien aiſe de ne m'eſtre point trompé au iugement de voſtre prudence, & de voſtre bon cœur. Et puis que la vraye & parfaite amitié ne conſiſte point à la parole, ni aux gracieuſes ofices, & promeſſes: mais aux efects & vertueuſes executions, & que ſa gloire & plus grãd triomphe eſt conduit par le chariot du beſoin, & de la ne-

la neceſſité, il faut que ie confeſſe de vous auoir experimenté de peu de propos, de peu de brauerie & d'aparence ſuperflue en mon endroit tant que la fortune m'a fauorisé. Mais ſi toſt que mes troubles, & mes afaires ont tant ſoit peu heurté la porte de voſtre cœur: vous auez monſtré à bon eſcient la generoſité & bonté qui eſt en vous: & dirois volontiers que ie n'en ay point trouué, ou bien peu de ſemblables. Par ainſi, Monſieur mon compere, ſoyez aſſeuré que ie vous ſeruirai, eſtimerai, repecterai, & aimerai tant que ie me pourrai aimer moi-meſme: & ce ſera le plus loin de l'ingratitude qu'il me ſera poſſible. Il n'eſt gueres plaiſir ni bien fait, qui ne puiſſent, tant grands ſoyent ils, eſtre bien payez par la finance du reproche: la memoire en apartient à celui qui les reçoit, & le vray diſtributeur (s'il ne veut eſtre reputé bien facteur par artifice de malice) en doit eſtre depoſſedé. I'en conois beaucoup qui ſe prealent & glorifiét des courtoiſies & faueurs qu'ils ne me firent iamais: & vous, Monſieur mon compere, m'en auez fait liberalement, & de bon conte, que vous ne dites pas. Ceux la

Le reproche eſt mönoye du payement d'vn bien fait.

me ſont dõc detteurs de ce qu'ils mettent en deſpẽſe, que ie n'ay pas receu, & moy à vous de ſatisfaire à ce que ie tiẽs, & à fournir par honeſtes reconoiſſances la louable diſſimulation que vous en faites. Et quant à ceux là qui pourroyent auoir fait quelque choſe pour moy, qui mettent peine que chacun le conoiſſe: il me ſemble que mon debet en eſt moins conſiderable, puis qu'il eſt paſſé en ligne de conte. Ie ne vous en diray autre choſe: ſi n'eſt que ſi ie vous pouuois enuoyer mon cœur en lieu de ce papier, vous y verriez le ſurplus de mon intention. I'ay parlé à celui que ſauez: & mes paroles comme d'ami, accompagnees de voſtre autorité, comme de pluſ-ualeur, ont tellemẽt practiqué, que voſtre deſir ſera acompli auec mon deuoir. Si ie puis autre choſe qui vous ſoit de ſeruice & de commodité à vos amis, vſez de moy comme de vous & donnez telle hardieſſe à vos commãdemens, que vous l'auez veuë en mes prieres. Me recommandant hũblement à voſtre bonne grace: & d'auſſi grande afection que ie prie Dieu vous donner, Mõſieur mon compere, ce que deſirez.

De Paris.

ARGV-

ARGVMENT.

Tant plus l'homme grand d'autorité & vertueux de cœur, dispense de ses faueurs & liberalitez pour le benefice des hommes, plus il acquiert le leur par obligation, auec merite d'honeur & de reputation. A Monsieur de S. Forgeul Cheualier de l'Ordre.

179 MOnsieur, vn cœur noble, riche & liberal, comme le vostre, se doit grandement louer de toute occasion: que fortune luy presente, de pouuoir vser de sa libealirté. Car tant qu'il despense de ses faueurs pour le benefice des hommes, de tant plus il gaigne le leur par obligation, d'autant d'honeur & de louanges de personnes qui sont informees de ceste largesse. Qui est vne maxime de ciuilité, qui m'ostera de toute dificulté de recourir beaucoup de fois à vous tantost pour en auoir aide, & tantost pour en auoir conseil. Car l'vn m'est promis par vostre naturelle courtoisie, & par vostre heureuse grandeur, & l'autre par vostre prudence & par la dilectiõ humaine, que vous estes tenu me porter, Monsieur, vous entendrez par ce porteur, si desia ne l'auez seu le diferent que i'ay auec l'hõme que

sauez, la malice duquel, bien qu'elle ne rompe vostre iugement, ie ne voudrois aussi qu'elle peust nuire à ma bonté. On m'a escrit que Monseigneur a iugé en ma faueur, de maniere qu'il m'a esté condamné à restitution, ie ne sai si c'est de sa liberalité, ou pour estre deceu des paroles d'autrui : quoy que ce soit, ie vous suplie, Monsieur, ne me vouloir manquer de faueur en ce petit negoce, en sorte que de l'vn ou de l'autre, ie demeure satisfait. Ie voy que Mõseigneur est informé de la verité, de tant que son iugement a esté iugé enuers moy. I'en loue sa vertu, & vous prie estre executeur de sa sentence, & d'vn acte si vertueux, vous vserez d'ofice de bon ami enuers lui, & de bon seigneur enuers moy, & acquerrez merite enuers Dieu, auec l'honeur du mõde, & l'obligation de moy à vous faire toute ma vie tres-humble seruice. A quoy ie m'employerai en toutes ocasions d'aussi bon cœur que ie me recommande bien humblement à vostre bonne grace. Priant Dieu vous donner, Monsieur, heureuse & longue vie.

De Paris.

A Monsieur

A Monsieur Pasquier, Aduocat en la cour de Parlement à Paris.

177 MOnsieur mon compere, non point pour me gratifier de l'œil de courtoisie, que vous auez plãté sur nostre premiere conoissance, ni pour la pompe de la vertu, & moins pour le desir de la renõmee: mais pource que mon esprit me dit que ie le doi ainsi faire, & que ie ne sai de ne sauoir faire mieux, ie vous enuoye ce liure que i'ay fait de lettres familieres, & vous prie de l'accepter de l'afectiõ que ie vous en fais le present, & me vaille aupres de vos grãdes qualitez, la matiere dequoi il parle, puis que la foibleſſe de mõ entendemẽt, ne peut mieux meriter en voſtre endroit. Mais pour ne pouuoir plus haut que mon pouuoir: au moins ie vous honore comme celui qui eſtes le ſalut des eſprits eſgarez, & la diuinité des eſprits temporels, eſtant par la grace de Dieu honoré du plus diuin ſauoir, que le ciel puiſſe impartir. Dõt ne ſe peut imaginer, eſcrire, ni dire parole en vous louant, qui puiſſe aprocher de ce qui eſt. De ſorte, Monſieur mon compere, n'en pouuant

mieux parler qu'en me taisant, ie fais fin par mes humbles recommãdations à vostre bonne grace. De Paris.

ARGVMENT.

Souuent l'esloignement & la distance des souuerains magistrats, est ocasion que les inferieurs se donnent beaucoup de licence pernicieuse au pauure peuple. A Monsieur de Fossat Seigneur de la Chanal.

178 MOnsieur de la Chanal, vostre soudain deslognement pour aller à la cour, m'a esté de peu de courtoisie, ou vos negoces si pressees que le besoin en a fait oublier le meilleur de vos amis. I'auois necessairement à vous communiquer beaucoup de choses que ie n'oserois exposer à l'indiscretion du temps. Mais baste, qu'il faudroit que vous fissiez assez de telles erreurs auant qu'elles eussent pouuoir de rien rabatre de l'amitié que ie vous porte. Et sur ceste asseurance, vous me manderez de vos nouuelles, non quand il me plaira, (car ce seroit trop souuent) mais quand vostre commodité le consentira. Ie suis bien aise d'auoir entendu par Monsieur de Thelis mon compere, le

succes de vos proces, & comme vostre droit ayant esté bien fort malade, a trouué bonne santé de par delà. Nous deuons louer Dieu, que ce bon medecin, Monsieur Apel, reside parmi le peuple, lequel sans vser des recipez cõmuns, seulement auec quelques decoctions pectorales, conseillant changement d'air, est cause que les proces malades en plusieurs lieux, treuuẽt ailleurs beaucoup de souuerains remedes. Et à la verité ie ne sai d'où peut proceder que notammant l'air des proces soit plus pourri & corrõpu en vn lieu qu'il n'est en l'autre. Si ce n'est qu'estant trop loin du soleil, il ne peut gueres participer des benefices de sa rondeur, ni des rayons de son equité, à cause des troubles nubileux de l'auarice, qui par sa subtilité, & par l'exhaltation des vapeurs de l'impieté, & de l'ambition, engendre tant de gresles, de tonnerres, & d'infection sur le peuple, qu'il n'y a droit si sain de nature, ni raison si valeureuse, qui ne soyent en danger continuel de beaucoup de grands catherres, & d'estrãges paralisies. C'est tout ce que pour ceste fois vous aurez de moy. Et auisez en quoy ie me pourray employer

en vostre absence, croyant que ce que ie differeray de faire pour vous, ie le refuseray à toute personne viuante. Et me recommande.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

A Monsieur Charesieu, Lieutenant de Riuorie en Lyonnois, frere de ce Secretaire, Lettre où se peut voir la diference de l'amitié simple, & de celle qui est sinceremẽt composee par felicité de parentage, auec remerciement expres & propre à generer nouuelle courtoisie.

179 MOonsieur mon frere, la simple amitié est la principale racine de toutes autres vertus, ayant vertu de les repeupler, quand bien elles seroyent mortes parmi les insolences du monde, & semble estre tresoriere de nos felicitez terrestres: voire que son seul nom peut mouuoir les cœurs les plus barbares qui soyẽt. Mais quand elle est entee des grefes de quelque heureuse afinité, non seulement elle est sur toutes merueilleusement bien agreable, mais elle participe ie ne sai quoi du fruit des beatitu-

Quid Nomen amicitiæ barbaræ corda mouet.

beatitudes celeſtes. Voila pourquoy le ciel quelque fois enuieux des proſperitez de la terre, ne peut gueres conſentir que l'alliance des hommes ſoit ſi conforme de volonté que la raiſon le demande. Parquoy ce m'eſt peu d'obligation à fortune, de vous voir maugré ce malheur tel en mon endroit, que le merite noſtre proximité : vous portant de ma part tant d'afection que ſi i'auois à choiſir perte de femme, d'enfans, ou de vous, ie ne ſai ſi ie dirois, comme la femme d'Intaphernes à Darius. Car comme elle, i'ai dequoi faire d'autres femmes, & d'autres enfans: mais ie n'ay plus de ſœur pour m'aquerir vn tel frere que vous. Ce que ie vous dis, n'eſt pas pour vous mouuoir à me continuer courtoiſie, ni les plaiſirs que ie reçois ſouuent de voſtre propre ſuſtance : ce n'eſt pas auſſi pour vous en degouſter du tout, ni pour vous donner ocaſion de ne m'enuoyer, plus de voſtre bon vin de Lyonnois, ainſi que vous auez d'honeſteté & de loüable couſtume, quand la ſaiſon s'y peut acommoder. Mais la faute que nous en auons en ce païs eſt telle, qu'elle me fait paſſer toute vergõgne d'en recourir à mes

principaux amis, qui en ont pour eux & pour en faire part où le besoin le requiert. Et vous en auez de si bons, & en si grande abondance, que le trop peut souuent faciliter mon incommodité. Estans les graces que Dieu fait aux siens si heureusemẽt departies, que le defaut de quelque partie en vne prouince, se fournit par quelque autre singularité: comme il se voit en ce que si vous estes nai à cueillir de fort bons & excellens vins, nous auons de nature de les bien aimer, & merueilleusement bien boire, si bien que ie ne sai chose plus souueraine pour arrouser nos bonnes volontez. Faites donques souuent ce sacrifice à ma necessité, auec ferme foy que vos vignes en prospereront de plus. Car la sterilité qui arriue quelque fois aux saisons, vient des gresles de l'auarice, ofusquans le soleil de la liberalité. Et à Dieu, mon frere, qu'il vous doint ce que desirez.

De Bulieu.

ARGV-

ARGVMENT.

Les seruiteurs sont en ce temps tenus en si peu de consideration par la plus part des grands, pensans que les hommes moindres de fortune leur soyent donnez par tribut de nature, que peu de gens de bon esprit se veulent prostituer en ceste seruitude. Et n'estoit cela, plusieurs seigneurs seroyent plus fidelement seruis par gens de merite qui y prendroyent honeur & plaisir en lieu que toutes autres vacations leur semblent plus agreables. A monsieur de Fussimaignes, Secretaire de Madame d'Apchon, marquise de Fronsac.

MOnsieur de Fussimaignes, vous 180
n'estiez pas hors de raison quand (comme d'ami) pour me consoler des fatigues que i'ay euës depuis quelques temps, & pour repartir quelque miene felicité (ou pour mieux dire) afin de pouruoir comme chacun doit à l'auenir: vous me dites que ie ferois bien de me retirer en ceste cour, au seruice de quelque grand Seigneur; ou ie serois bien receu, comme il vous sembloit, & que le plustost seroit le meilleur, n'estant rien en ce monde plus precieux que le temps. Vostre conseil m'a semblé sans point de faute non

moins vertueux & sage, que digne de l'amitié que vous me portez, & suis en intention ne le suyure. Mais la seule peine de penser pouuoir arriuer heureusement à ce poinct, m'est quasi vne secõde aduersité en mes afaires. Car la malice du temps est telle, qu'on est auiourd'huy plus trompé en recompense de seruices, qu'en toute autre pratique que ie conoisse, pensans la pluspart des grands, que les hommes moindres des biens de fortune, sont expressemẽt generez pour leur seul respect, & particuliere consideration, n'ayans nul esgard, que si telle erreur estoit efacee de leur fantasque opiniõ, ils en seroient auec plus de plaisir plus gaillardement seruis. Monsieur mon ami, il n'est plus

Crassus de M. Crassus, qui ayant beaucoup de

Idem sensit Aristoteles. seruiteurs en prenoit toute solicitude les assistoit souuent auec grande familiarité, & luy mesme auec douceur les instruisoit comme ses enfans, disant que c'estoit le principal souci qu'vn

» pere de famille deust auoir, d'autant

» (disoit-il) que les seruiteurs estoyent in-

Quod sint rei familia- strumens creez, auec ame pour le bien & prosperité des choses domestiques. L'vne des plus grandes souuenances de

plaisir

plaisir & de satisfaction d'esprit qu'eut sur la fin de ses iours Iules Cesar, fut dauoir bien reconu le merite de ses seruiteurs. Mais les humeurs de ces antiques vertus, sont maintenant bien clairement semees, & le seruir auec son propre dommage, engendre ie ne say quoy de mortelle necessité. Ie vous prie donc que l'esperon de vostre afection ne pique plus auant mon intention, que me faisant arriuer en poste à ceste seruitude, ie ne m'en puisse apres repẽtir à mes iournees. Toutesfois pource que mon naturel n'est point de demeurer auec inutilité: ie feray en cela ce que Dieu me conseillera, esperant la fortune de quelque bon Crassus. Me recõmandant de bon cœur à vostre bonne grace.

ris animata instrumẽta, &c. Iullius Cæsar.

De Paris.

ARGVMENT.

Il est mal-aisé que l'homme de bien puisse encourir le vice d'ingratitude, ni iamais mesconoistre celui duquel il se sent redeuable: si ce n'est par quelque inaduertance passagere. A quoy l'amy ne doit auoir esgard, mais au con-

traire que nous ne sommes tousiours de mesme disposition, & que l'homme par diuerses occurrences, entre souuent en si profondes agitations d'esprit, qu'il se perd en la conoissance de soi-mesme. A Monsieur de Periers, de Mont brison.

181 MOnsieur de Periers, vous auez dit à madamoiselle de Tremeolles ma cõmere, que i'estois deuenu glorieux & superbe, ou que ie ne vous conoissois plus pour auoir passé bien pres de vous sans en faire nul cõte. Voila pourquoy vous n'estes venu ici auec la compagnie, me faire honeur de vostre presence, ie vous auertis que quand ie vous rencontrai, i'estois en telle fascherie de l'ingratitude d'vn Anerabi, qui sortoit de me caresser en eschar pe: que non seulement de vous, mais i'en ay esté durant huit iours hors de conoissance de moy-mesmes. Cela auec la memoire que vous deuez auoir de mes naturelles humeurs, ioinct à l'afection que ie porte à vos merites, me deust sufisamment excuser de l'vne & de l'autre de vos opinions, sans que l'artifice de l'escriture fist faute à vostre bon iugement en cest endroit. Au reste ie ne saurois mesconoistre vn personnage bien nai, heureusement

bien

bien marié, viuant auec toute modestie en son mesnage, de son propre reuenu, sans s'empescher des afaires d'autrui, bon ami, qui ne mesdit, ni se mocque de personne, qui se contente de sa fortune, qui aime la vertu & le vertueux qui regrette souuent l'ancienne liberté, & félicité de nostre pauure ville, & corrompue & gastee par l'enuie, malice zizanie, iniquité, iustice, partialité, & par toute sorte de supercherie de l'ambitiõ barbare qui au demeurãt transige à vie selon son opinion auec chois & eslite de bonne compagnie, ne voulant passer (pour qui que ce soit) vn seul poinct de sa fantaisie, sain de cœur & d'esprit: & de corps (à mon grand regret) aucunement indisposé. Pensez, Monsieur mon bon ami, si ie vous ay mesconu, & ne croyez plus que ie sois sot, orgueilleux, ni mesconoissant les honestetez & courtoisies, desquelles vous m'auez fait vostre perpetuel detteur. Me recommãdant humblemẽt à vostre bonne grace, & à ma seur vostre bonne partie.

De Sainct Romain le Puy.

ARGVMENT.

Lettre commune à Monsieur Tignac, Lieutenant general de Lyon, en recommandation d'vn afaire pour ce Secretaire.

182 MOnsieur, le Receueur, & le Contrerolleur, me font tant de dificultez de me payer les deux cents escus qu'il a pleu au Roy de me donner sur la Doanne de Lyon: que si vous ne m'eussiez esté mediateur de ceste liberalité: i'eusse craint d'en auoir esté trompé. Parquoy ie vous suplie, que tout ainsi que vous auez esté instrument de les me faire assigner, qui estoit le plus dificile, vous le vueillez aussi estre à les me faire payer par ceux-ci. Ce que vous sera de tant plus facile, car la premiere entreprinse dependoit de la volonté d'autrui: & ceste-ci consiste en la vostre: & ie ne vous saurois estre obligé de l'vne sans l'autre, puis que ie n'en ay receu nul profit, mais les deux ioints à moy, me ioindront à vous par vne obligation perpetuelle: Ie vous suplie, monsieur de la faire cõme vous en estes tenu à la bõté de vo-

de vostre cœur tousiours pendante au secours des personnes: & à moy, qui tousiours ay desiré de vous faire seruice, comme vous sauez: & au monde, qui sait combien ie vous ay tousiours aimé & honoré. Ne permettez point que ie soye trompé de l'esperance que i'ai tousiours eüe de vostre faueur, en chose qui me seroit grandement dommageable, & contre le vouloir de sa maiesté. Ie vous en veux longuement prier pour ne vous donner à croire, que mes prieres ayent plus de force en vostre endroit, que vostre propre conscience, qui sait ce que vous deuez faire en cela, & ce qui m'est necessaire. Souuenez-vous, Monsieur, que ie suis vostre: & si ce n'est auec l'autorité que ie tenois d'autruy, c'est auec la vertu qui a tousiours esté miene: aussi prompt de vous honorer auec l'vne, comme ie l'ay esté de vous seruir auec l'autre: me recommandant humblement à vostre bonne grace. Et priant Dieu, Monseigneur, vous donner heureuse vie.

De Lyon.

ARGVMENT.

Pareille recommãdation pour meſme afaire, iointe à pluſieurs autres traits d'amitié, & de reſpect. A Monſieur le Contrerolleur Bouin, Seigneur de Cerueres, & de ſainct Germain.

MOnſieur, i'eſtoye deſia aſſez plongé en obligation, par beaucoup d'ofices qu'il vous a pleu exercer enuers moy, ſans m'y faire encores trebuſcher par la courtoiſie des lettres, qu'il vous a pleu m'eſcrire : laquelle eſtant plus grande que mes merites, ne l'eſt point plus que le reſpect que ie vous porte, & croi qu'à cela vous interpelle voſtre vertueux naturel, pour la conformité de mon afection, & de mon cœur: lequel ayant (peut eſtre) manqué de s'employer pour vous, ne s'eſt iamais eſloigné du deſir de le pouuoir faire. Par ainſi, Monſieur, continuez de m'aimer, puis que ie le trouue ſi bõ de vous: & de me faire faueur, & ioinct à voſtre naturelle bonté : & ſi ie ne me puis acquiter de tant de deuoir, vous vous en payerez par vos mains ſur voſtre

propre

propre conſcience, en memoire de m'auoir faict plaiſir: & ſur l'honeur qui vous en reſultera enuers les hommes, qui en cela couronneront vos vertus de la facilité de voſtre cœur. I'eſcris à Monſieur le Lieutenant, qu'il me face payer les deux cents eſcus qui me ſont aſſignez ſur la Doanne, pour ſubuenir à la deſpenſe de mon voyage d'Angleterre. Ie ne vous en veux point prier, conoiſſant voſtre vouloir ſi prompt, qu'il n'aura pas patience d'atendre que il ſoit bridé, pour prendre ceſte carriere: mais ſeulement de la ſimple baguette de l'amitié ie vous en veux chatoüiller la ſouuenance du plus afectionné ami & fidelle ſeruiteur, que vous aurez iamais. Qui ſur ce ſe recommande bien hũblement à voſtre bonne grace. Priant Dieu vous dõner, Monſieur ce que plus deſirez.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

Vn plaiſir à propos eſt plus conſiderable que nuls autres hors de leur ſaiſon. A Monſieur. Caze receueur des tailles de Foreſt, & des dons & octrois de Lyon.

184 MOnsieur & frere, vn pauure petit desiuner à telle heure peut venir quelquefois si à point qu'il se treuue plus agreable qu'vn festin de bien grand aparat. Parquoy si vous me trouuez à ceste heure plus importun, que de deuoir & de coustume, excusez la necessité qui m'y contraint. Ie ne say si l'excuse que vous faites sur l'ordre des deux cens escus que i'ay assignation en vostre recette, viēt de vostre propre mouuemēt, ou de la volonté seule d'autrui: mais ie ne saurois croire de l'vn, & ne voudrois point que l'autre fust vrai. Et s'il n'y a rien de tout cela, ie vous prie m'enuoyer vne minute de la façon que vous voulez le mandement: ayant prié Monsieur de Malestroist de le faire signer à Monsieur de l'Aubespine. Mais si l'autre poinct se trouuoit vray, vous me feriez plaisir de le me dire franchement: car ie procurerois, s'il m'estoit possible, de purger la dificulté, ou de me leuer l'esperance. Ne permettez doncques que ie me plaigne de vostre courtoisie: ayant ocasion de me douloir de la receptiō d'autrui: & apres tant d'autres bienfaits, desquels ie vous

suis

suis detteur : ne regrettez pas d'y aposer cestui-ci, auec vne lettre à vostre commis, que ie manie dans la fin de ce mois, puis qu'il faut que ma necessité atende la commodité de vostre charge. Monsieur & frere ne faites pas que vostre courtoisie retrãche l'esperance qui m'est donnee : & ne vous repentez d'vser auec moy de ciuilité, puis que ie ne me puis repentir en vos dificultez de vous aimer. Et en cest endroit ie vous auray obligation selon la mesure, de mon besoin, me recommandant à vostre bonne grace.

De Mont-brison,

ARGVMENT.

Excuse de ce Secretaire à Mõsieur de Consant Cheualier de l'Ordre, de ce qu'il ne lui est peu aller personnellemẽt faire le deuoir à son arriuee en Forests : n'estant moindre son intention de lui faire seruice.

185 MOnsieur il apartiẽdroit à mon deuoir de vous aller personnellement faire la reuerẽce, & me resiouïr auec vous, & de viue voix, de vostre heureux & desiré retourner, cõme ie le

fais auec grande allegresse de mõ cueur. Mais puis que mes afaires ne le consentent, i'enuoye ceste lettre en mon lieu, pour supleer à tout cela, & vous faire entẽdre, monsieur, que si plusieurs pour leurs vertueuses conditions, meritent vostre amour plus que moy en recompense pour l'afection que ie vous porte, & pour le desir que i'ay de vous seruir & honorer, il n'y a pas vn qui puisse mieux meriter vostre bõne grace. Et si vous auez à esperer d'eux plus de richesses d'esprit, ou des choses de fortune, que de la pauureté de mon entendemẽt, & de mõ estat: vous ne deuez pour cela reüsir la seruitude & l'amitié. Car s'ils me surmontent de merite, ie les deuanceray de bonne volonté: & s'ils ont le cœur plus riche que le mien: ils ne l'ont pas plus pur, ni plus sincere que ie l'ay. Mõsieur, vous deuez en cela imiter le liberal, qui auec franchise & gaillardise de cueur, faict large à ses courtoisies & facultez: & non comme l'vsurier pour en faire profit: mais seulemẽt prouoqué d'vne douce & benigne nature. Ce que vous ferez, s'il vous plaist de m'aimer, sans en esperer autre auantage, que d'en estre honoré & serui: &

de tant

de tant plus vous vous deuez estendre à cela, pour vous sentir si noble, si riche & si vertueux que tout ce que vous sauriez desirer ou esperer d'autrui, se treuue en vostre paisible possession & iouissance: & auec aussi peu de besoin de vers tus estrangeres, que la mer en a de l'eau des petites riuieres, qui lui portent tribut auec les ondes.

Sur ce ie feray fin de vous escrire: mais non de vous prier que vous preniez autant de seureté de mon bon vouloir, comme ie respecte & obserue vostre valeur. Supliant le Createur, Monsieur, vous donner tresheureuse vie.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Sententieuse exhortation à vn ieune Seigneur de suyure le chemin de vertu par lui commencé auec aduertissement de la volupté qui le pourroit sur son auenement tromper: & la diference qui est entre vertu & volupté. A Monsieur de Mont-Rond, estant encores enfant d'honeur du Roy François second.

MOnsieur vos lettres m'ont esté à ce matin baillees, aussi fournies 186

de bonne grace & d'honesteté, comme d'vne bõne & desiree deliberatiõ. Quãt au premier point, ie vous en remercie infiniemẽt auec la parole, puis que l'effet n'y pourroit abonder: & quant à l'autre, ie m'en resiouïs auec vous, & vous exhorte de suyure vostre voyage proposé, cheminãt tousiours par ce sentier de vertu: vous aduisant qu'il en est bien peu, qui auec la scorte de bon vouloir, aillent franchement par ceste calle. Ne vous estõnez point de la dureté, ni des dificultez, qui au commencement de ce passage se presenteront: car puis que la merci, & la retribution qui est promise de la vertu, n'est point breue, fragile, ni caduque: mais solide, stable & eternelle: les longues fatigues pour y paruenir ne vous doiuent espouuanter. Ainsi à l'imitation d'Hercules, promettant à laborieux desseins, le prix noble & glorieux de l'eternité de vostre nom, vous veincrez, & deuancerez auec ce ferme propos de vostre cœur, tous les embrasemens, troubles & desastres qui vous pourront afronter, & venir au contraire. Tenant tousiours les yeux de vostre pensement stables, & forts au maintiẽ de vostre valeureuse entrepriſe: afin

Promesses de la vertu qui ne manquent iamais. Virgil.

Litera Pythagora discrimine secta bicorni.

Humanæ vitæ speciem præferre videtur.

afin que les illusions du sentimẽt ne viennent à vaguer par le chemin de la volupté, qui encores qu'il soit de prime abordee plein, spacieux, vert & florissant neantmoins de peu à peu il conduit & rend l'homme aux obscures tenebres d'obliuion. La vertu est vne dame royale, illustre, inuincible, infatigable. La volupté est vilaine, infame, seruile, timide, & debile. La vertu reside aux tẽples, aux exercites, aux republiques, & entre le feu & les armes: aux perils & aux batailles auec les bandes, & les enseignes du triomphe & de la gloire. Et la volupté demeure aux licts, aux bains, aux estuues, & aux putains: où le plus souuent elle se cache honteusement, en crainte d'estre veuë. La vertu baignee en sueur, chargee de poussiere, auec vne couleur viue & ardente, tousiours plus forte & plus gaillarde se presente heroïquement en lieu que la volupté maceree de vins & d'vngens, mosle, passe, & transie, lors qu'elle a plus de plaisirs auec soy, & moins ose cõparoistre. Suiuez donc, Monsieur, ce train commencé. ne prenãt autre guide, que de vostre propre vertu, auec l'heureuse recordation de la prudẽce & valeur de vos pre-

Diferẽce de la vertu, & de la volupté.

deceſſeurs. Et prenez ceſt auertiſſemẽt comme de celui qui eſt plus plein de deſir & de volonté de vous faire ſeruice, que de cõſeil & d'aduis. Neantmoins tel que ie ſuis, ce me ſera touſiours grand plaiſir de vous pouuoir procurer & inthimer profit, honeur, & reputatiõ: tant pour payer le deuoir que ie tiens de vous & des voſtres, l'afection que vous me portez, & l'opinion que vous tenez de moy par plus d'amour que de iugement: que pour non eſtre ingrat à la nature: laquelle m'ayant impartí quelque don d'experience & d'entẽdement, bien qu'il ſoit petit: ne veut pas que i'en vſe cõme l'auare de ſon treſor. Monſieur i'ay baillé vos lettres à Monſeigneur voſtre oncle: lequel eſtant fort ioyeux de l'heureuſe promeſſe que lui fait vn ſi gaillard commencement de vos vertus, ne vous manqueront armes, cheuaux ni choſe que ce ſoit, vous priant qu'à meſure qu'augmenterõt vos bonnes graces, acroiſſe auſſi la place quei'y deſire.

De Mont-briſon.

ARGV-

ARGVMENT.

Tant plus l'homme de bien par le vouloir de Dieu auec l'aile de la fortune est esleué à quelque dignité, & grandeur: plus il doit exercer la douceur, & l'humilité, & moins se perdre ou mesconter en la vaine gloire de ce monde. A Monsieur d'Arbouse Conseiller, & maistre d'Hostel ordinaire de monsieur le Duc.

187 MOnsieur, i'ay receu les recommandatiõs, qu'il vous a pleu me mander par mõ frere, de Cheruẽ: où i'ay eu si grand plaisir, qu'il n'y a faueur de ce mõde que i'eusse seu plus singulieremẽt desirer: & d'oresnauant ie fais estat de penser que ie suis homme de quelque chose: puis qu'vn si bon Seigneur, duquel la vertu a tant de limites, a voulu faire quelque mention de moy. Ce que de vray estoit plus requis pour la continuation de vostre douceur, que pour vn zero de merite. Ie vous en remercie tãt humblement que ie dois, & le plus qu'il m'est possible, ne pẽsant pouuoir, ni auec paroles, ni auec effets satisfaire à ce deuoir. Au moyen dequoy, Monsieur, restraignant au milieu de mon cœur, auec silence, vne si grande obligation: ie laisseray à vostre arbitre la conoissance de mon desir,

tousiours prompt àvous faire treſ-humble ſeruice,ceſte faueur a eſclairci l'vmbre qui m'ocupoit de n'auoir eu reſponce d'vne l'ettre que ie vous eſcriuis de Lyon, en reſiouïſſance de vos grandeurs & augmentations,auec preſentation de mes ſeruices: & m'aida à croire que l'ocaſion en eſt venue de la faute de voſtre Secretaire, ou de l'infidelité de la poſte: m'aſſeurant bien que voſtre bõ vouloir ne ſauroit laiſſer vne ſi louable & vertueuſe equalité de vie,qui eſt en vous: & comme d'vn front Socratique ou Lælial,ne vous aſſuperbit pour dignité, ou grandeur qui vous ſoit auenue,cõme vous ne vo⁹ abaiſſeriez pour infelicité qui vous peuſt arriuer: ioint que ie ne ſay gueres de terreſtres dignitez,qui ne ſoyent beaucoup moindres que voſtre merite. Ne me reſte autre choſe, Monſieur, que vous ſuplier treſhumblement, que tout ainſi qu'il vous a pleu vous ſouuenir de moy par vos recõmandations,il vous plaiſe m'honorer de vos commandemens:afin de donner moyen d'action à ce mien bon deſir qui a eſté touſiours pendant à vous ſeruir & honorer. Supliant le Createur, Monſieur, qu'il lui plaiſe ioindre plu-

ſieurs

sieurs saisons à vostre louable grandeur. De Lyon.

ARGVMENT.

Lettre fondee sur la mesme ocasion d'vne precedente, contenant les anciennes amitiez, legerement repoussees par la nouuelleté des autres. A Monsieur le Secretaire de Thelis.

188 MOnsieur & frere, ie vous ay deux fois escrit par vn ieune hõme de ceste ville, dõt ie ne dois plus lõguemẽt esperer la responce. S'il n'est mort en chemin, que Dieu ne vueille, ou si vous estes en bonne disposition, ce que ie desire singulierement: ou bien si l'afection que ie vous porte ne vous est eschapee de l'opinion, chose qui seroit autãt indigne de vostre courtoisie, que de ma parfaite amitié. Ie vous prie me leuer ceste crainte, qui est beaucoup accreuë par l'arriuee du messager, sans lettres de vous. Car encores que ie n'eusse esté à Mont-brison: ne me deuiez vous pour cela penser si loin ne si caché, que vos lettres ne m'eussent bien trouué: ie vous ay amplement escrit de l'infinité de mes afaires, & de mes deliberatiõs, à quoy ie ne veux faire redite: mais vous suplier, Monsieur & frere, de conside-

rer que les nouuelles amitiez ne doiuẽt estre preferees à la seureté des anciennes qui sont cõme les vins vieux plus prosperes & salutaires. Car quãt à moy, ie vous aime de la mesme charité que moy-mesmes & d'vne maniere que ie n'en veux nul autre fruict, que de vous estre agreable. Ie croy que vous en estes ainsi logé en mon endroit: autrement ie douterois, que vous estant faillie l'esperance du profit pour mon peu de valeur, vostre amitié en fust diminuee: qui feroit vne incongruité de sageſſe, & ofense de iugemẽt. Mais Dieu vueille que vous ne soyez tombé en tel erreur: duquel le regret me seroit grand, & à vous le blasme encore plus. Me recommandant humblement à vostre bonne grace.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Le conseil depend de l'autorité des illustres graues & anciens hommes, à ie ne say quoy beaucoup plus de poids & d'eficace que des autres, comme il escrit pour quelque ocasion à vn sien ami.

Grand

189 GRand esbahissement & desplaisir m'ont aporté les lettres que vous m'auez escrites, & encores que ie conoisse la qualité de vostre esprit, & de vos loüables vertus à peine pourrois ie loger en mõ opinion, ce que vous m'escriuez de monsieur vostre oncle: si ie ne l'eusse entendu par plusieurs dignes de foi, & par le vulgaire bruit. Trouuãt par trop estrange qu'à vn homme vieux & caduc, auquel estãt mãquees non seulement les forces naturelles, pour seruir aux desordonnez apetits: mais aussi la vertu qui soustient la propre vie, ne soit encores morte l'afection ni le cœur de pouuoir adherer à telles voluptez, & en lieu qu'il deust estre ennuyé de la faussété des plaisirs de ce monde & diriger toutes ses intentions à la verité & asseurance de l'autre, il tiene encores en sa maison, & deuant les siens par mauuais exemple, le train, dont la facilité d'vne ieunesse seroit non seulement inexcusable, mais aussi grieuement punissable. Dequoi ie me plains extrememẽt & nõtant pour le dõmage qui vous en peut succeder: que pour l'ofence qu'il cõmet à Dieu par iniure publique, de manier auec ceste façõ, l'estat & la dignité où il

est constitué. Ie voy bien qu'en cest affaire vous auez besoin d'aide & de conseil: ie n'ay pas la puissance de satisfaire à l'vn, mais ie m'employeray aussi volõtiers à l'autre q̃ la necessité le requiert. Et vous auise, que pource qu'en ceci se traite autant de vostre interest, de la reputation de vostre maison, que de l'ofence de Dieu, & du scãdale public: vo⁹ auez de vous y conduire de sorte, que chacun se persuade, que la pieté & le deuoir naturel, vous ont prouoqué à en faire instance, plus que toute autre particuliere consideration. Autrement la malice des hommes, & mesmes de ceux de vostre ville, est auiourd'hui si auctorisee, qu'ils ne faudroyent de calomnier vostre bonne volonté, & penseroyent quelque haine ou ialousie de la partie que vous sauez, qui y a le principal interest, sans autre respect vous auroit inuité à ceste entreprinse. Ce qui vous aporteroit blasme auec peu d'vtilité, & ne voudrois que pour quelque grand bien qui vous en peut reuscir, vous vinsiez en cadence d'ingratitude, parmi la cruelle des hõmes. Ie trouuerois meilleur que prenant le chemin que nous enseigne l'Euangile, vous missiez peine

Si peccauerit in te frater tuus corripe il-

pas.

par vne humble correctiõ de le destour ner de ces malheureuses operations, ce que ne pouuant obtenir alors, il sera permis d'y entendre par prouision des forces de la raison. Et pource que la reprehension, qui ne prouient de personne de beaucoup d'autorité, est souuent infructueuse, & que l'autorité deriuee d'vne grauité d'aage, de dignité, ou de vertu, a ie ne sai quoy plus d'eficace & de pouuoir en l'importance des afaires, vous sentant encores foible de ces choses que le temps vous amenera: il me semble qu'il seroit bon de faire ioüer ce rolle par quelque Seigneur ou personne graue & autorisee en ceſt endroit. Car l'amonestant & gagnãt ce poinct sur lui de le diuertir, par ce moyen, l'ire de Dieu & vostre ennui cesseroyent. Et quand cela ne profiteroit de rien: pour le moins vous aquerriez tesmoins aprouuez, qui feroyent tousiours foy au monde de vostre sincere & vertueuse intention: & quoy que ce soit, faites en sorte pour vostre maison, que le payement de vostre vertu, puisse aquiter le blason & vitupere de ces vices, & vous gouuernez auec lui de maniere qu'il n'ait ocasion de se plaindre de vostre

lum inter te & ipsũ. Cicero. Genus autem hoc sermonum positum in hominum veterum autoritate & eorum illustrium plus nescio quo pacto videtur habere grauitatis.

superstition, ni vous acuser de vostre ingratitude. Vous auez entendement & conduite pour plus importante chose. Et par ainsi vous ferez que les efets respondront à ce que i'estime de vous, afin de ne gaster mon iugement enuers ceux à qui ie tesmoigne de vostre reputation. Venant ce que ie vous dis du cœur qui apartient à nostre afinité, & qui depend de l'aage en quoi ie suis pour vous aimer comme frere, & conseiller comme pere. Me recommandant afectueusement à vostre bonne grace. Et priant Dieu vous donner ce que desirez.

ARGVMENT.

Les fatigues & fermises de l'esprit, doiuent entrer par plus de consideration au cœur des Seigneurs que celles du corps pour la grande diference qui est entre ces deux parties. A M. le Mares. de S. André.

190 MOnseigneur, encores que ie ne soye plus en l'aage ni en la force de vous seruir. Il ne vo⁹ doit pour cela manquer le vouloir de me faire du bien, autrement vous donneriez à conoistre

noistre au monde que quelques biens-faits que i'ay receus de vous, sont plustost venus pour vn prix, & remuneratiõ de mes fatigues & labeurs: que deriuez de la fleur de vostre liberalité, & ie desire pour vostre honeur qu'il soit receu tout le cõtraire. Car l'vn seroit courtoisie, l'autre seule recompẽse: l'vn plus estimable, pour estre acte volontaire & digne de recommandation, que l'autre, pour estre seul payement de deuoir & d'obligation. Mais pour cela ie ne me donne point à penser de ne vous pouuoir faire quelques seruices : & ayant opinion qu'ils vous seront plus considerables que les precedens. D'autant que les operations de l'esprit sont de plus de merite, que les agitations corporelles. Car ceux-là seruiront à la gloire & à l'eternité de vostre nom, & ceux-ci ont serui à la commodité de vostre vie, & à l'estat de vos afaires. Or, Monseigneur i'ay fait commencement comme fontaine d'où puisse aisement couler & distiler la priere que i'ay à vous faire. Vous sauez ce que sur vostre asseurance, i'ai promis à Monsieur l'Aduocat le Roux de l'Ofice de Procureur du Roy en Forests, & sur plus d'espe-

Diference des œuures de l'esprit & des agitations corporelles.

rance de vostre magnanimité que de mon merite,& combien de honte & de dommage me resulteroit de ne luy tenir promesse: m'ayant par tant de coniurations asseuré de m'en estre perpetuellement obligé, auec tant d'execrations contre l'ingratitude,que s'il n'est le plus traistre & le plus meschãt homme du monde,ie n'en puis esperer que tout soulagemẽt& parfaite amitié pour l'auenir. Par ainsi monsieur ie vous suplie treshumblement de vouloir en cela contre beaucoup de considerations, & de grandes conditions qui vous sont presentees au cõtraire, faire acte digne de vostre vertu, & de mon anciene seruitude. Et pource que de vous en faire longue & plus artificielle superstition seroit ou vous ennuyer d'escriture, ou faire doute de la fermeté de vostre cœur,vous direz s'il vous plaist le surplus, à vostre seule conscience. Ie suplie le Createur vous donner, Monseigneur tres-heureuse & longue vie.

D'Amboyse.

L'amour

ARGVMENT.

L'amour naturelle d'vn pere enuers les siens, excede toute autre humaine conception, & la charité bien ordõnee prend sa premiere cõsideratiõ de ce qui est de soymesme, Lettre traduite.

191 VOus auez fait tort à la modestie de vos lettres, & à l'afection que ie vous ay tousiours portee de les declarer licentieuses: puis qu'elles ont entierement obserué le respect, & en plus d'esgard à moi, qu'à chose qui me puisse apartenir. Estant mon amitié telle enuers vous, que tout vous est licite & libre de m'escrire sans pardon, excuse ni harangue. Et voudrois bien que vos prieres fussent plus iustes, ou mes forces plus gaillardes pour y pouuoir. sans ma ruine, quelque peu satisfaire, & fournir mõ beaucoup de desir. Mais la priere que vous me faites n'a apui ni fondement d'honesteté ni de profit, ains de toutes choses contraires à cela. Et de premiere abordee, sans couleur de quelque bõne chose, se trouue impli que à mon dommage, de sorte, qu'elle ne peut auoir puissance de desloger ma premiere deliberation. Pour abreger, vous ne pouuez en ceſt endroit, pro-

curer l'vtilité de vos freres, que l'euidẽce de ma perte ne s'en ensuyue, estãt de plus obligé à nature de pourchasser le bien de mes propres enfans, que l'amour d'vn pere excede toute inclination. Et outre ce que l'afection paternelle a plus de force que vous, qui n'auez point d'enfans, ne sauriez estimer. La charité bien ordõnee de l'homme doit prendre sa premiere consideration à soy-mesme. Qui me fait penser qu'il ne sera iamais receuable, que vous me priez d'oster à mes enfans leurs propres facultez, pour en acommoder vos freres, à quoy aussi mes pauures fortunes, s'oposent formellement. Car mon reuenu seulement, ne me peut auancer, mais à peine peut-il sufire à mes ordinaires necessitez & les deniers que i'ay eus sont en cofres pieça foudroyez & abismez par le tonnerre de mes creanciers. Et s'il vous plaist (despouïllant toute afection) considerez d'vne part & d'autre, vous trouuerez que mes enfans sont sains & valides & si la paresse ne les interrompt (vsans vertueusemẽt les iours) propres non seulement à recouurer le leur, mais en acquerir de nouueau. Et quãt à moi ie me voi desia terminé

De la charité bien ordonnee.

miné à l'aage auql ie doy pluſtoſt iouïr de mes ſuſtances aquiſes, que de mettre peine d'en pourchaſſer d'autres. Et ſi i'eſtois certain qu'il pleuſt à noſtre Seigneur me prolonger autant de vie, que ie puiſſe voir mes enfans arriuez à quelque perfection, & ne les pouuant herediter des biens de la fortune, que ie peuſſe à tout le moins procurer auecques toute peine & ſolicitude, qu'ils reſtaſſent riches des biens de l'eſprit: en ce cas pourroit eſtre que i'aurois moyẽ cõme i'ay deſir de vous cõplaire. Mais l'heure de la mort eſt incertaine, & ie ſerois auec raiſon eſtimé imprudẽt ſi ie laiſſois mes enfans neceſſiteux de biẽs, & pauures de vertu, ſous la cure d'vn tas de tuteurs, qu'on ne ſauroit eſperer qu'ils fiſſent apres ma mort, pour le bien & auancement, ce que ie n'aurois peu ni voulu faire durant ma vie. Vous ſauez bien que ce que ie fais maintenãt ie le pouuois & deuois faire pluſtoſt, & ai toutesfois diferé en eſpoir de la commodité qui ſe preſente. Mais puis que les moyens s'apreſtent plus de fuir que d'aprocher, ie ne veux auoir paix auec eux, pour auoir guerre auec moy-meſme, & auec mes propres neceſſitez

Loüable conſideration de pere pour ſes enfans.

La neceſſité engẽdre à l'homme la guer-

re auec soymesme.

Et d'auantage, ie ne saurois vous rementeuoir tant d'ofices, de courtoisies, d'afection & de liberalité que i'ay vsé pour le bien & commodité de vos freres, tant pource que vous en sauez assez : que pour n'auoir intention de leur en faire reproche, & lesquels aussi (comme si i'eusse mandé ma semence aux infertiles arenes) n'ont iamais generé nul fruit au territoire de leur cœur, mais plustost donné effects contraires, & indignes de mon merite & de leur deuoir. Neantmoins me sufit en cela d'auoir satisfait au iugement des hommes, & à ma seule conscience. Ioint le tesmoignage de tant d'honestes Gentils-hommes dignes de foy. Bien me desplairoit-il si vous mettiez en fantasie, que quelque cholere me fist faire ce discours: ayant tousiours veillé d'armer mon cœur de raison & de prudẽce: tout ainsi que le bon pilote preuoyant de longue main l'orage & la fureur de la mer, arme ses vaisseaux premier que l'insulte de la procelleuse tempeste le vienne assaillir. Et à ceci m'a prouoqué la necessité auec bon conseil, & meure deliberation. Car quelque iniure qu'ils m'ayent faite, elle ne sauroit veincre l'afe-

l'afection que ie leur porte, & en ceſt acte ie leur ay auſſi bien voulu vſer d'office de courtoiſie. Car pouuant par expedient proceder criminellement contr'eux, pour leur faire moins de dommage, i'ay choiſi la voye large & frequentee, dequoy (s'il vous plaiſt) vous m'excuſerez, & vous ſouuiendrez que vous eſtes tenu d'aider à voſtre ſœur plus qu'à eux de tant que la fragilité & la qualité du ſexe le requierent. Ie prie Dieu vous donner ce que deſirez. Me recommandant à voſtre bonne grace.

De Naples.

ARGVMENT.

Honeſte excuſe d'vn ſeruiteur, ſur quelque charge qui lui eſt impoſee, qu'il ne penſe auec raiſon pouuoir ni deuoir entreprendre, A Monſieur des Roſſeaux Conſeiller & Medecin ordinaire du Roy.

192 NE pouuant la memoire que vous tenez de moy, Mõſieur, partir d'autre racine que d'vne pure & extreme afection qu'il vous plaiſt me porter: ie ne veux faillir de vo⁹ en remercier tant qu'il m'eſt poſſible. Encores que ie conoiſſe que la recorda-

tion qu'il vous a pleu donner à Monseigneur de moy, ne puisse succeder à son seruice ni à mon profit, estant asseuré, que tout ainsi que vous m'auez proposé pour mon bien, quand vous conoistrez le contraire, vous mettrez peine que ceste election tombe sur personne de plus d'experience & de plus de merite, & de laquelle il puisse esperer seruice mieux acompli, n'ayant point eu agreable l'expedition qu'enuiron ceste venuë ie lui raportai de Lyon, laquelle à mõ iugemẽt estoit plus à loüer qu'à reprendre. Il ne me donne point cœur de faire chose qui lui puisse complaire. Et pource que ie me sens inhabile de resoudre ce nœud gordien, il me sembleroit moins mal reconoissant mon insufisance, de me retirer de meilleure heure, que presumant d'estre autre que ie ne suis, manquer par experience à mon iugement, & à son besoin auec ma honte & preiudice de ses afaires. Donques d'autant que la cõscience me iuge, que vous m'estes tel ami que ie le vous suis: ie parleray auec vous d'vne liberté, que ie n'oserois entreprẽdre en son endroit, pour estre tenu de lui porter respect, & la reuerence que doit le seruiteur

Le seruiteur se degouste facilement quand il conoist ne pouuoir estre agreable en son seruice.

seruiteur

seruiteur au maistre estant asseuré que vous vous aiderez de mes raisons pour mõ seul biẽ,& singulier profit: & vous purgeray les dificultez qui me meuuent à vous prier de vous repẽtir de m'auoir presté ceste faueur lesquelles ne sont ni aparentes ny superflues: mais fondees sur la mesme verité, & toutesfois auec protestation que l'obeissance que ie luy dois porter,ait plus d'autorité sur moy que toutes dificultez assemblees. Et me sera grand plaisir que vous l'en vueillez abreuuer comme de l'eau de vostre prudence, & non comme venans de moy, afin qu'elles ayent plus d'eficace & de valeur. Or,Monsieur,n'ayãt (comme ie vous ay dit) voulu Monseigneur,accepter la capitulatiõ que i'auois faite auec monsieur le Lieutenãt du Puy:ie ne voi chemin qui me puisse conduire à la fin de l'autre negoce. Car c'estoit la seule chose qui nous pouuoit reüsсir, & ne suis comme beaucoup que vous conoissez pour faire industrie ni marchãdise de ces trafiques, & plus souuẽt y il va du mien, dont encores ie me resens,& say qu'il en est auerti. Voulant dõques retourner en Angleterre,& sãs esperance de pouuoir,à mon deuoir,ni

à son desir satisfaire, m'exposer aux euidens perils, & renouer mes anciennes fatigues auec mon dommage, & à ses despẽs sans pouuoir faire chose qui luy fust agreable : ie ne pourrois par là me rẽdre moins amiable de luy, que ie merite de l'estre. Et pour ses raisons, il me semble qu'il fit bien de me retirer, & de n'aller au rencontre de ces inconueniens, laissant ceste negociation à personne, non de plus de fidelité ni (peut estre) de plus de iugemẽt, mais de meilleure fortune que ie ne lui suis. Considerez, Mõsieur que ie suis pesant & peu dispos, ennuyé & cõsumé du trauail, que i'ay femme, & petis enfans, des biẽs mediocres, & embarassez, que ie suis par deça, auec beaucoup de parens & peu d'amis, que le voyage est long & perilleux à cause des guerres, qui ont cours entre les Princes par le cœur des païs desquels il est necessaire que ie passe estãt la mer qu'il me faudroit prendre maintenant si couuerte de coursaires, que ie ne m'y saurois nullement asseurer. Et d'auantage, que les saufconduits ne me pourroyent asseurer des mains violentes des voleurs, & des mains impies, de ceux que ne voulans obeïr aux loix de Dieu,

& de

& de nature, moins auroyent-ils de reſpect aux mandemens des hommes: & la licence de la guerre engẽdre ſouuent multiplicité de telle denree: & ne voit on guerres les confins de deux Royaumes ennemis, calmes, ni vuides de grãd nombre d'hommes impetueux. Toutesfois ie ne refuſeray iamais d'expoſer à manifeſte peril ceſte pauure vie, pourueu que i'y conoiſſe le ſeruice de Monſeigneur ioinct à mon honeur: & que ce ſeruice meſme ſoit de qualité, que iuſtement il ſe puiſſe exploicter, auec le danger de ma perſonne. Et outre toutes ces conſiderations dignes de voſtre auis, & noſtre amitié: il ſait bien le proces qui m'eſt commencé touchant à la pluſpart de mon biẽ, & laiſſant la pourſuite: ie ſerois pour le perdre auec grand intereſt & deſhoneur. Mais ſans venir ſi loin, Monſeigneur, a pres de lui perſonnes ſi longuement prouuees, auec beaucoup de foy pour executer & ſatisfaire à ſa volonté, auec plus de dexterité, & moins de deſpenſe. Car (comme vous ſauez) ie ne le ſaurois entreprendre ſans grans frais, ne le pouuant plus ſuporter mon aage, ni ma qualité, & le contraire ſeroit bien requis au

besoin de ses afaires. Et puis, Monsieur, que ceci ne vous a esté induit que pour le respect de son seruice, & de mon vtilité: ie vous prie, ayant conu, que vous en estes trompé, m'en vouloir guerir auec la mesme lance, de laquelle vous m'auez transfigé. Et faites en sorte, qu'à mon arriuee, qui sera au iour qu'il m'a assigné, il soit desia preuenu de ne m'en presser aucunemẽt. Car la reluctation ne me seroit honeste, ni conuenable: & l'obeïssance me seroit fort preiudiciable. Cependant ie prie Dieu, Monsieur, vous continuer sa grace: me recommandant humblemẽt à la vostre.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Tout homme de consideration en tout acte doit distinguer & faire diference de la vertu & du vice, & se resoudre qu'il y a plus d'honneur & d'vtilité à la suite de l'vn, qu'à la volupté de l'autre. A Monsieur Theuenon, Seigneur de Chapelle son cousin, à Roanne.

193 MOn cousin, ie suis de mon naturel si ennemi de l'adulation, que ie fuy toutes choses, qui ont quelque confor-

cõformité auec elle. Et par ainsi si ie ne commẽce les lettres que ie vous escris par Monsieur: vous me pardõnerez, s'il vous plaist, & penserez que ie me conforme en cela à vostre naturel, ennemi de telles sotises, & ne suis de si peu de iugement: que ie ne conoisse que vostre propre vertu, & les graces que vous possedez, vous font excellẽt: de maniere que ce titre, ou plus grand, vous est propre & particulier. Mais pour ce que ie say auec vous, que ces aparences sont plustost à reprendre qu'à estimer, & que vous aimez mieux l'estre, que le paroistre: ie vous escris d'autre façon: ayant opinion que par vn mesme traict, ie satisferay à vostre noble & iudicieuse nature, & à la sincerité de la miene. Croyãt fermement que vous aimerez plus la simplicité de mon afection, que la superfluité des paroles, mere du vice & de l'abus qui regne presentement. Ie me suis proposé tant en ceci, qu'en plusieurs autres choses, de vouloir imiter plustost les anciens, dignes de reuerence & d'estimation, que les modernes suiets à la censure: & contre l'opinion de plusieurs, qui veulent que nous soyons obeissans aux coustumes qui nous sont

transmises par la diuersité du temps. Car ie penseray acquerir plus de louange au seruice de la vertu, que ie ne ferois pas à la suite du vice. Si i'ay quelqu'vn contraire en cela, ou si aucuns trouuent mauuais que ie semble estre trop auare en matieres de titres & de qualitez: ie m'asseure, mon cousin, que vous n'en ferez iamais plainte: conoissant que d'autant que ie suis chiche de propos, ie suis de tant plus liberal de bonne & honeste afection, & moins oublieux & ingrat des obligations que i'ay à vous, & à vos predecesseurs. Me recommandant humblement à vostre bonne grace. Priant Dieu vous donner, Monsieur, heureuse vie.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Prieres trop artificielles enuers vn ami, sous pretexte de peu d'amour, ou de peu de confidence, & indignes du priuilege d'amitié. A Monsieur Lymosin Conseiller du Roy au siege Presidial de Lyon.

MOnsieur ie serai court à trois chefs de la letre, qu'il vous a pleu m'escrire. Premier, ie vous diray que vostre

venue

venue par deça me sera fort agreable & desiree en quelque tẽps que ce soit, car vous estes fourni d'vn rencontre si heureux, que chacun se resiouït de vostre presence. Venez donc vne fois auec toute la personne, comme souuent vous y estes venu auec la lãgue: autremẽt vous me donnerez à croire, que l'ocasion du desir de ceste venue, est pour me voir seulement,& que ie suis de si peu de vertu, que ie ne merite que vostre volonté arriue en acomplissement:& de ce(comme iuge pertinẽt de mon peu de valeur) ie ne douterois nullement: si de soi la grande afection que ie vous porte,ne le meritoit:estãt telle qu'elle peut fournir la faute des autres qualitez. Payez moy dõc ceste amour auec telle petite faueur: afin,que ne le faisant vous ne soyez estimé de tous hõmes amis de ciuilité,pour personne ingrate: dont ie serois autant marri pour vostre reputation,que pour mon interest particulier. Quant au second point, ie vous auise Monsieur, que les longues prieres que vous m'auez faites, ont esté superflues, pour obtenir de moy chose de si peu de mouuement, & euss suffi me faire sauoir, que vous auriez plaisir que vostre

cousin peust receuoir suport par mes lettres: si ie ne craignois vous ofēser, en lieu q̄ ie desire vous cōplaire en toutes choses: ie dirois que ce seroit vn pretexte ou de peu d'amour, ou de peu de cōfidence, tous deux indignes du priuilege d'amitié. Mais pour ne vous desplaire, ie ne dirai autre chose, & lui fourniray la faueur que vous me mandez: ce que pouuant obtenir le fruict que ie desire pour son profit, il en sera perpetuellement detteur à ma bonne volonté. Et pleust à Dieu, que ie peusse par mes lettres penetrer le cœur du Seigneur à qui il a afaire: & par ma faueur ouurir les portes de sa benignité, si à propos que nostre ami en sentist l'vtilité qu'il en espere. Car ie serois plus prompt à faire vne si bonne œuure, que lui à en receuoir le benefice. Et au surplus, pour n'estre plus long que ma promesse: ie vous respondray pour moy, & pour ce païs de Foreſt: & vous diray pour mon regard, que mes œuures ne sont pas de tant de merite, qu'elles puissent auoir force d'esmouuoir vostre bonté: puis que vous estes si riche & opulent de vos propres richesses, que vous n'auez besoin d'y ioindre les miseres

seres d'autruy. Et quant à ce païs il se plaind extremement, que vous en faites si peu d'estat, qu'il vous semble que ses seules singularitez, ne le sauroyēt celebrer & glorifier, sans mandier la faueur d'vne presence Lyonnoise. Ie me recommande humblemēt à vostre bonne grace. Et prie Dieu, Monsieur, vous donner ce que desirez.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Lettre de feu de ioye A Mōsieur de Boessot Seigneur de Pont sur Seine pour son auenemēt à la Cour au seruice de Monseigneur le Duc de Guyse.

195 Monsieur, si ie ne puis arriuer par respōse sufisāte à la courtoisie, & à l'afection des lettres qu'il vous a pleu m'escrire: ie mettrai peine d'y aborder auec le cœur duquel ie me resiouïs autāt, qu'apres nostre cōmun desastre de la mort de feu Mōsieur le Mareschal vous soyez encores allé honorer ceste Cour, & y seruir ce grand Prin-

ce: comme il me desplaist que ie n'y suis à propos, de vous faire plaisir & de iouïr du fruit de vostre auancement & de la conuersation de nostre ancienne amitié. Quoi que ce soit, si l'absence m'oste la commodité de vous faire seruice, & le plaisir de communiquer auec vous: elle ne m'efacera iamais la memoire de vos agreables vertus qui ne peuuent faillir (comme ie m'en asseure) de respondre dignement à l'opinion que chacun en tient. Les recommandations que vous m'auez faites de la part de monsieur de S. Germain, m'ont esté fort honorables, & auec faueur, qu'vn Seigneur de si grande reputation ait voulu auoir quelques recordations de mon indignité. Mais pour ce que ie me veux enuers lui particulierement acquiter d'vn tel deuoir: ie ne vous en diray autre chose. Vous merciant toutesfois que vous m'auez esté si fidele executeur de sa volonté, & amiable conducteur d'vn si grand bien. Et au demeurant, monsieur, quelle ioye eusse ie receu par mesme moyen du tesmoignage que vous m'auez fait de l'amitié que me porte ce bon Seigneur: si auec le desplaisir de sa maladie vous ne l'eussiez trou-

siez troublee, estant tel qu'il doit estre par raison de l'aduersité d'vn Gentilhomme, de qui i'ay tant receu de biẽ & d'honeur. Pleust à Dieu, qu'auec vne partie de la lumiere de mes yeux, ie peusse chasser quelque poinct de son infirmité pour faire conoistre combien ie suis ennemi de l'ingratitude, & aussi prompt à reconoistre & payer, comme à receuoir les faueurs que ie tiẽs de lui: encores qu'il y eut grande inequalité, & diference entre ce payement, & le merite de la chose: m'ayant donné la lumiere de l'entendement, qui n'excede de moins ce que ie luy dedie, comme le Soleil est plus noble & plus excellent, que toutes les clartez terrestres & materielles. Mais si plus ie ne puis, pour le moins de tant que ie me sens son detteur d'eternelle obligation, ie sentirai perpetuellement son mal: & tant que ie viurai, ie me resiouyrai de ses prosperitez. Et au reste, Monsieur, i'ay escrit à Monsieur le tresorier Berard y a trois mois, deux lettres: & pour ce que ie n'en ay point eu de response, sachant qu'il n'y a faute d'amitié, ni de negligence: ie ne say qu'en pouuoir penser. Ie vous souhaiterois à venir

iouïr de la douceur de ce païs : mais les occupations de voſtre charge mẽ gaſtent ceſte volonté. Mais ceſt eſté prochain que le Roy (Dieu aidant) viſitera les païs, le temps ſera plus agreable. Ce pendant i'iray ſeruir mon quartier, & vous verray par meſme contentement & plaiſir de voſtre felicité : qui ne ſera iamais ſi toſt, que ie le deſire auec voſtre bonne grace. A laquelle ie preſente mes humbles recommãdations. Priant Dieu vous donner la ſiene.

De Lyon.

ARGVMENT.

Continuation & confirmation d'amitié & de reſpect. A Monſieur Pinart, Seigneur de Coublizy notaire & ſecretaire du Roy.

196 MOnſieur, ſi voſtre courtoiſie n'eſtoit plus grande que ma valeur : ie douterois que ce cordage d'amitié, auec les forces duquel vous, par ie ne ſay quelle opiniõ de mõ entendement, & moi, par vne cõtinuelle admiration de vos vertus, auons ſi eſtroitement conioinctes nos volontez : que non ayant iamais eſté reſolues par faute de bons & gracieux ofices, vinſſent maintenant à eſtre laſchees par le ſeul retardement de vous eſcrire. De maniere

maniere que vous euſſiez perdu la memoire du reſpect que ie vous porte. Mais me cõfiant du tout en voſtre rondeur & conſtance, i'eſpere que vous me tenez encores en ce petit coin de voſtre heureuſe ſouuenance, où il vous pleut me loger au commencement, me faiſoit digne de la compagnie de tant de biens de vertu, & excellens & rares, qui occupent le ſurplus d'vn ſi honorable logis. Ce qui me donne à croire de mieux: pour auoir eſté ceſte amitié contractee pluſtoſt de la part de voſtre liberalité que du coſté de mes merites: & fondee plus expreſſément ſur l'honeſteté, que ſur l'vtilité terreſtre, car quãd il ſeroit autremẽt, ie penſerois que vous auriez reuoqué la main de voſtre benignité, ſur la reconoiſſance de voſtre erreur, & de mon indignité, & que vous defaillant l'opinion de ma vertu, par meſme voye l'amour vous en fuſt eſchapee. Quoi que ce ſoit, monſieur, ſi ie ne ſuis digne de voſtre memoire: vous ne laiſſerez d'eſtre touſiours capable de mon obeiſſance. Et ſi iuſques à preſent i'ay eſté long à vous eſcrire, ie n'ay iamais pour cela eſté negligẽt de vous reſpecter & aimer. Mais les empeſchemẽs de mes afaires m'ont

osté la plume de la main, & augmenté le desir & le deuoir en l'entendement. Maintenant (Dieu merci) que ie vis auec moy, desuelopé de fatigues, & apliqué à mes particulieres negoces, pour n'accumuler l'obligation que ie vous sens à plus grande somme: ie vous escriray le plus souuent que ie pourray à peine que toutes mes excuses soyent doresnauant conuerties en vitupere & reproche. Et pource monsieur, que faisant estat de croire, que vous m'aimiez: ie croy aussi que vous n'aurez point à desdain, d'entendre le train de mes petits afaires. Ie vous diray seulement que i'ay laissé les ennuyeuses operations de la vie actiue, & me suis reduit à mon petit mesnagement: mettant peine de marcher par grand pas au recouuremẽt du temps perdu, & s'il m'est possible auec l'aide de ma plume, me subleuer des obscures tenebres de l'obligation. Du corps (graces à Dieu) ie suis bien disposé, & de l'esprit encores mieux puis que l'ambition de vaine gloire, & la cupidité d'humaine richesse n'ebergent plus auec moy. Quant aux biens de la fortune, i'en suis sur la mediocrité auec prou femme & peu d'enfans.

fans. Si vous m'aimez bien fort, vous saurez le surplus auec la presence. Me recommandant humblement à vostre bonne grace.

De sainct George.

ARGVMENT.

Autre recommandation de respect & d'amitié auec plusieurs louanges de sauoir, mœurs, & qualitez. A monsieur de Saconay Precenteur de Sainct Iean de Lyon.

MOnsieur, si l'esperance que me donna dernierement vostre courtoisie de venir par deça honorer ma maison, & prendre possession de ce cœur qui a esté si longuement vassal de vos vertus, a esté cause, que contre mon desir, & mon deuoir, ie ne vous ay plustost escrit: aimant mieux receuoir consolation auec vos paroles, fournies de bonté & de bon exemple, que vous ennuyer de mes sotes escritures. Mais puis que ie me voy en cela si esloigné de la fin de mon vouloir: ie delibere d'y satisfaire d'vne autre part. Afin qu'ayant conu le respect & l'amitié que ie vous porte: vous sentiez par

meſme moyen que vous eſtes tenu de m'aimer, & que lors que vous ſerez deſ-armé de ces graues negoces: vous ayez memoire de venir à l'obſeruation de voſtre promeſſe: & à la ſatisfaction de l'incroyable apetit que i'en ay. Lequel m'eſt de tant plus grand, que me ſera la commodité que i'auray de pouuoir iouïr de voſtre vertueuſe & profitable conuerſation pour eſtre (par la grace de Dieu) maintenant extrait du dur ioug de mes eſtranges ocupations & reduit à la tranquilité de l'eſprit, qui eſt requiſe à ſuporter tant de troubles & de calamitez de ce temps. Pleuſt à Dieu, Monſieur, puiſque ie me ſuis deſia propoſé d'eſuyure l'heureuſe energie que vous auez de bien eſcrire: ie me peuſſe à ceſte heure de meſmes appliquer à l'imitation de voſtre louable maniere de viure, & que l'vn me peuſt arriuer auſſi à propos que l'autre. Car en lieu que du premier ie me promets vne braue & fauſſe gloire de ce monde: l'autre me rendroit vne vraye & eternelle felicité. I'ay commencé à l'vn & me voy en grande dificulté de paruenir à l'autre. Quoy que ce ſoit, monſieur, en me ſubleuant des caligineux

& ter-

& terrestres pensemens, des brutesses & pecoreries de ce coquin monde: ie me force, tant que ie puis, de purger les yeux de mon opinion: afin qu'estans clarifiez, ie les puisse totalement diriger à ce diuin & eternel luminaire. Esperant que cest infinie clarté d'escourant la pureté de ma vie, enflambera & allumera mon entendement, & luy fera ouuertement voir la diference de ce baboin bien transitoire, & de celui qui est infini: & non seulement le conoistre, mais l'aimer vniquement. Ie ne m'estois iusques à cest heure conu digne d'vn si grand bien: & suis en doute (comme dit Plato) que me voulant ioindre aux formes separees de la matiere: il m'en fale separer du tout par l'intellect de ceste chair aux deux moyens qu'il a figurez en ces epistres. *Plato.*

Ce que par quelque peine que i'aye mise ie ne l'ay peu ni pourray faire, si la main de la grace de Dieu, ne me leue de ceste paralysie. Et vous, Monsieur, bien-heureux qui en ce temps plein de troubles & de diuisions, auec la compagnie de peu, vous vous trouuerez au port, où iouïssant du fruict de vostre doctrine, vous pouuez li-

brement traiter & considerer les choſes deſquelles l'vſage & la recordation doyuent preceder tout humain contentement. Ie vous ſuplie donc Monſieur, qu'en ceſte fragile nauicelle ne noſtre antique foy : en laquelle auec les bons, comme l'vn des plus ſages patrons, vous eſtes en Pouppe : vous vueillez vniquement auec les autres, vous ſauuer & garentir, du flot de ce vent contraire, & impetuoſité de l'heretique cõfuſion qui regne pour auiourd'huy. Afin que nous autres par voſtre exemple ſoyons pouſſez des tenebres à la lumiere, & par vos peines dreſſez à la carriere de l'heureuſe & eternelle vie. Mais pource que plus d'eſcriture vous donneroit plus d'ennuy. Ie me recommande de tout mon cueur à voſtre bonne grace. Et prie Dieu vous donner, Monſieur, heureuſe vie.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

Si les amis contoyent auſſi bien les iours de leurs promeſſes, comme font ceux qui en deſirent & atendent l'execution : ils mettroyent plus de peine de les obſeruer. A Monſieur d'Allemaigne, Receueur general d'Auuergne à Lyon.

Monſieur

193 MOnsieur si vous eussiez esté aussi prompt, à obseruer vostre promesse comme vous fustes diligent à la faire: si vous contiez aussi bien les iours que font vos amis par deça vous trouueriez que ma cõplainte ne seroit point hors de sa saison, que desia vo⁹ auriez receu la douceur de ce païs, & nous iouï de vostre gaillarde cõuersation. Mais puis qu'estãt ailleurs pousse par vostre desir, vous n'y auez encores satisfait: ie vous prie au moins de venir à l'opinion de ma requeste. Dequoy ie vous auray obligation de tant plus pour cõplaire, que pour vostre plaisir vous aurez voulu prẽdre ceste peine, & mesmemẽt en tẽps qui ne vous peut raporter autre contentement, que celuy qui vous restera de la reuisitation de tant d'amis & de seruiteurs, qui y ont esté generez parmi la semence de vos courtoisies, & de la conoissance que vous aurez de la ioye que vostre presence nous fera receuoir. Monsieur tenez promesse, adherez au beaucoup de nostre desir, & acquitez quelque peu de vostre deuoir, & de ce qui vous doit mouuoir l'amitié que particulierement ie vous porte, & celle dont vous ce-

ſtes obligé, par la loy d'honeſteté. Ou faites que ie ne vous aye iamais veu ni conu ou que ie ne me puiſſe iamais ſouuenir de vos bonnes graces. Mais ie ne trouue moins dificile, l'vn que l'autre. Au moyen dequoy ie n'y voi nul remede que de vous veincre d'afection & de bonne volonté. De laquelle en atendant qne vous y ayez pourueu pour voſtre honeur: ie me recommande à voſtre bonne grace.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

Qui veut entreprendre d'acuſer quelqu'vn il doit eſtre vuide de toute choſe digne d'eſtre luimeſme acuſé. Et ne peut entrer au cœur de quelque homme genereux que ce ſoit, qu'il y doiue auoir aucune intermiſſion d'ofice & d'honeſteté. A Monſieur le Mareſchal de S. André.

199 MOnſieur, ſi les hommes n'eſtoyent informez de la grande & lõgue ſeruitude que ie vous ay: & combien par la grace de voſtre vertueux naturel mes prieres ont eu valeur en vo-

en vostre endroit : ie ne serois pas comme ie suis si souuent pressé de vous importuner. Mais l'vne de ces choses là, est conue de tous: & l'autre experimentee de plusieurs. Par ainsi d'autant que de refuser à vn miserable l'ofice de faueur, est chose eslongnee de toute humanité & que nulle intermission d'office pour quelque ocasion que ce soit, ne peut entrer au cœur de l'hõme magnanime & genereux : ie ne me faudray iamais de vous prier toutes les fois que ceux qui auront besoin de ma faueur m'en requerrõt, & que la charité du prochain, le me commãdera. Monseigneur si le crime de M. D. P. est digne de peine & de quelque chastiment : l'ocasion d'icelui merite plus de grace & de consideration, & si comme iuge d'equité il vous plaist balancer l'vn & l'autre: vous trouuerez la cause qui a meu ce Gentilhomme de se venger beaucoup plus preignãte que la qualité de la vindicte. Mais quand ainsi ne seroit, la clemence, douceur, & la benignité (qui est vertu à tout homme semblable à lui singuliere) vous exhorte assez : la clameur de ses parens & de l'honorable famille dont il est issu (qui auecques tant de

Cicero. Nullo casu arbitror hæc controuerti posse, quin tanti animo, tanta constantia præditus, contingere vt nulla fiat officij intermissio.

fidelité, & de deuotion, ont vsé beaucoup de leur bien, & de leur vie enuers vous & vos predeceſſeurs) vous en ſuplie, les pleurs de ſa dolente mere le vous requierēt: la conſideration des vices & mauuaiſes humeurs de ſa partie le vous garantiſſent: & moy auecques les plus ardantes & afectueuſes prieres que i'ay iamais vſees enuers vous, ie vous demande ceſte grace. Or, Monſeigneur, ou vous eſtes en deliberation de lui faire donner quelque ennui, pour le rendre meilleur: ou pour bonifier les autres par le miroir de ſa peine: ou vrayement à la ſuggeſtion de quelque ſot, vous ayant mal à propos, imprimé à ſon exemple la purgation des hommes ſeditieux de voſtre gouuernement, pour y faciliter, & trāquilizer les bōs. Quant au premier, vous ne le ſauriez faire meilleur qu'il eſt, & qu'il a touſiours eſté au raport de to⁹ ceux qui ont eu ce biē de le conoiſtre. Et ſi ceſte ofenſe (prenāt la iuſtice à toute rigueur) merite correction: elle eſt auſſi digne de pardō par l'œil de l'equité, & du deuoir ou nous ſommes tous obligez par la conſeruation de l'honeur. Car monſeigneur,

gneur, pour vous en parler franchemẽt, il ne sera iamais trouué entre personnes de grandeur, qu'vne ballafre d'honeur ne soit plus punissable qu'vne ballafre de visage. Or s'il vous plaist en faire demõstration, pour donner exemple aux vicieux: il ne sauroit entrer en opinion, qu'il falle que la peine & le supplice de la propre vertu serue pour la penitence du vice: mesmes qu'il s'en voit de iour à autre dans les forces de la iustice, infinité qui en eschapent par ie ne sai quels moyens: la mort desquels seroit profitable au monde, & merueilleusement agreable à Dieu. Et en tout euenement il seroit plus expedient de refrener & moderer la langue de tant d'impudens infracteurs & demolisseurs de l'honeur & reputation d'autrui: qui comme cause principale sont propre matiere & instrument de tant d'inconueniens & de la dissolution de toute humaine compagnie: & cessant ceste cause pernicieuse, ne resteroit nul moyen d'iniquité. Et au surplus, s'il est necessaire de resseguer les mal viuans de la ville: ceste decision ne sauroit en façon que ce fust, tomber sur vn ieune Gentil-homme naturellement bien in-

La mauuaise langue est souuent occasion de beaucoup de malheurs.

formé, & composé de tant de loüables parties & de tant de bonnes mœurs, qui n'a iamais commis chose indigne d'honneur, & tel que si le reste de la ieunesse ouuroit les yeux en sa lumiere : le monde en seroit plus beau & plus agreable. Et quand il seroit autre & tel que sa partie le descrit faussement: il ne doit estre receuable à cela, d'autant que quiconque entreprent d'accuser autrui il doit estre exempt & purgé de toute chose suiette à l'accusation, car il seroit beau voir, que Verrès accusast vn larron. Milo vn homicide, Claudius vn adultere, & Catilina vn Cethegus. Mais monseigneur ie ne veux plus auec grandes raisons qui me superabondent, me trauailler à iustifier ceste cause, afin que sa condition semble plus propre à vous mouuoir que l'humanité de mes prieres. Seulement ie vous diray, que ie ne vous saurois iamais faire instance pour plus iuste ocasion, pour vn plus singulier ami, ni auec plus de desir & d'afection, qu'il vous plaise qu'elle me soit entherinee. Et comme si la faueur me sera de tant plus grande, que point que iamais il vous ait pleu m'en impartir aussi l'obligation sera telle, qu'il me se-

Cicero Carere debet omni vitio, qui in alterū paratus est dicere.

ra à

ra à iamais impossible de la fournir & satisfaire, si ce n'est l'extreme volonté de vous faire toute ma vie treshumble & fidele seruice. Supliant le Createur, Monseigneur, vous donner tres-heureuse & longue vie.

De Lyon.

ARGVMENT.

Lettre de Monsieur le Mareschal de S. André au Roy Henry, en recommandation de quelques Gentils hommes Anglois, desirans se reduire au seruice de sa Maiesté.

SIre ie desirerois que mes seruices eussent tant acquis d'autorité enuers vous, que mes recommandatiõs y eussent quelque pouuoir d'honneste faueur pour ceux là qui la me recerchent. Toutesfois encores qu'ils soyẽt de peu de force: ie ne laisseray de faire aparoistre à ces Gentils-hommes Anglois, le cœur & l'afection que i'ay de leur aider & la foy que i'ay que vostre Maiesté, les doit reconoistre, comme elle fait coustumierement tous les autres qui ont abandonné parens, patrie, & leurs naturelles facultez pour son seruice, tant pour

eſtre & apartenir au deuoir de tout bon & vertueux Monarque: que pour le bien & grandeur de voſtre couronne. Toutesfois Sire, puis qu'ils vont deuers vous, i'ay bien voulu aiouſter aux prieres des autres, qui pourront eſtre de plus de force, que les mienes petites & debiles: Et ſuplier treshumblement voſtre Maieſté, que ſelon l'vſage de ſon acouſtumee benignité & courtoiſie il lui plaiſe les receuoir & reconoiſtre de ſorte, que leur merite y rencontre la remuneration qui leur eſt deuë, & qu'ils puiſſent auec infinis autres vnanimement rendre foy & teſmoignage au monde, de ceſte rondeur, bonté, & royale volonté. Et de telle grace pour ma reputation. I'auray auec eux eteneller & conionte obligation à voſtre maieſté. A laquelle, Sire, ie ſuplie le Createur, donner acroiſſement digne de ſa grandeur & entiere felicité.

De Londres.

ARGVMENT.

A Monſieur le Chanoine Papon, Prieur de Marcilly, ſur ſon liure du Ris auec vn trait noté & tiré d'vne eglogue d'Auſonius. Concluant

cluant contre le Ris, que tous Estats de ce monde sont en quelque souci. Et que chacun se desplait en sa propre vocation.

MOnsieur, i'ay eu tant agreable vostre liure du Ris, comme le merite de la beauté & la doctrine dont il est fourni, & cõme i'auray touſiours toutes choſes qui me ſeront mandees de voſtre part, & vous en remercie autant comme ie doy, & qu'il m'eſt poſſible: reſeruant l'obligation que ie vous en ſens en la partie de mon cœur, où ie conſerue la memoire des choſes qui me ſont plus precieuſes & recommandables. Et de laquelle, ſi toſt que l'ocaſion s'y preſentera, ie m'aquiterai auſſi promptement, que vous m'y auez liberalement conſtitué. Et cependant vous pourrez vous preualoir & vſer de tout ce qui depend de moy, auec la ſeureté & priuauté qui apartienent à vos vertus & à l'amitié que ie vous porte. Vous priant Monſieur, que doreſnauant vous me faciez ceſte grace, que ie ſoye participe de vos eſcritures. Car encores qu'elles puiſſent tõber en plus dignes mains: elles n'arriueront iamais à perſonne qui les voye plus amiable-

ment ni de meilleure volonté que ie feray. Ie ioindray la louange de ce liure auec celle qui lui est vulgairement attribuee. Et pource qu'il n'est rien plus contraire au Ris, que la cõsideration & l'agitation de ceste vie mortelle, en tous estats de ce miserable siecle: ie vous enuoye la traductiõ que i'ai faite en rime. Sur ce petit discours que nous en vismes à Gotelas en l'Eglogue d'Ausonius. Me recommandant humblement à vostre bonne grace, & du Capitaine Rolandon. Et priant Dieu vous donner Monsieur heureuse vie.

De S. George au Gasillan.

SVR VN TRAICT NOTE en vn Eglogue d'Ausonius.

Quod vitæ sectabor iter? &c.

Las (mon Dieu) par ma pauure vie
Qu'elle voye sera suyuie?
Les viateurs auec raison
Trainent le soin de leur maison,
Et n'est maison tant soit contente,
Qui sois d'ennuy tousiours exempte.

Plusieurs

Plusieurs dangers parmi les champs,
Suyuent de pres pauures marchans
La pauureté pesante & basse
Est plus molestе, à qui s'en lasse:
Le laboureur mesme s'ennuye,
De tant piquer ceste charrue.
L'opinion commune blasme,
L'homme qui veut estre sans femme.
Qui l'a maudaise, & en endure,
Est en coruee honteuse & dure.
Ceux qui en sont la garde veine,
Ne sont pas hors de grande peine.
Quant au fait d'armes sanguinolent,
Il est cruel & violent.
Et la viteſſe de l'vsure
Aux pauures fait greue morsure.
Puis donc que tout est en souci,
Et de viure chacun transi:
En toy seul Dieu sera rauie?
D'oresnauant ma pauure vie.

En heur content se dit.

ARGVMENT.

Les iours, ausquels ceste pauure vie hazardeuse se trouue conseruee, ne sont gueres moins heureux, que les iours de la propre natiuité.

D'autant que nous naissons comme sans sentiment, auec vne incertitude de plaisir, & nous ne pouuons estre garãtis d'vn inconuenient de mort, sans vne certaine volupté, & extreme resiouïssance. Au moyen dequoi ce Secretaire n'eut pas peu d'ocasion de ioye le xij. de Iuill. 1562. ayant esté garanti, quasi par miracle d'vne merueilleusement cruelle & espouuantable mort: declaree succinctement en ceste lettre adreßee à M. Berard Tresorier de l'Artillerie, l'vn de ses plus asseurez amis, auec plusieurs renouuellemens de leur fidele & parfaite amitié, si bien & de si longue main par plusieurs ofices generee, que de sa part il l'aura en perpetuelle recommandation.

202 MOnsieur, i'ay receu vos lettres marquees de l'anciene amour de nous deux, & de l'humaine nature & courtoisie que vous possedez. Et tout ainsi que vous auez receu l'excuse que ie vous ai faite, de ne vous auoir escrit: i'accepte la vostre de mesme point, & croi que le plaisir que vous auez eu de sauoir de mes nouuelles, vous aura causé l'efect du silence, dont vous m'escriuez. Et me plaist singulierement, que toute la vertu de ce plaisir vous soit espanchee autour du cœur, pour en chasser l'ennui que la nouuelle de la mort

en ceſt

en ceſt horrible maſſacre de noſtre pau-
ure ville de Mont-briſon, vous auoit
aporté auſſi promptement qu'elle a eſté
diſperſee en la legereté des langues.
Mais encores que vous m'ayez pardon-
né l'intermiſſion paſſee: ie ne veux plus
vous donner matiere de me reprendre
pour l'auenir, & faites le ſemblable. Car
par ce moyen en deſpit de la diſtance
des chemins, & de l'eſloignement, nous
iouïrons du priuilege & omnipotence
de la plume, pour le fruit & benefice
de noſtre ancienne amitié. Ie me reſ-
iouïs de la ſanté de vous, de madame la
Generale, & de vos petis Berardeaux
leſquels, i'eſpere, ſerõt vn iour tels que
il apartient aux vertus & ciuilitez du
pere. Dieu les vous conſerue auec tou-
te felicité. Et vous tenez aſſeuré, qu'il
n'y a perſonne en ce monde qui prẽne
plus de plaiſir que ie fais au voſtre, & à
voſtre honeur & heureuſe ſatisfaction:
auſſi n'en y-a il point qui vous reſpe-
cte, ne qui vo⁹aime plus. Et pource que
ie m'aſſeure autant de vous, meſurant
voſtre cœur auec le miẽ par meſme cõ
pas: afin que ie vous face part de mes cõ
ſolations, pour ſatisfaire à voſtre deſir
ie vous diray, Monſieur, qu'apres auoir

infructueusement semé vn si lõg temps de mes seruices, en terre assez ingrate pour moy, estant reduit en ceste ville, sur ces troubles & diuisions, esleu & cõtraint d'en prendre en partie la charge, & pour le faire court, apres auoir veu passer par le fil de l'espee, huit cens soixante pauures corps de nostre charge, moi prisonnier auec dixhuit, qui ont bondi d'vne tour assise sur des rochers merueilleusemẽt haute & espouuentable, & moy sauué (non sans miracle, par le vouloir de Dieu) à la solicitation & diligẽce d'vne miene belle sœur Damoiselle de grande vertu, & à mõ auis par beaucoup de la faueur de Monsieur de Põcenat: qui (cõme vous l'auez conu) ayant changé de plusieurs façons de viure, ne s'est iamais peu deuestir de sa naturelle douceur & bonté: qui aussi certainement a preserué la vie de tout le reste du pauure peuple, & l'entiere combustion & ruine de ceste miserable ville, contre le gré & resolue intention des mains sanguinaires: En fin me voici auec vne femme saine de corps & d'ame, si conforme à mon besoin, & à mes volontez, que ie ne la saurois souhaiter d'autre plus aferente qualité: aussi

aussi ie l'aime cõme la lumiere de mes yeux,& me resiouïs extrememẽt de me sentir aimé d'elle. I'ay ma petite Iaqueline fort belle fille (si le transport de l'ardeur paternelle ne me deçoit) & croy q̃ pour autãt qu'elle ne tiẽt rien en cela de la figure du pere, ni de la mere: elle a prins ceste beauté exterieure en l'interieure excellence & sincerité de nos cœurs: & auec beaucoup de petites meches,& flammettes de vertu & d'esprit, elle me dõne & allume l'esperance d'vne future consolation: apres la mere c'est l'idee de mon ame,& la cresme de mon bien. Il a pleu à Dieu me leuer vn fils qu'il m'auoit donné quasi à l'entree des secondes portes de ceste vie, il est bienheureux au ciel, ou l'interieur de toutes choses est conu: & y conoissant la pureté de l'amitié qui est entre vous & moy, il prie pour nostre commune prosperité. Monsieur ie desire que ceste venue du Roy vous achemine à Lyon, esperãt que vous ne serez point si cruel de me priuer d'vne visite pour prendre possessiõ de la petite maison qui est vostre,& ne peut estre autrement: puis que du cœur du maistre vous estes infaillible possesseur. Ce pẽdant ie vous suplie

de me cõmander, ſi en quelque endroit vous me ſentez moyẽ de vous faire ſeruice. Et ſur tout que i'aye ce bien de receuoir de vos nouuelles. Car l'eſcriture eſt vn tableau repreſentant apres le naturel, le cõtentemẽt de la preſence des amis. Ie prie Dieu vous donner, Monſieur, entiere felicité auec ſa diuine grace: me recommandant humblement à la voſtre.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

Tant plus l'homme eſt conſtitué en grãdeur ſur les autres, & plus il doit eſtre aiſe, luy ſuruenant occaſion de pouuoir exercer l'humilité et la douceur qui luy doiuent apartenir: & ſi de premier mouuement poſſede quelque orgueil, cela ne luy peut penetrer l'entendement, il en doit eſtre preſſé par pluſieurs impreſſions: car le temps amenera auec la maturité de l'aage l'experience des choſes, qu'il ſentira obligation à ceux qui par importunité, ou autrement, l'auront mis au chemin de ſon deuoir. A monſieur de S. Irigny.

203 MOnſieur, n'ayant (comme ie penſois) obtenu du Seigneur, que vous ſauez, ni faueur ni ſeulement reſponce de la lettre que ie luy auois eſcrite

crite ie me contente du fruit que i'en ay raporté, qui est de reconoistre par ce moyẽ, le peu de ma valeur, & le trop de ma hardiesse. Mais ne pouuant encores esteindre pour cela le feu de la charité qui me commande: i'ay aduisé de recourir à l'eau de vostre intercession, pour ce pauure Musicien qui se reconoist & delibere si fermement de s'amender pour l'aduenir, que sa bonne volonté, auec la patience de sa prison, est digne non seulement d'excuse de sa faute, mais du pardon & de la grace d'vn maistre gaillard & liberal. Et si en cest endroit vous faites ce que ie n'ay peu faire pour lui, vous me constituerez en obligation enuieuse de vous faire seruice: & viẽdra le temps, que ce Seigneur vous remercira du moyen que vous lui aurez donné, d'exercer l'exemple de misericorde & le benefice de douceur: ce qui doit estre conforme à ses autres qualitez. Et si ferez seruice agreable à la Musique, qui est l'vne des meilleures & pl⁹ belles dame du monde. Au surplus, ie vous renuoye les vers Latins, que i'ay vestus en François par vostre commandemẽt, & des plus beaux acoustremens de ma friperie. Mais s'ils ne sont selon la grã-

deur de leur qualité, ie les recommande aux garderobes de vos plus precieux ornemens. Et moi bien humblement à voſtre bonne grace. Priant Dieu vous donner, Monſieur, heureuſe & longue vie.

De Lyon.

ARGVMENT.

Quant aux promeſſes non obſeruees, il n'en faut plus parler: car c'eſt la plus pernicieuſe peſte qui ſoit entre les hommes. Les promeſſes tardiues ne ſont point du tout ſi contagieuſes: mais elles mangent & rongent les os du contentemẽt de ceux qui ſe nourriſſent en leur eſperance. Au moyen de quoy celles qui ſe peuuent promptement ioindre, & marier auec l'efet, doiuent tenir rang entre les plus hautes vertus. A Monſieur de Mont-rond, Cheualier de l'ordre.

Des promeſſes longues à ſe ioindre à l'efet.

204 MOnſieur, i'ay opinion qu'vn chacun bienfaicteur a plus d'honeur & de gloire en la prompte expedition de ſa promeſſe, qu'vn dieu du temps paſſé n'auoit en conniuant l'octroy de ſes bonnes graces. Car les promeſſes longues à ſe ioindre à l'efet, mangent les iours de ceux qui viuent en leur eſperance:

perance:& ſont encores plus pernicieuſes,que l'humeur de l'auare,qui ne veut incliner à faire, ni à promettre aucune choſe. Mais les promeſſes promptemẽt obſeruees, ſont logees aux plus dignes lieux des dieux inferieurs, qui en ſont les vniques conſeruateurs. Et s'il eſt ainſi,Monſieur,m'ayant quaſi en meſme inſtant procuré & mandé teſmoignage du vouloir de Monſeigneur le Conte de Retz: ie vous doy tenir & reputer cõme vn dieu de mes neceſſitez. Mais pource que mon ſauoir eſt moindre que voſtre bonté: afin que ie vous puiſſe autant louer,cõme il vous a pleu me fauoriſer,i'en auray recours au priuilege des Poëtes. Et ſi de beaucoup apres ie n'ay receu vos lettres, ne penſez qu'auec les mienes, ie vous puiſſe ſufiſamment remercier. Car le croire de pouuoir,auec vingt fueillets de paroles, fournir les obligatiõs que mes peres ont à vos ſemblables: ce ſeroit pluſtoſt ofice de vilain, que malefice d'ingrat: & à peine payerois-ie ce que ie vous dois,auec vn liure tout entier. Toutefois,Mõſieur,ne doutez point que ie ne mette peine de ce faire,& peut eſtre auec meſme celerité, de laquelle vous m'auez n'agueres

obligé: vous iurant par la reuerence que ie vous porte, que ie me repentirois quasi d'eſtre entré en ce ieu, voyant qu'vn grand Seigneur, duquel la prouidence integrité, & la pleine generoſité poſſede les chefs du cœur d'vn ſi grand Roy, a reconu en ceſt endroit, celui qui au reſpect de ſa grandeur, eſt moindre, que le plus petit peché enuers la miſericorde de Dieu. Monſieur, quelle ſatisfaction vous feray-ie donc par mon peu de valeur? ſi n'eſt que ſi Dieu ſe cõtente d'vn ſacrifice de foy, & de bonne volonté: mon intention entre les hommes ne deura moins eſtre receuable. Mais eſtant voſtre deſir d'eſtre en grandeur augmenté, pour continuer l'aide & le ſecours des vertueux, ie vous ſuplie de penſer à le diminuer, & d'infirmer vne ſi actiue volonté, ſi vous voulez que le ciel fourniſſe vos deſirs. Car la courtoiſie eſt fille de vertu, & outre cela, il eſt plus beau & aiſé de dire i'ay fait pour tel vertueux, que de ſe vãter de luy auoir promis de ce faire. Et n'eſt rié plus diuin, que la promeſſe mariee auec le prompt efet: mais s'ils ſont ſeparez, elle eſt pire que la peſte. Au moyen dequoy il vous plaira conſeruer voſtre bien

La courtoiſie eſt fille de vertu.

bien desirer, iusques au parfait de vostre contentement: & vous verrez que vostre reputation prendra vollee iusques au ciel, tant que la plume des escriuains, auec les ocasions, lui donneront les ailes pour voler sur toutes actions que la mort naturelle pourroit contre vous intenter. Et sur ce ie suplie le Createur vous donner, Monsieur tresheureuse vie.

De Mont-brison.

Monsieur, ie vous enuoye ce Sonnet de la paix, que ie vous ay promis.

SONNET AV ROY, sur la pacification des premiers troubles.

Sire, quant à la paix qui se bruit maintenant,
Pour changer en douceur la ciuile querelle:
A la voir face à face, elle est si douce & belle,
Qu'il faut penser que Dieu y soit là maintenant.
Mais s'il y a par fard d'vn doux allechement,
Ainsi que le serpent dessous l'herbe nouuelle,

Cache sous son beau teinct quelque playe mortelle,
Certes il ne s'y faut fier que sobrement,
Sire, c'est assauoir, que si la prud'hommie,
Embrasse ceste paix par ieu sans vilennie,
Impossible sera d'estimer sa valeur,
Mais si comme Sanson au giron de s'amie,
Vostre force au besoin se trouue endormie,
Il en ressortiroit incroyable malheur.

ARGVMENT.

Les grãs Seigneurs, qui de leur naturelle inclination, & sans force d'artifice, se monstrent oficieux & bien faicteurs, se conforment en cela à la bonté & benignité des Astres, auec vne grande ioye qu'ils reçoyuent en la continuelle recordation de leurs bien-faits. A Monsieur Dursé Cheualier de l'Ordre.

MOnsieur, ceux qui conoissent quelque peu la constellation de mes petites negoces, ne trouueront point estrange le long seiour que i'ay fait en ma maison, sans prendre le chemin du lieu où reside ma recõualescence, ayant couru sur moy l'orage, & la pluye du desastre par si long tẽps qu'il a esté fort mal-aisé de m'en pouuoir si toſt

toſt amander. Mais maintenant, Monſieur, que ie voy ouurir & renouueler les ocaſions, qui doiuent mettre les aiſles de diligence à tout ſeruiteur de bonne volonté, pour le ſecours & ſeruice de ſon Roy, il n'y a plus d'incommodité, faute, ni neceſſité en mes afaires, qui ſoit pour me tenir que ie ne parte dans ceſte ſemaine: s'il ne vous plaiſt auancer ou reculer mon voyage, à meſure du pouuoir que vous auez ſur moi. Et à ceſte cauſe, Monſieur, ie n'ay voulu faillir de vous en auertir d'heure, & à propos de vous en apreſter de ce qu'il vous plaira me commander, pour touſiours me dõner chemin d'aquiter quelque partie des obligations q̃ i'ay à vous: & vous faire conoiſtre auec l'efet que vous n'auez point ſemé ſur moi du grenier de vos faueurs & courtoiſies, comme ſur terre aride & ingrate, & où il n'y a choſe de ce monde qui puiſſe rien rabatre du deſir qui me pouſſe de vous eſtre toute ma vie agreable ſeruiteur. I'atendray dõc, Monſieur, le iour que vous choiſirez pour m'honorer de vos commandemẽs. Cependãt ie vous ſuplieray de ne me vouloir interdire voſtre fer-

meté de mon eſperance : & bien que ce ne ſoit par conte de vertu, ni de merites, dont ie me puiſſe preualoir : vous en ſerez s'il vous plaiſt, prouoqué par la ſeule grandeur de voſtre benignité, en laquelle i'ay telle confiãce, que i'en doute moins les opreſſions & feritez de la fortune preſente ou auenir. Et d'auantage vous conſidererez que les Seigneurs qui ſe monſtrent de leur ſeul mouuement oficieux, & bienfaiteurs d'autruy, ſe conforment à la bonté des aſtres de felicité: auec nõ moins de ioye qu'ils reçoyuent en la recordation de leur bonté qu'en l'exultatiõ de leur propre gloire. Et à tant, Monſieur, la preſente, qui me forme la raiſon, la langue, qui m'exprime les paroles, & la plume, de laquelle ſont faites les ailes de la memoire, ne manqueront iamais en moy, de penſer de parler, & d'eſcrire de l'obligatiõ que i'ay enuers le nombre de vos bonnes graces : auſquelles ie preſente mes treſhumbles recommandations.

Du Gaſillan.

Monſieur

Monsieur, ie me plais sans comparaison plus que ie ne soulois en ce petit lieu, puis qu'il a receu ceste nouuelle beauté d'estre estimé de vous, m'ayant fait ceste honeur d'estre venu prendre le plaisir de la chasse: & estre cause que ie l'ay honoré d'vn dizain, duquel ie vous enuoye vne copie.

A Voir ce Gasillan si rempli de verdure,
Et à voir la verdure assise en si beaux lieux,
Au sortir d'vn yuer plein de triste froidure,
Donnant contentement & au cœur, & aux yeux,
D'ombres, d'oyseaux, de vent, & d'air si gracieux.
Où le ruisseau flotant si doucement murmure:
C'est honneur merueilleux ou pouuoir de nature
Qui l'a auantagé de dons si precieux,
Que gueres ne s'en faut qu'il ne semble les cieux,
Quand mes entiers amis y vienent d'auanture.

En heur content se dit.

ARGVMENT.

A Monsieur de Quilly ancien compaignon de ce secretaire pour luy estre fauorable en la presentation de son liure, enuers M. d'Alluyé Secretaire d'Estat.

206 MOnsieur & frere, si l'ocasion m'auoit dõné fortune de vous pouuoir aider, comme maintenant fortune vous donne ocasion de me faire plaisir: ie ne doute point que vous ne croyez que ie ferois pour vous ce que ie croy que vous feriez pour moi. Ie vous auise, que me voyant de quelque loisir, & à mon regret esloigné des naturelles ocupations que i'ay eues à la suite de la court. Ie m'amuse à faire la court aux liures, & à dresser quelque flãbeau pour seruir à la lumiere de mes peines, & pour m'allumer aux tenebres de la paresse. Et entre autres i'ay fait vn petit liure de lettres familieres que i'ay intitulé à Monseigneur le Comte de Retz, & duquel il m'a semblé deuoir faire part à Monseigneur d'Alluyé, en sacrifice, respect, & honeur que ie luy porte. Monsieur de Rousseaux m'a promis

de le lui presenter, auec ma seruitude & obeissance. Et pource que mon merite est fondé sur si foible capacité que de soy, il se demoliroit en tout sans les piliers faits de plusieurs amis interpositres, me souuenant de vous auoir aimé toute ma vie, auec affection fraternelle, & d'vn cœur qui merite d'estre aimé de vous. Ie ne doute point que m'aimant, comme vous deuez, & comme ie m'en asseure, mon esperance ne soit certaine de la faueur que ie vous demande, alors que se fera la presentatiõ de mon liure, par monseigneur de Rousseaux. Me recommandãt de bon cœur à vostre bonne grace De Paris.

A MONSIEVR DALLVYE, Secretaire d'estat, & des Finances.

SONNET.

Quatre Robertets, cinq grans Rois de la France
Par merites de suitte, ont esté les donneurs
De degré en degré, des biẽs & des honeurs,
Qu'en vous faisant le quart se peut voir l'apparence,

De deux de vos ayeulx, desq̃ls vint la semence
En païs estrangers furent les faicts ouïs,
Pour negoces Royaux, sous Charles & Louys
Puis ce grand Roy François en fit experiẽce,
Feu Mõsieur vostre pere auec mesme grãdeur,
Sans que l'ambition y plantast son malheur,
Sous ce bon Roy Henri entretint la maison
Et vous, Monsieur, apres auez suyui la voye,
De leur noble vertu, laquelle vous enuoye,
Dessous Charles regnant des faueurs à foison.

Monsieur, tous ces biens là sont venus par raison
Et contre ce qu'on dit qu'vne troiseme essence.
Des biens mal obtenus n'agueres iouïssance.
Ceux ci par anthiteſe auront longue saison
Vray est que l'homme n'est pour son seul auantage,
Car les biẽs de ce monde aux heureux departis
De la grace de Dieu, sont par luy impartis
Pour en faire aux voisins quelque peu de partage,
Donc puis que Florimont print son eſtre & son aage.
Au mesme Mont-brison, ou i'ay pris mon ramage,
Et que les troubles m'ont mes moyens escarté:

S'il vous plaisoit m'aider à r'allumer ma plume,
Tout ainsi qu'vn grand feu qui vn petit allume
La vertu de la vostre hausseroit sa clarté.

ARGVMENT.

Les recompenses des Rois doiuent estre conformes aux merites & valeurs des Gentils-hommes de leur obeissance. Et se doiuent acquerir par eux auec les parties & qualitez obseruees en ceste lettre. A Monsieur de Sainct Chaumont, premier Baron de Lyonnois, Cheualier de l'Ordre, & Capitaine de cinquante hommes d'armes.

207 MOnsieur, vostre retour de la Cour m'a rendu le plaisir, que i'auois perdu par vostre deslogement de ce pays, & par mesme moyen le iugement que ie fais, & que i'ay touſiours fait, des faueurs que vous auez receuës par delà tant du Roy que des Princes, se conforme & fournit l'esperance que i'ay de long temps logee en vous. Et quant aux biés & qualitez vous les y auez heureusement obtenues, ainsi que le commun bruit le m'a fait entendre: cela

s'acorde fort à la iuſtice & benignité de ſa Maieſté, & à la foy, valeur & vraye nobleſſe qui ſont en vous, Dequoy Mõſieur, vous deuez vous eſtimer heureux & heureuſement bien nay. I'entens bien nay, pour la proſperité en quoy vous maintient la fortune, & bien-heureur, pour ce que plus grandes felicitez ſont pendantes aux aureilles de vos merites, & reputees ſur vous au cœur, au ſouhait & en la bouche de tous ceux qui ont ce bien de vous conoiſtre. Tout cela vient principalement d'vn bien honorablement, & doucement viure en temps de paix & d'vn valeureuſemẽt faire, en temps de guerre: cela vient d'vn ſauoir monſtrer doux cœur à vos ſuiets, audace à vos ennemis beneuolence aux ſoldats, & conſeil à l'oportunité, pour auoir maieſté en la preſence, gẽtilleſſe aux meurs, bonté en la nature, felicité en l'eſprit, renõmee en vos actions & gloire en voſtre reputation, & le tout ſous la foy, amour & crainte de Dieu. Maintenant, Monſieur ie vous ſalue & honore voſtre bien venue par ce peu de lettre puis que le malheur de mes empeſchemens ne me permet qu'auec la perſonne, & auec la

Parties d'vn bon & vray Gentilhomme.

viue voix, ie puisse pour encores faire ce deuoir enuers celui à qui ie suis appartenant, par tant d'obligations de seruitudes, & d'obeissance. Et vous saluant & visitant ainsi de loin, Monsieur ie rens vœu à Dieu de tout mõ cœur, pour vostre perpetuel contentement.

De Lyon.

ARGVMENT.

Le plus singulier remede contre les aduersitez du monde, est d'empoigner si viuement la patience, que par sa vertu on puisse triompher auec elle sur vn chariot de bonne volonté. Sans toutesfois s'esgarer auec elle aux labirynthes de l'esperance, qui le plus souuent mange en herbe la prosperité de plusieurs. A monsieur Mallet, Secretaire du Roy.

208 MOnsieur mon compagnon, la meilleure vẽgeãce qui se puisse imaginer contre les insultes & feritez de la fortune, est de donner passage à la mobilité de ses fantasies. Et puis que son plus grand plaisir consiste au pourmenoir de ceux là qu'elle tiẽt en main, sous les aisles de son pouuoir: comme elle a fait long temps nous deux en nos

aduersitez communes: il n'y a meilleur moyen que de la rendre honteuse de sa propre vergongne, mal-heureuse de ses propres mal-heurs, & de triompher cõtre elle du triomphe de patience, sur le chariot d'vne bonne volonté. Ne se laissant toutesfois perdre aux labyrinthes de l'esperance: qui est si incertaine, que bien souuent ce qu'on pense moins, arriue plustost que ce qu'on auoit longuement attendu. Qui toutesfois se voudroit opiniastrer en la grandeur de fortune, face qu'elle serue de ieu aux auersitez: & non que les auersitez luy soyent obiect de passe temps. Sur tout que Dieu soit loué craint & reueré, autant en la calamité comme en la prosperité. Et ce sont, Monsieur, & cõpagnon, les meilleurs expediens d'eclipser l'ennui de vos neceßitez. Lesquelles plustost cesseront quand moins vous y penserez. Car les choses de ce monde reuscissent le plus souuent à vn poinct inesperé: & semblent à celui, qui nageant sous l'eau, vient tousiours ressortir en lieu que l'on n'auoit pensé, & voyõs souuẽt venir en peu de temps telle felicité à tel, qui n'agueres au parauant eust contracté auec sa fortune

pour

pour beaucoup moins que des moindres promesses de son auanture. Sur ce ie suplie le Createur vous donner ce que desirez. De Lyon.

ARGVMENT.

Ce Secretaire a ci deuant dit, qu'il y a grande diference d'escrire aux hommes, & d'escrire aux Dames, desquelles on desire faueur & bonne grace. Car communement les hommes se contentent de quelque raison. Et les Dames se donnans naturellement plus de gloire, se glorifient en lettres penetratiues & quasi supernaturelles. Mais sur la fin de ceste lettre, se peuuent mitiguer telles diminitez en consideration de la brieueté des beautez & singularitez humaines irrenocablement transitoires.

209 DEpuis que mes yeux eurent atiré vostre image iusques au centre de mõ ame, ie n'ay cessé de prier amour, qu'il lui pleust m'absoudre de la presumption qui m'agite l'esprit en contemplatiõ d'vne si haute chose. Car il me semble, Madame, que non seulement on fait peché contre amour de vous desirer, mais qu'aussi c'est certai-

ne eſpece de ſacrilege de vous admirer principalemẽt quand cela prouient d'vne ſemblable afection à celle qui me contraint de vous adorer comme ie fais: & ſi ce n'eſt ſelon le merite, c'eſt comme ie puis. Bien que manquant en moy le pouuoir de vous honorer comme il ſe doit: il ſe fournit par vn vouloir de vous ſeruir comme il ſe peut. Et ce ſuplément, (encores qu'il ne m'apartiene de vous monſtrer enuers moy gracieuſe) ioinct toutesfois à la foy que i'ay enuers vous, n'eſt point du tout reietable, ni ceſte bonne afection. Car, Madame, puis qu'amour n'eſt autre choſe que deſir de choſe belle, & volonté de choſe bonne: ie vous aime, non ſeulement pour eſtre compoſee d'entiere bonté, & de parfaite beauté, mais pour eſtre faite par telle curioſité de nature: que toute perſonne qui vous contemple, ouure les yeux du cœur ſur le ciel de voſtre celeſte face, cõme ſur vn obiect des plus hautes ſingularitez du monde. Or, Madame, combien que ie ne ſoye de ces aimans, qui forcenez d'impatience d'eſprit, ſe frapans l'eſtomach, mordent parmi la rage de leurs leures, l'ire qu'ils conçoiuent en la cruauté de

leurs

leurs maistresses: toutesfois ie suis d'vne sorte de nature, qui vous donneroit contentement, en plantãt quelque peu de l'abondance de vos graces au fertil territoire de l'amour que ie vous porte, & en la passion que ie soufre pour vous aimer. A laquelle vous plaira donner quelque consolation auant que la fin s'ẽ ensuyue. Car la verdeur de l'aage va coulant comme le ruisseau, sans que les dernieres ondes puissent reuoquer les premieres, ni que lon puisse ressusciter d'vne transitoire vieillesse, laquelle ayãt tousiours l'œil tẽdu aux tenebres de la mort, se va consommant auec le repentir d'auoir despendu le plus de son tẽps par inutilité irreuocable. Mais, Madame, ie vous propose ceste similitude, plustost pour vous honorer que pour grace que i'en ose esperer, d'autant que sans autre esperance de misericorde, ie vous suis seruiteur, par telle dilection & ardeur, que ie ne suis rien plus à moy. Et que quand bien vous me remettriez en moy, ie me rendrois toutesfois incontinent à vous, comme celui qui est nai pour viure tousiours, plus pour vous que pour soi-mesme.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

L'amitié bien formee entre les hommes doit estre composee par telle vnion d'obligations, que toutes ceremonies exterieures, & respects particuliers en doiuent estre priuez & repoussez. Ainsi que l'obligation d'vn pied à l'autre pour le regard du mouuement des pas. Mais tout cela se doit referer au corps de l'amitié, & à la perfection generale de son ofice. A Monsieur des Martineaux, grand ami de ce Secretaire.

210 MOnsieur mon bon ami, ie vo⁹ enuoye les Anagrammes que vous m'auez demandez. Et si i'ay demeuré quelque temps à vous escrire: c'a esté qu'ayãt pacifié auec mes aduersitez, il m'a semblé deuoir faire quelques treues entre vos courtoisies & mes importunitez: pour le repos de bõne volonté sans m'aller perdre aux labirintes de ces ordinaires remerciemens. Car vn remerciement de stile commun, ofenceroit nos ancienes asseurances, & ne viendroit point à propos, qu'vn pied fust obligé à l'autre, pour le benefice du mouuement des pas. Aussi l'ami

qui au

qui au besoin a fait pour l'ami tout ce qu'il pourroit faire pour son propre fait (n'estant deux vrais & fideles amis qu'vne mesme chose) se mesconteroit de beaucoup de demãder reconoissance de ses merites : & seroit proprement comme obliger soi à soimesme, & exercer tirannie en l'endroit de sa propre personne. Contentez vous, Monsieur, que la memoire bien nee me fera tousiours empoigner tout le contraire de l'ingratitude, conduisant mon deuoir à si bon port qu'il ne fera naufrage parmi la mer de vos bonnes honestetez. Ausquelles ie presente mes humbles recommandations.

De Mont-brison.

Nul n'aime sans dexterité

Anagramme d'Estienne des Martineaux.

ARGVMENT.

Lettre amoureuse adressee à vne Dame d'honeur, de vertu & de bonnes graces, qui sont les principales parties, par lesquelles les dames se font seruir & honorer, & sont plustost doüees de nature, que d'artifice.

211 EN toutes choſes le ciel vous a donné tant de douaires, pour ſatisfactions de ſoi-meſme, que ſi vous les voyez, vous iugeriez eſtre deuoir de merite: & non benignité de nature, l'afection qui m'incline à vous honorer, reſpecter, aimer, & ſeruir. Car, Madame vous n'auez action qui tourne les yeux, qui meine les mains, & qui forme la parole, ſans la licence des graces, leſquelles executent diuinement en vous, toutes operations de la vertu, de la gentilleſſe, & de la courtoiſie, qui vous honorent. Et outre cela, de la douceur de vos mœurs, deriue vne ſi grande modeſtie, qu'elle peut enſeigner à temperer l'inſolence, en laquelle ſe plonge la diuerſité de fortune. Et eſt ſi merueilleuſe la clemence des manieres, auec leſquelles vous compoſez ce que vous dites, & ce que vous faites, qu'elle amollit les cœurs d'autrui: de ſorte que chacun eſt contraint de vous deſirer, aimer, & obeïr comme ie fais. Qui ſurprins de la felicité de voſtre creãce, me reſiouïs à ſentir ſes fleurs deſquelles (ſur toute autre dame que ie conoiſſe) s'embellit la ieuneſſe, qui vo⁹ recree auecques la freſcheur de vos

plus

plus gaillardes saisons. Et pource, Madame, que les dominateurs de tous climats ne portent iamais diademe plus splẽdissant, que celuy qui fulgure sur la teste de ceux qui se peuuent eux mesmes subiuguer, d'autant que la dificulté de la force consiste plus en cela, qu'en la cõqueste des Empires: ie ne sai quelle couronne on pourroit ioindre à vostre iuste bonté, puis qu'elle ayant tousiours tenu la conscience en publie, ne fuit iamais la conoissance de l'erreur. Mais ayant souuent eu guerre auec les vices, & paix auec les vertus, s'en est faite prisonniere de soy-mesmes. Vous seule sauez viure en la table celeste, en vous nourrissant des viandes cuites auec la ferueur du feu de la charité, & en la santé & pureté de vostre cœur, se trouue l'abergement de tant de dilections suaues, saincles, nettes, & sacrees, qui se puissẽt desirer en ce mõde. De sorte que si toutes les dames s'impososyẽt vne reigle de si biẽ & si heureusemẽt viure que vous faites: il faut croire que les excellences terrestres en seroyent beaucoup plus magnifiques. Mais Madame, telle que vous estes, ainsi vous estes arriuee en ce monde: & du ventre de la nature

chacun aporte auec soi la plus grand part de ce qu'il peut estre, & ce que s'y adiouste par estude & par artifice semble au verni, auec lequel les peintres font reluire les figures de leurs tableaux, ou à la beauté qui fait rougir les iouës des Damoiselles, qui mettent peine de se faire belles. Et ainsi, Madame, tel que ie suis en vostre endroit, ie le tiens de naturelle deuotion à vous seruir, obeïr, & complaire, tant que la vie (pour le moins) y pourra satisfaire. Me recommandant tres-humblement à vos bonnes graces.

ARGVMENT.

Parties que non seulement vn ieune homme, mais chacun desireux de la vertu & de la reputation, se doiuent proposer pour estre estimez sages, vertueux & bien meritez de la science. A Monsieur Paparin Aduocat au Bailliage de Forest.

212 MOnsieur, le desir que vous dites auoir de voir souuẽt de mes lettres, deust estre en moy: car vous estes si bõ maistre de les biẽ faire qu'en les lisãt, on peut aprẽdre, ce qui ne peut estre enseigné des mienes. Plusieurs ont la faueur de les biẽ & serieusement dicter

dicter, & autres de les fournir de la viua cité des esprits, des figures, & des traits gaillards qui y apartienent: mais peu vous peuuent aprocher, & nuls vous deuancer en tout cela, non plus qu'en la grace de bien dire & de bien faire, qui bruſle cõtinuellement au feu de voſtre generoſité. N'ayãt veu perſonne de voſtre qualité plus obeïſſant à la vertu, ni plus modeſte en l'executiõ de ſes commandemens: ſigne expres du ſens qui doit adminiſtrer vos futures felicitez. Et n'eſt aucunement arrogante voſtre valeureuſe nature, ni vos ſingularitez nullemẽt hautaines. Tenant au ſurplus touſiours voſtre entendement ocupé à faire, ou cercher de ſauoir faire: qui eſt acte digne de grande louange. Car l'homme en ce monde ne ſait rien mieux que ce qu'il deſire ſauoir, ni moins que ce qu'il pẽſe le plus, d'autant que le trop cuider, ronge les os de l'eſprit iuſques aux moëlles de l'ignorãce. Voila pourquoy Socrates ne voulut iamais eſcrire, pource (diſoit-il) que le papier eſtoit plus cher, que tout ce qu'il ſauoit. Et à la verité, la moindre choſe de ce que no⁹ ignorõs, eſt ſans cõparaiſon plus grãde, que ce que tous les plus

sauans hommes du monde pensent sauoir. Parquoy pour mieux sauoir, il faut proposer, que ce que nous pensons mieux sauoir, nous est parfaitement inconu. Et celuy qui ne trouue les choses de soy, ou ne met peine de les aprendre d'autrui, est vne ombre, qui ne ressemble, ni soi, ni chose que ce soit. Mais, Monsieur, vous ne seriez pas fils d'vn pere, & neueu d'vn oncle, si gẽs de bien, & de si bon esprit, si vous estiez autre que ie vous declare. Parquoy ce n'est pas sans cause, que chacũ, qui vous conoist vous a en amour & admiration. Et moy sur tous, qui sur ce presente mes recommandations de bon cœur à vostre bonne grace.

De Sainct Romain.

ARGVMENT.

Remerciement & reconoissance de courtoisie, & d'vn present receu si à propos qu'il en double l'obligation. A Monsieur le Lieutenant Bourdel, frere de ce Secretaire.

213 MOn frere, le present du gibier que vous m'auez enuoyé, m'a esté fort agreable pour la qualité, & quantité: & merueilleux pour la dificulté de la saison

la saison. Messire George du Tronchet mon cousin, vous dira (& voudrois que vous l'eussiez veu auec vostre part de la bonne chere) combien il m'a honoré tout à propos d'vne compagnie qui est venuë ici visiter mon petit mesnage-ment, & comme i'ai fait valoir en cela vostre honesteté. Vostre harquebuse n'a point petté si haut, par la poudre de l'intẽtion qu'elle auoit de me voüer sa proye, que ma voix a trompeté vostre naturelle bonté, & fraternelle souuenãce, par le vent de ma bonne volonté: & de sorte que si vous l'eussiez entendu, vous seriez ennuyé de m'en mander souuent tant pour vous faire paroistre gaillard distributeur de choses que vo⁹ pouuez, que pour m'aider à couronner la Maiesté de ma liberalité. Maintenãt ie vous en remercie, & par ce mesme moyen des obligations que ie vous ai de toutes les demonstrations que souuent vous auez faites de m'aimer depuis trente ans, que nous sommes non seulement freres, mais comme parfaits amis. Et prie Dieu que les paroles de la raison qui le me font confesser, se puissent cõuertir en effect, par lequel ie vo⁹ face voir que vostre cœur de m'aimer

n'eſt point plus grand que mon intẽtion de vous faire plaiſir, quand Dieu m'en donnera la grace. Me recommandant à la voſtre.

De Saint George Haute-Ville.

ARGVMENT.

Louange de la marchandiſe & trafique des liures, auec declaration de la modeſtie que doit vſer le marchand entre ſolicitude & liberté: & entre auarice & trop grande liberalité, pour ſe perpetuer auec raiſon & honeur en ſa vocation. A Sire Lucas Breyer marchand Libraire demeurant au Palais à Paris.

214 I'Ay ſouuent conſideré, Sire Lucas, que la tige de l'arbre eſtrãger malaiſémẽt peut viure & nourrir ſa racine, s'il n'eſt tranſplanté en lieu de meſme nature, que celui duquel il a eſté arraché: & s'il auient qu'il profite, c'eſt beaucoup mieux, & auec plus de fertilité, qu'il ne feroit ſur la campagne de ſa propre natiuité: car s'il procede de territoire maigre, dificilement il s'auancera en territoire gras: ſur tout faut qu'il ſoit replanté à l'aſpect de ſon premier ſoleil. Et par ceſte ſimilitude, vous voyant eſtran-

estrangere de ce Royaume : transporté dans icelui, & y faisant practique de la plus honorable marchandise qui se puisse debiter en ce monde, en lieu le plus grand & le plus reputé de toute la Chrestienté, auec bruit d'homme de bien, & de bon & loyal marchand, & auec vne secrette vertu de vous faire aimer, non seulement de ceux qui ont ancienne conoissance de vous, mais de ceux-là qui se trouuent prins es lacs de vostre courtoisie, du premier coup qu'ils vous abordent : tout cela me fait penser qu'il faut necessairement que vous ayez prins nature en si bõne part, & que vous estes si bien transplanté hors vostre tige à la veuë de vostre primogeniture, & de vostre originelle vertu, que vous ne pouuez faillir d'en produire les fruits qui se peuuent esperer de l'honesteté, de laquelle vous auez esté heureusement enté. Ce qui se confirme assez par le conte & loüable cõmemoration que vous tenez souuent de vos freres & sœurs, & de vos autres parens de par delà, que ie voi (à vostre regret) esloignez de vos yeux : mais à toute heure bien prochains de l'interieure veüe de vostre cœur. Ou-

Conuenit: rebus nomina sæpe suis. tre cela (conuenant les choses bien souuent auec leur nom & apellation) ie voi l'anagramme de vostre nom, qui est (SA CVRE LIBRE) s'acordet fort à vos naturelles humeurs. Car vous ne trauaillez si excessiuement que vous en aprochiez nullement le damnable & pernicieux reproche & vilenie d'auarice: aussi vo⁹ n'vsez de la liberté auec si licentieuse extrauagation, que la modestie en tout & par tout ne vous soit (comme elle doit à tous estre) singulierement recommandee. Voila pourquoi interposant quelquefois, & bien à propos, liberté auec solicitude, vous ne pouuez faillir à longue prosperité de vos afaires, principalement en la profession de si noble marchandise, que ie trouue sur toute autre plus recommandable. I'auise que l'armeurier vend les armes qui couurent, arment, & defendet le corps des feritez de son ennemi, & le Libraire vend celles qui defendent & garantissent l'esprit des insultes de l'ennemi de nature. Le drapier vend les draps qui inuestissent & munissent le corps contre le froid Le Libraire vẽd le papier qui habille le cœur, l'esprit, & l'ame; & les sauue de toutes iniquitez & ad-

Anagrãme de Lucas Breyer

& aduersitez mondaines. Le viuandier, le boucher & l'hostelier fournissent tout ce qui est necessaire pour la nourriture d'vne chair qui pourrira: & le Libraire tout ce qui est besoin pour l'aliment de l'immortalité du nom, de la gloire, & de l'ame. Somme, vous estes en vostre estat, & vostre estat en vous, merueilleusement heureux: & ne say lequel plus digne l'vn de l'autte, par naturelle obligation de merite. Et comme celuy qui entre tous les pauures vertueux, aime qualité de si louable marchãdise, & marchãd de si louable qualité: ie me voüe, & dedie, ce qui sera à iamais en ma petite puissance, au commandement de vous & des vostres, d'aussi bon cœur que ie vous recommande mon liure, & au sire Nicolas du Chemin, l'Imprimeur, & moy à vos bonnes graces.

De Gynuille.

ARGVMENT.

Les grands Seigneurs se doiuent aider d'eux mesmes à estre seruis, respectez, et honorez des

petits par retribution & reconoissance des mérites. Car qui bien se conoit, il aprend autrui à estre reconu, & est l'ingratitude eau propre à esteindre le feu du cœur du plus afectionné seruiteur. A Monsieur d'Aimes, Esleu de Foreſt.

215 MOnsieur, trouuant estrange le peu de conte que ie faisois d'escrire souuent à la dame que vous sauez: ie vous en ay dit, & dis encores ce que i'ay acoustumé de dire des grands Seigneurs, ce pendant que par reconoissance ils le meritent de moy. Et ne suis recors de leur grandeur & reputation, que lors que par leurs courtoisies, ils se souuienent de mes necessitéz. Qui me laisse, & ne tient conte de moy, m'enseigne de l'abandonner: & qui me voit de bon œil, & a memoire de moy, m'aprend & me donne matiere & desir de lui faire seruice: tellement que ie chemine, comme l'on va. Vous m'aleguez les grandeurs, les faueurs, les honeurs, & les suports: & ie vous alegue qu'vn estre de ce que ie ne sens point, m'est vn sentir de ce à quoy ie ne me doy amuser. *Do, vt des, facio, vt facias:* disét les loix des Aduocats: mais ayant faict tant de

seruices

seruices, & n'ayant senti vne seule vmbre de liberalité, est la composition d'vne eau sufisante, pour esteindre le feu de toutes les fournaises d'Ætna. Parquoi ie vous prie de me faire dõner du vent de la trompette de la vertu: si vous voulez que ie soufle le nom, qui ne l'a encores merité en mon endroit. Me recommandant à vostre bonne grace.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

La trop feruente amour est de soy si craintiue qu'il est impossible que son ardeur enflammee, au cœur, ne face part de sa chaleur à la face, & aux parties exterieures. A Madamoiselle Catherine de Rostain.

MAdamoiselle, n'ayant peu trouuer 216
le liure qu'il vous a pleu me commander: i'ay prié M. P. present porteur, non seulement de mettre peine de le recouurer, mais de le vous porter lui-mesme ayant eu plaisir par ceste ocasion d'auoir rencontré la commodité de vous faire voir le personnage: & que par vostre presence il ait ce bien de conoistre ce que l'vniuerselle opinion des hommes vertueux, luy a donné à entendre de vous. I'espere que luy

ayant donné à voir vne Damoiselle de telle beauté & valeur de corps, & d'esprit, & de si grãde estimation : & à vous vn ieune homme de si bonne part, & fourni de tant de vertueuses parties, vous me demeurerez tous deux indifferemment obligez. Et à fin, Madamoiselle, que vous ne lui soyez moins liberale de vos gracieuses & honestes faueurs, qu'il le merite, ma plume vous pourra asseurer par tesmoignage de verité, que c'est vn personnage rare & singulier, amateur de toutes bonnes lettres, & nobles sciences, & qui en tient beaucoup, & tel que sur tous autres, il me semble digne de la plus grande part de vos excellences, & de toutes vos bõnes graces. Et pource que l'extreme affection porte touſiours auec soy ie ne say quelle timidité louable: à peine vous pourra-il voir de prime abordee sans rougir, auec quelque contenance mal asseuree, mais vostre gaillard iugement pourra facilement conceuoir vn si bon signe, & en pardonner la flamme de son cœur si ardente, qu'il est impossible qu'elle ne soit mandee iusques aux parties exterieures. Mais d'autant, Madamoiselle, que les loüanges qui lui apartienent

Ouid. Res est soliciti plena timoris amor.

tiennent excedent les forces de mon escriture,& qu'elles sont beaucoup plus aferãtes à vostre diuine decision,& que ie doi traiter des vostres en leur lieu pour ne faire tort aux vnes ni aux autres: ie conuertiray le surplus de ma lettre en mes tresafectueuses recõmandations à vos bonnes graces, Priant Dieu, Madamoiselle, vous donner acomplissement de vos vertueux desirs.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Bias qui estoit l'vn des sages de Grece, disoit que nul n'estoit pauure que l'auaricieux, & nul riche que celui qui se contentoit. Toutesfois c'est vne memoire qui n'a plus de mise. A Madamoiselle de Cheruë, belle sœur de ce Secretaire.

MAdamoiselle ma sœur, vos lettres 217
remplies d'vne afection fraternelle, m'ont esté surtoutes merueilleusement agreables. Le porteur Monsieur le Chanoine vostre frere, ne m'a fait ce bien de nous venir voir, & me

ſemble qu'il n'auoit pas ſi long deſtour, pour nous faire ce plaiſir. I'en ſuis marri, & ne ſay à qui m'en prendre, ou à ſon peu d'amitié, ou à la faute de nos merites. Or pour reſpondre à l'ocaſion que vous dites auoir de vous plaindre que i'ay ſi long temps demeuré de vous aller viſiter, i'en confeſſe quelque choſe de ma faute: mais elle doit eſtre pluſtoſt imputee à l'aduerſité de fortune, qu'à aucune nullité de bon vouloir. N'ayant (comme vous ſauez) iuſques à preſent peu viure pour moy, ni pour vn ſeul de mes plaiſirs particuliers, mais preſſé (pour quelque peu de conqueſte d'honneur) de la ſeruitude où i'eſtois engagé: i'ay eſté comme vn pelerin extrauagant ce monde, pour la commodité & afaires d'autrui, vous aſſeurant que ce n'a iamais eſté ſans deſir de voir mon frere, vous, & voſtre petite Heleine, auſſi grand que le voſtre. Car ie ne veux point que vous vous donnez à croire, de me pouuoir veincre d'amour, ni d'afection en maniere que ce ſoit, & ſi ie me ſentois autant de commodité, comme de bonne volonté: vous ne ſeriez pas plus prompt à me deſirer, que moy à vous ſatisfaire. Maintenant

tenant que ie suis sur le poinct de me descharger de ces fatigues: i'espere venir bien tost à vous contenter, & à m'acquiter de mon deuoir, & ne sera point sans y mener vostre sœur. Priez Dieu qu'il luy plaise tranquilizer & esclarcir les troubles qui ont cours en ce Royaume, & que ceste pauure France puisse si bien respirer des feus allumez d'vne guerre ciuile, que nos Princes & Seigneurs se puissent vnir de cõcurrentes volontez, & par mesme moyen nous autres leurs seruiteurs, sortir des inestimables trauaux qui nous en resultent: & apres nous ne pourrons faillir de faire bonne, ioyeuse & honeste chere ensemble. Au reste Madamoiselle ma sœur, ie suis en fort bonne santé Dieu merci. Et quãt aux biens de fortune, i'en suis logé sur la mediocrité, & fort opulent & riche en matiere de contentement: puis que les mondaines richesses sont hors de mon apetit, & mon cœur qui estoit cruel tiran de ce corps, s'en est de peu à peu rendu naturel & paisible Seigneur. Mais pour ces opinions, ie ne voudrois point que vous me tinssiez pour estre de l'humeur de celui que ie voulus marier en Foreſt, pour lequel

ayant rencontré la fortune d'vne fille belle & de bonne maiſon, & ne voulant oficieuſement (comme il apartient en traité de mariage) mentir à haut apareil: i'aſſeurois les parens qu'il eſtoit de fort bonne part, ayant pere merueilleuſement riche, ce qu'il ne voulut iamais endurer, & au contraire, me coupant propos, aſſeuroit que ſon pere n'auoit rien & lui encores moins, toutefois qu'il s'eſtimoit le plus riche du monde, entant qu'il auoit contentement. Et comme ie taſchois de rompre ce langage, & dire que c'eſtoit vne grande vertu en lui de ne ſe vouloir vanter: pource que la propre louange de ſoy ſe pourrit en la meſme bouche de celui qui s'en veut preualoir: il m'inſiſtoit touſiours au contraire, & iuſques à entrer en ces pedenteſques arguments, par moyens & par figures il me vint alleguer entre autres infinis paſſages, ceſte ſentence de l'vn des ſept ſages de Grece. Qu'il n'y a en ce mõde que l'auaricieux qui ſoit pauure, ni riche, que celui qui ne deſire rien. En fin voyant que les autres ne ſe vouloyent point paiſtre de ceſte contenance: ie fu contraint lui dire que vrayement il n'eſtoit rien plus

Ouid. Si qua voles apte

plus naturel & raisonable que de se ma*nubere, nu*rier chacun à son semblable, & qu'il se*be pari*roit bien d'aller iusques en Grece, cercher quelque fille de la race de Bias, estant asseuré que les filles de la France, ne se marient plus en latin. Madamoiselle ma sœur, ie prie Dieu vous dõner ce que desirez. Me recommandant humblement à vostre bonne grace.

D'Amboise.

ARGVMENT.

Discours de la maladie d'vn sien ami, qui perdit le poil aux fortunes de la guerre. A Monsieur de Cherué.

MOnsieur mon frere, il me semble 218
raisonable que ma sœur qui m'a fait cest honeur de m'escrire, ait la response, & vous ce seul mot de lettre, ioinct au commun remerciement, que ie vous fais de la souuenance qu'il vous plaist auoir de moy, que vous abutinerez (s'il vous plaist) comme vous faites heureusemẽt beaucoup de plus precieu ses choses que mes sottes escritures. Au reste ie vous auertiray que Dieu merci, celui que vous m'auez recõmandé, commence à se porter fort bien & à se remplumer. Et ay biẽ seu par plusieurs personnes, que la maladie qu'il auoit, estoit

autre que lon ne disoit, elle lui est venue de ce qu'estant seruiteur de deux maistresses, voulãt à toutes deux complaire, l'vne estãt vieille, quand ce pauure homme couché sur son giron, l'entretenoit (pource qu'à toute chose son semblable est plus agreable) elle lui arrachoit ses poils noirs: & la ieune au contraire, ne lui en laissoit pas vn poil gris. Et par ce moyen ce pauure diable d'amoureux, a esté tant pinsé, & pinsoté d'vne part & d'autre: qu'il n'a eu autre mal que la hõte qu'il auoit, de ce que ces mocqueurs de la ville lui disoyent, l'vn qu'il n'estoit plus homme à tout le poil, l'autre qu'il auoit soufflé l'alquemie trop chaude, l'autre qu'il estoit de deux mues, l'autre qu'il estoit des noces de Peleus & Thetis: & par plusieurs autres baliuerneries, il a esté contraint pour quelque tẽps de prẽdre le masque d'vne muraille. Maintenant qu'il commence à reprendre le poil follet, il se resiouït, & plus beau que iamais, traitant fauorablement son miroir, se recommande infiniement à vostre bõne grace comme ie fais, d'aussi bon cœur, que ie prie Dieu, Mõsieur mõ frere, vous donner ce que desirez.

De Mont-brison.

ARGV-

ARGVMENT.

Ofices & ofres d'amitié, de seruice & de plaisirs. A Monsieur Paparin Seigneur de Chaumont, Lieutenant particulier au bailliage de Foresis: Estant en court à la poursuite dudit ofice, auec consolation de la mort de son beau pere feu Mõsieur Chalançon, iuge de Foresi en son temps merueilleusement bien reputé

219 MOnsieur ie ne veux renouueller la recente playe de vostre douleur, desia par la medecine du tẽps & par la loy de nature cõsolidee, pour regretter auec vous la mort de ce bon iuge, Chalançon vostre pere. Car tout nostre regret ne seroit qu'atenter à la paix & tranquilité de l'esprit, & ne nous pouuant souleuer de la peine, nous donneroit moins de recouuremẽt de la perte. Toute la crainte que i'ay, est que la iustice & l'equité ne soyent (que Dieu ne vueille) auec luy long tẽps enseuelies au preiudice & mal-heur de ce miserable païs. Et au demeurant, si vos dernieres lettres m'eussent esté consignees si tost que celles du cinquieme de Septembre aussi tost i'y eusse fait responce comme ie fais, & que i'eusse plustost fait si les

dernieres me fussent arriuees de meilleure heure. Et pour n'auoir receu les premieres, encores que ie doute fort des empeschemens que lon vous donne en chancellerie pour l'expedition de vos lettres : & pour n'en pouuoir penser les occasions ie ne say qu'en dire, si ce n'est que ie coniecture assez, que vous auez besoin d'aide & de faueur. Et pour ce que l'vn ne m'est possible pour ceste heure ie feray en l'autre ce que ie pourray, & n'estoit le proces qui me tient ici, ie ne faudrois d'aller auec la personne, prendre la mesme part de vostre ennui, que mõ cœur la ressent. Car auec les faueurs que ie trouuerois par delà, & celles dont ie m'armerois de ce coté, & aussi auec ma diligence, & vn peu de mon conseil: ie pourrois faire mieux que ie ne puis pour le present. Neãtmoins pour ce que le voyage m'importeroit de trop d'incommodité : i'y supleray par toutes les lettres que ie penseray vous pouuoir estre secourables. Mõsieur de S. André est allé en Bourbonnois, passer les festes de Noel. I'iray deuers lui, & ferai qu'il escrira de sorte que Monseigneur le Chãcelier conoistra qu'il empoigne vostre cause, comme ses propres afaires. I'en

escris

escris cependant à quelques amis, sur l'anciene conoissance, desquels ie me promets beaucoup, vous les pourrez employer. Et si vous y trouuez quelque eau benite de cour, vous en vserez comme de *Panem quotidianum*. Ou si descouurant ce masque il leur plaist picquer en la carriere de vostre besoin, le me faisant entendre, ie ne faudray de vous enuoyer lettres conformes à la demonstration qu'ils vous aurõt faite. Et pour autant que ie masseure, que vostre fait engendrera necessité de m'escrire souuẽt, afin que vos letttes ne soyent interceptees & bufetees, vous ferez bien de les me faire tenir par les mains des marchans de S. Estienne, qui sont tous honestes, fideles & bons amis. Cependant ie vous rens conte d'infinies recommãdations àvostre bonne grace, qui m'ont esté imposees, sur vos mere, freres & sœurs. Entre lesquelles vous n'en trouuerez point de plus afectueuses, que celles de celui qui suplie le Createur, Monsieur, donner heureux succes à vostre louable entreprise.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Moyen de s'insinuer en grace & en amitié auec vn personnage, de qui le Secretaire estoit inconu, auec discours de ses grandeurs & merites qu'il a entendues par vn ami et par vniuerselle opinion des hommes. A Monsieur de Peubrat, aumosnier de la Royne mere du Roy.

220 MOnsieur, le bruit honorable de vos infinies vertus que la renommee comme de haut & grand lieu iointe à l'enuie de plusieurs, & aux merueilles de tous, va trõpant aux oreilles & opinion des hõmes de bõ iugement, fait que toute personne de bon cœur se rend vagabõde & desireuse de vous conoistre: & vous conoissant, de vous pouuoir faire seruice. Au nombre desquels ie suis si estroitement par mesme ocasion atiré, comme vous porte d'afection, Monsieur le Chanoine Valentin curé de Chasteau-neuf, mõ cousin & vostre humble seruiteur, lequel, cõme plus afamé que saoulé de faire estat de vos merites, & de vos valeurs, en ces continuels discours, vous y a prins pour vn ordinaire theme & obiect. Au moyen

dequoi

dequoi ce seroit vn grand desastre, si ie me trouuois du tout indigne de vostre amitié, & incapable de vostre bonne grace. Et puis M. que lors que vous fustes en Forests, à cause de quelques empeschemens que i'auois: les portes de vostre benignité & courtoisie ne me peurent estre ouuertes, de maniere que vous ne peustes par preuue actuelle auerer la sincerité de mon cœur, ni moy ce bien de conoistre en presence, ce que la vulgaire opinion me fait sentir de la singularité de vos vertus. Ie veux supleer auec la plume, ce que ie ne puis acomplir de viue voix. Ce qui vous sera (s'il vous plaist) de tant plus agreable, que les paroles qui cõme fugaces & legeres s'esuanouïssent en vn instant, & les lettres comme pour plus ferme testmoignage feront tousiours foy de ma bonne volõté. Receuez donc Monsieur ceux-ci, comme pour arres de ma perpetuelle obeïssance, & pour humble present du respect que ie vous porte, & du iugement que ie fais de vos singuliers merites. Tenant pour certain qu'il n'y aura accident de ce mõde, qui soit pour me diuertir de ce bon desir: ni pour me eximer de l'obligation en laquelle de

mon bon gré ie me cõstitue personnellemẽt à vostre seruice. Et acceptez & fermez ceſt ofre de seruitude auec la clef du cœur, de laquelle vous ferez toutes choſes recommandables: car encores qu'il ne m'apartiene: le contraire seroit indigne de la generosité de vostre naturel. Et afin que pluſtoſt ie vous sente edifié de ma bõne deliberation, ie vous ſuplie m'en reſiouïr, par vne marque de commandement, & ie mettray peine de m'en acquiter le plus pres de vostre cõtentement, & le plus loin de la negligence qu'il me sera poſſible. Car doreſnauant ie fais eſtat de vous tenir pour l'vn de mes meilleurs Seigneurs, comme, s'il vous plaiſt, vous le ferez de moi pour l'vn de vos plus humbles & fideles seruiteurs, & d'vſer de l'autorité, & meſme licence à me commander, que i'vſeray de toute reuerence, & de tout deuoir de vous complaire & obeir. Me recommandant humblement à vostre bonne grace.

De Mont-briſon.

ARGV-

ARGVMENT.

Les Laconiens mettoyent peine d'escrire le plus succinctement qu'ils pouuoyent, & les Atheniens au contraire, & peut estre aussi vicieux l'vn que l'autre, de l'opinion de ce Secretaire: mais la vertu consiste au moyen des deux. En quoy faut conoistre dequoy on escrit, & l'humeur de ceux à qui on a afaire en cest endroit, A Monsieur de S. Polgue.

221 MOnsieur, ie n'ay pas grand loisir, ni moyen de vous escrire. Mais pour vous faire voir que ma diligẽce trompe en faueur de l'ami l'incommodité: i'ay biẽ voulu desrober ce peu de tẽps aux autres empeschemẽs que i'ay & l'acommoder au respect & à l'afection que ie vous porte pour cõmencer de payer vne partie du beaucoup de deuoir que ie vous ay. Et si par mes lettres ie vous suis plus souuẽt Laconique qu'Attique: ce sera pour n'estre trop abondant de paroles superflues, & pour ne vous ennuyer auec vne vanité de longue escriture, ne pouuant auec l'aide de quelques bonnes ocasions vous dõner plaisir, & ces deux raisons ores à l'auenir, m'excuseront s'il vous plaist. Or Monsieur vous aurez seu

auec quel viſage le Roy a receu Mõſeigneur le Mareſchal en ceſte Court, & les amiables demonſtratiõs qui luy ont eſté faites, dõt les efets qui s'en ſont enſuyuis, peuuẽt rendre plus afide teſmoignage du bonvouloir de ſa Maieſté: qui l'a depeſché incontinent au gouuernement de Verdun, & de toute l'armee qui y eſt. Et pource que luy dõner commune lettre patente, comme à pluſieurs autres Seigneurs & Gouuerneurs, luy ſeroit pluſtoſt retrẽcher de ſa faueur, que luy en planter dauantage: ſa Maieſté a eſcrit à toutes les villes circonuoiſines, à chacun maiſtre de camp, & à tous capitaines, de le reſpecter, obeïr, & honorer, cõme ſa propre perſõne, & fait ioindre & emplier à ſon pouuoir toute autorité, & cõmandement ſur les finances, qui ſe manient en ceſt endroit. Et au ſurplus ſi noſtre vie a eſté aſſez trauaillee & aſſeree iuſques à preſent: il faut pour mon refraichiſſement que i'aille encores cõſumer, & rompre mon entendement apres ces continuelles fatigues de chifres, & de chifremens, qui ſeront telles que vous pouuez penſer, eſtans au milieu & entre l'armee de Mõſeigneur le Duc de Guyſe à Mets, & celle de

Mon-

Monſeigneur le Duc de Neuers par deça Chalons,& vn Empereur en teſte & nous mediatemẽt receueurs,& diſtributeurs de leurs ordinaires depeſches,que il nous eſt enioint enuoyer à ſa Maieſté toutes deſchifrees. Voila la bonne chere que nous auons deliberé de faire joyeuſement enſemble par ces feſtes de l'eſtat de la guerre: i'aime mieux pour ceſte fois que vous en ſoyez ſatisfait par vne autre. Contentez vous, qu'encores que noſtre armee ſoit moindre de nombre,que celle de l'ennemi: toutefois elle eſt plus gaillarde d'eſprit & de valeur,& poſé que pour fauoriſer l'aiuitaillement de Mets, ſe puiſſe preuoir quelque dificulté de conſideration: ſi eſt-ce que Monſeigneur ne pouuant de ſa part adonner auecques la force l'eſpere que par ſa bonne conduite,la plus grãde partie reuſcira à ſon honeur, qui en ſera grand (ſi Dieu le permet) & ſi autrement, il ne ſauroit de rien diminuer:me luy eſtant manqué le bon conſeil pour deliberer, ni la bõne diligence pour expedier ce qui apartient au ſeruice de ſa Maieſté, & à ſa propre reputation. Mõſieur, Dieu vous maintiene en voſtre repos,& y vueille biẽ toſt cõdui-

re celui qui en auroit bon besoin qui se recommande humblement à vostre bonne grace.

De Verdun.

ARGVMENT.

Iustice, Roine, & maistresse de toutes autres vertus, doit prendre pied ferme, & fondement solide, en la propre pensee des iuges, sans estre agitee par mendicité de la faueur d'autrui. Et quand le iuge est sur le poinct de döner sa sentence, il faut qu'il ait souuenance d'auoir Dieu en sa pure conscience, pour tesmoignage de son intention. Et pource qu'il n'y a rien si bien dit, ne si bien escrit qui ne puisse estre corrompu & deprauee par vne dissimulee, foible, ou figuree narratiõ, ou interpretation: au moyen dequoy le raporteur d'vn proces est l'ame de toute vne compaignie des iuges, auiourd'huy le droit d'vne pauure partie a bon besoin de luy estre (par la forme de ceste lettre) pour recommandé: puis que iustice est tãt deuenue sauuage entre les hommes, qu'il la falle prendre par les laqs d'auarice & par le cordage d'ambition, & la courir comme vn cerf à bride abatue entre les Faunes.

Monsieur

MOnsieur, i'ai vn cousin à vostre 222
suite, me faisant ce bien de pour-
suyure vn miẽ proces duquel il m'a mã-
dé que vous estes raporteur: & escrit à si
bonne part de la reputation des iuges,
que ie trouue estrange, qu'il m'ait man-
dé de faire diligẽce d'y aller, cõme si iu-
stice, qui a esté tousiours dame diuine-
mẽt dõptee & priuee, se soit rẽdue si fa-
rouche: que maintenãt ainsi qu'vne for-
tune de chasse, il la falluſt courir à bride
abatue. Quant à moy, Monsieur, en pre-
mier lieu, ie loüe Dieu que les instru-
mẽs de mõ droit soyẽt tõbez en mains
douces, & pitoyables pour estre tou-
chez auec les doigts de l'equité, & auec
le soufle de la raison y faire sõner la sym
pathie de la iustice: ayãt vn seul regret,
que le bruit qui court en ce Royaume,
lors que l'excez me fut fait de mõ bien,
ne peut estre encores pendãt aux aureil
les de mes iuges, car encor qu'il ne leur
falle que le stimule de la propre vertu:
si est-ce qu'ils auroyẽt si bõne part en la
cõmiseration, que chacun en auoit, que
la seule horreur d'vne telle indignité,
leueroit la peine de fueilleter plus auãt
dãs le proces: & encor si les lettres qui
furẽt bruslees estoyẽt viuantes à l'œil de

la iuſtice: eſtãt de telle importance, que on iugea bien que pour en enſeuelir la memoire, on n'euſt peu choſir vn plus fidele Secretaire que le feu. Or, Monſieur, ne pouuant pour quelque peu de mal, qui me detient, ſi-toſt partir, il ne peut rien penetrer mon entendement, pour me faire croire que ie puiſſe vſer de meilleure diligence, que d'en recourir à Dieu, & le ſuplier ne permettre que la peruerſité de ma partie ait ſi longue licence ſur moy, qu'il lui reſte encores pouuoir de me fruſtrer par tant de fois de mon bien, & de iouïr des fruits de mon anciene ſeruitude, dont ceſte derniere fois me ſeroit de tant plus malheureuſe, comme elle ſeroit incurable & quaſi hors le remede de ce monde. Car d'en pratiquer les hommes, & mãdier les faueurs, comme ie ſai qu'il fait, ſeroit vn vrai ſentimẽt d'vne infirmité de droit, & vne pure medecine pour la paraliſie de la iuſtice, auec vn faire tort à ceux à qui ne doit eſtre plantee nulle autre recommandation, que la touche de la propre conſcience: que ie ne cerche autre pour moi, bien que mes faueurs ne ſoyẽt de moindre qualité q̃ les ſiẽnes: & ſuis de telle humeur, par l'experien-

perience que i'ay des choſes de ce monde, que i'aimerois mieux perdre auec la raiſon, que veincre auec la fortune. Mais, Mõſieur, ie croi qu'il ſera impoſſible que iuſtice, que i'ay auec les renes de patience reclamee, & atendue douze annees pour ce fait, ne monſtre à ce coup ſon pouuoir exẽplaire, & l'autorité qu'elle doit prẽdre contre tous detẽteurs & vſurpateurs du bien d'autrui, pour eſtre vice plus cõtre nature, & cõtre l'humaine compagnie, que nulle autre mortelle action: autrement eſtans adherees telles forces, & violẽces, ie ne ſai qui ſe pourroit aſſeurer de la ſeureté de ſon bien: & n'eſtant autre choſe deſeſpoir, qu'eſtre reduit hors d'eſpoir, m'eſchaperoit, peut eſtre, de tant ma premiere patiẽce, que ie ſerois cõtraint de deſirer pluſtoſt la mort que la vie. Et pource Monſieur, que tout cela eſt entre vos mains: tout mon petit peuple (duquel à la verité la preſence ſeroit bien plus neceſſaire que la miene) vous ſuplie treſhumblement ouïr ſa voix. tout deſpẽd de la fidelité de voſtre œil, de tant qu'il n'y a choſe ſi bien dite, ne ſi bien eſcrite, qui ne ſe puiſſe deprauer & acommoder à la volonté de l'inter-

prete. Soyez donc toute la faueur que ie pourrois obtenir d'ailleurs, & posé que ma partie vous apartiene ou d'alliance, ou de quelque autre proximité, & qu'il se soit vanté d'auoir vn iuge & vn raporteur à sa deuotion: il vous plaise que tout cela ne puisse rien deuancer le merite de la iustice, laquelle par ce moyen vous aurez pour amie & parente: estant (comme elle est) fille de Dieu & bien d'autre race que ma partie, vous en serez de beaucoup mieux aparenté. Vous ne trouuerez (s'il vous plaist) estrange la longueur de ma lettre, & aurez esgard à ce que ma douleur est beaucoup plus grande, ayant besoin de souuerains medecins que Dieu lui a enuoyez. Lesquels ie le suplie vouloir cõseruer en sa grace, & les illuminer par ma gueriſon. Et vous dõner, Monsieur, heureuse vie.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Saluste mõstre en beaucoup d'endroits, d'où prouient la corruption de la iustice, & la preterition de l'equité. Et ce Secretaire, tant pour son interest particulier, que pour quelque respect vniuersel, escrit aux iuges iniques (en la personne d'vn seul, duquel il est mal edifié) & les ex-

les exhorte à la raiſon. Supliant les bons & vertueux, de l'en vouloir excuſer : eſtans eux meſmes de tãt intereſſez, que comme vne ſeule brebis gaſtee, infecte tout vn troupeau ainſi le mauuais bruit des meſchans conſomme & contamine facilement la bonne renommee des gens de bien. Nam communeſi paucorum ſcelus.

MOnſieur, toutes choſes en ce monde ſont recommandees & deſirees par leurs cours & vſage, la malice eſt exercee ſelon le chatouïllement du ſalaire, ceſſant lequel, il n'y a perſonne, qui de ſon propremouuemẽt vouluſt faire mal à autrui. Au reſte, auarice (mere de tout cela) eſt vne horrible cruelle, & furieuſe beſte, en quelque part qu'elle campe : non ſeulement elle chaſſe la iuſtice, mais elle ruine les villes, les chãps, & les maiſons: elle cõpoſe les choſes ſpirituelles auec les prophanes: & n'y a muraille, ni exercice, qu'elle ne penetre par ſa puiſſance : elle oſte à chacun le deſir de l'honeur, & ofuſque le regret de la hõte. Toutesfois ſi l'apetit du lucre (qui eſt ſon grand maiſtre d'artillerie) luy eſtoit eximé: ceſte omnipotence d'ambition, ne reſteroit gue-

Salust. Omnes res atque aprice (mere de tout cela) eſt vne horrible petuntur. cruelle, & furieuſe beſte, en quelque vt earum, part qu'elle campe : non ſeulement elle vſus eſt: chaſſe la iuſtice, mais elle ruine les vil- malitia les, les chãps, & les maiſons: elle cõpoſe les choſes ſpirituelles auec les propha- exercetur nes: & n'y a muraille, ni exercice, qu'elle vbi ea dene penetre par ſa puiſſance : elle oſte à pferis, nechacun le deſir de l'honeur, & ofuſque omniũ le regret de la hõte. Toutesfois ſi l'ape- gratuito tit du lucre (qui eſt ſon grand maiſtre malus eſt. d'artillerie) luy eſtoit eximé: ceſte omnipotence d'ambition, ne reſteroit gue-

res à estre veincues par la force des bonnes mœurs. Ainsi l'obligation que i'ay à vous de m'auoir donné à conoistre par efect, ce que la vulgaire opinion ne m'eust iamais bien peu faire conceuoir des erreurs & incertitudes de la iustice, qui en beaucoup d'endroits regnẽt presentemẽt, & de m'auoir par les clefs de la fortune que vous tenez, ouuert l'ẽtree de la maison de patiẽce: ne peut en moy loger tant d'obligation, que ie n'vse de l'ofice que ie doy, pour vous consoler du tort, que par ingratitude vous a n'agueres fait vostre propre cõscience. Laquelle pour estre touſiours ſi mignardemẽt assentie de vous: vous a ioüé ce bon tour de vous auoir abandonné au besoin. Il faut bien dire, Monsieur que elle soit bien ennemie de la felicité de la pecune, de la manufacture de draps de Gennes, & de la delicateſſe des confitures de Veniſe: de s'egarer ſi ſouuent par la multiplicité de leur preſence: Qui fait que la iustice qui est dame sage, ferme, & conſtante de ſoy, ſe rend tant legere en voſtre endroit: qu'à toute heure elle vous eſchape de la main, & enſemble q̃ voſtre aparence ne luy ſoit qu'vne proſopopeie ayant chez vous par le

creon

creon noir de l'abus marqué son logis en la façade d'vne aparence exterieure, & sa saillie par vne fausse porte derriere, aux cloaques de l'habitation de vostre cœur. Monsieur, n'ouurez pas si souuent vos mains, que ceste dame y estant auec ocasiõ empoignee, soit contrainte de faire place aux choses sordides & vilaines, qui ainsi les vous contaminent. Iustice est grande Dame, generee de Dieu, ennemie d'iniquité, d'auarice, & d'ambition, & comme deux choses contraires ne peuuẽt estre vne fois, ni ensemble en vn mesme suiet: sa Maiesté estant diuine & de haute qualité, ayant auec raison sa sœur si grãde suite de vertus, qui leur font escorte, apres auoir longuement demené les ailes sur le pignon de vostre cõscience, la voyãt si estroite, mal logeable, & occupee de tant de choses, qui luy sont opositez, n'y trouuant autre habitation digne de sa grandeur, & de son train, est cõtrainte de vous abandonner. Monsieur, souuenez vous, que la seule ambition fit faire à Ponce Pilate mauuaise sentence: & par ainsi ie vous prie chassez & bannissez de vostre conscience l'auarice & l'ambition, qui vous estranglent pour

y faire encores prendre quelque place à l'equité, au contentement de Dieu, & soulagement du pauure populaire. Prenez exẽple & miroir en l'equité & rondeur de ce sacré sainct, & venerable Senat de Paris, dont vous dependez: & à l'aureille duquel sont pendãtes à toute heure les clameurs populaires de vos impietez, iniustices & peruersitez. Autremẽt soyez asseuré que telles hostesses apres tant d'alechemens de faussaires douceurs, vous feront quelque borasque au corps & à l'ame: & que vous ne pourrez faillir de trouuer en ce monde ou en l'autre, quelque Cambises iuge souuerain de vos fautes. Ie me recommande humblement à vostre bonne grace.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

De la naturelle douceur de la patrie, & comme l'homme accort se doit conduire pour estre bien venu en tous lieux, & en toute compagnie. A Monsieur Charreton Thresorier des cent Fentils-hommes de la maison du Roy.

Monsieur

MOnsieur, si l'homme de quelque merite se veut soulager de beaucoup de solicitudes, pour gouster l'entier contentement, il faut qu'il viene plus souuent que vous ne faites, reuoir sa patrie. Car il n'y sauroit si peu demeurer, qu'il ne prene vne partie de la beatitude, que sentent les ames quand elles font leur entree en Paradis: d'autant que par l'amour des parens, & par la charité des amis, se recueillent (entre bras de bon vouloir) si grandes douceurs, & tant d'allegresses, que l'esprit enyuré de telles afections, ne voyant & ne sentant autre chose que salutations, bien venues de l'vn & de l'autre, & bonne chere de tous costez: & n'y trouuant qu'honeur & courtoisie: toutes les heures du iour, ne lui semblent qu'vne minute. Et se voyãt si bien receu de ses voisins: outre la porte de son esprit, & de son cœur, iusques aux plus petis, & se fait auec eux grand ou moindre, comme lui semble pour le mieux. Parquoi, Monsieur, est plus agreable vn ris que fait la face de la patrie, que toutes autoritez estrangeres: & plus vn bon iour d'vn voisin naturel, que cinquante acolades courti-

ſannes. Plus de ioye ſent l'ame de voir exhaler la fumee de la cheminee paternelle, q̃ ne fait le feu d'vn Palais Royal. Mais qui ne veut ſe perdre en la friandiſe de ceſte felicité, il ne faut point que il ſouïlle perſonne de ſa preſence, qu'il donne moyen, ni loiſir à autrui de faire meſure de ſes valeurs. Car tout ainſi que la dificulté de toutes choſes eſt precieuſe, auſſi nature ſe reſiouït en la diuerſité: & n'eſt rien ſi cher en ce monde, que l'ayant trop ne puiſſe deuenir odieux & peſant. Au moyen dequoi auãt que commencer à ſe faſcher, il faut retourner là d'où lon eſt venu, faiſant moderee rarité de ſoi, à ceux qui par qualité de l'ami, ou par leur benignité l'ont receu agreablement. Et ſur tout ne ſe faut point trop faire compagnon de chacun. Car ſi moindre en eſt le plaiſir, moindre auſſi en ſera la faſcherie. Ne auſſi tant exceſſiuement aimer ſon ami, qu'auenant diſcors, pour lui auoir trop auant deſcouuert ſes intentions, n'en ſuccede quelque repentir: mais on doit aimer, comme en eſperance de haïr: & haïr, comme en eſperance d'aimer. Au ſurplus, Monſieur, doit l'homme ſe maintenir en quelque part qu'il ſoit, & par

Omne rarum prætioſum.

Si vitare velis acerba quædã, & triſtes animi cauere morſus.

Nulli te facias nimis ſodalem.

Gaudebis minus & minus dolebis.

par quelque dignité qu'il ait en vertu, modestie, & courtoisie qui le facent desirer de chacun. Car la fortune peut faire vn païsan gentilhomme: mais sur la vertu elle n'a iurisdiction quelcõque. Et par ainsi qui est viuant en ce monde sans zele de generosité, tãt plus il cuide estre esleué, & plus il se trouue abatu. Qui fait que ce sang qui se cuide illustrer par la faueur que lui donne le sort, &c. se fait si obscur, que cuidant estre noble, il deuiẽt si vilain, qu'il s'enterre luimesme sans lumiere auec ses titres, grãdeurs, & qualitez. Ie suis tout vostre, & me recommande humblement à vostre bonne grace.

Ama amicum tanquam aliquando osurus,

De Mont-brison.

ARGVMENT.

De la diference de l'homme, reduit en son petit mesnagement, viuant paisiblement auec sa femme, & ses enfans parmi le plaisir de sa vocation: & de l'homme troublé & inquieté par proces. Au Sire Iean Gondon, Marchãt de Saint Bonnet le Chastel en Foreſt, bon ami de ce Secretaire.

225 SIre Iean Gondon mon meilleur ami, ie ne voi personne de mes amis passer par ce cartier pour aller plaider, que ie ne regrette sa disgrace, autant que s'il alloit au sepulchre. Car en la fosse s'enuieillissent les trespassez, & en ces proces s'enterrẽt les viuans. La douleur que sentiroit l'ami, s'il sauoit que son ami fust en enfer, se sent de ceux qui viuent en l'abisme & peruersité de ces proces, & au contraire ie ne voi iamais qu'vn ami en soit dehors, que ie n'en face la feste que ie ferois du parent qui seroit deliuré des cathenes du Turc, ou de la galere des Mores. Croyez donc, que puis que vous estes hors de proces, comme vous distes hier à ma femme, i'en suis en extreme ioye, pour l'afection que ie vous porte. Et puis qu'ainsi est, ne plaidez plus: mais resiouïssez vous paisiblement auec l'equité & noblesse de vostre marchandise, en vostre petit mesnage, auec l'armonie des saluts, bons iours, & bons soirs d'vne femme de bien que vous auez, & auec la musique des requestes de vos enfans. Car la plus gentille, & plus douce pratique qui soit, sont les domestiques cõtentemens que Dieu nous enuoye

uoye parmi les miseres de ce monde. Loüant sa Maiesté diuine, qui vous a deliuré du lac des Lyons, & de la main de Pharaon, pour vous reduire en la compagnie des gentils. Au reste, ie ne suis moins à vostre cõmandement, que vous mesmes, & que les obligations que i'ay à vous, le requierent. Et me recommande.

De Sainct George.

ARGVMENT.

Considerations qui nous doiuent faire plustost desirer la mort, que la vie, pourueu que ce soit par le vouloir de Dieu. A Monsieur de Combellandes, Gentilhomme, Lyonnois, & Capitaine de Gens de pied à Lyon.

AVssi tost, monsieur, que i'ouï parler de la mort du capitaine d'Aulhon, i'entray en souuenance de vous, & de combien de fois vous voyant aux guerres, aux Eglises, aux pourmenoirs & aux cõpagnies tousiours couplez, cõme ce signe de Gemini, ie disois en moymesme, voila vn vray tesmoignage de parfaite amitié, & exẽple d'honeste contẽtement. Mais 226

maintenant que ie vous vois separez, vous me semblez vn vendredi sans Soleil. Toutesfois puis qu'il a pleu à Dieu vous oster ce qu'il vous auoit donné, ie vous conseille de vous consoler. Car nous ne deuons nous fascher de qui va premier, ou qui va apres, au chemin que chacun doit faire par naturelle obligation. Mõsieur le mõde est vne residence prestee du bon plaisir de Dieu, & qui moins y demeure plus lõgûement, est viuant auec beatitude. Car la mort se termine en pure vie, si tost que lon en sort auec l'esprit libre de la prison, en laquelle se tienent enfermees toutes les aduersitez qui se peuuent imaginer. Nous voyons aux villes les enuies, l'iniustice, les ambitions, & les partialitez: nous y voyõs transformer les bonnes mœurs en conditions barbares, les enfans donner ennuis aux peres riches, & souci de les faire grands: aux pauures de les perdre A ceux qui n'en ont point desir d'en auoir La paix engendre la guerre, la guerre espanche le sang, le dominer est proye de toute suspition, la seruitude est suiette à misere, & à desespoir. La pauureté est chassee de chacun, & de chacun la richesse calomniee

la ieu-

la ieuneſſe ſoumiſe à la fureur & à l'inſolence, & la vieilleſſe aux foibles, maladies, & infirmitez. Parquoi le meilleur eſt de n'eſtre, & ne guere demeurer en chemin, pourueu que le tout procede du vouloir de Dieu. Lequel ie ſuplie, Monſieur, vous donner heureuſe & longue vie.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

D'où procede l'apetit du ſauoir, & ce que dit Cicero que nous ſommes tous comme naturellement allumez du deſir de la conoiſſance des choſes, & de ce qui eſt cauſe que les vns mieux que les autres y ſont plus ſpirituellement diſpoſez. A Monſieur M. Iaques Maiſtret, Prieur des Carmes à Lyon.

MOnſieur, il eſt auenu à mon ignorance ventee du vental de voſtre ſauoir, comme au vilain acouragé par quelque loüange, qui demeure auec vn pied de nez parmi les compagnies lors qu'il eſt contraint de ſe reconoiſtre tout autre que la baye ne lui auoit fait eſperer. La demande que vous m'auez 227

faite de vous declarer, d'où peut venir ce desir de sauoir, pour lequel les plus grans se sont poussez à cheuaucher Mer & Terre, tãt que le Soleil s'est peu estendre: m'a chatouillé iusques au semblet estre digne de vous en dire la raison. Mais mesurant ma capacité, ie me troue plongé en l'erreur du vilain dessusdit. Neantmoins entre honte & asseurance, ie delibere d'en dire ce qu'il m'en semble Monsieur les ames creées parmi l'intelligence du ciel, venãt à loger dãs les corps, desquels fait election le pouuoir de Dieu donne à l'astre, d'vne chacune, portant indiferemment auec soy leur bonne part de la science de leur Createur, & n'arriuent si tost aux prisons de la chair, qu'elles n'engendrent par le degré de la vie de ceux qui les albergent, certains esprits, lesquels pour auoir origine d'elles, bruslent en continuel desir d'entẽdre les choses qui peuuent proceder de ce grand Maistre, qui a imparti le sauoir aux Anges. De la vient, Monsieur, que tels esprits comme amoureux de leurs propres afections sont tousiours en ie ne say quel apetit de taster les secrets de Dieu, & de nature. Et croi que par telles passiõs ont esté agitez,

Mithridates sauoit les lã-

agitez, Dedalus. Pythagoras, Democri- *gues de*
tus, & autres anciens Philosophes. Mais *vingt*
monsieur ceste destrempee volonté, ne *deux na-*
loge pas en chacun, encores qu'en tous *tions qui*
soit l'ame establie de mesme valeur. Ce- *estoyent*
la vient de ce mur mortel, plus ou moins *sous sa*
diaphane ou espais, lors que les ames *puissance.*
(qui sont vne lumiere de simple diuini- *Seneque*
té & de pure verité) entrét aux vaisseaux *referoit les*
qui leur ont esté assignez par leur Crea- *noms de*
teur. Et les esprits qui en sont generez *deux mil*
se poussent en desir d'aprendre plus ou *hommes*
moins, quand plus ou moins ils peuuét *par l'ordre*
percer la maison qui les tient en clostu- *qu'ils a-*
re. De maniere que l'ame, la memoire, *uoyent esté*
& le sauoir d'vn Mithridates & d'vn *apellez.*
Seneque anciens, d'vn Maistret & d'vn *& deux*
Loys Papon nostres, demonstrent autre *cens vers*
effect dans le corps qui les possede, *en retro-*
qu'elle ne pourroit faire en la chair d'vn *gradant.*
Atticus Herodes, ou d'vn Thony fol *ce n'est pas*
du roy. Or monsieur vous direz ce *texte d'e-*
qu'il vous plaira de ma sauuage Philo- *uangile.*
sophie. Car pour vous en aprester à ri- *C'est Ate-*
re: ie l'ay escrite auec gaillardise, que *ticus fils*
m'a fait resuer la profonde lettre qu'il *de Hero-*
vous a pleu escrire, à moy qui ne suis *des Sophi-*
que l'vmbre de ceux qui ont quelque *ste, ne*
sauoir. Et si i'auois ce bien que vous *peut ta-*

mais retenir par memoire les quatre elemens

me conuissiez, aussi bien en presence, comme vous dites auoir le desir, vous apprendriez seulement à dire vray en cest endroit, ce qui me seroit agreable, pour ne tomber en mesconte d'estre loüé auec la mensonge. Monsieur, ie ne suis digne que nul se meuue comme vous pour la conoissance d'vn tel que moy. Mais n'aussi qu'vn tel que vous, doiue penser. Et de toute ceste vergongne miene, i'en acuse monsieur l'Aduocat de Chastillon, auec ce trop d'amitié qu'il me porte. Laquelle vous a seulement dit la verité, en ce qu'elle vous asseure que i'ay infiniement loüé vos œuures, & que ie vous honore par respect & par seruitude. Au surplus sont fleurs de sa courtoisie, qui embellissent le discours qu'il luy plaist faire de moy, resultant à sa propre gloire. Mais ie l'en remercie, d'autant que par son moyen mon nom est employé, & ma plume, en la lãgue d'vn si heureux nonce & trompette des escritures sacrees, qui pourra doresnauant disposer de moy, c'est à dire de soymesme, puis que ie suis deuenu entierement sien: vous supliant de m'escrire, & ie vous satisferay auec autant d'afection que i'escriuis iamais

à Sei-

à Seigneur, ni à ami que i'aye en ce mõde. Me recommandant humblement à vos bonnes graces,

De Mont-brison.

ARGVMENT.

C'est vne bonne & victorieuse perte, quand celui qui cuide veincre de vertu & de courtoisie, se treuue veincu de mesmes armes. Pleust à Dieu que les guerres de ce tẽps ne fussent point plus pernicieuses A Monsieur de Lupé, Cõmandeur de S. Iean, lez Mont brison.

MOnsieur i'ay receu vostre lettre, & l'honeste present qu'il vous a pleu m'enuoyer. Ie croy maintenant que cõme vous m'auez touſiours veincu auec la vertu, vous me voulez à ceste heure veincre auec la courtoisie, encores ie me vante d'estre proye de l'vne & douaire de l'autre. Mais l'esprit & la nobleſſe vous ont fait vne composition ſi celeſte: que vous en estes reputé plus que vray Gentil-homme: & par ce moyen ie me cõſtitue voſtre priſonnier, voſtre eſclaue, & voſtre ſeruiteur ſi eſtroitement que ie me tiens pour veincu & honoré d'vne ſi victo- 228

rieuſe perte. Et au ſurplus, Monſieur, continuez & tenez touſiours la porte de ceſte liberalité ouuerte. Car le bruit de la reputation qui s'aquiert en donnant, eſt de tant d'eficace, que les maladies en deuienent cõfuſes, les humeurs en ſont purgez. La liberalité eſt priſon de l'enuie, paſſion de la malediction, mort de la calomnie & ſepulture de l'ignominie. Me recommandant à voſtre bonne grace.

De Mont-briſon.

ARGVMENT.

Louange d'vne Dame de valeur & de vertu adreſſee à Madame Durfé pource que telles parties lui ſont fort conuenables.

222 MAdame, le merite de vos (non ſeulement celeſtes, mais incomprehenſibles) vertus, m'a plongé l'eſprit en ſi eſtrange abyſme de confuſion, que comme ie mets peine d'en parler, ie me ſens acuſé d'vn titre de preſumption, comme ie delibere de m'en taire : ie prens qualité & non ce me ſemble de pure ingratitude, & entre en ce vice d'ignorance, qui engendre la temerité de diſcourir de ce qui ſeroit empeſchant le mieux

le mieux disant de la terre. Neantmoins Madame, reconoissant que c'est du cõmun deuoir de tout hõme, qui sait quelque peu mettre la plume en la main de l'entendement : ie me resous qu'il sera meilleur que ie face auec peine de me repentir, que me repentir auec peine de rien faire. Et en cela deuanceray de tant la modestie, par les aisles de la hardiesse, que ie m'afineray doresnauant la langue en l'acier de vos louanges. Et encores que ce soit peu au pris de ce qui vous arriuera par la voix des plus pertinens: ie me contenteray de vous pouuoir dire que ie vous estime digne des propres honeurs qui separent les beautez spirituelles, d'auec les singularitez terrestres. Car non seulement le pouuoir du monde ne vous sauroit amplifier la multiplicité de vos graces, ni vo⁹ douer de plus de ce q̃ vous en possedez. Mais ni vous mesmes aussi ne pourriez souhaiter d'estre plus de ce que vous en estes. De maniere, madame, que pour vous honorer cõme il vo⁹ est deu il faudroit aplanir les monts de l'impossibilité, & pouuoir tout ce qui ne se peut : ou pour le moins inuenter quelque plus humble submission, pour vous

reuerer, que ne sauroit estre la plus basse reuerence du monde. Car l'inclination seule ni la mesme humilité, ne basteroyent nullement à vne si glorieuse valeur que la vostre. Mais Madame, tout ainsi que les merueilles de Dieu, se contentent au ciel d'estre exaltees des seuls moyens, que les hommes les peuuent beatifier en terre: vous receurez de moy (s'il vous plaist) ce qui se peut faire, en lieu de ce qui deust estre possible. Et vous louant & glorifiant & chatouïllant vous mesmes, en la pensee des graces & faueurs dont deriuent les graues qualitez, & souueraines parties qui vous illustrent. Contentez vous, Madame que ie pense que vous abondez de telle perfection que vous pourriez seule au besoin, bonifier & fournir l'imperfection de tout le reste du sexe feminin. Ie suplie le Createur vous donner, Madame tresheureuse vie.

De Mont-brison.

ARGV-

ARGVMENT.

Conseil à M. Pommier, Sindic du païs de Foreſts, d'vn mariage duquel il eſt pourſuyui & pour reſolution il recommande l'honeſteté ſur l'auarice, en choſe de ſi longue duree.

130 MOnſieur & frere, quant au cõſeil que vous me demandez de vous marier. Ie vous en parleray comme vn Barthole à cheual, & comme celui qui a eſtudié en ceſte ſcience plus que ie n'euſſe voulu. Et commenceray à vous dire que bien heureux ſont ceux qui prenent femmes auec les parolles, & les laiſſent auec l'efet. Mais ſauez vous à qui cela apartient brauement? c'eſt à qui veut deuenir plus ſanctifié qu'vn Iob. Car le ſoufrir de leur malice en la maiſon, acouſtume à l'hõme d'endurer dehors toutes iniures eſtrangeres, ſi bien qu'il ne ſait l'heure qu'il ſe trouue vn Monarque de patience. Or ſi celle que lon vous pratique eſt ſi belle que vous dites: vous vous aſſeruirez à merueilleux inconueniens, & ſi elle eſt laide: ce ſera vous rendre eſclaue de penitence perpetuelle

Et tant plus vous me louerez ses vertus: & plus vous blasmerez vostre peu de iugement. Car les chansons, les escritures, & les discours gaillards, que sauent faire les femmes, sont bien souuent les propres clefs qui ouurent la porte de leur pudicité. Ie ne veux point toutesfois blasmer le mariage sainct, & necessaire. Car il en sort procreation, sacrement, & foy: & est besoin que la plus part des hommes y entrent par le vouloir de Dieu. Toutesfois Monsieur & frere, ie conois tant vostre humeur ioint à l'amitié que ie vous porte: que ie crains que vôstre lict, qui a tousiours esté libre & riche de paix, deuiene serf de querelles, & hospital de contrerolles perpetuels. Parquoy vsez en cela de l'esprit que vous auez, laissant la charge des femmes sur les espaules d'Athlas, leurs lamentations aux oreilles des Asnes, & leurs crieries, à ceux qui sauent donner bastonnades, ou qui ont vn corcelet à l'espreuue d'impatience, de la trempe d'vn Socrates. Souuenez vous que ie vous ay quelques fois dit, que c'est la plus belle chose du monde de parler de mariage, pourueu qu'on ne passe outre. Et en tout e-

uenement

uement si vous ne pouuez prendre autre resolution : à tout le moins retenez d'en consulter auec l'honesteté : en absence de l'auarice. Car quicõque se ioint auec son pareil se peut asseurer de sa moindre faute.

Du Gazillan

ARGVMENT.

Dorechef ce Secretaire prie maistre Pierre Fauerion, examinateur & enquesteur de Forests, de ne se formaliser pour lui contre les enuieux & maldisans ; par autres moyens que ceux là qu'il a ci deuãt alleguez. Afin de demõstrer auec quelle multiplicité d'argumens la raison & la verité combatent assez d'eux mesmes, la meschanceté & la malice des hommes.

231 MOnsieur l'Enquesteur mon ami, ie prens plaisir que les meschans mesdisent de moy : car s'ils m'estimoyẽt, ils feroyent penser au monde que ie serois de leurs semblables. Et les enuieux pensans me molester en la vertu: me resiouïssent beaucoup. Car me sentant enuié : i'en deuiens glorieux, pour me faire cuider estre homme de quelque bonne chose. Bien prié-ie

Dieu, que tous ceux qui me portent enuie, ayent l'œil en tous les endroits dont deriue ma felicité. Les traistres m'apellent superbe, pource que ie ne suis point flateur: & disent que ie suis pauure, pour me penser faire iniure, ils me font plaisir. Car ceux qui sont pauures, volontiers ne sont gueres malicieux. Et voudrois seulement auoir du bien, tãt qu'il sufiroit pour n'estre point hay, & non si peu, qu'il me peust mouuoir la commiseration d'autrui. Ce que i'auray à mon auis. Car estant l'esperance vn habit qui conuient bien sur le dos de chacun: ie le promets ainsi par la miene, & ie pense qu'elle est iuste pour prouenir de quelque peu de merite. Mais si la plus grande faculté qui soit au monde est de faire des amis qui deust estre plus riche que moy, qui ay employé tout le mien & mes faueurs pour ne faire autre acquisition? I'ay à la honte de ceux qui disent que ie n'ay rien, despendu dix mil escus à l'exercice de la vertu, & au besoin, la pluspart de ceux qui en ont esté participãs m'ont tourné le dos, & ne me voyant gueres resté que la plume, l'espoir, & la bonne volon.é. encores m'estim.ay-ie vn petit

Roy,

Roy, puis que ie say commander à moy
meſme, ayant trouué vne nouuelle ver
tu de patience, & vne eſtrange maniere
de facilité, aprenant de veincre les ini-
mitiez auec la douceur, & la malice a-
uec la bonté. Parquoy ſi vous m'aimez
comme ie vous aime : ie vous prie de
faire auſſi peu d'eſtat de ces ingrats, com
me ie fais beaucoup de vous reſpecter,
& vous aurez part en mõ contẽtement.
Et notez que les babilleries de ceux qui
m'ont eſté cõme ſeruiteurs & qui main-
tenant ſont en abondance de fortune,
me donnent autant de gloire, comme
ils preſument me donner d'infamie. Car
quand la malice de l'ennie coniointe à
la preſumption de l'ignorance, abaye
contre la modeſtie des vertueux : ils a-
quierent plus d'honeur en ſe ſentant
vituperez de leurs libelles : qu'ils ne s'a-
querroyẽt de vitupere, s'ils ſe ſentoyent
honorez de leurs diſcours. Me recom-
mandant afectueuſement à voſtre bon-
ne grace, & de Monſieur des Periers la
vertu & l'honeſteté duquel m'a fait
ſien de telle ſorte, que ie ſuis pour n'e-
ſtre plus à moy, ſi n'eſt autant qu'il luy
plaira me donner à moy-meſme.

Anogrãme de Pierre

Fanerie

Du Gazillan.

EN PRIERE FAVORI.

ARGVMENT.

Caõ dit qu'il ne se faut point glorifier: aussi ne faut il de tant se vilipender soy mesme, qu'on en puisse derien fortifier la faculité populaire, qui de soy est assez plus propre à blasmer & mesdire d'autruy, que d'en faire traitement de bonne part. C'est vne continuation de reiect de louange. A Monsieur de la Pie, gentil homme de Forests.

233 MOnsieur, il est vray qu'en quelque chose qui me viene à propos, i'acuse tousiours la condition de ce peu de iugement que ie cuide auoir. Parquoy vous n'estes pas le premier entre mes Seigneurs & amis à vous en plaindre: vous semblant (peut estre) que ie suis celui qu'il seroit besoin que ie fusse, & en telle opinion auec moyens secrets vous entrez au doute de mon entendement. Mais encores que ie sache, que ce n'est moindre folie de se blasmer, qu'arrogance de se priser i'aime mieux toutefois estre estimé fol en mesprisant, que superbe en me glorifiant. Car le reproche qui m'en tombera, sera semblable à la prodigalité, laquelle pour aprocher plus de la liberalité que de l'auarice, ne peut estre entierement

tierement comprinse au nombre des vices. Bien que sans autre raison, me contenant ainsi, ie seray tousiours pour en tirer quelque honeur de vostre iugement: d'autant mesmes que me sentant peu de sauoir, quiconque verra que ie le confesse, dira que ie ne me mesconois point, & quiconque aura opinion contraire, & ie le nie: s'il y pense bien, il me reputera modeste. Car Monsieur, encore qu'en la nature des hommes, ne soit plus grande industrie, que celle auec laquelle ils s'ingerent de se tromper eux-mesmes: i'ay toutesfois vne si parfaite conoissance de moy, qu'elle ne peut consentir que i'accepte aucune louãge superflue. Me recommandant aussi humblemẽt, & de bon cœur à vos bonnes graces, comme vous pouuez croire, que ie vous suis, & seray toute ma vie, humble & afectionné seruiteur.

De Mont-brison.

ARGVMENT.

Excuse de ce Secretaire, de ce qu'il n'a pas tant acquis de biens, que ceux qui ont couru auec lui, mesme fortune. A M. Geraud auocat au siege Presidial de Lyon.

235 MOnsieur mõ cousin, ne vous esbahissez si souuent (si cõme plusieurs de ma qualité) ie n'ay tant de biens que vous cuidez que i'en ay merité: pource que i'estime plus dignes les parties qui me font reputer parmi les grans seigneurs, que ie ne ferois si tant estoit que ie fusse l'vn deux: bien que sans autre chose ie vis auec entier contentement, considerant que la plus-part sont grãs par la faueur de fortune, qui dispose des biens de ce monde selon sa volonté: & moy homme de bien par la grace de Dieu. Ie vous enuoye vn sonnet que i'en ai fait sur vne histoire Frãçoise. Et apres m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, ie prie Dieu vous donner, Monsieur heureuse, & longue vie.

De Mont-brison.

SONNET

SONNET,



Adis d'vn Roy François le cheual ou la mule
Passant vne riuiere vrina dedans l'eau:
Vn valet qui suyuoit, comme de cas nouueau
Murmuroit de cela riant à haute gueule.
Ainsi (dit-il du Roy la largesse pullulle,
Sur ceux qui n'ont besoin: sa liberalité
Est ainsi abondante en la fertilité:
Mais à moy qui suis pauure, il ne fait grace nulle.
Le Roy qui l'escoutoit pour essayer son heur,
Lui fit choisir deux sacs de diuerse valeur:
L'vn rempli de iectons, & l'autre de pecune,
Or puis qu'il prit le pire, & laissa le meilleur,
Cela declare assez que par heur ou malheur
Tout le bien de ce monde est en main de fortune.

ARGVMENT.

Vne damoyselle de bonne part fit entendre la qualité de son amitié, qui n'est point de celles qui ne marchent que suyuant la fortune de l'homme, Et ceux là elle les apelle par vn gentil trait, idules de la felicité.

234 COmme celle, qui à iamais vous sera telle que ie vous ay touſiours eſté, i'ay receu les lettres que vous m'auez eſcrites en l'aduerſité preſente, auec vne charité beaucoup diferente de celle que ie vous euſſe monſtree, s'il vous fuſt aduenu de m'eſcrire durant vos proſperitez precedentes. Car l'inclination de mon naturel, va ſecondant la vertu d'autruy, pluſtoſt que la fortune: d'autant que l'vne eſt donnee de „ Dieu, & l'autre preſtee du monde: dont „ l'eſtat de l'vne eſt ferme, & la condition „ de l'autre merueilleuſement variable. „ Contentez vous que les ſaincts amis que vous ſauez idoles de felicité humaine, ſont demeurez exemple de miſere, & de deſeſpoir: combien que bien ſouuent à l'heure, que l'enuie des hommes, ou leur propre auarice les pouſſe, ils ſe reuoltent à ruiner leur propre facture, ſans nul moyen de miſericorde. Et bien-heureux ſont ceux, qui en ces ſiniſtres accidens, raportent la vie, & l'honeur ſauues comme vous auez fait, dont ie remercie Dieu, d'autant que ie craignois le contraire de l'vn, & que ie m'aſſeurois en l'aſſeurãce de l'autre. Au ſurplus, la crainte, la priſon, & le malaiſe

aise(desquels Dieu merci vous estes dehors) tomberont sur le dos de vos propres ennemis, tellement que vous trouuerez vengé du tort qui vous a esté fait par tel ingrat, qui ce-pendant qu'il se resiouït auec vous, non seulement presage pour lui l'extermination d'vn bon Alexandre: mais blasme l'ocasion, qui ne l'a reduit à pire malheureté. Parquoi resiouïssez vous. Car encores que les biens qui vous pourrõt arriuer, ne soyẽt à comparer aux peines que vous auez soufertes, ni à vos merites: vostre condition est quasi beatitude, puis que tant de fois à la honte de la faueur, & des richesses, vous auez sorti de la main de l'impieté, la vie, & la reputation. Dont ceux qui vous desiroyẽt felicité, en pugeant leur malice, & leur ingratitude, sur vostre propre constance, sont eux mesmes demeurez confusement malheureusement confus.

ARGVMENT.

Autre recommandation pour vn affaire d'ami. A Monseigneur de Charmasel, Chevalier de l'Ordre.

235 MOnsieur, si la vilité de ma condition aprochoit d'autãt la no

bleſſe de la voſtre, comme la generoſité de la voſtre s'auance ſur la debilité de la miene: ie dirois que l'eſbahiſſement que i'ai eu, en ne me ſentir force de vous eſcrire reſſembleroit celui que vous auez maintenant en voyant la lettre que ie vous eſcris. Mais, Monſieur, pource que ie ſai pluſtoſt obeïr à qui me cõmande, que m'ennuyer de ce qui m'eſt commandé, ie laiſſe la charge de ceſt eſbahiſſement ſur le dos de voſtre bonté. Et ce pendant ie vous demande pardon de la temerité qu'en toutes ſortes ie vous vſe: vous aſſeurant que pluſieurs des principaux de ceſte ville, encores qu'ils ſauent que ie n'ai auec vous autre merite, que de la ſeruitude qui vous eſt deuë, tant pour l'antiquité de voſtre nobleſſe, que pour la diuinité de vos mœurs: neãtmoins ils m'ont monſtré de vouloir q̃ ie intercede pour eux, ce que ie leur acorde: nõ point tãt pour auoir beſoin de ma faueur: mais afin qu'il ſoit conu que voſtre douceur eſt telle, qu'elle, cõſent d'eſtre diſpoſee iuſques à ceux qui n'ont ce bien de la conoiſtre que par veuë & par renommee. Parquoi (s'il vous plaiſt) Monſieur, vous acorderez la requeſte de maiſtre

Antoi-

Antoine Bouchet mon voisin, & bon ami: tant pour l'humble priere que ie vous en fais, que pource qu'elle est de grande equité & de peu d'importãce & que lui le merite. Me recommandant treshumblement à vostre bonne grace.

De Mont-brison

ARGVMENT.

Ceste lettre est comme de mot à autre traduite d'vne Epistre d'Horace, que ce Secretaire a desiré estre vulgarisee pour le profit qui en peut succeder: d'autant qu'en premier lieu Horace discourt l'impression, que nature a laissé aux hommes d'vne certaine diuersité d'humeurs, qui ne peut consentir que pas vn se contente de sa fortune. Apres, il blasme grãdement l'auarice, à l'antithese de la liberalité, parmi plusieurs belles similitudes, & traits exemplaires. A Iaques de Chauuet Escuyer, Seigneur de la Bruyere, & de la Sangee.

MOnsieur mon cõpere, il n'y a gueres persõne en ce monde (quelques grands biens que le merite, ou la fortune lui ayent impartis) qui se tiene pour satisfait, & qui ne se plaise en 236

la diuersité des choses. Le vieil gendarme debilité du tracas des armes & desmembré des fatigues d'vne guerre, croit que le marchand est de beaucoup plus heureux que lui, & porte ie ne sai quelle ialousie à sa felicité. Au contraire le marchand agité en mer par l'impetuosité des vens: ou en terre, par la main des larrons impitoyables pendant au danger continuel d'vne periclitation, a ferme opinion, que le gendarme doit estre plus à son aise. Car pourquoi, dit-il, il combat & en tout euenement il est asseuré, ou d'vne mort subite, ou sans longueur d'vne victoire glorieuse. L'Aduocat sur ses liures oyãt au matin auant que le coq chante le laboureur marteler à son huis, pour prendre conseil de quelque afaire, a aussi opinion que ce paysan doit estre fort content en son petit train, & au plaisir de son mesnagement champestre. Et lui à l'opposite, venant plaider aux villes, il ne sauroit tomber de sa fantasie, qu'il y ait gens au monde mieux à leur souhait, que ceux qu'il y voit estre resident. En effect, le nombre de ceux là qui ne sont iamais satisfaits en leur propre prospexité, est si grand que la langue d'vn Fabius

bius Stoïcien ne le sauroit suffisamment exprimer: Or Monsieur mon compere, afin que ie ne vous entretiene de superfluité de langage: ie vous prie entendez ce qu'il m'en semble, & ce que ie veux pour cela inferer, s'il aduenoit sur ces diuisions d'esprit, & disparité de volontez, que Dieu par sa grace descendist du ciel, & qu'il dist à ces beaux discoureurs. Me voici, ie feray tout ce que vous desirez tellement que toy qui estois gendarme, serai maintenant marchand: & luy qui estoit Aduocat, sera incontinent païsan: marchez doncques l'vn deça & l'autre delà, & que chacun face son nouueau mestier. Et bien qu'atendez vous? ie m'asseure que vous verriez ces messieurs les souhaiteurs bien estonnez de leur fait, & qu'ils prendroyent grand plaisir de demeurer chacun en sa premiere peau. Mais faudroit-il qu'ils fussent quites pour cela? ne meriteroyent-ils pas que sa Maiesté leur dist. Allez canaille, ie n'ouuriray plus la benignité de mes oreilles, à la legereté de vos vœus: & que quant & quant elle leur fit enfler les deux iouës, auecques chacun vn bon coup de poing? Monsieur mon compere, laiſ-

sons ce ieu là, c'est assez parlé de rien encores qu'il n'y ait personne qui le me puisse defendre, en disant la verité. Mais ie vous ay fait ce petit discours (ainsi q̃ les precepteurs allechẽt les enfans auec cerises & pommes pour leur donner cœur d'aprendre leurs premiers elemens afin de venir (apres toutes bourdes) à dire à bon escient les choses de plus d'importance. Le laboureur, qui de sa lourde charrue remue la pesante terre: le desloyal & pariure tauernier, le gẽdarme valeureux, & le hazardeux nauarque, qui en toutes parts du mõde de grande hardiesse s'expose aux perils, & aux naufrages de la mer: disent tous de commun acord, que les fatigues qu'ils endurent, sont à celle fin de se faciliter en quelque peu de bien, par le moyen duquel ils puissent transiger leur vie, en tranquilité & repos de leur pesante vieillesse: imitans en cela la petite fourmis (qui nous est merueilleux exemple de grande prouidence) qui tire durant la commodité de l'Esté, auec la bouche, tout ce qu'elle peut recouurer pour preuenir à la necessité de l'hyuer dequoy, durant iceluy, ne bougeant de son petit grenier, elle se nourrit paisiblement.

Exemple de la prouidence de la fourmis.

Mais

Mais quant à voſtre voiſin, duquel il vous a pleu m'eſcrire: ie ne voy point ce que rigueur d'Hyuer, ardeur du Soleil, eau, feu, fer, ni choſe quelle qu'elle ſoit luy puiſſe iamais imprimer le repos ni le remedier de l'auarice & de l'ambitiõ où il eſt miſerablement engagé iuſques à ce qu'il croye eſtre le plus riche du monde. Que luy ſert donc d'auoir en terre, en cachettes, ou en coffres vn grãd nombre d'or & d'argent: & eſtre en continuelle inquietude, par crainte de le perdre, ou qu'à la fin il luy puiſſe faillir? Quelle beauté y trouue-il qui le doiue plus contenter, que l'vſage honeſte qui s'en doit faire? S'il a fait batre en ſes cours, & en ſes granges cent mille muids de grains: en peut-il faire entrer dans ſon ventre plus qu'vn autre? C'eſt tout ainſi, que ſi (comme vn ſeruiteur) il portoit vne charge de pain ſur le dos, toutesfois il n'en ſauroit aualler d'auantage, que celuy qui n'en porteroit point. Que ſert-il à vn homme viuant ſelon nature, de labourer cent ou mil arpens de terre plus qu'à vn autre qui n'en a que ce qu'il luy faut pour eſtre content? Mais c'eſt vne choſe fort douce (dira quelque afamé) de pouuoir

pescher dans vn gros monceau. Et puis donc qu'il nous est permis d'en prendre en nostre petit, comme à luy dans la plenitude du sien: par quelle raison peut-il estimer dauantage ses grands greniers, que nous nos petis vaisseaux? C'est, Monsieur mon compere, comme s'il vous falloit seulement vn voirre d'eau, & que vous aimissiez mieux en puiser dans vne grande mer, que dans le ressort d'vne petite fontaine. Et de là aduient, que ceux qui en cuident prendre qui ne leur est de besoin, tombent, & submergent souuent d'vne haute riue, dans le goufre d'vne grosse riuiere: & ceux qui n'en cerchẽt point plus que de raison, marchent de pied plus asseuré, & ne se prostituent iamais aux perils de la fortune. La plus grande partie des hommes perdus en l'ignorance du trop ou de l'assez, se donnent à croire que rien ne peut sufire, par l'erreur de l'estime d'auiourd'huy, qui ne s'estend qu'en mesure des richesses tẽporelles, qui est vn si extreme mal-heur, qu'il faut croire que telles gens sont plus que miserables, & non moins reprochables, que ce vilain Athenien, qui ne faisoit conte de l'honeur, ni que le peuple l'eust en hor-

en horreur & vilité : pourueu qu'il fût en sa maison, se resiouïssant en soimesme de la seule contẽplation de son tresor, Tantalus aux enfers plongé entre les eaux en cõtinuelle alteration, & que s'abaissant quãd il y cuide aprocher les leures pour en boire, en vn mesmes nostre, Monsieur, & n'y trouue difference que du nom. On dit qu'apres qu'il a de tous costez rempli ses sacs d'or & d'argent, le poltron s'endort au dessus, n'y osant toucher non plus qu'aux choses sacrees, & y pouuant moins faire breche, qu'vne mousche aux murailles de Babylon. Il vaudroit donc mieux qu'il prit sõ plaisir à la veuë de quelque beau tableau de peincture : car le coquin qu'il est, ne sait que vaut son bien, ni à quel vsage le doit conuertir, pour sa necessité. Si c'est (comme dit l'auare) pour acheter du pain & du vin, & autres choses ordinaires : dequoi dõc se peut il seruir du surplus ? en est il soulagé ? ou s'il reçoit quelque cõtentement de veiller iour & nuit auoir l'œil ouuert, & le cul serré d'vne frayeur de feu, d'vne peur de la main d'vn seruiteur desloyal, ou d'vne crainte de larrons ? Qu'au diable soit le quinaut : i'aimerois mieux dire,

que le treſor fuſt à tous les diables: auſſi bien ne peuuent ils faillir d'auoir à l'vn & à l'autre quelque legitime & cõgrue portiõ. Au reſte, Monſieur mon cõpere, s'il ſuruient à ce matin quelque maladie ou accidẽt, qui luï face garder le lict, qui ſera le badin, qui de bõ cœur le ſeruira? qui le viſitera? qui lui fera ioyeuſe compagnie? qui priera Dieu pour ſa ſanté? qui ſolicitera le medecin pour le ſecourir? ſa femme, ſes enfans, & ſes ſeruiteurs ne l'aimẽt qu'en eſcharpe & par diſſimulation. Quãt à ſes voiſins, me recõmande. Quelle ocaſion ont-ils de l'aimer, puis qu'il prefere ſon auarice, & ſõ ambition à l'vſage de l'honeſteté, & de la courtoiſie cõmune, qui lui deuſſent eſtre inſtrumẽs & propre matiere pour l'edifice d'amis? Que ſi au ſurplus il ſe fie en ſes prochains lignagers, deſquels il n'a ſeu par aucune oficioſité gaigner la bonne grace: il perd autant de peine, que ſi lon vouloit dreſſer vn aſne bridé à ſuyure ſes parens au gallop en pleine campagne. Or ſus, Monſieur mon compere, ie vous prie le diuertir de l'efrenee cupidité de tant de richeſſes: afin que lors qu'il ſe verra en plus que de beſoin: il n'ait doute d'arriuer à pauureté, & que il in-

il interpose quelque decret à ses trauaux extraordinaires, ayant acquis ce qui lui est necessaire pour le demeurant de sa vie, & qu'il ne face point, comme il est aux fables d'vn Vuidius, qui pour desir de se voir en vne grande quantité d'or & d'argent, & pour trop de crainte d'vne disette finale, alloit nud comme vn beliſtre. Et ce pendant vne femme libre, le partit par le beau milieu du corps, auec la forte hache des enfans Tindariẽs. Non point que ie desire qu'il viue à la maniere d'vn Nœuius, ni en la façon des Numãtins: car ce seroit assembler deux contrarietez entierement opposees, d'induire la prodigalité, en irritãt l'auarice. Mais il y a diference entre Tanais libre, & le beau pere de Vicellus: c'est à dire, Monsieur mon cõpere, qu'en toutes choses y a certaines limites, & moyẽs de se cõduire auec modestie, & mediocrité, lesquelles on ne peut preterir, ni passer sans forclusion d'equité & de raison. Mais que l'auare se puisse prouuer soimesmes, ne qu'il estime nul qu'il soit, apliqué à autre vocation: ne pensez point qu'il se puisse faire, & faites vostre conte que s'il voit la chieure de son voisin plus vberante, & plus

Auarice d'vn Vuidius.

Exemple de mediocrité.

fertile que la siene, il en deuiendroit tout sec & etique de chagrin, & d'enuie: & se formaliseroit à vne multitude de pauures gens. L'auare est en cõtinuelle action, & insatiable en son desordõné apetit de surpasser chacun en biẽs & en richesses, & par malheur qui le suit lors qu'il pense quasi d'estre arriué à ce poinct, il suruiẽt tousiours quelque diable qui le deuance, cõme les charretiers en plein chemin s'eforçans à coups de foüet de faire courir leurs chariots pour preceder les vns les autres, quand l'vn pẽse auoir le deuãt, vn autre le preuient, & n'ont iamais fait. Au moyẽ dequoi, tout ainsi que plusieurs inuitez à vn festin, s'en retournẽt trop saoulez & malcontens: il n'est gueres de nous erãs en telle cõuoitise, qui se puisse asseurer d'auoir passé sa vie auec precise satisfaction. Mais pource que c'est assez parlé de l'auarice & de l'auaricieux, pour ne faire sembler que i'aye ouuert les cofres de Crispinius, & apliqué ses liures à mõ vsage, ie ne vous en ferai plus lõgue lettre. Me recõmandant à vostre bõne grace, d'aussi bon cœur, Monsieur mon compere, que ie prie Dieu vous donner la siene. De Mont-brison.

ARGV-

ARGVMENT.

François Secondat, Aduocat de Thoulouse, à Monsieur du Tronchet, Secretaire de la Royne.

MOnsieur du Tronchet, me trou- 237
uant n'agueres en biẽ honorable compagnie, en laquelle suyuant Plato en son dialogue nommé Prothagoras, le cõtentement de l'esprit fut interposé à la refectiõ corporelle, nous entrasmes en vne spacieuse carriere du liure de lettres familieres qu'auez enrichi du titre de Monseigneur le Comte de Rets. Et là ne fut rien oublié de ce qui apartient à la reputation d'vne si loüable & profitable entrepriſe, ni à mettre sur le bureau les sententieux argumens qui leur frontispice, & la base des exemples & des figures, si bien acommodees à l'vsage commun & vtilité vniuerselle. Soit pour vn besoin ordinaire de negociations, d'afaires de guerre, de police, de paix, de commerce humaine, de respect de personnes, de qualitez necessaires, d'insinuations gratieuses, de compositions, edifices & conseruations d'amitié, de moyens & de qualité de seruitude, & brief de toutes choses aferantes & requises à toutes manieres d'hõmes:

que plus elles ont esté inconuës, barbares, & mal venuës iusques ici. Car bien que la France soit riche de beaucoup d'esprits, graues, grands & singuliers en profondité de plusieurs & diuerses doctrines: il en est peu toutefois, qui sachent bien & nettemẽt former vne lettre missiue, auec le langage, l'air, & la douceur, l'energie, l'inuention, & le merite de son pouuoir. Les anciens qui en ont fait grand cas, les ont euës en si grãde recommandation: que non seulemẽt ils ont eu opiniõ qu'elles fussent pour seruir aux ocasions, qui lors se presentoyẽt: mais pour perpetuer les ocurrences de leurs temps, & en laisser heureuse satisfaction à leur posterité, cõme vous mesmes faites iuger de vous, en la dexterité de vostre œuure: où voyant feu monsieur le Mareschal de S. André, parti de ce monde, sans enfans qui puissent filer son nom: vous creuez l'œil à la sotte & malheureuse opinion qui tracasse entre nous. Que depuis qu'vn seigneur de valeur decede sãs enfans masles, chacun lamẽte la fortune de sa maison, pensant que le nom & titre en est par mesme moyẽ esuanouï, d'vne si brutale façõ aueuglez, qu'ils ne cõsiderent pas

pas que la plume legitimee est la vraye heritiere, receueuse & despẽsiere perpetuelle du bruit & de la gloire de ses biẽs meritez. Et biẽ Monsieur qu'il se presume assez q̃ vos labeurs, seruices, & beaucoup de saisons vos premieres & plus vertes facilitez, soyent en cest endroit assez infructueusement passees: neantmoins vous faites voir au monde le plus de generosité de cœur & de courtoisie, & le moins de part qu'y eust peu auoir l'ingratitude, si la reconoissance eust en cela acompagné le deuoir, y faisant tant de fois si loüable mention dudit Sieur, qu'il semble que ce liure vous ait empoigné vn si honeste apetit pour sa seule consideration, en quoy aquerãt estime d'vne force & vigueur de bonne volonté, vous descouurez & leuez le masque d'vne parfaite amour & d'vne dilection, qui ne se peut, comme dit Cicero, cõparoistre ni discerner qu'apres la priuatiõ corporelle, & la separation des parties exterieures. Les vertus, les biens-faits, & les actes Heroïques, de la prudence des Princes, & des Seigneurs, sont en ce temps la pluspart incorporées aux sepultures, par la seule obscurité & non chalance de ceux à qui Dieu a donné

Cicero. La parroistre ni discerner qu'apres la priuatiõ faite dicorporelle, & la separation des parties lection ne exterieures. Les vertus, les biens-faits, se peut fa- & les actes Heroïques, de la prudence cilement des Princes, & des Seigneurs, sont en ce iuger que temps la pluspart incorporées aux se- apres la pultures, par la seule obscurité & non priuation chalance de ceux à qui Dieu a donné corporelle.

quelque grace d'escrire. Qui cõme corbeaux par gourmãdise insatiable n'abãdonnent la chair tant qu'ils y treuuent à mordre: & plus par flaterie que par stimule de raison, les apastent de faussetez glorieuses, les aplaudissẽt & flatẽt, pour en tirer ce qu'ils peuuent de leur bien & substance tẽporelle. Et auenue la fortune, ou d'vne mort, ou d'vne defaueur courtisanne: sont les premiers qui s'en moquẽt, faisant peu de conte de ce que de deuoir leur peut apartenir. Les honneurs & trophées attribuées aux seigneurs durant leurs vies, & le cours de leur prosperité, sous intention de profit, ont plus de pretexte, de malice & d'adulation, q̃ de nulle fincerité. Mais aux dificultez & defaut de l'esperance du gain se cõprend la rondeur, & la pureté d'vn bon vouloir. De là depẽd que les successeurs des grãs & magnanimes, par faute de flãbeaux & d'exemples sont souuent deuancez des expeditions de quelque naturel & excellent desir. Car cõme dit Saluste, d'vn Quintus Maximus, & d'vn Scipio, voyant les images de leurs maieurs, auec plus d'ardeur, les esprits en sont allumez à la vertu: nõ q̃ ces statues, dit-il, ayent tant de forces de soy: mais

Le bõ vouloir se conoist cessãt l'esperance du gain.

Saluste.

que la

que la memoire des choſes vertueuſes acroiſt vne ſi grande flamme au cœur des gens de bien: qu'ils ne ceſſent de ſuiure le ſentier d'honeur iuſques à ce que ils ſoyent arriuez à l'equalité de leurs predeceſſeurs. Et qui n'a apui ni miroir, que de ſa propre valeur, malaiſément peut il executer, ni faire acte de dignité. Principalement d'autant que tout ainſi qu'vn vice atire l'autre: il faut croire que la vertu hereditaire bien conduite du pere au fils, aux neueux, & aux proches lignagers: iointe & pendante de ce ſiecle à autre, ne reçoiue cõme vne maſſe de neige roulee, vne fort grande augmentation, & de meſmes vne ſoudaine diminution, par la chaleur, par la pluye, ou par le vent d'vne ocioſité & negligence de la plume. Monſieur, d'où vient il que des premiers aages on trouue les memoires ſi bien dreſſees & deduites d'vne eſgale ſuite & mutuel acord? Et que puis n'agueres meſmement de peu apres l'Empereur Charlemagne iuſques à noſtre tẽps, ayans aſſez matiere à cauſe de la mutation, diuerſité & ocurrence de beaucoup de choſes, & meſmes iointes, comme nous ſommes quaſi à la lumiere de plus haute

vertu, elles sont neantmoins si malheureusement esteintes, ne pouuāt trouuer vne certaine continuation de gestes des Rois & Empereurs chrestiens, que par quelques rapsodies & pieces ramassees. Et l'ancieneté des premieres monarchies des Caldeēs, Assiriēs, Perses, Grecs & Romains a pullulé iusques ici, par l'heureuse marque & dispositiō des lettres? En cela se peut voir la diligence des plus anciens, & noter qu'en tous commencemens d'Empires de regnes & de republiques, il faut sauoir les originelles ocasions, pour en faire vne perpetuelle commemoration, Car par l'intelligence des Princes, est facilement aueré tout ce qui en depend, & par l'annexité des premiers ans, iusques à la suite des derniers nous est donnee vne grande conoissance de Dieu, aprehension de son vouloir, & prouision des choses futures: consistant le tout en la diference du vice & de la vertu, & en la vraye execution des promesses de sa maiesté diuine: par les biens, ou par les peines, qu'en diuerse maniere il luy plaist nous impartir en ce monde, en l'exercice de sa iustice. Monsieur, estant (de sa grace acumulation de beaucoup de sciences) le chemin ou-

min ouuert des anciens, auec la clef de beaucoup d'experiences, & de la faueur de l'Imprimerie, la faculté de l'escriture merueilleusemẽt amplifiee, depuis quelque temps moderne: & d'autre part de cinq ou six cens ans que plusieurs ont apellé periode, vne merueilleuse mutation, tant d'Empires & de familles, que de mœurs, de vertu, & de religions qui ont cours par ie ne say quelle fatalité, quelque suite d'annees, comme dit Gaspardus Peucherius, en son liure de Præstigijs dęmonũ: il ne faut pas trouuer trop estrange par telles reuolutiõs, si les lettres ont faueur en quelqu'vn des siecles, & qu'elles soyẽt en mespris & mescontentement en quelques autres. Ou qu'il plaise à Dieu par le merite de nos facultez nous engager & plonger en la paresse, & nous faire souuent perdre en l'ignorance des choses, combien qu'en quelques tẽps que ce soit, la pure verité est tousiours peu ou assez viuante & infaillible, l'excellence de quelques bons esprits par la memoire & cõseruatiõ des vrayes disciplines. Aussi beaucoup de fois les successeurs declinẽt en la generosité, quasi en empirant de tãt que plus le monde aproche de pres la cõsomma-

La verité ne se perd iamais.

Hesiode en figure cinq.

tion de son estre. Et voila pourquoi les Poëtes no° figurẽt vn aage d'or, vn d'argẽt, & vn de fer, cõme pour figures d'vn bon tẽps, d'vn passable, & d'vn mauuais. Et de ma part i'y adiousterois volõtiers vn quatriesme, conforme au premier pour beaucoup de raisons, mesme que d'autãt que la fin du mõde sera plus proche de la diuinité, retournant de là où il est deriué, il deura participer ie ne say quoi de plus de bonté, de saincteté & de raison, cõme se peut iuger au parangon de l'esprit d'vne petite infance, & d'vne grande caducité d'aage, qui cõcurremmẽt sont en beaucoup plus de sincerité, qu'en l'interualle & interpositiõ des annees. Disant à ce propos Zoroaster, Hostenes, & leurs cõplices, ainsi qu'il est en

Rhodiginus.

Rhodiginus, que tout reuient à l'hõme cõforme à sa fin, & à son cõmencement, & par la maxime du Philosophe, qu'il n'est rien qui ne reuient facilement à sa premiere essence, & a esté tiré du secret

Pythagoras.

de Pythagoras, que tant plus l'ame esloigne la diuinité originelle, qui est comme sur le milieu de l'aage, iointe en ce monde sensible aux sentimens des sensualitez corporelles: & plus elle reçoit de vaines agitations. Maintenãt, Monsieur

sieur du Tronchet, graces à Dieu, le tẽps de nostre conoissance commence à respirer & d'entrer en experience de quelque chose de mieux. Et si l'auarice & l'ambition estoient separez d'auec nous, qui empeschent & font guerre à la clarté des bons esprits, qui se presentent en ce siecle, & à renouueller le premier aage doré: ie ne doute point q̃ toutes choses ne fussent d'oresnauant pour reprendre leur robuste & vigoureuse antiquité, & pour succeder à l'honeur de Dieu & splendeur des Rois, Princes & Seigneurs, & de tous hommes de valeur, à l'vnion, repos & tranquilité de toute la Chrestienté, Mais puis q̃ l'auarice est encores en si grand regne, & qu'elle dõne à ses biẽs là toutes ocasions contraires: il faut mettre peine de la subiuguer, & de penetrer si auant les scadres de sa malice, par le pouuoir & par les armes de la verité: q̃ lui faisant pointe la singularité de l'escriture, la vertu demeure victorieuse. Et pour ce q̃ vous estes l'vn des capitaines de la plume, qui à enseigne desployee, commencez à faire preuue de sa proüesse en si heureuse expeditiõ: & qui auec tant de gaillardes parties de sauoir & d'experience qui vous font

L'auarice & l'ambition ofusque la clarté des bons esprits.

escorte, faites teste aux bataillons de la pareſſe, & de la barbare nullité, continuez vos loüables entrepriſes, & par l'exemple que vous donnerez, ce faiſant à pluſieurs de voſtre qualité que vous eſueillerez d'vn profond ſommeil d'vne infame inutilité: vous aquerrez auec la haine de peu, l'enuie vertueuſe de pluſieurs, & l'amitié de chacun, & à vous & aux voſtres reputation & gloire perpetuelle. Me recommandant afectueuſement à voſtre bonne grace.

De Paris.

ARGVMENT.

Comme toutes choſes oposees, s'entredonnent plus de clarté, & qui n'a gouſté de l'aigreur, ne peut iuger de la douceur.

Ainſi les afflictions qu'il plaiſt à Dieu enuoyer aux ſiens, leur fait puis apres mieux ſentir de la felicité du repos. Sert auſſi l'aduerſité à reconoiſtre la perfection, & rondeur de l'amitié, laquelle durant la proſperité, demeure ſi maſquee & couuerte de fauſſes eſperances, que l'on n'y peut aſſeurer nulle aſſeurance. Ainſi que ce Secretaire en a fait preuue durant ſa captiuité à cauſe des troubles en laquelle il s'eſt trouué abãdonné de ceux meſ-

mes auſ-

mes auſquels il auoit fourni plus de cauſes d'obligation. Mais ſa conſolation ſe termine ſur l'vniuerſelle agitatation du temps, ſur la naturelle inconſtance des hommes, & generalement ſur la figure du monde renuerſé.

A MONSIEVR DE CHAſtillon Auocat du Roy au ſiege Preſidial de Lyon.

LE Schithe Scilurus Prince ſage & diſcret,
Sentant interpoſer ſur ſes ans le decret,
Et comme nul ne peut laiſſer tha honeur plus ample,
Que par vn ſouuenir de quelque bon exemple.
Apres beaucoup de bruits de ſes faits triomphans,
Se voyant ſuccedé de quatre vingts enfans:
Et que la multitude & trop effrenée nombre,
Porte confuſion bien ſouuent & encombre.
Fit porter deuant eux des fleches vn faiſſeau
Bien ſerré, & lié & reduit par trouſſeau,

Non potuit Scythicè magis ornatiùs ob ocu los ponere.

Et le leur presenta pour en faire rupture,
Chacun à qui mieux mieux par force de nature,
Cela fut impossible. Alors ce Scithe fin
Les print l'une apres l'autre, & les rompit, afin
Qu'ils connussent par là, que la seule concorde,
Contre toute autre chose est la plus forte corde,
Que rien ne leur seroit (bien unis) impossible
Et rendroyent leur estat par accord inuincible.
Car bien que peu pour plus, soit souuent mesconté.
Le plus, pour peu, peut tout, par bonne volonté.
Ainsi vn seul ami tomberoit sous le fais,
De me secourir seul aux plaintes que ie fais,
Mais si tant que i'en ai se mettoyent d'vne bande.
Pour chacun selon soy fournir à ma demande,
Ils pourroyent pour bien peu au peché obuier,

Qui

Salust. Concordia paruæ res crescunt, discordia maximæ dilabũtur.

Qui d'honneste deuoir fait l'amy deſ-
uier:
Et chacun d'eux ſans grief confirmeroit au
monde
Qu'il n'eſt nulle vertu à l'amitié ſecon-
de.
Mais au lieu de cela, quaſi tous mes a-
mis,
Exceptez quelques uns pour moy ſont en-
dormis:
Si bien que i'en conois (choſe indigne de
l'homme)
Qui preſtent leur eſpaule au mal qui me con
ſomme.
Et comme le lierre eſtant au mur tenu,
Perit le meſme mur d'ont il eſt ſouſte-
nu. *Similitude du lierre, pour l'ingratitude.*
I'ay moy meſme employé beaucoup de mon
eſtude,
A former en pluſieurs la meſme ingrati-
tude, *Ouid.*
A pluſieurs i'ay leué aſſez d'aduerſi-
tez, *Eſt aliquid ingrato meritũ exprobare voluptas.*
Qui ont beſoin de l'eau de mes neceſ-
ſitez,
Et puis que reprocher de l'ingrat le bien-
fait,

Ouid. Heu patior telis vulnera facta meis! Dulcia non meruit, qui non gustauit amara.

Ouid. Scilicet vt fulsum spectatur in ignibus aurum. Tempore sic duro est inspicienda fides. Opposita iuxta se posita, magis eluceſcunt

Donne contentement à celuy qui l'a fait:
Ie prens quelque plaiſir de parler des ofices,
Pour leſquels ie reçoy haines pour benefices:
Ie prens en gré de voir que telle vtilité
Procede purement de ma ciuilité,
Et me plaiſt de ſentir ma planette ſuiette,
A me faire bleſſer de ma propre ſagette.
Mais, Monſieur, on ne peut eſtimer de combien
La preſence du mal fait paroiſtre le bien:
Qui n'a gouſté d'aigreur, la douceur ne merite.
Le repos eſt plus doux apres vne ferite:
Et comme vraye preuue au feu de l'Or ſe fait,
Ainſi l'aduerſité fait voir l'ami parfait.
Le noir fait beau le blanc, & plus clair, de maniere
Que deux contrepoſez s'entredonnent lumiere.
Iamais la liberté ne me ſeuſt commander,
Maintenant la priſon la me fait demander.
La priſon me fait ſage, & m'enſeigne de ſuyure,

Le train

Le train de la raison, quand i'en seray deliure.
A plus certain chemin la prison me conduit,
Que celuy qui m'auoit par liberté seduit.
La prison me fait voir és amis diference,
Et des amis fardez me donne conoissance.
Les vns m'y vienent voir qui de moy ont esmoy:
Plusieurs m'y voyent aussi qui se moquent de moy,
Chacun plaint mon malheur, d'vne commune face.
Chacun m'ofre beaucoup: mais cerchez qui le face
Aux aucuns leur estat seroit intereſſé
S'ils auoyent en prison vn ami careſſé,
Et penseroyent d'auoir leur grandeur mancipee
Si telle honesteté leur estoit eschapee.
Mais on conoist assez que c'est inuention,
Qui ne sauroit partir de bonne intention
Car iamais charité de vertu heritiere.
Pour demolir vertu ne fournit la matiere,
Ceux qui me sont tenus de m'y voir sont plus las,
Et les moins obligez me font meilleur soulas

De mes moins esperez ie reçoy acolade,
Et les mieux alliez ont le cœur si malade,
Que mieux ils ne sauroyent (de leur grace) fuir,
Que de ne me vouloir visiter ni ouïr,
Ni par voix ni par main d'vne douce escriture.
Ce sont mes plus prochains obligez de nature.
Les vns sont protestans qu'ils me verront souuent,
Mais ce promettre là volle comme le vent,
Car qui (comme en Lethé) aux prisons prend breuuage,
Il oublie soudain du retour le courage.
Les autres peu hardis, craignans par leur raison,
De fascher le Seigneur, qui me tient en prison.
Le faisant ennemi du gracieux office,
Que d'eux i'ay merité par plaisir & seruice,
Faisant en cela tort à sa propre douceur,
Non moins qu'à sa vertu, telle que ie suis seur,
Qu'il me visiteroit si ceux de son seruice.
Ne deuançoyent bonté sa premiere nourrice.

Ie n'ay

Ie n'ay iamais craint peſte à ſecourir l'ami:
La guerre pour l'ami, m'a deſtruit à demi:
Et s'il ne ſe peut voir, que des grans le pouuoir,
Leur ſoit donné de Dieu pour veincre le deuoir.
Qui pourroit conſentir excuſes ſi legeres? *Proper.*
Et receuoir pour vray choſes ſi menſongeres? *Verus amor nullũ nouit habere modum.*
Tout homme de bon cœur, qui a raiſon propice,
Ne craint choſe du monde à faire ſon office. *Lucien Dialo.*
Mais celui qui a cœur rempli de trahiſon,
Pour faillir au deuoir ne manque de raiſon.
O ſi les cieux s'ouuroyent à mes piteux eſcrits!
Comme à Timon d'Athene à ſes penetrans cris.
Et ſi vn Iupiter Empereur du tonnerre
M'enuoyoit vn Plutus pour m'enſeigner en terre
Quelque threſor caché par la main d'vn Mercure,
Seigneur Dieu que d'amis auroyent de mon mal cure.

Combien de seruiteurs & de Dames combien,
Et de Philiades prochasseroyent mon bien,
Quel nombre de Gnatons, & d'autres telles gens.
Seroyent à mon secours gaillards & diligens?
Qui maintenant greuez d'vne paralysie,
Me sentans sans pouuoir changent de fantasie?
Monsieur, ce sont mal-heurs qui deriuent du temps,
Qui en ce siecle fait les meilleurs mal contens
Que le mal sur le bien a prins tant de licence,
Que Dieu mesme est serui d'ingrate conoissance,
Et ayant par l'esprit l'vniuers trauersé,
Ie n'y voy rien mieux peinct, qu'vn monde renuersé
Ie voy les plus aisez remplis d'aduersitez,
Et tous les cœurs humains pleins de diuersitez.
Premier, quant au soldat deuorant le pauure homme,
(Pour ce qu'il n'y a rien que le temps ne consomme)
Du trauail desmembré à la suite des armes,

Terent. Ita plerique ingenio sumus vt nostri nosmet pœniteat, Horat. Qui fit Mœcenas &c.

Estime

Estime le marchand plus heureux que gendarmes.

Le marchand au contraire ennuyé de l'vsure,
Ou trop gras du butin d'vne fausse mesure,
En naufrage de mer, ou en terre paoureux,
Pense que le soldat est plus que luy heureux,
C'est, dit-il qu'il combat, & mort moins langoureuse,
Le depesche soudain, ou victoire ioyeuse.
Ie voy vn certain Iuge oyant le laboureur,
En son huys marteler & par vn procureur:
Auancer son disner auant que le coq chante,
N'entre sans le present, & pour cause meschante,
Peruertir vn bon droict à force de deniers:
Armer de vins sa caue, & de grains ses greniers:
Puis pour faire iuger ou d'estoc, ou de taille,
Offrir de venaison, la perdrix ou la caille,
Ne sentir qu'aux vilains autre felicité, Xenophō. Labores dulcis vitæ comites.
Puis ces vilains venans plaider en la cité,
Ignares de leur aise, & ausquels il ennuye,
Du labeur compagnon des douceurs de la vie,
Iurent par leurs gras bœufs, que nuls sont si contens,

Que ceux là qu'ils ont veu aux villes habitans:
Ie voy vn marié, à femme fantastique,
Importuné souuent du besoin domestique.
Et lassé de soucy d'vn turbulent mesnage,
Souhaite la prestrise en lieu de mariage:
Mais les prestres heureux plus que ceux que ie dis,
De leur aise faisant terrestre paradis,
S'il ne sort de leur bouche, au moins à voir leur vie.
Font assez clairement conoistre leur enuie.
Quant au noble des champs, qui sans souci ni plaid,
Se couche, leue & boit à l'heure qu'il luy plaist,
Enyuré du plaisir, il a tousiours humeur
D'auoir ofice en cour, pour quelque peu d'honeur.
Le courtisan plus fin, qui des honeurs s'ennuye,
Et qui au vilageois porte souuent enuie.
Changeroit s'il osoit ses honeurs en repos.
Ie voy donc que nul n'est en vn mesme propos.
Et que peu de ceux là, ausquels bonne fortune

Ou mesme

Ou meſme la raiſon a eſté oportune,
Prenans plus de plaiſir en la diuerſité,
Se vueillent arreſter en leur proſperité.
Or voyant tout ce trouble, il n'y a impropere,
Ni accident mondain qui ne me ſoit proſpere.
Car ſi le preux Aenee auoit ſoulagement,
Et ne ſentir dans Troye eſpoindre ſauuement:
Me voyant hors d'eſpoir de ceux dont ie me fie,
L'eſperance de nuls, beaucoup me fortifie.
Ie ne trouue heur certain en l'infelicité,
Et ma cornucopie en la neceſsité.
Ie prens esbatement en ma melancholie,
Eſpuiſant ma ſageſſe en ma propre folie.
En ma debilité ie me trouue aſſez fort,
Et ſur point de ſoulas ie fonde mon confort.
Car celui qui ſera en douleur ſa ſemence,
En exultation aura ſa recompenſe,
Ce pendant, qui ne peut obtenir ce qu'il veut,
Il ſe doit contenter de vouloir ce qu'il peut
Meſmement que tandis qu'aux villes & aux champs
Les bons ſont moleſtez par voleurs & meſchans,

Virgil. Vna ſalus victis nullam ſperare ſalutē.

Qui ſeminant in lachrymis in exultatione metant.

Par ces troubles nouueaux, qui moleſtent la France:
Ie ne ſaurois auoir ailleurs plus d'aſſeurance.

Si non poteſt fieri id quod velis, velis id quod poſſit.

Car comme la guerre oſte à pluſieurs le repos,
Et qu'à pluſieurs elle eſt bien venante à propos:
Ainſi durant ce temps le mal qui n'importune,
De quelque plus grand mal me ſauue la fortune
Themiſtocle eſchapa d'Athenes for-uſci,
Par vn moindre peril, vn plus grand tout ainſi,

Dolor eſt medecina doloris. Themiſtocles.

Bref, Monſieur, ma priſon la liberté reſſemble,
Meſtant l'heur de ce monde, & l'heur du ciel enſemble,

Periramus omnino, niſi periſſemus.

Quand ie voi le ſuiet bandé contre ſon Prince,
Et les armes en main inuahir ſa prouince,
Le meſchant en pouuoir & le bon en ſoufrance:
C'eſt que pour nos pechez nous faiſons penitence.
Quant ie voi la bonté au pied de la malice,
La raiſon ne pouuoir auoir ſon rang en lice

Iuſtice

Iuſtice en pluſieurs lieux faillir en ſa balance?
C'eſt que toute equité perd ſon pied d'aſſeurance.
Quand ie voi le plus fin exercer tromperie,
Le mieux deliberé vſer de flaterie:
Et que l'homme en ce temps par tels moyens s'auance,
C'eſt que diſſimuler eſt maintenant prudence.
Quand ie voi que ſageſſe obeït à folie,
Que verité nous eſt par menteurs abolie,
Et que le bon ſauoir eſt ſerf de l'ignorance:
C'eſt que dame raiſon a perdu ſa puiſſance.
Quand ie voi le marchand renoncer ſa boutique,
L'artiſan & le clerc, pour piller, leur pratique,
Pluſieurs nobles griper par droit de bien ſeance,
C'eſt que pour n'eſtre tel, me plaiſt la negligence.
Quand ie voi le Clergé pluirer en benefices,
Conuertir ſon deuoir en tant de malefices,
Et que d'entre eux les bons ſont de claire ſemence,

C'eſt que ie n'en preuois trop bonne conſequence
Somme toute, voyant vertu ſerue du vice:
Et que tous les eſtats marchent en eſcreuice,
Sans que l'ire du temps y mette repentance.
C'eſt là où ſans eſpoir ie perds ma conoiſſance.
Toutesfois quand ie ſens la celeſte iuſtice,
Puis, que l'homme de ſoi n'y veut mettre police:
I'empoigne tous ennuis auec patience,
Et au ſeul Dieu ie mets toute mon eſperance.

En heur content ſe dit.

ARGV-

ARGVMENT.

Ce Secretaire honore la fin de son liure du meſme honeur de son commencement, ſous le titre de Monſeigneur le Comte de Rétz, Auquel il declare par ſa derniere lettre, les principales choſes qu'il a comprinſes en toutes les precedentes: qui ſont des vertus depẽdantes d'equité, de modeſtie, & d'honeſteté, neceſſaires pour nourrir amitié, douceur & reſpect entre les hommes.

MOnſieur, tout ainſi qu'en vn ſeul 239
corps, qui ne peut auoir autre aparence que d'homme, ſont en vous logees toutes manieres de vertus & de graces, que le ciel & la nature peuuent heureuſemẽt impartir: ainſi le liure que i'ay prins hardieſſe d'honorer de voſtre titre, ſous l'apellation ſimple de lettres familieres, comprend en pluſieurs endroits toutes parties & qualitez de la ſouueraine vertu. Deſquelles i'ay recerché, tant par la lecture des liures, que par l'experience des choſes, que l'hõme bien nourri doit eſtre participe pour trãſiger ceſte pauure vie en grandeur, en mediocrité, & humilité, a-

uec abondance, ou moyen, & auec neceſſité ou felicité, par faueur ou par aduerſité: à la ſuite de la vertu, & contre toutes turbulences de fortune au gré & contentement de Dieu, de ſon prince, du peuple, de ſon voiſin, de ſon amy & auec ſatisfaction de ſoi meſmes. Se trouuera, Monſeigneur, par toutes les particularitez de mes lettres ioincte à vn periode, que i'ay principalemẽt parlé des premieres vertus, qui ne deuſſent iamais eſchaper des mains de l'homme de bien ſous leſquelles comme par canaux & ruiſſeaux, les autres facilement deriuent. I'ay diſcouru ſouuent de la iuſtice de la force, & de la temperance, c'eſt à dire de lequité, de la grandeur & de l'honeſteté des hommes. Et premierement quant à ceſte equité, pourra noter que viuemẽt examinera mes lettres, ſans s'arreſter à la mediocrité de leur apellation que parmi tout ce qui eſt neceſſaire en l'humaine conuerſation, il n'y a rien plus illuſtre ne ſi gene reux: ne qui s'eſtende en plus grande conſideration, que la parfaite & ſincere conionction entre amis, comme certaine ſocieté & communicatiõ de profit commun & particulier. Qui eſt vne

De iuſtice et equité.

Piſo Academicus de finibus.

charité

charité du gẽre humain, prouenue d'vne primogeniture, qui feme vnion & amitié entre les procreez de meſme lignage de peu à peu acroiſſant en dehors premier par naturels parentages apres par afinité, & finalement par heureuſe contraction de beneuolence. Qui ſubſequemment aux cours, aux palais, aux villes, & par tout s'amplifie par multiplicité d'ofices, entre courtiſans & citoyens & entre tous ceux qui par neceſſité commune, ſont compagnons, en faciendes, practiques, negoces ou dignitez publiques & particulieres. D'auantage par conditiõs, humeurs, & penſees ſemblables, & par ie ne ſay quel mutuel deſir, & cõſentement entre les hõmes, qui d'afection & de bon zele rendant à chacun ce qui luy apartient d'honeur de bien, de reſpect, d'amour & d'obeiſſance ſe fait apeller iuſtice, & conionction d'humaine ſocieté. A laquelle ſont impliquees bonté, pieté, charité, liberalité, benignité, humilité, douceur, courtoiſie & autres Damoyſelles de ſemblable valeur, reſidentes en la maiſon de la iuſtice. Laquelle, Monſeigneur, eſt ſi neceſſaire, qu'encores elle eſt obſeruee entre les vo-

leurs & gens de mauuaise foy, en la conference, partage & distribution qu'ils font entre eux de leur butin. Et sont quasi mes lettres rendues aux fins de ceste humaine societé, n'estant rien plus iuste que l'homme ait souci de l'hõme, estant le contraire pire que brutalité. Car bien que la chemise soit à chacun plus prochaine que le manteau, & que charité bien disposee, doiue prẽdre conſideratiõ premier à soy-mesme: si est-ce que no⁹ ne sommes nez seulemẽt pour nous: mais pour la patrie, pour les parens & pour les amis. Et par la loy naturelle qui veut estre dit homme, le sou ci des autres hommes luy doit apartenir: & comme dit Cremes, ie suis homme & ne pense point qu'il y ait en moy rien alteré de l'hõme, Somme, Monseigneur, pource qui concerne ceste equité, se profitera en plusieurs endroits de mes lettres que la iustice vraye, cõsiste, en dilection entre les hõmes en obseruation de promesses raisonnables, (qui autrement ne doiuent estre obseruees à l'exemple de Theseus en la fable d'Eripides) en l'exercice de liberalité par les grãs & en reconoissance du bien par les inferieurs. De grace s'engendre grace, & bene-

Homo homini deus — *homo homini Lupus.* — *Cicero.* — *Non solũ nobis nati sumus, sed partim patriæ, partim parẽtibus & amicis* — *Cremes.* — *Terent.* — *Homo sum, humani à me nihil*

& benefice de bien fait, & faut que la re- *alienum*
conoissance soit plus grande que le biẽ- *puto. Eu-*
fait, pour imiter la nature du territoire *ripidis fa-*
fertil. Car celui est ingrat (comme dit *bula quæ*
Seneque) qui reconoist le bien fait & ne *inscribi-*
le restitue auec multiplicité. Et doit la *tur.*
grace, estre le plus proche de l'homme *Hypolit⁹*
pour estre non seulement vertu, mais *Cic. pro-*
ocasion de toutes autres. Quant à la for- *planc.*
ce, Monsieur, c'est vne vertũ qui cõsiste *De force*
le plus en mediocrité, de laquelle i'ay *& de gra-*
assez escrit, mesmement en ce que i'ay *deur.*
discouru des grandeurs. En quoi cha-
cun notera: que quiconque est domina
teur d'autrui, esloignant la benignité &
la douceur, aproche la fureur, & chasse
la vertu. Et est ceste modestie en toutes
choses si belle, & si desirable, que qui
s'en inuestira, ne fera iamais faute à nul,
ni à soimesme. Ayant esté tousiours sin-
gulierement obseruee par les heureux
de chacun siecle passé. Car si Phaeton *Apollo &*
eust en cela adheré au conseil d'Apollo: *Phaeton*
il eust plus seuremẽt conduit le chariot *Medio*
qu'il ne fit, qui est fable exemplaire de *tutissimus*
merueilleuse erudition. D'autãt que par *ibis.*
faute d'obseruer le moyen, & la medio- *Nullum*
crité, l'excez, & la violence qui ne peu- *violentum*
uẽt lõguement durer, ont bien souuent *perpetuũ.*

rẽuerſé l'eſtat de pluſieurs monarchies, Empires, Royaumes, republiques, dignitez, & Seigneuries. Eſtant requiſe la modeſtie non ſeulemẽt aux cours, aux citez, & aux villes: mais auſſi en la conduite des afaires & des raiſons domeſtiques, & familieres entre ſeuerité & indulgence. Demea perdit ſon enfant par trop eſtre dur & cruel en ſes correctiõs. Et Mitio rendit le ſien par trop d'indulgence vicieux, & indomptable. Mais ſur tous, le grand Seigneur doit auoir ceſte modeſtie, en grande recommandation. Principalemẽt lors qu'il ſe voit en plus haute grandeur, & que fortune le fait grãd & victorieux des hommes: Car la douceur & la benignité, parentes de la modeſtie, ſont les roües du chariot, qui triomphe de la victoire. L'ombre d'Anchiſes dit au fils d'Aeneas tu combatras les ſuperbes, & pardonneras aux ſuiets. C'eſt vne fort glorieuſe ſageſſe en l'expugnation des villes & citez. de ne precipiter ni lui ni les ſiens & de plus grãde vertu de n'exercer cruauté enuers les veincus, comme il ſe fait enuers les animaux: mais pardonner au peuple innocent, & ſeulemẽt à cauſe du ſeul exẽple, punir les autheurs de l'iniquité. Auſſi lega-

Terent.

Virg. Tu regere imperio populos Romane memento, Hæti-bi erũt artes, pacique impone:morẽ. Parcere ſubiectis, & debellare ſuperbos.

legerement (comme le Lyon (tous nobles grands, & genereux de cœur, sont faciles à s'esmouuoir: mais tant plus facilement aussi ils sont faciles à estre mitiguez & apaisez. Au reste, il faut que la constance face hazarder toute sorte de peril, pourueu qu'il se trouue par cõseil qu'il ne se puisse faire autrement, principalement aux choses qui touchẽt la cõseruation de l'estat, de la religion, & foy catholique, le seruice de son prince, le soulagement du pauure peuple, & l'honneur & reputation de soi-mesme, mesprisãt toutefois l'imposture des fausses infamies, estant le grand Seigneur bute & giroüette du vent de toutes sortes de lãgues. Et pource que l'equalité est merueilleusement requise en la superiorité: Le Seigneur superieur, ou magistrat, ne doit nul auoir en particuliere afection: comme il se voit souuent que les vns adherent au peuple, les autres obtemperent aux grands, & les autres aux parens ou aux amis. Au reste, M, le plus de la force, & de la constance de l'homme, est de porter toute fortune auec patience, car il gagne deux fois celui qui se peut veincre soimesme, & faut proceder en toute chose auec heroïque va-

Quò quisque est maior, magis est placabilis iræ: Et faciles motus mẽs generosa capit.

Periculũ periculo vincitur. Salust.

Virg. Nescia mens hominum fati sortisque.

futuræ. Et seruare modum rebus sublata secũdis Valerius.

leur,& non point mollement. Mais par bonne diligẽce. Philippus Macedo arguoit son fils Alexandre de ce qu'il atiroit la beneuolẽce des Macedoniẽs par la seule largesse, & disoit qu'il estoit meilleur marchand,que braue gendarme.Pour cõclusion,l'hõme de quelque qualité qu'il soit bien auisé,doit resider entierement auec ceste mediocrité, qui se loge tousiours entre deux extremitez vicieuses, & auec constance qui est entre crainte & temerité. Et pour le regard de l'honesteté qui doit estre cõsideree entre les hõmes,qui s'apelle propremẽt respect, mes lettres en cõtinuẽt beaucoup de particulieres recommandations. Outre lesquelles ie vous diray, Mõseigneur,que l'honesteté n'est autre chose, que deuoir obseruer ce qui est à chacune vertu apartenant, qui ne se peut mieux aprendre, que par le bon sens,& par la propre sapience de l'homme : tant par verité actiue, que par verité contemplatiue.Car il y a beaucoup de diference que le seruiteur parle par dessus le maistre, la femme par dessus le mari, l'enfant par dessus le pere, & le suiet par dessus son superieur. Se prend aussi ceste honesteté, aux gestes,

De l'honesteté & respect.

Horat. Intere-

mouue-

mouuemens, & contenances du corps, qui ont beaucoup de pouuoir & d'energie d'attirer, ou d'esloigner la grace des hommes. & cela s'aprend, & se monstre assez par le commun conseil du sens, qui donne facilement à entendre ce qui afere & apartient aux actions, qui ne sont point contraires à l'excellence de nature: consiste aux propos serieux ou facetieux, graues ou de peu de mouuement, qui ne doiuent estre de nulle contrainte, ni (comme disent les clercs) *inuita minerua*. Mais suyuant la naturelle rondeur naïfs intelligibles, succints selon l'ocasion, & de bonne grace. Et doit celuy qui les escoute, non moins obseruer le respect, que celuy qui les profere. Car comme il n'y a chose plus propre à desgouter vn bon laboureur, que de mander semence aux arenes: ainsi vn bon discoureur de planter son langage en sottes & ingrates oreilles. Et celuy qui ne monstre prendre plaisir, & luy estre agreable par signe exterieur, quelque bon conte, ou quelque traict de bonne inuention, aprend au plus gaillard esprit du monde, à ne dire chose qui vaille. Au demeu-

rit multũ Danúsne loquatur, herésne.

rant tout propos familier doit estre moderé, sans nulle animosité, passiõ, mauesté ni petulance. Et soit en afaires, en guerre, en paix, en ieux, & en toutes actiõs auec les grãs, auec les moyẽs, auec les petis, les maistres auec les seruiteurs les seruiteurs auec les maistres, les parens auec leurs semblables, les amis auec les amis, voire les Princes auec leurs suiets, ou les suiets auec leurs princes: chacun selõ sa qualité ni trop haut ni trop bas, doit accortement marcher sous l'enseigne de ce respect, parmy l'armee de toutes autres vertus pour cõbatre & subiuguer les scadres de la brute ignorãce, & s'acõmoder en tout & par tout aux lieux, aux temps, aux choses, & aux personnages. C'est Mõseigneur, en peu, la plus part de l'intention de mon liure, qu'il m'a semblé deuoir reduire, à vne seule lettre, afin que s'il reçoit ceste hõneur, que la paresse de vos plus hautes solicitudes, vous fait de tant oublier vostre grandeur & mon peu de merite, que d'y planter quelque fois l'œil, vostre noble & naturelle bonté, il vous plaise conoistre que si i'ay eu peu de iugement d'esprit, & de sauoir pour ceste entreprinse, cela se peut fournir par

Virgil. Furor iràque mentem præcipitant.

par vne asseurance, & hardiesse de bon & vertueux desir. Car si ie conois qu'il ne vous ait despleu, ie prendray apetit de passer outre, auec plus de peine & de solicitude, & (peut estre) pour chose (comme vne nuict enseigne l'autre) de meilleur profit & de plus d'importance que ie vouëray & consacreray tousiours (comme à mon Mœcenat, & terrestre soleil) au respect, honeur, seruitude & obeissance que ie vous doy, & desire vous faire toute ma vie. Supliant le Lecteur, sous la faueur de vostre autorité, qu'il ne soit point iuge impitoyable de mon œuure: & qu'il se souuiene, qu'il faut plustost donner cœur de bien faire, que repousser & estonner ceux la, qui par desir de quelque honesteté, sont en action de bonne volonté.

Nox nō indicat scientiam.

LE MONOLOGVE DE prouidence diuine, au peuple François.

PEuple François en mal & en vice confits,
Le bien que pourroit faire vne mere à son fils,
Pour lui faire sentir l'amour qu'elle lui porte,
Alors qu'il a besoin que plus on le suporte,
Vous est plusieurs saisons de ma part aduenu,
Et si auez de moy peu de conte tenu:
I'ay eu de vous nourrir toute solicitude,
Et vous m'auez vsé de pure ingratitude,
Ie vous ay enuoyé des biens à milions:
Et vous ne me payez que de rebellions.
Iadis l'asne & le bœuf reconnurent leur maistre:
Et vous ne me voulez nullement reconoistre.
Apres la passion que soufrit Iesus Christ.
Ie vous fis enseigner son vouloir par escrit.
Son ioug doux & suaue, & sa charge legere,
Et l'heur de sa promesse en nul poinct mensongere.
Ie susciray deslors nombre de bons esprits
En sauoir souuerain de sa loy bien apris,
Pour publier à tous ses edits & defenses,

Et pour

Et pour manifester à chacun ses ofenses:
Lesquels de mon conseil, les arrests prononcez.
Vous ont fidellement les dictons annoncez:
Assauoir vie à ceux qui à leur Seigneur adherent,
Et la mort à ceux là qui ses dits ne reuerent,
Et la pluspart d'iceux parmy la gent transmis,
Pour reluctter par force au nombre d'ennemis,
Qui vous faisoyent quiter par miserable guerre,
Le bien qui est du ciel pour celui de la terre,
Ont voulu hardiment leurs vies hazarder,
Et se prostituer pour les vostres garder.
Ils se sont franchement prosternez au martyre.
Qu'on leur a presenté par la rage & par l'ire:
Des tirans inhumains, qui par seuerité.
Ont hay comme mort la pure verité.
Maintenant ô ingrats, qu'à vos yeux se presente.
Pour le memoire d'eux quelque image recente.
Vous la demolissez, & dites qu'il est dit.

Qu'au seul Dieu apartient tout honeur, & credit,
Il est vray, i'y consens. Mais luy qui est le maistre,
Sans le vouloir duquel rien ne peut comparoistre:
S'il veut à ses esleus donner de son pouuoir
Ce que chacun en peut par grace receuoir:
Il semble que qui fait à cela resistance
Ofençant sa grandeur limite sa puissance,
Qui seroit mollement la nous faire sentir,
Si les siens ne pouuoyent sous luy s'en ressentir.
Mais maugré vous peruers, & maugré vostre face
Il faut que son plaisir entierement se face.
Parquoy vous sectateurs du thresor ancien,
Implorez dessous luy le secours qui est sien:
Priez le par son fils, afin qu'il le intercede
Et par ses aduoez, si bien qu'il vous concede,
Que si comme en la France il n'establit qu'vn Roy
Qu'vn Roy vnique aussi n'y soufre qu'vne loy.
Que la nouuelle erreur par sa force defaite
Cede lieu de deuoir à l'antique parfaite.
Que les chefs de l'Eglise empoignans la raison

Sustan-

Sustanter pauureté, par ouuerte maison
Et qu'à leurs sustituts, ce qu'en eux se contemple
Soit si bien moderé, qu'il leur serue d'exemple.
Au surplus puis qu'il faut que le vray changement
Du temps trouble soit fait par vostre amendement,
Faites que la noblesse vn peu mieux se mesure,
Que le marchand aussi banniſſe ceſt vsure.
Et pource que le tout procede des abus,
Qui sont en la iustice iniquement imbus,
Faites requeſte au Roy d'y mettre la police
Telle que chacun soit contenu en ofice.
Sur tout que le conseil pres de sa maieſté
Soit sain, comme l'on voit qu'il a touſiours eſté
Car d'vn conseil priué le grain & la semence,
Germinent le malheur, ou le bien de la France.
Faisant selon les cris du peuple au ciel montez.
Vous feront eſmouuoir les diuines bontez,
Pour impetrer aux bons heureuſes deliurances
Quand les mauuais voudront augmenter leurs soufrances
Sur le meſchant sera le charoy renuerſé,
Et ſur ſon propre chef le breuuage verſé,

La liberté des bons chassera seruitude,
Et leur contentement n'aura sollicitude.
Ie renouuelleray leur antique pouuoir,
Faisant comme ie dis vn chacun son deuoir,
I'arracheray des mains des rebelles l'espee,
Et l'audace qu'ils ont sur leur chef vsurpee:
Conseruant son estat couronné par tel si
Que du peuple François il prendra le soucy.
Et que ses gouuerneurs & conducteurs fidelles,
Extirperont sans fard toutes sectes nouuelles
Tous erreurs, tous abus & toute obscurité,
Dont les Cagots infects masquent la verité.
De ceux-là on verra toute la trame esteinte
Qui ont du sang humain trois fois la terre teincte.
Ils creueront de rage & mourront de d'espit
Quand ils verront les bons prendre quelque respit.
Le repos Catholique adioindra la vengeance
A leur fille fureur parmi ma vigilance
Non point que pour cela ie les vueille asseurer.
Qu'on ne les voye en fin plus de mal endurer.

Car

Car ils n'ont le moyen auec leurs propres vies
De pouuoir composer celles qu'ils ont rauies.
Mais la France tant plus tels abus sentira
Et plus d'aduersitez il en ressortira,
Si donc en cest endroit toute raison s'excede.
Et si benignité n'y peut mettre remede:
De Thrasybule il faut le conseil demander
Qu'il enuoya par signe au Roy Periander
Assauoir qu'à vn coup si bien on y pouruoye.
Que tant que vous viurez tel malheur ne s'y voye.

En heur content se dit.

Estienne du Tronchet au Lecteur.

LEcteur ie n'ay iamais l'honeur repudié,
Celame partiroit de sote nonchalance:
Mais aussi pour fuir le titre d'arrogance.
On ne m'imputera de l'auoir mandié.
Auec vous mes amis m'ont ici dedié

Les lettres & les vers par leur benevolence?
Si ie les ay receus, c'est que la conoissance
De leur merite seul m'en a congedié
Somme, tous les escrits qui m'ont esté transmis.
Sans l'auoir merité, par seigneurs & amis,
Me sont sans nul orgueil ainsi prendre mon theme.
Que quand l'homme de bien fait honeur à l'ami,
Encor qu'il ne le fasst meritant à demy,
En honorant autrui, il s'honore soy-mesme.

LVI MESME SVR son pourtraict.

LE graueur non sans cause en mon pourtrait m'a mis.
Les yeux gros & ouuerts, aussi la bouche ouuerte:
C'est que ma volonté est plus souuent ouuerte

Par

Par effet, que par bouche, au besoin des amis.
Et quant à ce qu'il m'a pourtraict sans bras & mains,
Et ainsi que tu vois la teste toute nue:
Ce n'est pas (comme il dit) pour sembler aux Romains:
Mais c'est pour faire voir ma puissance menue

IEAN DE HOGVELAN. DE GENTILHOMME Holandois.

POur bien faire vne lettre, & outre se pourtraire,
Qui du bon Secretaire est moindre sufisance
Dextrement manier le langage de France:
Du Tronchet en a fait ce gaillard exemplaire,
Mais pour ce qu'il deduit l'estat d'vn Secretaire.
Et qu'il fait de l'ignare, & du bon diference:
D'autant que le sauoir n'est aimé d'ignorance.

Il sera mal-aisé qu'à tous il puisse plaire
Le bon ne faudra ia de le bien renommer:
Car le louant plustost que le desestimer,
Il se monstrera bon au compas de sa bouche,
Au contraire taschant l'ignare le blasmer.
Pour le voir à son goust entierement amer
Fera voir maugré lui, que c'est lui que lon touche.

Veritas odium parit.

DE IEHAN PERRIN SEIGNEVR DE Cherué.

DE ce que ne pouuãs faire pour nous seulets:
Les ames sans raison nous donnent nourriture,
Et comme main par main se frotte de nature,
Ainsi par doux accord se gratent les mulets:

Lee

Les Poëtes auſsi qui forgent virelets,
Balades, & Rondeaux, s'entredonnent ſuffrages.
Pluſieurs de meſme humeur pour dorer leur ouurage,
Emprunteroyent pluſtoſt la main de leurs valets.
Mon frere du Tronchet blaſme ceſt artifice.
Et bien que pour autruy il a fait tel ofice.
Toutesfois pour lui-meſme il n'en a nul eſmoy.
Car il vaut-mieux (dit il) moy ſeul auoir fait faute.
Que pluſieurs auec moy par louange trop haute,
Abuſer vn lecteur & mentir comme moy.

En pire n'ira.

CL. MONDINI ADVOcati curiæ, de libri inscriptione contentio scriptoris, & tipographi. Ad Authorem.

CONtendunt titulum sculptor scriptorve uter ædat.
Iste leui melius, nititur ille graui
Themate non simili tractant mysteria Graÿ.
Per facilis musa est, & bene docta simul,
Nec pecces, iudex inquit, sub nomine libri,
Sæpe sub exiguo limine magna latent.
Vix ullus nostras claris ætatis in annis,
Edidit ingenij pignora tanta sui,
Nemo vel patriæ scripsit, vel gratior aulæ.
Oculus solus muneris istud habes,
Principibus placuisse viris, vel maxima laus est.
Crediderim summis te placuisse deis.

PROTO-

PROTOGENIS MASsoni Foresiensis, Ad Authorem



N achides leuibus volitabat
ad æthera pennis
Inde ferens magni dicta paterna Iouis,
Hæc periisse nego iam sunt deffossa tuóque
Mixta libro lucem qua caruere vident.

EIVSDEM.

In Pandionea diuinæ Palladis arce
Arbor erat viridi semper onusta comâ.
Quam licet omnino Vulcanius hauserit ignis.
Ita ruina tamen non metuenda tibi est.
Mole sub exigua nam claudimur aurea fruges.
Obsistunt flammis aurea, nec pereunt.

EIVSDEM.

Fertur, aprum Ad metus flauo iunxisse leoni.
Laudandis potuit quòd sociare feras.
Tu maiora facis, nec vi facis illa sed arte:
Dissimiles animos ad tua scripta trahens.

FIN.

RECVEIL DE LETTRES AMOVREVSES.

tirees tant de l'Italien de Pierre Bembe, que de plusieurs autres.

I

MADAME, si ma foy constante & ma peine amoureuse vous estoyent autant connues, comme l'vne & l'autre sont inestimables, certes ie vivrois asseuré d'aspirer vn iour à vostre faueur, Mais pource que ie conois de combien de perfections est acompaignee vostre beauté, & que à mon dam il ne vous plaist prende conoissance de la grandeur de mon afection, & cõbien i'endure pour vous. I'ay plustost raison de me renger au desespoir qu'à l'esperance,

l'esperance, & puisque le silence est ma mort certaine, i'ay deliberé au moins que ceci ne m'aduienne sans que vous sachiez ma desauenture à laquelle si ie cerche trop tard le remede, la faute n'ẽ doit estre imputee qu'à moy mesme, en ce qu'ayant tenu mon mal caché ie suis reduit en tel estat q̃ quasi ie n'ay plus aucune partie saine, sinon le desir de touſiours vous aimer seruir & honorer lesquelles choses si de vous elles sõt reputees dignes de recõpẽse, ie croiray qu'à iamais pour biẽ que ie puisse receuoir, vo⁹ me demeurerez encores redeuable de ceste partie: Et s'il auient au contraire que vous iugiez mon audace meriter la mort, vous me la pourrez donner aisément, me niãt comme vous faites vostre faueur & moy ie mourray volontiers, apres auoir essayé tout remede pour mon dernier refuge, m'asseurant de sentir moins le mal en la mort, que ie ne sens en la vie, estant forclos de vostre grace, de laquelle sans doute ie seray estimé digne si pitié pour mon tourment vous fait ainsi sentir ses esguillons, comme amour pour vostre beauté me fait sentir l'ardeur de sa flamme excessiue.

II.

MAdame, vous estes si belle & si cruelle que l'amour & la cruauté pour vous s'entrefõt vne guerre en ma poictrine : Dautant que la cruauté qui long temps a me tient assiegé a renforcé son armee de quelques bandes nouuelles, entre lesquelles sont vos courroux & vos fiertez & les tourmens que i'ay soufert pour vous, lesquels ont au milieu de leur bataillõ le desdain pour capitaine qui s'en vient camper deuant pour deposseder Amour du chasteau de mon cueur, auec le suport d'vn si gros esquadron se ventant d'emporter la place d'emblee, & que par droict de guerre elle est siene, & veut comme vray Seigneur qu'on lui en face hommage & serment de fidelité. L'Amour d'autre costé suyui d'vne braue troupe de mes vaines esperances de vos ris dissimulez, de vos douces mignardises & de vos beautez fierement humaines se defend & la repousse vaillammẽt Ce pendant pour parlementer vienent les Ambassadeurs du desdain, & me mettẽt deuant

deuant les yeux la tranquillité d'esprit, & la liberté que i'auray, si ie donne consentement à leur maistre, pour chasser le tyran Amour, les hontes, les trauaux & les douleurs qui sont à sa suite. D'autre part Amour m'amadouant auecques la douceur de vostre visage, me persuade qu'il vaut mieux mourir en vous aimant, que viure en quelque autre estat que ce soit, il me promet de paruenir à vostre grace, & me fait croire que plustost pour esprouuer ma fermeté que non pas que vous soyez de nature cruelle, vous m'auez si long temps tenu en ceste seruitude sans recompense. Mais moy ie suis tant espris de vostre beauté & si rudement combatu de cruauté, que ie ne sai de quel parti me renger. Ie desire sur tout vous aimer. Mais ie ne puis longuement resister à la passion qui me donne l'assaut plus rude que mes forces ne peuuent porter. Helas Madame aidez & donnez secours à celuy qu'il vous plaira des deux Amour ou cruauté, afin que l'vn ou l'autre emporte tout d'vn coup le dessus & par vne prompte victoire, puisse donner fin à la guerre qui est dedans ma poitrine.

III.

MAdame, pleuſt aux Dieux ou que vous vouluſſiez eſtre cruelle vers moy, ou qu'il me fuſt permis d'eſtre moĩs afectionné vers vous, certes ie ne trouuerois miſerable ceſte vie entre tant d'angoiſſes & ne ſentirois tãt de merites, ores affronté d'eſperance & ores le plus ſouuent gehenné de crainte : voſtre incomparable cruauté veut que i'atende toute ingratitude de vous, mon amour ne veut que ie viue ſans eſperer voſtre faueur & grace, & vous auec ceſte diuerſité de façons emmiellees & enfiellees vous aidez ſi bien le parti de l'vn & de l'autre, que i'en meurs & reprens vie mille fois le iour, eſtant ores tout en feu, ores tout en glace. Helas Madame vous voulez peut eſtre faire preuue de ma fermeté, ie croy qu'il n'eſt beſoin d'ẽ auoir plus claire experience, que cela que ie vous en donne quand mourãt mille fois pour vous ie ne fais ſeulemẽt vn ſeul petit ſigne de ſentir aucune douleur. Ne vous ſemble-il pas que ie merite d'eſtre ſecouru de vous, ſi par vous ie ſuis venu à l'extremité? Pourquoy donc me reiettez vous tant loin ſans alleger mon mal d'vne ſeule gracieuſe parole?

Quelle

Quelle chose peut mieux faire conoistre mon tourment mõ afection & le besoin que i'ai de vostre secours sinon la mort qui va estre donnee au plus fidelle, & neantmoins le plus infortuné amant qui onc ait serui vne maistresse rigoureuse.

IIII.

MAdame, ne laissez si vous le trouuez bõ à me pourchasser, de plus en plus nouuelles sortes de tourmens: Ie ne laisserai aussi de ma part à vous faire de plus en plus conoistre vostre tort & mon innocence. Ie ne puis nier que ce ne soit bien employé si ie languis & si vous prenez plaisir en ma langueur, en laquelle ie ne m'ose plaindre d'estre trompé, puis que non seulement vous ne me promistes aucune chose pour guerdõ de ma foi & seruitude quand ie la vous presentai. Mais toutes vos façõs de faire furent lors si estranges qu'elles me seruirẽt de menaces pour me faire rebrousser chemin, & retirer mes pas de ce labirinthe amoureux. Toutesfois mõ cœur ne se peut tenir dés lors de vous aimer desirer & seruir, deuotement pipé du fard de ceste esperãce de laquelle puis que ie voi l'esect reüssir, tout au rebours ie ne sai sur qui asseoir la

cause de mon naufrage sinon de dire, que lors que i'estimois le temps plus calme, ma petite barque a esté tout soudain combatue & inuestie d'vne trop nouuelle & horrible bouraſque. O! si mon cœur se peut remettre à vne route meilleure & surgir par bonace au port de séureté, ie le tiendrai à l'encre & le garderai bien de plus s'exposer temerairement à la merci d'vne mer si perilleuse dans vn vaisseau si fresle, si mal ferré, mal adoubé, & mal garni de tout l'equipage necessaire. Ah! Qu'ai-ie dit Ah! trop amere douleur, où rauis-tu mon ame? Helas, Madame, excusez pour Dieu ceste parole que la fieure d'amour m'a miſe en la bouche à l'impourueuë, faites en vengeance condigne faites en ce qu'il vous plaira de moi qui suis transporté comme vous voyez: Ne pensant à autre chose, sinon qu'à vous aimer, seruir & honorer toute ma vie.

V.

MAdame, si ie n'estois certain que le souuenir de mes cruelles & insuportables passions vous pourra pluſtoſt donner quelque cõtentement que de tou cher voſtre dur cœur du dard de pitié. L'affection que ie vous porte est si grãde que ie ne

ie ne douterai point d'elire pluſtoſt mourir, vous celant mes angoiſſes qu'à me prolonger la vie malgré vous: Mais ſi voſtre plaiſir & contentement naiſt de mon martire repaiſſez voſtre cruauté du recit de mes maux, les plus grãs qui ſe puiſſent au monde ſuporter, deſquels il ſemble que vous n'en ſoyez pas bien certaine me voyãt reſter en vie. Reſiouïſſez vous que vous n'auez point en vain pourchaſſé mõ mal, vos deſdains, vos courroux, vos rigueurs, vos menaces ont touſiours eu ſur moy tel pouuoir, qu'il vous a pleu leur departir, & ſi ie ne ſuis mort des playes qu'amour m'a fait en la poitrine, ſoyez ſeure que c'eſt pluſtoſt par miracle, que ſelon le commun cours de nature. Que ſi cela eſt cauſe de vous faire douter de ma douleur & de voꝰ faire deſirer ma mort, vous pouuez penſer quel regret ce m'eſt de n'auoir peu, en ceſte extremité vous en donner la conoiſſance. Ie ſai bien que ſi le bruit de mes lamentables cõplaintes paruenoit aux aureilles de quelque autre, on me reputeroit pluſtoſt obſtiné que cõſtant, quãd on me verroit apres tant de rigueurs & felonnies auoir encores eſpoir en voſtre clemence. Mais à quoi ne me pourroit induire vn ſi grand amour & ſi

fort? ou quel autre Hiſtoire antique ou moderne, me pourroit faire craindre vne ingratitude ſi incredible & vne fierté ſi incomparable? Ie pourrai bien ſeruir au temps auenir d'exemple, que par le paſſé i'ai vainemẽt cerché en autrui. Les hommes pourront aprendre de moi, à ne s'aſſeurer ſur le gage d'vne inuiolable foi, d'vne perpetuelle ſeruitude & d'vne afection entiere. Ah! que c'eſt choſe faſcheuſe de ſe reſouuenir d'auoir touſiours ſerui ſans aucun guerdon. Mais que di-ie guerdon? Pleuſt à Dieu que ie n'euſſe receu de vous ni bien ni mal. Par où commencerai-ie les cruautez dont vous auez vſé enuers moi, qui ſera la premiere. Quand penſerai-ie en pouuoir venir à la fin? Vous mes yeux triſtes donnez commencement à ce piteux recit, vous auſquels à mon dam plaiſt tant la beauté de ceſte fiere, commencez à raconter, qu'auſſi toſt que vous viſtes Madame, vous me fiſtes deuenir inſenſé. Ah! pourrai-ie ſuporter que vous me ramenteuez comment ie fu foudroyé du feu qui ſortit de ſes deux beaux yeux. Helas, Madame, dites vous qu'alors ie ne demeurai auſſi immobile comme ceux qui du ciel ſont frapez d'vn grand eſclat de

tonner-

tonnerre, direz-vous que ie ne sois alors trespassé de mille mors cruelles. Ie ne suis plus maintenant sinon que l'ombre de moy-mesme, ombre vrayement tormentee de toutes les fieures d'amour: E toutesfois i'ay encore la poitrine seure gardienne de l'image qui mal-gré toutes vos rigueurs amour y a grauee. I'ay encores le cœur qui sans rampart ou auec defence se fait le blanc où Amour descoche ses flesches esguisees sur vne queuë sanglante: I'ay encores la langue qui onc ne fut lasse de vous louer & crier merci, combien que de l'vn il vous chaille si peu, & l'autre me soit si peu profitable. I'ay encores la bouche hors laquelle saillent tant de chauds souspirs. I'ay encores mes yeux qui pour le mauuais traitement de leur maistre, ont tant espandu d'humeur qu'ils se peuuent esgaler aux deux plus grands fleuues qui embrassent la terre. I'ay encores mes oreilles qui oyent reciter les rigoureuses menaces que vous faites à celuy qui vous porte mes lettres. Maintenant dõc que ie suis de vous tant mal mené, il vous reste de dire si vous pouuez, quel refrigere vous auez donné à mes ardantes flammes, quelle medecine à ma maladie, quel sucre à mon amertu-

me. Quelle recõpense à moy, & quel guez dõ à ma seruitude. Dea! puis-ie entre tant de maux que i'ẽdure me ressouuenir seulement d'vne faueur que vous m'ayez departie: Si cela m'estoit aduenu i'oserois me dire d'autãt fortuné sur tous ceux qui ont iamais aimé, comme ie suis malheureux sur tous ceux qui sont mal traitez en amours? Si ie veux dõc penser en quel pauure estat ie suis reduit, ie conoistray que ou sont mes plaintes, là sõt vos risees, où sont mes angoisses, là sont vos allegresses, ou sont mes afflictions, là est vostre repos, où est ma pluye, là est vostre beau temps, Ie ne croy point qu'il vous puisse entrer en l'oreille vne armonie pl⁹ douce que la voix de ceux qui vous peuuent tesmoigner que ie me meurs, & qu'il puisse venir deuant vos yeux vn image, qui vous soit plus agreable que celle de la mort, que vous voyez bien leuer le bras pour me fraper de son dard mortel, contre lequel ie say bien que vous me donneriez secours, si vous conoissiez combien plus grief m'est de soufrir le tourment que i'endure, que la mort mesmes, qui mettra bien tost fin à mes martyres, puis que vostre cruauté & mon vouloir opiniastre y consentent, Si d'auenture, comme ie croy

le grand

le grãd bien qui me viendra de ma mort, fait que vous serez renommee cruelle. Ie vous prie me pardonner le deshoneur dont vous pourrez estre tasch̃ee, duquel comme de ma mort vous seule estes la cause.

VI.

MAdame, i'espreuue à mon grand regret, combiẽ seroyent heureux les pauures amãs, si à toute heure qu'ils apeleroyent la mort, elle venoit à eux: La derniere fois que ie vous escriui: ie ne pensois pas q̃ le porteur retournant me deust trouuer en vie. Et toutesfois, helas! ie vis encores en eternelle douleur, pource que ie ne puis mourir, & que d'ailleurs que de vous qui me refusez, ne me peut venir secours, mes pleurs donc vous voyez ceste lettre arrosee, & mon angoisse, ne m'en permet en escrire d'auantage.

A vn sien intime amy.

VII.

MOnsieur & frere, pour la bõne amitié qui est entre no⁹, ie ne puis vous celer ce qui m'aduint dernierement en la cõpagnie, où vo⁹ & moy estiõs priez aux funerailles d'vne grand Dame. I'y fu, puis faut que ie le vous confesse, assailli à l'impourueu: cõbatu & veincu tout ensem-

ble,à meſme iour,meſme heure,& meſme inſtant. Car ſi toſt que mes pauures yeux m'eurent monſtré les beaux yeux d'vne fiere & douce ennemie, de là vint le commencement de tous mes maux, la ruine de mes ieunes ans, & le comble de tout mon deſaſtre, Ainſi dés que ie receu les premiers rayõs de ſes beaux yeux pareils à deux luyſantes eſtoilles,ie me pris à trẽbler de tout mõ corps & de tous mes mẽbres non autrement que les menus fueillages d'vn bois verdoyant ſous la legere haleine d'vn molet zephire,& alors ie ne m'aperceu point que mõ cœur qui auoit enuie me faire vn laſche tour,ſe mit à ſauteler,& treſſaillir dans ma poitrine,comme font les oiſillons, qui auec leur premier poil follet s'eſgayent de buiſſon en buiſſon & de branche en branche, taſchant traiſtre qu'il eſt, de me quiter là pour ſe renger la part où mon ennemie l'apelloit & l'atiroit d'vne force ſecrete. Ma raiſon bien aduiſee craignant quelque ſurpriſe ou embuſcade mit mes yeux en ſentinelle,& leur enchargea ſur tout de ne point dormir & de faire bõne garde. Mes yeux ou mattez d'vn peſant ſommeil, ou amadoüez de mignotiſes & trõperies,ou de leur bon gré, conſentirent

à ma

à ma perte abandonnant le lieu que ie leur auois donné à garder: Mon cœur d'autre part voulant exploiter la trahison qu'il auoit pourpensee, desbaucha mon ame, & tous deux se mirent à trauers les champs, où ils furent aussi tost prins & emmenez au camp de l'ennemie. Qu'est-ce donc que ie pourrai faire? Que me conseillez-vous là dessus, faut-il pas, bon gré mal gré, que ie me rende, puis que ie ne sai plus de quel bois faire fleche, ou que ie me donne moi-mesme à elle pour la rançon de mon cœur & de mon ame, que ceste nouuelle geolliere tiēt en sa prison amoureuse.

VIII.

MAdame, ayant eu ce bon heur de voir & conoistre vne partie de vos graces & perfections que tout homme de bon esprit loüe & esmerueille en vous. Ie n'ai pas esté longuement à me resoudre, si ie denois seruir & aimer chose si rare, & tant digne, d'estre desiree. Mais i'ai bien esté plus long temps, à discourir sur la diferēce qu'il y a entre vos valeurs & mon peu de merite, auec la petite ocasion que vous auez de me conoistre, & vouloir bien, pour n'auoir en-

cor esté si heureux, de vous pouuoir faire aucune preuue de moy, par quelque bon seruice, cõme ie desire que le temps m'en puisse donner adresse. Ainsi ie n'ai peu si tost prendre resolution, si i'oserois m'auãcer de descouurir le mal que ie soufre. Et que m'auez procuré par la veüe & rencontre de vos beautez, auec l'honeste & douce patience qu'eustes dernieremẽt de vous acommoder à mes lourds & ennuyeux propos, qui meritez d'estre entretenue de personnes plus parfaites & acomplies. Toutesfois me confiant en la grandeur de mon afection, & en vostre honesteté & douceur, ie n'ai point douté de vous ofrir en toute humilité le commandement & puissance qu'auez en peu d'heures acquis sur moi, & sur tout ce qui en despend, que ie vous suplie, Madame, auoir pour agreable, comme chose que pouuez seurement m'acorder. Quoi faisant vous vous acquerrez vn seruiteur, qui en toute humilité, vous rẽdra entiere obeïssance, d'aussi bonne volõté qu'humblement ie baise vos amoureuses mains.

A la mesme.

IE ne sai bonnement que penser, Madame, de vous voir si longue & dificile, à vous resoudre sur vne chose qui ne peut

peut (ce me semble) tourner qu'a bonne fin, & à vostre contentement: Car me faisant la grace que ie desire & poursui, vous ne sauriez à mon auis, rien obliger de ce que vous estimez le plus, pour ne m'estre encores rangé à aimer de vous, sinon vostre honesteté & vertu, qui ont esté les premieres ouuertures & mouuemens de mon amitié. I'ai bien quelque opinion, que vos doutes & longueurs vienent en partie de desfiance, & d'vne trop curieuse preuue que voulez atẽdre de la merci du remps, qui vous rend suspecte (sans y penser) & de iugement mal asseuré. Resoluez-vous donc Madame, & n'ayez peur ne doute, que puissiez iamais rien voir dementir ne varier en moi, ayãt dressé le bastiment de mon afection, sur fondement trop seur. Mais ce seroit bien le pis, si de malheur i'estois trop tard arriué. Et que par preuention, ie fusse contraint perdre le droit que ie pretens en vostre bonne grace, dont s'il est quelque chose (que Dieu ne vueille) ie vous suplie humblement, Madame, ne me laisser longement en cest erreur, pour me faire doublement malheureux. Car il ne seroit pas raisonnable, que pour retribution de mes loyautez, ie vous seruisse de passe-

temps pour entretenir celui, lequel pour m'auoir preuenu, ne sauroit de sa vie gagner cest auantage sur moi, de vous auoir mieux aimee ne plus loyaument seruie. Toutefois, si ie m'abuse en mes discours, & que soyez encores Dame & maistresse de vous mesmes, vostre plaisir sera Madame, de vous seruir de ma liberté, laquelle ie vous presente & laisse en perpetuelle seruitude, qui meritez bien plus de moi, s'il estoit en ma puissance de vous offrir d'auantage, ne voulant de ma part iamais auoir bien, faueur, ni plaisir, s'il ne vient de vous, & par vostre moyen. Et si ie puis auoir tant de bon heur, que d'estre quelque iour honoré de vostre amitié, vous me trouuerez disposé à la receuoir: & garder sainctement & inuiolablement toute ma vie.

IX.

MAdame, ie pense n'auoir iusques ici rien oublié de ce qui apartient au deuoir d'vn bon & afectionné seruiteur, poursuyuant la bonne grace de sa Dame & Maistresse, car i'ai touſiours perseueré en ma premiere foi & obeïssance enuers vous, sans qu'on y ait iamais veu aucun chãge ni mutation, que de biẽ en mieux, si est ce que n'ai peu encores aperceuoir

que

que soyez touchee ni esmeuë en mon endroit de la sorte que mes seruices ordinaires vous en doiuent ce me semble admoneſter. Toutefois ce mot de n'estre point aimé, est si dur & le regret tant malaisé à suporter à celuy qui aime, & sert de bon cœur cõme ie fais, q̃ ie veux plustost me laisser trõper d'vne esperance vaine, que de douter seulement de ce qu'il semble que voulez que ie croye, en quoy i'auray pour le moins ceste gloire que ma loyauté passera l'extremité de vos rigueurs & vostre ingratitude ne pourra iamais estre si grãde qu'elle ne soit tousiours inferieure à mon amitié, ne voulant dire par cela Madame, que ne meritiez biẽ que ie soufre d'auantage pour vostre seruice, aussi ne plaindrai-ie iamais le long temps que i'ay incessamment employé à vous honorer & seruir iusques à ce q̃ ie me sois plus euidẽmẽt aperceu qu'autre vous soit plus agreable q̃ moy. Ce que ie ne veux croire ne sauoir q̃ le plus tard qui sera possible pour ne troubler l'aise, q̃ ie reçoi d'esperer & soufrir pour vne si belle maistresse, vous disant pour fin q̃ ie ne seray iamais de la sote opiniõ de ceux qui estiment & cõseillẽt qu'il ne faut aimer chose qu'on

ne puisse oublier auecques le temps. Car en matiere de Dames, ie veux aimer sans fin & sans mesure, ou haïr sans espoir de reconciliation.

X.

MAdame, mon ame & mon cœur ains vostre ame & vostre cœur, ne peuuent dauãtage estre muets, à raison dequoy i'ay esté contraint vous escrire ces lettres, & par icelles recõmencer à vous dõner nouueaux ennuis. Mais pourquoy di-ie ceci ? en quoy puis ie faillir? si vous en deuez acuser quelqu'vn (& vo⁹ ne le deuez faire) qui en doit estre acusé, sinon vostre grande beauté, vostre grace plus qu'humaine, vos yeux diuins, vos mains delicates, bref toutes les perfections qui vous peuuẽt faire aimer, & desirer? que les charmeurs ont tellemẽt ensorcelé mes esprits qu'ils ne peuuent penser ni songer qu'en vous, seul suiet de mon martyre, qui me sera beaucoup agreable, si vne fois ie puis conoistre qu'y preniez plaisir. Ie ne pense deuoir estre blasmé, si quelquefois ie vous vai voir en secret & à la desrobee, d'autant que par là ie me monstre tres-ialoux, & cõme ie suis & seray touſiours de vostre honeur & reputation, choisissant plustost

mourir

mourir de mille morts q̃ les ofenſer en la moindre choſe du mõde. Car encores q̃ ce bõ heur me ſoit denié vo⁹ voir toutes les fois q̃ ie ſerois aiſe le pouuoir ſouhaiter, ie ne demeure pourtãt reculé de vous, mõ cœur vous voyant, embraſſant & adorant touſiours, & mes eſprits vous acõpagnans ſans ceſſe, cõme ceux q̃ demeurẽt plus en voſtre ſein qu'ẽ ma poitrine. Si trouuez bõ q̃ par autre addreſſe ie vo⁹ face tenir mes lettres, cõmandez moy, encores q̃ ie ſache ceſte voye eſtre aſſez ſeure & ſecrette. O quel plaiſir ie reçoy vous eſcriuant ceci, & penſant que la lumiere de vos beaux yeux qui peut eſclairer le plus ſombre des plus noires nuits, prendront la peine à baiſſer les vifs rayons de leur diuine clairté ſur les mots mal agẽcez de ceſte lettre, à laquelle pour ne vous ennuyer ie fais fin, & nõ aux infinis baiſers que ie preſente à vos amoureuſes mains qui m'eſtraignent le cœur.

XI.

MAdame, aucun ne peut reſiſter à la force & puiſſance d'Amour, dés le premier iour que ie vous vi, ie cõmençay vous aimer, puis ayant ouï que deſiriez vn iour me conoiſtre, & que quelquesfois auiez prins plaiſir parler de moy plus à mon aduantage que ie ne

meritois, vous m'obligeastes à vous de telle sorte, que dés lors i'ay tousiours eu le vif pourtrait de vostre belle image graué au plus net de mon ame, vray est qu'auecques tout cela, d'autant que ie suis coustumier euiter de toute ma puissance m'ẽcheuestrer és liens amoureux, conoissant en combien peu de femmes se rencontre la pitié & fidelité, ie m'en fusse volontiers retiré si Amour, mon souuerain seigneur, ne m'eust non seulemẽt permis que vous aimant & honorant en moy mesmes, ie fusse encor maistre de ma liberté, mais m'aprochant de vous, m'a percé le cœur de tant de traits tirez de vos beaux yeux, qu'il ma fait digne de conferer auecques vous, & contempler vne bonne partie de vos perfectiõs, qui m'ont rẽdu beaucoup plus vostre que iamais ie ne seray mien. Occasion qui m'a donné la hardiesse vous escrire ce mot pour voꝰ remercier de tout mon cœur des honestes demonstrations dõt vsez enuers moy, & voꝰ prier n'y receuoir d'vn mauuais visage ces lettres, ains les cherir vn petit mieux, que les autres q̃ ie vous ay par ci deuant escrites, d'autant qu'elles ont esté dictées par l'esprit du vray amour que ie vous porte, & veux porter toute ma vie, ioint aussi qu'ẽ icelles i'ay en-

i'ay enuelopé mon cœur, dont ie vous fais preſent, priãt celui ſous les loix duq̃l nous viuõs, qu'il vous plaiſe le receuoir comme voſtre, & ne m'eſtre trop cruelle, peut eſtre en punitiõ de mes fautes. Voila ce dont ie vous ſuplie, & q̃ i'oſe me promettre q̃ ne me voudrez refuſer, & en ceſte eſperãce, ie baiſe & rebaiſe vos amoureuſes mains.

XII.

MAdame, ie n'ay receu ni voſtre pourtrait, ni aucune nouuelle de vous depuis hier au ſoir, ie pẽſe cela eſtre aduenu par ce qu'eſtes faſchée alencontre de moy, à cauſe de celle dont nous parlions dernieremẽt, de laquelle ie ne vous parlerai iamais & deuſſé ie viure dix mille ans. Ie puis dire aſſeurément qu'à noſtre malheur ceſte beauté fut veüe, puis que viue & morte elle deuoit deſrober noſtre paix: car ie la puis maintenant dire morte en mõ endroit, puis que i'adore vne autre beauté, encores qu'elle fuſt morte pour moy, lõg tẽps auparauãt. Ie ne veux nier q̃ ie n'aime & ne vueille touſiours aimer, celle qu'autrefois i'ay fait dame de moy, & ay tant aimee par le paſſé, mais ceſte amitié n'eſt maintenãt autre choſe qu'vn ſimple deſir & volonté que i'ay qu'il luy ſoit bien. Et ne ſuis deſormais ſi enfant q̃

ie ne conoisse que ma totale ruine seroit r'entrer au cep dont ie suis sorti à si grand peine, & au manifeste danger de ma vie. Il ya long temps que i'ay ouuert mes yeux qu'Amour si longuement m'auoit tenus fermez. Aussi ni ma vie passee, ni la presente, ni la future, n'aucune miene fortune ne veulent que plus i'y pense. Toute autre nouueauté, pourra plustost estre miene que ceste là. Son defaut m'a vne fois separé d'elle, mon deuoir la tiendra touſiours separee. Ie vous prie n'en douter & ne me faire mourir deuant mes iours. Ie ne pouuois plus estre sien, encor que le ciel ne m'eust iamais destiné à vne autre, & maintenãt que ie suis tout à vous, & puis viure heureux auec vous, me pourriez vous penser si pauure de conseil, que ie vouluſſe retourner auec elle pour viure beaucoup plus malheureux que parauãt? vne ancre & non d'auantage, pour arrester mõ vaisseau. Ie ne suis de si petit courage, ni mon cœur de telle qualité, qu'il se puisse diuiser. Il est entierement vostre, & aucun n'y peut pretendre part. A ceste cause traitez le bien, & ne prenez plaisir en sa ruine: car il est pour vous seruir quelque iour. Aimez moy, & m'enuoyez ie vous prie vostre pourtrait.

P.B.A

P. B. A sa dame.

XIII.

QViconque veut aimer, & ne le peut faire, liſe vos lettres & il aimera, ô Amour certes ou tu les as eſcrites de ta propre main, ou dictees à la main qui les a eſcrites. I'ay receu deux de vos miſſiues. I'vne portãt ces mots. Apres vne tant longue ſuite de ſouſpirs, ie reſte encor en vie. Si ie ſuis en voſtre bonne grace, ie vi, & ſuis contẽte: ſinon, penſez en quel eſtat ie ſuis reduite. A ceſte cauſe, faites ie vous prie, que i'entende ſi ie ſuis en voſtre bonne grace, comme i'eſtois auparauant: par ce que, penſant à mille choſes, i'ay beaucoup d'aprehenſions, & crains bien fort. L'autre dit ainſi, celle que ſauez, n'eſtoit en la maiſon, & ma miſſiue m'eſtant raportee, ſans l'auoir fait tenir où ie l'enuoyoye, ie ne puis faire que derechef ie ne vous eſcriue, & diſe, que depuis qu'eſtes parti d'auecques moy (ainſi Dieu me maintiene en voſtre amitié) ie n'ay iamais fermé l'œil, tant vos gentilles & honeſtes façons, & voſtre douce douceur & humanité m'ont touſiours menee de penſers en penſers, & de chaſteaux en l'air, en chaſteaux fantaſtics. Tant que mes eſprits gouuernerõt ce corps, ie n'aimerai autre

que vous pourueu, q̃ ie conoisse mõ ami tié vous agreer. Ie me vay coucher tout à ceste heure, autremẽt ie desroberois le repos à vostre esprit, & lui dõnerois trop à soufrir. Qui iamais vid au mõde si cheres & douces lettres? certes elles sont tãt cheres & douces que ie ne say q̃ respondre sinõ qu'il me d'esplaist beaucoup, q̃ doutez si estes en ma grace, me mãdãt que ie vous en face certain. Helas! n'en estes vo⁹ encor sufisammẽt asseuree? ie ne di pas d'estre en ma grace: car ie dois estre en la vostre, mais d'estre ma dame & maistresse? si vous n'en estes ores certaine, cõment doi-ie faire pour quelquefois vo⁹ en asseurer: ie ne tiens maintenãt riẽ à moy q̃ soit de moy, veu que ie suis entierement vostre: & que mon sang, mõ esprit, mon cœur, mõ ame, mon pẽser, bref mõ tout, n'est autre chose que vostre image, laquelle prend & retiẽt de vous, toute sa somme & qualité: parauenture que les milles choses où vous pẽsez (ainsi que m'escriuez) vous causent ce doute. O mon doux bien! quelle plus grande asseurance pourrez vous auoir de la puissance qu'auez sur moy, si vous estes l'ame de mon corps, que vous gouuernez comme il vous plaist, auec ces mil les choses que vous dites, il n'y a plus ferme

ferme ni asseuré moyẽ, pour rẽdre quelqu'vn amoureux, que lui faire conoistre qu'il est aimé. Et de quel pl⁹ vray moyẽ pouuiez vo⁹ vser en mõ endroit, afin de me faire paroistre l'amitié q̃ me portez qu'en faisãt les miles choses q̃ vous faites? Tout ne se peut & ne se doit pas dire. Mais pleust à Dieu, qu'il m'auint to⁹ les iours, voir ce que ie vi hier: pourueu que ce fust sans vous dõner ennui. Toutefois encor que ne l'ayez trouué bõ, ie ne crains pourtant auoir moindre part en vostre bõne grace, qu'auparauant: sachãt biẽ, que l'amour ressemble à l'oliuier, lequel estãt plãté en vn terroir pierreux & rabboteux est de meilleur rapport que s'il estoit nourri en chãp gras, mol & delicat. Ainsi l'amour croist beaucoup mieux parmi les ennuis & fascheries & rend de soy vn fruict beaucoup plus plaisant & agreable, que s'il croupissoit tousiours, entre les aises & seuretez. Mais quoi qu'il auienne du mien, soit en aise ou mal-aise, tandis qu'il vous plaira m'aimer, la mer se verra plustost sans poissons, le Ciel sans estoilles, & toute autre chose impossible sera possible, que vo⁹ ne soyez en ma grace, dame & Roine d'elle, & de moy, Et que

ie ne ſois autant voſtre, cõme eſt voſtre, tout ce qui me peut apartenir. Voila quant à voſtre premiere lettre. Touchãt la ſecõde, ie ſuis tres-ioyeux de ce que re commẽcez à entrer en proposauecques moy, ne pouuant ſouhaiter en ceſte vie, choſe plus agreable, qu'entẽdre qu'aucunefois en penſee, vous eſtes auec moy, comme touſiours de toute mon ame, ie ſuis auec vo⁹. Mais de cela sõt cauſe mes eſprits, leſquels eſtãs entrez par vos yeux au cœur: & là, choiſiſſãs leur demeure, ſe ſouuienẽt de leur premier logis, & vous font ainſi ſouuẽt parler de moy. Et d'autant que iamais ie ne parle d'autre choſe que de vous i'eſtime, par ceſte meſme raiſon, que vos eſprits ſont pareillemẽt paſſez en mõ cueur, où, ſe ſouuenãs cõtinuellemẽt de vo⁹, cõme d'vn lieu tres delectable, ils en font autãt: ſi que iamais il ne me ſouuient d'autre choſe que de vous, ô cheres pertes! ô acquiſitions honeſtes! ô euenemẽs auẽtureux! Certes, il ne vit auiourd'huy en ce monde, deux ames plus contẽtes q̃ les noſtres: ſi vos paroles ſont veritables, vous dites, n'auoir iamais fermé l'œil, depuis que ie me parti d'auec vous, & ie dy, que touſiours dés le commencemẽt, que ie me diſpoſay vous.

ſay vous aimer, i'ay, penſant en vous, veillé de telle ſorte, que ie ſuis las de penſer, cõme mes penſees ne ſont las. Les gentilles façons, bõnes graces, & douce humanité, qui vous acompagnent, ſont voſtres: & toutefois, comme en vn miroir reſplendiſſent tellemẽt en moy, qu'en les voyant vous penſez qu'elles ſoyent mienes: combien que ie ne me defie, pouuoir encor auec le temps, receuoir de vous telle puiſſance, que ie pourray parauẽture, ſembler aux autres amans plus habile hõme que ie ne ſuis. La promeſſe que vous me faites que n'aimerez autre que moy, tandis que ſerez en vie, eſt confirmee au ciel, par les dieux q̃ ont ſoin des amoureux. Et ſi cõme ie ſuis tellemẽt cõioint à vous, qu'autre que la mort, ne me peut, ni pourra iamais ſeparer: ainſi, me ioignẽt-ils à vous, d'vne indiſſoluble & inſeparable compagnie, helcõbien il ſeroit doux pouuoir d'ici à longues annees, dire l'vn à l'autre. O vniq̃ ſouſtié de mõ ame! ie vous ay aimee tant & tant d'aunees, & vous moy. Ie ſuis voſtre, vif, & mort: & vous miene, viue & morte, & qui ſait ſi encor ceux q̃ doyuent venir apres nous, pouſſez d'vne douce enuie, nous loueront, & noſtre amitié? mais pour retourner à la fin de voſtre ſeconde

lettre, vrayemẽt, voꝰ pouuiez biẽ taire ceſte parole, pourueu que ie conuſſes mõ amitié ne vous eſtre deſagreable. Face Amour que l'afection q̃ ie vous porte vous deſagree autãt que celle que me mõſtrez, m'eſt deſplaiſante, & ſera touſiours: choſe dont ie le prie, & le veux prier à iamais. Si mon ame, que vous dites qui endureroit trop d'ennuis, eſt la voſtre (laquelle vous apelez miene) vous auez bien fait, de ſoulager vn peu ſes trauaux & ennuis paſſez, par le repos du ſommeil: mais ſi celle qui eſt en vous eſt miene: il ne lui eſtoit beſoin d'aucun confort, par ce qu'eſtãt auec vous, rien ne le peut ofenſer. Ie vous baiſe les mains.

A elle meſme.

MAdame, i'enuoye à ces mains, qui tienent deſormais l'vne & l'autre clef de mon cœur le demeurant, de quelques paires de gands, qui m'ont eſté enuoyez d'Eſpagne, il y a deſia quelque tẽps. Ie ne pẽſois pas les auoir, s'ils ne ſe fuſſẽt maintenant monſtrez ie ne ſay comment: & ce croy-ie, afin d'aller à vous, tant ils ſont deſireux faire ce voyage, q̃ i'ay touſiours deſiré faire. Ie les voulois prier, qu'à tous autres fors qu'à moy, ils tinſſent couuerte ce bel yuoire, que ie leur enuoye couurir

Mais,

Mais, il m'eſt ſouuenu, qu'ils n'ont point de ſentiment. Et parauenture, qu'en cela ils en ſont beaucoup plus heureux. Car s'ils n'ont point de ſentiment, ils n'ont point de deſir. Vous aurez encores auec eux, ce gentil oyſelet, la chanſon duquel commence à me plaire, puis qu'elle vous eſt agreable. Soyez ſaine.

A elle encores.

IE ne ſay que ie dois dire, de vos tant nouueaux ſoupçons, & ſi ie vous dois croire, ou nõ: me ſemblãt, auoir iuſte ocaſiõ de pẽſer que vous faites ceci pour me tenter, ou biẽ (apres tant d'amertumes) de meſler encor ceſte ci parmi mes douceurs Ie fu hier au ſoir me promener deuãt voſtre porte, en intention dentẽdre de vous quelq̃ choſe. Et auſſi, afin qu'entendiſſiez de moy, ce que n'auez encores entẽdu, où ie demeuray iuſques à ce, que chacun ſe fut retiré eſperãt qu'au moins, vous mettriez, la teſte à la feneſtre, pour voir quel temps il faiſoit. Ie ſuis fort ioyeux que ſans vous en eſtre obligé, ie vous entẽdi chanter. Choſe que n'ont acouſtumé faire ceux qui ſoufrẽt telles & ſi cruelles douleurs, que celles, q̃ m'eſcriuez endurer: ſi vo⁹ ne faites, cõme fit Petrarque, qui ayãt entendu les nouuelles de la mort de ſon

frere,se print à chanter, vous direz que ie me mocque,mais par ceste vraye certaine nõ feinte,entiere, & nõ ailleurs diuisee amitié que ie vous porte, & porterai tousiours malgré vous,encores que ne le vouluſſiez pas: il eſt vray que la nuict de vendredi,i'eus quelques heures autant dures, faſcheuſes, & combles de ſouſpirs & larmes, qu'autres que i'aye iamais euës,depuis que ie fu arreſté au cep qui ores me tient ataché. Car pẽſant à la qualité de mon amitié & la voſtre, à la maniere que ie dois tenir nous aimãt, & à mille autres choſes touchãt cela,& deuiſant auec vous demi hors d'eſperance de pouuoir tant purement,& chaudemẽt eſtre aimé de vo ſtre coſté,cõme vous l'eſtes du mien ie me ſentois trepaſſer en moy meſme, ne trouuant aucun confort à mes peines ni à tels penſers. Voyez maintenant ſi auez ocaſion de m'eſcrire les belles choſes que m'eſcriuez. Mais ie ſuis peu ſage vous eſcrire ceci,par ce que ie penſe,que n'aurez le temps de le lire,encores moins d'en iuger,puis qu'eſtes empeſchee en vne telle compagnie. I'atendray en patience le temps qu'il vous plaira que ie parle à vous & vous deſduire mes raiſons,afin que iugiez qui de nous deux a le tort. Aimez

moy,&

moy, & ne m'escriuez plus de telles choses, si n'auez enuie que ie meure deuant mes iours.

A elle mesme.

CEste partie de la lettre que m'escriuistes hier, où vous dites qu'estes chargee de tant d'ennuis, qu'il n'en faudroit gueres d'auantage pour vous faire tresbucher sous le faix, & y laisser la vie: m'a toute nuit esté sur le cœur, & d'autãt que ie ne say quels sont vos ennuis, ie suis tousiours allé pensant & imaginãt à tout ce qui peut aporter ennuis. Premierement ie suis marri vous voir en fascherie: & que vostre mer soit troublee: par ce, qu'elle merite bien vne paisible tranquilité, & asseuré repos, si on doit auoir esgard à la qualité des esprits. Apres, il me fasche, que ie ne suis encor tant auancé en vostre amour, & say tant peu de vos afaires, que ie ne puis songer, quels sont ces ennuis. Et la dessus, dire ce qui m'en sembleroit & peut estre vous aider, selon que i'auiserois pour le meilleur, & que mõ destin, ne permettroit pouuoir faire. O combien il me seroit doux & agreable, que tous vos pensers me fussent autant ouuerts, comme ie voudrois que vous fussent les miẽs & qu'ainsi, ie peusse ores voir en vostre

cœur,& vous au mien,comme ie puis voir au mien & vous au vostre. Car sachez que iusques adonc nostre amitié n'arriuera iamais à sa perfection. Et si ce mot que ie dis, à sauoir, que nostre amitié n'est arriuee où elle doit, vous fasche comme celle,qui lui desirez toute perfection voyez, au second liure des Asolains,ce que deux parfaits amans, apellez pour discourir de leurs plaisirs & contentemens,disent touchant ceste matiere. Lors,si vous conoissez, que ne sommes encores arriuez au but, où il semble qu'ils touchent:croyez que nous pouuons les deuancer. Quant à moy,ie seray tousiours auec vous, tout ce que ie suis en moymesme:pourueu, qu'il vous plaise estre auec moy,tout ce q̃ vous estes en vous mesmes. Ie dirois encores moins,mais la perfection des amitiez requiert qu'elles soyẽt pareilles. Aimez moi non comme vous dites que ie merite, car vostre amour ne se peut meriter: mais comme la grandeur de vostre esprit, est sollicitee aimer celui, qu'auez de vostre grace iugé digne de vostre amitié.

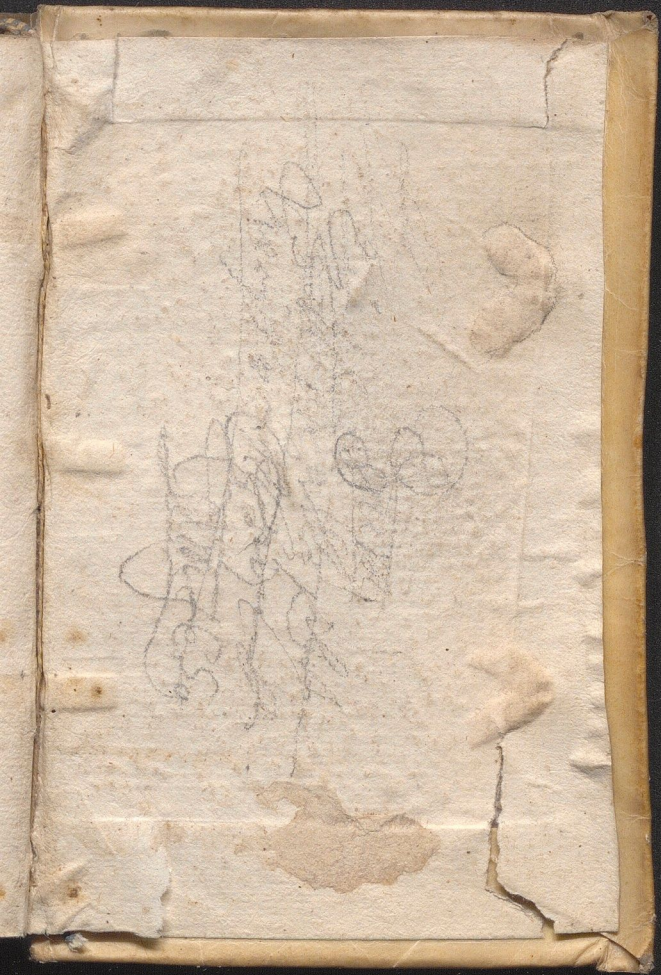
A elle mesmes.

MAdame,ie commence desormais à croire qu'vn alteré q̃ est esloigné des eaux, soufre moins de mal ne beuuant

beuuant point, qu'vn autre qui a bien soif & est en l'eau iusques aux leures, & neant moins n'en boit que goute à goute, encores bien rarement. Aussi ay ie autrefois ouï dire, q̃ c'est vne espece de felicité aux malheureux perdre entieremẽt l'esperãce d'estre iamais fortunez: & vne grande misere, trop estimer la breue & faytiue felicité, principalement, celle qui s'esuanouït plustost qu'elle n'est veuë. Las! que me sert vous voir, & si peu vous gouuerner? si pour vn si long temps, ie dois estre priué, non seulement de vous voir, & deuiser auec vo⁹, mais encor de pouuoir entendre de vos nouuelles, ni aprocher de vostre maison? chose à tout le moins, que ie porterois plus patiẽment, si elle despendoit de la fortune, & qu'elle me le defendist. Mais pource qu'en toute ocurrence les vrais amans trouuent quelque moyen: ie vous prie, que celuy que sauez, ne soit oublié, si voulez que ie viue: par ce que toute autre chose m'est mort, & non vie, ce pendant, faites qu'vne fois, nous puissions ensemble longuement & seurement, discourir de ce qui ne peut de rien seruir, s'il est celé d'auantage: & qu'vn iour ie puisse voir le signe qui a accoustumé estre tes-

moin de l'amitié que me portez : me permettant que ie le puisse en toute asseurance, honorer & baiser de tout mon cœur & au contentement de celle, au bel yuoire de laquelle, il se descouure & manifeste. Si tant soit peu vous m'aimez, & ne me pensez trop outrecuidé en cest endroit, (ce que ie ne voudrois & Dieu m'en est tesmoin) faites en sorte, que ie puisse vous entretenir à loisir. Soyez saine, & vous souuenez de moy, comme de celuy, qui ne se souuient d'autre que de vous. I'atens vostre response.

FIN.



Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-119201541511222-185038638-13/fragment/page=0839

ALVENSLEBEN
Bb
277

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-1192015-51511222-185038638-13/fragment/page=0841



Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-119201541511222-185038638-13/fragment/page=0842


Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-11920154151222-18503838-13/fragment/page=0843



Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-119201541511222-185038638-13/fragment/page=0844

LETTRES MISSIVES ET FAMILIERES D'ESTIENNE DV TRONCHET, Secretaire de la Royne mere du Roy.

Auec le monologue de la prouidence diuine au peuple François.

Reueuës, corrigees & augmentees de plusieurs lettres amoureuses tirees tant de l'Italien du BEMBE, que de plusieurs autres Autheurs.



A PARIS,
Par Barthelemi le Franc.

M. D. XCVII.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-119201541511222-185038638-13/fragment/page=0845